

Prospectus simplifié

daté du 9 mai 2024

À moins d'indication contraire, tous les fonds énumérés ci-dessous offrent des parts de la *Série Investisseurs* et, s'il y a une indication à cet effet, des parts de *Série Conseillers*, de *Série F*, de *Série O*, de *Série R*, de *Série F5*, de *Série T5*, de *Série T*, de *Série E*, de *Série FT*, de *Série N*, de *Série NR*, de *Série H*, de *Série FH*, de *Série Conseillers-2*, de *Série F-2*, de *Série Investisseurs-2*, de *Série R-2*, de *Série T-2*, de *Série FT-2*, de *Série FH-2* et de *Série H-2* et, dans le cas du Fonds d'obligations mondiales tactique BNI, des parts de *Série Conseillers-\$US*, de *Série F-\$US*, de *Série FT-\$US*, de *Série O-\$US* et de *Série T-\$US*.

Fonds de marché monétaire

- Fonds de marché monétaire BNI¹⁻²⁻³

Fonds de court terme et de revenu

- Fonds de revenu à taux variable BNI¹⁻²⁻³⁻⁷⁻⁹⁻¹⁴⁻¹⁶
- Fonds d'obligations BNI¹⁻²⁻³⁻¹⁶
- Fonds de revenu BNI²
- Fonds d'obligations mondiales tactique BNI^{1-2-3-4-7-9-14-15-18-19**}
- Fonds de revenu fixe sans contraintes BNI¹⁻²⁻³⁻⁵⁻⁶
- Fonds d'obligations corporatives BNI¹⁻²⁻³
- Fonds d'obligations à rendement élevé BNI¹⁻²⁻³⁻⁵⁻⁶
- Fonds de revenu d'actions privilégiées BNI¹⁻²⁻³
- Fonds d'actions privilégiées BNI¹⁻²⁻³
- Fonds Jarislowsky Fraser Sélect de revenu BNI^{1-2-8*}
- Fonds de placements présumés sûrs BNI¹⁻²⁻³
- Fonds de développement durable d'obligations canadiennes BNI^{1-2-3-10-11*}
- Fonds d'obligations canadiennes essentielles plus BNI^{1-2*}

Portefeuilles BNI

- Portefeuille Prudent BNI²⁻⁴⁻¹⁶⁻¹⁷
- Portefeuille Conservateur BNI²⁻³⁻⁴⁻¹⁴⁻¹⁵⁻¹⁶⁻¹⁷
- Portefeuille Pondéré BNI²⁻³⁻⁴⁻¹⁶⁻¹⁷
- Portefeuille Équilibré BNI²⁻³⁻⁴⁻¹⁴⁻¹⁵⁻¹⁶⁻¹⁷
- Portefeuille Croissance BNI²⁻³⁻⁴⁻¹⁶
- Portefeuille Actions BNI²⁻³⁻⁴⁻¹⁶⁻¹⁷

Portefeuilles durables BNI

- Portefeuille durable prudent BNI¹⁻²⁻³⁻⁴
- Portefeuille durable conservateur BNI¹⁻²⁻³⁻⁴
- Portefeuille durable pondéré BNI¹⁻²⁻³⁻⁴
- Portefeuille durable équilibré BNI¹⁻²⁻³⁻⁴
- Portefeuille durable croissance BNI¹⁻²⁻³⁻⁴
- Portefeuille durable actions BNI¹⁻²⁻³⁻⁴

Fonds diversifiés

- Fonds Jarislowsky Fraser Sélect équilibré BNI^{1-2-5-6-8*}
- Fonds de répartition tactique d'actifs BNI^{1-2-3-10-11*}
- Fonds équilibré mondial de croissance BNI^{1-2-5-6*}

Fonds d'actions canadiennes

- Fonds d'actions canadiennes BNI¹⁻²⁻³⁻⁵⁻⁶⁻⁸⁻¹⁴⁻¹⁵
- Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité *SmartBeta* BNI (auparavant Fonds d'actions canadiennes *SmartBeta* BNI)¹⁻²⁻³
- Fonds d'actions canadiennes toutes capitalisations BNI¹⁻²⁻³⁻⁵⁻⁶
- Fonds d'actions canadiennes de croissance BNI¹⁻²⁻³⁻¹⁶
- Fonds de petite capitalisation BNI¹⁻²⁻³
- Fonds croissance Québec BNI¹⁻²
- Fonds de développement durable d'actions canadiennes BNI^{1-2-3-10-11*}

Fonds d'actions mondiales

- Fonds d'actions mondiales à faible volatilité *SmartBeta* BNI (auparavant Fonds d'actions mondiales *SmartBeta* BNI)¹⁻²⁻³
- Fonds d'actions mondiales BNI¹⁻²⁻³⁻⁵⁻⁶⁻¹²⁻¹³⁻¹⁴⁻¹⁵⁻¹⁶
- Fonds mondial de petites capitalisations BNI^{1-2-3-10-11-12-13*}
- Fonds actif d'actions mondiales BNI^{1-2-3*}
- Fonds d'actions mondiales diversifié BNI¹⁻²⁻³
- Fonds de revenu d'actifs réels mondiaux BNI¹⁻²⁻³⁻⁵⁻⁶⁻¹²⁻¹³
- Fonds d'actions américaines *SmartData* BNI¹⁻²⁻³⁻⁵⁻⁶⁻¹²⁻¹³
- Fonds d'actions américaines BNI¹⁻²⁻³⁻⁵⁻⁶⁻¹²⁻¹³
- Fonds d'actions internationales *SmartData* BNI¹⁻²⁻³⁻⁵⁻⁶⁻¹⁰⁻¹¹⁻¹²⁻¹³
- Fonds actif d'actions internationales BNI^{1-2-10-11*}
- Fonds d'actions de marchés émergents diversifié BNI¹⁻²⁻³⁻¹⁰⁻¹¹
- Fonds de développement durable d'actions mondiales BNI^{1-2-3-10-11*}
- Fonds d'actions internationales BNI^{1-2-3-12-13*}

Fonds spécialisés

- Fonds de ressources BNI¹⁻²
- Fonds de métaux précieux BNI¹⁻²
- Fonds Innovations BNI¹⁻²

Fonds indiciels

- Fonds indiciel d'obligations canadiennes BNI^{3*}
- Fonds indiciel d'actions canadiennes BNI²⁻³
- Fonds indiciel d'actions américaines BNI²⁻³
- Fonds indiciel d'actions internationales BNI²⁻³

Portefeuilles privés BNI

Portefeuilles privés de revenu fixe

- Portefeuille privé d'obligations canadiennes BNI^{1-2-3-10-11*}
- Portefeuille privé de revenu fixe canadien BNI^{3*}
- Portefeuille privé d'obligations américaines BNI^{2-10-11*}
- Portefeuille privé d'obligations corporatives BNI^{2-3-10-11*}
- Portefeuille privé de revenu fixe non traditionnel BNI^{2-10-11*}
- Portefeuille privé d'actions privilégiées canadiennes BNI^{2-3*}

Portefeuille privé équilibré

- Portefeuille privé classes d'actifs multiples BNI^{1-2-5-6*}

Portefeuilles privés d'actions canadiennes

- Portefeuille privé de revenu d'actions BNI^{1-2-3-5-6*}
- Portefeuille privé d'actions canadiennes BNI^{1-2-3-5-6-10-11*}
- Portefeuille privé d'actions canadiennes à convictions élevées BNI^{1-2-3-5-6-10-11*}
- Portefeuille privé d'actions canadiennes diversifié BNI^{2-10-11*}

Portefeuilles privés d'actions mondiales

- Portefeuille privé de dividendes nord-américains BNI^{1-2-5-6*}
- Portefeuille privé d'actions américaines BNI^{1-2-3-5-6-10-11-12-13*}
- Portefeuille privé d'actions américaines diversifié BNI^{2-10-11*}
- Portefeuille privé d'actions américaines à convictions élevées BNI^{1-2-3-5-6-10-11-12-13-14-15-20-21*}
- Portefeuille privé d'actions internationales à convictions élevées BNI^{1-2-3-5-6-10-11-12-13-14-15-20-21*}
- Portefeuille privé d'actions internationales diversifié BNI^{2-10-11*}
- Portefeuille privé tactique d'actions BNI^{2-10-11*}
- Portefeuille privé d'appréciation du capital non traditionnel BNI^{2-10-11*}

Portefeuilles Méritage

Portefeuilles Méritage d'actions

- Portefeuille Méritage Actions canadiennes^{1-2-3-5-6*}
- Portefeuille Méritage Actions mondiales^{1-2-3-5-6*}
- Portefeuille Méritage Actions américaines^{1-2-3-5-6*}
- Portefeuille Méritage Actions internationales^{1-2-3-5-6*}

Portefeuilles Méritage d'investissement

- Portefeuille Méritage Conservateur^{1-2-5-6*}
- Portefeuille Méritage Modéré^{1-2-5-6*}
- Portefeuille Méritage Équilibré^{1-2-5-6*}
- Portefeuille Méritage Croissance^{1-2-3-5-6*}
- Portefeuille Méritage Croissance Plus^{1-2-3-5-6*}

Portefeuilles Méritage de revenu

- Portefeuille Méritage revenu fixe Diversifié^{1-2-3*}
- Portefeuille Méritage revenu Conservateur^{1-2-3*}
- Portefeuille Méritage revenu Modéré^{1-2-3*}
- Portefeuille Méritage revenu Équilibré^{1-2-3*}
- Portefeuille Méritage revenu Croissance^{1-2-3*}
- Portefeuille Méritage revenu Croissance Plus^{1-2-3*}

Portefeuilles Méritage mondiaux

- Portefeuille Méritage mondial Conservateur^{1-2-5-6*}
- Portefeuille Méritage mondial Modéré^{1-2-5-6*}
- Portefeuille Méritage mondial Équilibré^{1-2-5-6*}
- Portefeuille Méritage mondial Croissance^{1-2-3-5-6*}
- Portefeuille Méritage mondial Croissance Plus^{1-2-3-5-6*}

Portefeuilles Méritage FNB tactiques

- Portefeuille Méritage FNB tactique Modéré^{1-2-5-6*}
- Portefeuille Méritage FNB tactique Équilibré^{1-2-5-6*}
- Portefeuille Méritage FNB tactique Croissance^{1-2-5-6*}
- Portefeuille Méritage FNB tactique Actions^{1-2-5-6*}



- (1) Parts de la *Série Conseillers* également
- (2) Parts de la *Série F* également
- (3) Parts de la *Série O* également
- (4) Parts de la *Série R* également
- (5) Parts de la *Série F5* également
- (6) Parts de la *Série T5* également
- (7) Parts de la *Série T* également
- (8) Parts de la *Série E* également

- (9) Parts de la *Série FT* également
- (10) Parts de la *Série N* également
- (11) Parts de la *Série NR* également
- (12) Parts de la *Série H* également
- (13) Parts de la *Série FH* également
- (14) Parts de la *Série Conseillers-2* également
- (15) Parts de la *Série F-2* également
- (16) Parts de la *Série Investisseurs-2* également

- (17) Parts de la *Série R-2* également
- (18) Parts de la *Série T-2* également
- (19) Parts de la *Série FT-2* également
- (20) Parts de la *Série FH-2* également
- (21) Parts de la *Série H-2* également

* Ce fonds n'offre pas de parts de *Série Investisseurs*

** Ce fonds offre également des parts de *Séries Conseillers-\$US, F-\$US, FT-\$US, O-\$US et T-\$US*

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité de ces parts et toute personne qui donne à entendre le contraire commet une infraction.

Les fonds et les parts offerts aux termes du présent prospectus simplifié ne sont pas inscrits auprès de la *Securities and Exchange Commission* des États-Unis et ils ne sont vendus aux États-Unis qu'aux termes de dispenses d'inscription.

Table des matières

Introduction	5
Responsabilité de l'administration d'un OPC	6
Évaluation des titres en portefeuille	45
Méthode utilisée pour calculer la valeur liquidative des parts	47
Achats, substitutions, conversions et rachats de parts	48
Services facultatifs	53
Frais	57
Rémunération des courtiers	73
Incidences fiscales	77
Quels sont vos droits?	80
Renseignements supplémentaires	81
Investissement responsable	82
Dispenses et autorisations	85
Changements fondamentaux	88
Fonds indiciels – Contrats de licence	88
Attestation des fonds, du gestionnaire et du promoteur	89
Attestation du placeur principal des fonds ayant BNI comme placeur principal	91
Attestation du placeur principal des fonds ayant FBN comme placeur principal	92
Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans le présent document	93
Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?	93
Restrictions en matière de placement	106
Description des parts offertes par les fonds	107
Date de création des fonds et autres événements importants	113
Comment lire les descriptions des fonds	133
FONDS DE MARCHÉ MONÉTAIRE	
Fonds de marché monétaire BNI	135
FONDS DE COURT TERME ET DE REVENU	
Fonds de revenu à taux variable BNI.....	137
Fonds d'obligations BNI.....	140
Fonds de revenu BNI	143
Fonds d'obligations mondiales tactique BNI.....	145
Fonds de revenu fixe sans contraintes BNI.....	149
Fonds d'obligations corporatives BNI	153
Fonds d'obligations à rendement élevé BNI.....	156
Fonds de revenu d'actions privilégiées BNI	159
Fonds d'actions privilégiées BNI.....	162
Fonds Jarislowsky Fraser Sélect de revenu BNI.....	165
Fonds de placements présumés sûrs BNI.....	168
Fonds de développement durable d'obligations canadiennes BNI.....	170
Fonds d'obligations canadiennes essentielles plus BNI.....	174
PORTEFEUILLES BNI	
Portefeuille Prudent BNI.....	177
Portefeuille Conservateur BNI.....	181
Portefeuille Pondéré BNI.....	185
Portefeuille Équilibré BNI	189

Portefeuille Croissance BNI	193
Portefeuille Actions BNI.....	197
PORTEFEUILLES DURABLES BNI	
Portefeuille durable prudent BNI.....	201
Portefeuille durable conservateur BNI.....	205
Portefeuille durable pondéré BNI	209
Portefeuille durable équilibré BNI.....	212
Portefeuille durable croissance BNI.....	215
Portefeuille durable actions BNI.....	218
FONDS DIVERSIFIÉS	
Fonds Jarislowsky Fraser Sélect équilibré BNI	221
Fonds de répartition tactique d'actifs BNI.....	224
Fonds équilibré mondial de croissance BNI	227
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES	
Fonds d'actions canadiennes BNI.....	230
Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité <i>SmartBeta</i> BNI	233
Fonds d'actions canadiennes toutes capitalisations BNI.....	236
Fonds d'actions canadiennes de croissance BNI.....	239
Fonds de petite capitalisation BNI.....	242
Fonds croissance Québec BNI	244
Fonds de développement durable d'actions canadiennes BNI.....	246
FONDS D' ACTIONS MONDIALES	
Fonds d'actions mondiales à faible volatilité <i>SmartBeta</i> BNI	250
Fonds d'actions mondiales BNI.....	253
Fonds mondial de petites capitalisations BNI.....	256
Fonds actif d'actions mondiales BNI.....	260
Fonds d'actions mondiales diversifié BNI.....	263
Fonds de revenu d'actifs réels mondiaux BNI.....	265
Fonds d'actions américaines <i>SmartData</i> BNI.....	268
Fonds d'actions américaines BNI	271
Fonds d'actions internationales <i>SmartData</i> BNI	274
Fonds actif d'actions internationales BNI.....	277
Fonds d'actions de marchés émergents diversifié BNI.....	280
Fonds de développement durable d'actions mondiales BNI	284
Fonds d'actions internationales BNI.....	288
FONDS SPÉCIALISÉS	
Fonds de ressources BNI	291
Fonds de métaux précieux BNI.....	293
Fonds Innovations BNI.....	295
FONDS INDICIELS	
Fonds indiciel d'obligations canadiennes BNI	298
Fonds indiciel d'actions canadiennes BNI.....	301
Fonds indiciel d'actions américaines BNI	304
Fonds indiciel d'actions internationales BNI.....	307

PORTEFEUILLES PRIVÉS BNI

Portefeuilles privés de revenu fixe

Portefeuille privé d'obligations canadiennes BNI	310
Portefeuille privé de revenu fixe canadien BNI	314
Portefeuille privé d'obligations américaines BNI	317
Portefeuille privé d'obligations corporatives BNI	320
Portefeuille privé de revenu fixe non traditionnel BNI	323
Portefeuille privé d'actions privilégiées canadiennes BNI	326

Portefeuille privé équilibré

Portefeuille privé classes d'actifs multiples BNI	329
---	-----

Portefeuilles privés d'actions canadiennes

Portefeuille privé de revenu d'actions BNI	332
Portefeuille privé d'actions canadiennes BNI	335
Portefeuille privé d'actions canadiennes à convictions élevées BNI	339
Portefeuille privé d'actions canadiennes diversifié BNI	342

Portefeuilles privés d'actions mondiales

Portefeuille privé de dividendes nord-américains BNI	345
Portefeuille privé d'actions américaines BNI	348
Portefeuille privé d'actions américaines diversifié BNI	352
Portefeuille privé d'actions américaines à convictions élevées BNI	355
Portefeuille privé d'actions internationales à convictions élevées BNI	359
Portefeuille privé d'actions internationales diversifié BNI	363
Portefeuille privé tactique d'actions BNI	366
Portefeuille privé d'appréciation du capital non traditionnel BNI	369

PORTEFEUILLES MÉRITAGE

Portefeuilles Méritage d'actions

Portefeuille Méritage Actions canadiennes	372
Portefeuille Méritage Actions mondiales	375
Portefeuille Méritage Actions américaines	377
Portefeuille Méritage Actions internationales	379

Portefeuilles Méritage d'investissement

Portefeuille Méritage Conservateur	381
Portefeuille Méritage Modéré	384
Portefeuille Méritage Équilibré	387
Portefeuille Méritage Croissance	390
Portefeuille Méritage Croissance Plus	393

Portefeuilles Méritage de revenu

Portefeuille Méritage revenu fixe Diversifié	396
Portefeuille Méritage revenu Conservateur	399
Portefeuille Méritage revenu Modéré	402
Portefeuille Méritage revenu Équilibré	405
Portefeuille Méritage revenu Croissance	408
Portefeuille Méritage revenu Croissance Plus	411

Portefeuilles Méritage mondiaux

Portefeuille Méritage mondial Conservateur	414
Portefeuille Méritage mondial Modéré	417

Portefeuille Méritage mondial Équilibré..... 420
Portefeuille Méritage mondial Croissance 423
Portefeuille Méritage mondial Croissance Plus 426

Portefeuilles Méritage FNB tactiques

Portefeuille Méritage FNB tactique Modéré..... 429
Portefeuille Méritage FNB tactique Équilibré 432
Portefeuille Méritage FNB tactique Croissance..... 435
Portefeuille Méritage FNB tactique Actions..... 438

Introduction

Chez Banque Nationale Investissements inc., votre compréhension des fonds dans lesquels vous investissez nous tient à cœur. Il est important pour nous que vous soyez à l'aise avec vos placements. Ainsi, le présent prospectus simplifié utilise un langage facile à comprendre et les termes plus complexes y sont expliqués.

Les termes « vous » et « votre » dans le présent prospectus simplifié désignent l'investisseur. De plus, les termes « nous », « notre » et « nos » désignent Banque Nationale Investissements inc. Les organismes de placement collectif (« OPC ») que nous offrons aux termes du présent prospectus simplifié sont désignés aux présentes par les termes « fonds » ou « Fonds BNI », individuellement et collectivement, ou, dans le cas des Portefeuilles Méritage dans la rubrique *Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans le présent document*, par le terme « portefeuille ».

Le Fonds Jarislowsky Fraser Sélect de revenu BNI et le Fonds Jarislowsky Fraser Sélect équilibré BNI sont désignés collectivement par le terme « Fonds Jarislowsky Fraser BNI ».

Le Portefeuille durable prudent BNI, le Portefeuille durable conservateur BNI, le Portefeuille durable pondéré BNI, le Portefeuille durable équilibré BNI, le Portefeuille durable croissance BNI et le Portefeuille durable actions BNI sont désignés collectivement par le terme « Portefeuilles durables BNI ».

Le Portefeuille privé d'obligations canadiennes BNI, le Portefeuille privé de revenu fixe canadien BNI, le Portefeuille privé d'obligations américaines BNI, le Portefeuille privé d'obligations corporatives BNI, le Portefeuille privé de revenu fixe non traditionnel BNI, le Portefeuille privé d'actions privilégiées canadiennes BNI, le Portefeuille privé classes d'actifs multiples BNI, le Portefeuille privé de revenu d'actions BNI, le Portefeuille privé d'actions canadiennes BNI, le Portefeuille privé d'actions canadiennes à convictions élevées BNI, le Portefeuille privé d'actions canadiennes diversifié BNI, le Portefeuille privé de dividendes nord-américains BNI, le Portefeuille privé d'actions américaines BNI, le Portefeuille privé d'actions américaines diversifié BNI, le Portefeuille privé d'actions américaines à convictions élevées BNI, le Portefeuille privé d'actions internationales diversifié BNI, le Portefeuille privé d'actions internationales à convictions élevées BNI, le Portefeuille privé tactique d'actions BNI et le Portefeuille privé d'appréciation du capital non traditionnel BNI sont collectivement désignés les « Portefeuilles privés BNI ».

Le Portefeuille Prudent BNI, le Portefeuille Conservateur BNI, le Portefeuille Pondéré BNI, le Portefeuille Équilibré BNI, le Portefeuille Croissance BNI et le Portefeuille Actions BNI sont collectivement désignés les « Portefeuilles BNI ».

Le Portefeuille Méritage Actions canadiennes, le Portefeuille Méritage Actions mondiales, le Portefeuille Méritage Actions américaines, le Portefeuille Méritage Actions internationales, le Portefeuille Méritage Conservateur, le Portefeuille Méritage Modéré, le Portefeuille Méritage Équilibré, le Portefeuille Méritage Croissance, le Portefeuille Méritage Croissance Plus, le Portefeuille Méritage revenu fixe Diversifié, le Portefeuille Méritage revenu Conservateur, le Portefeuille Méritage revenu Croissance Plus, le Portefeuille Méritage revenu Équilibré, le Portefeuille Méritage revenu Croissance, le Portefeuille Méritage revenu Croissance Plus, le Portefeuille Méritage mondial Conservateur, le Portefeuille Méritage mondial Modéré, le Portefeuille Méritage mondial Équilibré, le Portefeuille Méritage mondial Croissance, le Portefeuille Méritage mondial Croissance Plus, le Portefeuille Méritage FNB tactique Modéré, le Portefeuille Méritage FNB tactique Équilibré, le Portefeuille Méritage FNB tactique Croissance et le Portefeuille Méritage FNB tactique Actions sont collectivement désignés les « Portefeuilles Méritage ».

Si vous investissez dans les fonds, vous achetez des parts d'une fiducie et êtes un « porteur de parts » ou, collectivement, les « porteurs de parts ».

Le présent prospectus simplifié contient des renseignements importants relativement aux OPC en général et traite plus spécifiquement des Fonds BNI. Ces renseignements vous aideront à comprendre vos droits en tant qu'investisseur et à prendre une décision éclairée relativement à vos placements.

Nous avons divisé le document en deux parties. La première partie, qui va de la page 5 à la page 88, contient de l'information sur tous les Fonds BNI et de l'information sur les OPC en général. La seconde partie, qui va de la page 93 à la page 440 et qui est intitulée *Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans le présent document*, contient de l'information détaillée au sujet de chaque fonds décrit dans le présent document.

Les derniers rapports de la direction sur le rendement du fonds annuels et intermédiaires déposés et les aperçus du fonds des Fonds BNI donnent accès à d'autres renseignements sur les fonds. Afin d'obtenir plus de précisions au sujet des fonds, veuillez également consulter les derniers états financiers annuels déposés ainsi que les rapports financiers intermédiaires déposés après ceux-ci. Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent document, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée.

Vous pouvez obtenir sur demande et sans frais un exemplaire des documents susmentionnés en communiquant avec votre courtier ou en nous faisant parvenir un message par courrier électronique à l'adresse investissements@bnc.ca ou en consultant le site Internet des fonds au www.bninvestissements.ca. Vous pouvez également les obtenir, dans le cas des Fonds Jarislowsky Fraser

BNI et des Portefeuilles Méritage, en appelant au numéro sans frais 1 866 603-3601 ou, dans le cas de tous les autres Fonds BNI, en appelant le Service-conseil Banque Nationale Investissements au 514 871-2082 ou sans frais au 1 888 270-3941. Service-conseil Banque Nationale Investissements est une unité de Banque Nationale Investissements inc. qui permet aux investisseurs de communiquer directement avec Banque Nationale Investissements inc., notamment afin d'obtenir de l'information sur les produits et services offerts, d'obtenir des exemplaires de documents d'information liés aux Fonds BNI, ou d'ouvrir un compte et d'acheter des parts de fonds.

De plus, vous pouvez consulter les différents documents d'information mentionnés précédemment et obtenir d'autres renseignements au sujet des fonds sur le site Internet du *Système électronique de données, d'analyse et de recherche*+ (SEDAR+) au www.sedarplus.ca ou sur notre site Internet au www.bninvestissements.ca.

Responsabilité de l'administration d'un OPC

Gestion des fonds

Banque Nationale Investissements inc., gestionnaire de fonds d'investissement et courtier en épargne collective dans chaque province et territoire du Canada, agit en tant que gestionnaire de chacun des fonds. Nous sommes responsables de la gestion des activités et des affaires des fonds. Nous sommes également responsables des décisions de placement relatives aux fonds, mais nous avons retenu les services de gestionnaires de portefeuille pour nous aider à remplir cette fonction. Nous devons également fournir des locaux et des installations, du personnel de bureau, des services de statistiques, de tenue de livres et de comptabilité et des services d'audit interne.

Les fonds sont responsables du paiement de nos frais de gestion. Les frais de gestion varient d'un fonds et d'une série à l'autre et correspondent à un pourcentage de la valeur liquidative moyenne quotidienne de chaque série. Afin d'obtenir plus de détails à cet égard, ainsi qu'à l'égard des différentes charges opérationnelles, veuillez vous référer à la rubrique *Frais et charges payables directement par les fonds*.

Le siège de Banque Nationale Investissements inc. est situé au 800, rue Saint-Jacques, bureau 43671, Montréal (Québec) H3C 1A3. Vous pouvez joindre le Service-conseil Banque Nationale Investissements aux numéros de téléphone suivants : 514 871-2082 ou sans frais au 1 888 270-3941. Vous trouverez notre site Internet à l'adresse www.bninvestissements.ca, et notre adresse de courrier électronique est investissements@bnc.ca.

Banque Nationale Investissements inc. a conclu différentes conventions de gestion avec Société de fiducie Natcan et/ou Trust Banque Nationale inc. pour la gestion des Fonds BNI. La convention de gestion relative aux Portefeuilles Méritage peut être résiliée par BNI sous réserve d'un préavis écrit d'au moins 90 jours ou par les portefeuilles advenant le cas où le gestionnaire ne respecterait pas les obligations prévues à la convention de gestion, sous réserve de l'envoi d'un préavis de 90 jours et de l'obtention de l'approbation des deux tiers (2/3) des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts des portefeuilles. La convention de gestion relative au Fonds de revenu fixe sans contraintes BNI, celle relative aux Fonds Jarislowsky Fraser BNI et celle relative aux autres Fonds BNI peuvent être résiliées en tout temps à la demande de l'une ou l'autre des parties, sous réserve d'un préavis d'au moins 60 jours.

En règle générale, nous ne pouvons pas changer le gestionnaire sans qu'une telle mesure soit approuvée par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et par la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts du fonds. Cependant, ces approbations ne sont pas requises si le nouveau gestionnaire est une société du même groupe que Banque Nationale Investissements inc.

Administrateurs et membres de la haute direction de Banque Nationale Investissements inc.

Le tableau qui suit contient la liste des administrateurs et des membres de la haute direction du gestionnaire. Vous y trouverez leur nom, leur municipalité de résidence et leur poste auprès du gestionnaire.

<i>Nom et municipalité de résidence</i>	<i>Poste auprès du gestionnaire</i>
Marie Brault Montréal (Québec)	Vice-présidente, Services juridiques
The Giang Diep Candiac (Québec)	Administrateur
Bianca Dupuis Varenes (Québec)	Dirigeante responsable de l'approbation de la publication et administratrice

<i>Nom et municipalité de résidence</i>	<i>Poste auprès du gestionnaire</i>
Éric-Olivier Savoie ¹ Montréal (Québec)	Président, chef de la direction, administrateur et personne désignée responsable (pour les activités de Banque Nationale Investissements inc. à titre de gestionnaire de fonds d'investissement)
Corinne Bélanger Saint-Bruno-de-Montarville (Québec)	Vice-présidente, Solutions d'investissement et analytique avancée de BNI, et administratrice
Jean-Philippe Cadieux Longueuil (Québec)	Vice-président, Gouvernance BNI et <i>MaaS</i> , et administrateur
Nancy Paquet ¹ La Prairie (Québec)	Présidente du conseil d'administration
Sébastien René Saint-Bruno-de-Montarville (Québec)	Chef des finances
Nathalie Fournier ² Laval (Québec)	Chef de la conformité (pour Banque Nationale Investissements inc. à titre de gestionnaire de fonds d'investissement)
Tina Tremblay-Girard ³ Sainte-Anne-des-Lacs (Québec)	Administratrice
Olivier Goyette Mont-Saint-Hilaire (Québec)	Chef de la conformité (pour les activités de Banque Nationale Investissements inc. à titre de courtier en épargne collective)
Martin Felton Candiac (Québec)	Vice-président, Ventes nationales
Lucie Rainville Chambly (Québec)	Directrice principale Investissement
Simon Ledoux ¹ Longueuil (Québec)	Personne désignée responsable (pour les activités de Banque Nationale Investissements inc. à titre de courtier en épargne collective), premier vice-président, chef de la distribution et administrateur

¹ Également administrateur ou dirigeant de la Banque Nationale du Canada, laquelle fait partie du même groupe que le gestionnaire et fournit des services aux fonds ou au gestionnaire relativement aux fonds.

² Également administrateur ou dirigeant de Trust Banque Nationale inc. et/ou Société de fiducie Natcan, lesquelles font partie du même groupe que le gestionnaire et fournissent des services aux fonds ou au gestionnaire relativement aux fonds.

³ Également administrateur ou dirigeant de Financière Banque Nationale inc., laquelle fait partie du même groupe que le gestionnaire et fournit des services aux fonds ou au gestionnaire relativement aux fonds.

Gestionnaire des Fonds BNI

Établie en 1987, Banque Nationale Investissements inc. est le gestionnaire des Fonds BNI. Notre objectif global est de maximiser le rendement de vos placements. D'un point de vue opérationnel, notre rôle consiste à assurer l'évaluation quotidienne des fonds, à gérer l'argent qui y est déposé et retiré et à en assurer le transfert entre les fonds. Nous établissons les objectifs et les stratégies de placement des fonds et assurons le suivi de la gestion de leur portefeuille. Le 1^{er} novembre 2008, Services de placements Altamira Inc., jusqu'alors gestionnaire de certains Fonds BNI, a consolidé ses activités avec Services financiers Altamira ltée et Placements Banque Nationale inc. Les activités des entités précitées, filiales de la Banque Nationale du Canada, ont été fusionnées et le nom de la société issue de la fusion fut Placements Banque Nationale inc., devenue Banque Nationale Investissements inc. le 12 mai 2014. Les Portefeuilles privés BNI, les Fonds Jarislowsky Fraser BNI (depuis le 14 mai 2015), et les Portefeuilles Méritage (depuis le 14 mai 2018) font également partie de la famille des Fonds BNI. Depuis le 6 mars 2017, tous les fonds gérés par Banque Nationale Investissements inc. sont collectivement désignés les Fonds BNI (auparavant les Fonds

Banque Nationale). Vous pouvez obtenir plus de renseignements sur les Fonds BNI auprès du Service-conseil Banque Nationale Investissements ou de votre courtier.

Fonds de fonds

Tous les Fonds BNI sont en mesure d'investir dans d'autres OPC sous réserve de certaines conditions. Dans le cas où nous sommes le gestionnaire tant du fonds dominant que du fonds sous-jacent, nous n'exercerons pas les droits de vote rattachés aux titres du fonds sous-jacent. Cependant, nous pourrions faire en sorte, le cas échéant, que les porteurs de parts qui sont les propriétaires véritables des parts du fonds dominant exercent les droits de vote rattachés à ces parts.

Gestionnaires de portefeuille

1. Intact Gestion de placements inc.

Intact Gestion de placements inc. (« Intact Gestion de placements ») est le gestionnaire de portefeuille du Fonds de revenu d'actions privilégiées BNI. Le siège d'Intact Gestion de placements est situé au 2020, boulevard Robert-Bourassa, bureau 1400, Montréal (Québec) H3A 2A5. Nous versons des honoraires à Intact Gestion de placements en fonction d'un pourcentage de la valeur liquidative du fonds qu'elle gère. Le fonds ne verse aucune rémunération à Intact Gestion de placements.

Le tableau qui suit donne la liste des employés d'Intact Gestion de placements qui sont principalement responsables des activités quotidiennes d'une portion importante du portefeuille du fonds. Vous y trouverez leur nom, titre et durée de service.

<i>Nom</i>	<i>Titre</i>	<i>Durée de service</i>
David Tremblay	Vice-président principal et chef des placements du groupe	22 ans
Jean-Mathieu Gareau	Directeur et gestionnaire de portefeuille principal, Actions	13 ans
Steven Thériault	Gestionnaire de portefeuille, Actions	9 ans

Les décisions prises par ces individus ne sont pas subordonnées à l'examen, à l'approbation ou à la ratification d'un comité.

Les analystes financiers effectuent des recherches et proposent leurs recommandations au gestionnaire de portefeuille. L'équipe de conformité d'Intact Gestion de placements effectue des vérifications périodiques afin de s'assurer que les objectifs et les stratégies de placement du fonds sont respectés.

La convention de gestion de portefeuille conclue avec Intact Gestion de placements peut être résiliée en tout temps par l'une ou l'autre des parties, suivant un préavis écrit de 60 jours. La convention peut également être résiliée sans préavis et à tout moment par l'une ou l'autre des parties dans certaines circonstances précises.

2. Gestion d'actifs BNY Mellon Canada

Nous avons retenu les services de Gestion d'actifs BNY Mellon Canada afin qu'elle agisse comme gestionnaire de portefeuille du Fonds d'obligations mondiales tactique BNI.

Le siège de Gestion d'actifs BNY Mellon Canada est situé au 1, rue York, bureau 601, Toronto (Ontario) M5J 0B6. Nous versons des honoraires à Gestion d'actifs BNY Mellon Canada en fonction d'un pourcentage de la valeur liquidative du fonds qu'elle gère. Le fonds ne verse aucune rémunération à Gestion d'actifs BNY Mellon Canada.

Nous pouvons résilier la convention de gestion de portefeuille conclue avec Gestion d'actifs BNY Mellon Canada en tout temps, suivant un préavis écrit de 30 jours.

Trust Banque Nationale inc., à titre de gestionnaire de portefeuille du Fonds d'actions de marchés émergents diversifié BNI, a retenu les services de Gestion d'actifs BNY Mellon Canada afin qu'elle agisse comme sous-gestionnaire de portefeuille d'une portion des actifs du Fonds d'actions de marchés émergents diversifié BNI (qui, à son tour, a délégué ses fonctions à un membre de son groupe, soit Newton Investment Management Limited.). Veuillez-vous reporter à la sous-rubrique 2.1 de la présente rubrique pour de plus amples renseignements relativement à l'entente avec Newton Investment Management Limited. Trust Banque Nationale inc. est responsable des conseils en placement donnés par le sous-gestionnaire de portefeuille.

À titre de gestionnaire de portefeuille du Fonds d'actions de marchés émergents diversifié BNI, Trust Banque Nationale inc. assumera en tout temps la responsabilité globale de la gestion du portefeuille de placements de ce fonds, sous réserve du contrôle et des directives du fiduciaire et du gestionnaire du fonds.

La convention de sous-gestion de portefeuille conclue entre Trust Banque Nationale inc. et Gestion d'actifs BNY Mellon Canada prévoit que celle-ci peut être résiliée en tout temps par l'une ou l'autre des parties, suivant un préavis de 30 jours. La convention peut également être résiliée sans préavis et à tout moment par l'une ou l'autre des parties dans certaines circonstances précises.

2.1 Newton Investment Management Limited

Gestion d'actifs BNY Mellon Canada, à titre de sous-gestionnaire de portefeuille d'une portion des actifs du Fonds d'actions de marchés émergents diversifié BNI, a retenu les services de Newton Investment Management Limited (« Newton ») à titre de sous-gestionnaire de portefeuille délégué du Fonds d'actions de marchés émergents diversifié BNI. Gestion d'actifs BNY Mellon Canada est responsable des conseils en placement donnés par Newton. Il pourrait être difficile de faire valoir des droits conférés par la loi contre Newton parce qu'elle réside à l'extérieur du Canada et que la totalité ou une partie importante de ses actifs se trouvent à l'extérieur du Canada. À titre de gestionnaire de portefeuille de ce fonds, Trust Banque Nationale inc. assumera en tout temps la responsabilité globale de la gestion du portefeuille de placements de ce fonds, sous réserve du contrôle et des directives du fiduciaire et du gestionnaire du fonds.

Les conventions de sous-gestion de portefeuille conclues entre Gestion d'actifs BNY Mellon Canada et Newton Investment Management Limited prévoient que celles-ci peuvent être résiliées par l'une ou l'autre des parties au moyen d'un préavis de 30 jours donné à l'autre partie.

Le tableau qui suit donne la liste des employés de Newton qui sont responsables de la gestion des activités quotidiennes du fonds. Vous y trouverez leur nom, titre et durée de service.

<i>Nom</i>	<i>Titre</i>	<i>Durée de service</i>
Liliana Dearth	Responsable des actions des marchés émergents et de l'Asie, Équipe des opportunités en actions	Moins de 1 an
Alex Khosla	Gestionnaire de portefeuille, Équipe des opportunités en actions	1 an

Les décisions prises par ces individus ne sont pas subordonnées à l'examen, à l'approbation ou à la ratification d'un comité.

2.2 Insight North America LLC

Gestion d'actifs BNY Mellon Canada retient les services d'un sous-gestionnaire de portefeuille pour qu'il fournisse des conseils en placement à l'égard du Fonds d'obligations mondiales tactique BNI.

Gestion d'actifs BNY Mellon Canada a retenu les services d'Insight North America LLC (« Insight ») pour qu'elle agisse à titre de sous-gestionnaire de portefeuille du Fonds d'obligations mondiales tactique BNI. Gestion d'actifs BNY Mellon Canada est responsable des conseils en placement donnés par le sous-gestionnaire de portefeuille. Il pourrait être difficile de faire valoir des droits conférés par la loi contre Insight parce que celle-ci réside à l'extérieur du Canada et que la totalité ou une partie importante de ses actifs se situent à l'extérieur du Canada. À titre de gestionnaire de portefeuille du fonds, Gestion d'actifs BNY Mellon Canada assumera en tout temps la responsabilité globale de la gestion du portefeuille de placements du fonds, sous réserve du contrôle et des directives du fiduciaire et du gestionnaire du fonds.

Les conventions de sous-gestion en placement conclues entre Gestion d'actifs BNY Mellon Canada et Insight prévoient que celles-ci peuvent être résiliées par l'une ou l'autre des parties au moyen d'un préavis de 30 jours donné à l'autre partie.

Le tableau qui suit contient la liste des employés d'Insight qui sont responsables de la gestion des activités quotidiennes du fonds. Vous y trouverez leur nom, titre et durée de service.

<i>Nom</i>	<i>Titre</i>	<i>Durée de service</i>
Brendan Murphy	Chef, Titres à revenu mondiaux, Amérique du Nord	18 ans
Nathaniel Hyde	Gestionnaire de portefeuille	18 ans

Les décisions prises par ces individus ne sont pas subordonnées à l'examen, à l'approbation ou à la ratification d'un comité.

3. *Placements Montrusco Bolton inc.*

Nous avons retenu les services de Placements Montrusco Bolton inc. afin qu'elle agisse comme gestionnaire de portefeuille du Portefeuille privé de revenu d'actions BNI et du Portefeuille privé d'actions américaines BNI. En sa qualité de gestionnaire de portefeuille, Placements Montrusco Bolton inc. assume la gestion des actifs en portefeuille, y compris en ce qui a trait aux recommandations de placement et à la prise de décision en matière de placements.

La convention de gestion de portefeuille conclue avec Placements Montrusco Bolton inc. peut être résiliée en tout temps par l'une ou l'autre des parties, suivant un préavis de 30 jours. La convention peut également être résiliée sans préavis et à tout moment par l'une ou l'autre des parties dans certaines circonstances précises.

Le siège de Placements Montrusco Bolton inc. est situé au 1501, avenue McGill College, bureau 1200, Montréal (Québec) H3A 3M8. Nous versons des honoraires à Placements Montrusco Bolton inc. en fonction d'un pourcentage de la valeur liquidative des fonds qu'elle gère. Les fonds ne versent aucune rémunération à Placements Montrusco Bolton inc.

Le tableau qui suit contient la liste des employés de Placements Montrusco Bolton inc. qui sont principalement responsables de la gestion des activités quotidiennes des fonds qu'elle gère. Vous y trouverez leur nom, titre et durée de service.

<i>Nom</i>	<i>Titre</i>	<i>Durée de service</i>
John Goldsmith	Chef des actions canadiennes	20 ans
Jean-David Meloche	Chef des actions mondiales	19 ans

Les décisions prises par ces individus ne sont pas subordonnées à l'examen, à l'approbation ou à la ratification d'un comité.

4. *Trust Banque Nationale inc.*

Nous avons retenu les services de Trust Banque Nationale inc. afin qu'elle agisse comme gestionnaire de portefeuille du Fonds d'actions internationales BNI, du Fonds d'actions canadiennes BNI, du Portefeuille privé de dividendes nord-américains BNI, des Fonds Jarislowsky Fraser BNI, du Portefeuille privé d'appréciation du capital non traditionnel BNI, du Fonds de marché monétaire BNI, du Fonds de revenu à taux variable BNI, du Fonds d'obligations BNI, du Fonds de revenu BNI, du Fonds de revenu fixe sans contraintes BNI, du Fonds d'obligations corporatives BNI, du Fonds d'obligations à rendement élevé BNI, du Fonds d'actions privilégiées BNI, du Fonds de placements présumés sûrs BNI, du Fonds de développement durable d'obligations canadiennes BNI, du Fonds d'obligations canadiennes essentielles plus BNI, du Fonds de répartition tactique d'actifs BNI, du Fonds équilibré mondial de croissance BNI, du Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité *SmartBeta* BNI (auparavant Fonds d'actions canadiennes *SmartBeta* BNI), du Fonds d'actions canadiennes toutes capitalisations BNI, du Fonds de petite capitalisation BNI, du Fonds croissance Québec BNI, du Fonds de développement durable d'actions canadiennes BNI, du Fonds d'actions mondiales à faible volatilité *SmartBeta* BNI (auparavant Fonds d'actions mondiales *SmartBeta* BNI), du Fonds d'actions mondiales BNI, du Fonds de revenu d'actifs réels mondiaux BNI, du Fonds d'actions américaines BNI, du Fonds mondial de petites capitalisations BNI, du Fonds actif d'actions mondiales BNI, du Fonds d'actions mondiales diversifié BNI, du Fonds actif d'actions internationales BNI, du Fonds d'actions de marchés émergents diversifié BNI, du Fonds de développement durable d'actions mondiales BNI, du Fonds de ressources BNI, du Fonds de métaux précieux BNI, du Fonds Innovations BNI, du Fonds indiciel d'obligations canadiennes BNI, du Fonds indiciel d'actions canadiennes BNI, du Fonds indiciel d'actions américaines BNI, du Fonds indiciel d'actions internationales BNI, du Portefeuille privé d'obligations canadiennes BNI, du Portefeuille privé de revenu fixe canadien BNI, du Portefeuille privé d'obligations américaines BNI, du Portefeuille privé d'obligations corporatives BNI, du Portefeuille privé de revenu fixe non traditionnel BNI, du Portefeuille privé d'actions privilégiées canadiennes BNI, du Portefeuille privé classes d'actifs multiples BNI, du Portefeuille privé d'actions canadiennes BNI, du Portefeuille privé d'actions canadiennes à convictions élevées BNI, du Portefeuille privé d'actions américaines à convictions élevées BNI, du Portefeuille privé d'actions internationales à convictions élevées BNI, du Portefeuille privé tactique d'actions BNI, du Portefeuille privé d'actions canadiennes diversifié BNI, du Portefeuille privé d'actions américaines diversifié BNI, du Portefeuille privé d'actions internationales diversifié BNI, des Portefeuilles durables BNI, des Portefeuilles BNI et des Portefeuille Méritage.

Les conventions de gestion de portefeuille conclues avec Trust Banque Nationale inc. peuvent être résiliées en tout temps par Banque Nationale Investissements inc. suivant un préavis écrit de 30 jours et par Trust Banque Nationale inc. suivant un préavis écrit de 90 jours. Les conventions peuvent également être résiliées sans préavis et à tout moment par l'une ou l'autre des parties dans certaines circonstances précises.

Le siège de Trust Banque Nationale inc. est situé au 800, rue Saint-Jacques, bureau 17791, Montréal (Québec) H3C 1A3. Nous verserons des honoraires à Trust Banque Nationale inc. en fonction d'un pourcentage de la valeur liquidative des fonds qu'elle gère. Les fonds ne versent aucune rémunération à Trust Banque Nationale inc.

Le tableau qui suit contient la liste des personnes agissant pour le compte de Trust Banque Nationale inc. qui sont responsables de la gestion des activités quotidiennes des fonds. Vous y trouverez leur nom, titre et durée de service.

<i>Nom</i>	<i>Titre</i>	<i>Durée de service</i>
Sandrine Thérout	Directrice générale, Indexation et stratégies systématiques	15 ans
Terry Dimock	Gestionnaire de portefeuille en chef	9 ans
Christian Nols	Gestionnaire	8 ans
Martin Lefebvre	Chef des placements, vice-président et stratège	12 ans
Louis Lajoie	Gestionnaire de portefeuille principal	5 ans

Les décisions relatives aux titres en portefeuille sont subordonnées à l'examen, à l'approbation ou à la ratification d'un comité.

Trust Banque Nationale inc. retient les services de sous-gestionnaires de portefeuille pour qu'ils fournissent des conseils en placement à l'égard du Fonds d'actions internationales BNI, du Fonds d'actions canadiennes BNI, du Portefeuille privé de dividendes nord-américains BNI, des Fonds Jarislowsky Fraser BNI, du Fonds de marché monétaire BNI, du Fonds de revenu à taux variable BNI, du Fonds d'obligations BNI, du Fonds de revenu BNI, du Fonds d'obligations corporatives BNI, du Fonds de revenu fixe sans contraintes BNI, du Fonds d'obligations à rendement élevé BNI, du Fonds d'actions privilégiées BNI, du Fonds de développement durable d'obligations canadiennes BNI, du Fonds d'obligations canadiennes essentielles plus BNI, du Fonds d'actions canadiennes toutes capitalisations BNI, du Fonds de petite capitalisation BNI, du Fonds croissance Québec BNI, du Fonds de développement durable d'actions canadiennes BNI, du Fonds d'actions mondiales BNI, du Fonds de revenu d'actifs réels mondiaux BNI, du Fonds mondial de petites capitalisations BNI, du Fonds d'actions américaines BNI, du Fonds actif d'actions mondiales BNI, du Fonds actif d'actions internationales BNI, du Fonds d'actions de marchés émergents diversifié BNI, du Fonds de développement durable d'actions mondiales BNI, du Fonds de ressources BNI, du Fonds de métaux précieux BNI, du Fonds Innovations BNI, du Portefeuille privé d'obligations canadiennes BNI, du Portefeuille privé de revenu fixe canadien BNI, du Portefeuille privé d'obligations américaines BNI, du Portefeuille privé d'obligations corporatives BNI, du Portefeuille privé d'actions privilégiées canadiennes BNI, du Portefeuille privé d'actions canadiennes BNI, du Portefeuille privé d'actions canadiennes à convictions élevées BNI, du Portefeuille privé d'actions américaines à convictions élevées BNI et du Portefeuille privé d'actions internationales à convictions élevées BNI.

4.1 Gestion de placements Manuvie limitée

Trust Banque Nationale inc. a retenu les services de Gestion de placements Manuvie limitée pour qu'elle agisse à titre de sous-gestionnaire de portefeuille du Fonds d'actions canadiennes toutes capitalisations BNI et du Portefeuille privé d'actions canadiennes BNI. Le siège de Gestion de placements Manuvie limitée est situé au 200, rue Bloor Est, Toronto (Ontario) M4W 1E5.

La convention de sous-gestion de portefeuille conclue entre Trust Banque Nationale inc. et Gestion de placements Manuvie limitée prévoit que celle-ci peut être résiliée en tout temps par l'une ou l'autre des parties, suivant un préavis de 60 jours.

Le tableau qui suit présente les employés de Gestion de placements Manuvie limitée qui sont principalement responsables de la gestion des activités quotidiennes du Fonds d'actions canadiennes toutes capitalisations BNI et du Portefeuille privé d'actions canadiennes BNI. Vous y trouverez leur nom, titre et durée de service.

<i>Nom</i>	<i>Titre</i>	<i>Durée de service</i>
Patrick Blais	Gestionnaire de portefeuille principal et responsable de l'équipe Actions fondamentales	13 ans
Steve Belisle	Gestionnaire de portefeuille principal, équipe Actions fondamentales	20 ans
Cavan Yie	Gestionnaire de portefeuille, équipe Actions fondamentales	11 ans
Derek Chan	Gestionnaire de portefeuille, équipe Actions fondamentales	12 ans
Brian Chan	Gestionnaire de portefeuille, équipe Actions fondamentales	14 ans

Les décisions prises par ces individus ne sont pas subordonnées à l'examen, à l'approbation ou à la ratification d'un comité.

4.2 *RBC Gestion mondiale d'actifs inc.*

Trust Banque Nationale inc. a retenu les services de RBC Gestion mondiale d'actifs inc.* pour qu'elle agisse à titre de sous-gestionnaire de portefeuille du Portefeuille privé d'actions canadiennes à convictions élevées BNI.

La convention de sous-gestion de portefeuille conclue entre Trust Banque Nationale inc. et RBC Gestion mondiale d'actifs inc. prévoit que celle-ci peut être résiliée en tout temps par l'une ou l'autre des parties, suivant un préavis de 61 jours.

Le tableau qui suit présente les employés de RBC Gestion mondiale d'actifs inc. qui sont principalement responsables de la gestion des activités quotidiennes du Portefeuille privé d'actions canadiennes à convictions élevées BNI. Vous y trouverez leur nom, titre et durée de service.

<i>Nom</i>	<i>Titre</i>	<i>Durée de service</i>
Irene Fernando	Directrice générale, gestionnaire de portefeuille principale, Actions nord-américaines	16 ans
Sarah Neilson	Directrice générale, gestionnaire de portefeuille principale, Actions nord-américaines	15 ans

Les décisions prises par ces individus ne sont pas subordonnées à l'examen, à l'approbation ou à la ratification d'un comité.

* Phillips, Hager & North gestion de placements^{MD}, une division de RBC Gestion mondiale d'actifs inc., est principalement responsable de l'exercice des fonctions de RBC Gestion mondiale d'actifs inc. à titre de sous-gestionnaire de portefeuille du Portefeuille privé d'actions canadiennes à convictions élevées BNI.

4.3 *Corporation Fiera Capital*

Trust Banque Nationale inc. a retenu les services de Corporation Fiera Capital afin qu'elle agisse à titre de sous-gestionnaire de portefeuille des fonds suivants :

- Fonds de marché monétaire BNI;
- Fonds de revenu à taux variable BNI;
- Fonds de revenu BNI;
- Fonds d'obligations corporatives BNI;
- Fonds d'actions privilégiées BNI;
- Fonds de petite capitalisation BNI;
- Fonds croissance Québec BNI;
- Fonds de développement durable d'actions canadiennes BNI;
- Portefeuille privé d'obligations corporatives BNI;
- Portefeuille privé d'obligations américaines BNI;
- Portefeuille privé d'actions privilégiées canadiennes BNI.

Trust Banque Nationale inc., à titre de gestionnaire de portefeuille du Fonds d'obligations BNI et du Portefeuille privé d'obligations canadiennes BNI, a également retenu les services de Corporation Fiera Capital afin qu'elle agisse à titre de sous-gestionnaire de portefeuille d'une portion des actifs du Fonds d'obligations BNI et du Portefeuille privé d'obligations canadiennes BNI.

Le siège de Corporation Fiera Capital est situé au 1981, avenue McGill College, bureau 1500, Montréal (Québec) H3A 0H5.

La convention de sous-gestion de portefeuille conclue avec Corporation Fiera Capital peut être résiliée en tout temps par l'une ou l'autre des parties, suivant un préavis de 60 jours. Corporation Fiera Capital disposera d'un délai de 60 jours ouvrables suivant la réception de l'avis pour fermer notre compte, le tout afin d'assurer une transition efficace.

Le tableau qui suit contient la liste des employés de Corporation Fiera Capital qui sont responsables de la gestion des activités quotidiennes des fonds. Vous y trouverez leur nom, poste et durée de service.

<i>Nom</i>	<i>Titre</i>	<i>Durée de service</i>
Frédéric Bérubé	Gestionnaire de portefeuille, Marché monétaire	21 ans
Nicolas Normandeau	Gestionnaire de portefeuille, Titres à revenu fixe	12 ans
Marc Lecavalier	Gestionnaire de portefeuille principal, Actions canadiennes de sociétés à petite capitalisation	12 ans

<i>Nom</i>	<i>Titre</i>	<i>Durée de service</i>
Philippe Ouellette	Gestionnaire de portefeuille principal, Titres à revenu fixe	11 ans
Jeff Seaver	Gestionnaire de portefeuille, Titres à revenu fixe	11 ans
Candice Bangsund	Vice-présidente et gestionnaire de portefeuille, Répartition mondiale de l'actif	14 ans
Nicolas Vaugeois	Gestionnaire de portefeuille, Titres à revenu fixe	11 ans
Alexandre Cousineau	Gestionnaire de portefeuille, Titres à revenu fixe	10 ans
Nessim Mansoor	Chef, Actions canadiennes de sociétés à grande capitalisation	8 ans
Nicholas Smart	Gestionnaire de portefeuille principal, Actions canadiennes	8 ans
Charles Lefebvre	Gestionnaire de portefeuille principal, Titres à revenu fixe	7 ans
Tony Rizzi	Gestionnaire de portefeuille principal, Actions canadiennes	8 ans

Les décisions prises par ces individus ne sont pas subordonnées à l'examen, à l'approbation ou à la ratification d'un comité.

4.4 Goldman Sachs Asset Management, L.P.

Trust Banque Nationale inc. a retenu les services de Goldman Sachs Asset Management, L.P. pour qu'elle agisse à titre de sous-gestionnaire de portefeuille d'une portion des actifs du Fonds d'actions de marchés émergents diversifié BNI. Veuillez vous reporter à la sous-rubrique 5 de la présente rubrique pour de plus amples renseignements relativement à l'entente avec Goldman Sachs Asset Management, L.P.

4.5 Gestion d'actifs BNY Mellon Canada

Trust Banque Nationale inc. a retenu les services de Gestion d'actifs BNY Mellon Canada pour qu'elle agisse à titre de sous-gestionnaire de portefeuille d'une portion des actifs du Fonds d'actions de marchés émergents diversifié BNI. Veuillez vous reporter à la sous-rubrique 2 de la présente rubrique pour de plus amples renseignements relativement à l'entente avec Gestion d'actifs BNY Mellon Canada.

4.6 J.P. Morgan Investment Management Inc.

Trust Banque Nationale inc. a retenu les services de J.P. Morgan Investment Management Inc. (« JPMIM ») pour qu'elle agisse à titre de sous-gestionnaire de portefeuille pour le Fonds de revenu fixe sans contraintes BNI, le Fonds d'obligations à rendement élevé BNI et le Fonds Innovations BNI.

Il pourrait être difficile de faire valoir des droits prévus par la loi contre JPMIM parce qu'elle réside à l'extérieur du Canada et que la totalité ou une partie importante de ses actifs se trouvent à l'extérieur du Canada. À titre de gestionnaire de portefeuille du Fonds de revenu fixe sans contraintes BNI, du Fonds d'obligations à rendement élevé BNI et du Fonds Innovations BNI, Trust Banque Nationale inc. assumera en tout temps la responsabilité globale de la gestion des portefeuilles de placements de ces fonds, sous réserve du contrôle et des directives du fiduciaire et du gestionnaire du fonds.

La convention de sous-gestion de portefeuille conclue entre Trust Banque Nationale inc. et JPMIM prévoit que celle-ci peut être résiliée en tout temps par l'une ou l'autre des parties, suivant un préavis de 30 jours.

Le tableau qui suit donne la liste des employés de JPMIM qui sont responsables de la gestion des activités quotidiennes des fonds. Vous y trouverez leur nom, titre et durée de service.

<i>Nom</i>	<i>Titre</i>	<i>Durée de service</i>
Iain T. Stealey	Directeur général et gestionnaire de portefeuille	22 ans
Robert C. Michele	Directeur général et gestionnaire de portefeuille	16 ans
Lisa Coleman	Directrice générale et gestionnaire de portefeuille	16 ans
Andrew Headley	Directeur général et gestionnaire de portefeuille	19 ans
Jeffrey Hutz	Directeur général et gestionnaire de portefeuille	20 ans
Robert Cook	Directeur général et gestionnaire de portefeuille	20 ans
Thomas Hauser	Directeur général et gestionnaire de portefeuille	20 ans

<i>Nom</i>	<i>Titre</i>	<i>Durée de service</i>
Jeffrey R Lovell	Directeur général et gestionnaire de portefeuille	20 ans
Manish Goyal	Directeur général et gestionnaire de portefeuille	10 ans

Les décisions prises par ces individus ne sont pas subordonnées à l'examen, à l'approbation ou à la ratification d'un comité.

4.7 AlphaFixe Capital inc.

Trust Banque Nationale inc. a retenu les services d'AlphaFixe Capital inc. (« AlphaFixe ») pour qu'elle agisse à titre de sous-gestionnaire de portefeuille des actifs du Fonds de développement durable d'obligations canadiennes BNI et du Fonds d'obligations canadiennes essentielles plus BNI ainsi que d'une portion des actifs du Portefeuille privé d'obligations canadiennes BNI. Le siège d'AlphaFixe est situé au 1800, avenue McGill College, bureau 2420, Montréal (Québec) H3A 3J6.

La convention de sous-gestion de portefeuille conclue avec AlphaFixe peut être résiliée en tout temps par l'une ou l'autre des parties, suivant un préavis écrit de 60 jours. La convention peut également être résiliée sans préavis et à tout moment par l'une ou l'autre des parties dans certaines circonstances précises.

Le tableau qui suit donne la liste des employés d'AlphaFixe qui sont responsables des activités quotidiennes du fonds. Vous y trouverez leur nom, titre et durée de service.

<i>Nom</i>	<i>Titre</i>	<i>Durée de service</i>
Sébastien Rhéaume	Chef des placements et directeur général	16 ans
Michel Bourque	Gestionnaire de portefeuille principal et associé	8 ans
Simon Senécal	Gestionnaire de portefeuille, Investissements responsables, et associé	7 ans

Les décisions relatives aux titres du portefeuille sont subordonnées à l'examen, à l'approbation ou à la ratification par le comité d'investissement d'AlphaFixe, lequel tient compte des rapports rédigés par l'équipe de recherche pour prendre ses décisions.

4.8 AllianceBernstein Canada, Inc. et AllianceBernstein L.P.

Trust Banque Nationale inc. a retenu les services d'AllianceBernstein Canada, Inc. (« AllianceBernstein ») pour qu'elle agisse à titre de sous-gestionnaire de portefeuille pour le Fonds de développement durable d'actions mondiales BNI. Le siège d'AllianceBernstein est situé au 200, rue Bay, Tour Nord, bureau 1203, Toronto (Ontario) M5J 2J2.

La convention de sous-gestion de portefeuille conclue avec AllianceBernstein peut être résiliée en tout temps par l'une ou l'autre des parties, suivant un préavis écrit de 60 jours. La convention peut également être résiliée sans préavis et à tout moment par l'une ou l'autre des parties dans certaines circonstances précises.

AllianceBernstein a retenu les services d'AllianceBernstein L.P. à titre de sous-gestionnaire de portefeuille délégué pour le Fonds de développement durable d'actions mondiales BNI. AllianceBernstein est responsable des conseils en placement donnés par AllianceBernstein L.P. Il pourrait être difficile de faire valoir des droits conférés par la loi contre AllianceBernstein L.P. parce que celle-ci réside à l'extérieur du Canada et que la totalité ou une partie importante de ses actifs sont situés à l'extérieur du Canada.

Le tableau qui suit présente les employés d'AllianceBernstein qui sont responsables des activités quotidiennes du fonds. Vous y trouverez leur nom, titre et durée de service.

<i>Nom</i>	<i>Titre</i>	<i>Durée de service</i>
Daniel Roarty	Chef des placements	13 ans
Ben Ruegsegger	Cogestionnaire de portefeuille	23 ans

Daniel Roarty et Ben Ruegsegger sont responsables des décisions qui concernent le portefeuille, mais Daniel Roarty prend ultimement les décisions finales. Les décisions prises par l'équipe de gestion de portefeuille ne sont pas subordonnées à l'examen, à l'approbation ou à la ratification d'un comité.

4.9 Placements Montrusco Bolton inc.

Trust Banque Nationale inc. a retenu les services de Placements Montrusco Bolton inc. pour qu'elle agisse à titre de sous-gestionnaire de portefeuille pour le Fonds actif d'actions mondiales BNI et le Fonds actif d'actions internationales BNI.

La convention de sous-gestion de portefeuille conclue avec Placements Montrusco Bolton inc. peut être résiliée en tout temps par l'une ou l'autre des parties, suivant un préavis écrit de 60 jours. La convention peut également être résiliée sans préavis et à tout moment par l'une ou l'autre des parties dans certaines circonstances précises.

Le siège de Placements Montrusco Bolton inc. est situé au 1501, avenue McGill College, bureau 1200, Montréal (Québec) H3A 3M8. Nous versons des honoraires à Placements Montrusco Bolton inc. en fonction d'un pourcentage de la valeur liquidative des fonds qu'elle gère. Les fonds ne versent aucune rémunération à Placements Montrusco Bolton inc.

Le tableau qui suit contient la liste des employés de Placements Montrusco Bolton inc. qui sont principalement responsables de la gestion des activités quotidiennes des fonds gérés par Placements Montrusco Bolton inc. Vous y trouverez leur nom, titre et durée de service.

Nom	Titre	Durée de service
John Goldsmith	Chef des actions canadiennes	20 ans
Jean-David Meloche	Chef des actions mondiales	19 ans

Les décisions prises par ces individus ne sont pas subordonnées à l'examen, à l'approbation ou à la ratification d'un comité.

4.10 Foyston, Gordon & Payne Inc.

Trust Banque Nationale inc. a retenu les services de Foyston, Gordon & Payne Inc. (« Foyston ») pour qu'elle agisse à titre de sous-gestionnaire de portefeuille pour le Fonds de ressources BNI et le Fonds de métaux précieux BNI. Le siège de Foyston est situé au 1, rue Adelaide Est, bureau 2600, Toronto (Ontario) M5C 2V9.

La convention de sous-gestion de portefeuille conclue avec Foyston peut être résiliée en tout temps par l'une ou l'autre des parties, suivant un préavis écrit de 60 jours. La convention peut également être résiliée sans préavis et à tout moment par l'une ou l'autre des parties dans certaines circonstances précises.

Le tableau qui suit présente la liste des employés de Foyston qui sont responsables des activités quotidiennes du Fonds de ressources BNI et du Fonds de métaux précieux BNI. Vous y trouverez leur nom, titre et durée de service.

Nom	Titre	Durée de service
Bryan Pilsworth	Président et chef de la direction et gestionnaire de portefeuille, Actions canadiennes	16 ans
Tom Duncanson	Vice-président et gestionnaire de portefeuille, Actions canadiennes	19 ans

Les décisions prises par ces individus ne sont pas subordonnées à l'examen, à l'approbation ou à la ratification d'un comité.

4.11 Gestion d'actifs PineStone inc.

Trust Banque Nationale inc. a retenu les services de Gestion d'actifs PineStone inc. (« PineStone ») pour qu'elle agisse à titre de sous-gestionnaire de portefeuille du Fonds d'actions internationales BNI, du Fonds mondial de petites capitalisations BNI, du Fonds d'actions mondiales BNI, du Fonds d'actions américaines BNI, du Portefeuille privé d'actions américaines à convictions élevées BNI et du Portefeuille privé d'actions internationales à convictions élevées BNI. Le siège de PineStone est situé au 1981, avenue McGill College, bureau 1600, Montréal (Québec) H3A 2Y1.

La convention de sous-gestion de portefeuille conclue avec PineStone peut être résiliée en tout temps par l'une ou l'autre des parties, suivant un préavis écrit de 90 jours. La convention peut également être résiliée sans préavis et à tout moment par l'une ou l'autre des parties dans certaines circonstances précises.

Le tableau qui suit présente la liste des employés de PineStone qui sont responsables des activités quotidiennes du Fonds mondial de petites capitalisations BNI, du Fonds d'actions mondiales BNI, du Fonds d'actions américaines BNI, du Portefeuille privé

d'actions américaines à convictions élevées BNI et du Portefeuille privé d'actions internationales à convictions élevées BNI. Vous y trouverez leur nom, titre et durée de service.

<i>Nom</i>	<i>Titre</i>	<i>Durée de service</i>
Nadim Rizk	Chef de la direction et chef des placements	3 ans
Andrew Chan	Directeur de la recherche	3 ans
Thomas Horvath	Gestionnaire de portefeuille	3 ans

Les décisions prises par ces individus ne sont pas subordonnées à l'examen, à l'approbation ou à la ratification d'un comité.

4.12 Nuveen Asset Management, LLC

Trust Banque Nationale inc. a retenu les services de Nuveen Asset Management, LLC (« Nuveen ») pour qu'elle agisse à titre de sous-gestionnaire de portefeuille des actifs du Fonds de revenu d'actifs réels mondiaux BNI. Le siège de Nuveen est situé au 333 West Wacker Drive, Chicago (Illinois) 60606 USA.

Il pourrait être difficile de faire valoir des droits prévus par la loi contre Nuveen parce qu'elle réside à l'extérieur du Canada et que la totalité ou une partie importante de ses actifs se trouvent à l'extérieur du Canada. À titre de gestionnaire de portefeuille du Fonds de revenu d'actifs réels mondiaux BNI, Trust Banque Nationale inc. assumera en tout temps la responsabilité globale de la gestion de portefeuille de placements de ce fonds, sous réserve du contrôle et des directives du fiduciaire et du gestionnaire du fonds.

La convention de sous-gestion de portefeuille conclue avec Nuveen peut être résiliée en tout temps par Banque Nationale Investissements inc. ou Trust Banque Nationale inc. moyennant un préavis écrit de 30 jours. Nuveen peut résilier la convention de sous-gestion de portefeuille moyennant un préavis de 60 jours. La convention peut également être résiliée sans préavis et à tout moment par l'une ou l'autre des parties dans certaines circonstances précises.

Le tableau qui suit présente la liste des employés de Nuveen qui sont responsables des activités quotidiennes du Fonds de revenu d'actifs réels mondiaux BNI. Vous y trouverez leur nom, titre et durée de service.

<i>Nom</i>	<i>Titre</i>	<i>Durée de service</i>
Jay Rosenberg	Directeur général senior, Chef des actifs réels publics et gestionnaire de portefeuille	19 ans
Tryg Sarsland	Directeur général et gestionnaire de portefeuille	13 ans
Jagdeep Ghuman	Directeur général et gestionnaire de portefeuille	16 ans
Noah Hauser	Directeur général et gestionnaire de portefeuille	9 ans

Les décisions prises par ces individus ne sont pas subordonnées à l'examen, à l'approbation ou à la ratification d'un comité.

4.13 Jarislowsky, Fraser Limitée

Trust Banque Nationale inc. a retenu les services de Jarislowsky, Fraser Limitée afin qu'elle agisse comme sous-gestionnaire de portefeuille du Fonds d'actions canadiennes BNI, du Portefeuille privé de dividendes nord-américains BNI et des Fonds Jarislowsky Fraser BNI.

La convention de sous-gestion de portefeuille conclue avec Jarislowsky, Fraser Limitée peut être résiliée en tout temps par l'une ou l'autre des parties, suivant un préavis écrit de 30 jours. La convention peut également être résiliée sans préavis et à tout moment par l'une ou l'autre des parties dans certaines circonstances précises.

Le siège de Jarislowsky, Fraser Limitée est situé au 1010, rue Sherbrooke Ouest, 20^e étage, Montréal (Québec) H3A 2R7. Nous versons des honoraires à Jarislowsky, Fraser Limitée en fonction d'un pourcentage de la valeur liquidative des fonds qu'elle gère. Les fonds ne versent aucune rémunération à Jarislowsky, Fraser Limitée.

Le tableau qui suit contient la liste des employés de Jarislowsky, Fraser Limitée qui sont principalement responsables de la gestion des activités quotidiennes des fonds qu'elle gère. Vous y trouverez leur nom, titre et durée de service.

<i>Nom</i>	<i>Titre</i>	<i>Durée de service</i>
Jean-Christophe Kresic	Chef de la division Revenu fixe et allocation d'actifs, et gestionnaire de portefeuille, Revenu fixe	14 ans

<i>Nom</i>	<i>Titre</i>	<i>Durée de service</i>
Charles Nadim	Chef de la recherche et gestionnaire de portefeuille, Actions canadiennes	16 ans

Les décisions relatives aux titres en portefeuille sont subordonnées à l'examen, à l'approbation ou à la ratification du comité de stratégie d'investissement de Jarislowsky, Fraser Limitée. Ce dernier tient compte des rapports préparés par l'équipe de recherche pour prendre ses décisions.

4.14 Beutel, Goodman & Compagnie Ltée

Trust Banque Nationale inc. a retenu les services de Beutel, Goodman & Compagnie Ltée (« **Beutel** ») pour qu'elle agisse à titre de sous-gestionnaire de portefeuille d'une portion des actifs du Fonds d'obligations BNI. Le siège de Beutel est situé au 20, avenue Eglinton Ouest, bureau 2000, Toronto (Ontario) Canada M4R 1K8.

La convention de sous-gestion de portefeuille conclue avec Beutel peut être résiliée en tout temps par l'une ou l'autre des parties, suivant un préavis écrit de 60 jours. La convention peut également être résiliée sans préavis et à tout moment par l'une ou l'autre des parties dans certaines circonstances précises.

Le tableau qui suit présente la liste des employés de Beutel qui sont responsables de la gestion des activités quotidiennes d'une portion des actifs du Fonds d'obligations BNI. Vous y trouverez leur nom, titre et durée de service.

<i>Nom</i>	<i>Titre</i>	<i>Durée de service</i>
Derek Brown	Vice-président principal, chef, Titres à revenu fixe	8 ans
Sue McNamara	Vice-présidente principale, chef, Crédit	17 ans

Les décisions prises par ces individus sont subordonnées à l'examen, à l'approbation ou à la ratification d'un comité.

4.15 RP Investment Advisors LP

Trust Banque Nationale inc. a retenu les services de RP Investment Advisors LP (« **RPIA** ») pour qu'elle agisse comme sous-gestionnaire de portefeuille du Portefeuille privé de revenu fixe canadien BNI et d'une portion des actifs du Fonds d'obligations BNI. Le siège de RPIA est situé au 39, avenue Hazelton, Toronto (Ontario) M5R 2E3.

La convention de sous-gestion de portefeuille conclue avec RPIA peut être résiliée en tout temps par l'une ou l'autre des parties, suivant un préavis écrit de 60 jours. La convention peut également être résiliée sans préavis et à tout moment par l'une ou l'autre des parties dans certaines circonstances précises.

Le tableau qui suit présente la liste des employés de RPIA qui sont responsables de la gestion des activités quotidiennes du fonds qu'elle gère. Vous y trouverez leur nom, titre et durée de service.

<i>Nom</i>	<i>Titre</i>	<i>Durée de service</i>
David Matheson	Directeur et cochef des placements	14 ans
Ilias Lagopoulos	Directeur et gestionnaire de portefeuille	7 ans
Brian Tinney	Directeur et gestionnaire de portefeuille adjoint	13 ans

Les décisions prises par ces individus ne sont pas subordonnées à l'examen, à l'approbation ou à la ratification d'un comité.

5. Goldman Sachs Asset Management, L.P.

Nous avons retenu les services de Goldman Sachs Asset Management, L.P. (« **Goldman Sachs** ») afin qu'elle agisse comme gestionnaire de portefeuille du Fonds d'actions américaines *SmartData* BNI et du Fonds d'actions internationales *SmartData* BNI.

Le siège de Goldman Sachs est situé au 200 West Street, New York (New York) 10282 USA. Nous versons des honoraires à Goldman Sachs en fonction d'un pourcentage de la valeur liquidative des fonds. Les fonds ne versent aucune rémunération à Goldman Sachs.

La convention de gestion de portefeuille conclue avec Goldman Sachs peut être résiliée en tout temps par l'une ou l'autre des parties, suivant un préavis de 30 jours.

Trust Banque Nationale inc., à titre de gestionnaire de portefeuille du Fonds d'actions de marchés émergents diversifié BNI, a retenu les services de Goldman Sachs Asset Management, L.P. afin qu'elle agisse comme sous-gestionnaire de portefeuille d'une

portion des actifs du Fonds d'actions de marchés émergents diversifié BNI. Trust Banque Nationale inc. est responsable des conseils en placement donnés par le sous-gestionnaire de portefeuille.

À titre de gestionnaire de portefeuille du Fonds d'actions de marchés émergents diversifié BNI, Trust Banque Nationale inc. assumera en tout temps la responsabilité globale de la gestion des portefeuilles de placements de ces fonds, sous réserve du contrôle et des directives des fiduciaires et du gestionnaire des fonds.

La convention de sous-gestion de portefeuille conclue entre Trust Banque Nationale inc. et Goldman Sachs Asset Management, L.P. prévoit que celle-ci peut être résiliée en tout temps par l'une ou l'autre des parties, suivant un préavis de 30 jours. La convention peut également être résiliée sans préavis et à tout moment par l'une ou l'autre des parties dans certaines circonstances précises.

Le tableau qui suit contient la liste des employés de Goldman Sachs qui sont principalement responsables de la gestion des activités quotidiennes des fonds. Vous y trouverez leur nom, titre et durée de service.

<i>Nom</i>	<i>Titre</i>	<i>Durée de service</i>
Len Ioffe	Directeur général et gestionnaire de portefeuille principal	29 ans
Osman Ali	Directeur général et gestionnaire de portefeuille principal	20 ans
Dennis Walsh	Directeur général et gestionnaire de portefeuille principal	18 ans
Takashi Suwabe	Directeur général et gestionnaire de portefeuille principal	19 ans

Les décisions de placement prises par les personnes mentionnées ci-dessus ne sont pas subordonnées à l'examen, à l'approbation ou à la ratification par un comité.

6. *Corporation Financière Mackenzie*

Nous avons retenu les services de Corporation Financière Mackenzie afin qu'elle agisse comme gestionnaire de portefeuille du Fonds d'actions canadiennes de croissance BNI.

Le siège de Corporation Financière Mackenzie est situé au 180, rue Queen Ouest, Toronto (Ontario) M5V 3K1. Nous verserons des honoraires à Corporation Financière Mackenzie en fonction d'un pourcentage de la valeur liquidative du fonds qu'elle gère. Le fonds ne verse aucune rémunération à Corporation Financière Mackenzie.

La convention de gestion de portefeuille conclue avec Corporation Financière Mackenzie peut être résiliée en tout temps par Banque Nationale Investissements inc. et par Corporation Financière Mackenzie, suivant un préavis écrit de 30 jours. La convention peut également être résiliée sans préavis et à tout moment par l'une ou l'autre des parties dans certaines circonstances précises.

Le tableau qui suit contient la liste des employés de Corporation Financière Mackenzie qui sont responsables de la gestion des activités quotidiennes du fonds. Vous y trouverez leur nom, titre et durée de service.

<i>Nom</i>	<i>Titre</i>	<i>Durée de service</i>
Dina DeGeer	Vice-présidente principale, Gestionnaire de portefeuille	7 ans
David Arpin	Vice-président principal, Gestionnaire de portefeuille	7 ans

Les décisions relatives aux titres en portefeuille ne sont pas subordonnées à l'examen, à l'approbation ou à la ratification d'un comité.

Décisions concernant les accords relatifs aux courtages

1. *Décisions concernant les accords relatifs aux courtages pour l'ensemble des Fonds BNI, à l'exception du Fonds d'actions américaines SmartData BNI, du Fonds d'actions internationales SmartData BNI et des Portefeuilles Méritage*

Les gestionnaires de portefeuille des fonds prennent toutes les décisions relatives à l'achat et à la vente de titres en portefeuille et à l'exécution de ces opérations. Ces décisions comprennent le choix du marché et du courtier et la négociation des frais de courtage, s'il y a lieu. Les décisions prises quant à la sélection de courtiers sont basées sur des éléments tels que le prix, le volume, le type d'exécution, la vitesse d'exécution, la certitude quant à l'exécution et les coûts de transaction totaux. Dans certains cas, la nature des marchés, le degré d'anonymat ainsi que les ressources administratives du courtier peuvent être pris en compte. Notre objectif est de minimiser les coûts des opérations, y compris les frais de courtage.

Les gestionnaires de portefeuille des fonds peuvent négocier la plupart des opérations de portefeuille directement avec l'émetteur de titres, les banques canadiennes ou d'autres courtiers en valeurs mobilières. Les courtages facturés sont habituellement établis aux taux les plus favorables offerts à chacun des fonds, conformément aux règles de la bourse visée, le cas échéant. Les gestionnaires de portefeuille peuvent retenir les services de divers types de courtiers pour effectuer des opérations sur titres pour les fonds, tels que Financière Banque Nationale inc. (incluant sa division Banque Nationale Courtage Direct). Ces transactions doivent être effectuées en respectant toutes les exigences réglementaires. Les gestionnaires de portefeuille n'ont aucune obligation contractuelle de faire exécuter les ordres par un courtier en particulier. Les gestionnaires de portefeuille prennent toutes les mesures raisonnables afin d'assurer la meilleure exécution et d'obtenir le meilleur résultat possible pour l'exécution des ordres.

Les gestionnaires de portefeuille et les sous-gestionnaires de portefeuille des fonds (à l'exception de Gestion d'actifs BNY Mellon Canada, d'Insight North America LLC, de Newton Investment Management Limited, de Goldman Sachs Asset Management, L.P. et de J.P. Morgan Investment Management Inc.) peuvent confier à des courtiers la réalisation de certaines opérations entraînant des frais de courtage en échange de biens ou de services fournis par le courtier ou un tiers (communément appelés en anglais des « soft dollars »). Ces frais de courtage peuvent être utilisés uniquement pour défrayer les biens et services relatifs à l'exécution d'ordres ou les biens et services relatifs à la recherche fournis par les courtiers, incluant les courtiers membres de leurs groupes.

Depuis la date du dernier prospectus simplifié, les types de biens et services qui ont été payés au moyen des frais de courtage incluent ceux fournis par les fournisseurs de données financières, les agences de notation, les services en recherche de crédit et les outils de recherche utiles au processus d'investissement et de prise de décision concernant toute transaction ou exécution d'ordre, y compris des conseils et des recommandations, des analyses et des rapports traitant de sujets divers liés aux placements, la facilitation des rencontres avec les sociétés, des conférences, des logiciels de transaction, des données de marché, des services de notation, des services de garde, des services de compensation et de règlement liés directement aux ordres exécutés, des bases de données et des logiciels qui supportent ces biens et services, des données financières des sociétés, des analyses de risques, des analyses stratégiques et économiques et des renseignements sur les marchés et la négociation. Depuis la date du dernier prospectus simplifié, Financière Banque Nationale a fourni des biens et des services relatifs à la recherche.

Chaque gestionnaire de portefeuille (à l'exception de Gestion d'actifs BNY Mellon Canada, d'Insight North America LLC, de Newton Investment Management Limited et de Goldman Sachs Asset Management, L.P.) établit de bonne foi que le(s) fonds qu'il gère reçoit ou reçoivent un avantage raisonnable par rapport à l'utilisation qui est faite des biens ou des services reçus et aux frais de courtage payés, et dans certains cas, compte tenu de la gamme de services et de la qualité de la recherche obtenues.

Le nom de tous les courtiers ou tiers ayant fourni de tels biens ou services (autres que des services d'exécution des ordres) aux gestionnaires de portefeuille pour les fonds depuis la date du dernier prospectus simplifié est disponible sur demande en composant le 1 888 270-3941 ou en écrivant à l'adresse électronique investissements@bnc.ca.

2. *Décisions concernant les accords relatifs aux courtages pour le Fonds d'actions américaines SmartData BNI et le Fonds d'actions internationales SmartData BNI*

Le gestionnaire de portefeuille du Fonds d'actions américaines *SmartData BNI* et du Fonds d'actions internationales *SmartData BNI* est responsable de la prise des décisions relatives à l'achat et à la vente de titres pour les fonds, de la sélection des courtiers chargés d'effectuer les opérations et de la négociation des frais de courtage, s'il en est.

En règle générale, lorsqu'il passe des ordres visant des titres en portefeuille ou d'autres instruments financiers des fonds auprès de courtiers (y compris les sociétés du même groupe), le gestionnaire de portefeuille est avant tout tenu d'obtenir l'exécution et le prix net disponibles les plus favorables. Par conséquent, le gestionnaire de portefeuille tentera de faire exécuter chaque opération moyennant le prix et le courtage, s'il en est, qui assurent le coût ou le produit total le plus favorable pouvant être obtenu de façon raisonnable dans les circonstances.

3. *Décisions concernant les accords relatifs aux courtages pour les Portefeuilles Méritage*

Le gestionnaire de portefeuille prend toutes les décisions relativement à l'achat et à la vente de titres des fonds sous-jacents et d'autres titres que peuvent acheter les portefeuilles. Un portefeuille ne verse pas de frais de souscription ou de frais de rachat à l'égard de ses achats ou rachats de titres d'un fonds sous-jacent lorsque, de l'avis d'une personne raisonnable, ces frais constitueraient un paiement en double des frais payables par un investisseur dans le portefeuille. Le gestionnaire de portefeuille voit à l'exécution des opérations de portefeuille, notamment, le cas échéant, au choix du marché et du courtier et à la négociation des frais de courtage et des autres modalités. Aux fins des opérations de portefeuille, le gestionnaire de portefeuille s'efforce d'obtenir une exécution rapide des ordres selon des modalités favorables.

Le gestionnaire de portefeuille peut répartir les activités de courtage entre Financière Banque Nationale inc. (« FBN »), y compris Banque Nationale Courtage Direct inc., une division de FBN (« BNCD »), et tout autre courtier membre de leur groupe respectif. Bien que toutes les opérations entraînant des courtages relatives à l'achat ou au rachat de titres de fonds sous-jacents soient

actuellement exécutées par FBN (dans le cas des Portefeuilles Méritage FNB tactiques), ces opérations entraînant des courtages pourraient être exécutées par d'autres courtiers membres du groupe ou des tiers à l'avenir. Toute opération de portefeuille exécutée par un courtier membre du groupe doit être exécutée conformément à toutes les exigences réglementaires applicables et selon des modalités comparables à celles offertes par des courtiers tiers. Le gestionnaire de portefeuille peut choisir de faire exécuter les ordres par des courtiers qui passent des ordres pour les parts des portefeuilles. Le gestionnaire de portefeuille procédera de cette façon si l'exécution des ordres et les prix offerts par ces courtiers sont semblables à ceux des autres courtiers.

Placeurs principaux

1. Banque Nationale Investissements inc. pour les Fonds BNI (à l'exception des Fonds Jarislowsky Fraser BNI, des Portefeuilles Méritage et de certaines séries des Portefeuilles privés BNI)

Banque Nationale Investissements inc. est le placeur principal des parts des Fonds BNI (à l'exception des Fonds Jarislowsky Fraser BNI, des Portefeuilles Méritage et des parts de *Série Conseillers*, de *Série F*, de *Série F5*, de *Série T5*, de *Série H* et de *Série FH* des Portefeuilles privés BNI). Nous sommes responsables des décisions prises à l'égard du placement et de la vente des parts des fonds. La convention de placement peut être résiliée en tout temps à la demande de l'une ou l'autre des parties, sous réserve d'un préavis de 60 jours.

La Banque Nationale du Canada reçoit des honoraires du gestionnaire pour des services rendus dans le cadre de sa participation au placement des parts des fonds. Ces honoraires sont calculés sur la valeur liquidative des parts des fonds que détiennent les clients de la Banque.

Les parts des fonds peuvent être achetées directement auprès du placeur principal ou de courtiers inscrits. Nous avons conclu des conventions de placement avec Financière Banque Nationale inc. et d'autres courtiers autorisés pour le placement des parts des Fonds BNI.

2. Financière Banque Nationale inc. pour certaines séries des Portefeuilles privés BNI

Financière Banque Nationale inc., située au 1155, rue Metcalfe, 5^e étage, Montréal (Québec) H3B 4S9, est le placeur principal des parts de *Série Conseillers*, de *Série F*, de *Série F5*, de *Série FH*, de *Série H* et de *Série T5* des Portefeuilles privés BNI. Cette entité est responsable des décisions prises à l'égard du placement et de la vente de ces séries des fonds. La convention de placement peut être résiliée en tout temps à la demande de l'une ou l'autre des parties, sous réserve d'un préavis de 60 jours.

3. Placeurs des Fonds Jarislowsky Fraser BNI et des Portefeuilles Méritage

Les parts des Fonds Jarislowsky Fraser BNI et des Portefeuilles Méritage peuvent être achetées auprès de courtiers inscrits. Le courtier pourrait conclure avec ses clients des ententes l'obligeant à les indemniser s'ils subissent des pertes en raison d'une omission de sa part de régler un achat ou un rachat de parts.

Fiduciaire, dépositaire, agent chargé de la tenue des registres et agent de transferts

Société de fiducie Natcan agit à titre de fiduciaire (sauf à l'égard des Portefeuilles privés BNI, du Fonds d'actions de marchés émergents diversifié BNI, du Fonds de placements présumés sûrs BNI et du Fonds de répartition tactique d'actifs BNI) et de dépositaire des fonds et, à ce titre, détient les titres et autres actifs de ces fonds. Société de fiducie Natcan agit conformément aux modalités de la convention de dépôt intervenue entre Banque Nationale Investissements inc. et Société de fiducie Natcan. Les actifs, à l'exclusion des actifs situés à l'étranger, sont détenus par Société de fiducie Natcan à son siège, indiqué ci-dessous. Les frais dus à Société de fiducie Natcan pour les services rendus aux termes de cette convention sont calculés selon une grille tarifaire. Ces conventions peuvent être résiliées par l'une ou l'autre des parties suivant un préavis écrit de 90 jours, ou immédiatement en cas d'insolvabilité de l'une ou l'autre des parties. Des sous-dépositaires désignés par Société de fiducie Natcan peuvent détenir certains actifs, tel qu'il est prévu dans les conventions conclues avec les sous-dépositaires.

Financière Banque Nationale inc. agit à titre de sous-dépositaire principal des actifs des fonds aux termes d'une convention de services intervenue avec Trust Banque Nationale inc. et Société de fiducie Natcan.

Société de fiducie Natcan est également l'agent chargé de la tenue des registres et l'agent des transferts des Fonds BNI, conformément aux modalités des conventions relatives à l'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts intervenues avec Banque Nationale Investissements inc. Ces conventions peuvent être résiliées par l'une ou l'autre des parties suivant un préavis de 30 jours. Le siège de Société de fiducie Natcan est situé au 800, rue Saint-Jacques, bureau 17791, Montréal (Québec) H3C 1A3.

Le nom et lieu de résidence des principaux membres de la haute direction de Société de fiducie Natcan en charge de l'administration fiduciaire des fonds, ainsi que leurs postes auprès de Société de fiducie Natcan, figurent ci-dessous :

<i>Nom et municipalité de résidence</i>	<i>Poste et fonction auprès de Société de fiducie Natcan</i>
Marie-Soleil Lemieux Montréal (Québec)	Présidente et chef de la direction
Nathalie Fournier Laval (Québec)	Chef de la conformité

Trust Banque Nationale inc. agit à titre de fiduciaire des Portefeuilles privés BNI, du Fonds d'actions de marchés émergents diversifié BNI, du Fonds de placements présumés sûrs BNI et du Fonds de répartition tactique d'actifs BNI. Le nom et lieu de résidence des principaux membres de la haute direction de Trust Banque Nationale inc. responsables de l'administration fiduciaire des Portefeuilles privés BNI, du Fonds d'actions de marchés émergents diversifié BNI, du Fonds de placements présumés sûrs BNI et du Fonds de répartition tactique d'actifs BNI, ainsi que leurs postes auprès de Trust Banque Nationale inc., figurent ci-dessous :

<i>Nom et municipalité de résidence</i>	<i>Poste et fonction auprès de Trust Banque Nationale</i>
Marie-Soleil Lemieux Montréal (Québec)	Présidente et chef de la direction
Nathalie Fournier Laval (Québec)	Chef de la conformité

Auditeurs

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. est l'auditeur des fonds suivants :

- Fonds de revenu BNI;
- Fonds de placements présumés sûrs BNI;
- Fonds de répartition tactique d'actifs BNI;
- Fonds d'actions de marchés émergents diversifié BNI;
- Portefeuille privé d'obligations canadiennes BNI;
- Portefeuille privé d'obligations corporatives BNI;
- Portefeuille privé d'actions canadiennes BNI;
- Portefeuille privé d'actions canadiennes à convictions élevées BNI;
- Portefeuille privé d'actions américaines BNI;
- Portefeuille privé d'actions américaines à convictions élevées BNI;
- Portefeuille privé d'actions internationales à convictions élevées BNI;
- Portefeuille privé d'obligations américaines BNI;
- Portefeuille privé d'actions privilégiées canadiennes BNI.

Le siège de Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. est situé au 1190, avenue des Canadiens-de-Montréal, Montréal (Québec) H3B 0M7.

Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L., est l'auditeur de tous les autres Fonds BNI.

Le siège de Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. est situé au 600, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 2000, Montréal (Québec) H3B 4L8.

Mandataire d'opérations de prêt de titres

Le gestionnaire a retenu les services de Société de fiducie Natcan, à titre de mandataire des opérations de prêt de titres. Société de fiducie Natcan est membre du même groupe que le gestionnaire et son siège est à Montréal, au Québec.

Aux termes des conventions, Société de fiducie Natcan, agissant en sa qualité de mandataire du gestionnaire, peut prêter les titres disponibles des Fonds BNI à des emprunteurs désignés à l'avance par le gestionnaire.

Les conventions prévoient que la valeur de garantie qui doit être livrée relativement aux opérations de prêt de titres doit correspondre à 102 % de la valeur marchande des titres prêtés. Société de fiducie Natcan ne pourra être tenue responsable des pertes subies par les fonds visés par les conventions, dans la mesure où celles-ci n'émanent pas de sa négligence grave, de sa

mauvaise foi ou de son inconduite volontaire. Chaque partie peut résilier la convention par l'envoi d'un préavis écrit d'au moins soixante (60) jours à l'autre partie.

Services administratifs et opérationnels

Conformément à une convention de services entre le gestionnaire et Trust Banque Nationale inc., Trust Banque Nationale fournit des services administratifs et opérationnels aux fonds (y compris le calcul de la valeur liquidative), procède à l'évaluation des parts des fonds et effectue la comptabilité pour les fonds. Cette convention peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties suivant un préavis de 60 jours à cet effet. Le siège de Trust Banque Nationale inc. est situé au 800, rue Saint-Jacques, bureau 17791, Montréal (Québec) H3C 1A3.

Comité d'examen indépendant

Comme l'exige le Règlement 81-107, les fonds ont un comité d'examen indépendant. Le CEI examine les questions de conflit d'intérêts soumises par le gestionnaire, auxquelles le gestionnaire est confronté dans l'exploitation de l'ensemble des OPC qu'il gère, et il examine et commente les politiques et procédures écrites du gestionnaire concernant les questions de conflit d'intérêts. Le CEI est entièrement conforme au Règlement 81-107.

Les membres du CEI ont tous une expertise en matière de services financiers :

- Norman A. Turnbull, président du CEI, est administrateur de sociétés et conseiller d'affaires. M. Turnbull est comptable professionnel agréé (CPA) de formation et a déjà agi à titre de vice-président en finances, administration et développement corporatif durant plus de 20 ans dans des entreprises importantes et de secteurs d'activités variés. Il est également diplômé de l'Institut des administrateurs de sociétés.
- Marie Desroches compte plus de 30 ans d'expérience en gestion des opérations et en finances et elle a occupé plusieurs postes de haute direction dans le secteur des OPC. M^{me} Desroches, analyste financière agréée, est titulaire d'un MBA de l'Université Concordia et de la désignation ASC (administrateur de sociétés certifié) conférée par le Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval.
- Paul Béland cumule plus de 30 ans d'expérience en finances, principalement dans l'industrie du courtage en valeurs mobilières. Il a travaillé, dans un premier temps, en financement des entreprises et en fusions et acquisitions et, par la suite, il a été conseiller en placement. M. Béland est titulaire d'un MBA de l'Université de Chicago.
- Stéphanie Raymond-Bougie compte plus de 15 ans d'expérience en finances, en valeurs mobilières et en droit des affaires. Au fil des années, elle a siégé aux conseils d'administration de plusieurs entités, y compris la Société des alcools du Québec et les organismes à but non lucratif Les Amis du Devoir et Entreprendre Ici. M^{me} Raymond-Bougie est membre du Barreau du Québec depuis 2004 et titulaire d'une maîtrise en droit des affaires de l'Université McGill.

Le CEI a un mandat écrit décrivant ses pouvoirs, ses obligations et les normes de diligence qu'il doit suivre.

La rémunération globale versée au CEI des Fonds BNI pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 est de 136 147,46 \$. Ces dépenses sont réparties par le gestionnaire entre l'ensemble des fonds gérés par le gestionnaire d'une manière que le gestionnaire considère comme équitable et raisonnable.

Conformément au Règlement 81-107, le CEI évalue, au moins une fois par année, l'adéquation et l'efficacité de ce qui suit :

- Les politiques et procédures du gestionnaire se rapportant aux questions de conflit d'intérêts;
- Toute instruction permanente qu'il a fournie au gestionnaire relativement à des questions de conflit d'intérêts à l'égard des fonds;
- Le respect par le gestionnaire et les fonds des conditions que le CEI a imposées dans une recommandation ou approbation;
- Tout sous-comité auquel le CEI a délégué l'une ou l'autre de ses fonctions.

De plus, le CEI examine et évalue, au moins une fois par année, l'indépendance et la rémunération de ses membres, de même que son efficacité en tant que comité, et la contribution et l'efficacité de chacun de ses membres.

Le CEI prépare un rapport annuel de ses activités dans les délais prévus au Règlement 81-107. Pour vous procurer gratuitement un exemplaire de ce rapport pour tous les Fonds BNI, appelez-nous au 514 871-2082 ou, sans frais, au 1 888 270-3941, ou, pour les Portefeuilles Méritage, appelez-nous sans frais au 1 866 603-3601 ou adressez-vous à votre courtier. Vous pouvez également obtenir un exemplaire de ce rapport sur notre site Internet au www.bninvestissements.ca, en transmettant un courriel à investissements@bnc.ca ou en consultant le site www.sedarplus.ca.

Entités membres du groupe

Financière Banque Nationale inc. (incluant sa division Banque Nationale Courtage Direct) est un courtier par l'entremise duquel des parts seront achetées et est également un membre du groupe de sociétés de la Banque Nationale du Canada (la « Banque »). Il peut recevoir des commissions des porteurs de parts qui achètent des parts des fonds par son entremise ou leur facturer des frais, de la même façon que les courtiers qui ne sont pas membres de notre groupe. Reportez-vous à la rubrique *Rémunération des courtiers* pour obtenir plus de renseignements sur nos ententes avec ceux-ci.

Société de fiducie Natcan est le fiduciaire de tous les Fonds BNI (sauf les Portefeuilles privés BNI, le Fonds d'actions de marchés émergents diversifié BNI, le Fonds de placements présumés sûrs BNI et le Fonds de répartition tactique d'actifs BNI) et l'agent chargé de la tenue des registres, l'agent des transferts et le dépositaire des Fonds BNI. Trust Banque Nationale inc. est le fiduciaire des Portefeuilles privés BNI, du Fonds d'actions de marchés émergents diversifié BNI, du Fonds de placements présumés sûrs BNI et du Fonds de répartition tactique d'actifs BNI, et le gestionnaire de portefeuille de certains fonds. Financière Banque Nationale inc. (par l'entremise de sa division BNRI) est le sous-dépositaire principal des actifs des Fonds BNI. À l'exception de la Banque, aucune autre personne ou société qui fournit des services aux fonds, ou à nous en tant que gestionnaire des fonds, n'est une entité membre de notre groupe.

Banque Nationale Investissements inc. est une filiale en propriété exclusive de la Banque Nationale du Canada par l'intermédiaire de sa filiale Société de portefeuille et d'acquisition Banque Nationale inc.; Trust Banque Nationale inc., une filiale en propriété exclusive; Financière Banque Nationale inc., une filiale à part entière; et Société de fiducie Natcan, une filiale en propriété exclusive.

Reportez-vous aux états financiers audités des fonds pour connaître le montant des frais versés par les fonds à Banque Nationale Investissements inc. et aux autres membres du groupe.

Information concernant le courtier gérant

Nous gérons les fonds conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables. Sauf tel qu'il est décrit ci-après, chacun des fonds a adopté les restrictions et les pratiques ordinaires en matière de placement imposées par la législation applicable, dont le *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le « Règlement 81-102 »). Ces restrictions et pratiques sont conçues en partie pour veiller à ce que les placements des fonds soient diversifiés et relativement liquides et que les fonds soient gérés convenablement. Les fonds sont notamment assujettis à l'article 4.1 du Règlement 81-102, qui interdit certains placements lorsque certaines parties liées peuvent avoir un intérêt dans ces placements.

Les fonds, à l'exception du Fonds de revenu d'actions privilégiées BNI, du Fonds d'obligations mondiales tactique BNI, du Fonds d'actions canadiennes de croissance BNI, du Fonds d'actions américaines *SmartData* BNI, du Fonds d'actions internationales *SmartData* BNI, du Portefeuille privé de revenu d'actions BNI et du Portefeuille privé d'actions américaines BNI, sont des fonds d'investissement gérés par un courtier. À ce titre, et sous réserve de certaines exceptions ou autorisations préalables à l'effet contraire, les fonds ne peuvent faire sciemment un placement dans des titres d'un émetteur si un associé, un administrateur, un dirigeant ou un salarié du gestionnaire de portefeuille, ou un associé, un administrateur, un dirigeant ou un salarié d'un membre du groupe du gestionnaire de portefeuille est également un associé, un administrateur ou un dirigeant de l'émetteur, à moins que l'associé, le dirigeant, l'administrateur ou le salarié :

- n'ait pas participé aux décisions de placement;
- n'ait pas eu accès, avant leur mise en œuvre, à l'information concernant les décisions de placement;
- n'ait pas influé, sinon par des rapports de recherche, des études statistiques ou d'autres publications généralement accessibles aux clients, sur les décisions de placement.

Cette règle ne s'applique pas si les titres visés sont émis ou garantis pleinement et sans condition par le gouvernement du Canada ou d'un territoire canadien.

De plus, sous réserve de certaines exceptions ou autorisations préalables à l'effet contraire, un fonds géré par un courtier ne peut sciemment investir dans des titres d'un émetteur si le gestionnaire de portefeuille, un associé ou un membre du groupe du gestionnaire de portefeuille a rempli la fonction de preneur ferme à l'occasion du placement de ces titres dans les 60 jours précédant le placement, à moins :

- que les titres ne soient émis ou garantis pleinement et sans condition par le gouvernement du Canada ou d'un territoire canadien;
- que le membre du groupe du gestionnaire de portefeuille ne fasse partie d'un syndicat de placement plaçant tout au plus 5 % de l'émission.

Politiques et pratiques

1. Politiques relatives aux opérations sur dérivés

Les fonds peuvent utiliser des dérivés qui sont conformes à leurs objectifs de placement et à leurs restrictions en matière de placement dans la mesure et aux fins permises par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Le gestionnaire est chargé d'établir des politiques qui énoncent les objectifs relatifs à l'utilisation des dérivés par les fonds ainsi que la procédure de gestion des risques applicable à l'utilisation de dérivés. Les gestionnaires de portefeuille ou un membre du groupe du gestionnaire dont les services ont été retenus pour qu'il gère l'utilisation de dérivés par les fonds (dans chaque cas, le « spécialiste des dérivés ») seront tenus de se conformer aux politiques établies par le gestionnaire à l'égard de l'utilisation de dérivés et d'adopter des procédures relatives à l'évaluation, à la surveillance et à la communication de l'effet de levier des fonds et des besoins en matière de couverture en espèces. Toute entrée faisant état d'une opération sur dérivés est effectuée au moment de son entrée initiale par un membre qualifié du personnel du spécialiste des dérivés. Le spécialiste des dérivés vérifiera expressément tous les dérivés pour s'assurer qu'ils sont conformes aux règles en matière de dérivés et qu'ils conviennent au portefeuille dans le contexte de son objectif et de ses stratégies de placement. Le spécialiste des dérivés sera tenu de se conformer aux limites sur les opérations et aux autres contrôles établis par le gestionnaire en ce qui a trait à l'utilisation de dérivés par les fonds.

Les dérivés seront évalués chaque date d'évaluation. Le spécialiste des dérivés examinera quotidiennement les variations de la valeur d'un instrument détenu par les fonds. Si une variation excède un seuil prudent, le prix de l'instrument sera vérifié afin de déterminer s'il est approprié.

Le gestionnaire examinera, tous les trois ans, les politiques et procédures concernant l'utilisation de dérivés par les fonds pour s'assurer que les risques associés à ces opérations sont gérés de façon appropriée.

2. Gestion des risques

Nous avons recours à plusieurs méthodes de gestion des risques, dont les suivantes :

- l'évaluation à la valeur du marché des titres;
- la comptabilité à la juste valeur;
- la divulgation des expositions réelles aux marchés et aux devises;
- le rapprochement quotidien des soldes de trésorerie;
- le rapprochement mensuel des positions de trésorerie et des positions sur titres.

3. Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension de titres

Banque Nationale Investissements inc. a conclu avec le dépositaire des fonds, Société de fiducie Natcan, à titre de mandataire (le « mandataire »), des conventions de mandat dans le cadre d'opérations de prêt de titres (les « conventions ») pour le compte des Fonds BNI. Société de fiducie Natcan gère les opérations de prêt de titres au nom des Fonds BNI. Les conventions sont conformes aux dispositions pertinentes du Règlement 81-102.

Banque Nationale Investissements inc. gère les risques associés aux opérations de prêt de titres de la façon décrite à la rubrique *Risques liés aux prêts de titres* de la partie B des présentes. Les conventions prévoient également que le mandataire doit :

- s'assurer du respect des dispositions applicables du Règlement 81-102, notamment que la valeur totale des titres prêtés aux termes d'opérations de prêt n'excède pas 50 % de sa valeur liquidative;
- procéder à des opérations de prêt de titres auprès de courtiers et d'institutions au Canada et à l'étranger jouissant d'une bonne réputation et ayant préalablement été soumis à une évaluation de crédit rigoureuse (les « contreparties »);
- maintenir des contrôles, des politiques et procédures de gestion de risques, des registres internes (incluant une liste des contreparties approuvées fondée sur les normes de solvabilité généralement reconnues), des plafonds concernant les opérations et le crédit pour chaque contrepartie et des normes en matière de diversification des biens donnés en garantie;
- établir quotidiennement la valeur marchande des titres prêtés par les fonds concernés dans le cadre d'une opération de prêt de titres et des liquidités ou des autres valeurs mobilières détenues par les fonds concernés. Dans l'éventualité où la valeur de la garantie est inférieure à 102 % de la valeur marchande de titres prêtés ou vendus, le mandataire demandera à la contrepartie de fournir d'autres liquidités ou d'autres valeurs mobilières données en garantie aux fonds concernés pour combler l'insuffisance.

Banque Nationale Investissements inc. et le mandataire révisent, au moins chaque année, les politiques et procédures du mandataire afin que les risques associés aux opérations de prêt de titres soient dûment gérés. À l'heure actuelle, Banque Nationale Investissements inc. n'a pas recours à des procédures d'évaluation du risque et ne fait pas de simulations pour éprouver la solidité

du portefeuille dans des conditions difficiles. Banque Nationale Investissements inc. impose plutôt certaines limites et certains contrôles, comme ceux décrits précédemment en regard des opérations de prêt de titres.

Avant d'entreprendre toute opération de mise en pension et de prise en pension de titres pour les fonds, le gestionnaire verra à conclure une convention écrite à cet égard. La convention sera conforme aux dispositions applicables du Règlement 81-102 et prévoira également, sous réserve des adaptations nécessaires, les mesures de contrôle mentionnées ci-dessus.

Politique sur l'exercice des droits de vote par procuration

1. Corporation Fiera Capital

À titre de sous-gestionnaire de portefeuille des fonds indiqués à la sous-rubrique *Corporation Fiera Capital* de la rubrique *Gestionnaires de portefeuille*, Corporation Fiera Capital est responsable de toutes les procédures de vote relatives aux titres détenus par un fonds et s'acquitte de cette responsabilité au mieux des intérêts du fonds concerné et de ses investisseurs.

En supervisant un placement donné, Corporation Fiera Capital s'acquitte de la responsabilité de prendre les décisions de vote quant à toutes les procurations relatives au placement en question. Corporation Fiera Capital exercera ses droits de vote en vue de maintenir les normes les plus élevées en matière de gouvernance, de durabilité de l'entreprise et de pratiques des sociétés dont elle détient les actions. Des normes élevées sont essentielles à la maximisation de la valeur de l'avoir des actionnaires et à la protection des intérêts financiers des actionnaires. Le vote par procuration constitue un élément clé permettant à Corporation Fiera Capital d'intégrer les questions environnementales, sociales et de gouvernance (« questions ESG ») au processus d'investissement. Le but est de communiquer les lignes directrices de Corporation Fiera Capital aux fins de l'exercice des droits de vote visant les questions ESG.

Corporation Fiera Capital vote en faveur de propositions qui, à son avis, augmenteront la valeur de l'avoir des actionnaires à long terme et contre celles qui, à son avis, réduiront cette valeur. De façon générale, ce processus devrait amener Corporation Fiera Capital à voter conformément aux recommandations de la direction sur les questions ordinaires comme la nomination des auditeurs et leur rémunération et la nomination des administrateurs. Même si Corporation Fiera Capital exercera, de façon générale, les droits de vote conférés par procuration conformément aux lignes directrices en matière de vote par procuration, il pourrait y avoir des circonstances où Corporation Fiera Capital estime qu'il est dans l'intérêt d'un portefeuille d'actions que les droits de vote soient exercés différemment de la façon envisagée par les lignes directrices ou qu'ils fassent l'objet d'une abstention de vote.

Les gestionnaires de portefeuille doivent se conformer à un code de déontologie qui indique en termes généraux les conflits d'intérêts éventuels pouvant survenir. En cas de conflit d'intérêts réel ou possible, les droits de vote représentés par les procurations sont exercés en tenant compte de facteurs liés aux placements et à la valeur de ces derniers, sans égard à toute autre relation d'affaires qui peut exister entre le gestionnaire et la société.

Une copie des lignes directrices en matière de vote par procuration de Corporation Fiera Capital peut être obtenue sur demande et sans frais en composant le 1 888 270-3941 ou en écrivant à l'adresse électronique investissements@bnc.ca. Tout porteur de parts peut également obtenir sans frais le dossier de vote par procuration des fonds portant sur la plus récente période terminée le 30 juin, sur demande, après le 31 août de la même année. La politique et le dossier de vote par procuration sont également disponibles sur le site Internet de Banque Nationale Investissements à l'adresse www.bninvestissements.ca.

2. Intact Gestion de placements inc.

Intact Gestion de placements, à titre de gestionnaire de portefeuille du Fonds de revenu d'actions privilégiées BNI, assure la gestion du vote par procuration de ce fonds, conformément à sa politique en matière de vote par procuration qui présente en détail les lignes directrices établies par son Comité des procurations. Cette politique, passée en revue chaque année, a été adoptée afin de s'assurer que tous les votes liés aux titres détenus au nom de ses clients soient exercés dans leur meilleur intérêt. La description qui suit est un résumé de cette politique.

Afin d'atteindre l'équilibre entre les intérêts des clients et le désir d'éviter les conflits d'intérêts ou la perception de conflits d'intérêts, Intact Gestion de placements s'est dotée d'un code d'éthique et de normes de conduite professionnelle. Dans le cadre de l'exercice des droits de vote, ces normes lui permettent de respecter son devoir fiduciaire ainsi que les directives d'ensemble pour le vote des propositions, selon son jugement, et ce, dans le meilleur intérêt des actionnaires. Si un conflit d'intérêts réel ou apparent existe, l'administrateur des procurations réglera le conflit en consultation avec le comité des procurations et/ou le client.

Intact Gestion de placements a également adopté des lignes directrices définissant ses intentions de vote sur certains enjeux d'intérêt courant et qui servent de cadre de référence pour déterminer s'il y a lieu d'appuyer ou de s'opposer à une proposition d'une société ou d'un actionnaire. Ces lignes directrices portent, entre autres, sur les questions visant les diverses mesures de défense en cas de prise de contrôle et actions connexes, les programmes de rémunération, les structures du capital, les catégories de titres, la restructuration du capital, la gouvernance d'entreprise ainsi que la responsabilité sociale et environnementale (RSE).

Intact Gestion de placements votera généralement selon ces lignes directrices, mais il pourrait y avoir des circonstances où Intact Gestion de placements estime qu'il est dans le meilleur intérêt des actionnaires de voter différemment.

Une copie de la politique d'Intact Gestion de placements peut être obtenue sur demande et sans frais en composant le 514 350-8541 ou le 1 877 750-4900 ou en écrivant à l'adresse électronique IIM.Compliance@intact.net. Tout porteur de parts peut également obtenir sans frais le dossier de vote par procuration du fonds portant sur la plus récente période terminée le 30 juin, sur demande, après le 31 août de chaque année. La politique et le dossier de vote par procuration sont également disponibles sur le site Internet de Banque Nationale Investissements à l'adresse www.bninvestissements.ca.

3. Gestion de placements Manuvie limitée

Gestion de placements Manuvie limitée (« GP Manuvie »), à titre de sous-gestionnaire de portefeuille du Fonds d'actions canadiennes toutes capitalisations BNI et du Portefeuille privé d'actions canadiennes BNI (les « fonds »), est responsable de la gestion du vote par procuration pour les fonds. GP Manuvie a établi une politique en matière de vote par procuration (la « politique de vote par procuration ») conçue pour fournir des directives générales, conformément aux lois applicables, sur l'exercice des droits de vote par procuration. La politique de vote par procuration résume leur position sur diverses questions. Les procurations des émetteurs contiennent des propositions visant l'élection d'administrateurs, la nomination d'auditeurs externes et l'établissement de leur rémunération, la modification de la structure du capital de la société, et l'adoption ou la modification des régimes de rémunération de la direction. Conformément à leur politique de vote par procuration, il est prévu que le gestionnaire de portefeuille permette aux fonds d'exercer les droits de vote sur ces sujets.

Le texte suivant résume quelques-uns des principaux types de politiques en matière de vote par procuration de GP Manuvie :

- Conseil d'administration – GP Manuvie exercera les droits de vote pour les candidats de la direction à moins que le conseil ne se conforme pas aux normes minimales de gouvernance, comme celle exigeant d'être constitué majoritairement d'administrateurs indépendants, ou qu'il y ait des indications d'abus contre les intérêts des actionnaires minoritaires.
- Nomination et rémunération des auditeurs – GP Manuvie exercera les droits de vote pour l'élection des auditeurs et les propositions visant à autoriser le conseil à déterminer la rémunération des auditeurs à moins qu'ils n'aient des doutes sur les comptes présentés ou les procédures d'audit utilisées, ou si des questions sont soulevées à l'égard de l'indépendance des auditeurs.
- Modification de la structure du capital – GP Manuvie exercera les droits de vote pour des résolutions qui ont pour objet de maintenir ou d'adopter une structure du capital fondée sur le principe d'un droit de vote par action et exercera généralement les droits de vote contre les résolutions qui autoriseraient une structure de vote à catégories multiples ou qui créeraient ou ajouteraient des actions avec droit de vote de rang supérieur.
- Rémunération de la direction – GP Manuvie exercera les droits de vote pour des propositions visant la rémunération des membres de la haute direction, à moins que les montants ne soient excessifs par rapport à d'autres sociétés du secteur. Ils exerceront les droits de vote pour les régimes de rémunération à base d'actions ou d'autres propositions relatives à la rémunération de la direction au cas par cas, en cherchant à protéger les intérêts des porteurs de parts des fonds.

Les autres questions, y compris les questions propres aux affaires de l'émetteur ou les questions soulevées par les actionnaires de l'émetteur, sont prises en considération au cas par cas, en agissant avant tout dans l'intérêt des porteurs de parts des fonds et en tenant compte de l'incidence que le vote pourrait avoir sur la valeur pour les actionnaires.

Il peut y avoir conflit d'intérêts lorsque GP Manuvie exercera un droit de vote par procuration sollicité par un émetteur avec qui GP Manuvie entretient une relation importante, commerciale ou personnelle. Pour éviter les conflits d'intérêts, GP Manuvie se conforme aux procédures suivantes :

- Tous les droits de vote sont exercés conformément à la politique de vote par procuration, au mieux des intérêts des fonds et de leurs porteurs de parts. Si les votes sont exprimés de toute autre manière, le vote doit être appuyé par les preuves et les explications nécessaires.
- Toutes les personnes qui interviennent dans le processus de vote par procuration doivent divulguer tout conflit d'intérêts potentiel dont elles ont connaissance. Les recommandations à l'égard du vote doivent être faites au mieux des intérêts des fonds et de leurs porteurs de parts et sans aucune autre considération.
- Un comité de vote par procuration, formé de représentants des services du contentieux et de la conformité de GP Manuvie, maintient les procédures qui permettent de repérer les relations importantes qui pourraient entraîner un conflit d'intérêts.
- Lorsqu'il y a possibilité de conflit, le service de la conformité de GP Manuvie déterminera s'il s'agit en effet d'un conflit d'intérêts, auquel cas, le comité de vote par procuration examinera la question pour rendre une décision finale.

Une copie de la politique de vote par procuration de GP Manuvie peut être obtenue sur demande et sans frais en composant le 1 888 270-3941 ou en écrivant à l'adresse électronique investissements@bnc.ca. Tout porteur de parts peut également obtenir sans frais le dossier de vote par procuration des fonds portant sur la plus récente période terminée le 30 juin, sur demande, après le 31 août de la même année. La politique et le dossier de vote par procuration sont également disponibles sur le site Internet de Banque Nationale Investissements à l'adresse www.bninvestissements.ca.

4. Jarislowsky, Fraser Limitée

Jarislowsky, Fraser Limitée, à titre de sous-gestionnaire de portefeuille du Portefeuille privé de dividendes nord-américains BNI, du Fonds d'actions canadiennes BNI et des Fonds Jarislowsky Fraser BNI, assure la gestion du vote par procuration pour le compte de ces fonds, conformément aux lignes directrices détaillées établies par ses lignes directrices en matière de vote par procuration.

Afin d'atteindre l'équilibre entre les intérêts des clients et le désir d'éviter les conflits d'intérêts ou la perception de conflits d'intérêts, Jarislowsky, Fraser Limitée s'est dotée d'un code d'éthique et de normes de conduite professionnelle. Dans le cadre de l'exercice des droits de vote, ces normes lui permettent de respecter son devoir fiduciaire ainsi que les directives pour le vote des procurations, selon son jugement, et ce, dans le meilleur intérêt des actionnaires. Si un conflit d'intérêts ou la perception d'un conflit d'intérêts existe, Jarislowsky, Fraser Limitée communiquera au gestionnaire l'existence du conflit et l'informerá de son intention de vote, laquelle sera établie après la consultation du comité de stratégie d'investissements.

L'objectif de Jarislowsky, Fraser Limitée est de créer et d'accroître la valeur économique pour ses clients. Jarislowsky, Fraser Limitée s'attend à ce que les membres du conseil d'administration agissent au mieux des intérêts de la société et de ses parties prenantes.

Dans les cas où Jarislowsky, Fraser Limitée pense qu'une proposition va indûment accroître le niveau de risque ou réduire la valeur du titre pertinent, et que cette valeur s'appréciera en votant contre la recommandation du conseil d'administration de la société, Jarislowsky, Fraser Limitée votera contre cette recommandation. Si Jarislowsky, Fraser Limitée croit que le vote d'une procuration particulière pourrait réduire la valeur du titre, alors elle pourrait choisir de ne pas participer à un tel vote.

Jarislowsky, Fraser Limitée vote généralement en faveur des recommandations de la direction sur les sujets suivants :

- Élection des administrateurs, sauf si elle estime qu'il y a un manque d'indépendance ou de surveillance ou un autre enjeu important.
- Nomination des auditeurs, sauf si elle estime que le pourcentage des honoraires pour services non liés à l'audit est excessif.

Jarislowsky, Fraser Limitée vote généralement de la façon suivante en ce qui a trait aux sujets ci-après :

- Structure du conseil : Jarislowsky, Fraser Limitée vote généralement de façon à dissuader le recours aux structures des conseils qui ne sont pas indépendants de la direction, qui ne font pas une distinction entre le chef de la direction et le président du conseil, et dont les principaux sous-comités, comme les comités des candidatures, d'audit ou de rémunération de la haute direction, sont dominés par des membres de la direction, un actionnaire détenant le contrôle ou des administrateurs non indépendants.
- Diversité : Jarislowsky, Fraser Limitée accorde de la valeur à un conseil dont les membres affichent de la diversité, notamment en ce qui a trait à leurs antécédents, leur expertise et d'autres facteurs tels que la race, l'ethnicité et le genre. Si Jarislowsky, Fraser Limitée croit qu'un conseil manque de diversité des genres et n'a aucun plan précis pour accroître cette diversité, elle pourrait s'abstenir de voter ou voter contre le président du comité des candidatures.
- Pilules empoisonnées : aussi appelées « régimes de droits des actionnaires », Jarislowsky, Fraser Limitée vote généralement contre de telles propositions si l'actionnaire n'a pas le droit de voter, ou s'il est sévèrement limité dans sa capacité à voter, à l'égard d'offres publiques d'achat ou d'autres enjeux importants.
- Capitalisation à deux catégories : Jarislowsky, Fraser Limitée s'abstient généralement de voter ou vote généralement contre les propositions visant à créer une structure à deux catégories d'actions ordinaires à partir d'une seule catégorie, ou à regrouper une structure à deux catégories pour en faire une seule catégorie subordonnée (sauf si Jarislowsky, Fraser Limitée estime que la structure est conçue pour améliorer l'engagement actionnarial et créer de la valeur à long terme pour les actionnaires publics actuels).
- Actions privilégiées à vote préférentiel : Jarislowsky, Fraser Limitée s'abstient généralement de voter ou vote généralement contre les propositions visant à créer une catégorie d'actions avec droit de vote de rang supérieur ou qui pourrait potentiellement être assortie d'un droit de vote de rang supérieur à celui des catégories actuelles.

- Rémunération excessive : Jarislowsky, Fraser Limitée s'abstient généralement de voter ou vote généralement contre les propositions concernant l'attribution d'options et/ou la création ou la modification de régimes de rémunération incitatifs qui, selon Jarislowsky, Fraser Limitée, sont excessifs ou ne sont pas alignés sur les pratiques exemplaires et le rendement. De l'information suffisante doit être fournie à cet égard.

Jarislowsky, Fraser Limitée vote toutes les procurations à l'interne. La firme peut avoir recours à un fournisseur de services externe en matière de procurations, toutefois, toutes les décisions portant sur les votes par procuration sont prises à l'interne.

Le comité de stratégie d'investissements, formé des membres de l'équipe de recherche de la firme, se réunit sur une base hebdomadaire afin de passer en revue les procurations et événements à venir. Les décisions du comité de stratégie d'investissements sont documentées par écrit et communiquées au service « Votes par procuration » et aux experts en placement.

Jarislowsky, Fraser Limitée est une filiale en propriété exclusive de La Banque de Nouvelle-Écosse (Banque Scotia). Il est possible qu'il y ait un conflit d'intérêts entre les intérêts des clients et ceux de Jarislowsky, Fraser Limitée ou de ses employés en lien avec l'exercice des droits de vote des comptes rattachés aux actions de la Banque Scotia ou d'autres entités liées. Il est également possible qu'il y ait un conflit d'intérêts en lien avec l'exercice des droits de vote des clients qui se rapportent aux actions d'un autre émetteur et où l'issue du vote peut avoir une incidence directe sur le cours des actions de la Banque Scotia ou d'autres entités liées.

Lorsque l'exercice d'un droit de vote par procuration pourrait donner lieu à un conflit d'intérêts réel ou apparent, pour équilibrer les intérêts des clients dans l'exercice des droits de vote par procuration dans l'objectif d'éviter tout conflit d'intérêts réel ou apparent, Jarislowsky, Fraser Limitée a mis en place des procédures pour aider à garantir qu'une procuration d'un client est exercée sans l'influence de considérations autres que le meilleur intérêt du client. Les experts en recherche pertinents examineront les bulletins de vote par procuration et détermineront si des questions présentent un conflit d'intérêts réel, éventuel ou apparent. Si un éventuel conflit d'intérêts est relevé, les droits de vote relatifs à toutes les questions de la procuration seront exercés conformément aux recommandations d'une entreprise de recherche en procurations indépendante, sans modifications, et des documents pertinents seront remis aux clients.

Une copie des lignes directrices en matière de vote par procuration de Jarislowsky, Fraser Limitée peut être obtenue sur demande et sans frais en composant le 1 866 603-3601 (sans frais) ou en écrivant à l'adresse électronique investissements@bnc.ca. Tout porteur de parts peut également obtenir sans frais le dossier de vote par procuration des fonds portant sur la plus récente période terminée le 30 juin, sur demande, après le 31 août de chaque année. La politique et le dossier de vote par procuration sont également disponibles sur le site Internet de Banque Nationale Investissements à l'adresse www.bninvestissements.ca.

5. Placements Montrusco Bolton inc.

Placements Montrusco Bolton inc., à titre de gestionnaire de portefeuille du Portefeuille privé d'actions américaines BNI et du Portefeuille privé de revenu d'actions BNI ainsi que de sous-gestionnaire de portefeuille du Fonds actif d'actions mondiales BNI et du Fonds actif d'actions internationales BNI (les « fonds »), est responsable des procédures de vote relatives aux titres détenus par ces fonds et s'acquitte de cette responsabilité au mieux des intérêts des fonds et de leurs investisseurs. L'objectif sous-tendant sa politique de vote par procuration est d'endosser les propositions et les candidats aux postes d'administrateurs qui, à son avis, maximisent la valeur des investissements du client à long terme.

Placements Montrusco Bolton inc. a donc établi des lignes directrices en matière de vote par procuration (les « lignes directrices ») afin d'évaluer chaque proposition de vote. Dans l'évaluation des propositions, plusieurs sources d'information sont consultées, y compris le gestionnaire de portefeuille, la direction ou les actionnaires de la société présentant la proposition et des services de recherche de procuration indépendants. Les lignes directrices ne pouvant couvrir toute situation à laquelle Placements Montrusco Bolton inc. sera confrontée, cette dernière évaluera la question précise et votera de la manière qui, à son avis, maximisera la valeur de l'investissement de son client.

Placements Montrusco Bolton inc. pourrait s'abstenir de voter advenant le cas où cela serait dans le meilleur intérêt de ses clients. Ceci pourrait se produire, par exemple, si le coût anticipé de la tenue d'un vote excède les bénéfices prévus découlant de ce vote. Placements Montrusco Bolton inc. pourrait également voter à l'encontre de ses lignes directrices dans le cas où elle détermine que cela serait dans le meilleur intérêt de ses clients. Rien dans les lignes directrices n'exige que Placements Montrusco Bolton inc. vote de façon similaire pour différents comptes. Ainsi, pour la plupart des propositions de procuration, particulièrement celles concernant la gouvernance d'entreprise, l'évaluation des procurations fera en sorte que Placements Montrusco Bolton inc. votera en bloc. Dans certains cas, par contre, Placements Montrusco Bolton inc. pourrait voter différemment pour différents comptes, dépendamment de la nature et de l'objectif du client, de la composition de son portefeuille et autres facteurs.

Placements Montrusco Bolton inc. a retenu les services de Institutional Shareholder Services Inc. (« ISS ») pour l'aider dans le cadre du processus de vote par procuration. Les formulaires de vote par procuration des émetteurs sont envoyés directement à ISS par les dépositaires. ISS effectue les recherches nécessaires sur les questions soulevées dans les procurations et fournit une

recommandation de vote basée sur les lignes directrices de Placements Montrustco Bolton inc., laquelle détermine ensuite si elle est en accord avec ces recommandations. Par suite de cette évaluation, Placements Montrustco Bolton inc. donne les instructions de vote à ISS. La décision finale sur le vote revient donc à Placements Montrustco Bolton inc.

Placements Montrustco Bolton inc. se charge d'effectuer une surveillance périodique afin de s'assurer qu'ISS a voté selon les lignes directrices et qu'ISS a bien reçu les procurations des clients de la part des dépositaires. Un examen des lignes directrices et de la politique de vote, et la formulation de toute recommandation de modification, au besoin, seront effectués par Placements Montrustco Bolton inc. de façon périodique.

Advenant un conflit d'intérêts, Placements Montrustco Bolton inc. s'engage à identifier les conflits qui existent entre ses intérêts financiers et ceux de ses clients. Cette évaluation inclura un examen de la relation existante entre Placements Montrustco Bolton inc. et l'émetteur du titre (ou tout membre de son groupe) visé par un vote par procuration afin de déterminer si l'émetteur est un client de Placements Montrustco Bolton inc. ou s'il a une relation importante autre avec Placements Montrustco Bolton inc. ou un de ses clients. Dans l'éventualité où ISS détermine qu'un conflit d'intérêts existe, Placements Montrustco Bolton inc. en sera informé. Une telle entité sera ainsi exclue de la décision de Placements Montrustco Bolton inc. Dans l'éventualité où il est déterminé que Placements Montrustco Bolton inc. et ISS ont un conflit d'intérêts, un service de vote par procuration tiers sera sélectionné afin de déterminer le vote recommandé pour la question à l'égard de laquelle il existe un conflit.

Une copie de la politique de Placements Montrustco Bolton inc. peut être obtenue sur demande et sans frais en composant le 1 888 270-3941 ou en écrivant à l'adresse électronique investissements@bnc.ca. Tout porteur de parts peut également obtenir sans frais le dossier de vote par procuration des fonds portant sur la plus récente période terminée le 30 juin, sur demande, après le 31 août de la même année. La politique et le dossier de vote par procuration sont également disponibles sur le site Internet de Banque Nationale Investissements à l'adresse www.bninvestissements.ca.

6. Goldman Sachs Asset Management, L.P.

À titre de gestionnaire de portefeuille du Fonds d'actions américaines *SmartData* BNI et du Fonds d'actions internationales *SmartData* BNI et ainsi qu'à titre de sous-gestionnaire de portefeuille d'une portion des actifs du Fonds d'actions de marchés émergents diversifié BNI, Goldman Sachs Asset Management, L.P. (« Goldman Sachs ») a la responsabilité des procédures en matière de vote par procuration relativement aux titres détenus par ces fonds.

Dans le cas des comptes de clients à l'égard desquels Goldman Sachs dispose d'un pouvoir discrétionnaire en matière de vote, Goldman Sachs a adopté des politiques et des procédures (la « politique relative au vote par procuration ») à l'égard de l'exercice des droits de vote conférés par procuration. Aux termes de la politique relative au vote par procuration, les principes directeurs de Goldman Sachs en matière de vote par procuration consistent à prendre des décisions favorisant les propositions qui, à son avis, pourraient maximiser la valeur pour les actionnaires de la société, tout en n'étant pas influencées par des conflits d'intérêts. Ces principes reflètent les convictions de Goldman Sachs selon lesquelles une saine gouvernance permettra de créer un cadre dans lequel une société peut être gérée dans l'intérêt de ses actionnaires. Ils reconnaissent que les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peuvent avoir une incidence sur le rendement des placements, entraînent des risques de placement éventuels et procurent une indication sur l'excellence de l'équipe de direction et le leadership. Lorsque Goldman Sachs évalue des questions ESG soumises au vote par procuration, Goldman Sachs met en balance l'objectif d'une proposition et l'avantage global pour les actionnaires.

Afin de mettre en œuvre ces principes directeurs relatifs aux placements dans des titres négociés en bourse, à l'égard desquels Goldman Sachs détient des droits de vote à une date de clôture des registres donnée, Goldman Sachs respecte des lignes directrices relatives au vote par procuration qui ont été élaborées par ses équipes de gestion de portefeuille et d'engagement actionnarial (les « lignes directrices »). Les lignes directrices comprennent les positions et les facteurs que Goldman Sachs considère généralement comme importants lorsqu'elle vote par procuration. Les lignes directrices visent un large éventail de sujets distincts, y compris, entre autres questions, les droits de vote des actionnaires, les mesures de défense contre les offres publiques d'achat, les structures du conseil, l'élection des administrateurs, la rémunération des membres de la haute direction et des administrateurs, les restructurations, les fusions, les enjeux de responsabilité sociale d'entreprise et diverses propositions d'actionnaires. Les lignes directrices indiquent les facteurs que Goldman Sachs prend en considération pour déterminer la manière dont le vote doit être exercé, compte tenu de la complexité de nombreuses questions de gouvernance et du fait qu'elles reposent sur des faits particuliers.

Les principes et les positions reflétés dans la politique relative au vote par procuration visent à guider Goldman Sachs lorsqu'elle vote par procuration et ne l'aident pas nécessairement à prendre des décisions en matière de placement. Les équipes de gestion de portefeuille de Goldman Sachs (chacune, une « équipe de gestion de portefeuille ») fondent leur décision d'effectuer ou non un placement dans une société en particulier sur une série de facteurs et, bien que la gouvernance puisse en faire partie, elle peut ne pas être le facteur principal.

La politique relative au vote par procuration, y compris les lignes directrices, est examinée périodiquement par l'équipe d'engagement actionnarial de Goldman Sachs afin d'assurer qu'elle demeure conforme aux principes directeurs de Goldman Sachs.

L'équipe de gestion de portefeuille – Stratégies de placement quantitatives de Goldman Sachs a décidé de suivre, de façon générale, les lignes directrices et les recommandations de Goldman Sachs en raison de la philosophie de placement et de la méthode de composition de portefeuille de cette équipe de gestion de portefeuille ainsi que de sa participation à la création des lignes directrices de Goldman Sachs. L'équipe de gestion de portefeuille – Stratégies de placement quantitatives de Goldman Sachs peut parfois, cependant, examiner et évaluer individuellement tout vote des actionnaires.

Goldman Sachs a retenu les services d'un tiers qui offre des services reliés au vote par procuration (« service de procuration ») afin de l'aider à mettre en œuvre certaines fonctions relatives au vote par procuration, notamment des services d'exploitation, de tenue de registres et de présentation de rapports. Au nombre de ses responsabilités, le service de procuration prépare par écrit une analyse et une recommandation (« recommandation ») à l'égard de chaque vote par procuration qui reflète son application des lignes directrices de Goldman Sachs aux questions particulières en matière de procuration. De plus, pour faciliter l'exercice des droits de vote d'une manière efficace, le service de procuration, de façon générale, préremplit et soumet automatiquement les votes à l'égard de toutes les questions soumises au vote par procuration conformément à ces recommandations, sous réserve de la capacité de Goldman Sachs à rappeler ces votes soumis automatiquement. Goldman Sachs demeure responsable des décisions en matière de vote par procuration.

Les équipes de gestion de portefeuille de Goldman Sachs exercent les droits de vote conférés par procuration conformément aux lignes directrices de Goldman Sachs et aux recommandations. Cependant, chaque équipe de gestion de portefeuille peut, dans le cas de certains votes par procuration, demander l'approbation afin de s'écarter des lignes directrices de Goldman Sachs ou d'une recommandation en suivant un processus visant à assurer que les décisions en matière de dérogation ne sont pas influencées par un conflit d'intérêts. À la suite du processus de dérogation, les équipes de gestion de portefeuille peuvent voter différemment dans le cadre de votes particuliers touchant la même société. De plus, l'équipe d'engagement actionnarial de Goldman Sachs peut également, à l'égard de certains votes par procuration, tenter d'obtenir une approbation pour déroger aux lignes directrices de Goldman Sachs ou à une recommandation et suivre le processus de dérogation décrit ci-dessus, dont l'objectif est de garantir que ces décisions ne sont pas influencées par un conflit d'intérêts. Dans ces circonstances, tous les droits de vote rattachés aux actions sont généralement exercés de la même manière.

Les clients qui ont délégué à Goldman Sachs la responsabilité d'exercer les droits de vote se rattachant à leur compte peuvent, de temps à autre, communiquer avec leur représentant s'ils veulent donner des instructions de vote à Goldman Sachs à l'égard d'une question donnée. Goldman Sachs déploiera des efforts raisonnables d'un point de vue commercial pour exercer les droits de vote conformément à la demande du client dans ces circonstances. Cependant, la capacité de Goldman Sachs à mettre en œuvre de telles instructions de vote dépendra de questions opérationnelles, comme le moment où la demande a été faite.

De temps à autre, la capacité de Goldman Sachs de voter par procuration peut être touchée par des exigences réglementaires, des questions de conformité et des questions de nature juridique ou logistique. Par conséquent, Goldman Sachs peut, de temps à autre, déterminer qu'il n'est pas possible ou souhaitable d'exercer les droits de vote conférés par procuration. Dans certaines circonstances, comme lorsqu'un titre est prêté dans le cadre d'un programme de prêt de titres, les équipes de gestion de portefeuille peuvent ne pas être en mesure de participer à certains votes par procuration, à moins que les actions de l'émetteur en question ne soient restituées à temps pour voter. La décision de demander ou non la restitution reposera sur le fait que l'équipe de gestion de portefeuille concernée détermine que l'avantage d'exercer le vote l'emporte sur les coûts, la perte de revenus et/ou les autres inconvénients associés à la restitution des titres, tout en reconnaissant que le traitement de ces demandes de restitution est indépendant de la volonté de Goldman Sachs et qu'il pourrait ne pas y être donné suite à temps pour qu'elle puisse exercer les droits de vote rattachés aux actions en question.

Goldman Sachs a mis en œuvre des processus afin d'éviter que les conflits d'intérêts n'influencent ses décisions de vote par procuration. Ces processus comprennent le cloisonnement de l'information, ainsi que le recours aux lignes directrices de Goldman Sachs et aux recommandations et au processus de dérogation décrit ci-dessus lorsqu'une équipe de gestion de portefeuille souhaite voter d'une manière qui s'écartere de la recommandation initiale fondée sur les lignes directrices de Goldman Sachs. Afin d'atténuer les conflits d'intérêts perçus ou éventuels lorsqu'une procuration vise des actions de The Goldman Sachs Group Inc. ou d'un fonds géré par Goldman Sachs, celle-ci donnera généralement comme instruction que ces actions fassent l'objet d'un vote dans la même proportion que l'exercice des droits de vote rattachés aux autres actions à l'égard d'une proposition, sous réserve des exigences légales et réglementaires applicables.

En règle générale, les décisions en matière de vote relatives aux titres à revenu fixe et aux titres des émetteurs fermés seront prises par les gestionnaires de portefeuille du Fonds d'actions américaines *SmartData* BNI, du Fonds d'actions internationales *SmartData* BNI et du Fonds d'actions de marchés émergents diversifié BNI en fonction de leur évaluation des opérations particulières ou d'autres questions pertinentes.

Un exemplaire de la politique de Goldman Sachs peut être obtenu sur demande, sans frais, par téléphone au 1 888 270-3941, ou par courriel à investissements@bnc.ca. Le porteur de parts peut également obtenir, sans frais, le dossier de vote par procuration du Fonds d'actions américaines *SmartData* BNI, du Fonds d'actions internationales *SmartData* BNI et du Fonds d'actions de marchés émergents diversifié BNI portant sur la plus récente période terminée le 30 juin, sur demande après le 31 août de la même année. La politique et le dossier de vote par procuration peuvent également être consultés sur le site Internet de Banque Nationale Investissements à l'adresse www.bninvestissements.ca.

7. Trust Banque Nationale inc.

Trust Banque Nationale inc. (« TBN ») assure la gestion du vote par procuration pour le compte du Portefeuille privé d'appréciation du capital non traditionnel BNI, du Fonds de placements présumés sûrs BNI, du Fonds de répartition tactique d'actifs BNI, du Fonds équilibré mondial de croissance BNI, du Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité *SmartBeta* BNI (auparavant Fonds d'actions canadiennes *SmartBeta* BNI), du Fonds d'actions mondiales à faible volatilité *SmartBeta* BNI (auparavant Fonds d'actions mondiales *SmartBeta* BNI), du Fonds d'actions mondiales diversifié BNI, du Fonds indiciel d'obligations canadiennes BNI, du Fonds indiciel d'actions canadiennes BNI, du Fonds indiciel d'actions américaines BNI, du Fonds indiciel d'actions internationales BNI, du Portefeuille privé de revenu fixe non traditionnel BNI, du Portefeuille privé classes d'actifs multiples BNI, du Portefeuille privé tactique d'actions BNI, du Portefeuille privé d'actions canadiennes diversifié BNI, du Portefeuille privé d'actions américaines diversifié BNI, du Portefeuille privé d'actions internationales diversifié BNI, des Portefeuilles BNI, des Portefeuilles durables BNI et des Portefeuilles Méritage, conformément aux lignes directrices établies par des politiques en matière de vote par procuration. TBN a adopté ces politiques afin de s'assurer que tous les votes à l'égard des titres détenus par les fonds soient exercés dans le meilleur intérêt des fonds. Le texte qui suit est un résumé de ces politiques.

7.1 Politique applicable aux fonds

Pour contribuer à la surveillance, à l'analyse et au vote des procurations, TBN a fait appel à Institutional Shareholder Services Canada Corp. (« ISS »), un tiers indépendant fournissant des services de vote de bout en bout grâce à des agents spécialisés qui offrent un soutien aux sociétés en matière de gestion du vote par procuration. TBN a soigneusement passé en revue les lignes directrices d'ISS qui encadrent le vote par procuration (les « Sustainability Proxy Voting Guidelines d'ISS », en anglais seulement), pour obtenir l'assurance que les procurations feront l'objet d'un vote au mieux des intérêts de ses clients. Par conséquent, les procurations de TBN feront l'objet d'un vote conformément aux Sustainability Proxy Voting Guidelines d'ISS.

Sur une base continue, TBN relèvera tout conflit d'intérêts important entre TBN et ses clients. De tels conflits peuvent survenir quand, par exemple, un employé ou TBN a un intérêt personnel dans l'issue d'un vote, ou encore, si l'émetteur est un client de TBN ou qu'il entretient une relation avec TBN ou un client de cette dernière. De tels conflits d'intérêts importants seront passés en revue et traités conformément aux règlements et à la législation applicables.

Bien que les services d'ISS aient été retenus en ce qui a trait au vote par procuration pour les actions ordinaires, TBN continuera de surveiller les décisions de vote et se réserve le droit de s'écarter des Sustainability Proxy Voting Guidelines d'ISS dans certaines situations, notamment en cas de conflits d'intérêts. Dans le cas du Fonds indiciel d'obligations canadiennes BNI, TBN traitera directement les décisions de vote et s'assurera qu'elles sont conformes aux Sustainability Proxy Voting Guidelines d'ISS. Dans tous les cas, TBN consignera de l'information sur chaque événement dans le cadre duquel le processus de vote dérogerait à la présente politique.

Un exemplaire de la politique de Trust Banque Nationale inc. applicable peut être obtenu sur demande et sans frais, en composant le 1 888 270-3941 ou en écrivant à l'adresse électronique investissements@bnc.ca. Tout porteur de parts peut également obtenir, sans frais, les dossiers de vote par procuration des fonds pour la plus récente période terminée le 30 juin, sur demande en tout temps après le 31 août de chaque année. Les dossiers de vote par procuration peuvent également être consultés sur le site Web de Banque Nationale Investissements, à l'adresse www.bninvestissements.ca.

8. Corporation Financière Mackenzie

Corporation Financière Mackenzie (« Mackenzie »), à titre de gestionnaire de portefeuille du Fonds d'actions canadiennes de croissance BNI, est responsable de la gestion du vote par procuration pour le compte de ce Fonds. Mackenzie a adopté une politique étendue en matière de vote par procuration, qui comprend des procédures de vote par procuration et des lignes directrices relatives au vote par procuration (la « politique »). Mackenzie cherche à exercer les droits de vote rattachés aux titres des sociétés pour lesquelles elle a le pouvoir de voter par procuration conformément à son obligation fiduciaire d'agir dans l'intérêt de ses clients et d'une manière conforme à l'intérêt économique à long terme des investisseurs.

Dans le cadre de ses pratiques de vote, Mackenzie prendra des mesures raisonnables pour exercer les droits de vote visés par toutes les procurations reçues, sauf dans des circonstances où des procédures administratives ou autres font en sorte que les coûts liés à l'exercice des droits de vote surpassent les avantages. Mackenzie pourrait s'abstenir ou refuser de voter si, à son avis, cette abstention ou ce refus est dans l'intérêt des investisseurs. Il ne sera pas interdit à Mackenzie d'effectuer des opérations sur un titre en raison d'une assemblée des actionnaires à venir.

Mackenzie peut exercer les droits de vote rattachés aux titres d'un fonds sous-jacent détenus par le fonds lorsqu'elle ne gère pas le fonds sous-jacent. Si Mackenzie gère le fonds sous-jacent ou si le fonds sous-jacent est géré par une personne qui a des liens avec elle ou qui fait partie du même groupe, Mackenzie décidera s'il est dans l'intérêt des investisseurs du fonds de voter sur la question individuellement. En général, pour les questions ordinaires, Mackenzie décidera qu'il n'est pas dans l'intérêt des investisseurs du Fonds de voter individuellement.

La politique n'est pas exhaustive et ne porte pas sur toutes les questions pouvant être soumises à un vote. Elle a pour but de donner une indication générale de la façon dont les droits de vote rattachés aux titres en portefeuille peuvent être exercés à l'égard de questions particulières. À titre d'exemple, Mackenzie votera généralement en faveur de recommandations voulant que : i) la majorité des membres du conseil soient indépendants de la direction; ii) le poste de président du conseil soit séparé de celui de chef de la direction; iii) les conseils soient dotés d'un comité d'audit, d'un comité des mises en candidature ou d'un comité de rémunération composés d'administrateurs indépendants de la direction; ou iv) tous les membres du conseil aient un mandat d'une même durée plutôt que des mandats échelonnés. Toutefois, Mackenzie peut décider d'appuyer une proposition qui ne respecte pas les recommandations ci-dessus à la condition que le rendement d'entreprise ou la gouvernance de la question dans un délai raisonnable ne soit pas considéré comme insatisfaisant par Mackenzie.

Toutes les formes de rémunération des membres de la haute direction sont examinées par Mackenzie au cas par cas, tout comme les propositions d'actionnaires. En règle générale, les propositions visant à limiter les droits des actionnaires ou qui imposent des contraintes arbitraires ou artificielles à la société, à son conseil d'administration ou à sa direction ne seront pas appuyées. En outre, les propositions se rapportant aux questions sociales, politiques et environnementales seront examinées au cas par cas afin d'établir si elles auront une incidence financière sur la valeur que pourraient réaliser les actionnaires. Mackenzie n'appuiera généralement pas les propositions qui constituent un fardeau indu ou qui entraînent des coûts non nécessaires et excessifs pour la société. Mackenzie votera généralement en faveur des propositions qui favorisent des politiques et des pratiques responsables, comme la divulgation des risques découlant des questions sociales, environnementales et éthiques et l'évaluation de l'incidence de ces questions et des droits de la personne et des pratiques de travail équitables.

Mackenzie s'opposera généralement aux propositions, qu'elles soient présentées par la direction ou par les actionnaires, dont l'objet est de conserver la direction ou de diluer l'actionnariat. À l'inverse, Mackenzie appuiera les propositions qui restreindraient ou élimineraient les mesures anti-offres publiques d'achat que des sociétés ont déjà adoptées.

Dans certaines circonstances, Mackenzie pourrait avoir un conflit d'intérêts éventuel relativement à ses activités de vote par procuration. Les conflits d'intérêts éventuels pourraient comprendre des relations d'affaires avec un émetteur ou avec le proposant de propositions de procuration, ou des liens familiaux avec des proposant de propositions de procuration, des participants à des courses aux procurations, des administrateurs de sociétés ou des candidats à des postes d'administrateur. Tous les conflits d'intérêts éventuels relatifs au vote par procuration seront examinés.

En tant que gestionnaire d'actifs multiboutique ayant des perspectives et des placements diversifiés, Mackenzie encourage ses gestionnaires de portefeuille à tenir compte de la situation particulière de leurs placements. En ce qui concerne les fonds assortis d'une stratégie traditionnelle ou d'intégration axée sur les facteurs ESG, Mackenzie tend à suivre les lignes directrices standard de Glass Lewis. Ces lignes directrices sont propres à un marché ou à une zone géographique et tiennent compte de l'importance financière relative des questions de procuration. Ces lignes directrices peuvent être consultées sur le site Web de Glass Lewis (en anglais) : www.glasslewis.com/voting-policies-current/.

Un exemplaire de la politique de Mackenzie peut être obtenu sur demande et sans frais, en composant le 1 888 270-3941 ou en écrivant à l'adresse électronique investissements@bnc.ca. Le porteur de parts peut également obtenir, sans frais, le dossier de vote par procuration du Fonds d'actions canadiennes de croissance BNI portant sur la plus récente période terminée le 30 juin, sur demande présentée après le 31 août de la même année. La politique et le dossier de vote par procuration peuvent également être consultés sur le site Internet de Banque Nationale Investissements à l'adresse www.bninvestissements.ca.

9. RBC Gestion mondiale d'actifs inc.

À titre de sous-gestionnaire de portefeuille du Portefeuille privé d'actions canadiennes à convictions élevées BNI, RBC Gestion mondiale d'actifs inc. (RBC GMA) est responsable de la gestion du vote par procuration pour ce fonds, conformément aux lignes directrices établies aux termes de sa politique en matière de vote par procuration (les « lignes directrices »). RBC GMA examine et met à jour ses lignes directrices annuellement en suivant l'évolution des pratiques exemplaires en matière de gouvernance. Les lignes directrices reposent sur les principes directeurs suivants :

- les droits de vote conférés par les procurations seront exercés au mieux des intérêts du portefeuille afin d'augmenter la valeur à long terme des titres détenus;
- les droits de vote conférés par les procurations seront exercés d'une manière conforme aux pratiques exemplaires en matière de gouvernance;
- la direction dispose de connaissances importantes sur le processus de création de valeur.

Les lignes directrices établissent des orientations visant l'exercice des droits de vote rattachés aux titres d'un émetteur à l'égard de plusieurs questions, notamment :

- le conseil d'administration;
- la rémunération des membres de la direction et des administrateurs;
- la protection contre les prises de contrôle et les transactions;
- les droits des actionnaires;
- les propositions d'actionnaires : les procurations peuvent également contenir des propositions d'actionnaires demandant la modification des politiques et des pratiques de l'émetteur. RBC GMA soutiendra généralement de telles propositions si elles correspondent à ses points de vue et n'ont pas été traitées de manière appropriée;
- les propositions environnementales et sociales de la direction.

Même si, de façon générale, RBC GMA exerce les droits de vote conférés par procuration conformément aux lignes directrices, il pourrait y avoir des circonstances où elle estime qu'il est dans l'intérêt du fonds qu'ils soient exercés différemment de la façon envisagée par les lignes directrices. Toute question qui n'est pas prévue par les lignes directrices est évaluée au cas par cas en tenant compte de l'incidence possible du vote sur la valeur pour les actionnaires. RBC GMA a également adopté une politique en matière de vote par procuration qui comprend des procédures pour faire en sorte que les droits de vote soient exercés aux mieux des intérêts du fonds. RBC GMA utilise les services liés aux votes par procuration et à l'administration de ceux-ci d'Institutional Shareholder Services Inc.

Dans les cas où RBC GMA fait face à un conflit d'intérêts éventuel important relativement aux procurations, le comité de vote par procuration de RBC GMA se réunira afin de résoudre le conflit. L'équipe Investissement responsable de RBC GMA doit s'assurer que RBC GMA exerce tous les droits de vote par procuration conformément aux lignes directrices et doit repérer toute situation devant être traitée par le comité de vote par procuration.

La dernière version des lignes directrices de RBC GMA peut être consultée sur le site Web suivant : <https://www.rbcgam.com/fr/ca/about-us/responsible-investment/proxy-voting>. Une copie de la politique de RBC GMA peut également être obtenue sur demande et sans frais, en composant le numéro sans frais 1 888 270-3941 ou en écrivant à l'adresse électronique investissements@bnc.ca. Tout porteur de parts peut obtenir, sans frais, le dossier de vote par procuration du fonds portant sur la plus récente période terminée le 30 juin, sur demande, en tout temps après le 31 août de chaque année. Le dossier de vote par procuration est également disponible sur le site Internet de Banque Nationale Investissements à l'adresse www.bninvestissements.ca.

10. J.P. Morgan Investment Management Inc.

J.P. Morgan Investment Management Inc. (« JPMIM »), à titre de sous-gestionnaire de portefeuille du Fonds de revenu fixe sans contraintes BNI, du Fonds d'obligations à rendement élevé BNI et du Fonds Innovations BNI, est responsable de la gestion du vote par procuration pour ces fonds conformément aux politiques et aux procédures adoptées par JPMIM aux termes de ses Lignes directrices et procédures mondiales en matière de vote (les « procédures »). Le texte suivant est une description des principes généraux auxquels adhère JPMIM en ce qui concerne les titres avec droit de vote détenus par les fonds qu'elle gère, dont l'objectif est l'exercice des droits de vote conférés par procuration dans l'intérêt des fonds et de leurs investisseurs.

JPMIM a adopté des lignes directrices relatives au vote par procuration à l'égard de certains types de questions (les « lignes directrices ») qui ont été élaborées et approuvées par le comité des procurations (le « comité ») pertinent. Le comité est composé d'un administrateur des procurations (un professionnel de JPMIM) et de membres de la haute direction des services des placements, des affaires juridiques, de la conformité et de la gestion des risques qui supervisent le processus de vote par procuration de manière continue.

Les lignes directrices ont toutes été élaborées dans l'objectif d'encourager les mesures d'entreprise qui augmentent la valeur pour les actionnaires conformément aux objectifs et aux stratégies des fonds. Sauf comme il est indiqué ci-dessous, les décisions en matière de vote par procuration seront prises conformément aux lignes directrices portant sur un grand nombre de questions ordinaires et extraordinaires auxquelles JPMIM et ses conseillers affiliés ont été exposés à l'échelle mondiale, selon leur expérience collective de la gestion des placements acquise au cours de nombreuses années.

Aux fins de la supervision et de la surveillance du processus de vote par procuration, JPMIM a établi un comité des procurations et nommé un administrateur des procurations dans chaque région du monde où les droits de vote conférés par des procurations sont exercés. Le comité des procurations est principalement chargé d'examiner périodiquement les questions d'ordre général touchant le vote par procuration, d'examiner et d'approuver annuellement les lignes directrices et de fournir des avis et des recommandations sur les questions d'ordre général touchant le vote par procuration et des questions particulières en matière de vote. Les procédures permettent à un service de vote indépendant d'exécuter certains services qui seraient autrement fournis ou coordonnés par l'administrateur des procurations.

Bien que les lignes directrices précisent comment exercer les droits de vote à l'égard de nombreuses questions, elles prévoient que des décisions peuvent être prises au cas par cas. En outre, il est inévitable que certaines questions en matière de vote par procuration ne soient pas prévues par les lignes directrices. Aux fins de ces deux catégories de questions et de la dérogation aux lignes directrices, les procédures exigent qu'un processus de vérification et d'examen soit mené à bien avant l'exercice du vote. Ce processus vise à déterminer les conflits d'intérêts importants, réels ou éventuels (entre le fonds, d'une part, et JPMIM et les membres de son groupe, d'autre part) et à assurer que le vote par procuration soit exercé dans l'intérêt du fonds. Un conflit est réputé exister lorsque l'administrateur des procurations est effectivement au courant qu'une entité membre du groupe de JPMorgan a fourni un avis sur le caractère équitable portant sur la question visée par le vote par procuration. En cas de conflits de ce genre, les droits de vote conférés par procuration seront exercés par un tiers indépendant conformément aux lignes directrices en matière de vote par procuration de JPMorgan ou aux lignes directrices de ce tiers; à condition, toutefois, que le ou les professionnels de l'investissement de JPMIM puissent demander une exception à ce processus pour voter contre une proposition plutôt que de la soumettre à un tiers indépendant (une « demande d'exception ») lorsque l'administrateur des procurations a des connaissances réelles indiquant qu'un membre du groupe JPMorgan Chase est une banque d'investissement ou a fourni un avis sur le caractère équitable portant sur la question qui fait l'objet du vote par procuration. Le comité examine ensuite la demande d'exception et détermine si JPMIM doit voter contre la proposition ou si cette procuration doit tout de même être transmise à un tiers indépendant en raison du risque de conflits supplémentaires ou autre.

Lorsque d'autres types de conflits d'intérêts importants éventuels sont relevés, l'administrateur des procurations et, au besoin, un représentant légal du comité des procurations pertinent évalueront le conflit d'intérêts éventuel et détermineront si un tel conflit existe effectivement, auquel cas ils recommanderont à JPMIM comment exercer le vote par procuration. Aux fins du règlement d'un conflit important, JPMIM pourrait prendre une ou plusieurs des mesures suivantes (ou autre mesure appropriée) : retirer ou « isoler » du processus de vote par procuration les membres du personnel de JPMIM ayant connaissance du conflit, voter conformément à toute ligne directrice applicable si l'application de celle-ci donnait objectivement lieu à l'exercice d'un vote par procuration d'une manière prédéterminée ou déléguer le vote à un tiers indépendant ou obtenir une recommandation de sa part, auquel cas les droits de vote conférés par la procuration seront exercés par ce tiers indépendant ou conformément à sa recommandation.

Le texte suivant résume quelques-uns des principaux types de politiques en matière de vote par procuration aux termes de lignes directrices non américaines :

- Les procédures en matière de gouvernance diffèrent selon les pays. En raison des contraintes de temps et des usages locaux, il n'est pas toujours possible que JPMIM reçoive et examine tous les documents relatifs aux procurations portant sur chaque point soumis au vote. De nombreuses circulaires de sollicitation de procurations sont établies en langues étrangères. Les documents relatifs aux procurations sont généralement envoyés par la poste par l'émetteur au sous-dépositaire qui détient les titres pour le compte du client dans le pays où la société émettrice est constituée, de sorte que le délai peut être insuffisant pour que ces documents soient transmis à JPMIM à temps pour l'exercice du vote. Dans certains pays, aucune circulaire de sollicitation de procurations n'est envoyée, tandis que dans d'autres régions, le délai accordé pour voter est de deux à quatre jours suivant l'annonce initiale de la sollicitation d'un vote, de sorte qu'il n'est pas toujours possible d'obtenir suffisamment de renseignements pour prendre une décision éclairée en temps opportun pour voter.
- Certains marchés exigent que les actions visées par le vote fassent l'objet d'une suspension de négociation temporaire jusqu'à ce que l'assemblée des actionnaires ait eu lieu. Ailleurs, notamment dans les marchés émergents, il n'est pas toujours possible d'obtenir suffisamment de renseignements pour prendre une décision éclairée en temps opportun pour voter. Certains marchés exigent qu'un représentant local soit chargé d'assister à l'assemblée et de voter en personne pour notre compte, ce qui peut entraîner des coûts importants. JPMIM tient également compte des frais engagés pour voter par rapport aux avantages attendus du vote. Dans certains cas, il peut être dans l'intérêt du fonds de s'abstenir intentionnellement de voter dans certains marchés étrangers de temps à autre.
- Lorsque les questions soumises au vote par procuration touchent notamment la gouvernance, les mesures de défense en cas d'offre publique d'achat, les régimes de rémunération et la modification de la structure du capital, JPMIM porte une attention particulière aux motifs présentés par la direction à l'appui des modifications proposées. Le seul critère de JPMIM pour établir sa position en matière de vote consiste à déterminer si ces modifications sont dans l'intérêt économique des propriétaires véritables des actions.
- Les lignes directrices encouragent la transparence et la communication relatives à la déclaration de la rémunération ainsi que des processus et des politiques conçus pour faire concorder la rémunération avec le rendement à long terme des sociétés qui composent le portefeuille.
- JPMIM préconise une structure de conseil unitaire du type de celle qui existe au Royaume-Uni, plutôt que les structures de conseil à plusieurs niveaux. Par conséquent, JPMIM votera généralement de manière à encourager l'élimination graduelle des structures de conseil à plusieurs niveaux, au profit de conseils unitaires. Cependant, puisque les conseils à plusieurs

niveaux demeurent encore très répandus à l'extérieur du Royaume-Uni, la pratique du marché local sera toujours prise en considération.

- JPMIM exercera ses droits de vote pour favoriser un niveau approprié d'indépendance et de diversité du conseil, compte tenu des pratiques du marché local.
- JPMIM votera généralement contre le fait de libérer le conseil de ses responsabilités en cas de litige en cours ou d'éléments indiquant l'existence de comportement répréhensible dont le conseil doit être tenu responsable.
- JPMIM votera en faveur des augmentations du capital qui améliorent les perspectives à long terme d'une société. Elle votera également en faveur de la suspension partielle des droits de préemption de nature purement technique (par ex., un placement de droits qui ne peut être légalement offert aux actionnaires dans certains territoires). Cependant, JPMIM votera contre les augmentations du capital qui permettraient à une société d'adopter une « pilule empoisonnée » comme mesure de défense en cas d'offre publique d'achat ou lorsque l'augmentation du capital autorisé aurait pour effet de diluer la valeur pour les actionnaires à long terme.
- JPMIM votera en faveur des propositions qui améliorent les perspectives à long terme d'une société. Elle votera contre une augmentation du pouvoir d'emprunt bancaire qui ferait en sorte que la société atteigne un niveau inapproprié de levier financier, lorsqu'un emprunt de ce genre constitue expressément une mesure de défense en cas d'offre publique d'achat ou entraîne une réduction importante de la valeur pour les actionnaires.
- JPMIM votera généralement contre les mesures anti-offres publiques d'achat.
- Les questions d'ordre social ou environnemental sont examinées par JPMIM au cas par cas en tenant toujours compte de l'intérêt économique à long terme de ses clients.

Le texte suivant résume quelques-uns des principaux types de politiques en matière de vote par procuration aux termes des lignes directrices américaines :

- JPMIM examine le vote à l'égard des candidats aux postes d'administrateur au cas par cas. Elle s'abstiendra généralement de voter à l'égard des administrateurs qui a) assistent à moins de 75 % des réunions du conseil et des comités sans motif valable, b) adoptent ou renouvellent une pilule empoisonnée sans l'approbation des actionnaires, c) sont des administrateurs externes affiliés siégeant à un comité d'audit, à un comité de rémunération ou à un comité de mises en candidatures ou des administrateurs externes affiliés lorsque l'ensemble des membres du conseil siègent à de tels comités ou lorsque la société n'a pas établi de tels comités, d) ne tiennent pas compte d'une proposition d'actionnaire approuvée par la majorité des voix rattachées aux actions en circulation ou des voix exprimées en fonction d'un examen portant sur une période de deux exercices consécutifs, e) sont des initiés et des administrateurs affiliés externes au sein d'un conseil qui n'est pas composé au moins majoritairement d'administrateurs indépendants ou f) sont des chefs de la direction de sociétés cotées en bourse siégeant à plus de trois conseils de sociétés ouvertes ou siégeant à plus de quatre conseils de sociétés ouvertes. En outre, le vote fait généralement l'objet d'une abstention à l'égard des administrateurs siégeant à des comités dans certains cas. Par exemple, le conseiller s'abstiendra généralement de voter à l'égard des membres du comité d'audit lorsqu'il constate des lacunes importantes dans les contrôles internes de la société. En général, le vote fera aussi l'objet d'une abstention à l'égard des administrateurs ayant des antécédents démontrés de faible rendement ou de surveillance inadéquate du risque ou lorsque le conseil adopte des modifications aux documents régissant la société sans l'approbation des actionnaires et que ces modifications réduisent sensiblement les droits des actionnaires.
- JPMIM vote sur les propositions visant à constituer le conseil en catégories au cas par cas mais, en règle générale, elle vote en faveur de telles propositions si les documents constitutifs de l'émetteur contiennent chacune des huit mesures de protection énumérées (par exemple, la majorité du conseil est composée d'administrateurs indépendants et le comité des mises en candidature est composé uniquement de ces administrateurs).
- JPMIM étudie également, au cas par cas, les propositions de la direction visant les pilules empoisonnées; elle recherche les dispositions qui favorisent les actionnaires avant de voter en faveur de telles propositions.
- JPMIM vote contre les propositions prévoyant qu'un vote à la majorité qualifiée soit requis pour approuver une fusion.
- JPMIM étudie, au cas par cas, les propositions visant à augmenter le nombre d'actions ordinaires et/ou privilégiées et à émettre des actions dans le cadre d'un plan de restructuration de la dette, en tenant compte de facteurs comme le degré de dilution et la question de savoir si l'opération entraînera un changement de contrôle.
- JPMIM étudie, au cas par cas, les propositions de vote portant sur les régimes de rémunération. L'analyse des régimes de rémunération porte principalement sur le transfert de l'avoir des actionnaires (le coût des régimes de rémunération pour les actionnaires) et comprend une analyse de la structure du régime et des pratiques de rémunération des autres sociétés du secteur donné et des sociétés comparables. Parmi les autres questions analysées, mentionnons le montant des actions en

circulation de la société devant être réservées pour l'attribution d'options sur actions, si le prix d'exercice d'une option est inférieur à la juste valeur marchande de l'action à la date d'attribution des options et si le régime prévoit l'échange d'options en cours contre de nouvelles à un prix d'exercice moins élevé.

- JPMIM étudie également, au cas par cas, les propositions visant à modifier l'État de constitution d'un émetteur, les propositions de fusion et d'acquisition et d'autres restructurations d'entreprise, et certaines propositions visant des questions d'ordre social.
- JPMIM vote généralement en faveur des propositions de la direction qui demandent l'approbation des actionnaires pour que l'État de constitution devienne le lieu exclusif pour le règlement des différends si la société est une société du Delaware; autrement, JPMIM vote au cas par cas.
- JPMIM soutient le renouvellement des conseils d'administration, l'indépendance et la diversité des compétences des administrateurs. Par principe, JPMIM attend des sociétés dans lesquelles elle investit qu'elles s'engagent en faveur de la diversité et de l'inclusion dans leurs politiques générales de recrutement, car elle pense que cette diversité contribue à l'efficacité des conseils d'administration. JPMIM utilisera son pouvoir de vote pour provoquer des changements là où les conseils d'administration affichent un retard en matière de diversité sexuelle, raciale et/ou ethnique.
- JPMIM favorise généralement un degré de communication de l'information environnementale qui ne soit pas trop onéreux ou lourd et qui ne place pas la société dans une position de désavantage concurrentiel, mais qui fournit des renseignements utiles pour permettre aux actionnaires d'évaluer les répercussions des politiques et pratiques environnementales de la société sur son rendement financier. En règle générale, JPMIM appuie les pratiques de communication de l'information de la direction qui sont, dans l'ensemble, conformes aux buts et objectifs énoncés ci-dessus. Les propositions relatives aux sociétés touchées par des controverses, des amendes ou des litiges font l'objet d'un examen et d'une attention accrue.
- Lors de l'évaluation de la manière de voter sur les propositions environnementales, les principaux facteurs à prendre en considération peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter, des considérations liées à l'émetteur, comme le profil de l'actif de la société, y compris s'il existe un risque que la demande pour ses produits ou ses services diminue en raison de considérations environnementales; l'utilisation des liquidités; la structure de coûts de la société, y compris sa position sur la courbe des coûts, les répercussions prévues de la future taxe sur le carbone et l'exposition à des frais d'exploitation fixes élevés; le comportement de la société; les capacités avérées de la société, son processus de planification stratégique et son rendement passé; le degré actuel de communication de l'information par la société et la concordance avec l'information présentée dans le secteur d'activité dans lequel la société exerce ses activités; et si la société intègre les questions environnementales ou sociales dans son cadre d'évaluation des risques ou de communication de l'information sur les risques. JPMIM peut aussi évaluer si les sociétés comparables ont reçu des propositions semblables et, dans l'affirmative, si les réponses étaient transparentes et pertinentes; si l'adoption de la proposition aurait pour effet d'informer les actionnaires; et si les sociétés ayant adopté la proposition ont fourni des renseignements pertinents et intéressants qui permettraient aux actionnaires d'évaluer les risques à long terme et le rendement de la société; si la proposition nécessite une communication de l'information qui est déjà prévue dans les exigences réglementaires obligatoires existantes et proposées ou dans des directives officielles à l'échelle locale, étatique ou nationale ou dans les pratiques de communication de l'information existantes de la société; et si la proposition peut entraîner des conséquences imprévues comme un désavantage concurrentiel.
- JPMIM vote contre le président du comité chargé de superviser les questions et/ou les risques environnementaux lorsque JPMIM estime que l'entreprise est en retard sur ses pairs en termes de divulgation, de pratiques commerciales ou d'objectifs. JPMIM vote également contre les membres du comité, l'administrateur principal indépendant et/ou le président du conseil d'administration pour les sociétés qui affichent un retard depuis plusieurs années.
- En ce qui concerne les questions d'ordre social, entre autres facteurs, JPMIM étudie les pratiques de travail de la société, la chaîne d'approvisionnement, la manière dont la société soutient et surveille ces questions, les types d'information que la société et ses sociétés comparables fournissent à l'heure actuelle, et si la proposition entraînerait un désavantage concurrentiel pour la société.
- JPMIM étudie les propositions sur le vote consultatif sur la rémunération au cas par cas et elle porte une attention particulière aux propositions lorsque la proposition de l'année précédente de l'émetteur avait reçu un faible appui.

On peut obtenir un exemplaire des Lignes directrices et procédures mondiales en matière de vote par procuration de JPMIM sur demande et sans frais, en composant le numéro sans frais 1 888 270-3941 ou en écrivant à l'adresse électronique investissements@bnc.ca. Tout porteur de parts peut également obtenir, sans frais, le dossier de vote par procuration du Fonds de revenu fixe sans contraintes BNI, du Fonds d'obligations à rendement élevé BNI et du Fonds Innovations BNI portant sur la plus récente période terminée le 30 juin, sur demande, après le 31 août de la même année. La politique et le dossier de vote par procuration peuvent également être consultés sur le site Internet de Banque Nationale Investissements à l'adresse www.bninvestissements.ca.

11. *Newton Investment Management Limited*

Newton Investment Management Limited (« Newton »), à titre de sous-gestionnaire de portefeuille d'une partie des actifs du Fonds d'actions de marchés émergents diversifié BNI, est responsable de la gestion du vote par procuration pour le compte d'une partie du fonds qu'elle gère conformément aux politiques et aux procédures formulées et approuvées par l'équipe de l'investissement responsable de Newton.

L'équipe de l'investissement responsable a élaboré les lignes directrices relatives au vote de Newton (les « lignes directrices ») en collaboration avec des analystes et des gestionnaires de portefeuille. Les lignes directrices s'inspirent d'une orientation établie au moyen de principes de gouvernance reconnus à l'échelle mondiale, y compris les principes de gouvernance d'entreprise de l'OCDE, les principes généraux de gouvernance de l'ICGN, les principes de rémunération de la Investment Association du Royaume-Uni et le code de gouvernance d'entreprise du Royaume-Uni, et d'autres codes en matière de gouvernance locaux. Toutes les décisions de vote sont fondées sur les lignes directrices, lesquelles sont mises à jour au moins tous les ans pour tenir compte de l'évolution des pratiques exemplaires, des nouveaux faits réglementaires et des attentes des investisseurs ainsi que des échanges avec les clients de Newton.

Newton a eu recours aux services d'un fournisseur de services de vote indépendant pour transposer les lignes directrices en actions de vote explicites, ce qui constitue une politique de vote sur mesure pour Newton (la « politique de vote »). Le fournisseur de services met en œuvre la politique de vote et énonce des recommandations en se fondant sur celle-ci. La politique de vote est appliquée à tous les titres détenus à l'égard desquels il est possible d'exercer un vote. Cela permet une approche universelle à l'égard du vote et permet à Newton, par l'intermédiaire de son équipe d'engagement actionnarial, de déployer une analyse au cas par cas en profondeur à l'égard des émetteurs et/ou des propositions qui méritent une plus grande attention en raison de l'importance relative de l'investissement ou de l'importance de la question à l'examen (par exemple, une résolution des actionnaires, une opération stratégique sur le capital, des opérations entre apparentés). Dans ces circonstances, il peut être justifié de communiquer avec l'équipe d'investissement de Newton ou d'obtenir sa rétroaction et, si cela est pertinent, de nouer le dialogue avec la société. L'équipe d'engagement actionnarial de Newton conserve le pouvoir discrétionnaire ultime de ne pas respecter une instruction de vote tirée d'une recommandation conforme à la politique de vote.

L'approche active de Newton à l'égard du vote signifie que ses décisions de vote sont le reflet de sa logique d'investissement et tiennent compte des activités de mobilisation ainsi que de l'approche de chaque société en matière de codes, de pratiques en vigueur sur le marché et de réglementations pertinents. Ce qui précède est appliqué à la situation unique de chaque société, et il est également tenu compte des explications données par la société quant à son adoption d'une certaine position ou politique. Du point de vue de l'engagement actionnarial, Newton veille à ce que les conflits d'intérêts soient décelés, consignés et atténués. Elle tient une liste de tous les placements à l'égard desquels elle a repéré un éventuel conflit d'intérêts important. Cette liste comprend tous les fonds pour lesquels Newton agit comme sous-gestionnaire de portefeuille ou qui sont gérés par des sociétés membres du groupe de sa société mère, BNY Mellon, ainsi que les sociétés qui sont directement liées à leurs clients sous-jacents, dont les fonds de pension d'entreprise. Si un éventuel conflit d'intérêts important est constaté entre Newton, une société émettrice et/ou un client, la politique de Newton est de suivre la recommandation de son fournisseur de services de vote externe.

Newton cherche à prendre des décisions relatives aux votes par procuration qui sont dans l'intérêt financier fondamental à long terme de ses clients et qui ont pour objectif de favoriser la création de valeur pour les investisseurs par la promotion de saines politiques, procédures et pratiques économiques, environnementales, sociales et de gouvernance, et ce, en appuyant des propositions qui respectent le point de vue de Newton en matière de gouvernance et son dossier d'investissement.

On peut consulter les politiques et principes de Newton à l'adresse www.newtonim.com ou obtenir un exemplaire de ceux-ci sur demande et sans frais, en appelant au numéro sans frais 1 888 270-3941 ou en écrivant à l'adresse électronique investissements@bnc.ca. Tout porteur de parts peut également obtenir, sans frais, le dossier de vote par procuration du Fonds d'actions de marchés émergents diversifié BNI portant sur plus récente période terminée le 30 juin, sur demande, après le 31 août de la même année. La politique et le dossier de vote par procuration peuvent également être consultés sur le site Internet de Banque Nationale Investissements à l'adresse www.bninvestissements.ca.

12. *AlphaFixe Capital inc.*

AlphaFixe, à titre de sous-gestionnaire de portefeuille du Fonds de développement durable d'obligations canadiennes BNI et du Fonds d'obligations canadiennes essentielles plus BNI et d'une partie des actifs du Portefeuille privé d'obligations canadiennes BNI (les « Fonds AlphaFixe »), est responsable de la gestion du vote par procuration pour les Fonds AlphaFixe conformément à la politique en matière de vote par procuration adoptée par AlphaFixe (la « politique d'AlphaFixe »).

Étant donné que les Fonds AlphaFixe sont normalement composés de titres ne comportant pas de droit de vote, les décisions sur les procurations et événements d'entreprise à venir seront prises au cas par cas, par le comité d'investissement d'AlphaFixe. Les décisions du comité d'investissements sont documentées par écrit.

AlphaFixe se conformera à la politique d'AlphaFixe, qu'il s'agisse de questions ordinaires (par exemple, l'élection des administrateurs, la nomination des auditeurs ou la réception des états financiers) ou de questions extraordinaires (par exemple, des changements de structure, de contrôle, de gestion, etc.).

De façon générale, AlphaFixe votera conformément aux recommandations de la direction de l'émetteur dans la mesure où AlphaFixe juge que ces dernières favorisent la solidité financière à long terme de l'émetteur et sont dans l'intérêt des Fonds AlphaFixe. Toutefois, des circonstances particulières pourraient amener AlphaFixe à voter différemment de ces recommandations, ou encore à s'abstenir de voter.

AlphaFixe vise à éviter les conflits d'intérêts importants dans la gestion de l'exercice des droits de vote et dispose d'un ensemble de politiques et de procédures établissant des règles et des principes destinés, notamment, à gérer efficacement les conflits d'intérêts pouvant survenir dans ses activités. Sur une base continue, AlphaFixe relèvera tout conflit d'intérêts important entre AlphaFixe et ses clients, dont les Fonds AlphaFixe, et traitera ceux-ci dans l'intérêt de ses clients conformément à ses politiques et procédures, ainsi qu'à la législation applicable.

On peut obtenir sur demande, sans frais, les politiques et principes d'AlphaFixe, en appelant au numéro sans frais 1 888 270-3941 ou en écrivant à l'adresse électronique investissements@bnc.ca. Tout porteur de parts peut également obtenir, sans frais, le dossier de vote par procuration du Fonds de développement durable d'obligations canadiennes BNI portant sur la plus récente période terminée le 30 juin, sur demande, après le 31 août de la même année. La politique et le dossier de vote par procuration peuvent également être consultés sur le site Internet de Banque Nationale Investissements à l'adresse www.bninvestissements.ca.

13. AllianceBernstein L.P.

AllianceBernstein L.P. gère le processus de vote par procuration du Fonds de développement durable d'actions mondiales BNI (le « Fonds AllianceBernstein »). AllianceBernstein L.P. a adopté des politiques en matière de vote par procuration afin de s'assurer que tous les droits de vote rattachés aux titres détenus par le Fonds AllianceBernstein soient exercés dans l'intérêt du Fonds AllianceBernstein et de ses investisseurs.

En plus de ses politiques en matière de vote par procuration, AllianceBernstein L.P. dispose d'un comité de vote par procuration et de gouvernance (le « comité d'AllianceBernstein »), lequel donne des conseils et compte des professionnels en placement chevronnés du secteur Actions, du personnel juridique et du personnel des opérations. Le comité d'AllianceBernstein évalue et tient à jour les procédures et les lignes directrices en matière de vote par procuration, évalue les propositions et situations qui ne sont pas abordées dans les lignes directrices, envisage des modifications à apporter à la politique et examine la politique au moins une fois par an.

Lorsqu'elle évalue les problèmes liés aux procurations et qu'elle détermine les votes, AllianceBernstein L.P. cherche à connaître le point de vue des divers intervenants. À l'interne, elle peut consulter le comité d'AllianceBernstein, les chefs des placements, les gestionnaires de portefeuille et/ou les analystes de recherche de toutes les plateformes de titres. À l'externe, elle peut s'entretenir avec des sociétés avant leur assemblée générale annuelle, et ce, tout au long de l'année. AllianceBernstein L.P. est d'avis que ce type d'engagement lui offre l'occasion de partager sa philosophie, ses valeurs en matière de gouvernance, mais, plus important encore, d'apporter des changements positifs. De plus, AllianceBernstein L.P. peut communiquer avec les partisans d'une proposition d'actionnaire et d'autres parties prenantes afin de comprendre les différents points de vue et objectifs.

Les lignes directrices en matière de vote par procuration sont à la fois axées sur les principes et les règles. AllianceBernstein L.P. respecte un ensemble de principes de base et évalue chaque proposition de vote par procuration à la lumière de ces principes. L'« épreuve décisive » du vote par procuration sera toujours ce qu'AllianceBernstein L.P. considère comme ayant le plus de chance de maximiser la valeur pour l'actionnaire à long terme. AllianceBernstein L.P. croit que les pouvoirs et la responsabilité en matière d'établissement et d'exécution des politiques d'entreprise, des objectifs et de la rémunération en général devraient reposer sur le conseil d'administration et la haute direction. En échange, AllianceBernstein L.P. soutient les droits des investisseurs solides qui permettent aux actionnaires de tenir les administrateurs et les membres de la direction responsables s'ils n'agissent pas dans l'intérêt des actionnaires.

AllianceBernstein L.P. a mis en place des lignes directrices qui définissent ses intentions de vote sur certaines questions habituelles et qui sont utilisées à titre de référence afin de déterminer quand appuyer une proposition faite par une société par actions ou un actionnaire, ou s'y opposer. Ces lignes directrices portent notamment sur les questions relatives aux propositions faites par le conseil et les administrateurs, les propositions concernant la rémunération, les propositions faites par les actionnaires, les propositions en matière de changements apportés aux capitaux et d'anti-offre publique d'achat, les propositions faites par les auditeurs, et les propositions d'accès et de vote des actionnaires.

AllianceBernstein L.P. exerce généralement les droits de vote relatifs à une proposition en conformité avec ces lignes directrices, mais, conformément à son approche axée sur les principes en matière de vote par procuration, elle peut s'écarter des lignes directrices si des faits particuliers ou les circonstances d'une situation l'exigent (c'est-à-dire, si, dans les circonstances, AllianceBernstein L.P. croit également que de s'écarter de sa politique officielle est nécessaire pour aider à maximiser la valeur

pour les actionnaires à long terme). AllianceBernstein L.P. est d'avis que les pratiques ESG d'une société peuvent avoir une incidence importante sur sa valeur et elle tient compte de ces facteurs lorsqu'elle exerce les droits de vote.

Afin d'éviter tout conflit d'intérêts perçu ou réel, en cas de conflit éventuel, des procédures ont été mises en place pour que AllianceBernstein L.P. puisse s'assurer que les décisions de vote soient fondées sur l'intérêt des clients et non pas le fruit d'un conflit.

On peut obtenir sur demande et sans frais les politiques et principes d'AllianceBernstein L.P., en appelant au numéro sans frais 1 888 270-3941 ou en écrivant à l'adresse électronique investissements@bnc.ca. Tout porteur de parts peut également obtenir, sans frais, le dossier de vote par procuration du Fonds de développement durable d'actions mondiales BNI portant sur la plus récente période terminée le 30 juin, sur demande, après le 31 août de la même année. La politique et le dossier de vote par procuration peuvent également être consultés sur le site Internet de Banque Nationale Investissements à l'adresse www.bninvestissements.ca.

14. Insight North America LLC

Insight North America LLC (« Insight »), à titre de sous-gestionnaire de portefeuille du Fonds d'obligations mondiales tactique BNI, est responsable de la gestion du vote par procuration pour ce fonds conformément aux lignes directrices qu'elle a établies dans sa politique de vote par procuration (les « lignes directrices »). Le texte qui suit décrit les principes généraux respectés par Insight à l'égard des titres comportant droit de vote détenus par le fonds qu'elle gère.

La ligne directrice principale suivie par Insight dans l'exercice des votes par procuration est de s'assurer que les droits de vote rattachés aux actions comportant droit de vote sont exercés dans l'intérêt des clients et conformément aux valeurs de leurs placements.

Insight a retenu les services de Minerva Analytics (« Minerva ») à l'égard des clients pour lesquels Insight fournit des services d'exercice des droits de vote rattachés aux titres. Minerva fournit des services de vote par procuration et vote à toutes les assemblées où cela est jugé approprié et responsable. Minerva analyse toute résolution par rapport aux modèles de politiques de vote particulières d'Insight, ceux-ci déterminant quelle décision relative à l'exercice du vote sera prise. Lorsque Minerva décèle de potentielles questions litigieuses, elle les achemine à Insight afin que cette dernière les évalue et lui donne des instructions supplémentaires.

En ce qui a trait à l'exercice du droit de vote, la politique d'Insight sur les conflits d'intérêts prévoit qu'Insight cherchera toujours à agir dans l'intérêt de ses clients lorsqu'elle exerce leurs droits de vote par procuration. Dans l'éventualité où BNY Mellon, Insight ou les clients eux-mêmes entretiendraient des relations d'affaires avec les sociétés émettrices, Insight fera abstraction de ces relations lors de la prise de décisions de vote par procuration.

Les politiques et procédures de vote par procuration d'Insight peuvent être modifiées au besoin afin de demeurer conformes à la réglementation et aux procédures internes d'Insight.

Une copie des lignes directrices d'Insight peut être obtenue gratuitement sur demande en appelant au 1 866 603-3601 ou en écrivant à l'adresse électronique investissements@bnc.ca. Tout porteur de parts peut également obtenir gratuitement, sur demande, le dossier de vote par procuration du fonds portant sur la plus récente période terminée le 30 juin, en tout temps après le 31 août de la même année. La politique et le dossier de vote par procuration peuvent également être consultés sur le site Internet de Banque Nationale Investissements à l'adresse www.bninvestissements.ca.

15. Foyston, Gordon & Payne Inc.

Foyston, Gordon & Payne Inc. (« FGP »), à titre de sous-gestionnaire de portefeuille du Fonds de ressources BNI et du Fonds de métaux précieux BNI, a adopté et mis en œuvre des politiques et des procédures que la société croit raisonnablement conçues pour garantir que les droits de vote par procuration reçus sont exercés dans l'intérêt financier de ses clients. FGP a établi des lignes directrices que la société utilise pour voter sur des propositions précises présentées par les conseils d'administration ou les actionnaires de sociétés dont les titres sont détenus dans des portefeuilles de clients pour lesquels FGP a un droit de vote. Ces lignes directrices sont conformes aux *Principles of Corporate Governance* publiés par le Portfolio Management Association of Canada (PMAC). Bien que les lignes directrices sur le vote par procuration soient généralement appliquées, chaque proposition est évaluée en fonction de son bien-fondé. Le vote inscrit au nom d'un client sur une proposition donnée peut s'écarter des lignes directrices, sous réserve de l'approbation du comité de placement.

En vertu de sa politique, FGP :

- Exerce tous les droits de vote par procuration reçus dans l'intérêt financier de ses clients en tant qu'actionnaires, c'est-à-dire de façon à maximiser la valeur financière.
- Élabore et maintient des lignes directrices générales établissant sa position à l'égard des questions courantes liées au vote par procuration, mais examine également chaque proposition dans le contexte de l'émetteur, du secteur et du pays concerné.

- Évalue tous les facteurs qu'elle juge pertinents dans le cadre d'une décision de vote et peut déterminer, dans certains cas, qu'il est dans l'intérêt financier d'un ou de plusieurs clients de s'abstenir de voter par procuration.
- Repère, surveille et résout tous les conflits d'intérêts importants liés au vote par procuration entre la société et ses clients dans l'intérêt financier du client.
- Convient que de saines pratiques de gouvernance d'entreprise peuvent accroître la valeur pour les actionnaires et, par conséquent, encourage la prise en compte de la gouvernance d'entreprise d'un émetteur dans le cadre du processus d'investissement.
- Examine régulièrement les dossiers de vote pour s'assurer que les droits de vote par procuration sont exercés conformément à la présente politique de vote par procuration et s'assure que les procédures, la documentation et les rapports relatifs à l'exercice des droits de vote par procuration sont préparés et diffusés rapidement et adéquatement.
- Si les titres font partie d'un programme de prêt de titres, ils pourraient ne pas pouvoir faire l'objet d'un vote s'ils sont prêtés à la date de clôture des registres applicable. Pour les questions importantes, le gestionnaire de portefeuille peut décider de rappeler les titres afin qu'ils puissent faire l'objet d'un vote.
- FGP s'abstient généralement de voter sur les actions de sociétés qui sont situées dans des pays où s'applique le blocage d'action.

Procédures

- Si un droit de vote est exercé à l'encontre des lignes directrices ou de la direction de la société sur une question donnée, la justification doit être documentée et conservée au dossier pour consultation ultérieure.
- FGP reconnaît qu'un conflit d'intérêts peut survenir lorsqu'elle exerce un droit de vote par procuration sollicité par un émetteur avec lequel elle a une autre relation d'affaires ou une autre relation personnelle qui peut avoir une incidence sur la façon dont elle vote sur la procuration de l'émetteur. Cela dit, elle a mis en place des procédures supplémentaires pour s'assurer que ses votes ne sont pas le résultat d'un conflit d'intérêts, y compris en cas de conflit d'intérêts important. Ces procédures comportent l'examen de son vote proposé en appliquant une série de tests objectifs et au besoin, en ayant recours à l'opinion d'un service de recherche tiers pour s'assurer que sa décision de vote est conforme aux intérêts de ses clients.
- Le Service des opérations tiendra des dossiers relatifs aux procédures de vote par procuration de FGP.

Le directeur, finance et exploitation de FGP passe en revue les rapports de vote par procuration chaque semaine pour s'assurer que tous les droits de vote par procuration sont exercés et qu'ils le sont avant la date limite. Le comité de placement de FGP est responsable de l'examen et de l'approbation de la politique de vote par procuration et des lignes directrices établies de la société, ainsi que de la prestation de conseils et de directives sur les votes par procuration pour des émetteurs particuliers.

On peut obtenir sur demande et sans frais les politiques et principes de FGP en appelant au numéro sans frais 1 888-270-3941 ou en écrivant à l'adresse électronique investissements@bnc.ca. Tout porteur de parts peut également obtenir gratuitement, sur demande, les résultats de vote par procuration des fonds portant sur la plus récente période terminée le 30 juin, en tout temps après le 31 août de la même année. La politique et le dossier de vote par procuration peuvent également être consultés sur le site Internet de Banque Nationale Investissements à l'adresse www.bninvestissements.ca.

16. *Gestion d'actifs PineStone inc.*

Gestion d'actifs PineStone inc. (« PineStone »), à titre de sous-gestionnaire de portefeuille du Fonds d'actions internationales BNI, du Fonds mondial de petites capitalisations BNI, du Fonds d'actions mondiales BNI, du Fonds d'actions américaines BNI, du Portefeuille privé d'actions américaines à convictions élevées BNI et du Portefeuille privé d'actions internationales à convictions élevées BNI, est responsable de la gestion du vote par procuration pour ces fonds conformément à ses Lignes directrices en matière de vote par procuration (les « Lignes directrices ») et sa Procédure en matière de vote par procuration. PineStone révisé annuellement les Lignes directrices et sa Procédure en matière de vote par procuration. Le texte suivant est un résumé des principes généraux auxquels adhère PineStone en ce qui concerne les titres avec droit de vote détenus par les fonds qu'elle gère, dont l'objectif est l'exercice des droits de vote conférés par procuration dans l'intérêt des fonds et de ses investisseurs.

Si PineStone détecte un conflit d'intérêt matériel en lien avec un vote par procuration n'étant pas divulgué dans les Lignes directrices, le département de la conformité sera notifié et PineStone vote les procurations selon les recommandations de Institutional Shareholder Services, Inc. Les Lignes directrices définissent les intentions de vote de PineStone sur certains enjeux d'intérêt courant et qui servent de cadre de référence pour déterminer s'il y a lieu d'appuyer ou de s'opposer à une proposition d'une société ou d'un actionnaire. Les Lignes directrices portent, entre autres, sur les questions visant diverses mesures de défense en cas de prise de contrôle et actions connexes, les programmes de rémunération, les structures du capital, les catégories de titres, la restructuration du capital, la gouvernance d'entreprise ainsi que la responsabilité sociale et environnementale (RSE).

Le mandat de PineStone est de générer les meilleurs rendements possibles dans les limites de risque de chaque politique d'investissement individuelle. Dans ce cadre, les critères financiers devraient avoir préséance sur tous les autres facteurs à toutes les étapes du processus de placement, y compris la sélection des titres, la construction du portefeuille et le vote par procuration. Les questions ESG sont prises en compte dans leur recherche fondamentale dans la mesure où elles sont importantes pour la

performance financière de la société. Ces Lignes directrices ne sont pas absolues, et la situation de chaque société doit être évaluée au moment du vote, en particulier pour les sociétés qui présentent des caractéristiques uniques (c.-à-d. la taille, le stade de développement, l'accès aux ressources requises). Les éléments à prendre en considération devraient comprendre l'incidence de toute proposition sur la valeur et la capacité d'exploitation de la société, sans restreindre indûment la souplesse du conseil d'administration ou l'accabler d'obligations qui dépassent le cadre de la mission de la société. Le caractère raisonnable des coûts et des avantages des propositions sera également pris en considération.

Bien que PineStone exercera généralement les droits de vote rattachés aux procurations conformément à ses Lignes directrices, il peut y avoir des circonstances où PineStone estime qu'il est dans l'intérêt des actionnaires de voter différemment de la manière prévue par les Lignes directrices, ou de ne pas voter ou de s'abstenir de voter. Dans de tels cas, PineStone documentera la justification du vote différent de ce que les directives indiqueraient.

On peut obtenir sur demande et sans frais les politiques et principes de PineStone en appelant au numéro sans frais 1 888 270-3941 ou en écrivant à l'adresse électronique investissements@bnc.ca. Tout porteur de parts peut également obtenir gratuitement, sur demande, les résultats de vote par procuration du Fonds de revenu d'actifs réels mondiaux BNI portant sur la plus récente période terminée le 30 juin, en tout temps après le 31 août de la même année. La politique et le dossier de vote par procuration peuvent également être consultés sur le site Internet de Banque Nationale Investissements à l'adresse www.bninvestissements.ca.

17. Nuveen Asset Management, LLC

Nuveen, à titre de sous-gestionnaire de portefeuille du Fonds de revenu d'actifs réels mondiaux BNI, est responsable de la gestion du vote par procuration pour le fonds conformément à sa politique sur l'exercice des droits de vote par procuration.

Le comité de vote par procuration de Nuveen supervise les politiques et procédures de vote par procuration de Nuveen, notamment en fournissant un cadre administratif pour faciliter et surveiller l'exercice de ce vote par procuration, et pour remplir les obligations de déclaration et de tenue de registres en vertu des lois fédérales sur les valeurs mobilières.

Nuveen met à profit l'expertise et les services d'un groupe interne au sein de Nuveen pour l'aider à administrer les activités de vote par procuration de Nuveen. Elle a adopté des directives de vote par procuration qui sont raisonnablement conçues pour s'assurer que Nuveen vote par procuration dans le meilleur intérêt de ses clients. Nuveen tient compte des recherches et des recommandations d'un ou de plusieurs conseillers en vote par procuration pour l'aider à formuler ses positions de fond sur les questions récurrentes en matière de vote par procuration et les critères pour traiter les questions non récurrentes. Nuveen conserve la responsabilité fiduciaire de toutes ses décisions de vote par procuration. L'occasion, un gestionnaire de portefeuille de Nuveen peut prendre des mesures pour déroger à la recommandation d'un conseiller en vote par procuration à l'égard d'un vote en particulier. Une telle dérogation sera examinée pour déceler les conflits importants.

La politique de Nuveen lui permet de s'abstenir de voter dans certaines circonstances, y compris lorsqu'elle détermine qu'il serait dans l'intérêt général du client de ne pas voter (par exemple, lorsque le vote par procuration entraînerait une incapacité ou un fardeau financier, juridique, réglementaire ou opérationnel qui l'emporte sur l'avantage potentiel du vote pour le client); en ce qui concerne les titres prêtés dans le cadre d'un programme de prêt de titres; et en ce qui concerne les titres hérités et les titres dans les comptes où les services de conseil de Nuveen ont été résiliés.

Dans des circonstances particulières, Nuveen peut exercer les droits de vote rattachés à une procuration avec le consentement du client ou de son représentant ou selon les instructions de celui-ci. La capacité de Nuveen d'exercer les droits de vote conférés par les procurations est assujettie à la réception en temps opportun de la procuration du dépositaire du client ou d'une autre partie et, dans le cas des procurations relatives à certains titres non américains, à la condition que le client ou son dépositaire établisse les documents locaux nécessaires (p. ex., une procuration).

Nuveen reconnaît qu'il y a des circonstances où elle est en conflit d'intérêts réel ou apparent dans l'exercice des droits de vote représentés par les procurations d'émetteurs ou de personnes qui proposent des procurations (p. ex., un groupe d'intérêts spéciaux) qui sont des clients ou des clients éventuels de membres de son groupe. Les administrateurs et les dirigeants de ces sociétés peuvent avoir des liens personnels ou familiaux avec Nuveen, les membres de son groupe et/ou leurs employés qui pourraient donner lieu à des conflits d'intérêts éventuels. Nuveen exercera les droits de vote représentés par les procurations dans l'intérêt de ses clients, peu importe les conflits d'intérêts réels ou perçus. Nuveen tente de réduire au minimum le risque de conflits en ayant recours aux services d'un conseiller en vote par procuration et en établissant des procédures appropriées.

S'il est conclu qu'un conflit matériel existe pour Nuveen, le comité de vote par procuration cherchera à résoudre le conflit. Ces mesures pourraient comprendre, notamment : 1) obtenir des instructions des clients concernés sur la façon de voter la procuration; 2) divulguer le conflit aux clients concernés et demander leur consentement pour permettre à Nuveen de voter par procuration; 3) voter au prorata des autres actionnaires; 4) récuser la personne concernée associée au conflit de la discussion ou de l'examen de la question, si le conflit important est dû au conflit d'intérêts réel ou potentiel de cette personne; ou 5) suite à la recommandation d'un autre conseiller en vote.

On peut obtenir sur demande et sans frais les politiques et principes de Nuveen en appelant au numéro sans frais 1 888 270-3941 ou en écrivant à l'adresse électronique investissements@bnc.ca. Tout porteur de parts peut également obtenir gratuitement, sur demande, les résultats de vote par procuration du Fonds de revenu d'actifs réels mondiaux BNI portant sur la plus récente période terminée le 30 juin, en tout temps après le 31 août de la même année. La politique et le dossier de vote par procuration peuvent également être consultés sur le site Internet de Banque Nationale Investissements à l'adresse www.bninvestissements.ca.

18. Beutel, Goodman & Compagnie Ltée

Beutel, à titre de sous-gestionnaire de portefeuille d'une partie des actifs du Fonds d'obligations BNI, est responsable de la gestion du vote par procuration pour ce fonds conformément à sa politique en matière de vote par procuration (la « politique de Beutel »).

Beutel exercera les droits de vote par procuration d'une manière conforme à l'intérêt du fonds et de ses porteurs de parts. Pour l'aider dans le cadre de l'analyse des procurations, Beutel a recours à Glass Lewis, un service de recherche en gouvernance d'entreprise indépendant qui fournit des analyses en profondeur des ordres du jour d'assemblées d'actionnaires, des recommandations de vote et des services de tenue de registres et de communication des votes.

La politique de Beutel a été conçue pour permettre de réagir à la grande variété de questions qui peuvent être soulevées dans le cadre de l'exercice de procurations. Lorsque Beutel vote sur une proposition portant sur l'approche d'une société à l'égard des facteurs ESG, elle le fait d'une façon qui, de son avis, soutient le rendement financier et la valeur à long terme de la société. Chaque voix est exprimée au cas par cas, et Beutel prend en considération les circonstances et les faits pertinents au moment du vote.

Un conflit pourrait survenir si Beutel souhaitait gérer ou gèrait déjà les actifs du régime de retraite d'une société dont les titres sont détenus par le fonds. Dans de tels cas, Beutel votera toujours dans l'intérêt du fonds et de ses porteurs de parts.

Beutel a adopté des procédures de vote par procuration afin de s'assurer que les droits de vote rattachés aux procurations du fonds sont, dans les faits, exercés par Glass Lewis conformément à la politique de Beutel.

Le vote par procuration est moins courant dans le contexte des titres à revenu fixe, et il n'a habituellement lieu que lorsqu'une société souhaite modifier ses actes de fiducie. Dans une telle situation, Beutel est guidée par les mêmes principes qui sont applicables au vote par procuration dans le contexte des actions.

On peut obtenir sur demande et sans frais la politique de Beutel en appelant au numéro sans frais 1 866 603-3601 ou en écrivant à l'adresse électronique investissements@bnc.ca. Tout porteur de parts peut également obtenir gratuitement, sur demande, le dossier de vote par procuration du fonds portant sur la plus récente période terminée le 30 juin, en tout temps après le 31 août de la même année. La politique de Beutel et le dossier de vote par procuration peuvent également être consultés sur le site Internet de Banque Nationale Investissements à l'adresse www.bninvestissements.ca.

19. RP Investment Advisors LP

RP Investment Advisors LP (« RPIA »), à titre de sous-gestionnaire de portefeuille du Portefeuille privé de revenu fixe canadien BNI et d'une partie des actifs du Fonds d'obligations BNI, est responsable de la gestion du vote par procuration pour ce fonds conformément à sa politique en matière de vote par procuration (la « politique de RPIA »).

Du fait de la spécialisation de RPIA dans les placements à revenu fixe, il est très rare qu'un fonds ou un compte géré par RPIA détienne des titres assortis de droits de vote.

RPIA a le pouvoir d'exercer tous les droits de vote qu'un fonds détient en sa qualité de porteur de titres d'un émetteur. RPIA a pour politique d'exercer ces droits dans l'intérêt des porteurs de parts du fonds, tel qu'il est déterminé au moment du scrutin.

En cas de conflit entre les intérêts de RPIA et ceux des porteurs de parts, les intérêts des porteurs de parts prévalent. RPIA documentera toute situation pouvant s'apparenter à un conflit d'intérêts. Dans certains cas, il est dans l'intérêt des porteurs de parts du fonds de ne pas exercer leurs droits de vote à l'égard d'une question en particulier.

RPIA tentera d'exercer tous les droits de vote par procuration. Cependant, il peut y avoir des circonstances où le vote peut être peu pratique. Ces situations comprennent, sans toutefois s'y limiter, l'insuffisance des renseignements disponibles, la remise tardive des documents de procuration par le dépositaire, l'absence de documents de procuration en français ou en anglais, un coût d'exercice du droit de vote supérieur aux avantages éventuels que le client pourrait en tirer, et le manque d'importance relative. RPIA peut faire appel à des tiers pour l'aider à donner des conseils sur les questions de vote par procuration et de tenue de registres.

On peut obtenir sur demande et sans frais la politique de RPIA en appelant au numéro sans frais 1 866 603-3601 ou en écrivant à l'adresse électronique investissements@bnc.ca. Tout porteur de parts peut également obtenir gratuitement, sur demande, le dossier de vote par procuration du fonds portant sur la plus récente période terminée le 30 juin, en tout temps après le 31 août de la même année. La politique de RPIA et le dossier de vote par procuration peuvent également être consultés sur le site Internet de Banque Nationale Investissements à l'adresse www.bninvestissements.ca.

Contrats importants

Les contrats importants conclus par les fonds sont les suivants :

- La déclaration de fiducie cadre (NBI-A) datée du 9 mai 2024 relative au Fonds de métaux précieux BNI et au Fonds Innovations BNI;
- La déclaration de fiducie cadre (NBI-C) datée du 9 mai 2024 relative au Fonds d'actions internationales *SmartData* BNI, au Fonds d'actions américaines *SmartData* BNI et au Fonds de revenu d'actions privilégiées BNI;
- La déclaration de fiducie cadre (NBI-B) datée du 9 mai 2024 relative au Fonds de marché monétaire BNI, au Fonds d'obligations BNI, au Fonds d'obligations à rendement élevé BNI, au Fonds de petite capitalisation BNI, au Fonds d'actions mondiales BNI et au Fonds croissance Québec BNI;
- La déclaration de fiducie datée du 19 février 1970 à l'égard du Fonds de revenu BNI, dans sa version modifiée le 9 mai 2024;
- La déclaration de fiducie cadre datée du 9 mai 2024 à l'égard des Fonds Jarislowsky Fraser BNI et du Fonds d'actions canadiennes BNI;
- La déclaration de fiducie cadre (NBI), signée en date du 9 mai 2024, relative au Fonds d'actions américaines BNI, au Fonds d'actions canadiennes toutes capitalisations BNI, au Fonds d'actions mondiales diversifié BNI, au Fonds d'obligations corporatives BNI et au Fonds d'actions privilégiées BNI;
- La déclaration de fiducie cadre (NBI-D) datée du 9 mai 2024 relative au Fonds de ressources BNI et au Fonds d'actions canadiennes de croissance BNI;
- La déclaration de fiducie cadre (NBI-E) datée du 9 mai 2024 relative au Fonds d'actions internationales BNI, au Fonds d'obligations mondiales tactique BNI, au Fonds de revenu à taux variable BNI, au Fonds de revenu d'actifs réels mondiaux BNI, au Fonds indiciel d'obligations canadiennes BNI, au Fonds indiciel d'actions canadiennes BNI, au Fonds indiciel d'actions américaines BNI, au Fonds indiciel d'actions internationales BNI, aux Portefeuilles BNI, aux Portefeuilles durables BNI, au Fonds de développement durable d'obligations canadiennes BNI, au Fonds équilibré mondial de croissance BNI, au Fonds de développement durable d'actions canadiennes BNI, au Fonds de développement durable d'actions mondiales BNI, au Fonds actif d'actions mondiales BNI, au Fonds actif d'actions internationales BNI, au Fonds d'obligations canadiennes essentielles plus BNI, au Fonds mondial de petites capitalisations BNI, au Fonds d'actions mondiales à faible volatilité *SmartBeta* BNI et au Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité *SmartBeta* BNI;
- La déclaration de fiducie cadre (NBI-F) datée du 9 mai 2024 relative aux Portefeuilles privés BNI, au Fonds de placements présumés sûrs BNI, au Fonds de répartition tactique d'actifs BNI et au Fonds d'actions de marchés émergents diversifié BNI;
- La déclaration de fiducie cadre (NBI-G) datée du 9 mai 2024 relative au Fonds de revenu fixe sans contraintes BNI;
- La déclaration de fiducie cadre datée du 9 mai 2024 relative aux Portefeuilles Méritage;
- La convention cadre de gestion et de placement modifiée et mise à jour entre Trust Banque Nationale inc., Société de fiducie Natcan et Banque Nationale Investissements inc., relative à tous les Fonds BNI, à l'exception des Fonds Jarislowsky Fraser, du Fonds de revenu fixe sans contraintes BNI et des Portefeuilles Méritage, datée du 9 mai 2024;
- La convention cadre de gestion et de placement entre Société de fiducie Natcan et Banque Nationale Investissements inc., relative aux Fonds Jarislowsky Fraser BNI, datée du 17 juin 2021;
- La convention cadre de gestion et de placement entre Société de fiducie Natcan et Banque Nationale Investissements inc., relative au Fonds de revenu fixe sans contraintes BNI, datée du 17 juin 2021;
- La convention cadre de gestion modifiée et mise à jour entre Société de fiducie Natcan et Banque Nationale Investissements inc. relative aux Portefeuilles Méritage, datée du 9 mai 2024;
- La convention de placement entre Banque Nationale Investissements inc., Financière Banque Nationale inc. et Financière Banque Nationale ltée, relative aux séries *Conseillers*, *H*, *F*, *FH*, *F5* et *T5* des Portefeuilles privés BNI, datée du 12 mai 2023;
- La convention de gestion discrétionnaire de portefeuille entre Banque Nationale Investissements inc. et Intact Gestion de placements inc., datée du 12 mai 2017;
- La convention de gestion discrétionnaire de portefeuille modifiée et mise à jour entre Banque Nationale Investissements inc. et Gestion d'actifs BNY Mellon Canada, relative au Fonds d'obligations mondiales tactique BNI, datée du 12 mai 2017;

- La convention de gestion discrétionnaire de portefeuille modifiée et mise à jour entre Banque Nationale Investissements inc. et Placements Montrusco Bolton inc., datée du 20 décembre 2017;
- La convention de gestion discrétionnaire entre Banque Nationale Investissements inc. et Goldman Sachs Asset Management, L.P., à l'égard du Fonds d'actions américaines *SmartData* BNI et du Fonds d'actions internationales *SmartData* BNI datée du 3 mars 2017;
- La convention de gestion de portefeuille modifiée et mise à jour entre Banque Nationale Investissements inc. et Trust Banque Nationale inc., pour certains Fonds BNI, datée du 9 mai 2024;
- La convention de gestion discrétionnaire de portefeuille entre Banque Nationale Investissements inc. et Corporation Financière Mackenzie, datée du 2 octobre 2017;
- La convention de gestion de placements modifiée et mise à jour entre Banque Nationale Investissements inc. et Trust Banque Nationale inc., relative aux Portefeuilles Méritage, datée du 17 juin 2021;
- La convention de sous-gestion de portefeuille entre Trust Banque Nationale inc. et Gestion de placements Manuvie limitée, datée du 28 avril 2022;
- La convention de sous-gestion de portefeuille entre Banque Nationale Investissements inc., Trust Banque Nationale inc. et Jarislowsky, Fraser Limitée, datée du 15 novembre 2023;
- La convention de sous-gestion de portefeuille entre Banque Nationale Investissements inc., Trust Banque Nationale inc. et RP Investment Advisors LP, datée du 20 mars 2024;
- La convention de sous-gestion de portefeuille entre Banque Nationale Investissements inc., Trust Banque Nationale inc. et Beutel, Goodman & Compagnie Ltée, relative au Fonds d'obligations BNI, datée du 20 mars 2024;
- La convention de sous-gestion de portefeuille entre Trust Banque Nationale inc. et RBC Gestion mondiale d'actifs inc., datée du 15 janvier 2018;
- La convention de sous-gestion de portefeuille modifiée et mise à jour entre Banque Nationale Investissements inc., Trust Banque Nationale inc. et Corporation Fiera Capital, datée du 30 novembre 2022, modifiée par la modification n° 1 apportée à la convention de sous-gestion de portefeuille modifiée et mise à jour datée du 28 mars 2024;
- La convention de sous-gestion de portefeuille entre Banque Nationale Investissements inc., Trust Banque Nationale inc. et J.P. Morgan Investment Management Inc., relative au Fonds de revenu fixe sans contraintes BNI, au Fonds d'obligations à rendement élevé BNI et au Fonds Innovations BNI, signée le 9 novembre 2022 avec prise d'effet le 30 novembre 2022;
- La convention de sous-gestion de portefeuille entre Trust Banque Nationale inc. et Gestion d'actifs BNY Mellon Canada, relative au Fonds d'actions de marchés émergents diversifié BNI, datée du 10 décembre 2018;
- La convention de sous-gestion de portefeuille entre Trust Banque Nationale inc. et Goldman Sachs Asset Management, L.P., relative au Fonds d'actions de marchés émergents diversifié BNI, datée du 4 juin 2021;
- La convention de sous-gestion de portefeuille modifiée et mise à jour entre Banque Nationale Investissements inc., Trust Banque Nationale inc. et AlphaFixe Capital inc., relative au Fonds d'obligations canadiennes essentielles plus BNI, au Fonds de développement durable d'obligations canadiennes BNI et au Portefeuille privé d'obligations canadiennes BNI, datée du 20 mars 2024;
- La convention de sous-gestion de portefeuille entre Trust Banque Nationale inc., AllianceBernstein Canada, Inc. et AllianceBernstein L.P., relative au Fonds de développement durable d'actions mondiales BNI, datée du 17 avril 2023;
- La convention de sous-gestion de portefeuille modifiée et mise à jour entre Trust Banque Nationale inc. et Placements Montrusco Bolton inc., relative au Fonds actif d'actions mondiales BNI et au Fonds actif d'actions internationales BNI, datée du 15 novembre 2022;
- La convention de sous-gestion de portefeuille entre Banque Nationale Investissements inc., Trust Banque Nationale inc. et Foyston, Gordon & Payne Inc., relative au Fonds de ressources BNI et au Fonds de métaux précieux BNI, datée du 29 septembre 2022;
- La deuxième convention de sous-gestion de portefeuille modifiée et mise à jour entre Banque Nationale Investissements inc., Trust Banque Nationale inc. et Gestion d'actifs PineStone inc., relative au Fonds d'actions internationales BNI, au Fonds d'actions mondiales BNI, au Fonds mondial de petites capitalisations BNI, au Fonds d'actions américaines BNI, au Portefeuille privé d'actions américaines à convictions élevées BNI et au Portefeuille privé d'actions internationales à convictions élevées BNI, datée du 8 mai 2023;

- La convention de sous-gestion de portefeuille entre Banque Nationale Investissements inc., Trust Banque Nationale inc. et Nuveen Asset Management, LLC, relative au Fonds de revenu d'actifs réels mondiaux BNI, datée du 21 février 2023;
- La convention de dépôt et de garde de valeurs entre Banque Nationale Investissements inc. et Société de fiducie Natcan, relative à tous les Fonds BNI, datée du 9 mai 2024;
- La convention de dépôt et de garde de valeurs modifiée et mise à jour entre Banque Nationale Investissements inc. et Société de fiducie Natcan, relative aux Portefeuilles Méritage, datée du 17 juin 2021;
- La convention d'agent chargé de la tenue des registres générale modifiée et mise à jour entre Banque Nationale Investissements inc. et Société de fiducie Natcan, relative aux Portefeuilles Méritage, datée du 17 juin 2021;
- L'entente de services modifiée et mise à jour entre Banque Nationale Investissements inc. et Trust Banque Nationale inc., datée du 9 mai 2024.

Vous pouvez consulter ces conventions durant les heures normales de bureau à l'adresse suivante :

Banque Nationale Investissements inc.
 Service-conseil Banque Nationale Investissements
 800, rue Saint-Jacques, bureau 44331
 Montréal (Québec) H3C 1A3

Litiges et instances administratives

De temps à autre, le gestionnaire, les Fonds BNI et/ou les placeurs principaux (les « entités ») sont parties à des litiges et à des instances d'ordre réglementaire dans le cours normal des activités. Bien qu'il soit difficile de prévoir le dénouement de ces litiges et instances, la direction ne prévoit pas qu'ils auront, individuellement ou collectivement, un effet défavorable important sur la situation financière consolidée et les résultats d'exploitation des entités.

Site Web désigné

L'OPC doit afficher certains documents d'information réglementaire sur un site Web désigné. Nous offrons à nos clients un site Internet à l'adresse www.bninvestissements.ca. Ce site est doté d'un système de sécurité permettant d'assurer la confidentialité des opérations. Nous avons également pris les mesures nécessaires pour nous conformer aux règles des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, y compris la réglementation relative à la négociation de titres sur Internet et à la transmission de documents par des moyens électroniques.

Évaluation des titres en portefeuille

Nous suivons les principes suivants pour calculer la valeur liquidative du fonds :

Actifs

- dans le cas de la trésorerie, des souscriptions à recevoir, des billets à demande, du produit tiré de la vente de placements à recevoir, des charges payées d'avance, des intérêts à recevoir, des dividendes à recevoir et des autres actifs à recevoir, nous utilisons leur valeur nominale, qui est réputée correspondre à leur plein montant ou à ce que le gestionnaire estime être la juste valeur;
- la valeur des comptes en devises est exprimée en dollars canadiens (sauf pour le Portefeuille privé d'obligations américaines BNI, à l'égard duquel elle est exprimée en dollars américains) en tenant compte :
 - de la valeur des placements et des autres éléments d'actif établie en fonction du taux de change en vigueur à la date d'évaluation;
 - de la valeur des achats et des ventes de placements, du revenu et des frais comptabilisée en fonction du taux de change en vigueur à la date de ces opérations;
- dans le cas d'obligations, de titres adossés à des créances hypothécaires, de prêts et de débetures détenus par les fonds, nous procédons comme suit :
 - Fonds de marché monétaire BNI : nous utilisons le coût amorti qui correspond à la différence entre le prix payé pour un titre et sa valeur nominale, amortie sur sa durée de vie. De façon périodique, une comparaison est effectuée entre la juste valeur et le coût amorti pour s'assurer que l'écart n'est pas significatif. S'il est significatif, nous pourrions décider d'ajuster la valeur des titres à leur juste valeur;

- Tous les autres fonds : nous utilisons le cours de clôture du jour d'évaluation établi par les teneurs de marché lorsque le cours de clôture se situe dans l'écart acheteur-vendeur du titre. Si le dernier cours négocié ne se situe pas dans l'écart acheteur-vendeur, nous établissons le cours situé dans l'écart acheteur-vendeur qui représente le mieux la juste valeur lorsque disponible. Ces cours sont obtenus auprès d'un service d'évaluation reconnu. Lorsqu'il s'agit de billets et d'autres instruments du marché monétaire, nous utilisons le total du coût et des intérêts courus, qui correspond approximativement à la juste valeur;
- dans le cas de créances hypothécaires acquises auprès de la Banque Nationale du Canada, nous utilisons la valeur marchande, laquelle est déterminée selon une méthode donnant un montant en capital basé sur les taux du marché en vigueur au moment de l'évaluation;
- dans le cas de titres négociés à une bourse, incluant les actions ordinaires, les actions privilégiées et les titres de fonds négociés en bourse, nous utilisons le cours de clôture de la bourse à laquelle ces titres sont principalement inscrits au jour d'évaluation (pour les titres de fonds négociés en bourse dont le gestionnaire est BNI, nous utilisons le cours calculé par BNI). Si aucun cours de clôture n'est disponible, nous utilisons généralement, pour chaque titre, la moyenne des derniers cours acheteur et vendeur, ou tout autre cours similaire qui, à notre avis, reflète le mieux la valeur de l'actif;
- dans le cas de titres négociés à des bourses situées à l'extérieur de l'Amérique du Nord, incluant les actions ordinaires, les actions privilégiées et les titres de fonds négociés en bourse, nous utilisons le cours de clôture de la bourse à laquelle ces titres sont principalement inscrits au jour d'évaluation, majoré d'un facteur d'ajustement de la juste valeur obtenu d'un fournisseur de prix indépendant;
- dans le cas de titres qui ne sont pas inscrits à une bourse, nous utilisons un prix qui, à notre avis, reflète le mieux la valeur de l'actif visé. La méthode utilisée est fonction de l'actif devant être évalué;
- dans le cas de titres d'OPC sous-jacents, à l'exception des titres de fonds négociés en bourse, nous utilisons la valeur liquidative par titre de l'OPC sous-jacent fournie par le gestionnaire de l'OPC sous-jacent pour le jour concerné ou, dans le cas où il ne s'agit pas d'un jour d'évaluation pour l'OPC sous-jacent, la valeur liquidative par titre du dernier jour d'évaluation de l'OPC sous-jacent. Si la valeur liquidative par titre d'un OPC sous-jacent n'est pas communiquée en temps opportun par son gestionnaire, la valeur des titres de l'OPC sous-jacent sera estimée à l'aide d'indices de référence;
- dans le cas de positions sur options négociées en bourse et de titres assimilables à des titres de créance, nous utilisons la moyenne des cours acheteur et vendeur du jour d'évaluation;
- dans le cas des options sur contrats à terme standardisés, nous utilisons le prix de règlement;
- dans le cas des options négociées hors bourse, nous utilisons un prix qui, à notre avis, reflète le mieux la valeur de l'actif visé;
- dans le cas des bons de souscription cotés en bourse, nous utilisons le cours de clôture du jour d'évaluation lorsque disponible;
- nous indiquons la prime reçue sur une option négociable couverte, sur une option sur contrat à terme ou sur une option hors bourse comme un crédit reporté. La valeur de ce crédit reporté est égale à la valeur marchande courante d'une option qui aurait pour effet de liquider la position. Nous traitons toute différence résultant d'une réévaluation comme un profit latent ou une perte latente. Nous déduisons le crédit reporté lorsque nous calculons la valeur liquidative de chaque fonds;
- dans le cas d'un contrat à terme de gré à gré ou d'un contrat à terme standardisé coté sur une bourse nord-américaine, la valeur est déterminée en fonction du gain ou de la perte, s'il en est, qui découlerait de la liquidation de la position sur celui-ci au jour d'évaluation. Dans le cas de contrats à terme standardisés sur indice négociés sur des bourses à l'extérieur de l'Amérique du Nord, nous attribuons à ces titres des valeurs qui reflètent le plus fidèlement possible leur juste valeur au moment du calcul de la valeur liquidative. Les informations utilisées afin d'établir cette juste valeur proviennent d'une source reconnue;
- dans le cas de swaps de taux d'intérêt, nous utilisons le taux d'actualisation applicable selon le taux des opérations de pension à un jour (taux CORRA) afin de déterminer la valeur actualisée des flux de trésorerie de chaque branche du swap. La somme nette de ces flux de trésorerie actualisés constitue le prix applicable au swap. Le taux d'actualisation provient d'une source reconnue.

Lorsque nous ne pouvons appliquer ces principes, par exemple pendant la période où la négociation normale d'un titre est suspendue à une bourse, nous déterminons la valeur liquidative d'une manière que nous jugeons juste. Au cours des trois dernières années, le gestionnaire n'a pas exercé son pouvoir discrétionnaire de s'écarter des pratiques d'évaluation décrites dans la présente rubrique.

Passifs

Les éléments de passif des fonds comprennent :

- les découverts bancaires;
- les parts rachetées à payer;
- les charges constatées, y compris les frais de gestion et d'administration;
- les intérêts à payer;
- les dividendes à payer;
- les investissements à payer;
- les distributions à payer;
- la valeur du dépôt de garantie à payer sur les à terme standardisé.

Les parts des fonds sont toujours réputées être en circulation le jour où nous recevons une demande visant leur rachat. Elles sont évaluées au prix de rachat par part valide à cette date, mais ne sont considérées comme des éléments de passif du fonds qu'après la fermeture des bureaux à cette date.

Méthode utilisée pour calculer la valeur liquidative des parts

Lorsque vous achetez, substituez, convertissez ou faites racheter des parts d'un fonds, la transaction est fondée sur la valeur liquidative du titre d'un fonds. La valeur liquidative d'un fonds et la valeur liquidative par titre sont établies conformément au Règlement 81-106. Ainsi, la valeur liquidative est établie (en dollars canadiens et/ou en dollars américains, selon le cas) à 16 h, heure normale de l'Est, chaque jour où la Bourse de Toronto est ouverte aux fins de négociation (un « jour d'évaluation »). La valeur liquidative du fonds et la valeur liquidative par titre peuvent être obtenues sans frais en communiquant avec le Service-conseil Banque Nationale Investissements au 1 888-270-3941, ou au 1 866 603-3601 pour les Portefeuilles Méritage et les Fonds Jarislowsky Fraser BNI.

Aux fins de la présente section, les parts de *Série H* et de *Série FH* sont désignées comme étant les « séries couvertes » et les parts des séries autres que les séries couvertes sont désignées comme étant les « séries non couvertes ». Les parts des *Séries Conseillers-\$US*, *F-\$US*, *FT-\$US*, *O-\$US* et *T-\$US* sont désignées comme étant les « Séries-\$US ».

Si un fonds est divisé en catégories de séries (catégorie « séries non couvertes » et catégorie « séries couvertes », chacune étant composée de différentes séries), la valeur liquidative par part pour chaque série de ce fonds est calculée en date d'un jour d'évaluation comme suit :

Pour chaque part comprise dans une catégorie non couverte :

- Nous prenons la quote-part de la valeur liquidative de la catégorie non couverte du fonds et en soustrayons la valeur de couverture des devises attribuable à la catégorie couverte (la « valeur de couverture ») du fonds;
- Nous attribuons par la suite à chaque série comprise dans la catégorie la valeur liquidative de la catégorie non couverte qui se rapporte à cette série, moins le montant global de toute distribution versée aux investisseurs de cette série;
- Nous divisons ensuite la valeur liquidative par série de la catégorie non couverte par le nombre total de parts que les investisseurs détiennent dans cette série.

Pour chaque part comprise dans une catégorie couverte :

- Nous prenons la quote-part de la valeur liquidative de la catégorie couverte du fonds (y compris la valeur de couverture);
- Nous attribuons par la suite à chaque série comprise dans la catégorie la valeur liquidative de la catégorie couverte qui se rapporte à cette série, moins le montant global de toute distribution versée aux investisseurs de cette série;
- Nous divisons ensuite la valeur liquidative par série de la catégorie couverte par le nombre total de parts que les investisseurs détiennent dans cette série.

Si un fonds n'est pas divisé en deux catégories (et n'offre ainsi que des séries non couvertes), la valeur liquidative par part de chaque série de ce fonds est calculée, en date d'un jour d'évaluation, comme suit :

- Nous attribuons à chaque série du fonds les biens du fonds se rapportant à cette série, moins un montant correspondant au total des éléments de passif du fonds se rapportant à cette série et moins le montant global de toute distribution versée aux investisseurs de cette série;

- Nous divisons la valeur liquidative par série par le nombre total de parts que les investisseurs détiennent dans cette série.

Dans le cas des fonds ayant une *Série-\$US* et une série autre qu'une *Série-\$US*, la quote-part des placements et des autres éléments d'actif du fonds attribués à chaque série du fonds est établie comme suit :

- Dans le cas des séries autres qu'une *Série-\$US*, les placements et autres éléments d'actif du fonds devant être attribués à chaque série ne comprennent pas les dérivés servant de couverture de devises ni les frais connexes engagés expressément à l'égard de la *Série-\$US*;
- Dans le cas d'une *Série-\$US*, les placements et autres éléments d'actif du fonds devant être attribués à chaque série \$US correspondent à la quote-part attribuable aux séries des placements et des autres éléments d'actif du fonds, à l'exclusion des dérivés servant de couverture de devises et des frais connexes engagés expressément à l'égard de la *Série-\$US*; plus
- La quote-part de chaque *Série-\$US* dans les dérivés servant de couverture de devises et les frais connexes engagés expressément à l'égard de la *Série-\$US*.

Pour le Fonds de marché monétaire BNI, nous avons l'intention de maintenir la valeur liquidative de chacune des parts à un prix fixe de 10 \$. Toutefois, nous ne pouvons garantir que la valeur liquidative ne fluctuera pas à l'occasion. Nous portons quotidiennement au crédit de votre compte le revenu net de ce fonds, en proportion du nombre de parts que vous détenez.

Le prix de souscription ou de rachat par part correspond à la prochaine valeur liquidative par part de la catégorie ou de la série qui est établie après réception de l'ordre de souscription ou de rachat à notre siège.

Un prix par part est calculé pour chaque série de parts d'un fonds puisque le taux des frais de gestion et les charges opérationnelles attribuables à chaque série sont différents. La valeur liquidative par titre d'une *Série-\$US* est calculée en dollars américains. La valeur liquidative par titre des fonds offerts selon l'option de règlement en dollars américains est établie en convertissant en dollars américains la valeur liquidative par titre établie en dollars canadiens. Le taux de change utilisé est généralement le taux de change provenant de la source Bloomberg Data License à la date d'évaluation. Un autre taux fourni par une source indépendante reconnue pourrait être utilisé dans certaines circonstances, notamment lorsque le taux fourni par Bloomberg Data Licence n'est pas disponible.

Le prix par part de chaque série d'un fonds fluctue généralement chaque jour d'évaluation en fonction des changements de la valeur des titres en portefeuille détenus par le fonds. Lorsqu'un fonds déclare des distributions, la valeur liquidative par part diminue du montant de la distribution par part à la date de versement.

La valeur liquidative des fonds qui investissent dans d'autres organismes de placement collectif est fondée, en totalité ou en partie, sur la valeur liquidative des fonds sous-jacents.

À l'exception de ce qui est mentionné ci-après, les méthodes comptables servant à établir la juste valeur des titres des fonds conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par le International Accounting Standards Board (ci-après, les « normes de comptabilité IFRS ») sont similaires aux méthodes utilisées pour établir leur valeur liquidative aux fins de transactions.

La juste valeur des placements des fonds (y compris les dérivés) établie conformément aux normes de comptabilité IFRS correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date des états financiers (la « date de présentation de l'information financière »). Pour le calcul de la valeur liquidative, la juste valeur des actifs et des passifs financiers des fonds négociés sur des marchés actifs (tels que les dérivés et les titres négociables cotés) est fondée sur les cours en bourse à la clôture des opérations à la date de présentation de l'information financière (le « cours de clôture »). Aux fins des normes de comptabilité IFRS, les fonds utilisent le cours de clôture pour les actifs et les passifs lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, les placements sont évalués au cours acheteur. De plus, la direction exerce son jugement dans le choix d'une technique d'évaluation appropriée des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les techniques d'évaluation utilisées sont les techniques couramment utilisées par les acteurs du marché. Suivant cet ajustement potentiel, la juste valeur des actifs et des passifs financiers des fonds déterminée selon les normes de comptabilité IFRS pourrait différer des valeurs utilisées pour calculer la valeur liquidative des fonds.

Achats, substitutions, conversions et rachats de parts

Les parts des Fonds BNI peuvent être achetées, substituées, converties et rachetées par l'entremise d'un ou plusieurs des courtiers suivants (selon le fonds ou la série choisi) :

- Banque Nationale Investissements inc. (incluant sa division Cabinet d'assurance Banque Nationale), un courtier en épargne collective;
- Financière Banque Nationale inc. (incluant sa division Banque Nationale Courtage Direct), courtier en placement;

- d'autres courtiers autorisés.

Les parts de *Série Conseillers*, de *Série F*, de *Série F5*, de *Série FH*, de *Série H* et de *Série T5* des Portefeuilles privés BNI peuvent seulement être achetées, rachetées, substituées ou converties par l'entremise de Financière Banque Nationale inc. Banque Nationale Investissements inc. pourrait toutefois décider, à sa discrétion, d'offrir ces séries des Portefeuilles privés BNI à d'autres types d'investisseurs et par l'entremise d'autres courtiers.

Pour ouvrir un compte auprès de Banque Nationale Investissements inc. ou pour acheter ou faire racheter des parts de fonds en personne, vous n'avez qu'à vous présenter à votre succursale de la Banque Nationale du Canada. Un représentant en épargne collective exerçant ses activités pour le compte de Banque Nationale Investissements inc. vous aidera à remplir les formulaires appropriés. Vous pouvez ouvrir un compte, acheter, substituer, convertir ou demander le rachat de vos parts par téléphone par l'entremise du Service-conseil Banque Nationale Investissements, ouvert de 8 h à 20 h, heure de l'Est, du lundi au vendredi. Vous n'avez qu'à composer le 1 888 270-3941 ou le 514 871-2082. Vous pouvez également ouvrir un compte, acheter, substituer, convertir ou demander le rachat de vos parts par Internet, mais uniquement pour le ou les Fonds BNI dont vous détenez des parts. Vous trouverez notre site, entièrement sécuritaire, au www.bnc.ca. Vous n'avez qu'à choisir l'option qui correspond à votre situation.

Si vous négociez des parts par l'entremise d'un autre courtier, ce dernier doit nous faire parvenir une demande écrite précisant l'achat, le rachat, la conversion ou la substitution à effectuer en votre nom. Votre courtier pourra aussi nous faire parvenir ces informations électroniquement, selon nos exigences. Dans le cas d'un rachat, votre courtier versera le produit du rachat dans votre compte.

Traitement d'un ordre d'achat ou de rachat

Lorsque vous achetez des parts des Fonds BNI par l'entremise de Banque Nationale Investissements inc., nous devons recevoir le paiement au plus tard le lendemain de la réception de l'ordre d'achat.

Lorsque vous achetez des parts par l'entremise d'un autre courtier, nous devons recevoir le paiement au plus tard le deuxième jour (ou tout autre délai plus court que nous pouvons établir, en raison de changements apportés aux lois applicables ou de changements d'ordre général apportés aux procédures de règlement des marchés visés) suivant la réception de l'ordre d'achat, sauf en ce qui a trait aux parts du Fonds de marché monétaire BNI, pour lesquelles nous devons recevoir le paiement le lendemain de la réception de l'ordre d'achat.

Vous pouvez payer par chèque, par traite bancaire ou par mandat-poste. Si l'ordre d'achat est reçu du courtier à notre siège, avant 16 h, heure de l'Est, un jour d'évaluation, la demande sera traitée le jour même. Si l'ordre d'achat est reçu à notre siège après 16 h, heure de l'Est, la demande sera traitée le jour d'évaluation suivant. Pour l'achat de parts en dollars américains, le paiement doit être effectué en dollars américains.

Dans certaines circonstances, il peut arriver qu'une demande d'achat de parts d'un fonds soit refusée en partie ou en totalité. Nous exercerons notre droit de refuser toute demande d'achat de parts de fonds dans un délai d'un jour ouvrable à compter de la réception de la demande. Les sommes reçues vous seront alors remboursées. Les porteurs de parts susceptibles de se voir refuser le traitement de leur ordre sont ceux qui effectuent fréquemment des transactions sur des titres de fonds dans un court délai. Les fonds disposent de politiques et procédures conçues pour prévenir et détecter les opérations à court terme. Ces politiques et procédures incluent des mesures de surveillance permettant la détection et le suivi des opérations à court terme, de même que la possibilité d'imposer des frais d'opérations à court terme dans certaines situations. Reportez-vous à la section *Opérations à court terme* pour plus de détails à ce sujet. La décision de refuser un ordre d'achat ou d'imposer des frais d'opérations à court terme sera prise au plus tard le lendemain de la réception de l'ordre. Si nous refusons un ordre, les sommes reçues seront rendues immédiatement, sans intérêt.

Il peut arriver que nous demandions en votre nom le rachat des parts dont vous avez demandé l'achat. C'est ce qui se produira si nous ne recevons pas votre paiement dans les délais prévus ci-dessus. Si le produit du rachat des parts est supérieur au prix d'achat, nous verserons l'excédent au fonds. Si le produit du rachat est inférieur au prix d'achat, nous recouvrerons la différence, majorée des frais, directement auprès de vous ou du courtier qui a présenté l'ordre d'achat. Ce courtier pourrait ensuite vous demander de payer ces frais, selon les modalités de la convention relative au compte que vous avez conclue avec lui.

Nous n'émettons pas de certificat lorsque vous achetez des parts des fonds.

L'investissement initial minimal, le solde minimal requis ainsi que le montant minimal d'achat et de rachat sont indiqués à la rubrique *Montants minimums des achats et des rachats*. Vous pouvez investir un montant inférieur si vous choisissez de souscrire à nos fonds par l'entremise de notre programme d'investissement systématique.

Si vous avez acheté vos parts par l'entremise d'un autre courtier inscrit, vous pouvez lui donner la directive de nous faire parvenir une demande de rachat de parts. Cette demande peut nous être transmise électroniquement, conformément à nos exigences. Votre

courtier doit nous faire parvenir cette demande le jour même où il la reçoit. Nous lui enverrons le produit du rachat par la poste ou nous déposerons ce montant dans son compte, sans frais.

Vous pouvez faire racheter toutes vos parts. Vous devrez faire racheter toutes vos parts d'un fonds donné si vous détenez moins que le montant minimal pour ce fonds, à moins d'investir un montant suffisant pour respecter l'exigence relative au placement minimal requis pour ce fonds.

Lorsque nous recevons une demande de rachat de parts d'un fonds, nous rachetons les parts à leur valeur liquidative. Si nous recevons la demande de votre courtier à notre siège après 16 h, heure de l'Est, nous rachèterons les parts à leur valeur liquidative calculée le jour d'évaluation suivant la réception de la demande. Nous vous expédions par la poste le produit du rachat ou nous le déposons dans votre compte bancaire ou dans votre compte auprès de votre courtier, selon le cas, dans les deux jours ouvrables suivant le calcul du prix de rachat de vos parts. Dans le cas des clients qui achètent des parts en dollars américains, le produit du rachat sera versé en dollars américains. Si vous voulez affecter le montant à l'achat de parts d'un autre fonds qui sera réglé en dollars canadiens, le montant devra être converti en dollars canadiens. Nous utiliserons le taux de change en vigueur le jour où le prix de rachat est déterminé.

Il peut arriver que nous achetions à nouveau en votre nom des parts dont vous demandez le rachat avant de vous les payer. C'est ce qui se produira si nous ne recevons pas les directives nécessaires pour conclure l'opération dans les dix jours ouvrables suivant le rachat. Si le prix d'achat des parts est inférieur au produit du rachat, nous verserons l'excédent au fonds. Si le prix d'achat est supérieur au produit du rachat, nous recouvrerons la différence, majorée des frais, auprès du courtier qui a présenté la demande. Ce courtier pourrait ensuite vous demander de payer ces frais, selon les modalités de la convention relative au compte que vous avez conclue avec lui.

Nous pouvons également racheter des parts d'un fonds en votre nom ou refuser en partie ou en totalité un ordre d'achat de parts d'un fonds si votre participation, de l'opinion raisonnable de Banque Nationale Investissements Inc., est susceptible d'entraîner une responsabilité réglementaire ou fiscale pour le fonds, notamment si vous ne fournissez pas un numéro d'identification fiscal valide ou une auto-certification aux fins de la conformité d'un fonds avec la *Foreign Account Tax Compliance Act*, telle qu'elle est mise en œuvre au Canada par l'*Accord Canada-États-Unis pour un meilleur échange de renseignements fiscaux* et la partie XVIII de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi de l'impôt »), ou la *Norme commune de déclaration* de l'Organisation de coopération et de développement économiques, telle qu'elle est mise en œuvre au Canada par la partie XIX de la *Loi de l'impôt* (désignée sous le nom de « NCD »). Ces mesures sont nécessaires pour préserver le traitement fiscal prévu d'un fonds. Le rachat de parts d'un fonds peut être considéré comme une disposition aux fins de l'impôt et peut entraîner un gain en capital ou une perte en capital. Veuillez vous reporter aux rubriques *Questions additionnelles concernant la communication de renseignements* et *Incidences fiscales* pour obtenir plus de détails.

En règle générale, nous n'exigeons aucuns frais quand vous faites racheter des parts des fonds, à l'exception i) des frais d'opérations à court terme (qui peuvent s'appliquer dans certains cas si vous tentez d'effectuer trop fréquemment des opérations sur des parts des fonds); et ii) des frais de rachat relatifs aux parts de la *Série Conseillers*, de la *Série Conseillers-2*, de la *Série Conseillers-\$US*, de la *Série H*, de la *Série T*, de la *Série T-\$US* et de la *Série T5* acquises selon l'option de frais de souscription reportés si vous demandez le rachat de vos parts dans les six (6) ans suivant leur achat; ou iii) des frais de rachat relatifs aux parts de la *Série Conseillers*, de la *Série Conseillers-2*, de la *Série Conseillers-\$US*, de la *Série H*, de la *Série T*, de la *Série T-\$US* et de la *Série T5* acquises selon l'option de frais de souscription réduits si vous demandez le rachat de vos parts dans les trois (3) ans suivant leur achat.

Pour obtenir plus de détails sur certaines circonstances exceptionnelles, reportez-vous à la rubrique *Droit de refuser le rachat de parts d'un fonds*.

Établissement du prix d'une part

Lorsque vous achetez, substituez, convertissez ou faites racheter des parts d'un fonds, nous effectuons l'opération sur la base de la valeur d'une part de la série pertinente. Le prix d'une part porte le nom de « valeur liquidative par part ». La valeur liquidative par part de chaque série d'un fonds est établie (en dollars canadiens et/ou en dollars américains, selon le cas) à 16 h, heure normale de l'Est, chaque jour où la Bourse de Toronto est ouverte aux fins de négociation (un « jour d'évaluation »).

La valeur liquidative par part de chaque série demeure en vigueur jusqu'au jour d'évaluation suivant.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Méthode utilisée pour calculer la valeur liquidative des parts* pour plus d'information.

Montants minimums des achats et des rachats

Série Investisseurs, Série Conseillers, Série Conseillers-\$US, Série E, Série F, Série F-\$US, Série F5, Série FH, Série FT, Série FT-\$US, Série H, Série R, Série T, Série T-\$US et Série T5

Pour la plupart des fonds, la mise de fonds initiale minimale pour les parts des *Séries Investisseurs, Conseillers, Conseillers-\$US, E, F, F-\$US, F5, FH, FT, FT-\$US, H, R, T, T-\$US et T5* est de 500 \$. Après cette mise de fonds initiale, vous pouvez effectuer des achats supplémentaires dans le fonds pour un montant minimal de 50 \$. Vous pouvez également vous prévaloir du

Programme d'investissement systématique Fonds BNI à raison d'un minimum de 25 \$ par achat. Pour plus d'information sur cette option, reportez-vous à la rubrique *Services facultatifs — Programme d'investissement systématique*.

En général, lorsque vous demandez le rachat de vos parts d'un fonds, le plus petit montant que vous pouvez faire racheter est de 50 \$. Si votre placement devient inférieur au solde minimal requis mentionné ci-dessous, nous pourrions vous demander d'augmenter la valeur de votre placement ou racheter le solde de vos placements dans ce fonds. Dans un tel cas, vous serez avisé par la poste ou par téléphone que la valeur de votre placement dans le fonds est inférieure au minimum requis. Vous aurez alors 30 jours pour verser les sommes requises ou pour demander le rachat de la totalité de vos parts. À l'expiration du délai de 30 jours, nous pourrions procéder au rachat de vos parts ou à la fermeture de votre compte sans autre préavis.

Certains fonds ou certaines séries exigent une mise de fonds initiale plus élevée. Les montants minimums pour l'achat et le rachat de ces fonds ainsi que le solde minimal requis sont inscrits dans le tableau qui suit.

Fonds	Mise de fonds initiale minimale et solde minimal requis*	Montant minimal d'achat et de rachat*
Fonds de marché monétaire BNI — <i>Séries Investisseurs, Conseillers et F</i>	1 000 \$	50 \$
Fonds Jarislowsky Fraser BNI — <i>Série E</i>	10 000 \$	1 000 \$
— Toutes les autres séries (à l'exception de la <i>Série O</i>)	500 \$	50 \$
Fonds BNI — <i>Série E</i>	10 000 \$	1 000 \$
Tous les autres fonds (à l'exception des <i>Séries N, NR, O et O-\$US</i>)	500 \$	50 \$

* Lorsque les parts des fonds sont achetées en dollars américains, les montants mentionnés sont en dollars américains.

Séries N et NR

Les parts de *Série N* et de *Série NR* n'étant offertes qu'aux investisseurs qui participent au service de Gestion privée de patrimoine BNI, aucun minimum d'achat par série n'est applicable. La mise de fonds initiale minimale en Gestion privée de patrimoine BNI doit toutefois respecter les minimums requis indiqués sous la rubrique *Service de Gestion privée de patrimoine BNI*. Après cette mise de fonds initiale, vous pouvez effectuer des achats supplémentaires dans votre compte en Gestion privée de patrimoine BNI pour un montant minimal de 100 \$.

Séries O et O-\$US

Les montants minimums des achats et des rachats applicables aux parts de *Série O* et de *Série O-\$US* sont déterminés de façon contractuelle.

Rachats de parts selon l'option de frais de souscription reportés ou l'option de frais de souscription réduits

Si vous achetez des parts de *Série Conseillers*, de *Série Conseillers-\$US*, de *Série H*, de *Série T*, de *Série T-\$US* ou de *Série T5* selon l'option de frais de souscription reportés ou l'option de frais de souscription réduits et que vous désirez les vendre dans les six ans (option de frais de souscription reportés) ou dans les trois ans (option de frais de souscription réduits) suivant leur achat, nous déduirons les frais de souscription applicables du produit de l'opération.

Vous ne payez pas de frais de souscription reportés ou réduits dans les cas suivants :

- vous recevez vos distributions relatives à des parts de ces séries en espèces;
- vous demandez le rachat de parts de ces séries que vous avez obtenues au réinvestissement de vos distributions;
- vous substituez à des parts d'un fonds d'une de ces séries achetées selon l'option de frais de souscription reportés ou l'option de frais de souscription réduits, des parts de la même série (selon la même option de souscription) d'un autre Fonds BNI. Dans ce cas, les frais de souscription reportés ou réduits seront payables, s'il y a lieu, lors du rachat des parts du nouveau fonds, mais en fonction de la date à laquelle vous avez acheté les parts du fonds initial (pour plus de détails reportez-vous à la rubrique *Substitutions*).

Nous procédons au rachat de parts d'un fonds dans l'ordre suivant :

- les parts sans frais de rachat, aux termes de l'option de frais de souscription reportés seulement (pour plus de détails, reportez-vous à la rubrique *Parts sans frais de rachat — option de frais de souscription reportés*);
- les parts acquises à la suite du réinvestissement de distributions;

- les autres parts dans l'ordre selon lequel elles ont été achetées (les parts les plus anciennes étant rachetées en premier lieu).

Parts sans frais de rachat — option de frais de souscription reportés

Chaque année civile, vous pouvez faire racheter, sans frais, jusqu'à 10 % de vos parts de *Série Conseillers*, de *Série Conseillers-2*, de *Série Conseillers-\$US*, de *Série H*, de *Série H-2*, de *Série T*, de *Série T-\$US* ou de *Série T5* d'un fonds qui seraient autrement assujetties aux frais de souscription reportés. Nous appelons ces parts les « parts sans frais de rachat ». Vous pouvez utiliser vos parts sans frais de rachat à l'occasion d'un seul rachat ou les utiliser pour plusieurs rachats, à votre gré. Vous ne pouvez reporter des parts sans frais de rachat inutilisées à une année ultérieure. Le nombre de parts sans frais de rachat auquel vous avez droit est déterminé de la manière suivante :

- 10 % du nombre de parts de ces séries (excluant les parts obtenues à la suite des réinvestissements des distributions) que vous déteniez le 31 décembre de l'année civile précédente; plus
- 10 % du nombre de parts de ces séries que vous avez achetées durant l'année civile en cours.

Il n'y a pas de frais de souscription reportés pour les parts acquises à la suite du réinvestissement de distributions.

Opérations à court terme

La plupart des OPC sont considérés comme des placements à long terme. Ainsi, nous tentons de dissuader les investisseurs de demander le rachat ou de substituer des parts trop souvent.

Certains investisseurs pourraient tenter d'effectuer fréquemment des opérations sur des parts de fonds afin de tirer profit des différences entre la valeur des parts d'un fonds et la valeur des titres dans le portefeuille du fonds (synchronisation de marché). Si des porteurs de parts s'adonnent à ces activités, la valeur du fonds pourrait diminuer au détriment des autres porteurs de parts. Des opérations à court terme excessives peuvent également nuire au rendement d'un fonds en obligeant le fonds à conserver plus de liquidités qu'il n'en aurait besoin autrement pour payer les produits de rachats ou à vendre des avoirs en portefeuille à un moment inopportun afin de financer un rachat, entraînant ainsi des frais d'opérations additionnels.

Selon le fonds et les circonstances particulières, nous avons recours à une combinaison des mesures préventives et de détection suivantes pour décourager et repérer les opérations à court terme excessives dans les fonds :

- l'envoi d'une lettre d'avertissement pour informer les clients des conséquences liées à la poursuite de ce type d'opérations;
- l'imposition de frais d'opérations à court terme;
- la surveillance des opérations et le refus de transactions;
- l'évaluation de la juste valeur des titres détenus par un fonds.

Reportez-vous à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour connaître les frais d'opérations à court terme pouvant être imposés.

Droit de refuser le rachat de parts d'un fonds

Comme l'autorisent les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, nous pouvons suspendre votre droit de demander le rachat de vos parts :

- pendant toute période où la négociation normale est suspendue à une bourse de valeurs mobilières, à l'intérieur ou à l'extérieur du Canada, où des titres ou des dérivés visés représentant plus de 50 % de la valeur de l'actif total du fonds sont négociés, si ces titres ou dérivés visés ne sont pas négociés à une autre bourse représentant une solution de rechange raisonnable pour le fonds;
- lorsque le consentement des Autorités canadiennes en valeurs mobilières est obtenu.

Dans ce cas, vous pouvez retirer votre demande de rachat ou attendre que la suspension soit levée pour demander le rachat de vos parts. Si votre droit de demander le rachat de vos parts est suspendu et que vous ne retirez pas votre demande de rachat, nous rachèterons vos parts à leur valeur liquidative déterminée dès la suspension levée.

Substitutions

Vous pouvez demander le rachat de vos parts d'un fonds pour acheter des parts de la même série (et selon la même option de souscription s'il y a lieu) d'un autre Fonds BNI, à l'exception des *Séries Investisseurs-2*, *Conseillers-2*, *F-2*, *R-2*, *T-2*, *FT-2* et *FH-2*, à la condition de respecter les exigences de mise de fonds initiale minimale et le solde de compte minimal du nouveau fonds. Ce type d'opération constitue une « substitution » de parts.

Lorsque nous recevons votre ordre de substitution, nous rachetons vos parts du fonds initial et utilisons le produit pour acheter des parts du nouveau fonds. Vous pouvez également substituer à des parts d'un fonds des parts d'un autre fonds par

l'intermédiaire de votre courtier, lequel peut alors exiger des frais de substitution. Votre courtier doit dans ce cas nous envoyer une demande écrite afin qu'une substitution de parts soit effectuée pour votre compte. Il peut également nous donner ces renseignements par voie électronique en conformité avec nos exigences. Reportez-vous aux rubriques *Frais* et *Incidence des frais de souscription* pour obtenir plus de détails sur les frais applicables lors d'une substitution.

Vous pouvez effectuer des substitutions de parts seulement entre des parts de fonds offertes dans une même devise. Il se pourrait que les parts d'une série ne puissent pas être substituées si les fonds concernés n'offrent pas cette série dans la même devise.

La substitution à des parts d'un fonds de parts d'un autre fonds dans un régime non enregistré constitue une disposition aux fins de l'impôt et entraînera un gain ou une perte en capital à des fins fiscales. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales* pour obtenir plus de détails.

Conversions

Vous pouvez convertir des parts d'une série d'un fonds en parts d'une autre série du même fonds, à la condition de respecter les exigences applicables à cette nouvelle série. Ce type d'opération constitue une « conversion » de parts. Vous pouvez effectuer cette opération par l'intermédiaire de votre courtier ou de votre conseiller.

Si vous convertissez des parts d'un fonds en parts de *Série Conseillers*, de *Série Conseillers-2*, de *Série T*, de *Série T5*, de *Série H* ou de *Série H-2*, vous pouvez choisir l'une des trois options de frais de souscription pour vos nouvelles parts.

Toutefois, si vous avez acquis des parts de *Série Conseillers*, de *Série Conseillers-2*, de *Série T*, de *Série T5*, de *Série H* ou de *Série H-2* d'un fonds selon l'option de frais de souscription reportés ou réduits, vous pouvez les convertir en parts assorties de l'option de frais de souscription initiaux (de *Série Conseillers*, de *Série Conseillers-2*, de *Série T*, de *Série T5*, de *Série H* ou de *Série H-2*, selon le cas) ou en parts de toute autre série offerte par le fonds, sous réserve de respecter les conditions applicables à cette série. Vous ne pouvez pas convertir vos parts achetées selon l'option de frais de souscription reportés en parts assorties de l'option de frais de souscription réduits (ou l'inverse) ni convertir vos parts achetées selon l'option de frais de souscription initiaux en parts assorties de l'option de frais de souscription reportés ou réduits.

Vous ne pouvez pas effectuer des conversions entre des parts de séries ou d'options de souscription qui ne sont pas dans la même devise (c.-à-d. passer d'une devise à l'autre).

La valeur de votre placement dans le fonds sera la même après la conversion. Toutefois, vous serez probablement propriétaire d'un nombre différent de parts puisque le prix par part pourrait être différent d'une série à l'autre.

La conversion de parts d'une série d'un fonds et pour en faire des parts d'une autre série du même fonds (autre que la conversion de parts d'une série couverte en parts d'une série non couverte (ou l'inverse)) ne constitue pas une disposition aux fins de l'impôt et n'entraîne pas de gain (ou de perte) en capital. La conversion de parts d'une série couverte en parts d'une série non couverte (ou l'inverse) constitue une disposition aux fins de l'impôt et entraîne un gain (ou une perte) en capital.

Reportez-vous aux rubriques *Frais*, *Incidence des frais de souscription* et *Incidences fiscales* pour plus de détails.

Services facultatifs

Programme d'investissement systématique

Le Programme d'investissement systématique Fonds BNI vous permet d'investir un montant fixe dans un fonds ou dans un groupe de fonds à intervalles réguliers. Nous retirerons le montant demandé directement de votre compte bancaire pour l'investir dans le fonds de votre choix. Tous les achats systématiques doivent être effectués à partir d'un compte bancaire libellé dans la même devise que la série souscrite. Vous pouvez contribuer chaque semaine, aux deux semaines, chaque mois ou chaque trimestre. Pour ce faire, vous n'avez qu'à remplir une demande à cet effet.

Tous les achats systématiques faits à compter du 20 mai 2022 ou vers cette date dans le cadre du Programme d'investissement systématique géré par BNI passeront de l'option de frais de souscription reportés et/ou de l'option de frais de souscription réduits à l'option de frais de souscription initiaux.

Vous pouvez en tout temps modifier le montant ou la fréquence des prélèvements ou encore annuler votre adhésion au programme.

Le montant minimal que vous pouvez investir dans un fonds au moyen du Programme d'investissement systématique est indiqué dans le tableau qui suit :

Modalités du Programme d'investissement systématique Fonds BNI

Fonds	Mise de fonds initiale minimale	Montant minimal d'achat subséquent
Fonds de marché monétaire BNI — <i>Séries Investisseurs, Conseillers et F</i>	1 000 \$	25 \$
Fonds Jarislowsky Fraser BNI*		
— Toutes les autres séries (à l'exception de la <i>Série O</i>)	—	25 \$
Tous les autres fonds (à l'exception des <i>Séries N, NR, O et O-\$US</i>)	—	25 \$

* Le Programme d'investissement systématique n'est pas disponible pour la *Série E* des Fonds BNI et des Fonds Jarislowsky Fraser BNI.

Séries O et O-\$US

La mise de fonds initiale minimale et le montant minimal des achats subséquents applicables aux parts de *Série O* et de *Série O-\$US* sont déterminés de façon contractuelle.

Gestion privée de patrimoine BNI

Le Programme d'investissement systématique est également disponible à l'égard de la Gestion privée de patrimoine BNI. L'investissement minimal est de 250 000 \$ et le montant minimal de versement systématique est de 100 \$. Reportez-vous à la rubrique *Service de Gestion privée de patrimoine BNI* pour obtenir plus de détails sur ce service.

Vous pouvez demander qu'un exemplaire du prospectus, de l'aperçu du fonds et des modifications qui y sont apportées vous soit envoyé au moment où vous adhérez au Programme d'investissement systématique, ou en tout temps par la suite, en nous téléphonant aux numéros sans frais 1 888 270-3941 ou 1 866 603-3601 (dans le cas des Portefeuilles Méritage ou des Fonds Jarislowsky Fraser BNI), en nous écrivant à l'adresse électronique investissements@bnc.ca ou en vous adressant à votre courtier. Vous pouvez également obtenir le prospectus, l'aperçu du fonds et toute modification à l'adresse www.sedarplus.ca ou sur notre site Internet au www.bninvestissements.ca.

Lors de vos achats ultérieurs dans le cadre du Programme d'investissement systématique, vous ne recevrez pas d'exemplaire du prospectus simplifié ou de l'aperçu de fonds, ni les modifications à ceux-ci, sauf si vous en faites la demande au moment de l'adhésion ou en tout temps par la suite.

Vous disposez d'un droit de résolution prévu par la loi à l'égard de l'achat initial de parts des fonds aux termes du Programme d'investissement systématique, mais vous n'avez pas de tel droit de résolution prévu par la loi à l'égard des achats ultérieurs de parts de fonds aux termes du Programme d'investissement systématique. Cependant, vous continuez de disposer de tous les autres droits prévus par la législation en valeurs mobilières, y compris en cas d'information fautive ou trompeuse, tels que décrits à la rubrique *Quels sont vos droits?*, que vous ayez demandé ou non un prospectus ou l'aperçu du fonds.

Programme de retraits systématiques

Vous pouvez choisir d'effectuer des retraits systématiques d'un fonds si vous désirez recevoir un montant fixe régulier pour répondre à vos besoins financiers. Un retrait peut être effectué chaque semaine, aux deux semaines, chaque mois ou chaque trimestre. Pour ce faire, vous n'avez qu'à remplir une demande à cet effet. Pour la plupart des fonds, vous devez avoir investi au moins 10 000 \$ afin de vous prévaloir de ce programme. Tous les retraits systématiques doivent être effectués vers un compte bancaire libellé dans la même devise que la série faisant l'objet du rachat. Les modalités de ce programme sont décrites dans le tableau qui suit.

Modalités du Programme de retraits systématiques

Fonds	Mise de fonds initiale minimale	Montant minimal à détenir dans le fonds	Retrait périodique minimal
Fonds de marché monétaire BNI — <i>Séries Investisseurs, Conseillers et F</i>	10 000 \$	1 000 \$	50 \$
Fonds Jarislowsky Fraser BNI*			
— Toutes les autres séries (à l'exception de la <i>Série O</i>)	10 000 \$	500 \$	50 \$
Tous les autres fonds (à l'exception des <i>Séries N, NR, O et O-\$US</i>)	10 000 \$	500 \$	50 \$

* Le Programme de retraits systématiques n'est pas disponible pour la *Série E* des Fonds BNI et des Fonds Jarislowsky Fraser BNI.

Séries O et O-\$US

La mise de fonds initiale minimale, le montant minimal à détenir dans le fonds et le montant de retrait périodique minimal applicables aux parts de *Série O* et de *Série O-\$US* sont déterminés de façon contractuelle.

Gestion privée de patrimoine BNI

Le Programme de retraits systématiques est également disponible à l'égard du Service de Gestion privée de patrimoine BNI (sauf à l'égard du Profil Revenu et Croissance américain).

Dans le cas du service de Gestion privée de patrimoine BNI, un minimum de 250 000 \$ doit être investi dans votre portefeuille au moment de l'établissement du programme. Veuillez vous reporter à la rubrique *Service de Gestion privée de patrimoine BNI* pour obtenir plus de détails sur ces services.

Service de Gestion privée de patrimoine BNI

Le service de Gestion privée de patrimoine BNI est un service de répartition d'actifs proposant des rééquilibrages périodiques tactiques de votre portefeuille selon une pondération cible préétablie. La Gestion privée de patrimoine BNI permet aux investisseurs d'apparier leurs objectifs de placement et leur tolérance au risque avec l'un des profils d'investisseur offerts.

Il existe actuellement sept (7) profils différents offerts aux investisseurs dans le cadre de la Gestion privée de patrimoine BNI (Revenu stable, Revenu, Revenu et Croissance, Revenu et Croissance américain, Équilibré, Croissance et Actions). Chaque profil est composé au moyen de techniques d'optimisation et de modèles informatiques axés sur des fourchettes de rendement, la réduction des risques et l'analyse prospective des risques. Chaque catégorie d'actifs est représentée par un ou plusieurs Portefeuilles privés BNI ou autres Fonds BNI (*Série N* ou *Série NR*), tel que déterminé de temps à autre par Trust Banque Nationale inc. ou Société de fiducie Natcan (ci-après les « gestionnaires de portefeuille »), à titre de gestionnaires de portefeuille.

La mise de fonds initiale minimale et la valeur marchande minimale des avoirs dans le cadre de la Gestion privée de patrimoine BNI sont de 250 000 \$. Aux fins du calcul de la valeur marchande minimale des avoirs, toutes les sommes investies par un investisseur dans différents comptes en Gestion privée de patrimoine BNI, avec un solde minimal de 5 000 \$ par compte, sont reliées ensemble afin de former un « regroupement de comptes ».

La Gestion privée de patrimoine BNI permet aussi à l'investisseur détenant un regroupement de comptes (l'« investisseur principal ») de jumeler à celui-ci les comptes de différentes personnes admissibles ayant une relation familiale directe avec lui (conjoint(e) résidant à la même adresse, arrière-petits-enfants, petits-enfants, enfants, parents, grands-parents, arrière-grands-parents, ainsi que, si il/elle réside à la même adresse, leur conjoint(e) respectif(ve), et autres personnes ou entités choisies à notre discrétion) ou ayant une telle relation avec son conjoint ou sa conjointe (un « regroupement familial »).

Afin de bénéficier du programme de regroupement familial, l'investisseur principal doit détenir un investissement dont la valeur marchande est d'au moins 250 000 \$ dans son regroupement de comptes.

Toute personne admissible au regroupement familial qui réside à la même adresse que l'investisseur principal peut, automatiquement, rejoindre le regroupement familial en investissant un montant minimal de 5 000 \$ par compte. Par exemple, le conjoint ou la conjointe de l'investisseur principal, ainsi que leur enfant résidant à la même adresse, peuvent rejoindre le regroupement familial en investissant chacun un montant de 5 000 \$.

Toute personne admissible au regroupement familial ne résidant pas à la même adresse que l'investisseur principal peut rejoindre le regroupement familial en investissant, seul ou avec une ou plusieurs autres personnes admissibles résidant à son adresse, un montant minimal de 100 000 \$. Par exemple, la fille de l'investisseur principal et le conjoint ou la conjointe de celle-ci seraient admissibles au regroupement familial en investissant respectivement un montant de 75 000 \$ et de 25 000 \$. De la même manière, l'enfant de ce couple, si celui-ci réside à la même adresse, pourrait rejoindre le regroupement familial en investissant le montant minimum requis de 5 000 \$ par compte, pourvu que la valeur totale des actifs investis par l'enfant et ses parents atteigne le minimum requis de 100 000 \$.

Dans certaines situations particulières, Banque Nationale Investissements peut accepter un placement initial inférieur aux minimums requis. Tous les types de comptes (particuliers ou d'entreprise) peuvent faire l'objet d'un regroupement. Les comptes n'ont pas à être détenus auprès d'un seul et même représentant inscrit d'un courtier.

Si la valeur marchande du ou des comptes que l'investisseur principal ou les membres du regroupement familial détiennent dans le cadre de la Gestion privée de patrimoine BNI devient inférieure au minimum requis, nous pourrions demander à l'investisseur principal ou aux membres du regroupement familial d'augmenter la valeur de leur placement. Dans un tel cas, ils seront avisés par écrit que le solde de leur compte est inférieur au minimum requis. Ils auront alors 60 jours pour verser les sommes requises. Suivant l'expiration de ce délai, nous pourrions, à notre discrétion et sans autre avis, procéder au rachat :

- soit de l'ensemble des parts des fonds contenues dans le ou les comptes de l'investisseur principal ainsi que, le cas échéant, des parts des fonds contenues dans le ou les comptes des autres membres du regroupement familial. Toutefois, dans ce

dernier cas, l'un des autres membres du regroupement familial pourrait décider d'augmenter la valeur de son propre placement au minimum requis de 250 000 \$ pour devenir investisseur principal et ainsi éviter le rachat de l'ensemble des parts des fonds contenues dans le regroupement familial;

- soit uniquement des parts des fonds contenues dans le ou les comptes d'un membre du regroupement familial (autre que l'investisseur principal) dont le solde du ou des comptes est inférieur au minimum requis de 100 000 \$ et/ou 5 000 \$ par compte. Si le membre du regroupement familial avait initialement regroupé ses actifs avec ceux d'une autre personne admissible afin d'atteindre le montant minimal de 100 000 \$, l'une ou l'autre de ces personnes admissibles peut augmenter la valeur des actifs investis de manière à atteindre le montant minimal de 100 000 \$. Un avis sera envoyé à chacune de ces personnes.

Le service offert se présente comme suit :

- Votre profil est apparié à l'un des sept (7) profils offerts dans le cadre de la Gestion privée de patrimoine BNI. À cette fin, vous devez répondre à un questionnaire avant d'adhérer au programme.
- Afin de participer au service de Gestion privée de patrimoine BNI, vous devrez remplir la convention relative à la Gestion privée de patrimoine BNI avec Banque Nationale Investissements inc., laquelle retient les services de Trust Banque Nationale inc. (pour toutes les activités dans les provinces de Québec, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Saskatchewan et du Nouveau-Brunswick) ou de Société de fiducie Natcan (pour toutes les activités dans les autres provinces et territoires du Canada) à titre de gestionnaires de portefeuille, leur donnant le pouvoir discrétionnaire de choisir, d'ajouter ou de retirer des Portefeuilles privés BNI ou d'autres Fonds BNI composant les profils de la Gestion privée de patrimoine BNI.
- Les gestionnaires de portefeuille évaluent trimestriellement la nécessité d'un rééquilibrage de chaque compte détenu en Gestion privée de patrimoine BNI, lequel rééquilibrage est effectué automatiquement lorsque la pondération d'une catégorie d'actifs se situe hors des fourchettes établies à l'égard du profil d'investisseur d'un client. Les gestionnaires de portefeuille peuvent également effectuer des rééquilibrages périodiques des différents fonds composant chaque catégorie d'actifs des différents profils en considérant la conjoncture économique et les conditions de marché actuelles, le tout en fonction des objectifs de placement, du niveau de risque et des fourchettes établies à l'égard des différents profils. Lors d'un tel rééquilibrage, les gestionnaires de portefeuille peuvent également choisir, ajouter ou retirer des fonds d'un profil ou déterminer ou modifier le pourcentage représenté par ceux-ci.
- Les honoraires de service liés à la Gestion privée de patrimoine BNI sont calculés selon une échelle décroissante en fonction de la valeur des actifs détenus dans le regroupement de comptes ou le regroupement familial. Les honoraires de service couvrent notamment les services de rééquilibrages périodiques et de positionnements tactiques effectués dans les différents profils par les gestionnaires de portefeuille. Pour plus de renseignements sur les honoraires de service relatifs à la Gestion privée de patrimoine BNI, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous*.
- Toutes les distributions versées par un fonds faisant partie d'un profil seront automatiquement réinvesties pour vous dans des parts supplémentaires du fonds, à moins que vous demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Si vous devez préalablement faire racheter des parts de fonds dans le but d'obtenir les liquidités nécessaires pour participer au service de Gestion privée de patrimoine BNI ou si nous procédons au rachat de vos parts détenues en Gestion privée de patrimoine BNI, des conséquences fiscales pourraient en découler. Nous vous invitons à consulter la rubrique *Incidences fiscales* pour obtenir plus de renseignements relativement aux conséquences fiscales de tels rachats de parts et à vous informer auprès de votre courtier quant aux frais pouvant s'appliquer dans les circonstances.

Vous pouvez obtenir plus de détails sur le service de Gestion privée de patrimoine BNI auprès du Service-conseil Banque Nationale Investissements.

Produits d'épargne et autres produits

Nous offrons à nos clients un *Compte Surintérêt^{MD} Altamira BNI* ainsi qu'un *Compte Surintérêt^{MD} Altamira BNI en dollars américains*, lesquels permettent d'obtenir des intérêts quotidiens sur le solde du compte. Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements sur ces produits et d'autres produits non liés aux fonds auprès du Service-conseil Banque Nationale Investissements.

Régimes enregistrés

Dans la mesure où un fonds est admissible à titre de « fiducie de fonds commun de placement » ou de « placement enregistré », les titres de ce fonds constitueront des placements admissibles au sens de la Loi de l'impôt pour les fiducies régies par des régimes enregistrés. Il est prévu que les parts de chacun des fonds constitueront des placements admissibles pour les régimes enregistrés.

Aux termes de la Loi de l'impôt, les régimes enregistrés bénéficient d'un traitement fiscal particulier. Leur principal avantage est généralement de vous éviter de payer de l'impôt sur les gains et le revenu que ces régimes vous rapportent tant que vous n'effectuez pas de retrait. De plus, les cotisations à un REER sont déductibles de votre revenu imposable, jusqu'à concurrence de votre plafond de cotisation. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité pour savoir si un placement dans un fonds pourrait constituer un placement interdit aux fins de votre régime enregistré.

Nous offrons les régimes enregistrés suivants :

- régime enregistré d'épargne-retraite (REER)
- fonds enregistré de revenu de retraite (FERR)
- compte de retraite immobilisé (CRI)
- fonds de revenu viager (FRV)
- fonds de revenu de retraite immobilisé (FRRRI)
- régime enregistré d'épargne-études (REEE)
- compte d'épargne libre d'impôt (CELI)
- compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (CELIAPP)
- fonds de revenu de retraite prescrit (FRRP)
- fonds de revenu viager restreint (FRVR)
- régime enregistré d'épargne-retraite immobilisé restreint (REIR)

Nos régimes enregistrés ne comportent aucuns frais d'administration annuels.

Les frais relatifs à la fermeture de ces comptes sont indiqués à la rubrique *Frais*.

Frais

Les paragraphes suivants présentent les frais que vous pourriez avoir à payer lorsque vous investissez dans les Fonds BNI. Vous pourriez avoir à payer certains de ces frais directement. Les fonds assument certains de ces frais et charges, avant que le prix par part ne soit calculé, ce qui réduira la valeur de votre placement dans les fonds. Les frais de gestion sont facturés sous forme de pourcentage de la valeur liquidative des fonds.

Nous devons obtenir l'approbation des porteurs de parts de *Série Conseillers*, de *Série Conseillers-2*, de *Série Conseillers-\$US*, de *Série H*, de *Série H-2*, de *Série T*, de *Série T-2*, de *Série T-\$US* ou de *Série T5* pour faire ce qui suit : i) changer la méthode de calcul des frais ou des charges facturés à un fonds ou directement à ses porteurs de parts par un fonds ou par nous d'une manière qui pourrait entraîner une hausse des charges pour ces séries ou leurs porteurs de parts; ou ii) ajouter des frais ou des charges devant être facturés à un fonds ou directement à ses porteurs de parts d'une manière qui pourrait entraîner une hausse des charges pour ces séries ou leurs porteurs de parts, sauf si les frais ou les charges sont facturés par une entité qui n'a aucun lien de dépendance avec le fonds. Si les frais ou les charges sont facturés par une telle entité, nous ne demanderons pas l'approbation des porteurs de parts de *Série Conseillers*, de *Série Conseillers-2*, de *Série Conseillers-\$US*, de *Série H*, de *Série H-2*, de *Série T*, de *Série T-2*, de *Série T-\$US* ou de *Série T5*, mais nous leur transmettrons un avis écrit du changement au moins 60 jours avant la date de prise d'effet.

Pour toutes les autres séries, nous pouvons changer la base de calcul des frais ou des charges ou introduire de nouveaux frais ou de nouvelles charges d'une manière qui pourrait entraîner une hausse des charges pour ces séries en donnant un avis écrit d'un tel changement au moins 60 jours avant la date de prise d'effet.

Pour plus d'information sur les particularités de chaque série que vous pouvez détenir, reportez-vous à la rubrique *Description des séries*.

Frais et charges payables directement par les fonds

Frais de gestion

Chaque fonds paie des frais de gestion annuels à Banque Nationale Investissements inc. en contrepartie de ses services de gestion. Sous réserve des modalités applicables aux parts de *Série N* et de *Série NR* ci-après, ces frais couvrent notamment les services de rédaction de restrictions et/ou de politiques de placement, la gestion des placements des fonds, les installations et le matériel de bureau, les coûts de personnel administratif, le versement à votre courtier des commissions de suivi liées au placement des parts, s'il y a lieu, et les activités de commercialisation et de promotion liées à la vente des parts des fonds. Une portion des frais de gestion payés à Banque Nationale Investissements inc. peut être versée à la Banque Nationale du Canada en lien avec la vente des parts des Fonds BNI; ce paiement s'apparente à une commission de suivi. Dans le cas des parts de *Série N* et de *Série NR* des Portefeuilles privés BNI et d'autres Fonds BNI offertes dans le cadre du service Gestion privée de patrimoine BNI, les frais de gestion ne couvrent que la gestion de placements de fonds, soit les frais liés à la gestion des portefeuilles des fonds faisant partie des profils de la Gestion privée de patrimoine BNI. Les autres coûts sont couverts par les honoraires de service, lesquels sont payés directement par les investisseurs. Reportez-vous à la rubrique *Honoraires de service* de la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour plus d'information. Les frais de gestion varient d'un fonds et d'une série à l'autre et correspondent à un pourcentage de la valeur liquidative moyenne quotidienne de chaque série. Les frais de gestion sont versés mensuellement et sont assujettis aux taxes applicables. Reportez-vous à la rubrique *Détails du fonds* pour connaître les frais de gestion maximums de chaque fonds. Dans le cas des parts de *Série O* et de *Série O-\$US*, aucuns frais de gestion ne sont imposés directement aux fonds; des frais de gestion sont plutôt négociés avec les investisseurs et payés directement par ceux-ci.

Dans certains cas, nous pouvons réduire les frais de gestion ou les frais du fonds pour certains porteurs de parts d'une série particulière d'un fonds. Reportez-vous à la rubrique *Réduction des frais de gestion* pour plus de détails.

Charges opérationnelles

Fonds à frais fixes

Dans le cas de tous les Fonds BNI, à l'exception du Fonds de revenu BNI et du Fonds Jarislowsky Fraser Sélect équilibré BNI, Banque Nationale Investissements inc. acquitte, à l'exception des frais spécifiques aux fonds à frais fixes (« frais des fonds à frais fixes ») définis ci-dessous, les charges opérationnelles de l'ensemble des fonds à frais fixes, lesquelles incluent notamment les frais juridiques, les frais d'audit, les frais de garde, les honoraires d'agent des transferts et de la tenue des registres, les frais relatifs à la comptabilité et à l'évaluation, les frais relatifs à la préparation et à la distribution des rapports financiers, des prospectus, des aperçus de fonds, des documents d'information continue et des autres documents destinés aux investisseurs et les frais pour les services fiduciaires liés aux régimes fiscaux enregistrés. Ces charges opérationnelles sont assumées par Banque Nationale Investissements inc. dans la mesure où elles sont encourues dans le cours normal des activités des fonds à frais fixes. En contrepartie du paiement des charges opérationnelles, Banque Nationale Investissements inc. reçoit des frais d'administration à taux fixe (« frais d'administration ») à l'égard de chaque série de chaque fonds à frais fixes. Le montant des charges opérationnelles payées par Banque Nationale Investissements inc. en échange du paiement des frais d'administration peut être supérieur ou inférieur aux frais d'administration sur une période donnée.

Les frais des fonds à frais fixes assumés par les fonds à frais fixes comprennent :

- les taxes de vente et les impôts;
- les frais et charges engagés afin de respecter tout changement apporté aux exigences gouvernementales ou réglementaires ou toutes nouvelles exigences gouvernementales ou réglementaires;
- les intérêts et les coûts d'emprunt;
- les frais et charges liés aux services externes qui n'étaient pas habituellement imposés au sein de l'industrie canadienne des OPC;

- les frais et charges du CEI, notamment la rémunération de ses membres, leurs frais de déplacement, leur prime d'assurance et les frais associés à leur formation continue (voir la rubrique *Rémunération du comité d'examen indépendant et remboursement aux fonds* ci-dessous pour plus d'information relativement au paiement des frais et charges liés au CEI); et
- les frais et charges en lien avec les charges opérationnelles qui seront payées par Banque Nationale Investissements inc. encourus en dehors du cours normal des activités des fonds à frais fixes.

Les frais des fonds à frais fixes sont répartis parmi ceux-ci et parmi chacune de leurs séries de façon juste et équitable. Banque Nationale Investissements inc. peut décider d'assumer une partie des frais d'administration et/ou des frais des fonds à frais fixes. La décision sera prise annuellement, selon l'évaluation du gestionnaire, sans en aviser les porteurs de parts. Les frais d'administration, versés à Banque Nationale Investissements inc. en contrepartie du paiement des charges opérationnelles, correspondent à un pourcentage déterminé de la valeur liquidative d'une série des fonds à frais fixes et ils sont calculés et payés de la même façon que les frais de gestion de chaque série. Les frais d'administration sont sujets aux taxes de vente applicables. Le taux pour les frais d'administration de chaque série est présenté dans le tableau qui suit.

Fonds BNI	Taux des frais d'administration par série ¹			
	Toutes les séries ² (sauf les séries des colonnes ci-contre)	Série O	Séries Conseillers-2, Investisseurs-2, F-2, R-2, H-2 et FH-2 ⁶	Séries N et NR ⁵
Fonds de marché monétaire BNI	0,08 %	0,02 %	—	—
Fonds de revenu à taux variable BNI	0,10 %	0,02 %	—	—
Fonds d'obligations BNI	0,14 %	0,02 %	0,10 %	—
Fonds d'obligations mondiales tactique BNI ³	0,10 %	0,02 %	0,08 %	—
Fonds de revenu fixe sans contraintes BNI	0,10 %	0,02 %	—	—
Fonds d'obligations corporatives BNI	0,19 %	0,02 %	—	—
Fonds d'obligations à rendement élevé BNI	0,05 %	0,02 %	—	—
Fonds de revenu d'actions privilégiées BNI	0,14 %	0,02 %	—	—
Fonds d'actions privilégiées BNI	0,14 %	0,02 %	—	—
Fonds Jarislowsky Fraser Sélect de revenu BNI	0,10 %	—	—	—
Fonds de placements présumés sûrs BNI	0,08 %	0,02 %	—	—
Fonds de développement durable d'obligations canadiennes BNI	0,06 %	0,02 %	—	—
Fonds d'obligations canadiennes essentielles plus BNI	0,10 %	—	—	—
Portefeuille Prudent BNI	0,16 %	—	0,10 %	—
Portefeuille Conservateur BNI	0,16 %	0,02 %	0,10 %	—
			0,14 % ⁴	—
Portefeuille Pondéré BNI	0,16 %	0,02 %	0,10 %	—
Portefeuille Équilibré BNI	0,16 %	0,02 %	0,10 %	—
Portefeuille Croissance BNI	0,16 %	0,02 %	0,00 %	—
Portefeuille Actions BNI	0,16 %	0,02 %	0,26 %	—
Portefeuille durable prudent BNI	0,16 %	0,02 %	—	—
Portefeuille durable conservateur BNI	0,16 %	0,02 %	—	—
Portefeuille durable pondéré BNI	0,16 %	0,02 %	—	—
Portefeuille durable équilibré BNI	0,16 %	0,02 %	—	—
Portefeuille durable croissance BNI	0,16 %	0,02 %	—	—
Portefeuille durable actions BNI	0,16 %	0,02 %	—	—
Fonds de répartition tactique d'actifs BNI	0,08 %	0,02 %	—	—
Fonds d'actions canadiennes BNI	0,10 %	0,02 %	—	—
Fonds équilibré mondial de croissance BNI	0,10 %	—	—	—
Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité <i>SmartBeta</i> BNI (auparavant Fonds d'actions canadiennes <i>SmartBeta</i> BNI)	0,10 %	0,02 %	—	—
Fonds d'actions canadiennes toutes capitalisations BNI	0,19 %	0,02 %	—	—
Fonds d'actions canadiennes de croissance BNI	0,19 %	0,02 %	—	—
Fonds de petite capitalisation BNI	0,22 %	0,02 %	—	—
Fonds croissance Québec BNI	0,22 %	—	—	—
Fonds de développement durable d'actions canadiennes BNI	0,14 %	0,02 %	—	—
Fonds d'actions mondiales à faible volatilité <i>SmartBeta</i> BNI (auparavant Fonds d'actions mondiales <i>SmartBeta</i> BNI)	0,10 %	0,02 %	—	—
Fonds d'actions mondiales BNI	0,24 %	0,02 %	0,22 %	—
Fonds mondial de petites capitalisations BNI	0,24 %	0,02 %	—	0,15 %
Fonds actif d'actions mondiales BNI	0,15 %	0,02 %	—	—
Fonds d'actions mondiales diversifié BNI	0,20 %	0,02 %	—	—
Fonds de revenu d'actifs réels mondiaux BNI	0,10 %	0,02 %	—	—
Fonds d'actions américaines <i>SmartData</i> BNI	0,19 %	0,02 %	—	—
Fonds d'actions américaines BNI	0,24 %	0,02 %	—	—
Fonds d'actions internationales <i>SmartData</i> BNI	0,19 %	0,02 %	—	0,15 %
Fonds actif d'actions internationales BNI	0,15 %	—	—	—
Fonds d'actions de marchés émergents diversifié BNI	0,25 %	0,02 %	—	—
Fonds de développement durable d'actions mondiales BNI	0,20 %	0,02 %	—	—
Fonds d'actions internationales BNI	0,24 %	0,02 %	—	—

Taux des frais d'administration par série¹

Fonds BNI	Toutes les séries ² (sauf les séries des colonnes ci-contre)	Série O	Séries Conseillers-2, Investisseurs-2, F-2, R-2, H-2 et FH-2 ⁶	Séries N et NR ⁵
Fonds de ressources BNI	0,23 %	—	—	—
Fonds de métaux précieux BNI	0,23 %	—	—	—
Fonds Innovations BNI	0,24 %	—	—	—
Fonds indiciel d'obligations canadiennes BNI	—	0,02 %	—	—
Fonds indiciel d'actions canadiennes BNI	0,13 %	0,02 %	—	—
Fonds indiciel d'actions américaines BNI	0,14 %	0,02 %	—	—
Fonds indiciel d'actions internationales BNI	0,14 %	0,02 %	—	—
Portefeuille privé d'obligations canadiennes BNI	0,05 %	0,02 %	—	—
Portefeuille privé de revenu fixe canadien BNI	—	0,02 %	—	—
Portefeuille privé d'obligations américaines BNI	0,10 %	—	—	—
Portefeuille privé d'obligations corporatives BNI	0,05 %	0,02 %	—	—
Portefeuille privé de revenu fixe non traditionnel BNI	0,15 %	—	—	—
Portefeuille privé d'actions privilégiées canadiennes BNI	0,10 %	0,02 %	—	—
Portefeuille privé classes d'actifs multiples BNI	0,10 %	—	—	—
Portefeuille privé de revenu d'actions BNI	0,15 %	0,02 %	—	—
Portefeuille privé d'actions canadiennes BNI	0,15 %	0,02 %	—	—
Portefeuille privé d'actions canadiennes à convictions élevées BNI	0,15 %	0,02 %	—	—
Portefeuille privé d'actions canadiennes diversifié BNI	0,15 %	—	—	—
Portefeuille privé de dividendes nord-américains BNI	0,15 %	—	—	—
Portefeuille privé d'actions américaines BNI	0,15 %	0,02 %	—	—
Portefeuille privé d'actions américaines diversifié BNI	0,15 %	—	—	—
Portefeuille privé d'actions américaines à convictions élevées BNI	0,15 %	0,02 %	0,15 %	—
Portefeuille privé d'actions internationales à convictions élevées BNI	0,15 %	0,02 %	0,15 %	—
Portefeuille privé d'actions internationales diversifié BNI	0,15 %	—	—	—
Portefeuille privé tactique d'actions BNI	0,08 %	—	—	—
Portefeuille privé d'appréciation du capital non traditionnel BNI	0,15 %	—	—	—
Portefeuille Méritage Actions canadiennes	0,18 %	0,02 %	—	—
Portefeuille Méritage Actions mondiales	0,18 %	0,02 %	—	—
Portefeuille Méritage Actions américaines	0,18 %	—	—	—
Portefeuille Méritage Actions internationales	0,18 %	—	—	—
Portefeuille Méritage Conservateur	0,11 %	—	—	—
Portefeuille Méritage Modéré	0,12 %	—	—	—
Portefeuille Méritage Équilibré	0,12 %	—	—	—
Portefeuille Méritage Croissance	0,16 %	0,02 %	—	—
Portefeuille Méritage Croissance Plus	0,18 %	0,02 %	—	—
Portefeuille Méritage revenu fixe Diversifié	0,15 %	0,02 %	—	—
Portefeuille Méritage revenu Conservateur	0,11 %	0,02 %	—	—
Portefeuille Méritage revenu Modéré	0,12 %	0,02 %	—	—
Portefeuille Méritage revenu Équilibré	0,12 %	0,02 %	—	—
Portefeuille Méritage revenu Croissance	0,16 %	0,02 %	—	—
Portefeuille Méritage revenu Croissance Plus	0,18 %	0,02 %	—	—
Portefeuille Méritage mondial Conservateur	0,08 %	—	—	—
Portefeuille Méritage mondial Modéré	0,08 %	—	—	—
Portefeuille Méritage mondial Équilibré	0,08 %	—	—	—
Portefeuille Méritage mondial Croissance	0,11 %	0,02 %	—	—
Portefeuille Méritage mondial Croissance Plus	0,13 %	0,02 %	—	—
Portefeuille Méritage FNB tactique Modéré	0,08 %	—	—	—
Portefeuille Méritage FNB tactique Équilibré	0,08 %	—	—	—
Portefeuille Méritage FNB tactique Croissance	0,08 %	—	—	—
Portefeuille Méritage FNB tactique Actions	0,08 %	—	—	—

¹ Ces frais sont assujettis aux taxes de vente applicables.

² Les séries de cette catégorie sont les *Séries Investisseurs, Conseillers, F, F5, FT, H, FH, N, NR, R, T et T5*, selon la ou les séries offertes par le fonds.

³ Les taux des séries en \$ US sont les mêmes que ceux des séries en \$ CA.

⁴ Pour ce fonds, ce taux s'applique à la *Série Conseillers-2* et à la *Série F-2*.

⁵ Si aucun taux spécifique n'est prévu pour les *Séries N et NR*, veuillez vous reporter à la colonne *Toutes les séries*.

⁶ Si aucun taux spécifique n'est prévu pour ces séries, veuillez vous reporter à la colonne *Toutes les séries*.

Fonds à frais variables

Le Fonds Jarislowsky Fraser Sélect équilibré BNI paie la totalité de ses charges opérationnelles. Celles-ci peuvent comprendre notamment les frais juridiques, les frais d'audit, les frais de garde, les frais associés aux services fournis aux investisseurs, les honoraires d'agent des transferts et de tenue des registres, les frais relatifs à la comptabilité et à l'évaluation, les frais relatifs à la préparation et à la distribution des rapports financiers, des prospectus, des aperçus de fonds, des documents d'information continue et des autres documents destinés aux investisseurs, les frais pour les services fiduciaires liés aux régimes fiscaux enregistrés, les intérêts et les coûts d'emprunt, de même que les frais et dépenses liés au comité d'examen indépendant (« CEI ») des fonds, c'est-à-dire leur rémunération, leurs frais de déplacement, les primes d'assurance des membres et les frais liés à leur formation continue (voir la rubrique *Rémunération du comité d'examen indépendant et remboursement aux fonds* ci-dessous pour plus d'information relativement aux frais et aux charges liés au CEI). Nous répartissons ces dépenses entre l'ensemble des OPC que nous gérons. Si un fonds est offert en plus d'une série de titres, le gestionnaire répartit au prorata les charges opérationnelles communes entre les séries. Les charges qui sont spécifiques à une série sont attribuées à cette série. Les charges opérationnelles du Fonds de revenu BNI ne comprennent que les frais et débours directement reliés aux opérations de portefeuille du fonds, les taxes et impôts qui sont exigibles du fonds ou auxquels il peut être assujéti, ainsi que les coûts d'emprunt, le cas échéant. Le gestionnaire assume tous les autres frais du fonds.

Frais d'opérations de portefeuille

Tous les fonds paient leurs frais d'opérations de portefeuille, qui comprennent les frais de courtage et autres frais d'opérations sur parts, y compris le coût des dérivés (notamment les contrats à terme de gré à gré), des opérations de change et des frais d'opérations de fonds sous-jacents, s'il y a lieu. Les frais d'opérations de portefeuille ne sont pas considérés comme des charges opérationnelles et ne sont pas compris dans le ratio des frais de gestion d'une série d'un fonds.

Rémunération du comité d'examen indépendant et remboursement aux fonds

À l'heure actuelle, chaque membre du CEI reçoit une provision annuelle de 38 000 \$, alors que le président du comité reçoit une provision annuelle de 55 000 \$. Toutefois, si plus de sept réunions sont tenues au cours d'une année donnée, chaque membre du CEI recevra un montant additionnel de 1 750 \$ pour chaque réunion tenue après la septième réunion à laquelle ils assistent, alors que le président du comité recevra un montant additionnel de 2 000 \$ pour de telles réunions. Les frais engagés par les membres pour assister aux réunions leur sont remboursés.

À l'heure actuelle, le gestionnaire rembourse aux fonds les frais et charges liés au CEI. Cette décision de rembourser les fonds peut être annulée sans préavis ni approbation préalable. En cas d'annulation de cette décision, un fonds assumera sa quote-part des frais et des charges du CEI, comme il est décrit précédemment.

Frais relatifs aux fonds
sous-jacents

Outre les frais et charges payables directement par les fonds, certains frais et charges sont payables par les fonds sous-jacents dans lesquels peuvent investir certains fonds. Chaque fonds assume indirectement sa part de ces frais. Toutefois, un fonds n'a pas à payer de frais de gestion ou de primes au rendement qu'une personne raisonnable considérerait comme un paiement en double des frais payables par un fonds sous-jacent du fonds pour le même service. De plus, un fonds n'a pas à payer de frais de souscription ni de frais de rachat à l'égard de ses achats ou de ses rachats de titres d'un fonds sous-jacent si le fonds sous-jacent est géré par nous ou par un membre de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens ou si ces frais constitueraient, pour une personne raisonnable, un paiement en double des frais payables par un investisseur dans le fonds.

Frais et charges payables directement par vous

Frais de souscription, de rachat, de substitution et de conversion

Série Investisseurs, Série Investisseurs-2, Série N, Série NR, Série R et R-2

Pour les parts de ces séries, vous n'avez aucuns frais à payer lorsque vous achetez, substituez, convertissez ou faites racheter vos parts par l'intermédiaire de Banque Nationale Investissements inc. ou de Banque Nationale Courtage Direct (une division de Financière Banque Nationale inc.). Cependant, des frais peuvent être exigés si vous achetez, substituez, convertissez ou demandez le rachat de vos parts par l'entremise d'un autre courtier.

Série O et Série O-\$US

Pour les parts de Série O et de Série O-\$US, vous n'avez aucuns frais à payer lorsque vous achetez, substituez, convertissez ou faites racheter vos parts.

Série E

Vous n'avez aucuns frais à payer à Banque Nationale Investissements inc. lorsque vous achetez, substituez, convertissez ou faites racheter vos parts de *Série E*. Cependant, des honoraires de service ou des frais d'opérations peuvent être exigés par votre courtier.

Série F, Série F-2, Série F-\$US, Série F5, Série FH, Série FH-2, Série FT, Série FT-2 et Série FT-\$US

Pour les parts de ces séries, vous devez verser à votre courtier des frais annuels en fonction de la valeur des actifs de votre compte plutôt que des courtages ou des frais sur chacune des opérations d'achat, de substitution, de conversion ou de rachat.

Série Conseillers, Série Conseillers-2, Série Conseillers-§US, Série H, Série H-2, Série T, Série T-2, Série T-§US et Série T5

Pour les parts de ces séries d'un Fonds BNI (à l'exception des Fonds Jarislowsky Fraser BNI) achetées selon l'option de frais de souscription initiaux par l'entremise d'un courtier autre que Banque Nationale Investissements inc. ou Banque Nationale Courtage Direct (une division de Financière Banque Nationale inc.), vous négociez les frais de souscription initiaux avec votre courtier. Ces frais ne peuvent être supérieurs à 5 % du prix d'achat des parts. Si vous substituez ou convertissez vos parts de ces séries, vous pourriez devoir payer à votre courtier des frais pouvant atteindre 2 % de la valeur des parts substituées ou converties. Vous négociez ces frais avec votre courtier. Nous déduisons ces frais du montant de votre transaction et les versons à votre courtier. Des honoraires de service ou des frais d'opérations, y compris des frais de rachat, pourraient être facturés par votre courtier. Vous négociez ces frais avec ce dernier.

Pour les parts de ces séries d'un Fonds Jarislowsky Fraser BNI achetées selon l'option de frais de souscription initiaux, vous n'avez aucuns frais à payer lorsque vous achetez, substituez, convertissez ou faites racheter vos parts. Cependant, des honoraires de service peuvent être exigés par votre courtier. Vous négociez ces frais avec votre courtier.

Dans tous les cas, aucuns frais de souscription, de rachat, de substitution et de conversion ne sont payables pour les parts acquises par l'intermédiaire de Banque Nationale Investissements inc. ou de Banque Nationale Courtage Direct (une division de Financière Banque Nationale inc.).

Pour les parts de ces séries des Fonds BNI achetées selon l'option de frais de souscription reportés ou réduits, vous ne payez pas de frais au moment de la souscription ni de frais de souscription reportés ou réduits lors d'une substitution pour des parts d'une même série (selon la même option de souscription) d'un autre fonds.

Des frais seront payables, s'il y a lieu, lors du rachat des parts du nouveau fonds, mais en fonction de la date à laquelle vous avez acheté les parts du fonds initial. Vous devrez payer des frais de rachat si vous demandez le rachat de vos parts souscrites selon l'option de frais de souscription reportés ou réduits dans un délai précis. Les frais sont fondés sur le coût initial de vos parts et la période au cours de laquelle vous les détenez. Nous déduisons les frais de la valeur des parts que vous faites racheter. Pour les conversions effectuées avant la fin de votre barème de frais de souscription reportés ou réduits, nous vous facturerons le montant des frais de souscription reportés ou réduits applicables au moment de la conversion de vos parts. Le tableau ci-dessous présente le barème des frais de rachat selon que les parts aient été achetées selon l'option de frais de souscription reportés ou selon l'option de frais de souscription réduits :

Parts vendues au cours des périodes suivantes après leur achat	Taux des frais de rachat si achat de parts selon l'option de frais de souscription reportés¹	Taux des frais de rachat si achat de parts selon l'option de frais de souscription réduits
au cours de la 1 ^{re} année	6,0 %	3,0 %
au cours de la 2 ^e année	5,5 %	2,5 %
au cours de la 3 ^e année	5,0 %	2,0 %
au cours de la 4 ^e année	4,5 %	0 %
au cours de la 5 ^e année	3,0 %	0 %
au cours de la 6 ^e année	1,5 %	0 %
après la 6 ^e année	0 %	0 %

¹ Ces frais sont exigés seulement si vous demandez le rachat de plus de 10 % des parts que vous détenez. Voir la rubrique *Parts sans frais de rachat — option de frais de souscription reportés*.

Si vous substituez ou convertissez vos parts par l'entremise d'un courtier autre que Banque Nationale Investissements inc. ou Banque Nationale Courtage Direct (une division de Financière Banque Nationale inc.), vous pourriez devoir payer à votre courtier des frais pouvant atteindre 2 % de la valeur des parts substituées ou converties. Vous négociez ces frais avec votre courtier. Aucuns frais de substitution ou de conversion ne s'appliquent si vous substituez ou convertissez vos parts par l'intermédiaire de Banque Nationale Investissements inc. ou de Banque Nationale Courtage Direct (une division de Financière Banque Nationale inc.).

Pour plus de détails sur les achats, rachats, substitutions et conversions, reportez-vous à la rubrique *Achats, substitutions, conversions et rachats de parts*.

Frais d'opérations à court terme

Si vous faites racheter ou substituez des parts d'un Fonds BNI dans un délai de 90 jours suivant leur achat, nous *pourrions* vous facturer des frais d'opérations à court terme équivalant à 2 % de la valeur des parts. Dans ce cas, nous pouvons imposer les frais ou y renoncer dans d'autres cas appropriés, à notre gré. Pour déterminer si une opération à court terme est inappropriée, nous tiendrons compte de différents facteurs, dont les suivants :

- le changement légitime de la situation ou des intentions de placement de l'investisseur;
- les imprévus de nature financière;
- la nature du fonds;
- les habitudes de négociation antérieures de l'investisseur.

Pour savoir si les frais s'appliquent, les parts rachetées en premier seront celles qui auront été détenues depuis le plus longtemps.

Les frais d'opérations à court terme sont versés au fonds. Ces frais sont en supplément des frais de souscription initiaux, des frais de souscription reportés, des frais de souscription réduits ou des frais de substitution. Ces frais sont déduits du montant des parts que vous faites racheter ou substituer, ou sont facturés à votre compte, et sont versés au fonds. Les frais ne s'appliquent pas dans les cas suivants :

- les rachats de parts effectués conformément au programme de retraits systématiques ou les achats effectués conformément au programme d'investissement systématique;
- les rachats de parts acquises à la suite d'un réinvestissement de distributions;
- les conversions de parts d'une série à une autre d'un même fonds.

L'objectif de ces frais est de protéger les porteurs de parts en dissuadant les investisseurs d'acheter et de faire racheter des parts à répétition. Reportez-vous à la rubrique *Opérations à court terme* pour obtenir plus de détails.

Honoraires de service

Série N et Série NR des Portefeuilles privés BNI et d'autres Fonds BNI

Si vous investissez dans des parts de *Série N* ou de *Série NR* dans le cadre de la Gestion privée de patrimoine BNI, vous versez directement à Banque Nationale Investissements inc. les honoraires de service indiqués ci-dessous. Ces frais sont payés par le rachat de parts de chaque série visée pour une valeur monétaire équivalente aux honoraires de service applicables.

Les honoraires de service liés à la Gestion privée de patrimoine BNI sont calculés selon une échelle décroissante en fonction de la valeur marchande des actifs détenus dans le regroupement de comptes ou le regroupement familial, tels que définis à la rubrique *Service de Gestion privée de patrimoine BNI*. Les taux applicables sont les suivants :

	Taux annuels
Actifs compris entre 0 \$ et 250 000 \$	1,50 %
Actifs compris entre 250 000,01 \$ et 500 000 \$	0,85 %
Actifs de plus de 500 000 \$	0,75 %

Les honoraires de service sont calculés quotidiennement et chargés sur une base trimestrielle. Le taux appliqué chaque jour est calculé au prorata de la valeur marchande des investissements totaux détenus dans le regroupement de comptes ou le regroupement familial, selon le cas, dans des parts de *Série N* et de *Série NR*. Si vous décidez de faire racheter des parts de *Série N* et/ou de *Série NR* au cours d'un trimestre, les honoraires de service à payer seront calculés sur une base quotidienne à la date de rachat de vos parts et facturés à votre compte avant le versement du produit de votre rachat. Les exemples ci-après sont fondés sur l'hypothèse que les actifs investis dans les parts de *Série N* et de *Série NR* demeurent identiques tout au long de l'année.

Exemple pour un investisseur principal détenant 600 000 \$

Investisseur	Total des actifs	Répartition
Investisseur seul	600 000 \$	400 000 \$ dans un compte REER et 200 000 \$ dans un compte au comptant

Un taux moyen de 1,10416667 % serait appliqué à chacun des comptes détenu par l'investisseur.

Le tableau ci-dessous présente les calculs effectués afin d'obtenir ce taux.

Montant applicable à chaque tranche	Taux des honoraires de service attribuable à la tranche	Calcul des honoraires de service	Montant des honoraires applicable	Calcul du taux moyen des honoraires à appliquer
Premiers 250 000 \$ (Tranche 1)	1,50 %	0,0150 X 250 000 \$	3 750 \$	6 625 \$/600 000 \$ = 1,10416667 %
250 000 \$ suivants (Tranche 2)	0,85 %	0,0085 X 250 000 \$	2 125 \$	Honoraires de service à verser (\$) 600 000 \$ x 1,10 %* = 6 625 \$
250 000 \$ (excédant 500 000 \$) (Tranche 3)	0,75 %	0,0075 X 100 000 \$	750 \$	
			6 625 \$	

*Cette donnée a été arrondie afin de simplifier l'illustration du calcul.

Donc, pour des actifs de 600 000 \$, répartis dans des comptes REER et au comptant au montant de 400 000 \$ et de 200 000 \$ respectivement, l'investisseur aurait à nous verser, pour une année complète, des honoraires de service de 4 416,67 \$ pour le compte REER (1,10416667 % X 400 000 \$) et de 2 208,33 \$ pour le compte au comptant (1,10416667 % X 200 000 \$). Ces honoraires seraient payés en quatre versements trimestriels pour chacun des comptes.

Exemple pour un regroupement familial détenant 650 000 \$

Si, par exemple, votre regroupement familial détenait 650 000 \$, répartis de la façon illustrée ci-dessous, vous devriez nous verser des honoraires de service totalisant 7 000 \$ pour les actifs du regroupement familial.

Investisseurs du regroupement familial	Total des actifs	Répartition
Investisseur principal (vous) :	350 000 \$	200 000 \$ dans un compte REER et 150 000 \$ dans un compte au comptant
2 ^e investisseur (votre conjoint(e))	200 000 \$	La totalité dans un compte REER
3 ^e investisseur (votre père)	100 000 \$	La totalité dans un compte FERR
Total du regroupement familial	650 000 \$	

Un taux moyen de 1,07692308 % serait appliqué à chacun des comptes du regroupement familial.

Le taux est calculé de la façon illustrée ci-après.

Montant applicable à chaque tranche	Taux des honoraires de service attribuable à la tranche	Calcul des honoraires de service	Montant des honoraires applicable	Calcul du taux moyen des honoraires à appliquer
Premiers 250 000 \$ (Tranche 1)	1,50 %	0,0150 X 250 000 \$	3 750 \$	7 000 \$/650 000 \$ = 1,07692308 %
250 000 \$ suivants (Tranche 2)	0,85 %	0,0085 X 250 000 \$	2 125 \$	Honoraires de service à verser (\$) 650 000 \$ x 1,08 %* = 7 000 \$
250 000 \$ (excédant 500 000 \$) (Tranche 3)	0,75 %	0,0075 X 150 000 \$	1 125 \$	
			7 000 \$	

*Cette donnée a été arrondie afin de simplifier l'illustration du calcul.

Les honoraires de service à nous verser pour l'ensemble des actifs détenus par le regroupement familial totalisent 7 000 \$, ce qui donne un taux de 1,07692308 % appliqué à chacun des comptes détenus par les investisseurs du regroupement familial.

Donc, chacun des investisseurs du regroupement familial principal aurait à nous verser les montants détaillés ci-dessous.

Investisseur principal	Compte REER : 200 000 \$ X 1,08 %* =	2 153,85 \$**
	Compte au comptant : 150 000 \$ X 1,08 %* =	1 615,38 \$**
2 ^e investisseur (votre conjoint(e))	Compte REER : 200 000 \$ X 1,08 %* =	2 153,85 \$**
3 ^e investisseur (votre père)	Compte FERR : 100 000 \$ X 1,08 %* =	1 076,92 \$**
Total		7 000 \$**

*Cette donnée a été arrondie afin de simplifier l'illustration du calcul. Le taux ayant été appliqué au calcul est le suivant : 1,07692308 %.

**Ces montants ont été arrondis.

Les honoraires de service couvrent notamment les services de rééquilibrages périodiques et de positionnements tactiques effectués dans les différents profils offerts dans le cadre de la Gestion privée de patrimoine BNI, les services de rédaction de restrictions et/ou de politiques de placement, les installations et le matériel de bureau, les coûts de personnel administratif, le versement à votre courtier des commissions de suivi liées au placement des parts ainsi que les activités de commercialisation et de promotion liées à la vente des parts des fonds. Une portion des honoraires de service payés à Banque Nationale Investissements inc. pourrait être versée à la Banque Nationale du Canada en lien avec la vente des parts des Fonds BNI; ce paiement s'apparente à une commission de suivi.

Reportez-vous à la rubrique *Service de Gestion privée de patrimoine BNI* pour obtenir plus de renseignements sur ce service.

Frais de gestion négociés

Série O et Série O-\$US

Des frais de gestion négociés sont payés par les porteurs de parts de *Série O* et de *Série O-\$US*. Pour les porteurs de parts de *Série O* de tous les Fonds BNI (à l'exception des Fonds Jarislowsky Fraser BNI, du Fonds indiciel d'obligations canadiennes BNI, du Fonds indiciel d'actions canadiennes BNI, du Fonds indiciel d'actions américaines BNI et du Fonds indiciel d'actions internationales BNI) et de *Série O-\$US* du Fonds d'obligations mondiale tactique BNI, le pourcentage ne dépasse pas les frais de gestion de la *Série Investisseurs*, ou de la *Série Conseillers* lorsque le fonds n'offre pas la *Série Investisseurs*.

Les frais de gestion maximums pour les parts de *Série O* des Fonds Jarislowsky Fraser BNI, du Fonds indiciel d'obligations canadiennes BNI, du Fonds indiciel d'actions canadiennes BNI, du Fonds indiciel d'actions américaines BNI et du Fonds indiciel d'actions internationales BNI sont les suivants :

Fonds Jarislowsky Fraser Sélect de revenu BNI	0,65 %
Fonds Jarislowsky Fraser Sélect équilibré BNI	0,70 %
Fonds d'actions canadiennes BNI	0,75 %
Fonds indiciel d'obligations canadiennes BNI	0,50 %
Fonds indiciel d'actions canadiennes BNI	0,50 %
Fonds indiciel d'actions américaines BNI	0,50 %
Fonds indiciel d'actions internationales BNI	0,50 %

Le pourcentage varie en fonction de la valeur du placement initial de l'investisseur. Ces frais de gestion négociés s'ajoutent, s'il y a lieu, aux frais d'administration à taux fixe.

Autres frais et charges

Frais de fermeture d'un compte enregistré*	100 \$
--	--------

Ces frais sont assujettis aux taxes de vente applicables, s'il y a lieu.

* Seulement si le compte de placement enregistré est ouvert auprès de Banque Nationale Investissements inc.

Réduction des frais de gestion

Dans certains cas, nous pouvons réduire les frais de gestion pour certains porteurs de parts d'une série particulière d'un Fonds BNI. Notre décision de réduire les frais de gestion habituels dépend d'un certain nombre de facteurs, notamment de la taille du placement, du niveau prévu d'activité dans le compte et des placements totaux de l'investisseur. Nous pouvons augmenter ou diminuer le montant de la réduction pour certains investisseurs à l'occasion.

Nous réduisons les frais de gestion facturés au fonds ou nous réduisons le montant facturé au fonds à l'égard de certains frais, et le fonds verse un montant équivalent à la réduction aux investisseurs visés sous la forme d'une distribution spéciale (la « distribution sur les frais de gestion »). Ces distributions sont réinvesties en parts additionnelles de la même série du fonds. Les distributions sur les frais de gestion sont prélevées, en premier lieu, sur le revenu net et les gains en capital nets réalisés du fonds et, en second lieu, sur le capital.

Pour plus de renseignements quant au traitement fiscal des distributions sur les frais de gestion, veuillez vous reporter aux rubriques *Imposition des fonds* et *Imposition des investisseurs* ou consulter votre conseiller fiscal.

Programme de réduction des frais de gestion pour les investisseurs bien nantis

Dans le cadre du programme de réduction des frais de gestion pour les investisseurs bien nantis (le « programme de réduction »), certains investisseurs peuvent être admissibles à une réduction des frais de gestion en fonction de la taille de leur investissement dans un ou plusieurs Fonds BNI, selon le cas.

Le premier volet du programme de réduction s'applique aux investisseurs détenant des parts des *Séries Conseillers, F, F5, FH, FT, FT-2, H, H-2, T, T-2* et *T5* des Fonds BNI énumérés ci-après, des parts des *Séries Conseillers-\$US, F-\$US, FT-\$US* et *T-\$US* du Fonds d'obligations mondiale tactique BNI, des parts des *Séries Conseillers-2* et *F-2* du Fonds d'actions mondiale BNI ainsi que des parts de *Série Conseillers-2* du Fonds de revenu à taux variable BNI.

Le deuxième volet du programme de réduction s'applique aux investisseurs détenant des parts des *Séries F, Investisseurs* et *R* des Portefeuilles BNI, des parts des *Séries Investisseurs-2, F-2* et *R-2* des Portefeuilles BNI énumérés ci-après et des parts des *Séries Conseillers, Investisseurs* et *R* des Portefeuilles durables BNI.

Nous pourrions, à notre entière discrétion, apporter des modifications aux modalités du programme de réduction, notamment en augmentant ou en réduisant les pourcentages de réduction de frais de gestion ou en modifiant les niveaux applicables ou les critères d'admissibilité. Nous vous donnerons toutefois un préavis écrit de 30 jours si nous mettons fin au programme de réduction, si nous augmentons les critères d'admissibilité de façon à mettre fin à votre admissibilité au programme de réduction ou si nous réduisons le pourcentage de réduction applicable à vos investissements dans un Fonds BNI. Vous ne recevrez aucun préavis écrit à l'égard de tout autre changement, notamment si vous cessez d'être admissible au programme de réduction sans que cela ne soit dû à un changement au programme, par exemple en raison d'une demande de rachat ou d'une distribution composée de remboursement de capital.

Critères d'admissibilité au programme de réduction des frais de gestion

I. Investisseur individuel ayant un investissement minimum de 100 000 \$

Volet 1 – Applicable à un investissement dans un Fonds BNI (excluant les Portefeuilles BNI et les Portefeuilles durables BNI)

Le programme de réduction s'applique automatiquement à tout investisseur ayant un investissement dans des parts d'un même Fonds BNI (excluant les Portefeuilles BNI et les Portefeuilles durables BNI) dont la valeur marchande est d'au moins 100 000 \$. Le montant minimum de 100 000 \$ doit être investi dans des parts i) souscrites dans la même série, ii) libellées dans une même devise et iii) assorties de la même option de souscription, s'il y a lieu.

Aux fins du calcul du montant minimum de 100 000 \$, tous les comptes à votre nom dans lesquels vous détenez des parts d'un même Fonds BNI (excluant les Portefeuilles BNI et les Portefeuilles durables BNI) peuvent être regroupés dans la mesure où ils sont détenus auprès d'un seul et même représentant inscrit d'un courtier. Le regroupement ne peut être effectué que pour des comptes de particuliers.

Le tableau ci-dessous présente les réductions applicables par Fonds BNI (excluant les Portefeuilles BNI et les Portefeuilles durables BNI). La réduction s'applique uniquement sur la partie de l'actif qui se situe dans le niveau indiqué.

Fonds	Premier 250 000 \$* (Niveau 1)	250 000 \$ suivants* (Niveau 2)	Plus de 500 000 \$* (Niveau 3)
Fonds de court terme et de revenu			
Fonds de revenu à taux variable BNI**	5 pb	10 pb	15 pb
Fonds d'obligations mondiale tactique BNI	5 pb	10 pb	15 pb
Fonds de revenu fixe sans contraintes BNI	2,5 pb	5 pb	7,5 pb
Fonds d'obligations corporatives BNI	5 pb	10 pb	15 pb

Fonds	Premier 250 000 \$* (Niveau 1)	250 000 \$ suivants* (Niveau 2)	Plus de 500 000 \$* (Niveau 3)
Fonds			
Fonds d'obligations à rendement élevé BNI	5 pb	10 pb	15 pb
Fonds d'actions privilégiées BNI	2,5 pb	5 pb	10 pb
Fonds Jarislowsky Fraser Sélect de revenu BNI	2,5 pb	5 pb	7,5 pb
Fonds de placements présumés sûrs BNI	5 pb	10 pb	15 pb
Fonds diversifiés			
Fonds Jarislowsky Fraser Sélect équilibré BNI	2,5 pb	5 pb	7,5 pb
Fonds de répartition tactique d'actifs BNI	5 pb	10 pb	15 pb
Fonds d'actions canadiennes			
Fonds d'actions canadiennes BNI	2,5 pb	5 pb	7,5 pb
Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité <i>SmartBeta</i> BNI (auparavant Fonds d'actions canadiennes <i>SmartBeta</i> BNI)	5 pb	10 pb	15 pb
Fonds d'actions canadiennes toutes capitalisations BNI	2,5 pb	5 pb	10 pb
Fonds de petite capitalisation BNI	5 pb	10 pb	15 pb
Fonds d'actions mondiales			
Fonds d'actions mondiales à faible volatilité <i>SmartBeta</i> BNI (auparavant Fonds d'actions mondiales <i>SmartBeta</i> BNI)	5 pb	10 pb	15 pb
Fonds d'actions mondiales BNI	5 pb	10 pb	15 pb
Fonds de revenu d'actifs réels mondiaux BNI	5 pb	10 pb	15 pb
Fonds d'actions américaine <i>SmartData</i> BNI	5 pb	10 pb	15 pb
Fonds d'actions américaines BNI	5 pb	10 pb	15 pb
Fonds d'actions internationales <i>SmartData</i> BNI	5 pb	10 pb	15 pb
Fonds d'actions de marchés émergents diversifié BNI	5 pb	10 pb	15 pb
Fonds spécialisés			
Fonds de ressources BNI	5 pb	10 pb	15 pb
Portefeuilles Méritage			
Portefeuille Méritage Actions américaines	2,5 pb	5 pb	7,5 pb
Portefeuilles Méritage Actions internationales	2,5 pb	5 pb	7,5 pb
Tous les autres Portefeuilles Méritage	5 pb	10 pb	15 pb

* Les niveaux sont appliqués en fonction de la valeur marchande des actifs.

** Depuis le 9 mars 2021, la réduction est également applicable à la Série Conseillers-2.

Exemple A

Si par exemple vos actifs sont répartis de la façon illustrée ci-dessous, aucune réduction ne sera appliquée, puisque le montant minimum total de 100 000 \$ n'est pas détenu dans un même Portefeuille Méritage.

Actif n°	Type de compte	Portefeuille	Série	Montant des actifs
#1	Non enregistré	Portefeuille Méritage Actions canadiennes	<i>Conseillers</i> (FSR*)	20 000 \$ ↘ 95 000 \$
#2	REER	Portefeuille Méritage Actions canadiennes	<i>Conseillers</i> (FSR*)	75 000 \$ ↗
#3	REER	Portefeuille Méritage Actions mondiales	<i>Conseillers</i> (FSR*)	25 000 \$
* Option de frais de souscription reportés				120 000 \$

Exemple B

Si par exemple vos actifs sont répartis de la façon illustrée ci-dessous, aucune réduction ne sera appliquée, puisque le total minimum de 100 000 \$ n'est pas détenu dans une même devise.

Actif n°	Type de compte	Fonds	Série	Montant des actifs
#1	Non enregistré	Fonds d'actions américaines BNI	<i>Conseillers</i> (FSR*) \$ US	60 000 \$
#2	REER	Fonds d'actions américaines BNI	<i>Conseillers</i> (FSR*) \$ CA	60 000 \$
* Option de frais de souscription reportés				120 000 \$

Exemple C

Si vos actifs sont plutôt répartis de la façon illustrée ci-dessous, une réduction sera appliquée, puisque le montant minimum total de 100 000 \$ est détenu dans des parts de la même série du même Fonds BNI, dans une même devise et selon la même option de souscription.

Actif n°	Type de compte	Fonds	Série	Montant des actifs
#1	Non enregistré	Fonds d'actions privilégiées BNI	Conseillers (FSR*) \$ CA	25 000 \$ ↘ 100 000 \$
#2	REER	Fonds d'actions privilégiées BNI	Conseillers (FSR*) \$ CA	75 000 \$ ↗
* Option de frais de souscription reportés				100 000 \$

Dans l'exemple qui précède, le client recevrait une réduction équivalente à 0,025 % (2,5 points de base), soit 25 \$ sur une base annuelle. Les frais de gestion réels après réductions seraient donc de 1,225 % au lieu de 1,25 %. L'exemple est fondé sur l'hypothèse que la valeur marchande des actifs investis dans le Fonds d'actions privilégiées BNI demeure identique tout au long de l'année.

Volet 2 – Applicable à un investissement dans un ou plusieurs Portefeuilles BNI ou Portefeuilles durables BNI

Le programme de réduction s'applique automatiquement à tout investisseur qui détient des titres d'une série admissible (définie ci-dessus) et ayant un investissement, dans des parts d'un ou de plusieurs Portefeuilles BNI ou Portefeuilles durables BNI, dont la valeur marchande est d'au moins 100 000 \$.

Aux fins du calcul du montant minimum de 100 000 \$, tous les comptes à votre nom dans lesquels vous détenez des parts d'une ou de plusieurs séries d'un ou de plusieurs Portefeuilles BNI ou Portefeuilles durables BNI pourront être regroupés dans la mesure où ils sont détenus auprès d'un même courtier.

Si Banque Nationale Investissements inc. (« BNI ») est le courtier, le regroupement peut être fait pour les parts des *Séries Investisseurs, Investisseurs-2, R et R-2* des Portefeuilles BNI, et pour les parts des *Séries Investisseurs et R* des Portefeuilles durables BNI.

Auprès de tout autre courtier, les séries mentionnées ci-après peuvent être regroupées tant qu'elles sont détenues auprès du même courtier et du même représentant inscrit d'un courtier. Le regroupement peut être fait pour les parts des *Séries F, F-2, Investisseurs, Investisseurs-2, R et R-2* des Portefeuilles BNI, et pour les parts des *Séries Conseillers, Investisseurs et R* des Portefeuilles durables BNI. Le regroupement ne peut être effectué que pour des comptes de particuliers.

Les tableaux ci-dessous présentent les réductions applicables aux Portefeuilles BNI et aux Portefeuilles durables BNI. La réduction s'appliquera sur l'ensemble de l'actif dans le niveau indiqué des séries mentionnées ci-dessous.

Fonds		1 à 174 999,99 \$* (Niveau 1)	175 000 \$ et plus* (Niveau 2)
Portefeuilles BNI			
Portefeuille Prudent BNI	<i>Séries Investisseurs et R</i>	10 pb	20 pb
Portefeuille Conservateur BNI	<i>Séries Investisseurs et R</i>	10 pb	20 pb
Portefeuille Pondéré BNI	<i>Séries Investisseurs et R</i>	10 pb	20 pb
	<i>Séries Investisseurs-2 et R-2</i>	—	4 pb
Portefeuille Équilibré BNI	<i>Séries Investisseurs, R et F-2</i>	10 pb	20 pb
Portefeuille Croissance BNI	<i>Séries Investisseurs et R</i>	10 pb	20 pb
Portefeuille Actions BNI	<i>Séries Investisseurs et R</i>	10 pb	20 pb
	<i>Séries Investisseurs-2 et R-2</i>	—	10 pb
Portefeuilles durables BNI			
Portefeuille durable prudent BNI	<i>Séries Conseillers, Investisseurs et R</i>	10 pb	20 pb
Portefeuille durable conservateur BNI	<i>Séries Conseillers, Investisseurs et R</i>	10 pb	20 pb
Portefeuille durable pondéré BNI	<i>Séries Conseillers, Investisseurs et R</i>	10 pb	20 pb
Portefeuille durable équilibré BNI	<i>Séries Conseillers, Investisseurs et R</i>	10 pb	20 pb
Portefeuille durable croissance BNI	<i>Séries Conseillers, Investisseurs et R</i>	10 pb	20 pb
Portefeuille durable actions BNI	<i>Séries Conseillers, Investisseurs et R</i>	10 pb	20 pb

* Les niveaux sont appliqués en fonction de la valeur marchande des actifs.

Exemple D

Si par exemple vos actifs sont répartis de la façon illustrée ci-dessous, une réduction sera appliquée, puisque le montant minimum total de 100 000 \$ d'actifs est investi dans des parts de différentes séries détenues dans deux des Portefeuilles BNI ou des Portefeuilles durables BNI, totalisant 106 000 \$.

Actif n°	Courtier	Type de compte	Fonds	Série	Montant des actifs
#1	BNCD	Non enregistré	Portefeuille Équilibré BNI	<i>Investisseurs</i>	20 000 \$
#2	BNI	REER	Portefeuille Pondéré BNI	<i>Investisseurs</i>	50 000 \$ ↘ 106 000 \$
#3	BNI	CELI	Portefeuille durable actions BNI	<i>R</i>	56 000 \$ ↗

Dans l'exemple illustré ci-dessus, le client aurait droit à une réduction équivalente à 0,10 % (10 points de base), soit 106 \$ sur une base annuelle. Les frais de gestion réels, après réductions, seraient donc de 1,50 % au lieu de 1,60 % pour la *Série Investisseurs* du Portefeuille Pondéré BNI et de 1,90 % au lieu de 2,00 % pour la *Série R* du Portefeuille durable actions BNI. Par ailleurs, aucune réduction ne serait appliquée sur le montant de 20 000 \$ investi dans le Portefeuille Équilibré BNI étant donné que ce fonds n'est pas détenu auprès du même courtier. Cet exemple est fondé sur l'hypothèse que la valeur marchande des actifs investis dans ces deux Portefeuilles BNI et Portefeuilles durables BNI demeure identique tout au long de l'année.

Exemple E

Actif n°	Montant des actifs	Fonds
Actif n° 1	170 000 \$	Portefeuille Conservateur BNI (<i>Série R</i>)
Actif n° 2	180 000 \$	Portefeuille Pondéré BNI (<i>Série R</i>)
Actif n° 3	25 000 \$	Portefeuille Équilibré BNI (<i>Série Investisseurs</i>)

Si par exemple vous déteniez les actifs détaillés ci-dessus, totalisant un montant de 375 000 \$, vous auriez droit à une réduction de 750 \$, soit l'équivalent de 20 points de base de la valeur totale des actifs de 375 000 \$, étant donné que le seuil de 175 000 \$ est atteint. La réduction s'appliquerait alors sur l'ensemble de l'actif dans le niveau indiqué.

Cet exemple est fondé sur l'hypothèse que les actifs investis dans ces trois Portefeuilles BNI demeurent identiques tout au long de l'année.

Actif n°	Valeur de l'actif	Réduction attribuable à cet actif (pb)	Calcul de la réduction	Montant de la réduction
#1	170 000 \$	20 pb	0,20 % X 170 000 \$	340 \$
#2	180 000 \$	20 pb	0,20 % X 180 000 \$	360 \$
#3	25 000 \$	20 pb	0,20 % X 25 000 \$	50 \$
	375 000 \$	20 pb	0,20 % X 375 000 \$	= 750 \$

Réduction applicable à l'investissement dans le Portefeuille Conservateur BNI

Dans le cas du Portefeuille Conservateur BNI illustré comme étant l'actif n° 1 dans le tableau qui précède, le client recevrait une réduction équivalente à 0,20 % (20 points de base), soit 340 \$ sur une base annuelle. Les frais de gestion réels, après réduction, seraient donc de 1,30 % au lieu de 1,50 % pour la *Série R* du Portefeuille Conservateur BNI.

Réduction applicable à l'investissement dans le Portefeuille Pondéré BNI

Dans le cas du Portefeuille Pondéré BNI illustré comme étant l'actif n° 2 dans le tableau qui précède, le client recevrait une réduction équivalente à 0,20 % (20 points de base), soit 360 \$ sur une base annuelle. Les frais de gestion réels, après réduction, seraient donc de 1,40 % au lieu de 1,60 % pour la *Série R* du Portefeuille Pondéré BNI.

Réduction applicable à l'investissement dans le Portefeuille Équilibré BNI

Dans le cas du Portefeuille Équilibré BNI illustré comme étant l'actif n° 3 dans le tableau qui précède, le client recevrait une réduction équivalente à 0,20 % (20 points de base), soit 50 \$ sur une base annuelle. Les frais de gestion réels, après réduction, seraient donc de 1,55 % au lieu de 1,75 % pour la *Série R* du Portefeuille Équilibré BNI.

II. Investisseur individuel ayant un investissement minimum de 250 000 \$ dans un ou plusieurs Fonds BNI

Une réduction s'applique automatiquement à tout investisseur ayant un investissement dans un ou plusieurs Fonds BNI dont la valeur marchande est d'au moins 250 000 \$. Dans ce cas, aucun investissement minimum par Fonds BNI n'est requis pour obtenir la réduction. En outre, la valeur de tous les actifs détenus dans l'ensemble des Fonds BNI (faisant partie ou non du programme

de réduction) sera considérée sans égard aux séries, aux options de souscription et aux devises dans lesquelles ceux-ci sont libellés. De plus, tous les comptes à votre nom dans lesquels vous détenez des parts de ces fonds peuvent être regroupés dans la mesure où ils sont détenus auprès d'un seul et même représentant inscrit d'un courtier. Le regroupement ne peut être effectué que pour des comptes de particuliers.

Toutefois, la réduction de frais de gestion est applicable uniquement aux séries des Fonds BNI admissibles au programme de réduction. La réduction des frais de gestion est calculée en fonction de l'ensemble des parts des Fonds BNI, selon la pondération de chaque fonds et de chaque niveau.

Le tableau ci-dessous présente les réductions applicables selon le Fonds BNI détenu (excluant les Portefeuilles BNI et les Portefeuilles durables BNI). La réduction s'applique uniquement à la tranche de l'actif qui se situe dans le niveau indiqué.

Fonds	Premier 250 000 \$* (Niveau 1)	250 000 \$ suivants* (Niveau 2)	Plus de 500 000 \$* (Niveau 3)
Fonds de court terme et de revenu			
Fonds de revenu à taux variable BNI**	5 pb	10 pb	15 pb
Fonds d'obligations mondiales tactique BNI	5 pb	10 pb	15 pb
Fonds de revenu fixe sans contraintes BNI	2,5 pb	5 pb	7,5 pb
Fonds d'obligations corporatives BNI	5 pb	10 pb	15 pb
Fonds d'obligations à rendement élevé BNI	5 pb	10 pb	15 pb
Fonds d'actions privilégiées BNI	2,5 pb	5 pb	10 pb
Fonds Jarislowsky Fraser Sélect de revenu BNI	2,5 pb	5 pb	7,5 pb
Fonds de placements présumés sûrs BNI	5 pb	10 pb	15 pb
Fonds diversifiés			
Fonds Jarislowsky Fraser Sélect équilibré BNI	2,5 pb	5 pb	7,5 pb
Fonds de répartition tactique d'actifs BNI	5 pb	10 pb	15 pb
Fonds d'actions canadiennes			
Fonds d'actions canadiennes BNI	2,5 pb	5 pb	7,5 pb
Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité <i>SmartBeta</i> BNI (auparavant Fonds d'actions canadiennes <i>SmartBeta</i> BNI)	5 pb	10 pb	15 pb
Fonds d'actions canadiennes toutes capitalisations BNI	2,5 pb	5 pb	10 pb
Fonds de petite capitalisation BNI	5 pb	10 pb	15 pb
Fonds d'actions mondiales			
Fonds d'actions mondiales à faible volatilité <i>SmartBeta</i> BNI (auparavant Fonds d'actions mondiales <i>SmartBeta</i> BNI)	5 pb	10 pb	15 pb
Fonds d'actions mondiales BNI	5 pb	10 pb	15 pb
Fonds de revenu d'actifs réels mondiaux BNI	5 pb	10 pb	15 pb
Fonds d'actions américaine <i>SmartData</i> BNI	5 pb	10 pb	15 pb
Fonds d'actions américaines BNI	5 pb	10 pb	15 pb
Fonds d'actions internationales <i>SmartData</i> BNI	5 pb	10 pb	15 pb
Fonds d'actions de marchés émergents diversifié BNI	5 pb	10 pb	15 pb
Fonds spécialisés			
Fonds de ressources BNI	5 pb	10 pb	15 pb
Portefeuilles Méritage			
Portefeuille Méritage Actions américaines	2,5 pb	5 pb	7,5 pb
Portefeuilles Méritage Actions internationales	2,5 pb	5 pb	7,5 pb
Tous les autres Portefeuilles Méritage	5 pb	10 pb	15 pb

* Les niveaux sont appliqués en fonction de la valeur marchande des actifs.

** Depuis le 9 mars 2021, la réduction est également applicable à la Série Conseillers-2.

Exemple F

Si par exemple vous déteniez 600 000 \$ dans le Fonds de revenu à taux variable BNI, 50 000 \$ dans le Fonds d'actions privilégiées BNI et 100 000 \$ dans le Fonds de marché monétaire BNI, vous auriez droit à une réduction de 629,17 \$ (annualisée). Bien que la somme investie dans le Fonds de marché monétaire BNI soit considérée aux fins du calcul de la réduction applicable au Fonds de revenu à taux variable BNI et au Fonds d'actions privilégiées BNI, aucune réduction n'est calculée relativement à ce fonds puisqu'il n'est pas admissible au programme de réduction. L'exemple est fondé sur l'hypothèse que la valeur marchande des actifs investis dans les parts de Fonds BNI demeure identique tout au long de l'année.

Réduction applicable à l'investissement dans le Fonds de revenu à taux variable BNI (600 000 \$)

Montant applicable à ce niveau	Réduction attribuable au niveau (pb)	Calcul de la réduction (avant pondération)	Montant de la réduction (avant pondération)	Réduction applicable à ce fonds (%)
Premiers 250 000 \$ (Niveau 1)	5 pb	0,050 % X 250 000 \$	125 \$	750 \$/750 000 \$ = 0,10 %
250 000 \$ suivants (Niveau 2)	10 pb	0,100 % X 250 000 \$	250 \$	Réduction applicable à ce fonds (\$)
250 000 \$ (excédant 500 000 \$) (Niveau 3)	15 pb	0,150 % X 250 000 \$	375 \$	600 000 \$ x 0,10 % = 600 \$
			750 \$	

Vous auriez droit à une réduction équivalente à 0,10 % (10 points de base) annuellement pour votre investissement dans le Fonds de revenu à taux variable BNI. Les frais de gestion réels, après réduction, seraient donc de 1,10 % au lieu de 1,20 %. Le montant de la réduction (en dollars) applicable à votre investissement de 600 000 \$ dans le Fonds de revenu à taux variable BNI serait donc de 600 \$ (annualisé).

Réduction applicable à l'investissement dans le Fonds d'actions privilégiées BNI (50 000 \$)

Montant applicable à ce niveau	Réduction attribuable au niveau (pb)	Calcul de la réduction (avant pondération)	Montant de la réduction (avant pondération)	Réduction applicable à ce fonds (%)
Premiers 250 000 \$ (Niveau 1)	2,5 pb	0,025 % X 250 000 \$	62,50 \$	437,50 \$/750 000 \$ = 0,05833 %
250 000 \$ suivants (Niveau 2)	5 pb	0,05 % X 250 000 \$	125 \$	Réduction applicable à ce fonds (\$)
250 000 \$ (excédant 500 000 \$) (Niveau 3)	10 pb	0,100 % X 250 000 \$	250 \$	50 000 \$ x 0,05833 % = 29,17 \$
			437,50 \$	

Vous auriez droit à une réduction équivalente à 0,05833 % (5,833 points de base) annuellement pour votre investissement dans le Fonds d'actions privilégiées BNI. Les frais de gestion réels, après réduction, seraient donc de 1,19167 % au lieu de 1,25 %. Le montant de la réduction (en dollars) applicable à votre investissement de 50 000 \$ dans le Fonds d'actions privilégiées BNI serait donc de 29,17 \$ (annualisé).

Modalités de versement

La réduction de frais de gestion est calculée quotidiennement dès que votre investissement répond à l'un des critères d'admissibilité mentionnés précédemment. Le montant de la réduction des frais de gestion sera calculé automatiquement en fonction de la valeur marchande quotidienne de vos actifs investis dans les Fonds BNI applicables. Si, un jour donné, la valeur marchande de vos actifs devient inférieure au montant minimum requis, aucune réduction de frais de gestion ne sera calculée ce jour-là, sauf si la valeur comptable de vos investissements demeure supérieure au montant minimum requis pour être admissible au programme de réduction des frais de gestion. Dans ce cas, le montant de la réduction des frais de gestion sera tout de même calculé en fonction de la valeur marchande.

La distribution ou remise sur les frais de gestion sera versée une fois par trimestre civil. Elle sera automatiquement réinvestie dans des parts additionnelles de la même série du Fonds BNI applicable.

Si vous faites racheter toutes les parts d'une même série d'un même fonds, achetées selon la même option de souscription, vous recevrez toute distribution ou remise sur les frais de gestion due à la date du rachat à l'égard de ces parts. Ces montants vous seront payés de la même façon et au même moment que le produit du rachat.

Pour plus de renseignements quant au traitement fiscal de ces distributions ou remises sur les frais de gestion, veuillez vous reporter aux rubriques *Imposition des fonds* et *Imposition des investisseurs* ou consulter votre conseiller fiscal.

Incidence des frais de souscription

Le tableau suivant fait état des frais maximums que vous pourriez devoir payer selon les différentes possibilités de souscription offertes si vous investissez 1 000 \$ dans un fonds sur une période de 1 an, 3, 5 ou 10 ans et si le rachat a lieu avant la fin de cette période.

	Frais au moment de l'achat	Frais de rachat après :			
		1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Toutes les séries (excluant celles ci-dessous)	—	—	—	—	—
Série Conseillers, Série Conseillers-2, Série Conseillers-\$US, Série H, Série H-2, Série T, Série T-2, Série T-\$US et Série T5					
Option de frais de souscription initiaux ¹	50 \$	—	—	—	—
Option de frais de souscription reportés ²	—	60 \$	50 \$	30 \$	—
Option de frais de souscription réduits	—	30 \$	20 \$	—	—

¹ Dans le cas où les frais de souscription sont établis à 5 %. Dans le cas des Fonds Jarislowsky Fraser BNI, les frais de souscription sont établis à 0 %.

² Pour les parts de Série Conseillers, de Série Conseillers-2, de Série Conseillers-\$US, de Série H, de Série T, de Série T-2, de Série T-\$US et de Série T5 assorties de l'option de frais de souscription reportés, ces frais ne sont exigés que si vous demandez le rachat d'un nombre de parts supérieur à vos parts sans frais de rachat. Veuillez vous reporter à la rubrique Parts sans frais de rachat — option de frais de souscription reportés du présent prospectus simplifié.

Rémunération des courtiers

La Banque Nationale du Canada reçoit des honoraires du gestionnaire pour des services rendus dans le cadre de sa participation au placement des parts des Fonds BNI. Ces honoraires sont calculés en fonction de la valeur liquidative des parts des fonds que détiennent les clients de la Banque.

Pour plus d'information sur les particularités de chaque série que vous pouvez détenir, reportez-vous à la rubrique *Description des séries*.

Courtages

Séries Investisseurs, Investisseurs-2, E, F, F-2, F-\$US, F5, FH, FH-2, FT, FT-2, FT-\$US, N, NR, O, O-\$US, R et R-2

Aucun courtage n'est versé à votre courtier pour le placement de parts de ces séries. Votre courtier ne reçoit aucune rémunération à l'égard des parts des *Séries F, F-2, F-\$US, F5, FH, FH-2, FT, FT-2 et FT-\$US* autre que les frais annuels que vous lui versez en fonction de la valeur des actifs de votre compte.

Séries Conseillers, Conseillers-2, Conseillers-\$US, H, H-2, T, T-2, T-\$US et T5

Votre courtier reçoit habituellement un courtage chaque fois que vous achetez des parts de *Série Conseillers*, de *Série Conseillers-2*, de *Série Conseillers-\$US*, de *Série H*, de *Série H-2*, de *Série T*, de *Série T-2*, de *Série T-\$US* ou de *Série T5* d'un Fonds BNI. Ce courtage dépend de l'option de frais de souscription choisie au moment de votre placement dans le fonds.

- Option de frais de souscription initiaux :

Dans le cas des Fonds BNI, à l'exception des Fonds Jarislowsky Fraser BNI, votre courtier et vous convenez ensemble du pourcentage de frais que vous devrez payer au moment de l'achat de parts de ces séries. Ce pourcentage varie de 0 % à 5 %. Aucuns frais ne sont payables pour les parts acquises par l'intermédiaire de Banque Nationale Investissements inc. ou de Banque Nationale Courtage Direct (une division de Financière Banque Nationale inc.). Dans le cas des Fonds Jarislowsky Fraser BNI, votre courtier ne reçoit aucun courtage. Reportez-vous à la rubrique *Frais* pour plus de détails.

- Option de frais de souscription reportés :

Lorsque vous achetez des parts de ces séries selon l'option de frais de souscription reportés, nous payons à votre courtier un courtage correspondant à 5 % du montant que vous placez. Vous ne payez aucuns frais, à moins que vous ne demandiez le rachat de vos parts dans un délai de six ans suivant leur achat. Reportez-vous aux rubriques *Frais* et *Incidence des frais de souscription* pour plus de détails.

- Option de frais de souscription réduits :

Lorsque vous achetez des parts de ces séries selon l'option de frais de souscription réduits, nous payons à votre courtier un courtage correspondant à 2,5 % du montant que vous placez. Vous ne payez aucuns frais, à moins que vous ne demandiez le rachat de vos parts dans les trois ans suivant leur achat. Reportez-vous aux rubriques *Frais* et *Incidence des frais de souscription* pour plus de détails.

Frais de substitution et de conversion

Vous pourriez devoir payer des frais à votre courtier lorsque vous substituez ou convertissez vos parts. Reportez-vous aux rubriques *Substitutions*, *Conversions* et *Frais et charges payables directement par vous* pour obtenir plus de détails.

Commissions de suivi

À la fin de chaque mois, nous pourrions verser une commission de suivi à votre courtier. Nous tenons pour acquis que les courtiers en verseront une partie à leurs conseillers afin de les rémunérer pour les services qu'ils fournissent à leurs clients. Ces commissions représentent un pourcentage de la valeur quotidienne moyenne des parts de chaque fonds détenues par les clients du courtier.

Les modalités de paiement rattachées à ces parts peuvent également changer à l'occasion, tant qu'elles respectent les règles et règlements sur les valeurs mobilières du Canada. Nous pouvons modifier ou annuler les modalités des commissions de suivi en tout temps et sans avis, et nous nous réservons également le droit de modifier la fréquence de ces paiements à notre appréciation.

Les taux maximums des commissions de suivi s'établissent comme suit :

Fonds	Série Conseillers et/ou H et/ou T5 et/ou Conseillers-2 et/ou Conseillers-\$US et/ou T et/ou T-2 et/ou T-\$US et/ou H-2				Commissions de suivi annuelles maximales			
	Option de frais de souscription initiaux ¹	Option de frais de souscription reportés (1 ^{re} à 6 ^e année)	Option de frais de souscription réduits (1 ^{re} à 3 ^e année)	Option de frais de souscription réduits (4 ^e année et suivantes)	Série Investisseurs et Série R	Série Investisseurs-2 et Série R-2	Série N	Série NR
Fonds de marché monétaire								
Fonds de marché monétaire BNI	0,25 %	0,25 %	0,25 %	0,25 %	0,25 %	-	-	-
Fonds de court terme et de revenu								
Fonds de revenu à taux variable BNI	0,50 % 0,50 % ³	0,25 %	0,25 %	0,50 % 0,50 % ³	0,50 %	0,50 %	-	-
Fonds d'obligations BNI	0,50 %	0,25 %	0,25 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	-	-
Fonds de revenu BNI	-	-	-	-	0,50 %	-	-	-
Fonds d'obligations mondiales tactique BNI ²	0,50 % ²⁻⁵	0,25 % ²	0,25 % ²	0,50 % ²⁻⁵	0,50 %	-	-	-
Fonds de revenu fixe sans contraintes BNI	0,50 %	0,25 %	0,25 %	0,50 %	0,50 %	-	-	-
Fonds d'obligations corporatives BNI	0,50 %	0,25 %	0,25 %	0,50 %	0,50 %	-	-	-
Fonds d'obligations à rendement élevé BNI	0,50 %	0,25 %	0,25 %	0,50 %	0,50 %	-	-	-
Fonds de revenu d'actions privilégiées BNI	0,75 %	0,25 %	0,25 %	0,75 %	0,75 %	-	-	-
Fonds d'actions privilégiées BNI	0,75 %	0,25 %	0,25 %	0,75 %	0,75 %	-	-	-
Fonds Jarislowsky Fraser Sélect de revenu BNI	0,75 %	-	0,25 %	0,75 %	-	-	-	-
Fonds de placements présumés sûrs BNI	0,50 %	0,25 %	0,25 %	0,50 %	0,50 %	-	-	-
Fonds de développement durable d'obligations canadiennes BNI	0,50 %	-	-	-	-	-	0,51 %	0,51 %
Fonds d'obligations canadiennes essentielles plus BNI	0,50 %	-	-	-	-	-	-	-
Portefeuilles BNI								
Portefeuille Prudent BNI	-	-	-	-	0,65 %	0,50 %	-	-
Portefeuille Conservateur BNI	0,70 % ³	0,25 % ³	0,25 % ³	0,70 % ³	0,70 %	0,50 %	-	-
Portefeuille Pondéré BNI	-	-	-	-	0,75 %	0,75 %	-	-
Portefeuille Équilibré BNI	0,75 %	0,25 %	0,25 %	0,75 %	0,80 %	0,75 %	-	-
Portefeuille Croissance BNI	-	-	-	-	0,90 %	0,70 %	-	-
Portefeuille Actions BNI	-	-	-	-	0,95 %	1,00 %	-	-
Portefeuilles durables BNI								
Portefeuille durable prudent BNI	0,65 %	-	-	-	0,65 %	-	-	-
Portefeuille durable conservateur BNI	0,70 %	-	-	-	0,70 %	-	-	-
Portefeuille durable pondéré BNI	0,75 %	-	-	-	0,75 %	-	-	-
Portefeuille durable équilibré BNI	0,80 %	-	-	-	0,80 %	-	-	-
Portefeuille durable croissance BNI	0,90 %	-	-	-	0,90 %	-	-	-
Portefeuille durable actions BNI	0,95 %	-	-	-	0,95 %	-	-	-
Fonds diversifiés								
Fonds Jarislowsky Fraser Sélect équilibré BNI	1,00 %	-	0,50 %	1,00 %	-	-	-	-
Fonds de répartition tactique d'actifs BNI	1,00 %	0,50 %	0,50 %	1,00 %	-	-	0,51 %	0,51 %
Fonds équilibré mondial de croissance BNI	1,00 %	-	-	-	-	-	-	-
Fonds d'actions canadiennes								
Fonds d'actions canadiennes BNI	1,00 %	0,50 %	0,50 %	1,00 %	1,00 %	-	-	-
Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité SmartBeta BNI (auparavant Fonds d'actions canadiennes SmartBeta BNI)	1,00 %	0,50 %	0,50 %	1,00 %	1,00 %	-	-	-

Fonds	Série Conseillers et/ou H et/ou T5 et/ou Conseillers-2 et/ou Conseillers-\$US et/ou T et/ou T-2 et/ou T-\$US et/ou H-2				Commissions de suivi annuelles maximales			
	Option de souscription initiaux ¹	Option de frais de souscription reportés (1 ^{re} à 6 ^e année)	Option de frais de souscription réduits (1 ^{re} à 3 ^e année)	Option de frais de souscription réduits (4 ^e année et suivantes)	Série Investisseurs et Série R	Série Investisseurs-2 et Série R-2	Série N	Série NR
Fonds d'actions canadiennes toutes capitalisations BNI	1,00 %	0,50 %	0,50 %	1,00 %	1,00 %	-	-	-
Fonds d'actions canadiennes de croissance BNI	1,00 %	0,50 %	0,50 %	1,00 %	1,00 %	1,00 %	-	-
Fonds de petite capitalisation BNI	1,00 %	0,50 %	0,50 %	1,00 %	1,00 %	-	-	-
Fonds croissance Québec BNI	1,00 %	0,50 %	0,50 %	1,00 %	1,00 %	-	-	-
Fonds de développement durable d'actions canadiennes BNI	1,00 %	-	-	-	-	-	0,51 %	0,51 %
Fonds d'actions mondiales								
Fonds d'actions mondiales à faible volatilité <i>SmartBeta</i> BNI (auparavant Fonds d'actions mondiales <i>SmartBeta</i> BNI)	1,00 %	0,50 %	0,50 %	1,00 %	1,00 %	-	-	-
Fonds d'actions mondiales BNI	1,00 %	0,50 %	0,50 %	1,00 %	1,00 %	1,00 %	-	-
Fonds mondial de petites capitalisations BNI	1,00 %	-	-	-	-	-	0,51 %	0,51 %
Fonds actif d'actions mondiales BNI	1,00 %	-	-	-	-	-	-	-
Fonds d'actions mondiales diversifié BNI	1,00 %	0,50 %	0,50 %	1,00 %	1,00 %	-	-	-
Fonds de revenu d'actifs réels mondiaux BNI	1,00 %	0,50 %	0,50 %	1,00 %	1,00 %	-	-	-
Fonds d'actions américaines <i>SmartData</i> BNI ⁴	1,00 %	0,50 %	0,50 %	1,00 %	1,00 %	-	-	-
Fonds d'actions américaines BNI	1,00 %	0,50 %	0,50 %	1,00 %	1,00 %	-	-	-
Fonds d'actions internationales <i>SmartData</i> BNI ⁴	1,00 %	0,50 %	0,50 %	1,00 %	1,00 %	-	0,51 %	0,51 %
Fonds actif d'actions internationales BNI	1,00 %	-	-	-	-	-	0,51 %	0,51 %
Fonds d'actions de marchés émergents diversifié BNI	1,00 %	0,50 %	0,50 %	1,00 %	1,00 %	-	0,51 %	0,51 %
Fonds de développement durable d'actions mondiales BNI	1,00 %	-	-	-	-	-	0,51 %	0,51 %
Fonds d'actions internationales BNI	1,00 %	-	-	-	-	-	-	-
Fonds spécialisés								
Fonds de ressources BNI	1,00 %	0,50 %	0,50 %	1,00 %	1,00 %	-	-	-
Fonds de métaux précieux BNI	1,00 %	0,50 %	0,50 %	1,00 %	1,00 %	-	-	-
Fonds Innovations BNI	1,00 %	0,50 %	0,50 %	1,00 %	1,00 %	-	-	-
Fonds indiciels								
Fonds indiciel d'actions canadiennes BNI	-	-	-	-	0,10 %	-	-	-
Fonds indiciel d'actions américaines BNI	-	-	-	-	0,10 %	-	-	-
Fonds indiciel d'actions internationales BNI	-	-	-	-	0,10 %	-	-	-
Portefeuilles Méritage								
Portefeuilles Méritage d'actions								
Portefeuille Méritage Actions canadiennes	1,00 %	0,50 %	0,50 %	1,00 %	-	-	-	-
Portefeuille Méritage Actions mondiales	1,00 %	0,50 %	0,50 %	1,00 %	-	-	-	-
Portefeuille Méritage Actions américaines	1,00 %	0,50 %	0,50 %	1,00 %	-	-	-	-
Portefeuille Méritage Actions internationales	1,00 %	0,50 %	0,50 %	1,00 %	-	-	-	-
Portefeuilles Méritage d'investissement								
Portefeuille Méritage Conservateur	0,75 %	0,25 %	0,25 %	0,75 %	-	-	-	-
Portefeuille Méritage Modéré	0,75 %	0,25 %	0,25 %	0,75 %	-	-	-	-
Portefeuille Méritage Équilibré	1,00 %	0,50 %	0,50 %	1,00 %	-	-	-	-
Portefeuille Méritage Croissance	1,00 %	0,50 %	0,50 %	1,00 %	-	-	-	-
Portefeuille Méritage Croissance Plus	1,00 %	0,50 %	0,50 %	1,00 %	-	-	-	-
Portefeuilles Méritage de revenu								
Portefeuille Méritage revenu fixe Diversifié	0,75 %	0,25 %	0,25 %	0,75 %	-	-	-	-
Portefeuille Méritage revenu Conservateur	0,75 %	0,25 %	0,25 %	0,75 %	-	-	-	-
Portefeuille Méritage revenu Modéré	0,75 %	0,25 %	0,25 %	0,75 %	-	-	-	-
Portefeuille Méritage revenu Équilibré	1,00 %	0,50 %	0,50 %	1,00 %	-	-	-	-
Portefeuille Méritage revenu Croissance	1,00 %	0,50 %	0,50 %	1,00 %	-	-	-	-
Portefeuille Méritage revenu Croissance Plus	1,00 %	0,50 %	0,50 %	1,00 %	-	-	-	-
Portefeuilles Méritage mondiaux								
Portefeuille Méritage mondial Conservateur	0,75 %	0,25 %	0,25 %	0,75 %	-	-	-	-
Portefeuille Méritage mondial Modéré	0,75 %	0,25 %	0,25 %	0,75 %	-	-	-	-
Portefeuille Méritage mondial Équilibré	1,00 %	0,50 %	0,50 %	1,00 %	-	-	-	-
Portefeuille Méritage mondial Croissance	1,00 %	0,50 %	0,50 %	1,00 %	-	-	-	-
Portefeuille Méritage mondial Croissance Plus	1,00 %	0,50 %	0,50 %	1,00 %	-	-	-	-
Portefeuilles Méritage FNB tactiques								
Portefeuille Méritage FNB tactique Modéré	0,75 %	0,25 %	0,25 %	0,75 %	-	-	-	-

Fonds	Série Conseillers et/ou H et/ou T5 et/ou Conseillers-2 et/ou Conseillers-\$US et/ou T et/ou T-2 et/ou T-\$US et/ou H-2				Commissions de suivi annuelles maximales			
	Option de frais de souscription initiaux ¹	Option de frais de souscription reportés (1 ^{re} à 6 ^e année)	Option de frais de souscription réduits (1 ^{re} à 3 ^e année)	Option de frais de souscription réduits (4 ^e année et suivantes)	Série Investisseurs et Série R	Série Investisseurs-2 et Série R-2	Série N	Série NR
Portefeuille Méritage FNB tactique Équilibré	1,00 %	0,50 %	0,50 %	1,00 %	-	-	-	-
Portefeuille Méritage FNB tactique Croissance	1,00 %	0,50 %	0,50 %	1,00 %	-	-	-	-
Portefeuille Méritage FNB tactique Actions	1,00 %	0,50 %	0,50 %	1,00 %	-	-	-	-

¹ Taux applicable à tous les placements, y compris les placements existants dans la *Série Conseillers* avant le 14 mai 2015, les programmes d'investissement systématique, les réinvestissements de distributions et les échanges.

² Pour ce fonds, les taux de la *Série Conseillers-\$US* et de la *Série T-\$US* sont les mêmes que ceux de la *Série Conseillers* et de la *Série T*.

³ Pour ce fonds, cette donnée est applicable à la *Série Conseillers-2*.

⁴ L'option de souscription de frais reportés n'est pas offerte pour la *Série H* de ce fonds.

⁵ Pour ce fonds, ce taux s'applique à la *Série Conseillers-2* et à la *Série T-2*.

Série Conseillers, Série Conseillers-2, Série H, Série H-2, Série T5, Série T, Série N et Série NR des Portefeuilles privés BNI

Fonds	Commissions de suivi annuelles maximales			
	Séries Conseillers et/ou Conseillers-2 et/ou T5 et/ou T Option de frais de souscription initiaux	Série N	Série NR	Séries H et/ou H-2
Portefeuilles privés revenu fixe				
Portefeuille privé d'obligations canadiennes BNI	0,50 %	0,51 %	0,51 %	—
Portefeuille privé d'obligations américaines BNI	—	0,51 %	0,51 %	—
Portefeuille privé d'obligations corporatives BNI	0,50 %	0,51 %	0,51 %	—
Portefeuille privé de revenu fixe non traditionnel BNI	—	0,51 %	0,51 %	—
Portefeuille privé équilibré				
Portefeuille privé classes d'actifs multiples BNI	1,00 %	—	—	—
Portefeuilles privés d'actions canadiennes				
Portefeuille privé de revenu d'actions BNI	1,00 %	—	—	—
Portefeuille privé d'actions canadiennes BNI	1,00 %	0,51 %	0,51 %	—
Portefeuille privé d'actions canadiennes à convictions élevées BNI	1,00 %	0,51 %	0,51 %	—
Portefeuille privé d'actions canadiennes diversifié BNI	—	0,51 %	0,51 %	—
Portefeuilles privés d'actions mondiales				
Portefeuille privé de dividendes nord-américains BNI	1,00 %	—	—	—
Portefeuille privé d'actions américaines BNI	1,00 %	0,51 %	0,51 %	1,00 %
Portefeuille privé d'actions américaines diversifié BNI	—	0,51 %	0,51 %	—
Portefeuille privé d'actions américaines à convictions élevées BNI	1,00 %	0,51 %	0,51 %	1,00 %
Portefeuille privé d'actions internationales à convictions élevées BNI	1,00 %	0,51 %	0,51 %	1,00 %
Portefeuille privé d'actions internationales diversifié BNI	—	0,51 %	0,51 %	—
Portefeuille privé tactique d'actions BNI	—	0,51 %	0,51 %	—
Portefeuille privé d'appréciation du capital non traditionnel BNI	—	0,51 %	0,51 %	—

* Dans le cas des substitutions, la grille de commission de suivi applicable est celle qui était en vigueur au moment de l'achat du fonds initial.

Il est possible de changer d'option de souscription pour les parts de *Série Conseillers*, de *Série Conseillers-\$US*, de *Série H*, de *Série H-2*, de *Série T*, de *Série T-\$US* et de *Série T5* au sein d'un même fonds, sous réserve du respect de certaines conditions. Les décisions concernant les changements d'option de souscription sont négociées entre vous et votre courtier.

Un changement de parts de *Série Conseillers*, de *Série Conseillers-\$US*, de *Série H*, de *Série H-2*, de *Série T*, de *Série T-\$US* ou de *Série T5* acquises selon l'option de frais de souscription reportés qui ne sont plus assujetties à des frais de rachat pour obtenir des parts de la même série assorties de frais de souscription initiaux ou la conservation de telles parts entraînera généralement une hausse de la commission de suivi payée à votre courtier. Nous nous attendons à ce que votre courtier agisse conformément aux règlements de l'Organisme canadien de réglementation des investissements, notamment en obtenant préalablement votre consentement.

Série E, Série F, Série F-2, Série F-\$US, Série F5, Série FT, Série FT-2, Série FT-\$US, Série FH, Série FH-2, Série O et Série O-\$US

Votre courtier ne reçoit aucune commission de suivi à l'égard des parts de *Série E*, de *Série F*, de *Série F-2*, de *Série F-\$US*, de *Série F5*, de *Série FH*, de *Série FH-2*, de *Série FT*, de *Série FT-\$US*, de *Série O* et de *Série O-\$US*.

Programme de soutien aux courtiers

Commercialisation coopérative — Nous pouvons payer à votre courtier jusqu'à 50 % de ses coûts directs liés à ce qui suit :

- la publication et la diffusion d'une communication publicitaire;
- la présentation d'un séminaire pour la formation des investisseurs et/ou la promotion de BNI et de ses OPC.

Conférences et séminaires — En plus de la commercialisation coopérative, nous pouvons également :

- organiser et présenter des conférences éducatives destinées aux représentants des courtiers;
- acquitter les frais d'inscription de représentants de courtiers à l'égard de conférences éducatives organisées et présentées par des personnes ou des sociétés tierces;
- payer à des organisations de l'industrie jusqu'à 10 % des frais directs liés à l'organisation et à la présentation de conférences éducatives;
- payer à des courtiers jusqu'à 10 % des frais relatifs à la tenue par le courtier de ses propres conférences éducatives.

Rémunération des courtiers provenant des frais de gestion

Au cours du dernier exercice de Banque Nationale Investissements inc., clos le 31 octobre 2023, 5,17 % des frais de gestion des Fonds BNI ont été utilisés pour le paiement aux courtiers de courtages et de commissions de suivi et pour des activités promotionnelles.

Incidences fiscales

Le texte qui suit constitue un sommaire des principales incidences fiscales fédérales canadiennes en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) touchant les fonds et les investisseurs éventuels des fonds qui, aux fins de la Loi de l'impôt, sont des particuliers (autres que des fiducies) qui résident au Canada, détiennent des titres des fonds en tant qu'immobilisations, ne sont pas des personnes affiliées des fonds et n'ont aucun lien de dépendance avec les fonds. Le présent sommaire est fondé sur les dispositions actuelles de la Loi de l'impôt et de ses règlements d'application, sur toutes les propositions précises de modification de la Loi de l'impôt et des règlements annoncées publiquement par le ministre des Finances du Canada avant la date des présentes ainsi que sur les politiques de cotisation et politiques et pratiques administratives publiées et actuelles de l'Agence du revenu du Canada. Le présent sommaire ne tient pas compte des modifications pouvant être apportées en droit par une décision judiciaire ou une mesure gouvernementale ou législative, ni n'en prévoit, et il ne prend pas en considération la législation ou les incidences fiscales provinciales ou étrangères. Plus particulièrement, dans le présent sommaire, il n'est pas tenu compte de la législation ou des incidences fiscales provinciales du Québec pour les fonds, ou les investisseurs éventuels qui sont assujettis à l'impôt au Québec, mais il n'est pas prévu que ces incidences fiscales provinciales soient considérablement différentes des incidences fiscales fédérales mentionnées ci-après.

Le présent sommaire est d'ordre général et ne présente pas de manière exhaustive toutes les incidences fiscales possibles; par conséquent, l'investisseur éventuel est prié de consulter ses conseillers fiscaux relativement à sa situation particulière.

Ce résumé est fondé sur l'hypothèse que i) chacun des fonds (à l'exception du Fonds de développement durable d'obligations canadiennes BNI, du Fonds équilibré mondial de croissance BNI, du Portefeuille privé d'actions canadiennes diversifié BNI, du Portefeuille privé d'actions américaines diversifié BNI, du Portefeuille privé d'actions internationales diversifié BNI, du Portefeuille privé de revenu fixe canadien BNI, du Portefeuille durable prudent BNI, du Portefeuille durable conservateur BNI, du Portefeuille durable pondéré BNI, du Portefeuille durable équilibré BNI, du Portefeuille durable croissance BNI et du Portefeuille durable actions BNI) se conformera à tout moment important aux conditions prescrites par la Loi de l'impôt afin d'être admissible à titre de « fiducie de fonds commun de placement » au sens de la Loi de l'impôt, à tout moment important, et ii) le Fonds de développement durable d'obligations canadiennes BNI, le Fonds équilibré mondial de croissance BNI, le Portefeuille privé d'actions canadiennes diversifié BNI, le Portefeuille privé d'actions américaines diversifié BNI, le Portefeuille privé d'actions internationales diversifié BNI, le Portefeuille privé de revenu fixe canadien BNI, le Portefeuille durable prudent BNI, le Portefeuille durable conservateur BNI, le Portefeuille durable pondéré BNI, le Portefeuille durable équilibré BNI, le Portefeuille durable croissance BNI et le Portefeuille durable actions BNI, sont ou seront enregistrés à compter de leur date de création à titre de « placement enregistré » aux termes de la Loi de l'impôt pour les REER, FERR et RPDB. Le gestionnaire s'attend à ce que chacune de ces entités soit ainsi admissible à titre de « fiducie de fonds commun de placement » ou enregistrée à titre de placement enregistré, selon le cas, aux termes de la Loi de l'impôt, à tout moment important. Le présent sommaire suppose également qu'en aucun temps plus de 50 % des parts du Fonds de développement durable d'obligations canadiennes BNI, du Fonds équilibré mondial de croissance BNI, du Portefeuille privé d'actions canadiennes diversifié BNI, du Portefeuille privé d'actions américaines diversifié BNI, du Portefeuille privé d'actions internationales diversifié BNI, du Portefeuille privé de revenu fixe canadien BNI, du Portefeuille durable prudent BNI, du Portefeuille durable conservateur BNI, du Portefeuille durable pondéré BNI, du Portefeuille durable équilibré BNI, du Portefeuille durable croissance BNI et du Portefeuille durable actions BNI seront détenues par une ou plusieurs « institutions financières » au sens de l'article 142.2 de la Loi de l'impôt.

Imposition des fonds

Chacun des fonds est tenu de calculer son revenu net et ses gains en capital nets réalisés en dollars canadiens aux fins de la Loi de l'impôt et pourrait, en conséquence, réaliser un revenu ou des gains en capital du fait des fluctuations des taux de change du dollar américain ou de toute autre devise pertinente par rapport au dollar canadien. De façon générale, un fonds inclura les gains réalisés et déduira les pertes au titre du revenu dans le cadre de ses activités liées aux dérivés utilisés en tant que substituts aux placements directs, notamment les contrats à terme de gré à gré, les contrats à terme standardisés et les options. En général, lorsqu'il est possible d'établir un lien suffisant entre les dérivés utilisés à des fins de couverture sur les immobilisations, les gains et les pertes qui en découlent adoptent le même caractère fiscal que l'élément couvert. Les gains et les pertes peuvent ainsi être de nature courante si l'élément sous-jacent est sur le compte du revenu, ou bien de la nature d'une immobilisation si l'élément sous-jacent est sur le compte du capital. Les gains et les pertes découlant d'opérations de prêts de titres, de mises en pension de titres et de ventes à découvert par l'un ou l'autre des fonds seront compris dans le revenu, plutôt qu'à titre de gains et de pertes en capital.

Chaque fonds distribuera suffisamment de son revenu net et de ses gains en capital nets réalisés aux investisseurs chaque année de façon à ce que le fonds ne soit pas redevable dans une année d'imposition de l'impôt sur le revenu ordinaire prévu par la partie I de la Loi de l'impôt sur ce revenu net et ces gains en capital nets réalisés (après avoir tenu compte des pertes applicables du fonds et des remboursements d'impôt au titre des gains en capital auxquels a droit le fonds). Un fonds ne peut attribuer les pertes aux investisseurs; toutefois, de façon générale, il peut déduire les pertes des gains en capital et du revenu réalisés et gagnés dans les années ultérieures, sous réserve des règles de la Loi de l'impôt. Dans certaines circonstances, la reconnaissance des pertes subies par un fonds peut être reportée ou restreinte et par conséquent, les pertes ne pourraient pas servir d'abri pour les gains en capital ou le revenu.

La totalité des frais déductibles d'un fonds, y compris les frais communs pour toutes les séries ainsi que les frais de gestion et autres frais, charges et dépenses propres à une série particulière d'un fonds, seront pris en compte dans le calcul du revenu ou de la perte du fonds dans son ensemble.

Si un fonds qui est une fiducie de fonds commun de placement devait par ailleurs être assujéti à l'impôt sur ses gains en capital nets imposables réalisés au cours d'une année d'imposition, il aura le droit, pour cette année d'imposition, de déduire de l'impôt à payer (ou de se faire rembourser), le cas échéant, une somme déterminée en vertu de la Loi de l'impôt en fonction des rachats de parts effectués durant l'année (le « remboursement au titre des gains en capital »). Dans certaines circonstances, le remboursement au titre des gains en capital au cours d'une année d'imposition donnée pourrait ne pas compenser pleinement, pour l'année d'imposition, l'obligation fiscale d'un fonds découlant de la disposition de ses biens au moment du rachat de parts. Pour redresser la situation, la déclaration de fiducie d'un fonds peut prévoir que la totalité ou une partie de tout gain en capital réalisé par le fonds dans le cadre de tels rachats puisse, au gré du gestionnaire, être traitée et attribuée comme un gain en capital versé au porteur de parts qui demande le rachat. Un fonds ne pourra généralement déduire le montant ainsi attribué à un porteur de parts qui demande le rachat que s'il est une fiducie de fonds commun de placement dans la mesure permise par la règle ABR (se reporter à la rubrique *Risque lié à la règle ABR de la Loi de l'impôt* pour plus d'information). Le gestionnaire n'a pas l'intention d'attribuer des gains en capital aux porteurs de parts qui demandent le rachat d'une manière qui ferait en sorte que les montants ainsi attribués ne soient pas déductibles par un fonds dans le cadre de la règle ABR.

À titre de fonds qui ne sont pas des fiducies de fonds commun de placement aux termes de la Loi de l'impôt, le Fonds de développement durable d'obligations canadiennes BNI, le Fonds équilibré mondial de croissance BNI, le Portefeuille privé d'actions canadiennes diversifié BNI, le Portefeuille privé d'actions américaines diversifié BNI, le Portefeuille privé d'actions internationales diversifié BNI, le Portefeuille privé de revenu fixe canadien BNI, le Portefeuille durable prudent BNI, le Portefeuille durable conservateur BNI, le Portefeuille durable pondéré BNI, le Portefeuille durable équilibré BNI, le Portefeuille durable croissance BNI et le Portefeuille durable actions BNI i) pourraient devoir payer un impôt minimum de remplacement aux termes de la Loi de l'impôt, ii) pourraient devoir payer un impôt spécial prévu par la partie XII.2 de la Loi de l'impôt sur leur « revenu de distribution » en vertu de la Loi de l'impôt, et iii) ne sont pas admissibles à des remboursements de gains en capital en vertu de la Loi de l'impôt. Aussi, à titre de « placement enregistré » en vertu de la Loi de l'impôt, ces fonds peuvent, dans certains cas, devoir payer l'impôt prévu par la partie X.2 de la Loi de l'impôt s'ils font un placement dans des biens qui ne constituent pas un placement admissible pour les régimes enregistrés. Ces fonds n'ont pas l'intention de faire un placement ou de générer tout revenu qui ferait en sorte qu'ils aient à payer l'impôt prévu par la partie X.2 ou la partie XII.2 de la Loi de l'impôt.

Imposition des investisseurs

Distributions

En règle générale, l'investisseur est tenu d'inclure dans le calcul de son revenu aux fins de l'impôt pour une année le montant (calculé en dollars canadiens) du revenu et de la tranche imposable des gains en capital nets, s'il y a lieu, payés ou payables par un fonds à l'investisseur ou au nom de l'investisseur dans l'année (notamment les distributions sur les frais de gestion prélevés sur le revenu ou les gains en capital nets du fonds), que ces montants soient réinvestis ou non dans des parts supplémentaires du fonds. Si la somme des distributions versées par un fonds au cours d'une année est supérieure au revenu et aux gains en capital

du fonds, l'excédent ne sera pas inclus dans le revenu des investisseurs (à moins que le fonds ne choisisse de traiter l'excédent à titre de revenu) mais sera traité comme un remboursement de capital et il réduira le prix de base rajusté de leurs parts du fonds. Si le prix de base rajusté s'avérait être un montant négatif, ce montant négatif serait considéré comme un gain en capital réalisé et le prix de base rajusté des parts de l'investisseur serait alors équivalent à zéro.

Chacun des fonds attribuera, dans la mesure permise par la Loi de l'impôt, la tranche du montant distribué aux investisseurs qui peut être raisonnablement considérée comme étant composé de dividendes imposables, y compris les dividendes déterminés, touchés par le fonds sur les actions de sociétés canadiennes imposables et comme gains en capital imposables nets du fonds. Ce montant attribué sera réputé aux fins de l'impôt avoir été reçu ou réalisé par les investisseurs au cours de l'année à titre de dividendes imposables, y compris les dividendes déterminés, et de gains en capital imposables, respectivement. Les règles de majoration et de crédit d'impôt pour dividendes applicables aux dividendes imposables versés par une société canadienne imposable s'appliqueront aux montants ainsi attribués à titre de dividendes imposables, y compris dans certains cas, la bonification du crédit d'impôt pour dividendes qui s'applique aux dividendes déterminés qu'un particulier reçoit d'une société canadienne imposable. Les gains en capital ainsi attribués par un fonds seront assujettis aux règles générales se rapportant à l'imposition des gains en capital énoncées ci-après. De plus, chacun des fonds procédera à des attributions à l'égard de son revenu de source étrangère, s'il y a lieu, de sorte que, pour les fins du calcul du crédit pour impôt étranger que l'investisseur peut réclamer, et sous réserve des règles de la Loi de l'impôt, l'investisseur sera réputé avoir payé en impôt au gouvernement du pays étranger la tranche des impôts payés par le fonds à ce pays qui correspond à la quote-part de l'investisseur du revenu du fonds provenant de sources de ce pays.

Les frais de gestion négociés payés sur les parts de *Série O* et de *Série O-US* ne seront pas déductibles aux fins de l'impôt. Les investisseurs devraient consulter leur propre conseiller en fiscalité quant à la déductibilité des honoraires de services versés à l'égard des parts de *Série N* et de *Série NR*.

Gains en capital

Au moment de la disposition réelle ou réputée d'une part, y compris au rachat d'une part par un fonds et à la substitution du placement d'un investisseur d'un fonds à un autre fonds, l'investisseur réalisera en règle générale un gain en capital (ou subira une perte en capital) correspondant à la différence entre le produit de disposition de la part et la somme du prix de base rajusté de la part pour l'investisseur et des frais de disposition, tous évalués en dollars canadiens. Dans le cas d'un fonds à séries multiples, une conversion des parts d'une série en parts d'une autre série, qui ne constitue pas un rachat ou une annulation de parts aux termes de la déclaration de fiducie du fonds (autre qu'une conversion de parts d'une série couverte en parts d'une série non couverte (ou l'inverse)), n'est pas considérée comme une disposition des parts reclassées et, par conséquent, la conversion ne donne pas lieu à un gain (ou à une perte) en capital. Bien que le prix de base rajusté par part pour un investisseur changera par suite d'une telle conversion, le prix de base rajusté total des parts de l'investisseur restera le même. Une conversion de parts d'une série couverte en parts d'une série non couverte (ou l'inverse) constituera une disposition aux fins de l'impôt et donnera lieu à un gain ou à une perte en capital.

Prix de base rajusté

Le prix de base rajusté (« PBR ») des parts d'un investisseur est une notion importante en matière d'incidences fiscales. Ce terme est utilisé tout au long du présent sommaire et peut être calculé, pour une série particulière d'un fonds, en fonction de la formule suivante dans la plupart des cas :

Calcul du PBR

- Le montant de votre placement initial, y compris les frais de souscription que vous avez payés à votre courtier, *plus*
- les placements additionnels, y compris les frais de souscription que vous avez payés à votre courtier, *plus*
- les distributions réinvesties, *moins*
- la tranche de toute distribution qui constitue un remboursement de capital, *moins*
- le PBR de tout rachat antérieur

égale

le PBR global de vos parts d'un fonds.

Le prix de base rajusté des parts d'un investisseur est calculé séparément pour chaque série. Lorsqu'un investisseur acquiert une part d'une série particulière d'un fonds, par réinvestissement d'une distribution ou autrement, le coût de la part nouvellement acquise est obtenu en calculant la moyenne du prix de base rajusté de toutes les autres parts de la même série du fonds détenues par l'investisseur avant cette nouvelle acquisition.

L'investisseur sera réputé avoir réalisé un gain en capital à la suite de distributions désignées en tant que telles par un fonds.

De façon générale, la moitié d'un gain en capital (un « gain en capital imposable ») réalisé ou réputé avoir été réalisé par un investisseur sera inclus dans le calcul du revenu de l'investisseur, et la moitié d'une perte en capital (une « perte en capital

déductible ») subie par un investisseur peut être déduite des gains en capital imposables de l'investisseur, sous réserve des règles détaillées de la Loi de l'impôt.

Impôt minimum

Un impôt minimum de remplacement s'applique aux particuliers, et ceux-ci pourraient être tenus de payer un impôt minimum de remplacement à l'égard des dividendes canadiens et des gains en capital réalisés. Le ministre des Finances du Canada a proposé d'apporter des modifications à l'impôt minimum de remplacement pour les années d'imposition qui commencent après 2023, y compris pour augmenter le taux d'imposition et l'exonération pour les particuliers ainsi que pour élargir l'assiette du taux d'imposition. Il est entendu que la province de Québec s'harmonisera avec ces mesures au moyen de paramètres d'exonération et de taux semblables.

Fonds ayant un taux de rotation des titres en portefeuille élevé

Plus le taux de rotation des titres en portefeuille d'un fonds est élevé, plus il est probable que le fonds réalisera des gains ou subira des pertes en capital. Dans le cas où un fonds réalise des gains en capital à l'égard desquels il serait par ailleurs assujéti à l'impôt, les gains seront, dans la plupart des cas, distribués aux investisseurs et devront être inclus dans le calcul de leur revenu aux fins de l'impôt pour cette année. Il n'y a pas nécessairement de relation entre un taux de rotation des titres en portefeuille élevé et le rendement d'un fonds.

Relevés d'impôts

Les investisseurs imposables seront informés chaque année de la composition des montants qui leur sont distribués (en termes de revenu net, de dividendes imposables, y compris les dividendes déterminés, de gains en capital imposables nets, de revenu de source étrangère et de sommes non imposables, comme des remboursements de capital, selon le cas) et du montant des impôts étrangers considéré comme étant payés par le fonds et à l'égard desquels l'investisseur peut demander un crédit aux fins d'impôt dans la mesure permise par la Loi de l'impôt, lorsque ces éléments sont applicables.

Régimes enregistrés

Les distributions d'un fonds à un investisseur qui est un régime de retraite enregistré, un régime enregistré d'épargne-retraite, un fonds enregistré de revenu de retraite, un régime de participation différée aux bénéficiaires, un régime enregistré d'épargne-invalidité, un régime enregistré d'épargne-études ou un compte d'épargne libre d'impôt ne seront pas imposables, sauf dans certaines circonstances limitées; toutefois, les montants retirés de ces entités seront en règle générale imposables, à l'exception des retraits de comptes d'épargne libre d'impôt et de certains retraits de régimes enregistrés d'épargne-études et de régimes enregistrés d'épargne-invalidité. Les investisseurs devraient consulter leur propre conseiller en fiscalité pour savoir si les parts d'un fonds constitueraient un « placement interdit » aux termes de la Loi de l'impôt lorsqu'elles sont détenues dans leur REER, FERR, CELI, REEE, CELIAPP ou régime enregistré d'épargne-invalidité compte tenu de leur situation particulière.

Questions additionnelles concernant la communication de renseignements

Conformément à l'Accord intergouvernemental d'amélioration de l'échange des renseignements fiscaux en vertu de la Convention fiscale Canada-États-Unis intervenu entre le Canada et les États-Unis le 5 février 2014 (« AIG ») et à la législation canadienne s'y rapportant, les fonds et/ou les courtiers inscrits sont tenus de communiquer certains renseignements à l'égard des porteurs de parts et des actionnaires qui sont des résidents américains ou des citoyens américains (y compris des citoyens américains qui sont des résidents ou des citoyens canadiens) et de certaines autres « personnes des États-Unis », au sens donné à ce terme dans l'AIG (à l'exclusion des régimes enregistrés comme les REER) à l'ARC. Il est prévu que l'ARC communiquera ensuite les renseignements à l'Internal Revenue Service des États-Unis. En outre, aux fins de l'atteinte des objectifs prévus dans la NCD de l'Organisation de coopération et de développement économiques, les fonds et/ou les courtiers inscrits sont tenus, aux termes de la législation canadienne, de repérer et de communiquer à l'ARC des détails et certains renseignements financiers relatifs aux porteurs de parts des fonds (excluant les régimes enregistrés comme les REER) qui sont des résidents d'un pays ayant adopté la NCD autre que le Canada et les États-Unis. L'ARC devrait fournir ces renseignements aux autorités fiscales du territoire pertinent ayant adopté la NCD.

Quels sont vos droits?

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat de souscription de titres d'OPC, que vous pouvez exercer dans les deux jours ouvrables qui suivent la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu de fonds, ou un droit d'annulation de toute souscription que vous pouvez exercer dans les 48 heures suivant la réception de la confirmation de votre ordre de souscription.

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permet aussi de demander la nullité d'un contrat de souscription de titres d'OPC et un remboursement, ou de poursuivre en dommages-intérêts, si le prospectus simplifié,

l'aperçu de fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse sur l'OPC. Vous devez toutefois agir dans les délais prescrits.

Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous aux lois de votre province ou de votre territoire ou consultez votre avocat.

Renseignements supplémentaires

Conflits d'intérêts

Les Fonds BNI peuvent être soumis à divers conflits d'intérêts puisque leurs gestionnaires de portefeuille et/ou sous-gestionnaires de portefeuille respectifs se livrent à diverses activités de gestion et de consultation, prennent des décisions de placement et donnent des conseils liés à l'actif des fonds, indépendamment des décisions prises ou des conseils donnés à d'autres clients et indépendamment de leurs propres investissements, le cas échéant.

Les gestionnaires de portefeuille et/ou sous-gestionnaires de portefeuille peuvent toutefois effectuer le même placement ou donner le même conseil pour un fonds et pour un ou plusieurs autres clients. Ils peuvent vendre un titre pour un client et le racheter pour un autre client. Les gestionnaires de portefeuille et/ou sous-gestionnaires de portefeuille ou leurs employés peuvent avoir un intérêt dans les titres achetés ou vendus pour un client.

S'il y a une quantité limitée d'un titre, les gestionnaires de portefeuille et/ou sous-gestionnaires de portefeuille doivent faire de leur mieux pour répartir les occasions de placement de façon équitable; toutefois, l'égalité absolue ne peut être assurée. Dans certains cas, ces situations et d'autres conflits d'intérêts peuvent nuire à un ou à plusieurs fonds.

Des membres du groupe d'Intact Gestion de placements ont investi dans le Fonds de revenu d'actions privilégiées BNI (reportez-vous à la rubrique *Détails du fonds* du prospectus simplifié pour plus de détails à ce sujet). Il est prévu qu'Intact Gestion de placements ou un ou des membres de son groupe (collectivement le « Groupe Intact ») pourraient effectuer d'autres placements dans le Fonds de revenu d'actions privilégiées BNI, lesquels pourraient s'avérer importants, et pourraient acheter ou demander le rachat de parts de ce fonds de temps à autre. Nous sommes le gestionnaire de ce fonds et Intact Gestion de placements est son gestionnaire de portefeuille. Nous avons conclu une entente de *Série O* avec Intact Gestion de placements et il est prévu que tout investissement par le Groupe Intact dans ce fonds sera effectué en parts de *Série O*. Les investissements ainsi effectués seront constitués d'actifs d'Intact Gestion de placements ou d'actifs des membres de son groupe qu'il gère. Ces actifs seront investis et gérés en tant qu'éléments de l'ensemble des actifs gérés pour le Fonds de revenu d'actions privilégiées BNI. Le Groupe Intact a accepté certaines restrictions sur le rachat de ses parts du Fonds de revenu d'actions privilégiées BNI. Notre relation avec Intact Gestion de placements et nos rôles respectifs dans ce fonds, incluant les considérations décrites ci-dessus, ont été globalement revus et approuvés par le CEI en conformité avec le Règlement 81-107.

Le gestionnaire a obtenu auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières pour le compte du Fonds de revenu d'actions privilégiées BNI des dispenses de l'application de dispositions relatives aux conflits d'intérêts contenues dans la législation canadienne en valeurs mobilières et dans le Règlement 81-102, afin de permettre que le paiement du prix d'achat ou de rachat de parts par le Groupe Intact soit effectué par le transfert de titres conformes aux critères de placement du fonds (un « transfert en nature »). Ces dispenses sont assujetties aux conditions suivantes : i) les transferts en nature correspondent à l'objectif de placement du fonds ou sont nécessaires pour l'atteindre; ii) le cours acheteur et le cours vendeur des titres inclus dans les transferts en nature sont facilement accessibles; iii) le fonds ne reçoit aucune contrepartie et le seul coût de l'opération est le coût minime engagé par le fonds pour déclarer ou afficher d'une autre manière l'opération; iv) dans le cas d'un transfert en nature du Groupe Intact au fonds, des titres représentant au moins 95 % de la valeur des titres compris dans le transfert en nature sont transférés au cours du marché du titre (tel que défini au Règlement 81-107); et v) la conformité avec certaines autres exigences du Règlement 81-107 relativement à l'approbation par le CEI du transfert en nature, la soumission au CEI des questions relatives aux conflits d'intérêts, les instructions permanentes fournies par le CEI relativement aux transferts en nature, les règles d'intégrité de marché et la conservation des dossiers écrits.

En tant que filiales en propriété exclusive de The Bank of New York Mellon Corporation (ci-après appelée « groupe BNY Mellon » ou « BNY Mellon »), la structure d'entreprise de Newton Investment Management Limited (« Newton ») et d'Insight North America LLC (« Insight ») pourrait entraîner des conflits. De tels conflits pourraient comprendre : i) négocier pour le compte d'un client des titres d'une entité membre du groupe BNY Mellon; ii) le fait que BNY Mellon ou un membre de son groupe exécute une opération ou agisse comme dépositaire pour le compte d'un client de Newton et d'Insight; iii) effectuer des opérations visant des parts ou des actions de fonds pour lesquels Newton et Insight fournissent des services de gestion discrétionnaire, ou d'une société à laquelle Newton et Insight (ou BNY Mellon ou un membre de son groupe) fournissent un service, par exemple à titre de gestionnaire, de conseiller, de dépositaire ou de fiduciaire; iv) effectuer des opérations dans le cadre d'une nouvelle émission de titres souscrits par un membre du groupe, c'est-à-dire BNY Mellon; et v) traiter pour le compte du client de Newton et d'Insight avec BNY Mellon ou un membre de son groupe, notamment pour faire ce qui suit : a) investir une partie ou la totalité du portefeuille d'un client dans un membre de son groupe ou par l'intermédiaire de celui-ci, ce qui peut avoir pour effet d'augmenter les produits d'exploitation de Newton ou d'un membre de son groupe; b) organiser des opérations

de change pour le compte d'un client par l'intermédiaire d'un membre de son groupe qui agit comme dépositaire pour le client de Newton et d'Insight; c) utiliser le personnel ou les services des membres de son groupe pour offrir ses capacités de placement mondiales. La négociation avec un membre du groupe pourrait prendre place soit en raison d'une instruction récurrente, soit sur une base ponctuelle, et pourrait être le résultat de ce qui suit : le client a donné instruction à Newton et à Insight d'agir ainsi; le client a demandé à Newton et à Insight de donner instruction au dépositaire d'agir ainsi; Newton et Insight ont donné instruction au dépositaire d'agir ainsi en raison de l'exercice de leur pouvoir discrétionnaire en matière de placement au nom d'un client.

Lorsque Newton et Insight traitent avec un membre de leur groupe, elles doivent s'assurer que le client n'est pas significativement désavantagé. Pour gérer ce conflit, Newton et Insight ont mis en place un certain nombre de politiques et de procédures pour effectuer des actions, des contrôles et des vérifications visant à gérer et à réduire le risque qu'un conflit se produise. Cela comprend des politiques relatives à la négociation avec des membres du groupe et la supervision de l'exécution des opérations. Lorsque Newton ou Insight a recours au personnel et aux services d'un membre de son groupe, elle juge que ces ententes sont dans le meilleur intérêt du client.

Lorsque Newton ou Insight choisit le courtier qui réalisera les achats ou les ventes de titres pour les comptes de clients, Newton et Insight peuvent avoir recours à un courtier membre de leur groupe ou indépendant (sauf en cas de restriction prévue dans une convention, une loi ou un règlement).

Newton et Insight ont mis en place des processus de sélection des contreparties qui nécessitent que la sélection de contreparties respecte ses devoirs en matière de meilleure exécution, sous réserve de toute prescription ou limite d'un client ou de la réglementation.

Investissement responsable

L'investissement responsable porte sur l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (les « critères ESG ») dans le cadre de la sélection et de la gestion des placements. Les critères ESG peuvent inclure notamment des éléments tels que l'efficacité énergétique, les émissions de gaz à effet de serre, la gestion de l'eau, la gestion des déchets, le capital humain, la diversité et l'inclusion, la santé et la sécurité, la composition du conseil d'administration, la rémunération et la gouvernance financière. Il s'agit d'un pilier important des évaluations de nos gestionnaires de portefeuille et sous-gestionnaires de portefeuille. Nous croyons que la considération des critères ESG, complémentée à l'analyse financière traditionnelle, permet une meilleure évaluation des risques et des occasions de placement à long terme.

Les gestionnaires de portefeuille et sous-gestionnaires de portefeuille que nous avons sélectionnés emploient chacun leur propre approche en matière d'investissement responsable, laquelle peut être appliquée au niveau de l'entreprise et/ou d'un fonds. Ainsi, chaque gestionnaire de portefeuille et sous-gestionnaire de portefeuille priorise divers objectifs, allant d'éviter l'exposition à des entreprises ou secteurs économiques jugés indésirables jusqu'à l'alignement d'un portefeuille autour de grands thèmes liés au développement durable. Le développement durable, tel qu'il est défini par les Nations Unies, se rapporte au développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. Dans le contexte de l'investissement, cela signifie la recherche d'un rendement sur les placements tout en contribuant de façon positive au développement durable. Cette pluralité d'approches en matière d'investissement responsable fait la richesse de notre plateforme des Fonds BNI et nous permet de considérer les particularités de chacune des catégories d'actifs, étant donné qu'il est impossible de recourir aux approches en matière d'investissement responsable à l'égard de certains instruments de placement.

Il est entendu que l'abréviation ESG fait référence aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance liés à un placement. Ils représentent trois grands facteurs non financiers utilisés pour identifier les risques importants et/ou les opportunités de croissance dans divers investissements. Le critère environnemental évalue les risques/opportunités environnementaux auxquels une entreprise peut être confrontée et la manière dont elle les gère. Il peut concerner divers sujets tels que la consommation d'énergie, les déchets, la pollution, les terrains contaminés ou le traitement des animaux. Le critère social couvre les relations de l'entreprise avec les clients, les fournisseurs, les employés, la communauté et toute autre partie prenante pertinente. Les conditions de travail des employés, les programmes de dons ou la présence locale dans les petites communautés sont des exemples d'aspects sociaux évalués par ce critère. Enfin, le critère gouvernance évalue la structure de l'entreprise. La transparence, la composition du conseil d'administration, la rémunération des dirigeants, les normes éthiques, la gestion des conflits d'intérêts ou les contributions politiques peuvent être divers exemples de cette mesure.

Approche en matière d'investissement responsable

L'approche de BNI en matière d'investissement responsable repose sur les composantes suivantes :

1. Le processus de sélection et de surveillance des gestionnaires de portefeuille
2. Les approches en matière d'investissement responsable des gestionnaires de portefeuille
3. Les fonds avec un objectif de placement axé sur l'investissement responsable
4. Les fonds sans objectif de placement fondamental lié aux facteurs ESG.

1. Le processus de sélection et de surveillance des gestionnaires de portefeuille

Dans le cadre de notre processus de sélection et de surveillance des gestionnaires de portefeuille et des sous-gestionnaires de portefeuille, nous évaluons la qualité de l'intégration des approches en matière d'investissement responsable au processus de placement au moyen d'un système de pointage exclusif assorti d'une échelle de notes de 1 à 5 selon laquelle plus la note est élevée, meilleur est le résultat. Le système de pointage exclusif est fondé sur divers critères tels que les processus de repérage et d'évaluation mis en place par les gestionnaires de portefeuille et les sous-gestionnaires de portefeuille relativement aux enjeux et aux risques ESG importants qui peuvent avoir une incidence sur les entreprises des émetteurs, de même que les preuves démontrant que les critères ESG ont une influence réelle sur leurs décisions relatives à la sélection de titres pour le portefeuille. Parmi les éléments pris en considération dans le cadre de l'évaluation globale des gestionnaires de portefeuille et des sous-gestionnaires de portefeuille et de leurs pratiques en matière d'investissement responsable respectives, il y a le recours aux activités d'engagement actionnarial telles que le vote par procuration et le dialogue. Celles-ci sont utilisées comme leviers en vue d'améliorer la responsabilité sociale des entreprises. Nous surveillons et examinons le processus d'intégration des critères ESG des gestionnaires de portefeuille et des sous-gestionnaires de portefeuille dans le cadre d'examen de contrôle diligent, lorsque les instruments de placement le permettent. L'intégration de facteurs ESG s'entend de l'inclusion de considérations en matière d'enjeux ESG dans les analyses financières et les décisions de placement. Elle peut se faire de diverses façons, adaptées au style et à l'approche de placement du gestionnaire de portefeuille ou du sous-gestionnaire de portefeuille. Pour obtenir plus de renseignements, consultez la Politique d'investissement responsable de BNI qui est accessible sur notre site Web à l'adresse bninvestissements.ca.

2. Les approches en matière d'investissement responsable des gestionnaires de portefeuille

Les gestionnaires de portefeuille et sous-gestionnaires de portefeuille que nous choisissons et surveillons peuvent adopter des approches en matière d'investissement responsable différentes selon leurs objectifs, stratégies, styles et philosophies de placement. BNI a adopté les approches en matière d'investissement responsable définies par le Canadian Investment Funds Standards Committee (« CIFSC ») dans son cadre d'identification de l'investissement responsable (*Responsible Investment Identification Framework*).

Les approches ci-après ne sont pas mutuellement exclusives et peuvent être combinées ou utilisées avec d'autres approches en matière de placement classiques. Les approches mentionnées ci-après ne sont pas exhaustives. BNI peut, à son gré, apporter des ajouts ou des modifications aux approches en matière d'investissement responsable décrites ci-après pour refléter l'évolution des positions de BNI quant aux enjeux ESG et à d'autres questions connexes. Pour obtenir plus de détails, visitez notre site Web à l'adresse bninvestissements.ca ou consultez la Politique d'investissement responsable de BNI, qui est également accessible sur notre site Web.

a) Intégration de facteurs ESG :

Intégration systématique des principaux critères ESG à l'analyse d'investissements et aux processus de prise de décision.

b) Filtrage négatif (ou exclusions) :

BNI reconnaît que certains actifs sont susceptibles de nuire à la société et à la planète et, par conséquent, elle cherche à appliquer des exclusions normatives. Pour ce faire, elle demande à ses gestionnaires de portefeuilles et sous-gestionnaires de portefeuille d'appliquer les « exclusions normatives de BNI ». De l'information sur les Fonds BNI qui appliquent ces exclusions se retrouve dans la partie B du présent prospectus simplifié. Plus particulièrement, cela signifie que les sociétés qui tirent plus de 5 % de leurs produits d'exploitation de la production de tabac, de l'extraction minière de charbon thermique ou de l'exploration et de l'extraction de pétrole et de gaz dans les régions extracôtières de l'Arctique sont exclues de l'univers de placements admissibles, de même que les sociétés qui participent (c'est-à-dire qui tirent plus de 0 % de leurs produits d'exploitation) à la fabrication d'armes controversées. Les armes controversées sont : les bombes à sous-munitions, les mines terrestres, les armes à l'uranium appauvri, les armes biologiques ou chimiques et les armes incendiaires. BNI cherche également à exclure de ses fonds les sociétés qui ont violé les principes du Pacte mondial des Nations Unies (« Pacte mondial des Nations Unies », voir la section *Glossaire* pour plus de détails), en se fondant sur le cadre d'évaluation d'un fournisseur de données ESG indépendant ou sur le cadre d'évaluation ESG du gestionnaire de portefeuille ou du sous-gestionnaire de portefeuille.

BNI se fie à des conclusions de tiers fournisseurs de données pour définir les exclusions normatives qui précèdent. En outre, BNI ne sera pas réputée avoir enfreint ses obligations à l'égard de cette restriction en raison d'actes ou d'omissions de ces tiers fournisseurs de données. Une omission comprend notamment les nouvelles émissions ou les nouveaux émetteurs à l'égard desquels les fournisseurs de données n'auraient pas encore effectué le mappage des données au niveau de la sécurité. Pendant la période au cours de laquelle les données ESG d'un émetteur ne sont pas accessibles, cet émetteur sera exclu des dispositions relatives à la conformité des exclusions normatives ci-dessus. Au fil de leur collecte de données, les fournisseurs, gestionnaires de portefeuille et sous-gestionnaires de portefeuille peuvent user de leur jugement à l'égard de certaines valeurs (par exemple

concernant le caractère adéquat du programme d'une société pour aborder un enjeu ou une exclusion ESG). BNI ne vérifie pas ces jugements ni ne quantifie leur impact sur les exclusions normatives qui précèdent.

Les gestionnaires de portefeuille et sous-gestionnaires de portefeuille avec lesquels nous faisons affaire ne seront pas non plus considérés comme ayant enfreint une obligation à l'égard de cette restriction et n'engageront aucune responsabilité à l'égard des pertes découlant de la dépendance envers les tiers fournisseurs de données ou une autre méthode, pourvu qu'ils aient fait des efforts raisonnables pour appliquer les exclusions normatives ci-dessus.

Les gestionnaires de portefeuille et les sous-gestionnaires de portefeuille avec lesquels nous faisons affaire imposent parfois des restrictions supplémentaires à l'égard de leurs décisions de placement. Par exemple, ils peuvent exclure les placements dans certaines sociétés ou certains secteurs qui sont jugés néfastes d'après leurs propres critères. Ces restrictions en matière de placement peuvent s'appliquer au niveau de la stratégie de placement du fonds ou à celui de la société. Nous appuyons les exclusions que les gestionnaires de portefeuille et sous-gestionnaires de portefeuille appliquent, notamment celles fondées sur la législation, les interdictions ou les conventions nationales et internationales ou sur des normes.

c) Activités d'engagement actionnarial :

Les gestionnaires de portefeuille et les sous-gestionnaires de portefeuille utilisent leur influence pour promouvoir une meilleure gestion des enjeux ESG et améliorer la création de valeur à long terme pour les actionnaires. Les activités d'engagement actionnarial comprennent également le vote par procuration et le dialogue. Veuillez vous reporter à la section *Glossaire* pour plus de détails sur les activités d'engagement actionnarial en matière d'enjeux ESG, le vote par procuration et le dialogue.

- Vote par procuration :

Exercice des droits de vote rattachés aux actions qui appartiennent à un investisseur. Le vote par procuration permet aux actionnaires de participer aux décisions de gouvernance. Les gestionnaires de portefeuille et les sous-gestionnaires de portefeuille ont comme mandat d'exercer leurs droits de vote dans le meilleur intérêt de leurs investisseurs et en conformité avec la stratégie de placement du fonds et leurs politiques internes en matière de vote par procuration.

Pour les Fonds BNI gérés exclusivement par Trust Banque Nationale inc. (« TBN »), cette dernière exerce ses droits de vote par procuration conformément à la politique en matière de vote par procuration de TBN, laquelle a recours aux *Sustainability Proxy Voting Guidelines* d'Institutional Shareholder Services (ISS) (voir la rubrique *Politique sur l'exercice des droits de vote par procuration* pour plus de détails à ce sujet).

- Dialogue :

Interventions des actionnaires auprès des sociétés à l'égard de divers enjeux ESG, que ce soit individuellement ou collectivement, pour communiquer leurs points de vue et leurs attentes et pour surveiller et influencer les pratiques et communications de la société. Le dialogue peut également comprendre la collaboration avec d'autres parties prenantes. Parallèlement aux activités internes de BNI en matière d'engagement, nous incitons également les gestionnaires de portefeuille et sous-gestionnaires de portefeuille à engager le dialogue avec les sociétés dans le but d'améliorer les pratiques de celles-ci en matière d'enjeux ESG, sur une base individuelle ou au moyen d'initiatives de collaboration, et à faire rapport sur ces activités chaque année.

d) Filtrage positif (ou « meilleur de sa catégorie ») :

Inclusion de certains secteurs ou de certaines sociétés ou pratiques dans un fonds ou un portefeuille en fonction de critères ESG qui sont souhaitables par rapport aux sociétés du secteur. Cette sélection peut être faite au moyen de filtres appliqués à un ensemble de titres, d'émetteurs, d'investissements, de secteurs ou d'autres instruments financiers dans le but de les inclure, en se fondant sur leur rendement positif en matière de critères ESG par rapport aux sociétés du secteur ou à des critères ESG donnés.

e) Investissement thématique :

Investissement dans des sociétés, des organisations ou des fonds qui sont susceptibles de tirer profit d'un ou de plusieurs thèmes ou actifs perturbateurs plus particulièrement liés au développement durable (par exemple, l'énergie propre, l'atténuation des changements climatiques, l'agriculture durable, le système de santé, les obligations vertes, les obligations sociales, l'harmonisation avec les objectifs de développement durable des Nations Unies (« ODDNU », voir la section *Glossaire* pour plus de détails sur les ODDNU)).

f) Investissement d'impact :

Investissement dans des sociétés, des organisations ou des fonds dans l'intention de produire un impact environnemental et/ou social positif mesurable ainsi qu'un rendement financier. Les paramètres utilisés pour suivre l'impact positif comprennent, par exemple, l'ajout d'une capacité en énergie renouvelable, une augmentation de l'eau traitée, économisée ou fournie, une augmentation des logements abordables.

3. Les fonds avec un objectif de placement axé sur l'investissement responsable

Les fonds avec un objectif de placement axé sur l'investissement responsable, ou fonds durables, sont gérés par des sous-gestionnaires de portefeuille selon un objectif de placement fondamental lié à une approche en matière d'investissement responsable. Les sous-gestionnaires de portefeuille des fonds durables ont recours à l'intégration de facteurs ESG, au filtrage négatif (exclusion) et à des activités d'engagement actionnarial, comme ils sont définis à la rubrique *Les approches en matière d'investissement responsable des gestionnaires de portefeuille*. De plus, les sous-gestionnaires de portefeuille utilisent également une ou plusieurs approches en matière d'investissement responsable parmi les suivantes : le filtrage positif (« meilleur de sa catégorie »), l'investissement thématique et l'investissement d'impact, comme ils sont définis à la rubrique *Les approches en matière d'investissement responsable des gestionnaires de portefeuille*.

Ceci est évalué au moyen de contrôles diligents conformes à la Politique d'investissement responsable de BNI et au processus de sélection et de surveillance des gestionnaires de portefeuille par BNI (voir la section 1 ci-dessus). BNI évalue l'intégration des critères ESG et les autres approches en matière d'investissement responsable qui font partie des stratégies de placement du gestionnaire de portefeuille ou du sous-gestionnaire de portefeuille (voir la rubrique *Les approches en matière d'investissement responsable des gestionnaires de portefeuille* ci-dessus). BNI s'assure du maintien d'une note minimale selon le système de pointage exclusif de BNI relativement à l'intégration des critères ESG et à toutes les autres approches en matière d'investissement responsable applicables dans les stratégies de placement des fonds sous-jacents. De plus, chaque fonds sous-jacent doit être géré par un signataire des Principes pour l'investissement responsable (« PRI », voir la section *Glossaire* pour plus de détails).

En ce qui concerne certains Fonds BNI, comme le Fonds de développement durable d'obligations canadiennes BNI, le Fonds de développement durable d'actions canadiennes BNI, le Fonds de développement durable d'actions mondiales BNI et les Portefeuilles durables BNI, lesquels sont dotés d'un objectif de placement axé sur l'investissement responsable, veuillez vous reporter aux objectifs et stratégies de placement de ces fonds, qui énoncent leurs paramètres en matière d'investissement responsable.

4. Les fonds sans objectif de placement fondamental lié à l'investissement responsable

En ce qui concerne les Fonds BNI gérés activement qui n'ont pas un objectif de placement fondamental lié à l'investissement responsable, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille du Fonds BNI pertinent disposent d'un pouvoir discrétionnaire absolu pour déterminer la pertinence et l'importance de ces critères ESG dans l'évaluation d'un émetteur, en conformité avec leurs objectifs, stratégies et possibilités de placement.

En ce qui concerne les Portefeuilles BNI, le gestionnaire de portefeuille évalue l'intégration des critères ESG aux stratégies de placement, comme il est décrit ci-dessus à la rubrique 1. Lorsque les instruments de placement sous-jacents le permettent, le gestionnaire de portefeuille des Portefeuilles BNI s'assure du maintien d'une note minimale selon le système de pointage exclusif de BNI relativement à l'intégration des critères ESG dans les stratégies de placement des fonds sous-jacents. De plus, chaque fonds sous-jacent doit être géré par un signataire des Principes pour l'investissement responsable (« PRI », voir la section *Glossaire* pour plus de détails).

Un fonds qui n'a pas un objectif de placement fondamental lié aux facteurs ESG peut avoir recours à une approche en matière d'investissement responsable, comme elle est définie à la section 2 ci-dessus. Cette approche étant l'une des multiples composantes des stratégies de placement utilisées pour aider le fonds à atteindre son objectif de placement. L'approche en matière d'investissement responsable et les critères ESG ne font pas partie de l'objectif de placement du fonds et, par conséquent, ceux-ci ne constituent pas la stratégie principale du fonds.

Dispenses et autorisations

Titres de créance

Chacun des fonds a reçu une dispense des Autorités canadiennes en valeurs mobilières lui permettant d'effectuer certaines opérations visant des titres de créance qui auraient été autrement interdites. Aux termes de la dispense, un fonds peut, avec l'approbation du CEI, comme il est décrit dans le *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-107 »), et sous réserve du respect de certaines autres dispositions du Règlement 81-107, acheter auprès de courtiers liés qui sont des courtiers principaux sur le marché des titres de créance canadien, ou vendre à ceux-ci, des titres de créance gouvernementaux ou des titres de créance non gouvernementaux sur le marché secondaire, à la condition que l'achat ou la vente soit conforme aux objectifs de placement du fonds ou soit nécessaire pour atteindre ces objectifs.

Placements privés auxquels participe un preneur ferme apparenté

Chacun des fonds a reçu une dispense des Autorités canadiennes en valeurs mobilières lui permettant d'acheter, dans le cadre d'un placement privé auquel participe un preneur ferme apparenté, des titres de participation d'un émetteur assujéti durant la période de placement des titres et durant la période de 60 jours suivant la période de placement. N'eût été de la dispense, les opérations en question auraient été interdites. Aux termes de cette dispense, les fonds peuvent effectuer de telles opérations sous

réserve d'obtenir l'approbation du CEI, comme il est décrit dans le Règlement 81-107, et de respecter certaines dispositions du Règlement 81-102. L'achat doit également être conforme aux objectifs de placement des fonds.

Titres d'émetteurs apparentés non négociés en bourse

Chacun des fonds a reçu une dispense des Autorités canadiennes en valeurs mobilières lui permettant d'acheter sur le marché secondaire des titres d'un émetteur apparenté qui ne sont pas négociés en bourse pourvu que certaines conditions soient respectées. Notamment, le placement doit être conforme à l'objectif de placement du fonds ou nécessaire à sa réalisation. Le placement doit également être approuvé par le CEI, comme il est décrit dans le Règlement 81-107, et il doit être conforme à certaines autres dispositions du Règlement 81-107.

Chacun des fonds a également reçu une dispense des Autorités canadiennes en valeurs mobilières lui permettant d'acheter sur le marché primaire des titres de créance d'un émetteur apparenté non négociés en bourse ayant une durée de 365 jours ou plus, autres que du papier commercial adossé à des actifs, dans la mesure où certaines conditions sont respectées, notamment l'obtention de l'approbation du CEI.

Corporation Fiera Capital a reçu une dispense des Autorités canadiennes en valeurs mobilières permettant aux fonds qu'elle gère d'effectuer un placement dans des titres de créance non négociés en bourse d'un émetteur apparenté sans obtenir le consentement préalable des porteurs de titres. Cette dispense est assujettie à diverses conditions. Le placement effectué doit notamment être conforme à l'objectif de placement des fonds et doit être soumis au CEI des fonds conformément au Règlement 81-107 et respecter certaines dispositions du Règlement 81-107.

Placements dans certains fonds négociés en bourse

FNB gérés par Horizons ETFs Management (Canada) Inc. (précédemment connue sous la dénomination AlphaPro Management Inc.)

Chacun des fonds a reçu une dispense des Autorités canadiennes en valeurs mobilières lui permettant d'investir dans les titres de certains fonds négociés en bourse gérés par Horizons ETFs Management (Canada) Inc. (précédemment connue sous la dénomination AlphaPro Management Inc.) qui ne sont pas des parts indicielles et qui ne sont pas assujettis au *Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif* (« Règlement 81-101 ») (les « FNB Horizons »). Cette dispense permet également aux fonds de payer des courtages lors des achats et des ventes des titres des FNB Horizons sur des bourses reconnues. Cette dispense est assujettie à diverses conditions, notamment le respect de l'objectif de placement du fonds. Les titres d'un FNB Horizons ne peuvent pas être vendus à découvert par un fonds et les FNB Horizons ne doivent pas avoir obtenu de dispense de l'application de certaines dispositions du Règlement 81-102, dont celles relatives à l'utilisation de l'effet de levier.

FNB avec effet de levier

Chacun des fonds, à l'exception du Fonds de marché monétaire BNI, a reçu une dispense des Autorités canadiennes en valeurs mobilières lui permettant d'investir dans certains fonds négociés en bourse dont les titres ne sont pas des parts indicielles aux termes des lois sur les valeurs mobilières. Ces fonds négociés en bourse visent à offrir un rendement similaire à celui d'un indice boursier de référence ou d'un secteur d'activité. Contrairement aux fonds négociés en bourse habituels, certains de ces fonds négociés en bourse utilisent des leviers financiers de façon à tenter d'obtenir des rendements augmentés d'un multiple ou de l'inverse d'un multiple par rapport à un point de référence donné (les « FNB avec effet levier »).

Fonds négociés en bourse gérés activement

Chacun des fonds a reçu une dispense des Autorités canadiennes en valeurs mobilières lui permettant d'investir une portion de sa valeur liquidative dans des fonds négociés en bourse canadiens et américains gérés activement qui ne se qualifient pas à titre de parts indicielles aux termes des lois sur les valeurs mobilières et qui ne sont pas assujettis au Règlement 81-101 (les « FNB gérés activement »). Cette dispense est soumise à certaines conditions. Notamment, un fonds ne peut pas effectuer d'achat de titres de FNB gérés activement si, immédiatement après l'achat, plus de 30 % de la valeur liquidative du fonds, calculée à la valeur marchande au moment de l'acquisition, consisterait en titres de FNB gérés activement; ou si plus de 10 % de la valeur liquidative du fonds, calculée à la valeur marchande au moment de l'acquisition, consisterait en titre de FNB américains gérés activement. En outre, un fonds ne peut pas acheter de titres de FNB gérés activement si, immédiatement après l'achat, plus de 10 % de sa valeur liquidative, calculée selon la valeur marchande au moment de l'achat, serait constituée d'une combinaison de titres de FNB gérés activement dont l'achat et la détention sont également soumis à la dispense relative aux FNB avec effet de levier décrite ci-dessus.

Opérations entre fonds

Aux termes de dispenses obtenues des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, les fonds peuvent acheter des titres (y compris des titres de créance) auprès du portefeuille de placement d'une personne ayant des liens avec une personne responsable ou d'un fonds d'investissement (y compris ceux auxquels le Règlement 81-102 ne s'applique pas) pour lequel une personne responsable agit comme conseiller (les « opérations entre fonds ») ou vendre des titres à de telles personnes ou à de tels

fonds. De plus, aux termes de ces dispenses, chacun des fonds est autorisé à effectuer des opérations entre fonds sur des titres négociés en bourse avec un autre fonds visé par le Règlement 81-102 au cours du marché, plutôt qu'au cours de clôture. N'eût été de ces dispenses, les opérations entre fonds en question auraient été interdites. Ces dispenses sont assujetties à diverses conditions. Les opérations entre fonds doivent notamment être conformes à l'objectif de placement du fonds et être soumises au CEI des fonds, conformément au Règlement 81-107, et respecter certaines dispositions du Règlement 81-107.

Utilisation d'options de vente à titre de couverture

Les fonds ont obtenu une dispense des Autorités canadiennes en valeurs mobilières leur permettant d'utiliser comme couverture un droit ou une obligation de vendre une quantité équivalente de l'intérêt sous-jacent d'un contrat à terme standardisé, d'un contrat à terme de gré à gré ou d'un swap lorsqu'ils prennent ou maintiennent une position acheteur dans un titre de créance qui comporte une composante consistant en une position acheteur sur un contrat à terme standardisé ou sur un contrat à terme de gré à gré; ou lorsqu'ils concluent ou conservent une position sur un swap lorsqu'ils auraient droit à des paiements aux termes du swap.

Cette dispense est assujettie à la condition que les fonds détiennent une couverture en espèces (incluant la marge à valoir sur la position), le droit ou l'obligation mentionnée ci-dessus ou une combinaison de ces actifs, dans une quantité qui est suffisante, sans avoir recours à d'autres éléments d'actif des fonds, pour que les fonds puissent satisfaire leurs obligations aux termes du dérivé. La capacité des fonds à utiliser des options à titre de couverture est soumise à la limite de 10 % prévue par le Règlement 81-102.

Concentration dans des titres d'États souverains et d'organismes supranationaux

Le Fonds d'obligations mondiale tactique BNI et le Fonds de revenu fixe sans contraintes BNI ont reçu une dispense des Autorités canadiennes en valeurs mobilières leur permettant d'investir jusqu'à :

- a) 20 % de leur valeur liquidative au moment de l'opération en titres de créance d'un émetteur si les titres de créance sont émis, ou pleinement garantis quant au capital et à l'intérêt, par des organismes supranationaux ou par des gouvernements autres que le gouvernement du Canada, le gouvernement d'un territoire du Canada ou le gouvernement des États-Unis d'Amérique et sont notés AA par Standard & Poor's Rating Services (Canada) (S&P) ou un membre du même groupe que l'agence de notation désignée ou ont une note équivalente d'une ou de plusieurs agences de notation désignées ou des membres du même groupe que celles-ci; et
- b) 35 % de leur valeur liquidative au moment de l'opération en titres de créance d'un seul émetteur si les titres de créance sont émis, ou pleinement garantis quant au capital et à l'intérêt, par des organismes supranationaux ou par des gouvernements autres que le gouvernement du Canada, le gouvernement d'un territoire du Canada ou le gouvernement des États-Unis d'Amérique et sont notés AAA par S&P ou un membre du même groupe que l'agence de notation désignée ou ont une note équivalente d'une ou de plusieurs agences de notation désignées ou des membres du même groupe que celles-ci.

La dispense précitée est soumise aux conditions suivantes: a) les paragraphes a) et b) qui précèdent, ne peuvent pas être combinés à l'égard d'un émetteur; b) tout titre acheté par le fonds en vertu de la dispense sera négocié sur un marché établi et liquide; et c) l'acquisition des titres sera conforme à l'objectif de placement fondamental du fonds.

Conflit d'intérêts – transferts en nature

Le gestionnaire a obtenu auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières pour le compte du Fonds de revenu d'actions privilégiées BNI des dispenses de l'application de dispositions relatives aux conflits d'intérêts contenues dans la législation canadienne en valeurs mobilières et dans le Règlement 81-102, afin de permettre que le paiement du prix d'achat ou de rachat de parts par le Groupe Intact soit effectué par le transfert de titres conformes aux critères de placement du fonds (un « transfert en nature »). Ces dispenses sont assujetties aux conditions suivantes : i) les transferts en nature correspondent à l'objectif de placement du fonds ou sont nécessaires pour l'atteindre; ii) le cours acheteur et le cours vendeur des titres inclus dans les transferts en nature sont facilement accessibles; iii) le fonds ne reçoit aucune contrepartie et le seul coût de l'opération est le coût minime engagé par le fonds pour déclarer ou afficher d'une autre manière l'opération; iv) dans le cas d'un transfert en nature du Groupe Intact au fonds, des titres représentant au moins 95 % de la valeur des titres compris dans le transfert en nature sont transférés au cours du marché du titre (tel que défini au Règlement 81-107); et v) la conformité avec certaines autres exigences du Règlement 81-107 relativement à l'approbation par le CEI du transfert en nature, la soumission au CEI des questions relatives aux conflits d'intérêts, les instructions permanentes fournies par le CEI relativement aux transferts en nature, les règles d'intégrité de marché et la conservation des dossiers écrits.

Changements fondamentaux

Conformément au Règlement 81-102 et dans la mesure où les déclarations de fiducie des fonds le permettent, l'approbation des porteurs de titres pourrait ne pas être demandée à l'égard de changements fondamentaux dans les situations suivantes :

- i) un fonds entreprend une restructuration avec un autre OPC auquel le Règlement 81-107 s'applique ou lui transfère ses actifs, lequel OPC est géré par le gestionnaire des Fonds BNI ou un membre du même groupe, et cesse d'exister suivant la restructuration ou la cession de son actif; et l'opération a pour effet de transformer les porteurs de titres de ce fonds en porteurs de titres de l'autre OPC;
- ii) le fonds change d'auditeur.

Bien qu'ils puissent ne pas avoir à approuver de tels changements, les porteurs de titres seront avisés au moins 60 jours avant la date de prise d'effet de ces changements, lesquels doivent également être approuvés par le CEI.

Fonds indiciels – Contrats de licence

Nous avons conclu des contrats de licence, au besoin, dans le cadre de l'utilisation d'indices cibles pour les fonds indiciels.

À l'heure actuelle, nous avons conclu des contrats de licence avec Morningstar Research Inc. (ci-après « Morningstar »). Pour atteindre leurs objectifs, les fonds indiciels gérés par BNI qui sont fondés sur un indice Morningstar (ci-après les « fonds indiciels ») tenteront de reproduire le rendement d'un indice Morningstar donné, plus particulièrement l'indice Morningstar^{MD} U.S. Large-Mid Cap^{MC}, l'indice Morningstar^{MD} Developed Markets ex-North America Large Cap^{MC}, l'indice Morningstar^{MD} Canada^{MC} et l'indice Morningstar^{MD} Canada Liquid Bond^{MC} (ci-après les « indices Morningstar »).

Les fonds indiciels ne sont ni commandités, ni endossés, ni vendus ni promus par Morningstar. Morningstar ne fait aucune déclaration et n'offre aucune garantie, explicite ou implicite, aux porteurs de parts des fonds indiciels ou au grand public relativement à la pertinence de faire un placement dans des titres en général ou dans les fonds indiciels en particulier, ou à la capacité des indices Morningstar de reproduire le rendement des marchés en général. Le seul lien qui existe entre Morningstar et la Banque Nationale du Canada et/ou Banque Nationale Investissements inc. se limite à la concession de licences à l'égard : i) de certaines marques de service et noms de service de Morningstar; et ii) des indices Morningstar qui sont déterminés, composés et calculés par Morningstar sans égard à la Banque Nationale du Canada et/ou à Banque Nationale Investissements inc. ou aux fonds indiciels. Morningstar n'est nullement obligée de tenir compte des besoins de la Banque Nationale du Canada et/ou de Banque Nationale Investissements inc. ou des porteurs de parts des fonds indiciels pour déterminer, composer ou calculer les indices Morningstar. Morningstar n'est pas responsable de l'établissement des prix ou du montant des fonds indiciels ni de la date d'émission ou de mise en vente des parts des fonds indiciels, ni de l'établissement ou du calcul en fonction duquel les parts des fonds indiciels seront converties en espèces, et elle n'a pris aucune part à ces activités. Morningstar n'a ni obligation ni responsabilité à l'égard de l'administration, de la commercialisation ou de la négociation des fonds indiciels.

MORNINGSTAR NE GARANTIT PAS L'EXACTITUDE ET L'EXHAUSTIVITÉ DES INDICES MORNINGSTAR OU DES DONNÉES S'Y RAPPORTANT ET MORNINGSTAR N'EST PAS RESPONSABLE D'ERREURS, D'OMISSIONS OU DE RETARDS RELATIVEMENT AUX INDICES MORNINGSTAR. MORNINGSTAR NE DONNE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, CONCERNANT LES RÉSULTATS QU'OBTIENDRAIENT LA BANQUE NATIONALE DU CANADA ET/OU BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC., LES PORTEURS DE PARTS OU LES UTILISATEURS DES FONDS INDICIELS, OU D'AUTRES PERSONNES OU ENTITÉS PAR SUITE DE L'UTILISATION DES INDICES MORNINGSTAR OU DES DONNÉES S'Y RAPPORTANT. MORNINGSTAR NE DONNE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, ET DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTES LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER OU UN USAGE À L'ÉGARD DES INDICES MORNINGSTAR OU DES DONNÉES S'Y RAPPORTANT. SANS LIMITER LA PORTÉE DE CE QUI PRÉCÈDE, MORNINGSTAR N'EST EN AUCUN CAS RESPONSABLE DE DOMMAGES INDIRECTS, SPÉCIAUX, ACCESSOIRES, PUNITIFS OU CONSÉCUTIFS (Y COMPRIS LA PERTE DE PROFITS), MÊME SI ELLE A ÉTÉ AVISÉE DE LA POSSIBILITÉ DE CES DOMMAGES.

Attestation des fonds, du gestionnaire et du promoteur

Le présent prospectus simplifié et les documents qui y sont intégrés par renvoi révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres offerts dans le prospectus simplifié, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada, et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

Fonds de marché monétaire BNI	Fonds de ressources BNI
Fonds de revenu à taux variable BNI	Fonds de métaux précieux BNI
Fonds d'obligations BNI	Fonds Innovations BNI
Fonds de revenu BNI	Fonds indiciel d'obligations canadiennes BNI
Fonds d'obligations mondiales tactique BNI	Fonds indiciel d'actions canadiennes BNI
Fonds de revenu fixe sans contraintes BNI	Fonds indiciel d'actions américaines BNI
Fonds d'obligations corporatives BNI	Fonds indiciel d'actions internationales BNI
Fonds d'obligations à rendement élevé BNI	Portefeuille privé d'obligations canadiennes BNI
Fonds de revenu d'actions privilégiées BNI	Portefeuille privé de revenu fixe canadien BNI
Fonds d'actions privilégiées BNI	Portefeuille privé d'obligations américaines BNI
Fonds Jarislowsky Fraser Sélect de revenu BNI	Portefeuille privé d'obligations corporatives BNI
Fonds de placements présumés sûrs BNI	Portefeuille privé de revenu fixe non traditionnel BNI
Fonds de développement durable d'obligations canadiennes BNI	Portefeuille privé d'actions privilégiées canadiennes BNI
Fonds d'obligations canadiennes essentielles plus BNI	Portefeuille privé classes d'actifs multiples BNI
Portefeuille Prudent BNI	Portefeuille privé de revenu d'actions BNI
Portefeuille Conservateur BNI	Portefeuille privé d'actions canadiennes BNI
Portefeuille Pondéré BNI	Portefeuille privé d'actions canadiennes à convictions élevées BNI
Portefeuille Équilibré BNI	Portefeuille privé d'actions canadiennes diversifié BNI
Portefeuille Croissance BNI	Portefeuille privé de dividendes nord-américains BNI
Portefeuille Actions BNI	Portefeuille privé d'actions américaines BNI
Portefeuille durable prudent BNI	Portefeuille privé d'actions américaines diversifié BNI
Portefeuille durable conservateur BNI	Portefeuille privé d'actions américaines à convictions élevées BNI
Portefeuille durable pondéré BNI	Portefeuille privé d'actions internationales à convictions élevées BNI
Portefeuille durable équilibré BNI	Portefeuille privé d'actions internationales diversifié BNI
Portefeuille durable croissance BNI	Portefeuille privé tactique d'actions BNI
Portefeuille durable actions BNI	Portefeuille privé d'appréciation du capital non traditionnel BNI
Fonds Jarislowsky Fraser Sélect équilibré BNI	Portefeuille Méritage Actions canadiennes
Fonds de répartition tactique d'actifs BNI	Portefeuille Méritage Actions mondiales
Fonds équilibré mondial de croissance BNI	Portefeuille Méritage Actions américaines
Fonds d'actions canadiennes BNI	Portefeuille Méritage Actions internationales
Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité <i>SmartBeta</i> BNI (auparavant	Portefeuille Méritage Conservateur
Fonds d'actions canadiennes <i>SmartBeta</i> BNI)	Portefeuille Méritage Modéré
Fonds d'actions canadiennes toutes capitalisations BNI	Portefeuille Méritage Équilibré
Fonds d'actions canadiennes de croissance BNI	Portefeuille Méritage Croissance
Fonds de petite capitalisation BNI	Portefeuille Méritage Croissance Plus
Fonds croissance Québec BNI	Portefeuille Méritage revenu fixe Diversifié
Fonds de développement durable d'actions canadiennes BNI	Portefeuille Méritage revenu Conservateur
Fonds d'actions mondiales à faible volatilité <i>SmartBeta</i> BNI (auparavant	Portefeuille Méritage revenu Modéré
Fonds d'actions mondiales <i>SmartBeta</i> BNI)	Portefeuille Méritage revenu Équilibré
Fonds d'actions mondiales BNI	Portefeuille Méritage revenu Croissance
Fonds mondial de petites capitalisations BNI	Portefeuille Méritage revenu Croissance Plus
Fonds actif d'actions mondiales BNI	Portefeuille Méritage mondial Conservateur
Fonds d'actions mondiales diversifié BNI	Portefeuille Méritage mondial Modéré
Fonds de revenu d'actifs réels mondiaux BNI	Portefeuille Méritage mondial Équilibré
Fonds d'actions américaines <i>SmartData</i> BNI	Portefeuille Méritage mondial Croissance
Fonds d'actions américaines BNI	Portefeuille Méritage mondial Croissance Plus
Fonds d'actions internationales <i>SmartData</i> BNI	Portefeuille Méritage FNB tactique Modéré
Fonds actif d'actions internationales BNI	Portefeuille Méritage FNB tactique Équilibré
Fonds d'actions de marchés émergents diversifié BNI	Portefeuille Méritage FNB tactique Croissance
Fonds de développement durable d'actions mondiales BNI	Portefeuille Méritage FNB tactique Actions
Fonds d'actions internationales BNI	

(les « **fonds** »)

Le 9 mai 2024

Banque Nationale Investissements inc., à titre de gestionnaire et de promoteur des fonds et au nom des fiduciaires des fonds

« *Éric-Olivier Savoie* »

Éric-Olivier Savoie
Président et chef de la direction

« *Sébastien René* »

Sébastien René
Chef des finances

Au nom du conseil d'administration de **Banque Nationale Investissements inc.**,
à titre de gestionnaire et de promoteur des fonds et au nom des fiduciaires des fonds

« *Tina Tremblay-Girard* »

Tina Tremblay-Girard
Administratrice

« *The Giang Diep* »

The Giang Diep
Administrateur

Attestation du placeur principal des fonds ayant BNI comme placeur principal

À notre connaissance, le présent prospectus simplifié et les documents qui y sont intégrés par renvoi révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres offerts dans le prospectus simplifié, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada, et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

Fonds de marché monétaire BNI	Fonds d'actions de marchés émergents diversifié BNI
Fonds de revenu à taux variable BNI	Fonds de développement durable d'actions mondiales BNI
Fonds d'obligations BNI	Fonds d'actions internationales BNI
Fonds de revenu BNI	Fonds de ressources BNI
Fonds d'obligations mondiales tactique BNI	Fonds de métaux précieux BNI
Fonds de revenu fixe sans contraintes BNI	Fonds Innovations BNI
Fonds d'obligations corporatives BNI	Fonds indiciel d'obligations canadiennes BNI
Fonds d'obligations à rendement élevé BNI	Fonds indiciel d'actions canadiennes BNI
Fonds de revenu d'actions privilégiées BNI	Fonds indiciel d'actions américaines BNI
Fonds d'actions privilégiées BNI	Fonds indiciel d'actions internationales BNI
Fonds de placements présumés sûrs BNI	Portefeuille privé d'obligations canadiennes BNI (seulement <i>Série O, Série N et Série NR</i>)
Fonds de développement durable d'obligations canadiennes BNI	Portefeuille privé de revenu fixe canadien BNI (seulement <i>Série O</i>)
Fonds d'obligations canadiennes essentielles plus BNI	Portefeuille privé d'obligations américaines BNI (seulement <i>Série N et Série NR</i>)
Portefeuille Prudent BNI	Portefeuille privé d'obligations corporatives BNI (seulement <i>Série O, Série N et Série NR</i>)
Portefeuille Conservateur BNI	Portefeuille privé de revenu fixe non traditionnel BNI (seulement <i>Série N et Série NR</i>)
Portefeuille Pondéré BNI	Portefeuille privé d'actions privilégiées canadiennes BNI (seulement <i>Série O</i>)
Portefeuille Équilibré BNI	Portefeuille privé de revenu d'actions BNI (seulement <i>Série O</i>)
Portefeuille Croissance BNI	Portefeuille privé d'actions canadiennes BNI (seulement <i>Série O, Série N et Série NR</i>)
Portefeuille Actions BNI	Portefeuille privé d'actions canadiennes à convictions élevées BNI (seulement <i>Série O, Série N et Série NR</i>)
Portefeuille durable prudent BNI	Portefeuille privé d'actions canadiennes diversifié BNI (seulement <i>Série N et Série NR</i>)
Portefeuille durable conservateur BNI	Portefeuille privé d'actions américaines BNI (seulement <i>Série O, Série N et Série NR</i>)
Portefeuille durable pondéré BNI	Portefeuille privé d'actions américaines diversifié BNI (seulement <i>Série N et Série NR</i>)
Portefeuille durable équilibré BNI	Portefeuille privé d'actions américaines à convictions élevées BNI (seulement <i>Série Conseillers-2, Série F-2, Série H-2, Série FH-2, Série O, Série N et Série NR</i>)
Portefeuille durable croissance BNI	Portefeuille privé d'actions internationales à convictions élevées BNI (seulement <i>Série Conseillers-2, Série F-2, Série H-2, Série FH-2, Série O, Série N et Série NR</i>)
Portefeuille durable actions BNI	Portefeuille privé d'actions internationales diversifié BNI (seulement <i>Série N et Série NR</i>)
Fonds de répartition tactique d'actifs BNI	Portefeuille privé tactique d'actions BNI (seulement <i>Série N et Série NR</i>)
Fonds équilibré mondial de croissance BNI	Portefeuille privé d'appréciation du capital non traditionnel BNI (seulement <i>Série N et Série NR</i>)
Fonds d'actions canadiennes BNI	
Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité <i>SmartBeta</i> BNI (auparavant Fonds d'actions canadiennes <i>SmartBeta</i> BNI)	
Fonds d'actions canadiennes toutes capitalisations BNI	
Fonds d'actions canadiennes de croissance BNI	
Fonds de petite capitalisation BNI	
Fonds croissance Québec BNI	
Fonds de développement durable d'actions canadiennes BNI	
Fonds d'actions mondiales à faible volatilité <i>SmartBeta</i> BNI (auparavant Fonds d'actions mondiales <i>SmartBeta</i> BNI)	
Fonds mondial de petites capitalisations BNI	
Fonds actif d'actions mondiales BNI	
Fonds d'actions mondiales diversifié BNI	
Fonds de revenu d'actifs réels mondiaux BNI	
Fonds d'actions américaines <i>SmartData</i> BNI	
Fonds d'actions américaines BNI	
Fonds d'actions internationales <i>SmartData</i> BNI	
Fonds actif d'actions internationales BNI	

(collectivement, les « fonds ayant BNI comme placeur principal »)

Le 9 mai 2024

Banque Nationale Investissements inc., à titre de placeur principal des fonds ayant BNI comme placeur principal

« *Éric-Olivier Savoie* »

Éric-Olivier Savoie
Président et chef de la direction

Attestation du placeur principal des fonds ayant FBN comme placeur principal

À notre connaissance, le présent prospectus simplifié et les documents qui y sont intégrés par renvoi, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres offerts dans le prospectus simplifié, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada, et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

Portefeuille privé d'obligations canadiennes BNI (seulement *Série Conseillers* et *Série F*)
Portefeuille privé d'obligations américaines BNI (seulement *Série F*)
Portefeuille privé d'obligations corporatives BNI (seulement *Série Conseillers* et *Série F*)
Portefeuille privé de revenu fixe non traditionnel BNI (seulement *Série F*)
Portefeuille privé d'actions privilégiées canadiennes BNI (seulement *Série F*)
Portefeuille privé classes d'actifs multiples BNI
Portefeuille privé de revenu d'actions BNI (seulement *Série Conseillers*, *Série F*, *Série F5* et *Série T5*)
Portefeuille privé d'actions canadiennes BNI (seulement *Série Conseillers*, *Série F*, *Série F5* et *Série T5*)
Portefeuille privé d'actions canadiennes à convictions élevées BNI (seulement *Série Conseillers*, *Série F*, *Série F5* et *Série T5*)
Portefeuille privé d'actions canadiennes diversifié BNI (seulement *Série F*)
Portefeuille privé de dividendes nord-américains BNI
Portefeuille privé d'actions américaines BNI (seulement *Série Conseillers*, *Série F*, *Série F5*, *Série T5*, *Série H* et *Série FH*)
Portefeuille privé d'actions américaines diversifié BNI (seulement *Série F*)
Portefeuille privé d'actions américaines à convictions élevées BNI (seulement *Série Conseillers*, *Série F*, *Série F5*, *Série T5*, *Série H* et *Série FH*)
Portefeuille privé d'actions internationales à convictions élevées BNI (seulement *Série Conseillers*, *Série F*, *Série F5*, *Série T5*, *Série H* et *Série FH*)
Portefeuille privé d'actions internationales diversifié BNI (seulement *Série F*)
Portefeuille privé tactique actions BNI (seulement *Série F*)
Portefeuille privé d'appréciation du capital non traditionnel BNI (seulement *Série F*)

(collectivement, les « fonds ayant FBN comme placeur principal »)

Le 9 mai 2024

Financière Banque Nationale inc.

à titre de placeur principal des fonds ayant FBN comme placeur principal

« Jonathan Durocher »

« Sébastien René »

Jonathan Durocher
Président, Division FBN Gestion de patrimoine

Sébastien René
Chef des finances

Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans le présent document

Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?

Un organisme de placement collectif (« OPC ») est une mise en commun des économies de plusieurs personnes dont les objectifs de placement sont semblables en vue d'un placement collectif. La gestion de cet investissement est assurée par des experts qui agissent à titre de gestionnaires de portefeuille. Le gestionnaire de portefeuille investit l'actif selon l'objectif de placement de l'OPC. Le portefeuille ainsi constitué peut être investi dans plusieurs titres différents à la fois, permettant une diversification des placements qui, autrement, pourrait ne pas être à la portée de l'investisseur individuel.

Qu'est-ce qu'un OPC et qu'est-ce qu'un fonds de fonds?

Un OPC est un instrument qui rassemble des fonds provenant de personnes qui partagent des objectifs de placement semblables. Quiconque y verse des fonds devient porteur de titres de l'OPC.

Un fonds de fonds (comme les Portefeuilles BNI, les Portefeuilles durables BNI et les Portefeuilles Méritage) est un OPC qui est conçu pour offrir aux investisseurs une répartition de l'actif dynamique et une diversification en investissant son actif dans d'autres OPC, qui sont appelés les fonds sous-jacents. Ces fonds sous-jacents peuvent être des fiducies, des sociétés ou des catégories de sociétés.

Un gestionnaire de portefeuille professionnel d'un OPC utilise les fonds des investisseurs pour acheter des titres qui, dans le cas des fonds de fonds, sont des titres de fonds sous-jacents et qui, dans le cas des fonds sous-jacents, sont généralement des actions, des obligations, des liquidités ou une combinaison de ces éléments, selon l'objectif de placement du fonds sous-jacent. Le gestionnaire de portefeuille prend toutes les décisions quant aux titres qui seront achetés et quant au moment où ils seront achetés et vendus. Les porteurs de titres d'OPC se partagent les revenus de l'OPC, ses frais et tous les gains et les pertes qu'il fait ou subit sur ses placements, en proportion des titres dont chacun est propriétaire. Les porteurs de titres réaliseront la valeur de leur placement dans l'OPC au moment du rachat de leurs titres.

Un OPC peut être constitué sous forme de fiducie ou de société. Vous pouvez, dans les deux cas, mettre en commun votre argent avec celui d'autres investisseurs, mais ces deux structures comportent certaines différences. Lorsque vous achetez un OPC, vous achetez en fait des parts si l'OPC est une fiducie, et des actions s'il est une société par actions. Le prix d'une part ou d'une action correspond à la valeur liquidative du titre. La valeur liquidative par part ou par action des OPC qui ont plusieurs séries de parts ou d'actions, comme les fonds, est calculée en déduisant de l'ensemble des éléments d'actif de la série les éléments de passif attribués à la série et en divisant le résultat par le nombre total de parts ou d'actions en circulation de la série.

Les OPC peuvent émettre diverses séries de titres. Chaque série est destinée à des investisseurs de types différents et est assortie de frais différents.

Rapport risque-rendement

Le risque et le rendement sont étroitement liés. Ainsi, si vous cherchez à augmenter le potentiel de rendement de vos placements, vous pourriez devoir accepter d'accroître le niveau de risque. Un OPC plus risqué est généralement moins stable et varie de façon plus importante. Plus les rendements d'un OPC fluctuent de façon importante, plus cet OPC est risqué. Il est donc important de comprendre ce que l'on entend par « fluctuation » : à l'intérieur d'une période donnée, un titre peut fluctuer, c'est-à-dire qu'il peut subir des pertes et réaliser des gains.

Les placements à risque élevé offrent généralement des rendements plus élevés à long terme que les placements plus sécuritaires. Comme ils fluctuent davantage, les placements à risque élevé peuvent afficher des rendements négatifs plus importants à court terme, comparativement aux placements à plus faible risque.

Quels sont les avantages d'investir dans un OPC?

Gestion professionnelle. Les OPC vous permettent de profiter des connaissances et de l'expérience de gestionnaires de portefeuille chevronnés. Ces gestionnaires de portefeuille ont accès à des rapports de recherche et à des renseignements qui leur permettent de prendre des décisions de placements judicieuses.

Diversification. La plupart des investisseurs n'ont pas suffisamment d'argent pour bien diversifier leur portefeuille. Par diversification, on entend effectuer des placements dans plusieurs titres différents. Grâce aux OPC, vous pouvez investir simultanément dans plusieurs titres. Si les résultats d'un titre sont décevants, ils pourront être contrebalancés par le rendement supérieur d'un autre.

Variété. Les investisseurs peuvent choisir parmi divers types d'OPC, qu'il s'agisse de fonds de revenu, de fonds d'actions, de fonds équilibrés, ou encore, de fonds spécialisés. Une grande variété d'OPC est offerte pour répondre à vos objectifs de placement.

Liquidité. Vous pouvez acheter ou demander le rachat de titres rapidement et facilement.

Suivi. Lorsque vous investissez dans un OPC, vous recevez régulièrement des relevés, des rapports financiers et des feuillets d'impôt. Ces documents vous permettent de suivre aisément vos placements.

Quels sont les risques associés à un placement dans un OPC?

Vos placements dans un OPC ne sont pas garantis. Ainsi, en tant qu'investisseur, votre risque le plus important est que vous perdiez votre placement en partie ou en totalité. À la différence des comptes bancaires ou des certificats de placement garanti, les parts d'un OPC ne sont pas garanties par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par tout autre organisme public d'assurance-dépôts. De plus, votre placement dans un Fonds BNI n'est pas garanti par la Banque Nationale du Canada, Société de fiducie Natcan, Trust Banque Nationale inc. ou toute autre entité du même groupe.

Les OPC possèdent différents types de placements selon leurs objectifs à cet égard. La valeur des placements dans un OPC peut varier de jour en jour en fonction de l'évolution des taux d'intérêt, de la conjoncture économique, des mouvements du marché, de même que des résultats des entreprises. Par conséquent, la valeur des titres d'un OPC peut augmenter ou diminuer. La valeur de votre placement dans un OPC au moment du rachat peut être supérieure ou inférieure à sa valeur au moment où vous l'avez acheté. En outre, dans certaines circonstances exceptionnelles, il est possible que vous ne puissiez pas demander le rachat de vos titres d'un OPC. Pour plus de précisions à ce sujet, reportez-vous à la rubrique *Droit de refuser le rachat de parts d'un fonds*.

Certains des risques les plus courants qui peuvent faire changer la valeur des titres d'un OPC sont décrits ci-après.

Reportez-vous à la rubrique *Quels sont les risques associés à un placement dans un OPC?* de la partie portant sur chacun des fonds dans le présent prospectus simplifié pour connaître les risques auxquels s'expose chaque fonds.

Risques liés aux titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires

Les titres adossés à des créances consistent en des titres de créance garantis par des groupements de prêts personnels ou de prêts commerciaux. Certains titres adossés à des créances sont des obligations d'emprunt à court terme appelées papier commercial adossé à des actifs (« PCAA »). Les titres adossés à des créances hypothécaires consistent en des titres de créance garantis par des groupements d'hypothèques sur des immeubles commerciaux ou résidentiels. Si la perception du marché à l'égard des émetteurs de ces types de titres change ou si la note de solvabilité des parties visées est modifiée, il pourrait s'ensuivre une fluctuation de la valeur des titres en question. De plus, dans le cas du PCAA, il y a un risque de décalage entre les flux de trésorerie des actifs sous-jacents qui garantissent le titre et l'obligation de remboursement du titre à l'échéance. L'utilisation des titres adossés à des créances hypothécaires comporte également un risque de baisse de taux d'intérêt sur les hypothèques, de défaut du débiteur hypothécaire aux termes de l'hypothèque ou de baisse de valeur du bien garanti par l'hypothèque.

Certains fonds peuvent investir dans des titres adossés à des créances hypothécaires émis ou garantis par la Federal National Mortgage Association (« Fannie Mae ») ou la Federal Home Loan Mortgage Corporation (« Freddie Mac »), qui ne sont pas entièrement garantis par le gouvernement américain, et il est possible que les mesures de ce dernier ne correspondent pas à leurs besoins. La responsabilité maximale potentielle de ces entités peut dépasser largement leurs ressources disponibles, et il est possible qu'elles ne soient pas capables de respecter leurs obligations dans l'avenir. Les inquiétudes entourant la solvabilité de Freddie Mac et de Fannie Mae lorsque la volatilité et la perturbation ont nui aux marchés financiers et aux marchés du crédit entre la fin de 2008 et 2009 ont fait en sorte qu'elles ont été placées sous la tutelle de la Federal Housing Finance Agency (« FHFA ») et qu'elles ont reçu une injection de capitaux de la part du Trésor américain. Bien que le département du Trésor américain ait signifié qu'il s'assurerait que les deux organismes puissent maintenir une valeur nette positive et satisfaire à leurs obligations financières, la valeur des titres adossés à des créances hypothécaires émis ou garantis par Freddie Mac ou Fannie Mae détenus par les fonds peut être touchée par des mesures éventuelles prises par la FHFA, le Trésor américain ou le gouvernement américain relativement à ces entités et aux perceptions du marché. Par exemple, en février 2011, le département du Trésor américain a publié un livre blanc énonçant les propositions visant à limiter ou à possiblement effacer le rôle joué par Fannie Mae et Freddie Mac sur le marché hypothécaire. Ces propositions, si elles entrent en vigueur, pourraient avoir une incidence néfaste importante sur le marché des titres adossés à des créances hypothécaires. Tout changement à la nature de leurs obligations de garanties pourrait venir redéfinir la structure d'un titre adossé à des créances hypothécaires des organismes gouvernementaux et pourrait avoir une incidence néfaste sur le marché. Toute réduction de l'offre en titres adossés à des créances hypothécaires des organismes gouvernementaux pourrait nuire à l'établissement du prix de ces titres et à la capacité de les acheter.

Si les fonds investissent dans des titres adossés à des créances hypothécaires offerts par des émetteurs privés, comme des banques commerciales et des institutions de prêts et d'épargne, des sociétés d'assurance prêt hypothécaire privées, des institutions de crédit foncier et d'autres émetteurs du marché secondaire, les fonds pourraient s'exposer à d'autres risques. Le paiement ponctuel de l'intérêt et du capital d'émetteurs non gouvernementaux est garanti par diverses formes d'assurance ou de garanties privées,

y compris une assurance-prêt, une assurance de titres, une assurance mutuelle et une assurance-risque souscrites par l'émetteur. Rien ne garantit que les assureurs privés pourront satisfaire aux obligations qui leur incombent en vertu de ces contrats d'assurance.

Risques liés à l'érosion du capital

Certaines distributions peuvent comprendre une portion de remboursement de capital. **Les distributions versées en sus du revenu net et des gains en capital nets réalisés du fonds constituent un remboursement de capital pour l'investisseur.** Un remboursement de capital diminue la valeur de votre placement initial et ne doit pas être confondu avec le rendement de votre placement. Les remboursements de capital non réinvestis peuvent réduire la valeur liquidative du portefeuille et peuvent réduire sa capacité à générer du revenu par la suite.

Risques liés aux marchandises

Certains fonds et certains fonds sous-jacents peuvent investir, directement, dans certaines marchandises (comme l'or, l'argent, le platine et le palladium) ou indirectement dans des sociétés œuvrant dans les secteurs de l'énergie ou des ressources naturelles, comme l'or, l'argent, le platine, le palladium, le pétrole et le gaz, ou d'autres secteurs axés sur les marchandises (y compris les céréales, le bétail et les produits agricoles). Ces placements, et par conséquent la valeur des sommes investies par un OPC dans ces marchandises ou dans ces sociétés et la valeur par part d'un OPC, seront touchés par les fluctuations des prix des marchandises, lesquels peuvent varier considérablement sur une courte période de temps. Les prix des marchandises peuvent fluctuer en raison d'un certain nombre de facteurs, y compris l'offre et la demande, la spéculation, les mesures gouvernementales et réglementaires, des facteurs monétaires et politiques internationaux, les mesures prises par les banques centrales et la variation du taux d'intérêt et de la valeur des devises. Les achats directs de lingots par un OPC peuvent générer des frais d'opérations et de garde plus élevés que d'autres types de placements, ce qui peut avoir une incidence sur le rendement d'un OPC.

Risques liés à la concentration

Lorsqu'un OPC investit une grande partie de son actif dans des titres émis par un seul ou quelques émetteurs, il y a un risque lié à la concentration. En effet, puisque le portefeuille n'est pas diversifié, il peut être soumis à une plus grande volatilité et sera fortement touché par les changements de valeur marchande de ces titres.

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont adopté des règles et des restrictions relatives aux placements effectués par les OPC. Parmi ces restrictions, mentionnons une limite de placement de 10 % de l'actif net de l'OPC dans un seul émetteur.

Le *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le « Règlement 81-102 ») permet aux OPC indiciels d'investir plus de 10 % de leur valeur liquidative dans les titres d'un émetteur donné. Toutefois, les OPC peuvent être autorisés à investir plus de 10 % de leur actif net dans des titres d'un émetteur donné si certaines conditions sont réunies.

Risques liés aux titres convertibles

Les titres convertibles sont des titres à revenu fixe, des actions privilégiées ou d'autres titres qui sont convertibles en actions ordinaires ou en d'autres titres. La valeur marchande des titres convertibles tend à baisser lorsque les taux d'intérêt augmentent et, inversement, à augmenter lorsque les taux d'intérêt baissent. Toutefois, la valeur marchande des titres convertibles tend à refléter le cours des actions ordinaires de l'émetteur lorsque ce cours s'approche du « prix de conversion » du titre convertible ou le dépasse. Le prix de conversion est défini comme le prix préétabli auquel le titre convertible peut être échangé contre l'action connexe. Lorsque le cours de l'action ordinaire baisse, le prix du titre convertible tend à dépendre davantage du rendement du titre convertible. Ainsi, le prix peut ne pas baisser dans la même mesure que le cours de l'action ordinaire sous-jacente. Dans l'éventualité d'une liquidation de la société émettrice, les porteurs de titres convertibles seraient payés avant les porteurs d'actions ordinaires de la société, mais après les porteurs de titres de créance de premier rang de cette société. Par conséquent, un placement dans les titres convertibles d'un émetteur présente généralement moins de risque qu'un placement dans ses actions ordinaires, mais plus de risque qu'un placement dans ses titres de créance.

Risques liés aux contreparties

Les risques liés aux contreparties sont associés à la possibilité qu'une contrepartie, aux termes d'un contrat dérivé auquel n'intervient pas une chambre de compensation, ne puisse pas remplir ses obligations à temps ou en général, ce qui peut entraîner une perte pour l'OPC.

Risques liés au crédit

Un OPC peut perdre de l'argent si l'émetteur d'une obligation ou d'un autre titre à revenu fixe ne parvient pas à payer l'intérêt exigible ou à rembourser le capital à la date d'échéance. Le risque est plus grand si le titre à revenu fixe comporte une note de crédit peu élevée ou s'il ne comporte aucune note. Les titres à revenu fixe ayant une note de crédit peu élevée offrent habituellement un meilleur rendement que ceux qui sont mieux notés. En revanche, ils peuvent entraîner une perte importante. Ils sont appelés « titres à rendement élevé ».

Risques liés aux devises

Lorsqu'un OPC doit investir son actif en titres libellés dans une devise autre que la devise dans laquelle il est offert, il existe un risque lié aux taux de change. Étant donné que la valeur des différentes devises varie l'une par rapport à l'autre, la valeur des titres de l'OPC acquis dans d'autres devises fluctuera.

Certains OPC établissent la valeur de leurs titres en dollars américains et/ou en dollars canadiens. Ces OPC peuvent acheter et vendre des actifs en différentes devises. La valeur de leurs titres établie en dollars canadiens et/ou en dollars américains variera selon la valeur du dollar canadien et/ou américain, selon le cas, par rapport aux différentes devises.

Les gestionnaires de portefeuille peuvent utiliser des dérivés pour réduire les risques liés aux fluctuations de devises. Pour plus de précisions à ce sujet, reportez-vous à la rubrique *Risques liés aux dérivés*.

L'Agence du revenu du Canada exige que les gains et les pertes en capital soient convertis en dollars canadiens. Ainsi, si vous demandez le rachat de titres en dollars américains, vous devrez calculer les gains et les pertes en fonction de la valeur de vos titres en dollars canadiens à l'achat et à la vente.

De plus, bien que certains fonds distribuent leur revenu en dollars américains, ce revenu doit être converti en dollars canadiens aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Par conséquent, tous les revenus de placement seront convertis en dollars canadiens aux fins de l'impôt sur le revenu. Vous devriez consulter votre propre conseiller en fiscalité afin d'obtenir plus d'informations à ce sujet.

Risques liés à la cybersécurité

Comme l'utilisation de la technologie, notamment Internet, prend de plus en plus d'importance dans leurs activités, le gestionnaire, les fournisseurs de services et l'OPC sont sensibles aux risques liés à l'exploitation et à la sécurité de l'information ainsi qu'aux risques connexes. En général, les incidents liés à la cybersécurité peuvent découler d'attaques intentionnelles ou d'événements imprévus. Les cyberattaques se traduisent entre autres par des accès non autorisés aux systèmes informatiques numériques (p. ex., au moyen d'un « piratage » ou d'un encodage de logiciel malveillant) en vue de détourner des actifs ou des renseignements délicats, de corrompre des données ou de causer des interruptions opérationnelles. Les brèches dans la cybersécurité peuvent également provenir d'attaques ne nécessitant pas un accès non autorisé aux systèmes, comme des attaques de sites Web par déni de service (c.-à-d. pour faire en sorte que les utilisateurs visés n'aient pas accès aux services de réseau). Les incidents liés à la cybersécurité touchant l'OPC, le gestionnaire ou les fournisseurs de services de l'OPC (y compris, notamment, le gestionnaire de portefeuille ou le sous-gestionnaire de portefeuille, selon le cas, l'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts, le dépositaire et tout sous-dépositaire) peuvent causer des interruptions et nuire à leurs opérations respectives. Ces incidents pourraient se traduire par des pertes financières, par l'incapacité de l'OPC de calculer sa valeur liquidative, par des entraves à la négociation, par l'incapacité pour les porteurs de parts d'effectuer une opération auprès de l'OPC et par l'incapacité de l'OPC de traiter des opérations, y compris des rachats de titres, par des violations des lois en matière de confidentialité de l'information et d'autres lois, par des amendes ou des sanctions prévues par la réglementation, par des dommages à la réputation ainsi que par des remboursements ou d'autres frais compensatoires ou des frais liés à la conformité supplémentaire engagés pour prendre des mesures correctives. Des incidents défavorables similaires liés à la cybersécurité pourraient également concerner les émetteurs des titres dans lesquels l'OPC investit et les contreparties avec lesquelles l'OPC effectue des opérations. En outre, des frais considérables pourraient être engagés pour prévenir les atteintes à la cybersécurité dans le futur.

Même si le gestionnaire et les Fonds BNI ont mis en place des plans de continuité des activités en cas de tels cyberincidents et des systèmes de gestion des risques afin de les prévenir, de tels plans ou systèmes ont des limites qui leur sont inhérentes, notamment la possibilité que certains risques n'aient pas été détectés. En outre, le gestionnaire et les Fonds BNI n'ont aucune emprise sur les plans et les systèmes de cybersécurité mis en place par les fournisseurs de services des Fonds BNI, les émetteurs de titres dans lesquels les Fonds BNI investissent ou tout autre tiers dont les activités pourraient avoir une incidence sur les Fonds BNI et leurs porteurs de parts. Par conséquent, les Fonds BNI et leurs porteurs de parts pourraient subir des répercussions négatives.

Risques liés aux certificats représentatifs d'actions étrangères

Les banques ou les autres établissements financiers faisant fonction de dépositaire émettent des certificats représentatifs d'actions étrangères qui représentent la valeur des titres émis par les sociétés étrangères. Ces certificats sont mieux connus sous les noms de certificat américain d'actions étrangères (CAAÉ), de certificat international d'actions étrangères (CIAÉ) ou de certificat européen d'actions étrangères (CEAÉ), en fonction du pays où est situé le dépositaire. Les OPC investissent dans les certificats représentatifs d'actions étrangères afin de détenir indirectement des titres étrangers sans avoir à négocier sur les marchés étrangers. Il existe un risque que la valeur des certificats représentatifs d'actions étrangères soit inférieure à la valeur des titres étrangers. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette différence : les frais et charges liés aux certificats représentatifs d'actions étrangères; la fluctuation du taux de change entre la devise des certificats représentatifs d'actions étrangères et la devise des titres

étrangers; les différents impôts et taxes perçus selon les territoires offrant les certificats représentatifs d'actions étrangères et les titres étrangers; et l'incidence de la convention fiscale, s'il y a lieu, entre les territoires offrant des certificats représentatifs d'actions étrangères et ceux offrant des titres étrangers. De plus, un OPC fait face aux risques que les certificats représentatifs d'actions étrangères soient moins liquides, que les porteurs de ces certificats aient moins de droits légaux que s'ils détenaient directement les titres étrangers et que le dépositaire change les modalités applicables au certificat représentatif d'actions étrangères, y compris l'annulation du certificat représentatif d'actions étrangères, de sorte qu'un OPC serait obligé de vendre à un moment inopportun.

Risques liés aux dérivés

Qu'est-ce qu'un dérivé?

Les dérivés sont des instruments de placement qui prennent généralement la forme d'un titre ou d'un actif. Généralement, les dérivés confèrent à leur détenteur le droit ou l'obligation d'acheter ou de vendre un actif spécifique durant une période de temps déterminée à un prix convenu. Il existe différents types de dérivés, chacun étant fondé sur un actif sous-jacent qui est vendu sur le marché ou dans un indice boursier. Une option d'achat d'action est un dérivé dans lequel l'actif sous-jacent est le titre d'une société d'envergure. De plus, il existe des dérivés sur des devises, des marchandises et des indices boursiers.

Comment les fonds utilisent-ils les dérivés?

Tous les Fonds BNI peuvent acheter et utiliser les dérivés qui sont conformes à leurs objectifs de placement et aux directives des Autorités canadiennes en valeurs mobilières sur la façon dont les OPC peuvent utiliser les dérivés. Les gestionnaires de portefeuille peuvent utiliser des dérivés dans le but de compenser ou de réduire un risque lié à des placements dans l'OPC. Les gestionnaires de portefeuille tentent d'améliorer le rendement de leur portefeuille par l'utilisation de dérivés pour des opérations de couverture en acceptant un rendement moins élevé, mais plus prévisible, plutôt qu'un rendement potentiellement plus élevé, mais moins prévisible. Il s'agit d'une stratégie de couverture.

Les dérivés ne peuvent être utilisés dans un but spéculatif ou encore pour créer des portefeuilles bénéficiant d'un effet de levier excessif.

Les gestionnaires de portefeuille utilisent les dérivés pour réduire les risques liés aux fluctuations de devises, à la volatilité des marchés boursiers et aux fluctuations des taux d'intérêt. Cependant, rien ne garantit que le fait d'utiliser des dérivés limitera les pertes si la valeur des placements sous-jacents diminue. Dans certains cas, les gestionnaires de portefeuille peuvent utiliser des dérivés plutôt que des placements directs, ce qui permet de réduire les frais d'opérations et peut améliorer la liquidité et la souplesse du portefeuille, tout en augmentant la vitesse à laquelle un OPC peut modifier son portefeuille.

Les gestionnaires de portefeuille peuvent aussi utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, une stratégie qui est appelée « exposition réelle ». Dans le cadre de cette stratégie, les dérivés sont utilisés afin d'obtenir une exposition à un titre, à une région ou à un secteur, de réduire les frais d'opérations ou d'accroître la liquidité du portefeuille. Selon ce concept, les dérivés, tels que les contrats à terme de gré à gré, les contrats à terme standardisés, les options et les swaps, sont utilisés plutôt que l'actif sous-jacent. Ces différents types de dérivés se définissent comme suit :

Contrats à terme de gré à gré : contrat sur mesure négocié entre deux parties et visant l'achat ou la vente d'un actif à un prix déterminé à une date future. À la différence des contrats à terme standardisés, le contrat à terme de gré à gré peut être adapté à n'importe quelle marchandise, à n'importe quel montant et à n'importe quelle date de livraison. Le règlement d'un contrat à terme de gré à gré peut être effectué en espèces ou par la livraison du sous-jacent. Les contrats à terme de gré à gré ne sont pas négociés sur un marché centralisé et sont donc considérés comme des instruments hors bourse.

Contrats à terme standardisés : contrat, généralement négocié sur un marché centralisé, visant l'achat ou la vente d'un instrument financier donné à un prix déterminé à l'avance et à une date future. Les contrats à terme standardisés précisent la qualité et la quantité de l'actif sous-jacent; ils sont standardisés de manière à en faciliter la négociation sur un marché à terme organisé. Le règlement des contrats à terme standardisés peut être fait en espèces ou par la livraison du sous-jacent.

Options : les options sont des contrats négociés sur des bourses ou de gré à gré comportant le droit - et non l'obligation - pour un porteur de vendre (une option de vente) ou d'acheter (une option d'achat) certains actifs (comme un titre ou une devise) à cette partie à un prix et à un moment convenus. Une prime, soit un paiement en espèces, est habituellement versée par le porteur de l'option à l'autre partie en échange de l'option.

Swaps : un swap est un contrat de gré à gré entre deux parties ou plus afin d'échanger périodiquement des paiements futurs selon une règle prédéterminée entre les parties. Les swaps sont en général l'équivalent d'une série de contrats à terme de gré à gré regroupés ensemble. Ils ne sont pas négociés sur les bourses organisées et ils ne sont pas assujettis à des modalités normalisées.

Les dérivés peuvent permettre aux OPC d'accroître la rapidité et la souplesse de leurs transactions. Cependant, rien ne garantit que l'utilisation de dérivés engendrera des rendements positifs. Les OPC qui utilisent des dérivés doivent également faire face au risque de crédit en raison de l'utilisation des dérivés. Tous les Fonds BNI font face à ce risque lorsqu'ils utilisent des dérivés.

Quels sont les risques liés à l'utilisation des dérivés?

Voici quelques exemples de risques associés à l'utilisation de dérivés :

- L'utilisation de dérivés visant à réduire les risques associés aux marchés étrangers, aux devises ou à des actions spécifiques (cette utilisation étant appelée une opération de couverture) peut parfois être inefficace. Il peut également exister une corrélation imparfaite entre les fluctuations de la valeur marchande du placement couvert et le dérivé avec lequel le placement est couvert. De plus, une corrélation historique pourrait ne pas se maintenir pour la durée de la couverture.
- Rien ne garantit que les gestionnaires de portefeuille seront en mesure de vendre les dérivés pour protéger un portefeuille. De fait, le dénouement d'une position sur des dérivés n'est pas toujours facile ni rapide. Un marché hors bourse peut ne pas exister ou ne pas être liquide. Les dérivés négociés sur les marchés étrangers peuvent être moins liquides et prendre un temps de conclusion plus long et comportent donc plus de risques que les dérivés négociés sur les marchés nord-américains.
- La spéculation sur un même dérivé par des investisseurs peut faire grimper ou chuter son cours.
- Le cours du dérivé peut fluctuer davantage que le cours de l'actif sous-jacent.
- La suspension ou l'interruption de la négociation d'un nombre important d'actions ou d'obligations d'un indice peut également avoir une incidence sur la négociation des dérivés (plus précisément les contrats à terme standardisés et les options) fondés sur les actifs sous-jacents concernés.
- Il peut y avoir un risque de crédit pour ceux qui négocient des dérivés. L'OPC pourrait être incapable d'effectuer un règlement parce qu'un contractant ne peut respecter les modalités du contrat.
- Il peut y avoir un risque de crédit lié à l'autre partie au contrat, comme les courtiers qui négocient des dérivés. En effet, si l'autre partie fait faillite, l'OPC risque de perdre tout acompte versé dans le cadre du contrat.
- Une bourse peut imposer des limites quotidiennes à la négociation de dérivés, rendant difficile la conclusion ou l'exécution d'une option, d'un contrat à terme de gré à gré ou d'un contrat à terme standardisé. De telles limites peuvent également être imposées par un organisme gouvernemental.
- Si l'OPC n'est pas en mesure de liquider ses positions sur des options ou des contrats à terme standardisés, sa capacité de se couvrir contre des pertes peut être restreinte et la mise en œuvre de sa stratégie de placement peut en être touchée.
- Lorsque les intervenants sur le marché s'attendent à une fluctuation des prix, il peut être impossible d'acheter ou de vendre le dérivé au prix souhaité.
- Si les négociations sur des options ou des contrats à terme sur indice boursier sont restreintes sur une bourse, l'OPC pourrait subir des pertes considérables.
- Dans le cas où un OPC doit fournir une sûreté aux fins d'une opération sur un dérivé, il existe un risque que l'autre partie tente de faire exécuter cette sûreté sur les actifs de l'OPC en question.
- La couverture contre le risque de change n'entraîne pas nécessairement l'élimination de l'incidence des fluctuations des devises.
- La couverture peut être coûteuse.
- La réglementation ayant trait aux dérivés est assujettie à modifications, ce qui peut rendre plus difficile, voire impossible, l'utilisation par un OPC de certains dérivés.

Risques liés aux placements sur les marchés émergents

Les OPC qui investissent sur des marchés émergents ou en voie de développement sont assujettis aux mêmes risques que ceux indiqués à la rubrique *Risques liés aux placements sur les marchés étrangers*, mais ces risques peuvent être plus importants sur les marchés émergents que sur les marchés étrangers, notamment en raison d'une plus grande volatilité des marchés, d'un plus faible volume d'opérations, d'un plus grand risque d'instabilité politique et économique, d'un plus grand risque de fermeture des marchés et du plus grand nombre de restrictions imposées par le gouvernement à l'investissement étranger par rapport aux restrictions imposées sur les marchés développés. Les prix peuvent donc fluctuer de façon plus marquée que dans les pays développés et il peut être plus difficile de vendre les titres.

Risques liés aux titres de participation

La valeur liquidative des titres d'un OPC augmentera ou diminuera selon la valeur marchande des titres détenus dans le portefeuille de l'OPC. Si un OPC détient des actions, la valeur de ses titres variera en fonction de la valeur marchande des actions qu'il détient. La valeur marchande d'une action varie selon le rendement de la société qui a émis l'action, la conjoncture économique, les taux d'intérêt, les tendances du marché boursier et d'autres facteurs.

Certains fonds peuvent investir dans des actions visées par un premier appel public à l'épargne. Dans cette situation, la valeur marchande d'une action pourrait fluctuer davantage en raison de facteurs tels que l'absence d'un marché public préétabli, l'absence d'historique de négociation, le petit nombre d'actions disponibles à des fins de négociation et les renseignements limités concernant l'émetteur. Ces actions peuvent également entraîner des frais d'opérations élevés. Les actions visées par un premier appel public à l'épargne sont exposées au risque de liquidité.

Les actions ordinaires sont les titres de participation les plus courants. Toutefois, les titres de participation englobent également d'autres types de titres tels que les actions privilégiées, les titres convertibles en actions ordinaires et les bons de souscription.

Une société peut distribuer une partie de son bénéfice aux actionnaires sous forme de dividendes, mais elle n'est pas tenue de le faire. Dans une situation où un émetteur d'actions rencontre des difficultés financières, ses titres de participation peuvent perdre de la valeur, notamment puisqu'il sera alors peu probable que son conseil d'administration déclare un dividende.

Historiquement, la valeur des titres de participation s'est révélée plus volatile que celle des titres à revenu fixe. De plus, les titres de sociétés à petite capitalisation sont habituellement plus volatils que les titres de sociétés à grande capitalisation.

Risque lié à la stratégie d'intégration des facteurs ESG

Chaque gestionnaire de portefeuille ou sous-gestionnaire de portefeuille a recours à son propre processus d'intégration des facteurs ESG au moyen de ses propres méthodes afin d'intégrer les facteurs ESG importants à ses analyses de placement et prises de décisions en matière de placement, en utilisant des sources et types de renseignements ESG variés. En outre, on sait que les données ESG varient grandement et risquent d'être incomplètes, dépassées, estimatives ou modélisées et/ou interprétées de façon subjective, ce qui pourrait avoir une incidence sur l'évaluation des facteurs ESG par le gestionnaire de portefeuille ou le sous-gestionnaire de portefeuille. Par conséquent, il se peut que les fonds ou fonds sous-jacents investissent dans des émetteurs qui ne concordent pas avec les convictions et évaluations d'un investisseur donné. De plus, l'intégration des facteurs ESG dans une stratégie de placement n'élimine pas l'exposition aux émetteurs qui peuvent être perçus comme ayant des caractéristiques ESG négatives. En ce qui a trait aux fonds ou aux fonds sous-jacents qui visent à mettre en œuvre un objectif d'investissement durable, reportez-vous à la rubrique *Risque lié à l'objectif d'investissement durable* ci-après.

Risques liés aux fonds négociés en bourse

Certains OPC peuvent investir une partie ou la totalité de leur actif dans d'autres fonds dont les titres sont négociés à une bourse nord-américaine (les « fonds négociés en bourse »). Généralement, les OPC ne peuvent investir que dans des fonds négociés en bourse qui émettent des parts indicielles, ce qui signifie que le seul but du fonds négocié en bourse est de détenir les titres qui sont compris dans un indice coté sur de nombreuses bourses dans une proportion qui reflète, pour l'essentiel, leur poids dans cet indice ou de faire des placements qui font en sorte que le rendement du fonds négocié en bourse reproduise le rendement de cet indice. Ainsi, les fonds négociés en bourse visent à offrir un rendement similaire à celui d'un indice relatif à un marché ou à un secteur d'activité en particulier. Les fonds négociés en bourse peuvent ne pas obtenir le même rendement que leurs indices de référence en raison de différences entre la pondération réelle de titres détenus par les fonds négociés en bourse et celle de leur indice de référence et des frais d'exploitation et de gestion des fonds négociés en bourse.

Les fonds, à l'exception du Fonds de marché monétaire BNI, ont obtenu des Autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense leur permettant d'investir dans certains fonds négociés en bourse dont les titres ne sont pas des parts indicielles. Ces fonds négociés en bourse visent à offrir un rendement similaire à un indice boursier ou à un secteur d'activité. Cependant, contrairement aux fonds négociés en bourse habituels, certains de ces fonds négociés en bourse utilisent des leviers financiers de façon à obtenir des rendements augmentés d'un multiple ou de l'inverse d'un multiple par rapport à un point de référence donné. Bien qu'un placement dans de tels fonds négociés en bourse offre une possibilité de gains accrus, les techniques de placement utilisées peuvent également avoir pour effet d'amplifier les pertes en cas de conjoncture défavorable et possiblement d'augmenter la volatilité.

Risques liés aux billets négociés en bourse

Certains fonds peuvent investir dans des billets négociés en bourse. Le rendement de ces billets est généralement lié au rendement d'un élément sous-jacent, comme un secteur industriel, un secteur du marché ou une devise. Les billets négociés en bourse sont des titres de créance non garantis d'un émetteur. Le paiement de tout montant dû à l'égard des billets négociés en bourse est assujéti au risque de crédit de l'émetteur. De plus, une baisse de la note de crédit de l'émetteur (ou la perception du marché

quant à la solvabilité de l'émetteur) pourrait avoir un effet défavorable sur la valeur marchande du billet négocié en bourse. Les billets négociés en bourse pourraient ne pas atteindre le même niveau de rendement que l'élément sous-jacent, en raison des frais liés aux billets négociés en bourse et de la difficulté de reproduire l'élément sous-jacent.

Risques liés aux titres de créance à taux variable

La liquidité des titres de créance à taux variable, y compris le volume et la fréquence des opérations sur ces titres sur le marché secondaire, peut varier sensiblement avec le temps et d'un titre de créance à taux variable individuel à l'autre. Par exemple, si la note de crédit d'un titre de créance à taux variable se détériore considérablement d'une façon inattendue, les opérations sur le marché secondaire pour ce titre de créance à taux variable pourraient aussi diminuer sur une période donnée. Au cours de périodes de négociation irrégulière, l'évaluation d'un titre de créance à taux variable pourrait être plus difficile à établir, et son achat et sa vente à un prix acceptable pourraient être plus difficiles, voire retardés. La difficulté à vendre un titre de créance à taux variable peut entraîner une perte.

Certains titres de créance à taux variable peuvent être remboursés par anticipation avant leur échéance. Dans un tel cas, le titre de créance à taux variable peut procurer un revenu moindre ou offrir une possibilité moins grande de produire des gains en capital ou les deux.

Risques liés aux prêts à taux variable

En plus des risques généralement associés aux titres de créance à taux variable, les placements liés aux prêts à taux variable sont assujettis à d'autres risques.

Bien qu'un prêt à taux variable puisse être entièrement garanti au moment de l'acquisition, la garantie pourrait subir une baisse de valeur, être relativement non liquide ou perdre la totalité ou la quasi-totalité de sa valeur à la suite du placement.

Plusieurs types de prêts à taux variable sont assujettis à des restrictions légales ou contractuelles sur la revente et peuvent être relativement non liquides et difficiles à évaluer. Il existe moins d'information facilement accessible et fiable concernant la plupart des placements relatifs à des prêts que pour plusieurs autres types de titres, et le gestionnaire de portefeuille se fie principalement à sa propre évaluation de la qualité de crédit d'un emprunteur plutôt qu'à des sources indépendantes disponibles.

La capacité des fonds à réaliser la pleine valeur en cas de nécessité de vendre un placement relatif à des prêts pourrait être affaiblie par l'absence d'un marché de négociation actif pour certains prêts ou par des conditions défavorables sur le marché limitant la liquidité. Les prêts à taux variable ne sont pas négociés à une bourse et les acheteurs et les vendeurs se fient à certains mainteneurs de marché, comme l'agent administratif, pour les négocier. Dans la mesure où un marché secondaire existe, le marché pourrait faire l'objet d'une activité de négociation irrégulière, d'importants écarts acheteur et vendeur et de longs délais de règlement. Le règlement des opérations relatives aux prêts à taux variable peut prendre jusqu'à trois semaines et parfois au-delà.

Des hausses considérables de taux d'intérêt peuvent causer une augmentation des défauts liés aux prêts à taux variable.

En ce qui a trait aux participations dans des prêts à taux variable, les fonds pourraient ne pas toujours disposer d'un recours direct contre un emprunteur si ce dernier fait défaut de payer le capital et/ou l'intérêt prévus à l'échéance; peuvent être assujettis à des délais, à des frais et à des risques plus importants que si les fonds avaient acheté une obligation directe de l'emprunteur; et peuvent être considérés comme le créancier de l'agent prêteur (plutôt que de l'emprunteur), assujettissant ainsi les fonds à la solvabilité de ce prêteur ainsi qu'à la capacité du prêteur de faire exécuter des recours appropriés en matière de crédit contre l'emprunteur.

Les prêts de premier rang détiennent le rang le plus élevé dans la structure du capital d'une entité commerciale et sont généralement garantis par une garantie particulière et sont assortis d'un droit sur les actifs et/ou les actions de l'emprunteur qui est supérieur à celui dont disposent les porteurs de titres d'emprunt subordonnés et les actionnaires de l'emprunteur. Néanmoins, les prêts de premier rang sont habituellement notés en deçà d'un titre de bonne qualité. Puisque les prêts assortis d'une sûreté de deuxième rang sont subordonnés ou non garantis et, par conséquent, d'une priorité moindre quant au paiement par rapport aux prêts de premier rang, ils sont assujettis au risque additionnel que les flux de trésorerie de l'emprunteur et les biens garantissant le prêt ou la dette, s'il en est, soient insuffisants pour verser les paiements prévus après avoir pris en compte les obligations garanties de premier rang de l'emprunteur. Ce risque est généralement plus élevé pour les prêts ou dettes subordonnés non garantis, qui ne sont pas garantis par une sûreté précise. Les prêts assortis d'une sûreté de deuxième rang connaissent généralement une plus grande volatilité des prix que les prêts de premier rang et peuvent être moins liquides.

Les prêts à taux variable sont soumis au risque de remboursement anticipé. Le remboursement du capital par l'emprunteur avant la date d'échéance peut réduire le rendement obtenu du prêt.

Risques liés aux placements sur les marchés étrangers

Les OPC qui investissent dans des pays étrangers peuvent faire face à des risques plus importants en raison des normes de comptabilité, d'audit et d'information financière qui ne sont pas aussi rigoureuses que celles en vigueur au Canada et aux États-Unis. Ces pays peuvent être moins réglementés et les gestionnaires de portefeuille peuvent ne pas avoir des renseignements aussi détaillés sur les titres qu'ils acquièrent.

Un changement de gouvernement ou l'évolution de la conjoncture économique peuvent avoir une influence sur les marchés étrangers. Des accords économiques ou des swaps de devises peuvent être conclus entre gouvernements étrangers. Un fonds pourrait être touché défavorablement lors du retrait ou de l'ajout d'un pays à un tel accord. Les gouvernements peuvent imposer des contrôles sur le change ou des dévaluations de devises, ce qui pourrait limiter la capacité d'un gestionnaire de portefeuille à retirer ses placements. Certains marchés boursiers étrangers sont moins liquides et plus volatils que les marchés nord-américains. Si le volume de négociations sur un marché boursier étranger est moins important, le gestionnaire de portefeuille peut être limité dans sa capacité d'acheter ou de vendre des titres. Ainsi, pour les OPC qui investissent principalement ou uniquement dans des titres négociés sur des bourses étrangères, le niveau de risque est plus important.

Risques liés aux placements des fonds dans d'autres fonds

Lorsqu'un OPC (un « fonds dominant ») investit une partie ou la totalité de son actif dans des titres d'un autre OPC (un « fonds sous-jacent »), le fonds sous-jacent pourrait devoir se départir de ses placements à des prix défavorables afin de répondre aux demandes de rachat du fonds dominant. Cela pourrait avoir un effet néfaste sur le rendement du fonds sous-jacent qui subit un rachat important. De plus, le rendement du fonds dominant est directement lié à celui du fonds sous-jacent et est ainsi assujéti aux risques du fonds sous-jacent en proportion de l'investissement du fonds dominant dans le fonds sous-jacent.

Risques liés aux fiducies de revenu

De façon générale, les fiducies de revenu détiennent des titres d'une entreprise sous-jacente ou des investissements immobiliers ou ont droit à des redevances de ceux-ci. Si une entreprise sous-jacente ou un investissement immobilier s'expose aux risques du secteur, à la fluctuation des taux d'intérêt, au prix des marchandises et à d'autres facteurs économiques, le rendement des placements d'une fiducie de revenu pourrait également être touché. Bien que leur rendement ne soit ni constant ni garanti, les fiducies de revenu sont structurées en partie de façon à offrir aux investisseurs un flux de revenu constant. Par conséquent, un placement dans une fiducie de revenu peut être exposé au risque lié aux fluctuations des taux d'intérêt. De plus, il existe un faible risque que les investisseurs d'une fiducie de revenu doivent acquitter les obligations qui découlent de réclamations faites contre la fiducie et qu'elle ne peut régler.

Risques liés aux fonds indiciels

Les fonds indiciels sont gérés de façon à reproduire un indice. Conformément à la réglementation des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, ils peuvent investir plus de 10 % de leur actif dans des titres d'un même émetteur afin de réaliser leur objectif de placement et de reproduire plus exactement un indice. Ainsi, en raison de cette concentration, les fonds indiciels peuvent avoir tendance à être plus volatils et moins liquides que d'autres OPC plus diversifiés.

Dans l'éventualité du rachat d'un nombre important de titres par les porteurs de titres, il pourrait être plus difficile d'obtenir un prix raisonnable pour les titres de certains émetteurs.

Les fonds indiciels cherchent à procurer un rendement similaire à celui de leur indice de référence. Toutefois, les frais associés aux placements et à la gestion des fonds indiciels peuvent réduire leur rendement global. Ces frais incluent les frais d'opérations, les frais de gestion et les autres charges des OPC. Par conséquent, une corrélation parfaite entre le rendement d'un fonds indiciel et celui de son indice de référence est peu probable.

Risques liés aux fluctuations des taux d'intérêt

Le risque associé aux taux d'intérêt est le risque que les titres à revenu fixe et d'autres instruments, comme des actions privilégiées, faisant partie du portefeuille d'un OPC perdent de la valeur en raison d'une hausse des taux d'intérêt. En cas de hausse des taux d'intérêt nominaux, il est probable que la valeur de certains titres détenus par l'OPC, directement ou indirectement, diminuera. Un taux d'intérêt nominal peut être décrit comme étant la somme d'un taux d'intérêt réel et d'un taux d'inflation prévu. Les titres à revenu fixe dont la durée est plus longue ont tendance à être plus sensibles aux variations des taux d'intérêt, ce qui les rend habituellement plus volatils que les titres dont la durée est plus courte. Les valeurs des titres de participation et des autres titres qui ne sont pas à revenu fixe peuvent également baisser en raison de fluctuations des taux d'intérêt.

Certains titres à revenu fixe, y compris les titres adossés à des créances hypothécaires ou autres titres adossés à des créances, peuvent être remboursés avant l'échéance. En cas de remboursement inattendu ou précipité, ces titres à revenu fixe peuvent générer un revenu moins intéressant et leur valeur peut diminuer. De plus, comme les émetteurs décident habituellement de

rembourser le capital par anticipation lorsque les taux d'intérêt sont en baisse, un OPC pourrait devoir réinvestir ces sommes d'argent dans des titres assortis de taux d'intérêt moins élevés.

Risques liés aux conseillers internationaux

Certains gestionnaires de portefeuille ne sont pas inscrits comme gestionnaires de portefeuille en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables en vigueur au Canada et ils agissent respectivement comme conseillers et/ou sous-conseillers de certains Fonds BNI aux termes des dispenses relatives aux conseillers et/ou sous-conseillers internationaux. En conséquence, il est possible que les membres des équipes de ces conseillers et/ou sous-conseillers ne respectent pas les mêmes critères en matière de compétences que les autres personnes inscrites en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables au Canada, et les investisseurs de ces Fonds BNI pourraient ne pas bénéficier de la même protection dont ils bénéficieraient si ces conseillers et/ou sous-conseillers étaient inscrits à titre de conseillers en vertu de lois sur les valeurs mobilières applicables. De plus, il pourrait être difficile de faire valoir des droits conférés par la loi contre eux du fait que ces conseillers et/ou sous-conseillers résident à l'extérieur du Canada et que la totalité ou la quasi-totalité de leurs actifs sont situés à l'extérieur du Canada.

Risques liés aux placements importants

Les règles de la Loi de l'impôt qui s'appliquent aux « faits liés à la restriction de pertes » (au sens de la Loi de l'impôt) de certaines fiducies (les « règles relatives aux FRP ») peuvent avoir une incidence sur un fonds dans certaines circonstances. Si un fonds est assujéti à un « fait lié à la restriction de pertes », i) le fonds sera réputé avoir une fin d'exercice aux fins de l'impôt (ce qui pourrait faire en sorte que le fonds soit assujéti à l'impôt, à moins qu'il ne distribue son revenu et ses gains en capital avant la fin de cette année d'imposition) et ii) le fonds deviendra assujéti aux règles en matière de restriction de pertes qui s'appliquent en général aux sociétés qui font l'objet d'une acquisition de contrôle, notamment la réalisation réputée de pertes en capital non réalisées et les restrictions sur leur capacité de reporter prospectivement les pertes. En règle générale, un fonds sera assujéti à un fait lié à la restriction de pertes lorsqu'une personne devient un « bénéficiaire détenant une participation majoritaire » du fonds ou lorsqu'un groupe de personnes devient un « groupe de bénéficiaires détenant une participation majoritaire » du fonds, au sens attribué à ces termes dans les règles relatives aux personnes affiliées contenues dans la Loi de l'impôt, avec certaines modifications. En général, un bénéficiaire détenant une participation majoritaire d'un fonds est un bénéficiaire dont la participation de bénéficiaire, avec celle des personnes et des sociétés de personnes avec lesquelles il est affilié, a une juste valeur supérieure à 50 % de la juste valeur marchande de toutes les participations dans le revenu ou le capital, selon le cas, du fonds. En général, une personne est réputée ne pas devenir un bénéficiaire détenant une participation majoritaire d'un fonds et un groupe de personnes est réputé ne pas devenir un groupe de bénéficiaires détenant une participation majoritaire d'un fonds lorsque le fonds respecte certaines exigences de placement et est admissible à tout moment à titre de « fiducie de placement déterminée » en vertu des règles relatives aux FRP. Une « fiducie de placement déterminée » pour ces besoins comprend une fiducie qui respecte certaines conditions, notamment respecter certaines des conditions nécessaires pour être admissible à titre de « fiducie de fonds commun de placement » pour l'application de la Loi de l'impôt, ne pas utiliser un bien dans le cadre de l'exploitation d'une entreprise et se conformer à certaines exigences en matière de diversification des actifs. Aucune garantie ne peut être donnée qu'un fonds en particulier répondra ou continuera de répondre à la définition de « fiducie de placement déterminée ».

Risques liés à l'impôt minimum de remplacement

Pour toute année au cours de laquelle il n'est pas admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement, un fonds pourrait être assujéti à l'impôt minimum de remplacement (« IMR »), lequel est calculé en fonction du revenu imposable rajusté. Dans le budget fédéral du 28 mars 2023, le ministre des Finances du Canada a proposé de modifier la Loi de l'impôt pour élargir l'assiette de l'IMR pour les années d'imposition qui commencent après 2023. Le 4 août 2023, le ministère des Finances du Canada a publié des projets de propositions législatives qui comprenaient une mise à jour des modifications proposées au régime de l'IMR (les « propositions du 4 août »). Les propositions du 4 août auraient notamment pour effet i) d'augmenter le taux de l'IMR de 15 % à 20,5 %; ii) d'augmenter le taux d'inclusion des gains en capital de l'IMR pour le porter de 80 % à 100 %; iii) de refuser 50 % d'un certain nombre de déductions, y compris des frais d'intérêts sur les fonds empruntés pour gagner un revenu de biens et des reports prospectifs de pertes autres qu'en capital; et iv) de refuser 50 % de la plupart des crédits d'impôt non remboursables. Il est entendu que la province de Québec a l'intention de s'harmoniser avec ces mesures. Les propositions du 4 août ont également introduit de nouvelles exclusions au régime de l'IMR, notamment une exception pour une fiducie qui répond à la définition de « fiducie de placement déterminée » pour l'application des règles relatives aux FRP (définies ci-dessus). Aucune garantie ne peut être donnée qu'un fonds en particulier répondra ou continuera de répondre à la définition de « fiducie de placement déterminée ».

Risque lié à la règle ABR de la Loi de l'impôt

Si un fonds réalise des gains en capital en raison d'un transfert ou d'une disposition de ses biens réalisé pour permettre un rachat de parts demandé par un porteur de parts, la déclaration de fiducie du fonds peut permettre l'attribution de gains en capital du fonds au porteur de parts. Conformément aux dispositions de la Loi de l'impôt (la « règle ABR »), les fonds qui sont des fiducies de fonds commun de placement sont limités dans leur capacité à déduire de tels montants attribués. Les fonds qui sont des fiducies

de fonds commun de placement dont les titres ne sont pas inscrits à la cote d'une bourse désignée (au sens de la Loi de l'impôt) ne peuvent généralement déduire un gain en capital attribué à un porteur de parts qui demande le rachat que si le gain en capital aurait autrement été réalisé par ce porteur de parts au rachat de ses parts. En général, la règle ABR a pour objectif de limiter les attributions de gains en capital d'un fonds à un montant qui n'excède pas la tranche des gains en capital imposables du fonds considérée comme étant attribuable aux porteurs de parts qui ont fait racheter leurs parts durant l'année. Le montant des distributions imposables versées aux porteurs de parts d'un fonds qui n'ont pas demandé le rachat de leurs parts durant l'année pourrait être supérieur à celui qu'ils auraient reçu en l'absence de la règle ABR.

Risques liés aux rachats importants

Un OPC peut avoir un ou plusieurs investisseurs qui détiennent un nombre important de titres de l'OPC. Par exemple, des institutions financières ou un autre OPC peuvent effectuer des placements en capital significatifs dans un OPC ou acheter ou vendre des quantités importantes de titres d'un OPC pour couvrir leurs obligations à l'égard de produits de placement garantis dont le rendement est lié au rendement d'un ou de plusieurs OPC. De plus, divers services offerts peuvent entraîner des mouvements importants d'achats et de rachats de titres, selon le cas. Finalement, les particuliers peuvent également détenir un nombre important de titres d'un OPC.

Les flux de trésorerie d'un OPC pourraient être touchés si un investisseur ou un groupe d'investisseurs de cet OPC effectue une opération importante. Ainsi, si un investisseur ou un groupe d'investisseurs demande le rachat d'un grand nombre de parts d'un OPC, il est possible que l'OPC doive vendre des titres à des prix défavorables pour payer le rachat. Une telle vente imprévue pourrait avoir un effet défavorable sur la valeur de l'OPC.

Reportez-vous à la rubrique *Renseignements supplémentaires — Conflits d'intérêts* pour une description des considérations particulières à certains porteurs d'une grande quantité de titres.

Risques liés aux questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire

Des modifications apportées aux lois, aux règlements ou aux pratiques administratives pourraient nuire aux OPC et aux émetteurs des titres dans lesquels les fonds investissent.

Risques liés à la liquidité

La liquidité fait référence à la rapidité et à la facilité avec lesquelles un actif peut être vendu et converti en espèces. La plupart des titres détenus par un OPC peuvent être vendus facilement à un juste prix et constituent donc des placements relativement liquides. Cependant, il peut arriver qu'un OPC investisse dans des titres non liquides, c'est-à-dire qui ne peuvent pas être vendus rapidement ou facilement. Certains titres peuvent ne pas être liquides en raison de restrictions légales, de la nature du placement ou de certaines de leurs caractéristiques. Le manque d'acheteurs intéressés par un titre ou un marché donné explique aussi qu'un titre soit moins liquide. La difficulté de vendre des titres non liquides peut donner lieu à une perte ou à un rendement réduit pour un OPC.

Un OPC peut investir un pourcentage limité de son portefeuille dans des actifs non liquides conformément à ses objectifs de placement et aux exigences réglementaires. Les actifs non liquides peuvent être achetés sur le marché ouvert ou sur le marché privé. L'évaluation des actifs non liquides pour lesquels aucune opération n'a été enregistrée récemment, ou dont la note n'est pas rendue publique, comporte des incertitudes latentes, et les valeurs ainsi obtenues peuvent différer des valeurs que l'on aurait utilisées si un marché actif avait existé pour ces placements. Ce processus d'évaluation selon la juste valeur comporte un degré inhérent de subjectivité et, dans la mesure où ces valeurs sont inexactes, les investisseurs dans un OPC qui investit dans des actifs non liquides pourraient profiter d'un gain ou subir une perte lorsqu'ils achètent ou font racheter leurs titres de l'OPC.

Risques liés aux perturbations de marché

La valeur marchande des placements d'un OPC peut fluctuer en fonction des événements propres aux sociétés, de la conjoncture générale du marché, y compris les conditions financières des pays où sont établis les placements, ou d'autres facteurs. Les événements politiques, réglementaires ou économiques ou autres événements ou perturbations touchant les marchés mondiaux, y compris la guerre et l'occupation qui en découle, les invasions étrangères, les conflits armés, le terrorisme et les risques géopolitiques connexes, les manipulations de marché, les catastrophes naturelles et environnementales, les changements climatiques et les situations d'urgence de santé publique (comme l'écllosion de maladies infectieuses, les épidémies et les pandémies), pourraient entraîner une hausse de la volatilité des marchés à court terme et des préoccupations inhabituelles en matière de liquidité, et avoir des effets défavorables à long terme sur les économies mondiales et les marchés en général, notamment du Canada, des États-Unis et d'autres pays. Les répercussions de ces événements ou d'événements semblables sur les économies et les marchés de différents pays ne peuvent être prévues. Ces événements pourraient également avoir un effet marqué sur des émetteurs individuels ou sur des groupes d'émetteurs reliés. Ces risques pourraient en outre avoir une incidence défavorable sur les marchés des valeurs mobilières, les marchés des titres à revenu fixe, l'inflation et d'autres facteurs relatifs aux titres d'OPC.

Risques liés à un placement dans des sociétés en commandite principale

Bien que les fonds n'investissent pas dans une entité qui est imposée en tant que société en commandite principale aux fins fiscales américaines, ils peuvent obtenir une exposition directe ou indirecte aux sociétés en commandite principale. Les placements dans des titres de sociétés en commandite principale comportent des risques différents de ceux liés à un placement dans des actions ordinaires, y compris les risques liés au contrôle et aux droits de vote limités sur les questions se rapportant à la société en commandite principale, les risques liés aux conflits d'intérêts potentiels entre la société en commandite principale et son commandité, les risques liés au flux de trésorerie, les risques de dilution et les risques liés au droit du commandité d'exiger des porteurs de titres qu'ils vendent leurs titres ordinaires à un moment ou à un prix inopportun. Certains titres de sociétés en commandite principale peuvent se négocier à des volumes plutôt faibles étant donné leur petite capitalisation. Par conséquent, ces sociétés en commandite principale peuvent être assujetties à des fluctuations plutôt aiguës ou erratiques ou ne pas avoir assez de liquidité sur le marché pour permettre aux fonds de réaliser des ventes à un moment avantageux ou sans une baisse importante du prix, et les placements dans ces sociétés en commandite principale peuvent restreindre la capacité des fonds à tirer profit d'autres occasions de placement. Les sociétés en commandite principale sont généralement considérées comme des placements sensibles aux taux d'intérêt. Au cours de périodes de volatilité des taux d'intérêt, ces placements pourraient ne pas enregistrer de rendements intéressants.

Risques liés aux placements dans des fiducies de placement immobilier

Les fiducies de placement immobilier sont des véhicules d'investissement communs qui détiennent et, habituellement, gèrent des investissements immobiliers. Les placements dans les fiducies de placement immobilier sont exposés aux risques généraux associés aux placements dans le secteur immobilier, qui sont touchés par différents facteurs, incluant la conjoncture économique (comme la disponibilité des fonds hypothécaires à long terme) et les facteurs propres aux régions (comme l'offre excédentaire d'espace ou la réduction de la demande de biens immobiliers dans un secteur), l'attrait des propriétés pour les locataires, la concurrence des autres espaces disponibles, etc. La valeur des biens immobiliers et des améliorations qui leur sont apportées peut également dépendre du crédit et de la stabilité financière des locataires. Le revenu et les fonds disponibles pour les distributions d'une fiducie de placement immobilier à ses porteurs de titres diminueraient si un grand nombre de locataires n'étaient plus en mesure de s'acquitter de leurs obligations envers la fiducie de placement immobilier ou si la fiducie de placement immobilier ne pouvait pas louer une partie significative de ses propriétés selon des modalités de location économiquement favorables.

Certaines fiducies de placement immobilier peuvent investir dans un nombre limité de propriétés, dans un marché restreint ou dans un seul type de propriété, ce qui augmente le risque que les fonds soient touchés défavorablement par la mauvaise performance d'un placement en particulier, d'un marché ou d'un type de placement. Finalement, les fiducies de placement immobilier peuvent être touchées par des modifications de leur statut fiscal et pourraient perdre leur qualification pour bénéficier de traitements fiscaux avantageux et autres exemptions.

Risques liés à la dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille

Les porteurs de parts s'en remettent à la capacité du gestionnaire à gérer efficacement l'OPC, d'une manière conforme à l'objectif, aux stratégies et aux restrictions en matière de placement de l'OPC. Rien ne garantit que les personnes principalement responsables de la prestation de services d'administration et de gestion de portefeuille de l'OPC demeureront au service du gestionnaire, du gestionnaire de portefeuille ou du sous-gestionnaire de portefeuille.

Certains OPC sont gérés activement, ce qui signifie qu'ils dépendent du gestionnaire de portefeuille ou du sous-gestionnaire de portefeuille pour ce qui est de la sélection des titres individuels et des autres placements et sont donc soumis au risque qu'une mauvaise sélection de titres ou une mauvaise répartition entre les segments de marché se traduise pour ceux-ci par un rendement inférieur à celui de leur indice de référence ou d'autres organismes de placement collectif ayant des objectifs de placement semblables.

Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres

Lors d'une mise en pension de titres, le gestionnaire de portefeuille vend à un acheteur, en contrepartie d'espèces, des titres du portefeuille de l'OPC à un prix spécifique et convient de lui racheter ultérieurement une quantité identique des mêmes titres, à un prix plus élevé. Ces titres sont vendus afin d'obtenir des liquidités pour l'OPC. La durée d'une telle opération n'excède habituellement pas 30 jours. Afin de protéger les intérêts de l'OPC dans l'opération de mise en pension de titres, celui-ci recevra, à titre de garantie pour les titres vendus, un montant en espèces égal à 102 % de la valeur marchande des titres vendus. Il y a lieu de préciser qu'une variation à la hausse de la valeur des titres vendus obligera l'acheteur à verser une somme d'argent supplémentaire afin de maintenir le montant de la garantie égal à 102 % de la valeur marchande des titres vendus, et ce, en tout temps.

Le risque de perte pour un OPC lors d'une opération de mise en pension réside principalement dans l'incapacité de l'acheteur de verser les sommes nécessaires au maintien de la garantie à une valeur de 102 %. En effet, si l'acheteur n'est pas en mesure de remettre les titres vendus à l'échéance du délai prévu pour l'opération de mise en pension et que la valeur marchande du titre vendu augmente pendant cette même période, le montant de la garantie ne sera plus suffisant pour acheter les mêmes titres sur le marché. En conséquence, le gestionnaire de portefeuille devra utiliser l'argent de l'OPC pour racheter les titres et subira, dès lors, une perte. Enfin, la valeur marchande des titres mis en pension par un OPC ne peut excéder 50 % de sa valeur liquidative, en excluant la valeur de la garantie.

Lors d'une prise en pension de titres, le gestionnaire de portefeuille achète d'un vendeur des titres pour un OPC à un prix spécifique et convient de revendre une quantité identique des mêmes titres, ultérieurement, à un prix plus élevé. La durée d'une telle opération n'excède habituellement pas 30 jours. Afin de protéger les intérêts de l'OPC dans l'opération de prise en pension de titres, les titres achetés doivent avoir une valeur marchande équivalant au moins à 102 % du montant versé par l'OPC pour l'achat des titres.

Le risque de perte pour un OPC lors d'une opération de prise en pension réside principalement dans l'incapacité du vendeur de maintenir la valeur de la garantie à 102 % de la contrepartie en espèces versée pour les titres. En effet, si le vendeur n'est pas en mesure de racheter les titres vendus à l'échéance du délai prévu pour l'opération de prise en pension et que la valeur marchande des titres vendus diminue pendant cette même période, l'OPC pourrait subir une perte. Le montant obtenu en vendant les titres pris en pension sera moindre que la contrepartie en espèces donnée par l'OPC en échange des titres pris en pension, ce qui entraînera une perte pour l'OPC.

Les risques précédemment décrits peuvent être réduits par le choix de parties jouissant d'une bonne réputation et ayant préalablement été soumises à une évaluation de crédit rigoureuse.

Risques liés à la règle 144A prise en vertu de la Securities Act of 1933 des États-Unis

Dans le cas des titres vendus à certains fonds à titre d'acheteur institutionnel admissible en application de la règle 144A prise en vertu de la loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933*, en sa version modifiée (« titres visés par la règle 144A »), rien ne garantit qu'une bourse ou un marché hors bourse liquide existera pour permettre aux fonds de réaliser leur profit. Il n'y a pas de marché public établi pour les titres visés par la règle 144A et la revente de ces titres est assujettie à des restrictions prévues par la loi.

Risques liés aux prêts de titres

Le gestionnaire de portefeuille d'un OPC peut prêter, pour une période fixe, des titres de son portefeuille en échange d'une garantie. Celle-ci peut être composée d'espèces, de titres admissibles ou de titres qui peuvent être immédiatement convertis en ceux qui font l'objet du prêt. Pour limiter les risques, la valeur des actifs donnés en garantie et détenus par le fonds doit correspondre en tout temps à au moins 102 % de la valeur marchande des titres prêtés.

Le risque de perte pour un OPC lors d'une opération de prêt de titres réside principalement dans l'incapacité de l'emprunteur de verser la contrepartie nécessaire au maintien de la garantie à une valeur de 102 %. En effet, l'OPC peut subir une perte si l'emprunteur n'est pas en mesure de remettre les titres prêtés à l'échéance du délai prévu pour l'opération de prêt et que la valeur marchande des titres prêtés augmente pendant cette même période. Dans ce cas, le montant de la garantie ne sera plus suffisant pour acheter les mêmes titres sur le marché. Le gestionnaire de portefeuille devra utiliser l'argent de l'OPC pour racheter les titres et subira, dès lors, une perte. Enfin, la valeur marchande des titres prêtés par un OPC ne peut excéder 50 % de sa valeur liquidative, en excluant la valeur de la garantie.

Ce risque peut être réduit par le choix d'emprunteurs jouissant d'une bonne réputation et ayant préalablement été soumis à une évaluation de crédit rigoureuse.

Il est possible que les titres prêtés ne puissent pas être rappelés avant un vote des actionnaires. Dans un tel cas, le gestionnaire de portefeuille et/ou le sous-gestionnaire de portefeuille d'un fonds pourraient être limités dans leur capacité à promouvoir les priorités qui sont énoncées dans leur politique en matière de vote par procuration, y compris leurs priorités en matière d'enjeux ESG, car il est possible qu'ils ne puissent pas exercer leurs droits de vote par procuration au cours d'un vote des actionnaires. Malgré ce qui précède, tous les fonds ont la possibilité de rappeler des titres prêtés sur demande. Pour obtenir plus de détails, veuillez vous reporter aux rubriques *Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension de titres* et *Politique sur l'exercice des droits de vote par procuration*.

Risques liés aux séries

Bon nombre de Fonds BNI sont offerts en plus d'une série, dont certaines peuvent être offertes par voie de placements privés. Chaque série comporte ses propres frais qui font l'objet d'un suivi de façon distincte. Cependant, si une série n'est pas en mesure de respecter ses obligations financières, les autres séries de ce fonds seront tenues de combler l'insuffisance, puisque le fonds, dans son ensemble, est responsable des obligations financières de toutes les séries.

Reportez-vous aux rubriques *Achats, substitutions, conversions et rachats de parts* et *Frais* pour en savoir davantage sur chaque série et sur les frais qui s'y rapportent et à la rubrique *Détails du fonds* de chaque fonds pour connaître quelle série est offerte par chaque fonds.

Risques liés à la vente à découvert

Certains fonds sous-jacents peuvent effectuer des opérations de vente à découvert. Dans le cadre d'une stratégie de vente à découvert, le gestionnaire de portefeuille d'un OPC repère les titres dont la valeur devrait baisser. Une vente à découvert a lieu lorsqu'un OPC emprunte des titres auprès d'un prêteur et les vend sur le marché libre. L'OPC doit racheter les titres à une date ultérieure afin de les remettre au prêteur. Entre-temps, le produit provenant de l'opération de vente à découvert est déposé auprès du prêteur et l'OPC verse au prêteur des intérêts sur les titres empruntés. Si l'OPC rachète les titres plus tard à un prix inférieur à celui auquel il les a vendus sur le marché libre, un profit sera réalisé. Il y aura toutefois une perte si le prix des titres empruntés augmente. Des risques sont associés à la vente à découvert. En effet, la valeur des titres empruntés peut augmenter ou ne pas baisser suffisamment pour couvrir les frais de l'OPC, ou encore la conjoncture du marché peut rendre difficile la vente ou le rachat des titres. De plus, le prêteur auprès duquel l'OPC a emprunté des titres pourrait faire faillite avant que l'opération ne soit terminée, de sorte que l'OPC qui a fait l'emprunt pourrait perdre la garantie qu'il a déposée lorsqu'il a emprunté les titres.

Risques liés aux petites sociétés

Les petites sociétés peuvent représenter des placements plus risqués que les grandes sociétés. Ce sont souvent des sociétés nouvellement constituées qui n'ont pas de résultats à afficher, de ressources financières importantes, ni de marché bien établi. Ce risque est encore plus présent pour les sociétés privées ou les sociétés dont les titres se transigent dans le public depuis peu de temps. Elles ne comptent généralement pas un grand nombre d'actions sur le marché. Par conséquent, il pourrait être plus difficile pour un OPC d'acheter ou de vendre, au besoin, les actions de petites sociétés, et le cours de ces actions peut changer énormément dans un court laps de temps.

Risques liés à la spécialisation

Certains OPC ont le mandat d'investir dans un secteur, une catégorie d'actif, une industrie ou une région géographique en particulier. Lorsqu'un OPC se spécialise de cette façon, il peut être plus volatil. La spécialisation permet au gestionnaire de portefeuille de se concentrer sur des domaines particuliers de l'économie, ce qui peut avoir une incidence sur le rendement de l'OPC, en fonction des changements dans ce secteur et des sociétés qui évoluent dans ce secteur. Si le secteur, la catégorie d'actif, l'industrie ou la zone géographique subissent un ralentissement économique, cela risque d'avoir de plus grandes répercussions sur l'OPC que si ce dernier avait été plus diversifié.

Risque lié à l'objectif d'investissement durable

Étant donné que les fonds de développement durable mettent l'accent sur la durabilité, la composition du portefeuille de ces fonds pourrait différer de celle des fonds d'investissement qui n'utilisent pas la même approche pour leurs placements, ce qui pourrait entraîner des rendements différents.

L'évaluation de la durabilité des titres détenus dans chaque portefeuille de ces fonds est faite de façon globale, et certains titres pourraient obtenir un résultat inférieur à la moyenne pour certains paramètres des facteurs ESG.

En outre, il est possible que l'information et les données utilisées pour évaluer certaines caractéristiques en matière d'investissement durable d'une société ou d'un secteur soient incomplètes, inexactes ou non disponibles, ce qui pourrait avoir une incidence sur l'évaluation de la durabilité par le gestionnaire de portefeuille ou le sous-gestionnaire de portefeuille. Il est également possible que les investisseurs aient des points de vue différents quant à ce que constitue l'investissement durable ou quant à ce qui constitue une caractéristique ESG positive ou négative. Par conséquent, il se peut que la méthodologie utilisée à l'égard des fonds de développement durable ne reflète pas les valeurs d'un investisseur donné.

L'approche en matière d'investissement durable applicable aux fonds de développement durable peut changer à l'occasion, au gré du gestionnaire de portefeuille.

Restrictions en matière de placement

Exceptions aux restrictions et aux pratiques ordinaires en matière de placement

Instructions permanentes du comité d'examen indépendant

- Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-107 »), nous avons mis en place un comité d'examen indépendant (le « CEI »), lequel se conforme aux lois sur les valeurs mobilières applicables, y compris le Règlement 81-107. Pour plus de détails au sujet du CEI, veuillez vous reporter à la rubrique *Comité d'examen indépendant*.

- Sous réserve de l'obtention de l'approbation du CEI et du respect des conditions énoncées au Règlement 81-102 et au Règlement 81-107, les lois sur les valeurs mobilières du Canada permettent que les restrictions et pratiques ordinaires en matière de placement soient modifiées. Conformément aux exigences du Règlement 81-102 et du Règlement 81-107, le CEI a approuvé les opérations suivantes relativement aux fonds :
 - a) L'achat ou la détention de titres d'un émetteur apparenté, notamment ceux de la Banque Nationale du Canada;
 - b) L'investissement dans les titres d'un émetteur lorsqu'une entité apparentée agit à titre de preneur ferme à l'occasion du placement des titres ou en tout temps au cours de la période de 60 jours suivant la fin du placement de ceux-ci;
 - c) L'achat de titres auprès d'un autre fonds d'investissement ou d'un compte géré qui est géré par le gestionnaire ou une société du même groupe ou la vente de titres à ceux-ci;
 - d) L'achat de titres de créance auprès de courtiers apparentés qui sont des courtiers principaux sur le marché des titres de créance canadiens ou la vente de ces titres à ceux-ci (conformément à la dispense relative aux titres de créance décrite aux présentes).

Le gestionnaire a mis en œuvre des politiques et des procédures afin de s'assurer que les conditions relatives à chacune des opérations mentionnées ci-dessus soient remplies. Le CEI a approuvé ces opérations sous la forme d'instructions permanentes. Le CEI examine ces opérations entre apparentés au moins une fois par année.

Description des parts offertes par les fonds

Les fonds

Les fonds peuvent émettre un nombre illimité de parts. Certains fonds émettent plus d'une série de parts. Les parts d'une série d'un même fonds comportent des droits et des privilèges égaux. Chaque part d'une série donne droit à une participation égale dans les distributions faites par le fonds (sauf en ce qui a trait aux distributions sur les frais de gestion). Lorsqu'un fonds est liquidé, chaque part d'une série donne droit à une participation égale dans son actif, une fois les dettes acquittées.

Les porteurs de parts de chaque série d'un fonds ont droit à un vote par part complète détenue à toute assemblée des porteurs de parts de cette série. Des fractions de parts peuvent être émises et elles comportent les mêmes droits et privilèges et sont soumises aux mêmes restrictions et conditions applicables aux parts entières, mais elles ne comportent pas de droit de vote.

Ces droits ne peuvent être modifiés que dans la mesure où la législation applicable et la déclaration de fiducie des fonds le permettent.

Votes

Un Fonds BNI qui détient des titres d'un OPC sous-jacent peut exercer les droits de vote rattachés à ces titres. Cependant, nous pourrions faire en sorte, s'il y a lieu, que ces droits de vote rattachés aux titres de l'OPC sous-jacent soient transmis aux porteurs de parts du Fonds BNI concerné, proportionnellement à leurs avoirs dans ce fonds. Les fonds n'exerceront pas les droits de vote rattachés aux titres des OPC sous-jacents qui sont gérés par le gestionnaire, un membre de son groupe ou une personne avec laquelle il a des liens.

Assemblées des investisseurs

Aucun des fonds ne tient d'assemblée de façon régulière. Conformément à la réglementation en valeurs mobilières, nous devons convoquer une assemblée des porteurs de parts pour leur demander d'examiner et d'approuver par au moins la majorité des voix exprimées à l'assemblée (soit en personne, soit par procuration) l'un des changements importants suivants, s'ils sont proposés pour un fonds :

- tout changement dans la base de calcul des frais ou des charges facturés au fonds ou qui sont facturés directement aux porteurs de parts par le fonds ou son gestionnaire relativement à la détention des titres d'un fonds d'une manière qui pourrait entraîner une hausse de ces charges pour le fonds ou ses porteurs de parts, sauf si certaines conditions prévues au Règlement 81-102 sont remplies;
- l'introduction de nouveaux frais ou de nouvelles charges à facturer au fonds ou qui doivent être facturés directement aux porteurs de parts par le fonds ou son gestionnaire relativement à la détention des titres du fonds et qui pourrait donner lieu à une hausse des charges facturées au fonds ou aux porteurs de parts, sauf si certaines conditions prévues au Règlement 81-102 sont remplies;
- tout changement de gestionnaire du fonds, à moins que le nouveau gestionnaire ne fasse partie du même groupe que le gestionnaire actuel;
- tout changement aux objectifs de placement fondamentaux du fonds;

- toute restructuration avec un autre fonds ou tout transfert d'actif à un autre fonds si, en raison de l'opération :
 - le fonds n'existe plus; et
 - les porteurs de parts deviennent des porteurs de parts de l'autre fonds;
 (à moins que le CEI du fonds ait approuvé ce changement et que les autres conditions prévues au Règlement 81-102 soient réunies, auquel cas l'approbation des porteurs de parts ne sera pas requise, mais un préavis écrit d'au moins 60 jours vous sera acheminé avant la date de prise d'effet de la restructuration ou du transfert d'actifs);
- toute restructuration avec un autre fonds ou toute acquisition d'actif de cet autre fonds si, en raison de l'opération :
 - le fonds continue d'exister;
 - les porteurs de parts de l'autre fonds deviennent des porteurs de parts du fonds; et
 - le changement serait considéré comme important par un investisseur raisonnable qui se demande s'il achète ou conserve des parts du fonds;
- toute baisse dans la fréquence du calcul de la valeur liquidative des parts du fonds;
- la modification de la structure du fonds de façon à ce qu'il devienne un fonds d'investissement à capital fixe ou un émetteur autre qu'un fonds d'investissement;
- tout changement à l'utilisation des stratégies de couverture en ce qui concerne les *Séries H* et *FH* du Portefeuille d'actions américaines à convictions élevées BNI et du Portefeuille d'actions internationales à convictions élevées BNI;
- toute autre question qui, conformément aux documents constitutifs du fonds, aux lois applicables ou à toute autre convention, doit être soumise au vote des porteurs de parts.

On ne cherchera pas à obtenir l'approbation des porteurs de parts si les documents constitutifs des fonds et les lois applicables le permettent dans les cas suivants : i) avant certaines restructurations donnant lieu à un transfert des biens d'un fonds à un autre OPC, ou d'un autre OPC au fonds ou ii) avant le remplacement des auditeurs. Toutefois, dans chaque cas, les porteurs de parts du fonds visé recevront un préavis écrit d'au moins soixante (60) jours avant la date de prise d'effet de la modification. Le CEI du fonds devra également approuver le changement et toutes les autres conditions applicables aux termes du Règlement 81-102 devront être respectées.

Nous devons obtenir l'approbation des porteurs de parts de *Série Conseillers*, de *Série T*, de *Série T5*, de *Série H*, de *Série Conseillers-2*, de *Conseillers-\$US* ou de *Série T-\$US* pour faire ce qui suit : i) changer la méthode de calcul des frais ou des charges facturés à un fonds d'une manière qui pourrait entraîner une hausse des charges pour ces séries ou leurs porteurs de parts ou ii) introduire des frais ou des charges devant être facturés à un fonds ou directement à ses porteurs de parts d'une manière qui pourrait entraîner une hausse des charges pour ces séries ou leurs porteurs de parts, sauf si les frais ou les charges sont facturés par une entité qui n'a aucun lien de dépendance avec le fonds. Si les frais ou les charges sont facturés par une telle entité, nous ne demanderons pas l'approbation des porteurs de parts de *Série Conseillers*, de *Série T*, de *Série T5*, de *Série H*, de *Série Conseillers-2*, de *Série Conseillers-\$US* ou de *Série T-\$US*, mais nous leur transmettrons un avis écrit du changement au moins soixante (60) jours avant la date de prise d'effet.

Pour toutes les autres séries, nous pouvons modifier la méthode de calcul des frais ou des charges ou introduire de nouveaux frais ou de nouvelles charges d'une manière qui pourrait entraîner une hausse des charges pour ces séries en donnant un avis écrit d'un tel changement au moins 60 jours avant la date de prise d'effet.

Pour les *Séries Conseillers-\$US*, *F-\$US*, *FT-\$US*, *O-\$US* et *T-\$US*, nous obtiendrons l'approbation des porteurs de parts, lors d'une assemblée convoquée à cette fin, préalablement à la mise en place de toute modification touchant à la stratégie de couverture du change ou à la devise utilisée aux fins du calcul de la valeur liquidative, ou à la devise dans laquelle les parts des *Séries-\$US* peuvent être achetées ou rachetées.

Description des séries

Les Fonds BNI sont offerts en une ou plusieurs séries. Reportez-vous à la rubrique *Détails du fonds* relative à chacun des fonds ou à la page couverture du prospectus simplifié pour déterminer quelles séries sont offertes pour chaque fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Politique en matière de distributions* de chaque fonds pour plus d'information sur les droits à l'égard des distributions.

Les séries sont décrites ci-après :

Série Investisseurs

Cette série est offerte à tous les investisseurs sans frais de souscription, ce qui signifie que vous ne payez aucuns frais quand vous achetez, substituez, convertissez ou rachetez vos parts par l'intermédiaire de Banque Nationale Investissements inc. ou de Banque Nationale Courtage Direct (une division de Financière Banque Nationale inc.). Cependant, des frais peuvent être exigés si vous effectuez ces transactions par l'entremise d'un autre courtier.

Si le gestionnaire remarque qu'un investisseur ne satisfait plus aux critères établis pour la détention des parts de *Série Investisseurs*, il peut racheter les parts de *Série Investisseurs* de l'investisseur ou changer la désignation des parts de *Série Investisseurs* de l'investisseur pour en faire des parts d'une autre série. Le gestionnaire enverra à l'investisseur un préavis de 30 jours avant de procéder, sauf si ce changement est requis afin de respecter les exigences réglementaires. Le gestionnaire ne changera pas la désignation ni ne rachètera de parts si l'investisseur l'informe, pendant la période d'avis, qu'il satisfait une fois de plus aux critères aux fins de détention des parts de *Série Investisseurs* ou, s'il est question du respect des exigences réglementaires, le changement de désignation ou le rachat aura lieu immédiatement sans préavis.

Série Conseillers, Série H, Série T et Série T5

Ces séries sont offertes selon l'une des trois options de souscription suivantes, sous réserve des modalités applicables à certains Fonds BNI (tel qu'indiqué ci-après) :

Selon l'option de frais de souscription initiaux : dans ce cas, vous payez des frais de souscription initiaux que vous négociez avec votre courtier lors de l'achat des parts d'un fonds. Aucuns frais ne sont payables pour les parts acquises par l'intermédiaire de Banque Nationale Investissements inc. ou de Banque Nationale Courtage Direct (une division de Financière Banque Nationale inc.). Dans le cas des Fonds Jarislowsky Fraser BNI, les frais de souscription initiaux sont fixés à 0 %.

Avec prise d'effet le 20 mai 2022 ou vers cette date, seule l'option de frais de souscription initiaux sera offerte pour tous les Fonds BNI. Les options de souscription assorties de frais de souscription reportés ou de frais de souscription réduits ne sont plus offertes, sauf dans le cas de substitutions décrites dans le présent prospectus simplifié. Pour les porteurs de parts actuels, des frais reportés demeurent payables lors d'un rachat fait conformément aux modalités énoncées au moment de la souscription. Par conséquent, nous continuerons de fournir l'information pertinente concernant l'option de frais de souscription reportés et l'option de frais de souscription réduits.

Selon l'option de frais de souscription reportés : dans ce cas, vous payez des frais de rachat si vous demandez le rachat de vos parts dans les six ans suivant leur achat. Aucuns frais ne sont payables au moment de la souscription. Cette option n'est pas offerte dans le cas des Fonds Jarislowsky Fraser BNI, du Fonds d'actions canadiennes BNI, des Portefeuilles privés BNI et de la *Série H* du Fonds d'actions américaines *SmartData* BNI et du Fonds d'actions internationales *SmartData* BNI.

Selon l'option de frais de souscription réduits : dans ce cas, vous payez des frais de rachat si vous demandez le rachat de vos parts dans les trois ans suivant leur achat. Aucuns frais ne sont payables au moment de la souscription. Cette option n'est pas offerte dans le cas des Portefeuilles privés BNI.

La distinction entre les parts de *Série Conseillers*, de *Série T* et de *Série T5* est notamment basée sur la politique en matière de distributions. Les parts de *Série T* et de *Série T5* sont destinées aux investisseurs qui cherchent à obtenir des distributions mensuelles régulières et fixes. Les parts de *Série H* ont les mêmes caractéristiques que les parts de *Série Conseillers*, sauf qu'elles visent à refléter le rendement du fonds une fois la quasi-totalité de l'exposition aux devises couverte. Les parts de *Série H* sont destinées aux investisseurs qui souhaitent obtenir une exposition aux marchés étrangers tout en minimisant l'incidence des fluctuations des devises par rapport au dollar canadien. Les parts de *Série H* et de *Série FH* sont désignées comme étant les « séries couvertes » et les parts des autres séries sont désignées comme étant les « séries non couvertes ».

Seule l'option de frais de souscription initiaux est disponible lorsque vous achetez des parts de *Série Conseillers* du Fonds de développement durable d'obligations canadiennes BNI, du Fonds de développement durable d'actions canadiennes BNI et du Fonds de développement durable d'actions mondiales BNI ainsi que des parts de *Série Conseillers* et de *Série T5* du Fonds équilibré mondial de croissance BNI.

Si le gestionnaire remarque qu'un investisseur ne satisfait plus aux critères établis pour la détention des parts des *Séries Conseillers*, *H*, *T* ou *T5*, il peut racheter les parts des *Séries Conseillers*, *H*, *T* ou *T5* de l'investisseur ou changer la désignation des parts des *Séries Conseillers*, *H*, *T* ou *T5* de l'investisseur pour en faire des parts d'une autre série. Le gestionnaire enverra à l'investisseur un préavis de 30 jours avant de procéder, sauf si ce changement est requis afin de respecter les exigences réglementaires. Le gestionnaire ne changera pas la désignation ni ne rachètera de parts si l'investisseur l'informe, pendant la période d'avis, qu'il satisfait une fois de plus aux critères aux fins de détention des parts des *Séries Conseillers*, *H*, *T* ou *T5* ou, s'il est question du respect des exigences réglementaires, le changement de désignation ou le rachat aura lieu immédiatement sans préavis.

Série E

Cette série est offerte aux investisseurs autonomes qui ont des comptes auprès de courtiers exécutants ayant conclu une entente avec nous.

Série F, Série F5, Série FH et Série FT

Ces séries sont offertes aux investisseurs qui ont des comptes à honoraires auprès de courtiers qui ont conclu une entente avec nous. Ces investisseurs versent à leur courtier une rémunération annuelle en fonction de la valeur des actifs plutôt que des commissions sur chaque opération. Ces séries sont aussi offertes à certains autres groupes d'investisseurs pour lesquels nous n'engageons aucuns frais de placement importants et aux investisseurs autonomes qui ont des comptes auprès de courtiers exécutants ayant conclu une entente avec nous, ou encore à tout autre courtier ou investisseur déterminé par BNI, à sa discrétion. Ces séries ont notamment été créées pour les investisseurs prenant part à des programmes facturant déjà des frais relativement aux services qu'ils reçoivent et qui ne nous obligent pas à engager des frais de placement. Nous pouvons réduire nos frais de gestion puisque nos frais de placement sont inférieurs et parce que les investisseurs qui achètent les parts de ces séries ont notamment déjà conclu une entente pour payer des frais directement à leur courtier. Votre courtier est responsable de décider si vous êtes admissible à souscrire et à continuer de détenir des parts de *Série F*, de *Série FH*, de *Série FT* et/ou de *Série F5*. Si vous ou votre courtier n'êtes plus admissibles à détenir des parts de ces séries, nous pouvons les convertir en parts de *Série Conseillers*, de *Série H*, de *Série T* ou de *Série T5* (selon l'option de frais de souscription initiaux) du même fonds, après vous avoir donné un préavis de 30 jours, ou les racheter.

La distinction entre les parts de *Série F*, de *Série FT* et de *Série F5* est notamment basée sur la politique en matière de distributions. Les parts de *Série FT* et de *Série F5* sont destinées aux investisseurs qui cherchent à obtenir des distributions mensuelles régulières et fixes. Les parts de *Série FH* ont les mêmes caractéristiques que les parts de *Série F*, sauf qu'elles visent à refléter le rendement du fonds une fois la quasi-totalité de l'exposition aux devises couverte. Les parts de la *Série FH* sont destinées aux investisseurs qui souhaitent obtenir une exposition aux marchés étrangers tout en minimisant l'incidence des fluctuations de devises par rapport au dollar canadien. Les parts de la *Série FH* sont désignées comme étant les « séries couvertes » et les parts des autres séries sont désignées comme étant les « séries non couvertes ».

Série N et Série NR

Ces séries ne sont offertes qu'aux investisseurs qui participent au service de Gestion privée de patrimoine BNI. Banque Nationale Investissements inc. pourrait toutefois décider, à sa discrétion, d'offrir ces parts à d'autres types d'investisseurs.

La distinction entre les parts de *Série N* et de *Série NR* est basée sur la politique en matière de distributions. Les parts de *Série NR* sont destinées aux investisseurs qui cherchent à obtenir des distributions mensuelles régulières et fixes.

Pour plus de détails, veuillez vous reporter à la rubrique *Service de Gestion privée de patrimoine BNI*.

Série O

Cette série n'est offerte qu'à des investisseurs choisis que nous approuvons et qui ont conclu une entente relative à un compte de parts de la *Série O* avec Banque Nationale Investissements inc. Les critères d'approbation peuvent inclure l'importance du placement, le niveau d'activité prévu à l'égard du compte et l'ensemble des placements de l'investisseur auprès de nous. Aucuns frais de gestion ne sont imposés aux fonds relativement aux parts de la *Série O*. Des frais de gestion sont négociés avec les investisseurs et payés directement par ceux-ci et ils s'ajoutent aux frais d'administration à taux fixe. Nous ne payons pas de courtages ni d'honoraires de service aux courtiers qui vendent des parts de *Série O*. Il n'y a aucuns frais de souscription payables par les investisseurs qui achètent des parts de *Série O*.

Série R

Cette série est offerte sans frais de souscription, ce qui signifie que vous ne payez aucuns frais quand vous achetez, substituez, convertissez ou faites racheter vos parts par l'intermédiaire de Banque Nationale Investissements inc. ou de Banque Nationale Courtage Direct (une division de Financière Banque Nationale inc.). Cependant, des frais peuvent être exigés si vous effectuez ces transactions par l'entremise d'un autre courtier. À l'heure actuelle, les parts de *Série R* ne sont offertes qu'aux investisseurs qui investissent dans un Portefeuille BNI, un Portefeuille durable BNI ou dans le Fonds d'obligations mondiales tactique BNI. Banque Nationale Investissements inc. pourrait toutefois, à sa discrétion, décider d'offrir ces parts à tous les investisseurs.

La distinction entre les parts de *Série R* et les parts de *Série Investisseurs* est basée sur la politique en matière de distributions de chaque série.

Si le gestionnaire remarque qu'un investisseur ne satisfait plus aux critères établis pour la détention des parts de *Série R*, il peut racheter les parts de *Série R* de l'investisseur ou changer la désignation des parts de *Série R* de l'investisseur pour en faire des parts d'une autre série. Le gestionnaire enverra à l'investisseur un préavis de 30 jours avant de procéder, sauf si ce changement est requis afin de respecter les exigences réglementaires. Le gestionnaire ne changera pas la désignation ni ne rachètera de parts si l'investisseur l'informe, pendant la période d'avis, qu'il satisfait une fois de plus aux critères aux fins de détention des parts de *Série R* ou, s'il est question du respect des exigences réglementaires, le changement de désignation ou le rachat aura lieu immédiatement sans préavis.

Séries Investisseurs-2, Conseillers-2, F-2, R-2, T-2, FT-2, FH-2 et H-2

Ces séries sont similaires à la *Série Investisseurs*, à la *Série Conseillers*, à la *Série F*, à la *Série R*, à la *Série T*, à la *Série H*, à la *Série FT* et à la *Série FH* correspondantes, sauf qu'elles sont employées relativement à diverses restructurations ou autres changements relatifs aux OPC. Les frais de gestion facturés aux fonds pour les parts de *Série Investisseurs-2*, de *Série Conseillers-2*, de *Série F-2*, de *Série R-2*, de *Série T-2*, de *Série H-2*, de *Série FT-2* et de *Série FH-2* sont différents des frais de gestion facturés à ces fonds relativement aux parts de *Série Investisseurs*, de *Série Conseillers*, de *Série F*, de *Série R*, de *Série T*, de *Série H*, de *Série FT* et de *Série FH*, selon le cas. Ces nouvelles séries ont été créées en date du 12 mai 2017 (pour la *Série Investisseurs-2*, la *Série Conseillers-2*, la *Série F-2* et la *Série R-2*), en date du 9 mars 2021 (pour la *Série T-2* et la *Série FT-2*) ou vers le 10 mars 2023 (pour la *Série FH-2* et la *Série H-2*) et ne pourront plus être souscrites par de nouveaux investisseurs à compter de ces dates (vers le 31 mai 2023 pour la *Série Conseillers-2*, la *Série F-2*, la *Série FH-2* et la *Série H-2* du Portefeuille privé d'actions américaines à convictions élevées BNI et du Portefeuille privé d'actions internationales à convictions élevées BNI). Les investisseurs qui détiennent des parts de ces séries d'un fonds à ces dates peuvent continuer d'effectuer des placements supplémentaires dans le fonds au moyen des mêmes méthodes de placement, y compris dans le cadre du réinvestissement de distributions ou de programmes d'investissement systématique déjà en place. Banque Nationale Investissements inc. pourrait toutefois, à sa discrétion, décider d'offrir ces parts à tous les investisseurs.

La politique en matière de distributions à l'égard des parts des *Séries Investisseurs-2, Conseillers-2, F-2, R-2, T-2, H-2, FT-2 et FH-2* est semblable à celle des parts des *Séries Investisseurs, Conseillers, F, R, T, H, FT et FH*. Veuillez vous reporter à la série correspondante pour plus de renseignements.

Séries Conseillers-\$US, F-\$US, FT-\$US, O-\$US et T-\$US

Les caractéristiques et critères d'admissibilité de ces séries (« *Séries-\$US* ») sont les mêmes que ceux de la *Série Conseillers*, de la *Série F*, de la *Série FT*, de la *Série O* et de la *Série T* correspondantes, sauf que les parts des *Séries-\$US* ne peuvent être achetées ou rachetées qu'en dollars américains. Nous effectuerons également le calcul de la valeur liquidative des *Séries-\$US* en dollars américains. L'approbation des porteurs de parts sera requise préalablement à la mise en œuvre de toute modification touchant à la stratégie de couverture, à la devise utilisée aux fins du calcul de la valeur liquidative ou à la devise dans laquelle les parts des *Séries-\$US* peuvent être achetées ou rachetées.

La politique en matière de distributions à l'égard des parts des *Séries-\$US* est semblable à celle des parts des *Séries Conseillers, F, FT, O et T*. Veuillez vous reporter à la série correspondante pour obtenir plus de renseignements.

Votre choix de série aura une incidence sur les frais que vous aurez à payer et sur la rémunération que votre courtier reçoit. Reportez-vous aux rubriques *Frais et Rémunération des courtiers* pour obtenir de plus amples renseignements. Les frais liés à chaque série sont comptabilisés séparément et une valeur liquidative par part distincte est calculée à l'égard de chaque série d'un fonds. Bien que l'argent que vous et d'autres investisseurs versez pour acheter des parts d'une série soit comptabilisé par série dans les registres d'un fonds, les actifs de toutes les séries d'un fonds sont mis en commun pour créer un portefeuille aux fins de placement.

Dans le cadre du programme de réduction des frais de gestion pour les investisseurs bien nantis (le « programme de réduction »), certains investisseurs peuvent être admissibles à une réduction des frais de gestion en fonction de la taille de leur investissement dans un ou plusieurs Fonds BNI. Afin d'être admissible au programme de réduction, nous devons déterminer si vous répondez aux critères prévus à la rubrique *Critères d'admissibilité au programme de réduction des frais de gestion*. Veuillez consulter le contenu de la rubrique *Programme de réduction des frais de gestion pour les investisseurs bien nantis* pour une description détaillée du programme de réduction et des conditions y afférentes.

Date de création des fonds et autres événements importants

Nous avons créé les fonds (à l'exception des Portefeuilles privés BNI, du Fonds d'actions de marchés émergents diversifié BNI, du Fonds de placements présumés sûrs BNI et du Fonds de répartition tactique d'actifs BNI) aux termes de déclarations de fiducie conformément aux lois de la province de l'Ontario. Nous avons créé les Portefeuilles privés BNI, le Fonds d'actions de marchés émergents diversifié BNI, le Fonds de placements présumés sûrs BNI et le Fonds de répartition tactique d'actifs BNI aux termes de déclarations de fiducie conformément aux lois de la province de Québec. Le tableau qui suit indique la date à laquelle chaque fonds a été créé de même que les changements importants survenus au cours des dix dernières années se rapportant aux fonds. Le siège de Banque Nationale Investissements inc. est situé au 800, rue Saint-Jacques, bureau 43671, Montréal (Québec) H3C 1A3.

Nom du fonds	Date de création	Nom(s) antérieur(s) (s'il y a lieu)	Changements (s'il y a lieu)
Fonds de marché monétaire BNI ¹⁻⁴⁻⁶⁻⁹⁻¹⁰⁻¹⁷	21 décembre 1990	Auparavant connu sous la dénomination Fonds de marché monétaire Banque Nationale. Sa dénomination a changé le 6 mars 2017.	Le 12 juin 2009, le Fonds de bons du Trésor Altamira et le Fonds de bons du Trésor Plus Banque Nationale ont été fusionnés avec ce fonds. Le 17 juin 2022, Trust Banque Nationale inc. a remplacé Corporation Fiera Capital à titre de gestionnaire de portefeuille du fonds, cette dernière devenue sous-gestionnaire de portefeuille du fonds.
Fonds de revenu à taux variable BNI ¹⁴⁻¹⁸⁻²¹⁻⁴⁵⁻⁴⁷⁻⁵⁴	3 janvier 2014	Auparavant connu sous la dénomination de Fonds de revenu à taux variable Banque Nationale. Sa dénomination a changé le 6 mars 2017.	Le 14 mai 2018 ou vers cette date, Trust Banque Nationale inc. a remplacé Corporation Fiera Capital à titre de gestionnaire de portefeuille du fonds, qui elle est devenue sous-gestionnaire de portefeuille du fonds. Le 4 juin 2021, le Fonds d'hypothèques et de revenu tactique BNI a été fusionné avec ce fonds.
Fonds d'obligations BNI ¹⁻⁶⁻¹⁷⁻²⁷⁻⁵⁴	18 novembre 1966	Auparavant connu sous la dénomination de Fonds d'obligations Banque Nationale. Sa dénomination a changé le 6 mars 2017.	Le 19 mai 2017, le Fonds d'obligations à long terme BNI a été fusionné avec ce fonds. Le 17 juin 2022, Trust Banque Nationale inc. a remplacé Corporation Fiera Capital à titre de gestionnaire de portefeuille du fonds, cette dernière devenue sous-gestionnaire de portefeuille. Le 4 octobre 2022, Trust Banque Nationale inc. a retenu les services d'AlphaFixe Capital inc. afin d'agir conjointement avec Corporation Fiera Capital à titre de sous-gestionnaire de portefeuille du fonds. Le 20 mars 2024 ou vers cette date, Trust Banque Nationale inc. a retenu les services de Beutel, Goodman & Compagnie Ltée et de RP Investment Advisors LP afin d'agir conjointement avec Corporation Fiera Capital à titre de sous gestionnaires de portefeuille du fonds. AlphaFixe Capital inc. a cessé d'agir à titre de sous-gestionnaire de portefeuille du fonds à cette même date.

Nom du fonds	Date de création	Nom(s) antérieur(s) (s'il y a lieu)	Changements (s'il y a lieu)
Fonds de revenu BNI ¹⁻⁵¹	19 février 1970	Auparavant connu sous la dénomination de Fonds de revenu Altamira (avant le 12 mai 2014) et de Fonds de revenu Banque Nationale (entre le 12 mai 2014 et le 6 mars 2017).	<p>Le 12 juin 2009, le fiduciaire et le dépositaire du fonds, RBC Dexia Investment Services Trust, a été remplacé par Société de fiducie Natcan.</p> <p>Le 17 juin 2022, Trust Banque Nationale inc. a remplacé Corporation Fiera Capital à titre de gestionnaire de portefeuille du fonds, cette dernière devenue sous-gestionnaire de portefeuille du fonds.</p>
Fonds d'obligations mondiales tactique BNI ²¹⁻²⁹⁻⁴⁵⁻⁴⁶⁻⁴⁹	3 janvier 2014	Auparavant connu sous la dénomination de Fonds d'obligations mondiales tactique Banque Nationale. Sa dénomination a changé le 6 mars 2017.	<p>Depuis le 13 février 2015, les parts de <i>Série T</i> (étaient offertes jusqu'au 12 mai 2016 sous la désignation de « <i>Série Conseillers</i> ») et de <i>Série FT</i> (étaient offertes jusqu'au 12 mai 2016 sous la désignation de « <i>Série F</i> ») du Fonds d'obligations mondiales tactique Banque Nationale, assorties de l'option de règlement en dollars américains, ne peuvent plus faire l'objet de nouvelles souscriptions. Veuillez communiquer avec Banque Nationale Investissements inc. ou votre courtier pour obtenir de plus amples renseignements.</p> <p>Le 12 mai 2016, la déclaration de fiducie de ce fonds a été modifiée afin de changer la désignation de certaines séries. Les parts des <i>Séries Conseillers, F et Investisseurs</i> sont dorénavant respectivement offertes sous les désignations <i>Séries T, FT et R</i>. La déclaration de fiducie a également été modifiée afin d'ajouter des parts des <i>Séries Conseillers, F et Investisseurs</i> à ce fonds.</p> <p>Le 19 mai 2017, le Fonds d'obligations mondiales tactique \$ US BNI a été fusionné avec ce fonds.</p>
			<p>Le 31 janvier 2018, Standish Mellon Asset Management Company LLC (le sous-gestionnaire de portefeuille du fonds) a fait l'objet d'une fusion. La compagnie issue de la fusion, BNY Mellon Asset Management North America Corporation, est donc devenue la nouvelle entité agissant comme sous-gestionnaire de portefeuille du fonds. Suivant la fusion, Standish Mellon Asset Management Company LLC poursuit ses activités de gestion de portefeuille en tant qu'unité d'affaires distincte de BNY Mellon Asset Management North America Corporation.</p> <p>Le 2 janvier 2019, BNY Mellon Asset Management North America Corporation a changé de nom et opère depuis cette date sous le nom Mellon Investments Corporation.</p> <p>Le 4 juin 2021, le Fonds d'obligations mondiales BNI et le Portefeuille Méritage FNB tactique Revenu fixe ont été fusionnés avec ce fonds.</p>

Nom du fonds	Date de création	Nom(s) antérieur(s) (s'il y a lieu)	Changements (s'il y a lieu)
			Le 31 août 2021 ou vers cette date, Gestion d'actifs BNY Mellon Canada a entrepris une réorganisation et a remplacé Mellon Investments Corporation à titre de sous-gestionnaire de portefeuille du fonds et a retenu les services d'Insight North America LLC à titre de sous-gestionnaire de portefeuille du fonds.
Fonds de revenu fixe sans contraintes BNI ⁵⁴	18 novembre 2016		Le 10 décembre 2018, Trust Banque Nationale inc. a remplacé Janus Capital Management LLC à titre de gestionnaire de portefeuille du fonds et a retenu les services de J.P. Morgan Investment Management Inc. à titre de sous-gestionnaire de portefeuille du fonds. Le 4 juin 2021, le Fonds de revenu et de croissance américain stratégique BNI a été fusionné avec ce fonds.
Fonds d'obligations corporatives BNI ¹⁻¹⁷⁻⁴¹	1 ^{er} juin 2010	Auparavant connu sous la dénomination de Fonds d'obligations corporatives Altamira (avant le 12 mai 2014) et Fonds d'obligations corporatives Banque Nationale (entre le 12 mai 2014 et le 6 mars 2017).	Le 17 juin 2022, Trust Banque Nationale inc. a remplacé Corporation Fiera Capital à titre de gestionnaire de portefeuille du fonds, cette dernière devenue sous-gestionnaire de portefeuille.
Fonds d'obligations à rendement élevé BNI ¹⁻⁸⁻¹²⁻¹⁷⁻⁴¹⁻⁵⁴	19 décembre 2001	Auparavant connu sous la dénomination de Fonds d'obligations à rendement élevé Banque Nationale (avant le 12 juin 2009), de Fonds d'obligations à rendement élevé Altamira (entre le 12 juin 2009 et le 12 mai 2014) et de Fonds d'obligations à rendement élevé Banque Nationale (entre le 12 mai 2014 et le 6 mars 2017).	Le 12 juin 2009, le Fonds obligataire à haut rendement Altamira a été fusionné avec ce fonds. Le 24 février 2020 ou vers cette date, Trust Banque Nationale inc. a remplacé Corporation Fiera Capital à titre de gestionnaire de portefeuille du fonds et a retenu les services de J.P. Morgan Investment Management Inc. à titre de sous-gestionnaire de portefeuille du fonds. Le 21 mai 2021, le Portefeuille privé d'obligations à rendement élevé BNI a été fusionné avec ce fonds.
Fonds de revenu d'actions privilégiées BNI ¹⁷⁻²¹	22 novembre 2007	Auparavant connu sous la dénomination de Fonds Omega actions privilégiées (avant le 12 mai 2014) et de Fonds de revenu d'actions privilégiées Banque Nationale (entre le 12 mai 2014 et le 6 mars 2017).	

Nom du fonds	Date de création	Nom(s) antérieur(s) (s'il y a lieu)	Changements (s'il y a lieu)
Fonds d'actions privilégiées BNI ⁴⁻¹⁷⁻²¹	12 octobre 2012	Auparavant connu sous la dénomination de Fonds d'actions privilégiées Altamira (avant le 12 mai 2014) et de Fonds d'actions privilégiées Banque Nationale (entre le 12 mai 2014 et le 6 mars 2017).	Le 17 juin 2022, Trust Banque Nationale inc. a remplacé Corporation Fiera Capital à titre de gestionnaire de portefeuille du fonds, cette dernière devenue sous-gestionnaire de portefeuille du fonds.
Fonds Jarislowsky Fraser Sélect de revenu BNI ¹⁴⁻⁴⁸⁻⁵⁵	7 octobre 2010	Auparavant connu sous la dénomination de Fonds Jarislowsky Fraser Sélect actions canadiennes (avant le 31 août 2016) et de Fonds Jarislowsky Fraser Sélect revenu BNI (entre le 31 août 2016 et le 14 mai 2018)	Le 15 novembre 2023, Trust Banque Nationale inc. a remplacé Jarislowsky, Fraser Limitée à titre de gestionnaire de portefeuille du fonds, cette dernière devenue sous-gestionnaire de portefeuille du fonds.
Fonds de placements présumés sûrs BNI ³⁸	20 avril 2000	Auparavant connu sous la dénomination de Caisse privée fiducies et successions TBN (avant le 4 juillet 2017) et de Caisse privée de placements présumés sûrs (entre le 4 juillet 2017 et le 14 mai 2019)	Avant le 14 mai 2019, le fonds offrait ses parts seulement par voie de placements privés. Le 14 mai 2019, des parts de <i>Série Conseillers</i> , de <i>Série F</i> , de <i>Série Investisseurs</i> et de <i>Série O</i> ont été créées et sont, depuis cette date, offertes par voie de prospectus. Le fonds continue d'offrir certaines autres séries de parts par voie de placements privés.
Fonds de développement durable d'obligations canadiennes BNI ⁵⁹	17 juin 2021		
Fonds d'obligations canadiennes essentielles plus BNI	12 mai 2023		
Portefeuille Prudent BNI ⁵¹	12 mai 2017		Le 19 mai 2017, le Fonds de revenu mensuel Prudent BNI a été fusionné avec ce fonds. Le 28 mai 2021, le Fonds diversifié Prudent Banque Nationale a été fusionné avec ce fonds.
Portefeuille Conservateur BNI ⁴²⁻⁴⁵⁻⁴⁶⁻⁵¹	12 mai 2017		Le 19 mai 2017, le Fonds de revenu mensuel Conservateur BNI a été fusionné avec ce fonds. Le 28 mai 2021, le Fonds de dividendes BNI et le Fonds diversifié Conservateur Banque Nationale ont été fusionnés avec ce fonds.
Portefeuille Pondéré BNI ⁴²⁻⁵¹	12 mai 2017		Le 19 mai 2017, le Fonds de revenu mensuel Pondéré BNI a été fusionné avec ce fonds. Le 28 mai 2021, le Fonds diversifié Pondéré Banque Nationale a été fusionné avec ce fonds.

Nom du fonds	Date de création	Nom(s) antérieur(s) (s'il y a lieu)	Changements (s'il y a lieu)
Portefeuille Équilibré BNI ⁴²⁻⁵¹	12 mai 2017		Le 19 mai 2017, le Fonds de revenu mensuel Équilibré BNI a été fusionné avec ce fonds. Le 28 mai 2021, le Fonds diversifié Équilibré Banque Nationale a été fusionné avec ce fonds.
Portefeuille Croissance BNI ⁴²⁻⁵¹	12 mai 2017		Le 19 mai 2017, le Fonds de revenu mensuel Croissance BNI et le Fonds de répartition d'actifs BNI ont été fusionnés avec ce fonds. Le 28 mai 2021, le Fonds diversifié Croissance Banque Nationale a été fusionné avec ce fonds.
Portefeuille Actions BNI ⁴²⁻⁵¹	12 mai 2017		Le 19 mai 2017, le Fonds de revenu mensuel Actions BNI a été fusionné avec ce fonds.
Portefeuille durable prudent BNI	9 mai 2024		
Portefeuille durable conservateur BNI	9 mai 2024		
Portefeuille durable pondéré BNI	9 mai 2024		
Portefeuille durable équilibré BNI	9 mai 2024		
Portefeuille durable croissance BNI	9 mai 2024		
Portefeuille durable actions BNI	9 mai 2024		
Fonds Jarislowsky Fraser Sélect équilibré BNI ¹⁴⁻¹⁵⁻¹⁶	7 octobre 2010	Auparavant connu sous la dénomination de Fonds Jarislowsky Fraser Sélect équilibré. Sa dénomination a changé le 31 août 2016.	Le 15 novembre 2023, Trust Banque Nationale inc. a remplacé Jarislowsky, Fraser Limitée à titre de gestionnaire de portefeuille du fonds, cette dernière devenue sous-gestionnaire de portefeuille du fonds.
Fonds de répartition tactique d'actifs BNI ³⁹	26 juin 2003	Auparavant connu sous la dénomination de Caisse privée d'allocation tactique d'actifs (avant le 14 mai 2019)	Avant le 14 mai 2019, le fonds offrait ses parts seulement par voie de placements privés. Le 14 mai 2019, des parts de <i>Série Conseillers</i> , de <i>Série F</i> , de <i>Série N</i> , de <i>Série NR</i> et de <i>Série O</i> ont été créées et sont, depuis cette date, offertes par voie de prospectus. Le fonds continue d'offrir certaines autres séries de parts par voie de placements privés.
Fonds équilibré mondial de croissance BNI	17 juin 2021		

Nom du fonds	Date de création	Nom(s) antérieur(s) (s'il y a lieu)	Changements (s'il y a lieu)
Fonds d'actions canadiennes BNI ¹⁴⁻¹⁵⁻¹⁶⁻⁴⁵⁻⁴⁶⁻⁵⁰⁻⁵⁵	7 octobre 2010	Auparavant connu sous la dénomination de Fonds Jarislowsky Fraser Sélect actions canadiennes (avant le 31 août 2016), de Fonds Jarislowsky Fraser Sélect actions canadiennes BNI (entre le 31 août 2016 et le 14 mai 2018) et de Fonds Jarislowsky Fraser Sélect d'actions canadiennes BNI (entre le 14 mai 2018 et le 17 juin 2021)	Le 21 mai 2021, le Fonds d'actions canadiennes BNI a été fusionné avec ce fonds. Le 15 novembre 2023, Trust Banque Nationale inc. a remplacé Jarislowsky, Fraser Limitée à titre de gestionnaire de portefeuille du fonds, cette dernière devenue sous-gestionnaire de portefeuille du fonds.
Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité <i>SmartBeta</i> BNI	23 octobre 2015	Auparavant connu sous la dénomination de Fonds d'actions canadiennes <i>SmartBeta</i> BNI (avant le 15 décembre 2023)	Le 1 ^{er} août 2017, Trust Banque Nationale inc. est devenue gestionnaire de portefeuille du fonds. Avec prise d'effet le 3 avril 2023, Great Lakes Advisors, LLC, une filiale de Wintrust Financial Corporation, a acquis Rothschild & Co. Asset Management U.S. Inc. À la même date, Rothschild & Co Asset Management U.S. Inc. a fusionné avec la société et exerce ses activités sous la dénomination Great Lakes Advisors, LLC. Le 15 décembre 2023, Trust Banque Nationale inc. a mis fin au mandat de Great Lakes Advisors, LLC à titre de sous-gestionnaire indiciel du fonds.
Fonds d'actions canadiennes toutes capitalisations BNI ⁸⁻¹²⁻¹³⁻¹⁷⁻⁵⁴	15 octobre 2001	Auparavant connu sous la dénomination de Fonds Frontière Nord ^{MD} Banque Nationale/Fidelity (avant le 12 juin 2009), de Fonds Omega actions canadiennes (entre le 12 juin 2009 et le 12 mai 2014) et de Fonds d'actions canadiennes toutes capitalisations Banque Nationale (entre le 12 mai 2014 et le 6 mars 2017).	Les objectifs de placement ont été modifiés le 12 juin 2009 afin de permettre au fonds d'investir directement ou indirectement dans des actions canadiennes. Le 12 juin 2009, la déclaration de fiducie du fonds a été remplacée par une nouvelle déclaration de fiducie afin de moderniser les dispositions de la déclaration de fiducie alors en vigueur. Le 15 juin 2009, CI Investments Inc. est devenue gestionnaire de portefeuille du fonds. CI Global Holdings Inc. (maintenant CI Global Investments Inc.) est devenue sous-gestionnaire de portefeuille du fonds au même moment. Le 1 ^{er} décembre 2015, CI Global Investments Inc. a cessé d'agir à titre de sous-gestionnaire de portefeuille du fonds. CI Investments Inc. demeure gestionnaire de portefeuille du fonds. Le 28 avril 2022 ou vers cette date, Trust Banque Nationale inc. a remplacé Gestion mondiale d'actifs CI à titre de gestionnaire de portefeuille du fonds et Gestion de placements Manuvie limitée est devenue sous-gestionnaire de portefeuille du fonds au même moment.

Nom du fonds	Date de création	Nom(s) antérieur(s) (s'il y a lieu)	Changements (s'il y a lieu)
Fonds d'actions canadiennes de croissance BNI ¹⁻⁶⁻¹⁷⁻²⁷⁻⁵⁴	30 septembre 1987	Auparavant connu sous la dénomination de Fonds d'actions Altamira (avant le 12 juin 2009), de Fonds d'actions canadiennes de croissance Altamira (entre le 12 juin 2009 et le 12 mai 2014) et de Fonds d'actions canadiennes de croissance Banque Nationale (entre le 12 mai 2014 et le 6 mars 2017).	Le 12 juin 2009, le Fonds de croissance Altamira Limitée a été fusionné avec ce fonds. Le 19 mai 2017, la Société d'investissement AltaFund Banque Nationale a été fusionnée avec ce fonds. Le 30 octobre 2017, Corporation Financière Mackenzie est devenue gestionnaire de portefeuille du fonds.
Fonds de petite capitalisation BNI ¹⁻¹⁷⁻⁴¹⁻⁵⁴	25 février 1988	La dénomination anglaise de ce fonds a été modifiée le 1 ^{er} juin 2010, passant de National Bank Small Capitalization Fund à National Bank Small Cap Fund. Auparavant connu sous la dénomination de Fonds petite capitalisation Banque Nationale (avant le 6 mars 2017) et de Fonds petite capitalisation BNI (entre le 6 mars 2017 et le 14 mai 2018).	Le 12 juin 2009, le Fonds de capital Altamira a été fusionné avec ce fonds. Le 28 mai 2021, le Portefeuille privé d'actions canadiennes de petite capitalisation BNI a été fusionné avec ce fonds. Le 17 juin 2022, Trust Banque Nationale inc. a remplacé Corporation Fiera Capital à titre de gestionnaire de portefeuille du fonds, cette dernière devenue sous-gestionnaire de portefeuille.
Fonds croissance Québec BNI ¹⁻⁷⁻¹⁷	23 juillet 1999	Auparavant connu sous la dénomination de Fonds croissance Québec Banque Nationale (avant le 12 juin 2009), de Fonds croissance Québec Altamira (entre le 12 juin 2009 et le 12 mai 2014) et de Fonds croissance Québec Banque Nationale (entre le 12 mai 2014 et le 6 mars 2017).	Le 17 juin 2022, Trust Banque Nationale inc. a remplacé Corporation Fiera Capital à titre de gestionnaire de portefeuille du fonds, cette dernière devenue sous-gestionnaire de portefeuille.
Fonds de développement durable d'actions canadiennes BNI ⁵⁶	17 juin 2021		

Nom du fonds	Date de création	Nom(s) antérieur(s) (s'il y a lieu)	Changements (s'il y a lieu)
Fonds d'actions mondiales à faible volatilité <i>SmartBeta</i> BNI	23 octobre 2015	Auparavant connu sous la dénomination de Fonds d'actions mondiales <i>SmartBeta</i> BNI (avant le 15 décembre 2023)	<p>Le 1^{er} août 2017, Trust Banque Nationale inc. est devenue gestionnaire de portefeuille du fonds.</p> <p>Avec prise d'effet le 3 avril 2023, Great Lakes Advisors, LLC, une filiale de Wintrust Financial Corporation, a acquis Rothschild & Co. Asset Management U.S. Inc. À la même date, Rothschild & Co Asset Management U.S. Inc. a fusionné avec la société et exerce ses activités sous la dénomination Great Lakes Advisors, LLC.</p> <p>Le 15 décembre 2023, Trust Banque Nationale inc. a mis fin au mandat de Great Lakes Advisors, LLC à titre de sous-gestionnaire indiciel du fonds.</p>
Fonds d'actions mondiales BNI ¹⁻⁶⁻⁸⁻¹²⁻¹⁷⁻²⁷⁻²⁸⁻⁶³	28 janvier 2000	Auparavant connu sous la dénomination de Fonds d'actions mondiales Banque Nationale. Sa dénomination a changé le 6 mars 2017.	<p>Le 12 juin 2009, le Fonds de valeur mondial Altamira et le Fonds économie d'avenir Banque Nationale ont été fusionnés avec ce fonds.</p> <p>Le 12 mai 2017, le Fonds sciences de la santé BNI a été fusionné avec ce fonds.</p> <p>Le 19 mai 2017, le Fonds Westwood de dividendes mondial BNI, le Fonds Westwood actions mondiales BNI, le Fonds d'actions européennes BNI, le Fonds Asie-Pacifique BNI et le Fonds mondial de petites capitalisations BNI ont été fusionnés avec ce fonds.</p> <p>Le 1^{er} février 2022 ou vers cette date, Corporation Fiera Capital a retenu les services de Gestion d'actifs StonePine inc., société sous le contrôle et la direction de Nadim Rizk, pour déléguer ses fonctions de gestion de portefeuille à l'égard du Fonds d'actions mondiales BNI. Corporation Fiera Capital est responsable des conseils en placement donnés par Gestion d'actifs StonePine inc.</p> <p>Le 17 juin 2022, Trust Banque Nationale inc. a remplacé Corporation Fiera Capital à titre de gestionnaire de portefeuille du fonds, cette dernière devenue sous-gestionnaire de portefeuille.</p> <p>Le ou vers le 10 avril 2023, Trust Banque Nationale inc. a retenu les services de Gestion d'actifs StonePine inc. afin d'agir conjointement avec Corporation Fiera Capital à titre de sous-gestionnaire de portefeuille du fonds.</p> <p>Le 27 avril 2023, Gestion d'actifs StonePine inc. a changé de nom et exerce ses activités depuis cette date sous le nom Gestion d'actifs PineStone inc.</p> <p>Le 22 avril 2024, Corporation Fiera Capital a cessé d'agir à titre de sous-gestionnaire de portefeuille du fonds.</p>
Fonds mondial de petites capitalisations BNI	12 mai 2023		

Nom du fonds	Date de création	Nom(s) antérieur(s) (s'il y a lieu)	Changements (s'il y a lieu)
Fonds actif d'actions mondiales BNI ⁶¹	15 novembre 2022		
Fonds d'actions mondiales diversifié BNI ¹⁷⁻³⁰⁻⁵¹	11 octobre 2000	Auparavant connu sous la dénomination de Fonds Portefeuille international Banque Nationale/Fidelity (avant le 8 mai 2006), de Fonds Mondial Banque Nationale/Fidelity (entre le 8 mai 2006 et le 12 juin 2009), de Fonds Omega actions mondiales (entre le 12 juin 2009 et le 12 mai 2014) et de Fonds d'actions mondiales diversifié Banque Nationale (entre le 12 mai 2014 et le 1 ^{er} septembre 2017).	<p>Les objectifs de placement ont été modifiés le 12 juin 2009 afin de permettre au fonds d'investir directement ou indirectement dans des titres de participation de sociétés étrangères.</p> <p>Le 12 juin 2009, la déclaration de fiducie du fonds a été remplacée par une nouvelle déclaration de fiducie afin de moderniser les dispositions de la déclaration de fiducie alors en vigueur.</p> <p>Le 15 juin 2009, Fidelity Investments Canada s.r.l. est devenue gestionnaire de portefeuille du fonds. Pyramis Global Advisors est devenue sous-gestionnaire de portefeuille du fonds au même moment.</p> <p>Le 1^{er} septembre 2017, Trust Banque Nationale inc. est devenue gestionnaire de portefeuille du fonds. Pyramis Global Advisors, LLC a cessé d'agir à titre de sous-gestionnaire de portefeuille à cette même date.</p>
Fonds de revenu d'actifs réels mondiaux BNI ²⁴⁻³⁰⁻⁴¹	25 janvier 2016		<p>Le 31 janvier 2018, The Boston Company Asset Management, LLC (le sous-gestionnaire de portefeuille du fonds) a fait l'objet d'une fusion. La compagnie issue de la fusion, BNY Mellon Asset Management North America Corporation, est donc devenue la nouvelle entité agissant comme sous-gestionnaire de portefeuille du fonds. Suivant la fusion, The Boston Company Asset Management, LLC poursuit ses activités de gestion de portefeuille en tant qu'unité d'affaires distincte de BNY Mellon Asset Management North America Corporation.</p> <p>Le 2 janvier 2019, BNY Mellon Asset Management North America Corporation a changé de nom et opère depuis cette date sous le nom Mellon Investments Corporation.</p> <p>Le 21 mai 2021, le Portefeuille privé d'actifs réels BNI a été fusionné avec ce fonds.</p> <p>Le 31 août 2021 ou vers cette date, Gestion d'actifs BNY Mellon Canada a entrepris une réorganisation et a remplacé Mellon Investments Corporation à titre de sous-gestionnaire de portefeuille du fonds et a retenu les services de Newton Investment Management North America, LLC à titre de sous-gestionnaire de portefeuille du fonds.</p>

Nom du fonds	Date de création	Nom(s) antérieur(s) (s'il y a lieu)	Changements (s'il y a lieu)
			Le ou vers le 24 avril 2023, Trust Banque Nationale inc. a remplacé Gestion d'actifs BNY Mellon Canada à titre de gestionnaire de portefeuille du fonds et, le même jour, a retenu les services de Nuveen Asset Management, LLC pour remplacer Newton Investment Management North America, LLC à titre de sous-gestionnaire de portefeuille du fonds.
Fonds d'actions américaines <i>SmartData</i> BNI ¹⁻⁸⁻¹²⁻¹⁷⁻²¹⁻²⁵⁻⁵⁴	22 novembre 2007	Auparavant connu sous la dénomination de Fonds Omega Consensus actions américaines (avant le 12 mai 2014) et de Fonds Consensus d'actions américaines Banque Nationale (entre le 12 mai 2014 et le 3 mars 2017).	Le 3 mars 2017, Goldman Sachs Asset Management, L.P. est devenue gestionnaire de portefeuille du fonds. Le 21 mai 2021, le Fonds de dividendes américains BNI a été fusionné avec ce fonds.
Fonds d'actions américaines BNI ¹⁻⁶⁻⁸⁻¹¹⁻¹²⁻¹⁷⁻⁶³	18 mai 1993	Auparavant connu sous la dénomination de Fonds américain de grandes sociétés Altamira (avant le 12 juin 2009), de Fonds d'actions américaines Altamira (entre le 12 juin 2009 et le 12 mai 2014) et de Fonds d'actions américaines Banque Nationale (entre le 12 mai 2014 et le 6 mars 2017).	Le 12 juin 2009, le Fonds américain Sélect Altamira a été fusionné avec ce fonds. Le 12 juin 2009, les objectifs de placement du fonds ont été modifiés afin de permettre au fonds d'investir dans des sociétés américaines de toutes capitalisations. À la même date, la déclaration de fiducie du fonds a été remplacée par une nouvelle déclaration de fiducie afin de moderniser les dispositions de la déclaration de fiducie alors en vigueur. Le 1 ^{er} février 2022 ou vers cette date, Corporation Fiera Capital a retenu les services de Gestion d'actifs StonePine inc., société sous le contrôle et la direction de Nadim Rizk, pour déléguer ses fonctions de gestion de portefeuille à l'égard du Fonds d'actions américaines BNI. Corporation Fiera Capital est responsable des conseils en placement donnés par Gestion d'actifs StonePine inc. Le 17 juin 2022, Trust Banque Nationale inc. a remplacé Corporation Fiera Capital à titre de gestionnaire de portefeuille du fonds, cette dernière devenue sous-gestionnaire de portefeuille du fonds. Le ou vers le 10 avril 2023, Trust Banque Nationale inc. a retenu les services de Gestion d'actifs StonePine inc. afin d'agir conjointement avec Corporation Fiera Capital à titre de sous-gestionnaire de portefeuille du fonds. Le 27 avril 2023, Gestion d'actifs StonePine inc. a changé de nom et exerce ses activités depuis cette date sous le nom Gestion d'actifs PineStone inc. Le 22 avril 2024, Corporation Fiera Capital a cessé d'agir à titre de sous-gestionnaire de portefeuille du fonds.

Nom du fonds	Date de création	Nom(s) antérieur(s) (s'il y a lieu)	Changements (s'il y a lieu)
Fonds d'actions internationales <i>SmartData</i> BNI ¹⁻⁸⁻¹²⁻¹⁷⁻²¹⁻²⁵⁻⁴¹⁻⁵⁴	22 novembre 2007	Auparavant connu sous la dénomination de Fonds Omega Consensus actions internationales (avant le 12 mai 2014) et de Fonds Consensus d'actions internationales Banque Nationale (entre le 12 mai 2014 et le 3 mars 2017).	Le 3 mars 2017, Goldman Sachs Asset Management, L.P. est devenue gestionnaire de portefeuille du fonds. Le 4 juin 2021, le Portefeuille privé d'actions internationales BNI a été fusionné avec ce fonds.
Fonds actif d'actions internationales BNI ⁶²	15 novembre 2022		
Fonds d'actions de marchés émergents diversifié BNI ³⁶⁻⁵⁰⁻⁵⁴	27 juin 2005	Auparavant connu sous la dénomination de Caisse privée marchés émergents TBN (avant le 23 octobre 2015) et de Portefeuille privé d'actions de marchés émergents BNI (entre le 23 octobre 2015 et le 5 décembre 2018).	Avant le 30 octobre 2015, le fonds offrait ses parts seulement par voie de placements privés. Le 30 octobre 2015, des parts de <i>Série N</i> et de <i>Série NR</i> ont été créées et sont, depuis cette date, offertes par voie de prospectus. Le fonds continue d'offrir certaines autres séries de parts par voie de placements privés. Le 10 décembre 2018 ou vers cette date, Goldman Sachs Asset Management, L.P. et Gestion d'actifs BNY Mellon Canada ont remplacé Westwood International Advisors Inc. et Aberdeen Asset Management Inc. à titre de sous-gestionnaires de portefeuille du fonds. Gestion d'actifs BNY Mellon Canada a délégué ses fonctions à sa filiale Newton Investment Management (North America) Limited. Le 31 décembre 2019 ou vers cette date, Newton Investment Management (North America) Limited (le sous-gestionnaire de portefeuille du fonds) a fusionné avec sa filiale Newton Investment Management Limited (« NIM »). À compter de cette date, NIM est donc devenue la nouvelle entité agissant comme sous-gestionnaire de portefeuille de Gestion d'actifs BNY Mellon Canada. Le 4 juin 2021, le Fonds de marchés émergents BNI a été fusionné avec ce fonds.
Fonds de développement durable d'actions mondiales BNI ⁵⁶	17 juin 2021		
Fonds d'actions internationales BNI	8 juin 2023		

Nom du fonds	Date de création	Nom(s) antérieur(s) (s'il y a lieu)	Changements (s'il y a lieu)
Fonds de ressources BNI ¹⁻⁷⁻¹⁷	10 novembre 1989	Auparavant connu sous la dénomination de Fonds ressources Altamira (avant le 12 mai 2014), de Fonds ressources Banque Nationale (entre le 12 mai 2014 et le 6 mars 2017) et de Fonds ressources BNI (entre le 6 mars 2017 et le 14 mai 2018).	Le 12 juin 2009, le Fonds ressources naturelles Banque Nationale a été fusionné avec ce fonds. Le 12 mai 2017, le Fonds énergie BNI a été fusionné avec ce fonds. Le 17 juin 2022, Trust Banque Nationale inc. a remplacé Corporation Fiera Capital à titre de gestionnaire de portefeuille du fonds, cette dernière devenue sous-gestionnaire de portefeuille. Le ou vers le 29 septembre 2022, Foyston, Gordon & Payne Inc. a remplacé Corporation Fiera Capital à titre de sous-gestionnaire de portefeuille du fonds.
Fonds de métaux précieux BNI ¹⁻²⁻¹⁷⁻⁵¹	27 juillet 1994	Auparavant connu sous la dénomination de Fonds de métaux précieux et de métaux stratégiques Altamira (avant le 12 mai 2014) et de Fonds de métaux précieux Banque Nationale (entre le 12 mai 2014 et le 6 mars 2017).	Le 17 juin 2022, Trust Banque Nationale inc. a remplacé Corporation Fiera Capital à titre de gestionnaire de portefeuille du fonds, cette dernière devenue sous-gestionnaire de portefeuille. Le ou vers le 29 septembre 2022, Foyston, Gordon & Payne Inc. a remplacé Corporation Fiera Capital à titre de sous-gestionnaire de portefeuille du fonds.
Fonds Innovations BNI ¹⁻²⁻¹⁷⁻⁴³	3 août 1995	Auparavant connu sous la dénomination de Fonds Science et technologie Altamira (avant le 12 mai 2014), de Fonds Science et technologie Banque Nationale (entre le 12 mai 2014 et le 6 mars 2017), de Fonds Science et technologie BNI (entre le 6 mars 2017 et le 14 mai 2018) et de Fonds de science et de technologie BNI (entre le 6 mars 2017 et le 30 novembre 2022).	Le 7 septembre 2007, le fonds a fusionné avec le Fonds Commerce électronique Altamira. Le 9 juin 2009, le Fonds technologies mondiales Banque Nationale a été fusionné avec ce fonds. Le 17 juin 2022, Trust Banque Nationale inc. a remplacé Corporation Fiera Capital à titre de gestionnaire de portefeuille du fonds, cette dernière devenue sous-gestionnaire de portefeuille. Le ou vers le 30 novembre 2022, J.P. Morgan Investment Management Inc. a remplacé Corporation Fiera Capital à titre de sous-gestionnaire de portefeuille du fonds.
Fonds indiciel d'obligations canadiennes BNI	14 mai 2018		
Fonds indiciel d'actions canadiennes BNI ⁴⁷⁻⁵³⁻⁵⁸	14 mai 2018		Le 15 octobre 2021, le Fonds indiciel canadien BNI a fusionné avec ce fonds.
Fonds indiciel d'actions américaines BNI ⁴⁷⁻⁵³⁻⁵⁸	14 mai 2018		Le 15 octobre 2021, le Fonds indiciel américain BNI et le Fonds indiciel américain neutre en devises BNI ont fusionné avec ce fonds.
Fonds indiciel d'actions internationales BNI ⁴⁷⁻⁵³⁻⁵⁸	14 mai 2018		Le 15 octobre 2021, le Fonds indiciel international BNI et le Fonds indiciel international neutre en devises BNI ont fusionné avec ce fonds.

Nom du fonds	Date de création	Nom(s) antérieur(s) (s'il y a lieu)	Changements (s'il y a lieu)
Portefeuille privé d'obligations canadiennes BNI ¹⁹⁻²²⁻⁷¹	20 avril 2000	Auparavant connu sous la dénomination de Caisse privée obligations canadiennes TBN (avant le 14 mai 2015).	<p>Avant le 21 mai 2015, le fonds offrait ses parts seulement par voie de placements privés. Le 21 mai 2015, des parts de <i>Série F</i> ont été créées et sont, depuis cette date, offertes par voie de prospectus. Le fonds continue d'offrir certaines autres séries de parts par voie de placements privés.</p> <p>Depuis le 14 mai 2019, le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.</p> <p>Le 28 mai 2021, le Portefeuille privé d'obligations municipales plus BNI et le Portefeuille privé d'obligations canadiennes diversifié BNI ont été fusionnés avec ce fonds.</p> <p>Le 17 juin 2022, Trust Banque Nationale inc. a remplacé Corporation Fiera Capital à titre de gestionnaire de portefeuille du fonds, cette dernière devenue sous-gestionnaire de portefeuille.</p> <p>Le ou vers le 4 octobre 2022, Trust Banque Nationale inc. a retenu les services d'AlphaFixe Capital inc. afin d'agir conjointement avec Corporation Fiera Capital à titre de sous-gestionnaire de portefeuille du fonds.</p>
Portefeuille privé de revenu fixe canadien BNI	9 mai 2024		
Portefeuille privé d'obligations américaines BNI ⁶⁰	18 mars 2013	Auparavant connu sous la dénomination de Caisse privée obligations américaines (avant le 23 octobre 2015).	<p>Avant le 30 octobre 2015, le fonds offrait ses parts seulement par voie de placements privés. Le 30 octobre 2015, des parts de <i>Série N</i> et de <i>Série NR</i> ont été créées et sont, depuis cette date, offertes par voie de prospectus. Le fonds continue d'offrir certaines autres séries de parts par voie de placements privés.</p> <p>Le 17 juin 2022, Trust Banque Nationale inc. a remplacé Corporation Fiera Capital à titre de gestionnaire de portefeuille du fonds, cette dernière devenue sous-gestionnaire de portefeuille du fonds.</p>
Portefeuille privé d'obligations corporatives BNI ²⁰⁻²³⁻⁷¹	20 novembre 2001	Auparavant connu sous la dénomination de Caisse privée obligations corporatives TBN (avant le 14 mai 2015).	<p>Avant le 21 mai 2015, le fonds offrait ses parts seulement par voie de placements privés. Le 21 mai 2015, des parts de <i>Série F</i> ont été créées et sont, depuis cette date, offertes par voie de prospectus. Le fonds continue d'offrir certaines autres séries de parts par voie de placements privés.</p> <p>Le 17 juin 2022, Trust Banque Nationale inc. a remplacé Corporation Fiera Capital à titre de gestionnaire de portefeuille du fonds, cette dernière devenue sous-gestionnaire de portefeuille du fonds.</p>

Nom du fonds	Date de création	Nom(s) antérieur(s) (s'il y a lieu)	Changements (s'il y a lieu)
Portefeuille privé de revenu fixe non traditionnel BNI ⁶⁰	23 octobre 2015	Auparavant connu sous la dénomination de Portefeuille privé revenu fixe non traditionnel BNI (avant le 14 mai 2018).	
Portefeuille privé d'actions privilégiées canadiennes BNI ⁶⁰⁻⁶⁴	26 juin 2003	Auparavant connu sous la dénomination de Caisse privée actions privilégiées TBN (avant le 23 octobre 2015).	<p>Avant le 30 octobre 2015, le fonds offrait ses parts seulement par voie de placements privés. Le 30 octobre 2015, des parts de <i>Série N</i> et de <i>Série NR</i> ont été créées et sont, depuis cette date, offertes par voie de prospectus. Le fonds continue d'offrir certaines autres séries de parts par voie de placements privés.</p> <p>Le 17 juin 2022, Trust Banque Nationale inc. a remplacé Corporation Fiera Capital à titre de gestionnaire de portefeuille du fonds, cette dernière devenue sous-gestionnaire de portefeuille du fonds.</p> <p>Tel qu'il a été annoncé le 4 août 2023, BNI a été informée qu'une partie importante des parts du fonds seront rachetées progressivement au cours des prochains mois. Cette opération entraînera la liquidation progressive du portefeuille du fonds par son sous-gestionnaire de portefeuille afin de répondre aux demandes de rachat. Ces rachats obligeront le fonds à liquider les actifs de son portefeuille, de façon ordonnée, dans un avenir prévisible. La liquidation de l'actif du fonds peut faire en sorte que le fonds déroge à son objectif et à ses stratégies de placement.</p> <p>Depuis le 4 août 2023, à 23 h 59, les <i>Séries F</i> et <i>O</i> du fonds ne sont plus offertes pour les nouvelles souscriptions. Les investisseurs qui détenaient ces séries du fonds le 4 août 2023 ou vers cette date ne peuvent continuer à faire des placements additionnels dans le fonds.</p> <p>Au cours de la période de liquidation, BNI déterminera si le fonds devrait être dissous ou fusionné avec un autre fonds BNI.</p>
Portefeuille privé classes d'actifs multiples BNI ²⁰	14 mai 2015		<p>Depuis le 14 mai 2019, le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.</p> <p>Le 1^{er} septembre 2020 ou vers cette date, Trust Banque Nationale inc. a remplacé Gestion d'actifs FNB Capital inc. à titre de gestionnaire de portefeuille du fonds.</p>
Portefeuille privé de revenu d'actions BNI ²⁰⁻⁴⁴	14 mai 2015		Depuis le 14 mai 2019, le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

Nom du fonds	Date de création	Nom(s) antérieur(s) (s'il y a lieu)	Changements (s'il y a lieu)
Portefeuille privé d'actions canadiennes BNI ²⁰⁻²²⁻⁶⁴	20 avril 2000	Auparavant connu sous la dénomination de Caisse privée « A » actions canadiennes TBN (avant le 14 mai 2015).	<p>Avant le 21 mai 2015, le fonds offrait ses parts seulement par voie de placements privés. Le 21 mai 2015, des parts de <i>Série F</i> et de <i>Série F5</i> ont été créées et sont, depuis cette date, offertes par voie de prospectus. Le fonds continue d'offrir certaines autres séries de parts par voie de placements privés.</p> <p>Le 31 août 2016, Trust Banque Nationale inc. est devenue gestionnaire de portefeuille du fonds et CI Investments Inc. est devenue sous-gestionnaire de portefeuille du fonds.</p> <p>Le 28 avril 2022 ou vers cette date, Gestion de placements Manuvie limitée a remplacé Gestion mondiale d'actifs CI à titre de sous-gestionnaire de portefeuille du fonds.</p>
Portefeuille privé d'actions canadiennes à convictions élevées BNI ²⁰⁻²²⁻⁶⁴	5 septembre 2003	Auparavant connu sous la dénomination de Caisse privée « B » actions canadiennes TBN (avant le 14 mai 2015).	<p>Avant le 21 mai 2015, le fonds offrait ses parts seulement par voie de placements privés. Le 21 mai 2015, des parts de <i>Série F</i> et de <i>Série F5</i> ont été créées et sont, depuis cette date, offertes par voie de prospectus. Le fonds continue d'offrir certaines autres séries de parts par voie de placements privés.</p> <p>Le 15 janvier 2018 ou vers cette date, Trust Banque Nationale inc. est devenue gestionnaire de portefeuille du fonds. RBC Gestion mondiale d'actifs inc.* est devenue sous-gestionnaire de portefeuille du fonds au même moment.</p> <p>*Phillips, Hager & North gestion de placements^{MD}, une division de RBC Gestion mondiale d'actifs inc., est principalement responsable de l'exercice des fonctions de RBC Gestion mondiale d'actifs inc. à titre de sous-gestionnaire de portefeuille du fonds.</p>
Portefeuille privé d'actions canadiennes diversifié BNI	12 mai 2023		
Portefeuille privé de dividendes nord-américains BNI ²⁰	14 mai 2015		<p>Depuis le 14 mai 2019, le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.</p> <p>Le 15 novembre 2023, Trust Banque Nationale inc. a remplacé Jarislowky, Fraser Limitée à titre de gestionnaire de portefeuille du fonds, cette dernière devenue sous-gestionnaire de portefeuille du fonds.</p>
Portefeuille privé d'actions américaines BNI ²⁰⁻²⁴⁻⁴⁰⁻⁵²	20 avril 2000	Auparavant connu sous la dénomination de Caisse privée « A » actions américaines TBN (avant le 14 mai 2015).	<p>Avant le 21 mai 2015, le fonds offrait ses parts seulement par voie de placements privés. Le 21 mai 2015, des parts de <i>Série F</i> et de <i>Série F5</i> ont été créées et sont, depuis cette date, offertes par voie de prospectus. Le fonds continue d'offrir certaines autres séries de parts par voie de placements privés.</p>

Nom du fonds	Date de création	Nom(s) antérieur(s) (s'il y a lieu)	Changements (s'il y a lieu)
Portefeuille privé d'actions américaines diversifié BNI	12 mai 2023		
Portefeuille privé d'actions américaines à convictions élevées BNI ²⁰⁻ 22-26-65-66-67-68-69	5 septembre 2003	Auparavant connu sous la dénomination de Caisse privée « B » actions américaines TBN (avant le 14 mai 2015).	<p>Avant le 21 mai 2015, le fonds offrait ses parts seulement par voie de placements privés. Le 21 mai 2015, des parts de <i>Série F</i> et de <i>Série F5</i> ont été créées et sont, depuis cette date, offertes par voie de prospectus. Le fonds continue d'offrir certaines autres séries de parts par voie de placements privés.</p> <p>Le 12 mai 2017, le Portefeuille privé américain croissance & revenu BNI et le Portefeuille privé neutre en devises d'actions américaines à convictions élevées BNI ont été fusionnés avec ce fonds.</p> <p>Le 1^{er} février 2022 ou vers cette date, Corporation Fiera Capital a retenu les services de Gestion d'actifs StonePine inc., société sous le contrôle et la direction de Nadim Rizk, pour déléguer ses fonctions de gestion de portefeuille à l'égard du Portefeuille privé d'actions américaines à convictions élevées BNI. Corporation Fiera Capital est responsable des conseils en placement donnés par Gestion d'actifs StonePine inc.</p> <p>Le 17 juin 2022, Trust Banque Nationale inc. a remplacé Corporation Fiera Capital à titre de gestionnaire de portefeuille du fonds, cette dernière devenue sous-gestionnaire de portefeuille.</p> <p>Le 22 avril 2024, Corporation Fiera Capital a cessé d'agir à titre de sous-gestionnaire de portefeuille du fonds.</p>
			<p>Le ou vers le 10 avril 2023, Trust Banque Nationale inc. a retenu les services de Gestion d'actifs StonePine inc. afin d'agir conjointement avec Corporation Fiera Capital à titre de sous-gestionnaire de portefeuille du fonds.</p> <p>Le 27 avril 2023, Gestion d'actifs StonePine inc. a changé de nom et exerce ses activités depuis cette date sous le nom Gestion d'actifs PineStone inc.</p>

Nom du fonds	Date de création	Nom(s) antérieur(s) (s'il y a lieu)	Changements (s'il y a lieu)
Portefeuille privé d'actions internationales à convictions élevées BNI ²⁰ -22-26-57-65-66-67-68-70	20 avril 2000	Auparavant connu sous la dénomination de Caisse privée « A » actions internationales TBN (avant le 14 mai 2015).	<p>Avant le 21 mai 2015, le fonds offrait ses parts seulement par voie de placements privés. Le 21 mai 2015, des parts de <i>Série F</i> et de <i>Série F5</i> ont été créées et sont, depuis cette date, offertes par voie de prospectus. Le fonds continue d'offrir certaines autres séries de parts par voie de placements privés.</p> <p>Le 12 mai 2017, le Portefeuille privé neutre en devises d'actions internationales à convictions élevées BNI a été fusionné avec ce fonds.</p> <p>Le 1^{er} février 2022 ou vers cette date, Corporation Fiera Capital a retenu les services de Gestion d'actifs StonePine inc., société sous le contrôle et la direction de Nadim Rizk, pour déléguer ses fonctions de gestion de portefeuille à l'égard du Portefeuille privé d'actions internationales à convictions élevées BNI. Corporation Fiera Capital est responsable des conseils en placement donnés par Gestion d'actifs StonePine inc.</p> <p>Le 17 juin 2022, Trust Banque Nationale inc. a remplacé Corporation Fiera Capital à titre de gestionnaire de portefeuille du fonds, cette dernière devenue sous-gestionnaire de portefeuille.</p> <p>Le ou vers le 10 avril 2023, Trust Banque Nationale inc. a retenu les services de Gestion d'actifs StonePine inc. afin d'agir conjointement avec Corporation Fiera Capital à titre de sous-gestionnaire de portefeuille du fonds.</p> <p>Le 27 avril 2023, Gestion d'actifs StonePine inc. a changé de nom et exerce ses activités depuis cette date sous le nom Gestion d'actifs PineStone inc.</p> <p>Le 22 avril 2024, Corporation Fiera Capital a cessé d'agir à titre de sous-gestionnaire de portefeuille du fonds.</p>
Portefeuille privé d'actions internationales diversifié BNI	12 mai 2023		
Portefeuille privé tactique d'actions BNI ⁶⁰	10 octobre 2017	Auparavant connu sous la dénomination de Portefeuille privé tactique Actions BNI (avant le 14 mai 2018).	
Portefeuille privé d'appréciation du capital non traditionnel BNI ⁶⁰	23 octobre 2015	Auparavant connu sous la dénomination de Portefeuille privé appréciation du capital non traditionnel BNI (avant le 14 mai 2018)	

Nom du fonds	Date de création	Nom(s) antérieur(s) (s'il y a lieu)	Changements (s'il y a lieu)
Portefeuille Méritage Actions canadiennes ³²⁻³³⁻³⁴	25 septembre 2006	Auparavant connu sous la dénomination de Portefeuille Méritage actions canadiennes (avant le 14 mai 2018).	Le 21 mai 2021, le Portefeuille Méritage Catégorie Actions canadiennes a été fusionné avec ce fonds.
Portefeuille Méritage Actions mondiales ³²⁻³³⁻³⁴	25 septembre 2006	Auparavant connu sous la dénomination de Portefeuille Méritage actions mondiales (avant le 14 mai 2018).	Le 21 mai 2021, le Portefeuille Méritage Catégorie Actions mondiales a été fusionné avec ce fonds.
Portefeuille Méritage Actions américaines ³²⁻³⁴	25 septembre 2007	Auparavant connu sous la dénomination de Portefeuille Méritage actions américaines (avant le 14 mai 2018).	
Portefeuille Méritage Actions internationales ³²⁻³⁴	25 septembre 2007	Auparavant connu sous la dénomination de Portefeuille Méritage actions internationales (avant le 14 mai 2018).	
Portefeuille Méritage Conservateur ³²⁻³⁴	25 septembre 2006		
Portefeuille Méritage Modéré ³²⁻³⁴	25 septembre 2006		
Portefeuille Méritage Équilibré ³²⁻³⁴	25 septembre 2006		
Portefeuille Méritage Croissance ³²⁻³³⁻³⁴	25 septembre 2006		Le 21 mai 2021, le Portefeuille Méritage Catégorie Croissance a été fusionné avec ce fonds.
Portefeuille Méritage Croissance Plus ³²⁻³⁴	25 septembre 2006	Auparavant connu sous la dénomination de Portefeuille Méritage Actions (avant le 18 août 2016) et de Portefeuille Méritage Croissance dynamique (entre le 18 août 2016 et le 14 mai 2020). La dénomination anglaise de ce fonds a été modifiée le 1 ^{er} avril 2017, passant de Meritage Aggressive Growth Portfolio à Meritage Dynamic Growth Portfolio.	Le 21 mai 2021, le Portefeuille Méritage Catégorie Croissance Plus a été fusionné avec ce fonds.
Portefeuille Méritage revenu fixe Diversifié ³²⁻³⁴	29 octobre 2013	Auparavant connu sous la dénomination de Portefeuille Méritage revenu fixe diversifié (avant le 14 mai 2018).	
Portefeuille Méritage revenu Conservateur ³²⁻³³	25 septembre 2006		

Nom du fonds	Date de création	Nom(s) antérieur(s) (s'il y a lieu)	Changements (s'il y a lieu)
Portefeuille Méritage revenu Modéré ³²⁻³³	25 septembre 2006		
Portefeuille Méritage revenu Équilibré ³²⁻³³	25 septembre 2006		
Portefeuille Méritage revenu Croissance ³²⁻³³	25 septembre 2006		
Portefeuille Méritage revenu Croissance Plus ³³⁻³⁴	25 septembre 2006	Auparavant connu sous la dénomination de Portefeuille Méritage revenu Actions (avant le 18 août 2016) et de Portefeuille Méritage revenu Croissance dynamique (entre le 18 août 2016 et le 14 mai 2020). La dénomination anglaise de ce fonds a été modifiée le 1 ^{er} avril 2017, passant de Meritage Aggressive Growth Income Portfolio à Meritage Dynamic Growth Income Portfolio.	
Portefeuille Méritage mondial Conservateur	22 février 2016		
Portefeuille Méritage mondial Modéré	22 février 2016		
Portefeuille Méritage mondial Équilibré	28 août 2014	Auparavant connu sous la dénomination Portefeuille Méritage revenu et croissance mondial. Sa dénomination a changé le 15 janvier 2016.	
Portefeuille Méritage mondial Croissance	22 février 2016		Le 21 mai 2021, le Portefeuille Méritage mondial Catégorie Croissance a été fusionné avec ce fonds.
Portefeuille Méritage mondial Croissance Plus	22 février 2016	La dénomination anglaise de ce fonds a été modifiée le 1 ^{er} avril 2017, passant de Meritage Global Aggressive Growth Portfolio à Meritage Global Dynamic Growth Portfolio. Auparavant connu sous la dénomination de Portefeuille Méritage mondial Croissance dynamique (avant le 14 mai 2020).	Le 21 mai 2021, le Portefeuille Méritage mondial Catégorie Croissance Plus a été fusionné avec ce fonds.

Nom du fonds	Date de création	Nom(s) antérieur(s) (s'il y a lieu)	Changements (s'il y a lieu)
Portefeuille Méritage FNB tactique Modéré	22 février 2016		
Portefeuille Méritage FNB tactique Équilibré	22 février 2016		
Portefeuille Méritage FNB tactique Croissance	22 février 2016		
Portefeuille Méritage FNB tactique Actions	18 août 2016		

1. En date du 2 avril 2012, Corporation Fiera Capital est devenue gestionnaire de portefeuille du fonds.
2. En date du 28 mai 2012, la déclaration de fiducie de ce fonds a été modifiée afin de clarifier l'objectif de placement du Fonds Science et technologie Banque Nationale.
3. En date du 28 août 2012, la déclaration de fiducie de ce fonds a été modifiée afin d'ajouter des parts de *Série F* et de *Série O* à ce fonds.
4. En date du 12 octobre 2012, la déclaration de fiducie de ce fonds a été modifiée afin de créer le Fonds d'actions privilégiées BNI (auparavant Fonds d'actions privilégiées Banque Nationale).
5. En date du 30 novembre 2012, la déclaration de fiducie de ce fonds a été modifiée afin d'ajouter des parts de *Série O* à ce fonds.
6. Le 11 décembre 2013, la déclaration de fiducie de ce fonds a été modifiée afin d'ajouter des parts de *Série F* à ce fonds.
7. Le 14 mai 2014, la déclaration de fiducie de ce fonds a été modifiée afin d'ajouter des parts de *Série F* à ce fonds.
8. Le 14 mai 2014, la déclaration de fiducie de ce fonds a été modifiée afin d'ajouter des parts de *Série F5* à ce fonds.
9. Le 14 mai 2014, la déclaration de fiducie de ce fonds a été modifiée afin d'ajouter des parts de *Série Institutionnelle* à ce fonds.
10. Le 14 mai 2014, la déclaration de fiducie de ce fonds a été modifiée afin d'ajouter des parts de *Série M* à ce fonds.
11. Le 14 mai 2014, la déclaration de fiducie de ce fonds a été modifiée afin d'ajouter des parts de *Série O* à ce fonds.
12. Le 14 mai 2014, la déclaration de fiducie de ce fonds a été modifiée afin d'ajouter des parts de *Série T5* à ce fonds.
13. Le 2 avril 2014, la déclaration de fiducie de ce fonds a été modifiée afin d'ajouter des parts de *Série O* à ce fonds.
14. Le 19 décembre 2014, la déclaration de fiducie de ce fonds a été modifiée afin d'ajouter des parts de *Série T* à ce fonds.
15. Le 25 septembre 2014, la déclaration de fiducie de ce fonds a été modifiée afin d'ajouter des parts de *Série F5* à ce fonds.
16. Le 25 septembre 2014, la déclaration de fiducie de ce fonds a été modifiée afin d'ajouter des parts de *Série O* à ce fonds.
17. Le 1^{er} janvier 2015, la déclaration de fiducie de ce fonds a été modifiée afin d'y intégrer les frais d'administration fixes.
18. Le 14 mai 2015, la déclaration de fiducie de ce fonds a été modifiée afin d'ajouter des parts de *Série FT* à ce fonds.
19. Le 15 juin 2015, la déclaration de fiducie de ce fonds a été modifiée afin d'ajouter des parts de *Série Conseillers* à ce fonds.
20. Le 15 juin 2015, la déclaration de fiducie de ce fonds a été modifiée afin d'ajouter des parts de *Série Conseillers* et de *Série T5* à ce fonds.
21. Le 23 octobre 2015, la déclaration de fiducie de ce fonds a été modifiée afin d'ajouter des parts de *Série Investisseurs* à ce fonds.
22. Le 23 octobre 2015, la déclaration de fiducie de ce fonds a été modifiée afin d'ajouter des parts de *Série N* et de *Série NR* à ce fonds.
23. Le 14 juillet 2016, la déclaration de fiducie de ce fonds a été modifiée afin d'ajouter des parts de *Série R* à ce fonds.
24. Le 10 août 2016, la déclaration de fiducie de ce fonds a été modifiée afin d'ajouter des parts de *Série H* et de *Série FH* à ce fonds.
25. Le 3 mars 2017, la déclaration de fiducie de ce fonds a été modifiée afin d'ajouter des parts de *Série H* et de *Série FH* à ce fonds.
26. Le 1^{er} mars 2017, la déclaration de fiducie de ce fonds a été modifiée afin d'ajouter des parts de *Série H* et de *Série FH* à ce fonds.
27. Le 12 mai 2017, la déclaration de fiducie de ce fonds a été modifiée afin d'ajouter des parts de *Série Investisseurs-2* à ce fonds.
28. Le 12 mai 2017, la déclaration de fiducie de ce fonds a été modifiée afin d'ajouter des parts de *Série Conseillers-2* et de *Série F-2* à ce fonds.
29. Le 12 mai 2017, la déclaration de fiducie de ce fonds a été modifiée afin d'ajouter des parts de *Série Conseillers-\$US*, de *Série F-\$US*, de *Série FT-\$US*, de *Série O-\$US* et de *Série T-\$US* à ce fonds.
30. Le 12 mai 2017, la déclaration de fiducie de ce fonds a été modifiée afin d'ajouter des parts de *Série O* à ce fonds.
31. Le 29 octobre 2013, les statuts de la Corporation Fonds Banque Nationale ont été modifiés afin de permettre à celle-ci de racheter les actions d'une série des portefeuilles constitués en société.
32. Le 19 octobre 2013, la déclaration de fiducie des Portefeuilles Méritage a été modifiée afin d'intégrer les frais d'administration à taux fixe à tous les fonds.
33. Le 29 octobre 2013, la déclaration de fiducie de ce fonds a été modifiée afin d'ajouter des parts de *Série O* à ce fonds.
34. Le 28 août 2014, la déclaration de fiducie de ce fonds a été modifiée afin d'ajouter des parts de *Série F5* et/ou de *Série O* et/ou de *Série T5* à ce fonds.
35. Le 28 août 2014, les statuts de la Corporation Fonds Banque Nationale ont été modifiés afin d'ajouter des actions de *Série F5* aux portefeuilles constitués en société.
36. Le 16 novembre 2018, la déclaration de fiducie de ce fonds a été modifiée afin d'ajouter des parts des *Séries Conseillers, F, O et R* à ce fonds.
37. Le 11 janvier 2019, la *Série R* du Fonds Westwood de marchés émergents BNI, laquelle ne comptait plus aucun porteur, a été fermée.
38. Le 14 mai 2019, la déclaration de fiducie de ce fonds a été modifiée afin d'ajouter des parts des *Séries Investisseurs, Conseillers, F et O* à ce fonds.
39. Le 14 mai 2019, la déclaration de fiducie de ce fonds a été modifiée afin d'ajouter des parts des *Séries Conseillers, F, N, NR et O* à ce fonds.
40. Le 14 mai 2020, la déclaration de fiducie de ce fonds a été modifiée afin d'ajouter des parts de *Série O* à ce fonds.
41. Le 14 mai 2020, la déclaration de fiducie de ce fonds a été modifiée afin d'ajouter des parts des *Séries N et NR* à ce fonds.
42. Le 18 novembre 2020, la déclaration de fiducie de ce fonds a été modifiée afin d'ajouter des parts de *Série O* à ce fonds.
43. Le 18 novembre 2020, la déclaration de fiducie de ce fonds a été modifiée afin d'ajouter des parts de *Série F* à ce fonds.
44. Le 11 février 2021, la déclaration de fiducie de ce fonds a été modifiée afin d'ajouter des parts de *Série O* à ce fonds.
45. Le 9 mars 2021, la déclaration de fiducie de ce fonds a été modifiée afin d'ajouter des parts de *Série Conseillers-2* à ce fonds.

46. Le 9 mars 2021, la déclaration de fiducie de ce fonds a été modifiée afin d'ajouter des parts de *Série F-2* à ce fonds.
47. Le 9 mars 2021, la déclaration de fiducie de ce fonds a été modifiée afin d'ajouter des parts de *Série Investisseurs-2* à ce fonds.
48. Le 9 mars 2021, la déclaration de fiducie de ce fonds a été modifiée afin d'ajouter des parts de *Série F5* et de *Série T5* à ce fonds.
49. Le 9 mars 2021, la déclaration de fiducie de ce fonds a été modifiée afin d'ajouter des parts de *Série T-2* et de *Série FT-2* à ce fonds.
50. Le 9 mars 2021, la déclaration de fiducie de ce fonds a été modifiée afin d'ajouter des parts de *Série Investisseurs* à ce fonds.
51. Le 17 juin 2021, la déclaration de fiducie de ce fonds a été modifiée afin d'ajouter des parts de *Série F* à ce fonds.
52. Le 17 juin 2021, la déclaration de fiducie de ce fonds a été modifiée afin d'ajouter des parts des *Séries H* et *FH* à ce fonds.
53. Le 27 mai 2021, la déclaration de fiducie de ce fonds a été modifiée afin de renommer les parts de *Série Investisseurs-2*, qui sont devenues des parts de *Série Investisseurs*.
54. Le 19 mars 2021, la *Série R* de ce fonds, laquelle ne comptait plus aucun porteur, a été fermée.
55. Le 17 juin 2021, la déclaration de fiducie de ce fonds a été modifiée afin d'intégrer les frais d'administration à taux fixe à certains fonds.
56. Le 10 décembre 2021, la déclaration de fiducie de ce fonds a été modifiée afin d'ajouter des parts des *Séries N* et *NR* à ce fonds.
57. Le 10 décembre 2021, la déclaration de fiducie de ce fonds a été modifiée afin d'ajouter des parts de *Série O* à ce fonds.
58. Le 4 février 2022, la déclaration de fiducie de ce fonds a été modifiée afin d'ajouter des parts de *Série F* à ce fonds.
59. Le 13 mai 2022, la déclaration de fiducie de ce fonds a été modifiée afin d'ajouter des parts des *Séries N* et *NR* à ce fonds.
60. Le 13 mai 2022, la déclaration de fiducie de ce fonds a été modifiée afin d'ajouter des parts de *Série F* à ce fonds.
61. En date du 15 novembre 2022, la déclaration de fiducie de ce fonds a été modifiée afin de créer les *Séries Conseillers, F* et *O*.
62. En date du 15 novembre 2022, la déclaration de fiducie de ce fonds a été modifiée afin de créer les *Séries Conseillers, F, N* et *NR*.
63. En date du 12 mai 2023, la déclaration de fiducie de ce fonds a été modifiée afin de créer les *Séries FH* et *H*.
64. En date du 12 mai 2023, la déclaration de fiducie de ce fonds a été modifiée afin de créer la *Série O*.
65. En date du 12 mai 2023, la déclaration de fiducie de ce fonds a été modifiée afin de renommer les parts de *Série Conseillers*, qui sont devenues des parts de *Série Conseillers-2*.
66. En date du 12 mai 2023, la déclaration de fiducie de ce fonds a été modifiée afin de renommer les parts de *Série F*, qui sont devenues des parts de *Série F-2*.
67. En date du 12 mai 2023, la déclaration de fiducie de ce fonds a été modifiée afin de renommer les parts de *Série FH*, qui sont devenues des parts de *Série FH-2*.
68. En date du 12 mai 2023, la déclaration de fiducie de ce fonds a été modifiée afin de renommer les parts de *Série H*, qui sont devenues des parts de *Série H-2*.
69. En date du 12 mai 2023, la déclaration de fiducie de ce fonds a été modifiée afin de créer les *Séries Conseillers, F, O, FH* et *H*.
70. En date du 12 mai 2023, la déclaration de fiducie de ce fonds a été modifiée afin de créer les *Séries Conseillers, F, FH* et *H*.
71. En date du 9 mai 2024, la déclaration de fiducie de ce fonds a été modifiée afin de créer la *Série O*.

Comment lire les descriptions des fonds

Les pages suivantes présentent des descriptions détaillées de chacun des Fonds BNI.

Détails du fonds

Cette rubrique présente une vue d'ensemble de chaque fonds et comprend les renseignements suivants :

- type de fonds;
- type de parts offertes par ce fonds;
- si les titres sont des placements admissibles aux termes de la Loi de l'impôt pour les régimes enregistrés;
- frais de gestion annuels;
- gestionnaire de portefeuille et sous-gestionnaire de portefeuille (s'il y a lieu).

Des renseignements additionnels peuvent être inclus en fonction des particularités du fonds visé.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Cette rubrique décrit l'objectif de placement du fonds. Grâce à cette information, vous serez en mesure de choisir les fonds qui vous permettront d'atteindre le mieux vos objectifs financiers.

Stratégies de placement

Cette rubrique précise les stratégies utilisées pour atteindre l'objectif de placement du fonds. Par exemple, il peut nous arriver d'investir dans des sociétés étrangères ou des dérivés pour atteindre l'objectif du fonds. Lorsque nous le faisons, nous le spécifions dans cette rubrique.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Un placement dans un OPC comporte des risques. Le niveau de risque varie selon le type de fonds. Cette rubrique comprend les risques propres à chaque fonds.

Méthode de classification du risque de placement

Pour vous aider à déterminer si un fonds vous convient, le gestionnaire classe le risque associé à un placement dans le fonds dans l'une ou l'autre des catégories suivantes : faible, faible à moyen, moyen, moyen à élevé ou élevé. Le niveau de risque associé à

un placement dans un fonds est révisé au moins une fois par année et aussi chaque fois que des changements importants sont apportés à l'objectif et/ou aux stratégies de placement du fonds.

La méthode utilisée pour déterminer le niveau de risque des fonds, aux fins de publication dans le présent prospectus, est celle prévue dans la réglementation adoptée par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

L'adoption d'une méthode normalisée de classification du risque applicable à tous les OPC vise à améliorer la transparence et l'uniformité des niveaux de risque de placement des différents OPC de façon à ce que les investisseurs puissent comparer plus facilement les niveaux de risque associés aux placements dans divers OPC. Cette nouvelle méthode normalisée est utile pour les investisseurs puisqu'elle établit une mesure uniforme et comparable d'évaluation du niveau de risque de placement des différents OPC.

La méthode consiste à classer le risque associé à un OPC selon l'échelle des cinq catégories susmentionnée en fonction de la volatilité historique du rendement d'un OPC, telle qu'elle est mesurée par l'écart-type du rendement d'un OPC sur une période de 10 ans. L'écart-type d'un OPC est calculé en déterminant l'écart du rendement d'un OPC par rapport à son rendement moyen pour une période de temps déterminée. Un OPC présentant un écart-type élevé est habituellement classé comme étant risqué.

En l'absence d'un historique de rendement suffisant pour calculer l'écart-type du rendement d'un fonds pour une période de 10 ans comme l'exige la réglementation, le gestionnaire utilise un indice de référence reconnu en substituant à l'historique de rendement manquant du fonds celui de l'indice de référence. Cet indice de référence retenu par le gestionnaire doit être un indice reconnu. Il doit notamment présenter une composition qui s'apparente à celle du portefeuille de placements du fonds et avoir des rendements positivement corrélés avec ceux du fonds ou sont semblables à ceux-ci.

Vous pouvez obtenir une copie de la méthode utilisée par le gestionnaire en appelant au numéro sans frais 1 888 270-3941 ou en nous écrivant à l'adresse électronique investissements@bnc.ca.

Politique en matière de distributions

Cette rubrique présente à quelle fréquence le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets réalisés. Les fonds peuvent aussi effectuer des distributions à d'autres moments durant l'année au gré du gestionnaire.

Les distributions de certaines séries ou de certains fonds peuvent comprendre une portion de remboursement de capital. Un remboursement de capital diminue la valeur de votre placement initial et ne doit pas être confondu avec le rendement de votre placement. Les remboursements de capital non réinvestis peuvent réduire la valeur liquidative du fonds et peuvent réduire sa capacité à générer un revenu par la suite.

Toutes les distributions payables aux investisseurs seront investies dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Toutefois, aucune distribution ne peut être payée en espèces si vous détenez vos parts dans un régime enregistré. Toute distribution spéciale de fin d'année doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds.

Le montant de la distribution mensuelle par part de *Série F5*, de *Série FT*, de *Série FT-\$US*, de *Série NR*, de *Série R*, de *Série R-2*, de *Série T*, de *Série T-\$US* et de *Série T5* est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Cette information est publiée sur le site www.bninvestissements.ca et peut également être obtenue en téléphonant, sans frais, au 1 888 270-3941.

Fonds de marché monétaire BNI

Détails du fonds

Type de fonds	Marché monétaire canadien
Type de titres offerts par ce fonds	Parts des <i>Séries Investisseurs, Conseillers, F et O</i> d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de <i>Série Investisseurs</i> : 0,75 %
	Parts de <i>Série Conseillers</i> : 0,75 %
	Parts de <i>Série F</i> : 0,50 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.
Sous-gestionnaire de portefeuille	Corporation Fiera Capital

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds de marché monétaire BNI a pour objectif de placement d'assurer une protection maximale du capital investi tout en offrant un taux de rendement à court terme concurrentiel.

Ce fonds investit son actif net principalement dans des titres de créance de sociétés et dans des titres de créance du gouvernement du Canada, du gouvernement des provinces et des municipalités canadiennes.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le fonds peut investir dans :

- des billets à court terme, des bons du Trésor et d'autres instruments du marché monétaire;
- des billets à taux flottant;
- des dépôts à terme de banques canadiennes;
- des obligations et des débentures de gouvernements et de sociétés;
- du papier commercial (incluant du papier commercial adossé à des actifs).

Ce fonds choisit du papier commercial noté R-1 par DBRS Limited, ou ayant reçu une note équivalente par toute autre agence de notation désignée. Les placements dans des titres d'émetteurs étrangers ne devraient pas dépasser environ 15 % de l'actif du fonds. Ces placements sont libellés en dollars canadiens.

Nous avons l'intention de maintenir la valeur liquidative des parts de ce fonds à une valeur fixe de 10 \$ en attribuant le revenu net quotidiennement et en le distribuant mensuellement.

Lorsque le sous-gestionnaire de portefeuille achète et vend des placements, il respecte les exigences légales applicables aux fonds de marché monétaire, notamment celles fixées en matière de qualité, de durée et de diversification des placements d'un fonds.

Lorsque le sous-gestionnaire de portefeuille choisit des titres pour ce fonds, il prend en considération les conditions économiques au Canada et l'effet de celles-ci sur les taux d'intérêt. S'il prévoit que les taux d'intérêt augmenteront, il choisira des placements à courte échéance. En revanche, s'il estime que les taux d'intérêt diminueront, il choisira des placements à plus longue échéance.

Le fonds peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces dernières opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont les suivants :

- titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires;
- concentration;
- crédit;
- cybersécurité;
- placements sur les marchés étrangers;

Fonds de marché monétaire BNI

- taux d'intérêt;
- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- prêts de titres;
- séries.

Nous avons l'intention de maintenir la valeur liquidative des parts de ce fonds à une valeur fixe de 10 \$. Toutefois, nous ne pouvons garantir que la valeur liquidative ne fluctuera pas.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 94.

Au cours des 12 derniers mois, le fonds a investi jusqu'à 10,63 % de son actif net dans des titres de la Municipal Finance Authority of British Columbia. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* et à la rubrique *Risques liés aux titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires* pour obtenir une description de ces risques.

Politique en matière de distributions

Le fonds crédite son revenu quotidiennement et distribue son revenu net à la fin de chaque mois ou lorsque vous demandez le rachat de vos parts. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le fonds.

Fonds de revenu à taux variable BNI

Détails du fonds

Type de fonds	Revenu fixe canadien à court terme
Type de titres offerts par ce fonds	Parts des <i>Séries Investisseurs, Investisseurs-2, Conseillers, Conseillers-2, F, FT, O et T</i> d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de <i>Série Investisseurs</i> : 1,05 %
	Parts de <i>Série Conseillers</i> : 1,05 %
	Parts de <i>Série Investisseurs-2</i> : 1,05 %
	Parts de <i>Série Conseillers-2</i> : 1,05 %
	Parts de <i>Série F</i> : 0,55 %
	Parts de <i>Série FT</i> : 0,55 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.
Sous-gestionnaire de portefeuille	Corporation Fiera Capital

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds de revenu à taux variable BNI a comme objectif de placement de procurer un revenu d'intérêts tout en minimisant les effets des fluctuations des taux d'intérêt. Le fonds investit directement, ou au moyen de placements dans des titres d'autres OPC, dans un portefeuille constitué principalement d'obligations canadiennes à taux fixe (soit gouvernementales, municipales ou de sociétés) et/ou d'actions privilégiées émises par des sociétés nord-américaines et conclut des opérations sur dérivés afin de générer un revenu à taux variable.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Conformément aux objectifs du placement du fonds, le gestionnaire de portefeuille détermine la proportion des actifs du fonds qui sera gérée par le sous-gestionnaire de portefeuille et celle qu'il investira dans un ou plusieurs fonds sous-jacents. Pour déterminer les proportions à allouer au sous-gestionnaire de portefeuille ainsi qu'aux différents fonds sous-jacents, le gestionnaire de portefeuille considère les conditions du marché, le degré d'exposition aux différentes catégories d'actifs des fonds sous-jacents ainsi que le rendement de ces derniers.

Le sous-gestionnaire de portefeuille investit principalement dans des obligations canadiennes à taux fixe (soit gouvernementales, municipales ou de sociétés) et/ou des actions privilégiées émises par des sociétés nord-américaines et utilise des produits dérivés, incluant des swaps, pour minimiser le risque lié aux taux d'intérêt et procurer un revenu à taux variable. Le revenu à taux variable peut ainsi être obtenu en échangeant, par l'utilisation de dérivés, le taux d'un titre à revenu fixe contre le taux variable à court terme en vigueur au moment du swap, moins les frais payables à la contrepartie relativement aux opérations sur dérivés. Le taux variable à court terme utilisé correspondra, en fonction des titres couverts, au taux des opérations de pension à un jour (taux CORRA). Les dérivés seront conclus avec des contreparties ayant une notation désignée.

Lorsqu'il investit dans des obligations de sociétés ou des actions privilégiées, le sous-gestionnaire de portefeuille a recours à la recherche fondamentale sur le crédit pour choisir des sociétés qui, selon son avis sur le secteur et les perspectives de croissance de la société, semblent offrir des rendements ajustés en fonction du risque intéressants.

Le fonds peut également investir dans des titres de créance américains (tels que des obligations de sociétés, des obligations de gouvernements et des bons du Trésor) et des titres de créance à taux variable (tels que des billets à taux variable et des obligations de sociétés à taux variable). Le fonds peut également détenir une partie de ses actifs en espèces et en quasi-espèces. Le fonds peut investir dans des titres adossés à des créances hypothécaires et d'autres titres adossés à des créances, incluant du papier commercial adossé à des actifs ayant reçu une note égale ou supérieure à R-1 de DBRS Limited ou une note équivalente par toute autre agence de notation désignée.

Les placements dans des titres étrangers ne devraient pas dépasser environ 40 % de l'actif du fonds.

La note de crédit moyenne pondérée globale du portefeuille du fonds sera égale ou supérieure à BBB- telle qu'établie par Standard & Poor's Rating Services (ou une note équivalente d'une autre agence de notation désignée). Le sous-gestionnaire de portefeuille peut toutefois investir dans des titres de créance ayant une note inférieure à BBB-.

Fonds de revenu à taux variable BNI

Le sous-gestionnaire de portefeuille cherche à diversifier le portefeuille en fonction des secteurs d'activité. Lorsqu'il choisit des titres pour le fonds, il se fonde sur sa recherche fondamentale approfondie sur le crédit, son opinion des tendances du marché, son analyse de la position concurrentielle et son examen du rendement en fonction du risque et des conditions générales du marché.

Le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille peuvent investir jusqu'à 40 % de l'actif net du fonds dans des titres d'OPC gérés par le gestionnaire ou par des tiers, y compris des fonds négociés en bourse qui sont des parts indicelles. Lorsqu'il sélectionne des titres de fonds sous-jacents pour le fonds, le sous-gestionnaire de portefeuille évalue leur capacité à produire un rendement soutenu et optimal ajusté en fonction du risque.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives ou à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire ou dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le sous-gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent aussi. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont les suivants :

- titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires;
- érosion du capital;
- concentration;
- contreparties;
- crédit;
- devises;
- cybersécurité;
- dérivés;
- titres de participation;
- fonds négociés en bourse;
- titres de créance à taux variable;
- placements sur les marchés étrangers;
- fonds de fonds;
- taux d'intérêt;
- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;
- mises en pension et prises en pension de titres;

Fonds de revenu à taux variable BNI

- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- prêts de titres;
- séries;
- spécialisation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques associés aux placements dans les OPC, reportez-vous à la page 94.

Au 15 avril 2024, le Portefeuille privé de revenu fixe non traditionnel BNI détenait 34,66 % des parts du Fonds de revenu à taux variable BNI. Le fonds pourrait devoir vendre ses placements à des prix défavorables afin de respecter les demandes de rachat de ce porteur de parts.

Politique en matière de distributions

Pour les parts des séries autres que les *Série Investisseurs, Conseillers, FT et T*, le fonds distribue son revenu net à la fin de chaque mois. Il distribue son revenu net du mois de décembre et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Pour les parts des *Séries Investisseurs, Conseillers, FT et T*, le fonds effectue des distributions mensuelles à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont composées de revenu net et peuvent également inclure une portion importante de remboursement de capital. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de votre distribution mensuelle est établi en fonction du taux de versement du fonds, de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds.

Le montant des distributions pour les *Séries Investisseurs, Conseillers, FT et T* pour une année pourrait dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales* pour plus de détails.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Veillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le fonds.

Fonds d'obligations BNI

Détails du fonds

Type de fonds	Revenu fixe canadien
Type de titres offerts par ce fonds*	Parts des <i>Séries Investisseurs, Investisseurs-2, Conseillers, F et O</i> d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de <i>Série Investisseurs</i> : 1,25 %
	Parts de <i>Série Investisseurs-2</i> : 1,00 %
	Parts de <i>Série Conseillers</i> : 1,25 %
	Parts de <i>Série F</i> : 0,75 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.
Sous-gestionnaires de portefeuille	Corporation Fiera Capital Beutel, Goodman & Compagnie Ltée RP Investment Advisors L.P.

* Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds d'obligations BNI a comme objectif de placement d'assurer un revenu courant élevé tout en offrant une croissance soutenue du capital et une stabilité raisonnable de la valeur des parts.

Ce fonds investit principalement dans des obligations provinciales et fédérales du Canada. Ces placements vous assurent un rendement sûr à faible risque.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le fonds investit principalement dans des obligations du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux. Le fonds peut également investir dans :

- des obligations de gouvernements étrangers;
- des obligations de municipalités;
- des obligations de sociétés canadiennes ou étrangères;
- des titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires.

Les sous-gestionnaires de portefeuille peuvent choisir d'investir environ 45 % de l'actif net du fonds dans des titres de fonds sous-jacents (incluant des fonds négociés en bourse) gérés par le gestionnaire ou des tiers. Les critères de sélection des fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Les sous-gestionnaires de portefeuille peuvent à leur gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre ceux-ci, changer le pourcentage des avoirs détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, les sous-gestionnaires de portefeuille tiendront compte du degré d'exposition à la catégorie d'actifs que le fonds sous-jacent fournira au fonds, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) payables par le fonds pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le fonds et un fonds sous-jacent.

Le fonds utilise une combinaison de stratégies afin d'atteindre son objectif de placement. Le gestionnaire de portefeuille peut répartir à sa discrétion l'actif net du fonds entre les stratégies respectives des sous-gestionnaires de portefeuille selon certains facteurs, notamment la corrélation entre les stratégies et son analyse de la performance de celles-ci.

Corporation Fiera Capital utilise une approche mettant l'accent sur le crédit. Les différentes stratégies employées pour influencer la sélection des titres sont la sélection sectorielle, la qualité du crédit, la courbe de rendement et la durée. La philosophie d'investissement s'articule autour des principes suivants :

- Anticipation des cycles et des thématiques économiques
- Diversification des sources de rendements
- Le contrôle des risques fait partie intégrante du processus de placement.

Corporation Fiera Capital vise à tirer parti des anomalies du marché en négociant de façon opportuniste des obligations d'émetteurs similaires et/ou aux caractéristiques similaires et se concentre sur le rendement ajusté en fonction du risque. Bien qu'il ne s'agisse pas

Fonds d'obligations BNI

de sa stratégie principale, Corporation Fiera Capital combine des facteurs ESG dans son cadre d'analyse (« ESG », voir la section *Glossaire* pour plus de détails). Ces facteurs ESG comprennent, sans s'y limiter, des facteurs tels que les émissions de carbone, la composition du conseil d'administration et les pratiques de divulgation. Ce faisant, le sous-gestionnaire de portefeuille cherche à mieux comprendre la capacité d'un émetteur à gérer les risques ESG et à créer de la valeur à long terme. Si un sujet de préoccupation est relevé, le sous-gestionnaire de portefeuille évalue son incidence potentielle sur le rendement de l'émetteur et peut modifier les rendements requis pour compenser ces facteurs de risque supplémentaires. Dans le cadre de son évaluation des facteurs ESG, Corporation Fiera Capital s'appuie sur des données internes et externes ainsi que sur une note ESG interne. Le sous-gestionnaire de portefeuille interagit avec les émetteurs sur des sujets liés aux facteurs ESG dans le but d'avoir une incidence positive sur le comportement d'un émetteur.

Beutel, Goodman & Compagnie Ltée (« Beutel ») vise à investir dans un portefeuille très diversifié de titres de créance de sociétés et de gouvernements canadiens comportant des échéances variées et, habituellement, une note de crédit de qualité supérieure. Beutel adopte une approche disciplinée à l'égard de la gestion active en cherchant à ajouter une valeur constante au moyen de la gestion de la durée, de la courbe de rendement et du risque de crédit. La durée du portefeuille de titres à revenu fixe n'excédera pas 2 années de plus ou de moins que la durée de référence du fonds. Les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG », voir la section *Glossaire* pour plus de détails) sont l'un des nombreux facteurs qui peuvent avoir une incidence sur le rendement des placements et sont pris en considération dans le cadre du processus de recherche et de placement. Les facteurs ESG peuvent potentiellement avoir une incidence considérable sur la durabilité à long terme d'une entreprise, et Beutel y accorde une attention importante dans le cadre de son processus analytique. La pondération accordée aux facteurs ESG n'est pas plus importante que celle accordée aux autres facteurs qui sont évalués.

RP Investment Advisors L.P. (« RPIA ») a recours à un processus de placement multidisciplinaire fondé sur la recherche et l'analyse fondamentale et quantitative en matière de crédit pour justifier l'apport d'ajustements tactiques modestes, par rapport à l'indice de référence ainsi qu'aux pondérations sectorielles et géographiques dans le but de tirer profit des inefficiences dans l'établissement des prix au moyen de la sélection des titres. RPIA tient compte des facteurs ESG dans le cadre de son processus général de placement et discute des enjeux ESG avec les émetteurs en conformité avec la philosophie de placement de l'ensemble de sa société et comme complément à l'analyse de la valeur relative et fondamentale. Dans le cadre de son processus général de placement, RPIA effectue de la recherche qualitative et quantitative en lien avec les facteurs ESG et des analyses des sociétés émettrices de titres à revenu fixe. Les facteurs ESG qui peuvent être pris en compte comprennent les enjeux liés aux changements climatiques, à la consommation énergétique, au rendement énergétique, aux émissions, aux déchets, à la pollution, aux questions en lien avec les droits de la personne, aux répercussions sur les communautés locales, aux pratiques de travail, aux conditions de travail des employés, à la santé et à la sécurité des employés et des membres de leur groupe, aux relations avec les employés, à la diversité des employés, à la rémunération de la haute direction, à la corruption, à l'indépendance du conseil, à la composition du conseil, à la diversité du conseil, à l'harmonisation des intérêts des hauts dirigeants avec ceux des actionnaires, aux droits des actionnaires et aux politiques des sociétés en lien avec les facteurs ESG.

Les sous-gestionnaires de portefeuille respectent les exclusions normatives de BNI à l'égard de ce fonds, comme elles sont décrites à la rubrique *Investissement responsable* dans la première partie du prospectus simplifié (partie A). Le fonds peut employer une approche en matière d'investissement responsable, comme il est décrit ci-dessus, cette approche faisant partie des nombreuses composantes des stratégies de placement utilisées pour contribuer à l'atteinte de l'objectif de placement du fonds. L'approche en matière d'investissement responsable et les facteurs ESG ne font pas partie de l'objectif de placement du fonds et, par conséquent, ceux-ci ne constituent pas la stratégie principale du fonds.

Les placements dans des titres de créance de sociétés étrangères ne devraient pas dépasser environ 30 % de l'actif du fonds.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives ou à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Fonds d'obligations BNI

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que les sous-gestionnaires de portefeuille peuvent acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont les suivants :

- titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires;
- érosion du capital;
- marchandises;
- concentration;
- contreparties;
- crédit;
- devises;
- cybersécurité;
- dérivés;
- titres de participation;
- stratégie d'intégration des facteurs ESG;
- fonds négociés en bourse;
- placements sur les marchés étrangers;
- fonds de fonds;
- taux d'intérêt;
- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pensions de titres;
- prêts de titres;
- séries;
- spécialisation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 94.

Au cours des 12 derniers mois, le fonds a investi jusqu'à 31,40 % de son actif net dans le FNB Développement durable d'obligations canadiennes BNI. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Au 15 avril 2024, le Portefeuille Équilibré BNI détenait 24,88 % de parts du Fonds d'obligations BNI, le Portefeuille Conservateur BNI en détenait 27,48 % et le Portefeuille Pondéré BNI en détenait 22,95 %. Le fonds pourrait devoir vendre ses placements à des prix défavorables afin de respecter les demandes de rachat de ces porteurs de parts.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net à la fin de chaque mois. Il distribue son revenu net du mois de décembre et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le fonds.

Fonds de revenu BNI

Détails du fonds

Type de fonds	Revenu fixe canadien
Type de titres offerts par ce fonds	Parts des <i>Séries Investisseurs</i> et <i>F</i> d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de <i>Série Investisseurs</i> : 1,00 %, en sus des frais et des débours directement reliés aux mouvements de portefeuille du fonds, des taxes et impôts qui sont exigibles du fonds ou auxquels il peut être assujéti, ainsi que des coûts d'emprunt, le cas échéant. Le gestionnaire paie tous les autres frais du fonds. Parts de <i>Série F</i> : 0,60 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.
Sous-gestionnaire de portefeuille	Corporation Fiera Capital

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds de revenu BNI vise à dégager un rendement raisonnablement élevé (supérieur à celui des certificats de placement garanti de cinq ans) et un revenu en effectuant des placements surtout dans des titres à revenu fixe. Il investit principalement dans des obligations des gouvernements (fédéral et provinciaux) du Canada et des obligations de bonne qualité de sociétés.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le fonds peut investir dans :

- des obligations de moyen à long terme du gouvernement canadien et des gouvernements provinciaux;
- des obligations de gouvernements étrangers;
- des obligations de municipalités;
- des obligations de sociétés canadiennes ou étrangères;
- des titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires.

Le sous-gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir environ 40 % de l'actif net du fonds dans des titres de fonds sous-jacents (incluant des fonds négociés en bourse) gérés par le gestionnaire ou des tiers. Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Le sous-gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des avoirs détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le sous-gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actifs que le fonds sous-jacent fournira au fonds, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) payables par le fonds pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le fonds et un fonds sous-jacent.

Lorsque le sous-gestionnaire de portefeuille choisit des titres pour ce fonds, il prend en considération les conditions économiques au Canada et l'effet de celles-ci sur les taux d'intérêt. S'il prévoit que les taux d'intérêt augmenteront, il choisira des placements à courte échéance. En revanche, s'il estime que les taux d'intérêt diminueront, il choisira des placements à plus longue échéance.

La majeure partie des placements est effectuée dans des obligations du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et, dans des proportions moindres, dans des obligations de municipalités et de sociétés. Le fonds peut investir dans des titres étrangers de façon conforme à son objectif de placement. Les placements dans des titres étrangers ne devraient cependant pas dépasser environ 30 % de l'actif du fonds.

Les restrictions de placement du fonds interdisent spécifiquement l'utilisation de contrats à terme de marchandises, l'achat de titres sur marge et la vente de titres à découvert. Le fonds peut toutefois utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds peut également conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises*

Fonds de revenu BNI

en pension et aux prises en pension de titres et Risques liés aux prêts de titres pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives ou, à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire gérés par le gestionnaire, dans des obligations ou dans d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le sous-gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont les suivants :

- titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires;
- concentration;
- contreparties;
- crédit;
- devises;
- cybersécurité;
- dérivés;
- placements sur les marchés étrangers;
- fonds de fonds;
- taux d'intérêt;
- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- prêts de titres.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 94.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net à la fin de chaque mois. Il distribue son revenu net du mois de décembre et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Veillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le fonds.

Fonds d'obligations mondiales tactique BNI

Détails du fonds

Type de fonds	Revenu fixe mondial
Type de titres offerts par ce fonds* -**	Parts des <i>Séries Investisseurs, Conseillers, Conseillers-2, F, F-2, FT, FT-2, O, R, T et T-2</i> (disponibles en dollars canadiens seulement) et parts des <i>Séries Conseillers-\$US, F-\$US, FT-\$US, O-\$US et T-\$US</i> (disponibles en dollars américains seulement) d'une fiducie de fonds commun de placement.
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés. Toutefois, les parts des séries en dollars américains ne sont pas offertes dans le cadre de régimes enregistrés d'épargne-études.
Frais de gestion	Parts de <i>Série Investisseurs</i> : 1,35 %
	Parts des <i>Séries Conseillers et Conseillers-\$US</i> : 1,35 %
	Parts des <i>Séries F et F-\$US</i> : 0,84 %
	Parts des <i>Séries FT et FT-\$US</i> : 0,84 %
	Parts de <i>Série R</i> : 1,35 %
	Parts des <i>Séries T et T-\$US</i> : 1,35 %
	Parts de <i>Série Conseillers-2</i> : 1,10 %
	Parts de <i>Série F-2</i> : 0,60 %
Gestionnaire de portefeuille	Gestion d'actifs BNY Mellon Canada
	Sous-gestionnaire de portefeuille

* Nous demanderons l'approbation des porteurs de parts avant la mise en œuvre de toute modification apportée à la stratégie de couverture du change des *Séries-\$US*, à la devise utilisée aux fins du calcul de la valeur liquidative par titre des *Séries-\$US* ou à la devise dans laquelle les titres des *Séries-\$US* peuvent être achetés ou rachetés.

**Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds d'obligations mondiales tactique BNI a comme objectif de placement de générer un revenu et d'accroître le capital tout en mettant l'accent sur la préservation du capital. Pour y parvenir, le fonds investit directement, ou indirectement au moyen de placements dans des titres d'autres OPC ou par l'utilisation de dérivés, dans un portefeuille diversifié principalement constitué d'obligations et d'autres titres à revenu fixe étrangers comportant des échéances et des notes de crédit variées.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le fonds a recours à une approche disciplinée et utilise diverses stratégies de placement actives, comme la sélection de titres et la répartition d'actifs en fonction des pays, de la durée, de la courbe de rendement, des devises et des secteurs. Ces stratégies sont utilisées au sein d'un cadre de gestion de risque rigoureux.

Le fonds investit principalement dans une sélection diversifiée de titres à revenu fixe étrangers, lesquels peuvent notamment inclure des titres de créance émis par des gouvernements, des municipalités ou des sociétés de pays développés et de pays émergents, des titres d'organismes gouvernementaux et des obligations à rendement élevé.

Le fonds peut aussi investir dans :

- des bons du Trésor, des billets à court terme et d'autres instruments du marché monétaire;
- des titres adossés à des créances hypothécaires;
- des titres adossés à des actifs, incluant du papier commercial adossé à des actifs;
- des titres de créance à taux variable;
- des titres à revenu fixe canadiens.

Ce fonds choisit du papier commercial ayant reçu une note égale ou supérieure à R-1 de DBRS Limited ou une note équivalente par toute autre agence de notation désignée.

Le sous-gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir environ 40 % de l'actif net du fonds dans des fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire ou des tiers, incluant des fonds négociés en bourse. Lorsqu'il sélectionne des titres de fonds sous-jacents pour le fonds, le sous-gestionnaire de portefeuille évalue leur capacité à produire un rendement soutenu et optimal ajusté en fonction du risque. Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Fonds d'obligations mondiales tactique BNI

Le sous-gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des avoirs détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le sous-gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actifs que le fonds sous-jacent fournira au fonds, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) payables par le fonds pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le fonds et un fonds sous-jacent.

Le sous-gestionnaire de portefeuille attribue des notes ESG exclusives aux sociétés émettrices et aux émetteurs souverains, qui sont utilisées comme composantes de son analyse fondamentale du crédit. Toutes ces composantes sont prises en considération avant la souscription d'un titre donné.

Le fonds peut employer une approche en matière d'investissement responsable, comme il est décrit ci-dessus, cette approche faisant partie des nombreuses composantes des stratégies de placement utilisées pour contribuer à l'atteinte de l'objectif de placement du fonds. L'approche en matière d'investissement responsable et les facteurs ESG ne font pas partie de l'objectif de placement du fonds et, par conséquent, ne constituent pas la principale stratégie du fonds.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Le fonds applique, au gré du sous-gestionnaire de portefeuille, des stratégies de gestion du change afin de couvrir le risque lié aux fluctuations entre le dollar canadien (dans le cas des *Séries Investisseurs, Conseillers, F, FT, O, R et T* (les « Séries offertes en dollars canadiens ») ou le dollar américain (dans le cas des *Séries Conseillers-\$US, F-\$US, FT-\$US, O-\$US et T-\$US* (les « Séries offertes en dollars américains ») et les devises dans lesquelles sont libellés les titres détenus par le fonds. Lorsque cette stratégie est utilisée, le fonds ne sera généralement pas touché négativement ou positivement par une fluctuation de la valeur des devises par rapport au dollar canadien. Bien que le sous-gestionnaire de portefeuille prévoie généralement utiliser une stratégie de couverture du change à l'égard du fonds, il peut choisir de ne pas le faire s'il estime que la valeur des devises auxquelles le fonds est exposé augmentera vraisemblablement par rapport à celle du dollar canadien. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Dans le cas des *Séries-\$US*, le sous-gestionnaire de portefeuille utilisera des dérivés pour couvrir le risque lié aux fluctuations entre le dollar américain et le dollar canadien. Par conséquent, les porteurs de parts des *Séries-\$US* ne seront généralement pas touchés négativement ou positivement par une fluctuation de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain. La stratégie de couverture employée relativement aux *Séries-\$US* peut entraîner une hausse des frais d'opérations, ce qui peut diminuer leur rendement.

La stratégie de couverture du change des *Séries-\$US* (qui vise à couvrir la quasi-totalité de leur exposition aux devises, y compris le dollar canadien) ne peut être modifiée qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées par les porteurs de parts des *Séries-\$US* à une assemblée convoquée à cette fin.

Le fonds a obtenu une dispense lui permettant d'investir jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative, calculée en fonction de la valeur marchande au moment de l'acquisition, en titres de créance d'un émetteur, pour autant que les titres de créance soient émis, ou pleinement garantis en ce qui a trait au capital et à l'intérêt, par des organismes supranationaux autorisés ou par des gouvernements autres que le gouvernement du Canada, le gouvernement d'une province ou d'un territoire du Canada ou le gouvernement des États-Unis d'Amérique et soient notés AA par Standard & Poor's Ratings Services (Canada) ou aient une note équivalente d'une ou de plusieurs autres agences de notation désignées.

De plus, aux termes de la même dispense, le fonds peut investir jusqu'à 35 % de sa valeur liquidative, calculée en fonction de la valeur marchande au moment de l'acquisition, en titres de créance d'un émetteur, pour autant qu'il s'agisse d'un émetteur visé au paragraphe précédent et que les titres de créance soient notés AAA par Standard & Poor's Ratings Services (Canada) ou aient une note équivalente d'une ou de plusieurs autres agences de notation désignées.

Les dispenses indiquées aux paragraphes ci-dessus ne peuvent être combinées à l'égard d'un émetteur. Pour plus d'informations au sujet de ces dispenses, voir la rubrique *Renseignements supplémentaires* dans le présent prospectus.

Le fonds peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives ou à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire ou dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Fonds d'obligations mondiales tactique BNI

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le sous-gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent aussi. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont les suivants :

- titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires;
- érosion du capital;
- concentration;
- crédit;
- devises;
- cybersécurité;
- dérivés;
- placements sur les marchés émergents;
- stratégie d'intégration des facteurs ESG;
- fonds négociés en bourse;
- titres de créance à taux variable;
- placements sur les marchés étrangers;
- fonds de fonds;
- taux d'intérêt;
- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- prêts de titres;
- séries.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques associés aux placements dans les OPC, reportez-vous à la page 94.

Au cours des 12 derniers mois, le fonds a investi jusqu'à 19,05 % de son actif net dans la Federal National Mortgage Association (« Fannie Mae »). Veuillez vous reporter aux rubriques *Risques liés à la concentration* et *Risques liés aux titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires* pour obtenir une description de ces risques.

Au 15 avril 2024, le Portefeuille privé de revenu fixe non traditionnel BNI détenait 13,15 % des parts du Fonds d'obligations mondiales tactique BNI, le Portefeuille Équilibré BNI en détenait 24,89 %, le Portefeuille Conservateur BNI en détenait 24,56 %, et le Portefeuille Pondéré BNI en détenait 21,08 %. Le fonds pourrait devoir vendre ses placements à des prix défavorables afin de respecter les demandes de rachat de ces porteurs de parts.

Politique en matière de distributions

Pour les parts des *Séries Investisseurs, Conseillers, Conseillers-\$US, Conseillers-2, F, F-2, F-\$US, O* et *O-\$US*, le fonds distribue son revenu net à la fin de chaque mois. Il distribue son revenu net du mois de décembre et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Pour les parts des *Séries FT, FT-\$US, FT-2, R, T, T-2* et *T-\$US*, le fonds effectue des distributions mensuelles à la fin de chaque mois (en dollars canadiens ou américains, selon le cas). Ces distributions mensuelles sont composées de revenu net et peuvent également inclure une portion importante de remboursement de capital. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au

Fonds d'obligations mondiales tactique BNI

début de chaque année civile. Le montant de votre distribution mensuelle est établi en fonction du taux de versement du fonds, de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds.

Le montant des distributions pour les *Séries FT, FT-\$US, FT-2, R, T, T-2, T-\$US, O* et *O-\$US* pour une année pourrait dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez- vous à la rubrique *Incidences fiscales* pour plus de détails.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire libellé dans la monnaie des distributions payées (en dollars canadiens ou en dollars américains, selon la série).

Veillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le fonds.

Fonds de revenu fixe sans contraintes BNI

Détails du fonds

Type de fonds	Revenu fixe multisectoriel
Type de titres offerts par ce fonds*	Parts des <i>Séries Investisseurs, Conseillers, F, F5, O et T5</i> d'une fiducie de fonds commun de placement.
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de <i>Série Investisseurs</i> : 1,25 %
	Parts de <i>Série Conseillers</i> : 1,25 %
	Parts de <i>Série F</i> : 0,75 %
	Parts de <i>Série F5</i> : 0,75 %
	Parts de <i>Série T5</i> : 1,25 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.
Sous-gestionnaire de portefeuille	J.P. Morgan Investment Management Inc.

* Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds de revenu fixe sans contraintes BNI a comme objectif de placement de maximiser le rendement total tout en mettant l'accent sur la préservation du capital. Le fonds investit directement, ou indirectement au moyen de placements dans des titres d'autres OPC ou par l'utilisation de dérivés, dans un portefeuille diversifié constitué principalement de titres à revenu fixe d'émetteurs situés partout dans le monde comportant des échéances et des notes de crédit variées.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le fonds cherche à atteindre son objectif par une gestion de la durée, du risque de crédit et de la volatilité du portefeuille. Le fonds dispose de la latitude nécessaire pour profiter des opportunités parmi l'éventail des titres à revenu fixe et n'est pas géré ou comparé à un indice spécifique. Le fonds peut répartir ses placements parmi différents secteurs et différentes notes de crédit, échéances et régions géographiques. Il peut avoir une durée longue, courte ou négative. Le fonds pourrait investir une partie importante de son actif net dans un type de titres en particulier en privilégiant l'un ou l'autre des critères susmentionnés.

Le fonds peut investir jusqu'à 75 % de son actif net dans des titres de qualité inférieure à la catégorie investissement.

La portion en titres à revenu fixe du fonds peut être investie dans :

- des titres émis ou garantis par des gouvernements ou leurs subdivisions, par des organismes gouvernementaux ou par des entités liées à des gouvernements;
- des obligations d'organismes internationaux et d'entités supranationales;
- des obligations de sociétés;
- des obligations à coupon zéro;
- des obligations convertibles;
- des obligations à taux variable;
- des prêts à taux variable de premier et de second rang (pour un maximum de dix pour cent (10 %) de l'actif net du fonds);
- des titres adossés à des créances hypothécaires d'organismes gouvernementaux ou non gouvernementaux, des titres adossés à des actifs, des titres adossés à des créances avec flux groupés (CLO) et des titres adossés à des créances hypothécaires avec flux groupés (CMO);
- des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales (TACHC), des obligations garanties par des prêts commerciaux (OGPC), de billets liés à la valeur du crédit et des titres adossés à des créances hypothécaires de type « TBA » (*To-Be-Announced*);
- des fiducies de placement immobilier.

Le fonds peut également investir dans des actions ordinaires ou privilégiées.

Le fonds peut également investir jusqu'à 100 % de son actif net dans des titres d'OPC gérés par le gestionnaire ou par des tiers, incluant des fonds négociés en bourse. Lorsqu'il sélectionne des titres de fonds sous-jacents pour le fonds, le sous-gestionnaire de portefeuille évalue leur capacité à produire un rendement soutenu ajusté en fonction du risque. Les autres critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Fonds de revenu fixe sans contraintes BNI

Le sous-gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des avoirs détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le sous-gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actifs que le fonds sous-jacent fournira au fonds, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) payables par le fonds pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le fonds et un fonds sous-jacent.

Le fonds a reçu une dispense des Autorités canadiennes en valeurs mobilières lui permettant d'investir jusqu'à :

- a) 20 % de sa valeur liquidative au moment de l'opération en titres de créance d'un émetteur si les titres de créance sont émis, ou pleinement garantis quant au capital et à l'intérêt, par des organismes supranationaux ou par des gouvernements autres que le gouvernement du Canada, le gouvernement d'un territoire du Canada ou le gouvernement des États-Unis d'Amérique et sont notés AA par Standard & Poor's Ratings Services (Canada) (S&P) ou un membre du même groupe que l'agence de notation désignée ou ont une notation équivalente d'une ou de plusieurs agences de notation désignées ou des membres du même groupe que celles-ci; et
- b) 35 % de sa valeur liquidative au moment de l'opération en titres de créance d'un émetteur si les titres de créance sont émis, ou pleinement garantis quant au capital et à l'intérêt, par des organismes supranationaux ou par des gouvernements autres que le gouvernement du Canada, le gouvernement d'un territoire du Canada ou le gouvernement des États-Unis d'Amérique et sont notés AAA par Standard & Poor's Ratings Services (Canada) (S&P) ou un membre du même groupe que l'agence de notation désignée ou ont une notation équivalente d'une ou de plusieurs agences de notation désignées ou des membres du même groupe que celles-ci.

La dispense précitée est soumise aux conditions suivantes : a) les paragraphes a) et b) mentionnés ci-dessus ne peuvent pas être combinés à l'égard d'un émetteur; b) tout titre qui sera acheté par le fonds en vertu de la dispense sera négocié sur un marché établi et liquide; et c) l'acquisition des titres sera conforme à l'objectif de placement fondamental du fonds.

Pour plus d'informations au sujet de cette dispense, voir la rubrique *Renseignements supplémentaires* dans le présent prospectus.

Le sous-gestionnaire de portefeuille intègre également des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance importants du point de vue financier (« ESG », voir la section *Glossaire* pour plus de détails) dans le cadre de son processus de placement (l'« intégration des facteurs ESG », voir la section *Glossaire* pour plus de détails). L'intégration des facteurs ESG correspond à l'inclusion systématique des enjeux ESG dans l'analyse des placements et les décisions de placement. Dans le cadre de son processus de placement, le sous-gestionnaire de portefeuille cherche à évaluer l'incidence des facteurs ESG sur bon nombre d'enjeux et de pays du monde dans lequel le fonds peut investir. L'évaluation du sous-gestionnaire de portefeuille est fondée sur une analyse des occasions et des risques principaux dans l'ensemble des secteurs afin de repérer les questions importantes du point de vue financier quant aux placements du fonds dans les émetteurs et de déterminer les enjeux clés qui nécessitent une intervention auprès des émetteurs. Il est possible que ces évaluations ne soient pas concluantes et que les titres des émetteurs ou de pays touchés défavorablement par ces facteurs soient acquis et détenus par le fonds, alors que ce dernier pourrait se dessaisir de titres d'émetteurs ou de pays touchés favorablement par ces facteurs ou ne pas investir dans de tels titres. Plus particulièrement, l'intégration des facteurs ESG ne modifie pas l'objectif de placement du fonds, n'exclut pas certains types de secteurs ou de sociétés ni ne restreint les possibilités de placement pour le fonds. Le fonds n'est pas conçu pour les investisseurs qui souhaitent exclure des types de sociétés ou de placements particuliers ou qui recherchent des fonds qui atteignent des objectifs ESG précis.

Le fonds peut employer une approche en matière d'investissement responsable, comme il est décrit ci-dessus, cette approche faisant partie des nombreuses composantes des stratégies de placement utilisées pour contribuer à l'atteinte de l'objectif de placement du fonds. L'approche en matière d'investissement responsable et les facteurs ESG ne font pas partie de l'objectif de placement du fonds et, par conséquent, ne constituent pas la principale stratégie du fonds.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options (incluant les options sur swaps), des contrats à terme standardisés, des contrats de change à terme, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé.

Le fonds peut appliquer, au gré du sous-gestionnaire de portefeuille, des stratégies de gestion du change afin de couvrir le risque lié aux fluctuations entre le dollar canadien et les devises dans lesquelles sont libellés les titres détenus par le fonds. Lorsque cette stratégie de couverture est utilisée, le fonds ne sera généralement pas touché négativement ou positivement par une fluctuation de la valeur des devises par rapport au dollar canadien. Bien que le sous-gestionnaire de portefeuille prévoit généralement utiliser une stratégie de couverture du change à l'égard du fonds, il peut choisir de ne pas le faire s'il estime que la valeur des devises auxquelles le fonds est exposé augmentera vraisemblablement par rapport à celle du dollar canadien. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au

Fonds de revenu fixe sans contraintes BNI

fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives ou, à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire ou dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le sous-gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont les suivants :

- titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires;
- érosion du capital;
- concentration;
- titres convertibles;
- contreparties;
- crédit;
- devises;
- cybersécurité;
- dérivés;
- placements sur les marchés émergents;
- fonds négociés en bourse;
- titres de participation;
- stratégie d'intégration des facteurs ESG;
- titres de créance à taux variable;
- prêts à taux variable;
- placements sur les marchés étrangers;
- fonds de fonds;
- taux d'intérêt;
- conseillers internationaux;
- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;
- placements dans des fiducies de placement immobilier;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- règle 144A prise en vertu de la *Securities Act of 1933* des États-Unis;
- prêts de titres;
- séries;
- spécialisation.

Fonds de revenu fixe sans contraintes BNI

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 94.

Au cours des 12 derniers mois, le fonds a investi jusqu'à 99,97 % de son actif net dans le FNB de revenu fixe sans contraintes BNI. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Le niveau de risque du fonds est faible. Puisque le fonds a moins de 10 ans d'historique de rendement, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du fonds. L'indice utilisé par le gestionnaire est l'indice Bloomberg Global Aggregate (couvert en \$ CA). L'indice Bloomberg Global Aggregate (couvert en \$ CA) est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière qui est conçu pour mesurer les marchés mondiaux généraux des titres à revenu fixe, des titres adossés à des créances hypothécaires et des titres adossés à des créances émis par des sociétés, des gouvernements, des organismes gouvernementaux et des entités supranationales. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* dans la section *Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans le présent document*.

Au 15 avril 2024, le Portefeuille privé de revenu fixe non traditionnel BNI détenait 28,63 % des parts du Fonds de revenu fixe sans contraintes BNI, la Caisse privée revenu fixe non traditionnel en détenait 30,33 %, le Portefeuille Équilibré BNI en détenait 10,42 % et le Portefeuille Conservateur BNI en détenait 10,32 %. Le fonds pourrait devoir vendre ses placements à des prix défavorables afin de respecter les demandes de rachat de ces porteurs de parts.

Politique en matière de distributions

Pour les parts des séries autres que la *Série F5* et la *Série T5*, le fonds distribue son revenu net à la fin de chaque mois. Il distribue son revenu net du mois de décembre et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Dans ce cas, nous vous paierons par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Pour les parts de *Série F5* et de *Série T5*, le fonds effectue des distributions mensuelles à la fin de chaque mois. Les distributions sont constituées de remboursement de capital et/ou de revenu net. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant mensuel des distributions est fixé en multipliant la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente (ou, si aucune part n'était offerte à la fin de l'année civile précédente, à la date à laquelle les parts sont pour la première fois offertes dans l'année courante) par 5 % et en divisant le résultat par 12. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds.

Le montant des distributions pour la *Série F5* et la *Série T5* pour une année pourrait dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales* pour plus de détails.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le fonds.

Fonds d'obligations corporatives BNI

Détails du fonds

Type de fonds	Revenu fixe de sociétés canadiennes
Type de titres offerts par ce fonds*	Parts des <i>Séries Investisseurs, Conseillers, F et O</i> d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de <i>Série Investisseurs</i> : 1,25 %
	Parts de <i>Série Conseillers</i> : 1,25 %
	Parts de <i>Série F</i> : 0,60 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.
Sous-gestionnaire de portefeuille	Corporation Fiera Capital

* Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds d'obligations corporatives BNI a comme objectif de placement de procurer aux investisseurs une croissance du capital à long terme et de produire un revenu élevé. Le Fonds investit directement, ou au moyen de placements dans des titres d'autres OPC, dans un portefeuille constitué principalement de titres de créance de sociétés canadiennes et américaines.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale. Le choix des titres en portefeuille est basé sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives de croissance. Une analyse approfondie de crédit de chaque titre et une évaluation des profils de risque, du rendement relatif et de la conjoncture sont complétées afin de confirmer la sélection et la pondération relative de chaque titre dans le portefeuille. Le sous-gestionnaire de portefeuille recherche des titres présentant un potentiel de rendement intéressant.

Le style de gestion du sous-gestionnaire de portefeuille s'appuie sur les principes fondamentaux suivants : 1) saine diversification sectorielle; 2) analyse approfondie de la solidité de l'entreprise, des tendances du marché, de la position concurrentielle de la société dans le secteur, de l'équipe de direction et du rendement offert par rapport aux risques et aux conditions du marché.

Lorsque le sous-gestionnaire de portefeuille choisit des titres pour ce fonds, il prend en considération les conditions économiques et l'effet de celles-ci sur les taux d'intérêt. S'il prévoit que les taux d'intérêt augmenteront, il choisira des placements à courte échéance. En revanche, s'il estime que les taux d'intérêt diminueront, il choisira des placements à plus longue échéance.

Le fonds investit directement dans les différentes catégories de titres et/ou indirectement, au moyen d'un placement pouvant représenter jusqu'à 100 % de son actif net, dans des fonds sous-jacents (incluant des fonds négociés en bourse) gérés par le gestionnaire ou des tiers. Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Le sous-gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des avoirs détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le sous-gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actifs que le fonds sous-jacent fournira au fonds, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) payables par le fonds pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le fonds et un fonds sous-jacent.

Le fonds peut investir dans des titres de marché monétaire et des titres de créance de sociétés à rendement élevé et des obligations garanties par le gouvernement du Canada, le gouvernement des provinces, ou des municipalités. Le fonds peut également investir dans des titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires.

Pour la partie du fonds investie dans des titres de créance, le sous-gestionnaire de portefeuille choisit des titres ayant une note d'au moins B, établie par Standard & Poor's Ratings Services (Canada), ou toute autre note équivalente d'une ou de plusieurs autres agences de notation désignées. La note de crédit moyenne du portefeuille ne sera pas inférieure à BBB-.

Le fonds peut investir environ 25 % de son actif dans des titres de créance étrangers.

Le sous-gestionnaire de portefeuille intègre les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG », voir la section *Glossaire* pour plus de détails) dans son cadre d'analyse pour évaluer les titres à revenu fixe. Ces facteurs ESG comprennent notamment les émissions de carbone, la composition du conseil et les pratiques de divulgation de l'information. Le sous-gestionnaire de portefeuille intervient auprès d'émetteurs pour aborder des sujets liés aux facteurs ESG dans le but d'avoir une incidence positive sur le comportement d'un émetteur.

Fonds d'obligations corporatives BNI

Le fonds peut employer une approche en matière d'investissement responsable, comme il est décrit ci-dessus, cette approche faisant partie des nombreuses composantes des stratégies de placement utilisées pour contribuer à l'atteinte de l'objectif de placement du fonds. L'approche en matière d'investissement responsable et les facteurs ESG ne font pas partie de l'objectif de placement du fonds et, par conséquent, ne constituent pas la principale stratégie du fonds.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds peut également conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêt de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives ou à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le sous-gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent aussi. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille d'un fonds peut influencer sur le rendement de ce fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont les suivants :

- titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires;
- concentration;
- contreparties;
- crédit;
- devises;
- cybersécurité;
- dérivés;
- stratégie d'intégration des facteurs ESG;
- fonds négociés en bourse;
- placements sur les marchés étrangers;
- fonds de fonds;
- taux d'intérêt;
- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- prêts de titres;
- séries.

Fonds d'obligations corporatives BNI

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 94.

Au 15 avril 2024, le Portefeuille Équilibré BNI détenait 27,60 % des parts du Fonds d'obligations corporatives BNI, le Portefeuille Conservateur BNI en détenait 27,39 % et le Portefeuille Pondéré BNI en détenait 24,09 %. Le fonds pourrait devoir vendre ses placements à des prix défavorables afin de respecter les demandes de rachat de ces porteurs de parts.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net à la fin de chaque mois. Il distribue le revenu net du mois de décembre et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Veillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le fonds.

Fonds d'obligations à rendement élevé BNI

Détails du fonds

Type de fonds	Revenu fixe à rendement élevé
Type de titres offerts par ce fonds*	Parts des <i>Séries Investisseurs, Conseillers, F, F5, O et T5</i> d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de <i>Série Investisseurs</i> : 1,50 %
	Parts de <i>Série Conseillers</i> : 1,50 %
	Parts de <i>Série F</i> : 0,80 %
	Parts de <i>Série F5</i> : 0,80 %
	Parts de <i>Série T5</i> : 1,50 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.
Sous-gestionnaire de portefeuille	J.P. Morgan Investment Management Inc.

* Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds d'obligations à rendement élevé BNI a comme objectif de placement d'assurer un revenu élevé à long terme.

Ce fonds investit principalement dans des titres de créance à rendement élevé de sociétés étrangères (États-Unis et Europe de l'Ouest) et canadiennes, comme des obligations de sociétés dont l'échéance est de moyenne à longue. Le fonds peut également investir dans des débiteures convertibles, des actions privilégiées et des titres adossés à des créances hypothécaires.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le fonds investit dans un portefeuille constitué principalement de titres de créance à rendement élevé d'émetteurs de marchés développés.

Le fonds peut également investir dans :

- d'autres types de titres de créance de sociétés canadiennes, américaines ou étrangères, incluant des sociétés à petite capitalisation;
- des obligations garanties ou émises par les divers paliers de gouvernement au Canada et aux États-Unis;
- des obligations à taux variable et des prêts à taux variable de premier et/ou de second rang (pour un maximum de dix pour cent (10 %) de l'actif net du fonds);
- des titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires;
- des actions privilégiées;
- des titres obligataires convertibles.

Le sous-gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir jusqu'à 100 % de l'actif net du fonds dans des titres d'OPC gérés par le gestionnaire ou des tiers, incluant des fonds négociés en bourse. Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Le sous-gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des avoirs détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le sous-gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actifs que le fonds sous-jacent fournira au fonds, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) payables par le fonds pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le fonds et un fonds sous-jacent.

Le sous-gestionnaire de portefeuille aura recours à un processus de placement fondamental ascendant afin d'obtenir de solides rendements rajustés en fonction du risque fondé sur une diversification des secteurs adéquate, une analyse en profondeur des forces de la société, la situation concurrentielle au sein du secteur, l'équipe de direction, la tendance du marché et le rendement offert par rapport au risque ainsi que la conjoncture du marché. Par conséquent, le sous-gestionnaire de portefeuille recherche des sociétés bien gérées dotées d'une vision d'entreprise bien définie et d'importants avantages concurrentiels.

La note de crédit moyenne du portefeuille ne sera pas inférieure à B- et au moins 80 % de la valeur liquidative des titres composant le portefeuille auront une note de crédit supérieure ou égale à B-, telle qu'établie par Standard & Poor's Ratings Services (Canada) ou une note de crédit équivalente établie par Moody's Canada Inc., Fitch, Inc. ou DBRS Limited.

Fonds d'obligations à rendement élevé BNI

Le sous-gestionnaire de portefeuille intègre également des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance importants du point de vue financier (« ESG », voir la section *Glossaire* pour plus de détails) dans le cadre de son processus de placement (l'« intégration des facteurs ESG », voir la section *Glossaire* pour plus de détails). L'intégration des facteurs ESG correspond à l'inclusion systématique des enjeux ESG dans l'analyse des placements et les décisions de placement. Dans le cadre de son processus de placement, le sous-gestionnaire de portefeuille cherche à évaluer l'incidence des facteurs ESG sur bon nombre d'enjeux et de pays du monde dans lequel le fonds peut investir. L'évaluation du sous-gestionnaire de portefeuille est fondée sur une analyse des occasions et des risques principaux dans l'ensemble des secteurs afin de repérer les questions importantes du point de vue financier quant aux placements du fonds dans les émetteurs et de déterminer les enjeux clés qui nécessitent une intervention auprès des émetteurs. Il est possible que ces évaluations ne soient pas concluantes et que les titres des émetteurs ou de pays touchés défavorablement par ces facteurs soient acquis et détenus par le fonds, alors que ce dernier pourrait se dessaisir de titres d'émetteurs ou de pays touchés favorablement par ces facteurs ou ne pas investir dans de tels titres. Plus particulièrement, l'intégration des facteurs ESG ne modifie pas l'objectif de placement du fonds, n'exclut pas certains types de secteurs ou de sociétés ni ne restreint les possibilités de placement pour le fonds. Le fonds n'est pas conçu pour les investisseurs qui souhaitent exclure des types de sociétés ou de placements particuliers ou recherchent des fonds qui atteignent des objectifs ESG précis.

Le fonds peut employer une approche en matière d'investissement responsable, comme il est décrit ci-dessus, cette approche faisant partie des nombreuses composantes des stratégies de placement utilisées pour contribuer à l'atteinte de l'objectif de placement du fonds. L'approche en matière d'investissement responsable et les facteurs ESG ne font pas partie de l'objectif de placement du fonds et, par conséquent, ne constituent pas la principale stratégie du fonds.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour obtenir une exposition à des titres ou à des indices sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. À cet effet, le sous-gestionnaire de portefeuille tente de couvrir de manière générale son exposition aux devises. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation. À l'heure actuelle, le fonds n'utilise pas de dérivés directement.

Le fonds peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre à celui-ci d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives ou à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le sous-gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent aussi. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont les suivants :

- titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires;
- érosion du capital;
- concentration;
- titres convertibles;
- contreparties;
- crédit;
- devises;
- cybersécurité;
- dérivés;
- titres de participation;

Fonds d'obligations à rendement élevé BNI

- stratégie d'intégration des facteurs ESG;
- fonds négociés en bourse;
- titres de créance à taux variable;
- prêts à taux variable;
- placements sur les marchés étrangers;
- fonds de fonds;
- taux d'intérêt;
- conseillers internationaux;
- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;
- placements dans des fiducies de placement immobilier;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- règle 144A prise en vertu de la *Securities Act of 1933* des États-Unis;
- prêts de titres;
- séries.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 94.

Au cours des 12 derniers mois, le fonds a investi jusqu'à 99,76 % de son actif net dans le FNB d'obligations à rendement élevé BNI. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Au 15 avril 2024, le Portefeuille Conservateur BNI détenait 12,02 % des parts du Fonds d'obligations à rendement élevé BNI et le Portefeuille privé de revenu fixe non traditionnel BNI en détenait 15,00 %. Le fonds pourrait devoir vendre ses placements à des prix défavorables afin de respecter les demandes de rachat de ces porteurs de parts.

Politique en matière de distributions

Pour les parts des séries autres que les *Séries T5* et *F5*, le fonds distribue son revenu net à la fin de chaque mois. Il distribue son revenu net du mois de décembre et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Pour les parts des *Séries T5* et *F5*, le fonds effectue des distributions mensuelles à la fin de chaque mois. Les distributions sont constituées de remboursement de capital et/ou de revenu net. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant mensuel des distributions est fixé en multipliant la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente (ou, si aucune part n'était offerte à la fin de l'année civile précédente, à la date à laquelle les parts sont pour la première fois offertes dans l'année courante) par 5 % et en divisant le résultat par 12. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds.

Le montant des distributions pour les *Séries T5* et *F5* pour une année pourrait dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales* pour plus de détails.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le fonds.

Fonds de revenu d'actions privilégiées BNI

Détails du fonds

Type de fonds	Revenu fixe d'actions privilégiées
Type de titres offerts par ce fonds	Parts des <i>Séries Conseillers, F, Investisseurs</i> et <i>O</i> d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de <i>Série Investisseurs</i> : 1,25 %
	Parts de <i>Série Conseillers</i> : 1,25 %
	Parts de <i>Série F</i> : 0,50 %
Gestionnaire de portefeuille	Intact Gestion de placements inc.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds de revenu d'actions privilégiées BNI a comme objectif de placement de générer un revenu de dividendes élevé tout en mettant l'accent sur la préservation du capital.

Ce fonds investit directement, ou au moyen de placements dans des titres d'autres OPC, dans un portefeuille composé principalement d'actions privilégiées de sociétés canadiennes et d'autres titres de participation canadiens qui génèrent des revenus.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs quantitatifs et techniques. Le choix des titres en portefeuille est basé sur la connaissance de la société, son secteur d'activité et ses perspectives de croissance. Une analyse approfondie de crédit de chaque titre et une évaluation des profils de risque, du rendement relatif et de la conjoncture sont complétées afin de confirmer la sélection et la pondération relative de chaque titre dans le portefeuille.

Le fonds peut également investir dans des titres adossés à des créances, des fiducies de revenu, des titres à revenu fixe et des titres de participation canadiens et étrangers. Le fonds investit directement dans les différentes catégories de titres et/ou indirectement, au moyen d'un placement pouvant représenter jusqu'à 100 % de son actif net, dans des fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire ou des tiers. Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des avoirs détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actifs que le fonds sous-jacent fournira au fonds, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) payables par le fonds pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le fonds et un fonds sous-jacent.

Les placements dans des titres étrangers ne devraient pas dépasser environ 10 % de l'actif du fonds.

Le point de vue du gestionnaire de portefeuille à l'égard des placements liés au charbon thermique démontre un engagement à évaluer les plans de transition visant les placements qui génèrent ou tirent plus de 25 % de leurs produits d'exploitation du charbon thermique. Le gestionnaire de portefeuille examine les placements annuellement et se dessaisit de ceux qui n'ont pas mis en place une gouvernance et des objectifs en matière de transition satisfaisants. Le gestionnaire de portefeuille a également adopté une position à l'égard du secteur pétrolier et gazier visant à évaluer les plans de transition des principaux émetteurs de gaz à effet de serre (GES) du secteur au sein de son univers de placement. Le gestionnaire de portefeuille intervient auprès des sociétés qui n'ont pas de plans de transition satisfaisants afin de surveiller les progrès de ces sociétés pendant une période de 24 mois. Le gestionnaire de portefeuille se dessaisira des sociétés qui ne donnent pas suite à cette intervention ou qui ne démontrent aucun progrès.

Le gestionnaire de portefeuille respecte les exclusions normatives de BNI à l'égard de ce fonds, comme elles sont décrites à la rubrique *Investissement responsable* dans la première partie du prospectus simplifié (partie A). Le fonds peut employer une approche en matière d'investissement responsable, comme il est décrit ci-dessus, cette approche faisant partie des nombreuses composantes des stratégies de placement utilisées pour contribuer à l'atteinte de l'objectif de placement du fonds. L'approche en matière d'investissement responsable et les facteurs ESG ne font pas partie de l'objectif de placement du fonds et, par conséquent, ne constituent pas la principale stratégie du fonds.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent

Fonds de revenu d'actions privilégiées BNI

également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et également effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives ou à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont les suivants :

- titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires;
- concentration;
- crédit;
- devises;
- cybersécurité;
- dérivés;
- titres de participation;
- stratégie d'intégration des facteurs ESG;
- placements sur les marchés étrangers;
- fonds de fonds;
- fiducies de revenu;
- taux d'intérêt;
- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- prêts de titres;
- séries;
- petites sociétés;
- spécialisation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans les OPC, reportez-vous à la page 94.

Au 15 avril 2024, Intact Compagnie d'assurance détenait 45,47 % des parts du Fonds de revenu d'actions privilégiées BNI. Le fonds pourrait devoir vendre ses placements à des prix défavorables afin de respecter les demandes de rachat de ce porteur de parts.

Des membres du groupe d'Intact Gestion de placements inc. (« Intact Gestion de placements ») ont investi dans le fonds. Il est prévu qu'Intact Gestion de placements ou un ou plusieurs membres de son groupe (collectivement, le « Groupe Intact ») pourraient effectuer

Fonds de revenu d'actions privilégiées BNI

des placements supplémentaires dans ce fonds, lesquels placements pourraient s'avérer importants. Le Groupe Intact pourrait acheter ou faire racheter des parts du fonds de temps à autre. Nous sommes le gestionnaire du fonds et Intact Gestion de placements est le gestionnaire de portefeuille. Nous avons conclu une entente de *Série O* avec Intact Gestion de placements et il est prévu que tout placement effectué par le Groupe Intact dans le fonds sera effectué en parts de *Série O*. Les placements effectués seront constitués d'actifs d'Intact Gestion de placements ou d'actifs qu'il gère pour le compte de membres de son groupe. La relation avec Intact Gestion de placements et nos rôles respectifs à l'égard de ce fonds, incluant les considérations décrites ci-dessus, ont été revues et approuvées dans l'ensemble par le CEI en conformité avec le Règlement 81-107.

Le fonds a obtenu des Autorités canadiennes en valeurs mobilières des dispenses de l'application de dispositions relatives aux conflits d'intérêts contenues dans la législation canadienne en valeurs mobilières et le Règlement 81-102 afin de permettre que le paiement du prix d'achat ou du rachat de parts par le Groupe Intact soit réglé par le transfert de titres conformes à l'objectif de placement du fonds. Ces dispenses sont assujetties à certaines conditions, lesquelles sont décrites à la rubrique *Gouvernance des fonds — Conflits d'intérêts*. Cette rubrique contient davantage de détails au sujet de nos liens avec Intact Gestion de placements et nos rôles respectifs dans le fonds.

Le Groupe Intact peut recevoir un paiement relatif à un rachat de parts du fonds sous forme d'un transfert de titres détenus par le fonds ou d'espèces. Tout rachat payé en espèces sera assujéti aux risques liés aux rachats importants décrits dans la rubrique *Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?* du présent prospectus. Intact Gestion de placements a accepté des restrictions sur le rachat de ses parts du fonds.

Au cours des 12 derniers mois, le fonds a investi jusqu'à 12,33 % de son actif net dans les titres de Brookfield Corporation. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net à la fin de chaque mois. Il distribue son revenu net du mois de décembre et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts de fonds additionnelles de la même série, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Veillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le fonds.

Fonds d'actions privilégiées BNI

Détails du fonds

Type de fonds	Revenu fixe d'actions privilégiées
Type de titres offerts par ce fonds*	Parts des <i>Séries Conseillers, F, Investisseurs</i> et <i>O</i> d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les parts constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de <i>Série Investisseurs</i> : 1,25 %
	Parts de <i>Série Conseillers</i> : 1,25 %
	Parts de <i>Série F</i> : 0,50 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.
Sous-gestionnaire de portefeuille	Corporation Fiera Capital

* Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds d'actions privilégiées BNI a comme objectif de placement de générer un revenu de dividendes élevé tout en mettant l'accent sur la préservation du capital. Ce fonds investit directement, ou au moyen de placements dans des titres d'autres OPC, dans un portefeuille composé principalement d'actions privilégiées de sociétés canadiennes et d'autres titres de participation canadiens qui génèrent des revenus.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le sous-gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs quantitatifs et techniques. Le choix des titres en portefeuille est basé sur la connaissance de la société, son secteur d'activité et ses perspectives de croissance. Une analyse approfondie de crédit de chaque titre et une évaluation des profils de risque, du rendement relatif et de la conjoncture sont complétées afin de confirmer la sélection et la pondération relative de chaque titre dans le portefeuille.

Le fonds peut également investir dans des fiducies de revenu, des titres à revenu fixe et des titres de participation canadiens et étrangers (incluant des actions privilégiées et des actions privilégiées à rendement élevé). Le fonds investit directement dans les différentes catégories de titres et/ou indirectement, au moyen d'un placement pouvant représenter jusqu'à 100 % de son actif net, dans des fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire ou des tiers, y compris des parts indicelles. Lorsqu'il sélectionne des titres de fonds sous-jacents pour le fonds, le sous-gestionnaire de portefeuille évalue leur capacité à produire un rendement soutenu et optimal ajusté en fonction du risque.

Le sous-gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des avoirs détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le sous-gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actifs que le fonds sous-jacent fournira au fonds, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) payables par le fonds pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le fonds et un fonds sous-jacent.

Conformément à une dispense obtenue auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut aussi investir dans les titres de certains fonds négociés en bourse gérés par Horizons ETFs Management (Canada) Inc. (précédemment connue sous la dénomination AlphaPro Management Inc.) qui ne sont pas des parts indicelles et qui ne sont pas assujettis au *Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif*. Pour plus d'informations au sujet de cette dispense, voir la rubrique *Renseignements supplémentaires* dans le présent prospectus.

Les placements dans des titres étrangers ne devraient pas dépasser environ 30 % de l'actif du fonds.

Le sous-gestionnaire de portefeuille intègre les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG », voir la section *Glossaire* pour plus de détails) dans son cadre d'analyse pour évaluer les titres à revenu fixe et les actions privilégiées. Ces facteurs ESG comprennent notamment les émissions de carbone, la composition du conseil et les pratiques de divulgation de l'information. Le sous-gestionnaire de portefeuille intervient auprès d'émetteurs pour aborder des sujets liés aux facteurs ESG dans le but d'avoir une incidence positive sur le comportement d'un émetteur.

Le fonds peut employer une approche en matière d'investissement responsable, comme il est décrit ci-dessus, cette approche faisant partie des nombreuses composantes des stratégies de placement utilisées pour contribuer à l'atteinte de l'objectif de placement du fonds. L'approche en matière d'investissement responsable et les facteurs ESG ne font pas partie de l'objectif de placement du fonds et, par conséquent, ne constituent pas la principale stratégie du fonds.

Fonds d'actions privilégiées BNI

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives ou à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le sous-gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent aussi. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC ?

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont les suivants :

- concentration;
- crédit;
- devises;
- cybersécurité;
- dérivés;
- titres de participation;
- stratégie d'intégration des facteurs ESG;
- fonds négociés en bourse;
- placements sur les marchés étrangers;
- fonds de fonds;
- fiducies de revenu;
- taux d'intérêt;
- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- prêts de titres;
- séries;
- petites sociétés;
- spécialisation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans les OPC, reportez-vous à la page 94.

Fonds d'actions privilégiées BNI

Au 15 avril 2024, le Fonds de placements présumés sûrs BNI détenait 28,89 % des parts du Fonds d'actions privilégiées BNI. Le fonds pourrait devoir vendre des placements à des prix défavorables afin de respecter les demandes de rachat de ce porteur de parts.

Au cours des 12 derniers mois, le fonds a investi jusqu'à 10,15 % de son actif net dans les titres de Enbridge Inc. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net à la fin de chaque mois. Il distribue son revenu net du mois de décembre et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts de fonds additionnelles de la même série, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le fonds.

Fonds Jarislowsky Fraser Sélect de revenu BNI

Détails du fonds

Type de fonds	Équilibré canadien à revenu fixe
Type de titres offerts par ce fonds	Parts des <i>Séries Conseillers, E et F</i> d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de <i>Série Conseillers</i> : 1,40 %
	Parts de <i>Série E</i> : 0,65 %
	Parts de <i>Série F</i> : 0,65 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.
Sous-gestionnaire de portefeuille	Jarislowsky, Fraser Limitée

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds Jarislowsky Fraser Sélect de revenu BNI a comme objectif de placement de procurer un revenu régulier et d'assurer une croissance du capital modérée en investissant, directement ou indirectement, dans un portefeuille diversifié constitué principalement de titres à revenu fixe et de titres de participation canadiens.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le fonds peut investir dans des titres à revenu fixe de première qualité libellés en monnaie canadienne ou étrangère. Le sous-gestionnaire de portefeuille investit principalement cette portion du portefeuille dans des obligations de sociétés et de gouvernements. Le fonds peut également investir dans des titres de participation, tels que des actions ordinaires et privilégiées. Le sous-gestionnaire de portefeuille sélectionne principalement des actions de qualité supérieure d'émetteurs canadiens. Le fonds peut investir environ 30 % de son actif dans des titres de participation ou des titres à revenu fixe d'émetteurs étrangers.

Le fonds vise une pondération selon une fourchette de 10 % à 40 % en titres de participation et de 60 % à 90 % en titres à revenu fixe. Le sous-gestionnaire de portefeuille peut, à sa seule discrétion, réviser et rajuster la pondération de la fourchette de chaque catégorie d'actifs en fonction de la conjoncture économique et du marché.

Le processus de sélection des titres à revenu fixe vise à maximiser le revenu tout en minimisant les risques de taux d'intérêt et de crédit. En ce qui a trait aux obligations de haute qualité, une analyse de facteurs macroéconomiques (notamment la croissance économique, l'inflation, la politique budgétaire et la politique monétaire) est effectuée afin que les échéances et la qualité de crédit des titres choisis positionnent le fonds de façon à ce qu'il puisse faire face à différentes phases du cycle économique. Les titres ayant une qualité de crédit moindre, tels que les obligations de sociétés, sont analysés en utilisant une approche ascendante afin de déterminer leur valeur. L'analyse spécifique de chaque société met l'accent sur la stabilité des flux de trésorerie et sur la valeur de récupération des obligations.

Dans le choix des titres de participation, le sous-gestionnaire de portefeuille adopte une stratégie de placement prudente visant à préserver le capital et se concentre sur des sociétés à grande capitalisation qui sont des chefs de file dans leur industrie, ont de fortes équipes de direction, des antécédents de revenus favorables et un niveau d'endettement raisonnable.

Le fonds peut également investir dans du papier commercial, incluant du papier commercial adossé à des actifs. Ce fonds choisit du papier commercial noté R-1 (Faible) par DBRS Limited ou ayant reçu une note équivalente par toute autre agence de notation désignée.

Le fonds investit directement dans les catégories d'actifs ci-dessus mentionnées, et/ou indirectement, au moyen d'un placement pouvant représenter jusqu'à 100 % de son actif net, dans des fonds sous-jacents (incluant des fonds négociés en bourse) gérés par le gestionnaire ou des tiers. Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation. À l'heure actuelle, le fonds n'utilise pas de dérivés directement.

Le fonds peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

Fonds Jarislowsky Fraser Sélect de revenu BNI

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives ou à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le sous-gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent aussi. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont les suivants :

- titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires;
- érosion du capital;
- concentration;
- crédit;
- devises;
- cybersécurité;
- dérivés;
- titres de participation;
- fonds négociés en bourse;
- placements sur les marchés étrangers;
- fonds de fonds;
- fiducies de revenu;
- taux d'intérêt;
- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- prêts de titres;
- petites sociétés;
- séries.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 94.

Politique en matière de distributions

Le fonds verse des distributions mensuelles. Ces distributions mensuelles sont composées de revenu net et peuvent inclure un remboursement de capital. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de votre distribution mensuelle est établi en fonction du taux de versement du fonds, de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés ont une incidence importante sur la capacité du fonds de maintenir son taux de versement. Les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Tout revenu net non distribué dans l'année de même que les gains en capital seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds.

Fonds Jarislowsky Fraser Sélect de revenu BNI

Le montant total des distributions du fonds pour une année pourrait dépasser le revenu et les gains en capital réalisés par le fonds au cours de cette année. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines circonstances, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales* pour plus de détails.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt dans votre compte bancaire.

Veillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le fonds.

Fonds de placements présumés sûrs BNI

Détails du fonds

Type de fonds	Équilibré canadien à revenu fixe
Type de titres offerts par ce fonds*	Parts des <i>Séries Investisseurs, Conseillers, F et O</i> d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de <i>Série Investisseurs</i> : 1,25 %
	Parts de <i>Série Conseillers</i> : 1,25 %
	Parts de <i>Série F</i> : 0,75 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

* Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds de placements présumés sûrs BNI a comme objectif de placement de procurer un revenu courant tout en mettant l'accent sur la préservation du capital et du pouvoir d'achat et en demeurant un placement présumé sûr au sens du *Code civil du Québec*. Le fonds investit directement, ou au moyen de placements dans des titres d'autres OPC (pouvant inclure des fonds négociés en bourse (« FNB »)), dans un portefeuille constitué principalement de titres à revenu fixe et de titres de participation canadiens et étrangers.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le fonds investit principalement dans des OPC (pouvant inclure des FNB) gérés par le gestionnaire ou des tiers et qui offrent une exposition à des titres à revenu fixe et à des titres de participation.

Dans des conditions normales de marché, la pondération de la fourchette de chaque catégorie d'actifs dans laquelle le fonds investit est la suivante :

- 62,50 % à 77,50 % de son actif net en titres à revenu fixe canadiens et étrangers;
- 22,50 % à 37,50 % de son actif net en titres de participation canadiens et étrangers.

Les placements dans des titres étrangers ne devraient pas dépasser environ 30 % de l'actif du fonds.

Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré réviser et rajuster la pondération de la fourchette de chaque catégorie d'actifs en fonction de la conjoncture économique et de l'état des marchés.

Le gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir jusqu'à 100 % de l'actif net du fonds dans des titres d'OPC gérés par le gestionnaire ou des tiers, y compris des FNB. Le fonds peut également investir dans d'autres OPC gérés par le gestionnaire ou des tiers (les FNB et autres types d'OPC sont collectivement désignés « fonds sous-jacents »). Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré réviser et rajuster la pondération de la fourchette de chaque catégorie d'actifs en fonction de la conjoncture économique et de l'état des marchés. Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille s'assurera du statut de placements présumés sûrs selon la définition du *Code civil du Québec*. Il tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actifs que le fonds sous-jacent fournira au fonds, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) payables par le fonds pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le fonds et un fonds sous-jacent.

Conformément à une dispense obtenue auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds investit notamment dans certains fonds négociés en bourse dont les titres ne sont pas des parts indicelles aux termes des lois sur les valeurs mobilières. Ces fonds négociés en bourse visent à offrir un rendement similaire à celui d'un indice boursier de référence ou d'un secteur d'activité. Le fonds peut également, conformément à une autre dispense obtenue auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, investir une portion de sa valeur liquidative dans des fonds négociés en bourse canadiens et américains gérés activement qui ne se qualifient pas à titre de parts indicelles aux termes des lois sur les valeurs mobilières.

Pour plus d'informations au sujet de ces dispenses, voir la rubrique *Renseignements supplémentaires* dans le présent prospectus.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation. À l'heure actuelle, le fonds n'utilise pas de dérivés directement.

Fonds de placements présumés sûrs BNI

Le fonds peut également conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives ou à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont les suivants :

- crédit;
- devises;
- cybersécurité;
- dérivés;
- titres de participation;
- fonds négociés en bourse;
- placements sur les marchés étrangers;
- fonds de fonds;
- fiducies de revenu;
- taux d'intérêt;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- prêts de titres;
- séries.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 94.

Au cours des 12 derniers mois, le fonds a investi jusqu'à 10,47 % de son actif net dans le Fonds d'actions mondiales à faible volatilité *SmartBeta* BNI (auparavant Fonds d'actions mondiales *SmartBeta* BNI), jusqu'à 11,12 % de son actif net dans le Fonds d'actions privilégiées BNI et jusqu'à 62,78 % de son actif net dans le Fonds d'obligations corporatives BNI. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net à la fin de chaque mois. Il distribue son revenu net du mois de décembre et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt dans votre compte bancaire.

Veillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le fonds.

Fonds de développement durable d'obligations canadiennes BNI

Détails du fonds

Type de fonds	Revenu fixe canadien
Type de titres offerts par ce fonds*	Parts des <i>Séries Conseillers, F, O, N</i> et <i>NR</i> d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de <i>Série Conseillers</i> : 1,05 %
	Parts de <i>Série F</i> : 0,55 %
	Parts de <i>Série N</i> : 0,15 %
	Parts de <i>Série NR</i> : 0,15 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.
Sous-gestionnaire de portefeuille	AlphaFixe Capital inc.

* Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds de développement durable d'obligations canadiennes BNI a comme objectif de placement de générer un niveau élevé de revenu courant et une croissance du capital soutenue tout en suivant une approche de développement durable et en mettant l'accent sur les titres de créance conçus pour amasser des fonds dans le but de financer des projets ou des entreprises ayant un impact environnemental et/ou social positif et/ou qui contribuent au développement durable. Il investit, directement ou indirectement au moyen de placements dans les titres d'autres OPC, dans un portefeuille composé principalement d'obligations vertes, sociales ou durables émises par les gouvernements fédéral ou provinciaux du Canada ou des sociétés canadiennes.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif de placement, le fonds investit dans un portefeuille composé principalement d'obligations conçues pour amasser des fonds afin de financer des projets ou des entreprises ayant un impact environnemental et/ou social positif et/ou qui contribuent au développement durable et qui sont émises par des gouvernements fédéral ou provinciaux du Canada ou des sociétés canadiennes.

Le fonds peut également investir dans :

- des obligations de sociétés à rendement élevé et des prêts à taux variable de premier et de second rang (collectivement, pour au plus 10 % de la valeur liquidative);
- des obligations de municipalités;
- des obligations émises par des entités internationales et supranationales;
- des titres de créance émis par des gouvernements étrangers locaux ou nationaux de pays développés;
- des titres de créance de bonne qualité de sociétés étrangères.

Le sous-gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir jusqu'à 100 % de l'actif net du fonds dans des titres d'autres fonds d'investissement, dont des fonds négociés en bourse, gérés par le gestionnaire ou des tiers, conformément à son objectif de placement. Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Le sous-gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des titres détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le sous-gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actifs que le fonds sous-jacent fournira au fonds, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) payables par le fonds pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le fonds et un fonds sous-jacent.

Le sous-gestionnaire de portefeuille détermine les sociétés envisageables pour un placement du fonds en repérant les obligations vertes, sociales ou durables (voir la section *Glossaire* pour plus de détails sur les obligations vertes, sociales et durables), conformément à son analyse interne et, lorsque disponible, à un avis d'un organisme externe (comme CICERO, Sustainalytics et Vigeo Eiris (voir la section *Glossaire* pour plus de détails). L'analyse interne du sous-gestionnaire de portefeuille se fonde sur des cadres largement reconnus (tels que les Principes applicables aux obligations vertes, les Principes applicables aux obligations sociales, les Lignes directrices applicables aux obligations durables ainsi que les Initiatives pour les obligations climats). Ces principes, lignes directrices et initiatives traitent de

Fonds de développement durable d'obligations canadiennes BNI

l'utilisation des fonds amassés, du processus d'évaluation et de sélection des projets, de la gestion des fonds alloués et de la préparation de rapports, afin de déterminer l'efficacité de l'approche d'un émetteur pour l'émission d'obligations vertes, sociales ou durables. Au moins 85 % de la valeur liquidative du fonds sera constituée d'obligations conçues pour amasser des fonds dans le but de financer des projets ou des entreprises ayant un impact environnemental et/ou social positif et/ou qui contribuent au développement durable.

Le sous-gestionnaire de portefeuille utilise une approche descendante pour gérer le niveau de risque du portefeuille. Il tient compte des perspectives économiques et analyse les risques liés à divers actifs qui composent le portefeuille.

Lorsqu'il choisit les titres, le sous-gestionnaire de portefeuille utilise une approche ascendante; il choisit les émetteurs en fonction d'une analyse fondamentale. Le sous-gestionnaire de portefeuille effectue également une analyse de crédit et de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG », voir la section *Glossaire* pour plus de détails) pour chaque titre. Cette analyse ESG vise à identifier les émetteurs qui pourraient tirer parti des opportunités offertes par une économie durable ainsi que les émetteurs qui seraient influencés en raison de la tendance vers la durabilité. Les critères ESG sont évalués à l'aide d'indicateurs pertinents qui varient d'un secteur à l'autre (voir la section *Glossaire* pour plus de détails sur les critères ESG). Par exemple, les titres de sociétés qui, selon le sous-gestionnaire de portefeuille, tirent plus des pourcentages suivants de leurs produits d'exploitation d'une participation directe sont exclus des placements du fonds :

- 5 % de la production ou 15 % de la distribution de produits du tabac;
- 5 % de l'extraction minière de charbon thermique ou 10 % de la production d'électricité au moyen de charbon thermique;
- 5 % de l'exploration ou de l'extraction de pétrole et de gaz dans les régions extracôtières de l'Arctique.

Il vise également à exclure les sociétés :

- des secteurs « producteurs de pétrole et de gaz » et « entreprises de raffinage et pipelines » qui tirent 10 % ou plus de leurs produits d'exploitation de l'extraction, du traitement et du transport de pétrole et de gaz;
- qui participent (c'est-à-dire qu'elles tirent plus de 0 % de leurs produits d'exploitation) à la fabrication d'armes controversées. Les armes controversées sont : les bombes à sous-munitions, les mines terrestres, les armes à l'uranium appauvri, les armes biologiques ou chimiques et les armes incendiaires;
- qui tirent 10 % ou plus de leurs produits d'exploitation de la production, de la fabrication et de la distribution d'armes d'assaut pour civils;
- qui tirent 10 % ou plus de leurs produits d'exploitation de l'offre de services de jeu;
- qui tirent 10 % ou plus de leurs produits d'exploitation de la production et/ou de la distribution de divertissement pour adultes;
- qui tirent 10 % ou plus de leurs produits d'exploitation de la production et/ou de la distribution de cannabis récréatif;
- qui tirent 10 % ou plus de leurs produits d'exploitation de la production d'alcool.

De plus, le sous-gestionnaire de portefeuille cherche à exclure les sociétés qui ont violé les principes du Pacte mondial des Nations Unies (« Pacte mondial des Nations Unies », voir la section *Glossaire* pour plus de détails) ou qui, de l'avis du sous-gestionnaire de portefeuille, font preuve de pratiques médiocres en matière de gouvernance. Le sous-gestionnaire de portefeuille emploie un processus visant à repérer et à évaluer les violations éventuelles de ces principes et pratiques.

À titre d'exception aux critères d'exclusion relatifs aux combustibles fossiles mentionnés ci-dessus, les entités qui participent à une transition ambitieuse peuvent être envisagées aux fins de placement si elles s'engagent envers les objectifs de carboneutralité qui s'harmonisent avec les scénarios renommés de l'Accord de Paris et maintiennent un niveau élevé de transparence en fournissant des documents vérifiables et complets sur leurs stratégies, objectifs et progrès.

De plus, les obligations durables émises par des sociétés exclues peuvent également être admissibles si les projets ou actifs sous-jacents financés au moyen de l'emploi du produit aident l'émetteur à mettre en œuvre son plan de transition.

Les interventions auprès des émetteurs de titres détenus dans le portefeuille sont effectuées systématiquement par le sous-gestionnaire de portefeuille lorsqu'il s'agit d'accroître la sensibilisation à l'égard des pratiques exemplaires en matière de divulgations ESG. Par la suite, lorsqu'elle est jugée nécessaire, une intervention à l'égard des risques ESG visant les activités et produits de l'émetteur est menée en temps opportun. Le sous-gestionnaire de portefeuille sélectionne des fonds sous-jacents qui respectent sa politique en matière d'investissement responsable.

Les placements dans des titres étrangers ne devraient pas dépasser environ 30 % de l'actif net du fonds.

Le fonds peut, conformément à une dispense obtenue auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, investir une portion de sa valeur liquidative dans des fonds négociés en bourse canadiens et américains gérés activement qui ne se qualifient pas à titre de parts indicielles aux termes des lois sur les valeurs mobilières. Pour plus d'informations au sujet de cette dispense, voir la rubrique *Renseignements supplémentaires* dans le présent prospectus.

Fonds de développement durable d'obligations canadiennes BNI

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation. À l'heure actuelle, le fonds n'utilise pas de dérivés directement.

Le fonds peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et également effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci. À l'heure actuelle, le fonds ne prévoit pas effectuer de mise en pension et de prise en pension de titres.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives ou à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le sous-gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont les suivants :

- titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires;
- érosion du capital;
- marchandises;
- concentration;
- contreparties;
- crédit;
- devises;
- cybersécurité;
- dérivés;
- placements sur les marchés émergents;
- titres de participation;
- fonds négociés en bourse;
- placements sur les marchés étrangers;
- fonds de fonds;
- taux d'intérêt;
- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- prêts de titres;

Fonds de développement durable d'obligations canadiennes BNI

- séries;
- spécialisation;
- objectif d'investissement durable.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 94.

Le niveau de risque du fonds est faible. Puisque le fonds a moins de 10 ans d'historique de rendement, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du fonds. L'indice utilisé par le gestionnaire est l'indice des obligations universelles FTSE Canada. L'indice des obligations universelles FTSE Canada est conçu pour être une vaste mesure du marché canadien des titres à revenu fixe et il suit le rendement des obligations d'État et de sociétés du Canada de bonne qualité. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* dans la section *Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans le présent document*.

Au cours des 12 derniers mois, le fonds a investi jusqu'à 100,00 % de son actif net dans le FNB Développement durable d'obligations canadiennes BNI. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Au 15 avril 2024, Cabinet d'assurance Banque Nationale détenait 50,75 % des parts du Fonds de développement durable d'obligations canadiennes BNI, le Fonds St-Joseph en détenait 18,55 %, et la Corporation François Regis en détenait 13,74 %. Le fonds pourrait devoir vendre des placements à des prix défavorables afin de respecter les demandes de rachat de ces porteurs de parts.

Politique en matière de distributions

Pour les parts des séries autres que la *Série NR*, le fonds distribue son revenu net à la fin de chaque mois. Il distribue son revenu net du mois de décembre et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Pour les parts de *Série NR*, le fonds effectue des distributions mensuelles à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont composées de revenu net et peuvent également inclure une portion importante de remboursement de capital. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de votre distribution mensuelle est établi en fonction du taux de versement du fonds, de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds. Le montant des distributions pour les parts de *Série NR* pour une année pourrait dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales* pour plus de détails.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt dans votre compte bancaire.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le fonds.

Fonds d'obligations canadiennes essentielles plus BNI

Détails du fonds

Type de fonds	Revenu fixe canadien
Type de titres offerts par ce fonds	Parts des <i>Séries Conseillers</i> et <i>F</i> d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de <i>Série Conseillers</i> : 0,95 % Parts de <i>Série F</i> : 0,45 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.
Sous-gestionnaire de portefeuille	AlphaFixe Capital inc.

* Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectif de placement

Le Fonds d'obligations canadiennes essentielles plus BNI a comme objectif de placement de procurer un revenu élevé tout en offrant une croissance soutenue du capital. Le fonds investit directement, ou indirectement au moyen de placements dans des titres d'autres OPC ou par l'utilisation de dérivés, dans un portefeuille diversifié constitué principalement de titres à revenu fixe d'émetteurs canadiens comportant des échéances et des notes de crédit variées.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le fonds vise à atteindre son objectif en investissant activement et principalement dans des titres à revenu fixe canadiens en se fondant sur une analyse approfondie et cyclique à des fins de projections de données économiques et financières. Le sous-gestionnaire de portefeuille dispose d'une importante marge de manœuvre en vue de saisir des occasions dans le domaine des titres à revenu fixe canadiens ainsi que de la souplesse nécessaire pour répartir ses investissements entre plusieurs secteurs, notes de crédit, durées et échéances variés.

La portion en titres à revenu fixe du fonds peut être investie dans :

- des bons du Trésor, des billets à court terme et d'autres instruments du marché monétaire;
- des titres de créance des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux du Canada;
- des titres de créance de sociétés canadiennes et américaines;
- des titres adossés à des créances, des titres adossés à des créances hypothécaires et des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales;
- des titres de créance à rendement élevé de sociétés (jusqu'à concurrence de 25 % de l'actif net du fonds);
- des actions privilégiées (jusqu'à concurrence de 10 % de l'actif net du fonds);
- des prêts à taux variable de premier et de second rang (jusqu'à concurrence de 10 % de l'actif net du fonds).

Le fonds peut investir jusqu'à 35 % de son actif net dans des titres de qualité inférieure à la catégorie investissement. Les placements dans des titres étrangers ne devraient pas dépasser environ 30 % de l'actif net du fonds.

Lorsqu'il choisit les titres, le sous-gestionnaire de portefeuille utilise une approche ascendante. Il choisit les émetteurs en fonction d'une analyse fondamentale. Cette stratégie est utilisée au sein d'un cadre de gestion de risque rigoureux. Le sous-gestionnaire de portefeuille a recours à quatre systèmes différents pour surveiller et gérer les risques. Il s'agit de la qualité du crédit, de l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG », voir la section *Glossaire* pour plus de détails), d'un système de surveillance du risque de défaut et d'un système lié au budget de risque qui informe le sous-gestionnaire de portefeuille en temps réel du risque actif d'un portefeuille. Le concept dollar-duration du portefeuille permet d'informer le sous-gestionnaire de portefeuille quant à la sensibilité du portefeuille aux variations des taux et des différentiels de diverses composantes et sous-composantes.

Le sous-gestionnaire de portefeuille effectue également une analyse de crédit à l'égard de chaque émetteur qu'il combine à une analyse ESG rigoureuse afin de déterminer la pondération de l'émetteur dans le portefeuille. Les enjeux ESG sont évalués à l'aide d'indicateurs pertinents qui varient d'un secteur à l'autre (conformément aux enjeux ESG propres au secteur). Cette analyse peut notamment comprendre des éléments comme le rendement énergétique, les émissions de gaz à effet de serre, la gestion des eaux, la gestion des déchets, le capital humain, la diversité et l'inclusion, la santé et la sécurité, la composition du conseil, la rémunération et la gouvernance financière.

Les titres de sociétés qui, selon le sous-gestionnaire de portefeuille, tirent plus de 10 % de leurs produits d'exploitation directs ou indirects d'activités liées à la production d'armes à feu et de matériel militaire, ainsi que les principaux producteurs de jeux, d'alcool,

Fonds d'obligations canadiennes essentielles plus BNI

de divertissement pour adultes, de tabac et de cannabis, et toute société qui exerce des activités liées à l'exploration de réserves prouvées et probables de combustibles fossiles, sont exclus des placements du fonds.

Les interventions auprès des émetteurs de titres détenus dans le portefeuille sont effectuées systématiquement par le sous-gestionnaire de portefeuille lorsqu'il s'agit d'accroître la sensibilisation à l'égard des pratiques exemplaires en matière de divulgations ESG. Par la suite, lorsqu'elle est jugée nécessaire, une intervention à l'égard des risques ESG visant les activités et produits de l'émetteur est menée en temps opportun.

Le sous-gestionnaire de portefeuille respecte les exclusions normatives de BNI à l'égard de ce fonds, comme elles sont décrites à la rubrique *Investissement responsable* dans la première partie du prospectus simplifié (partie A). Le fonds peut employer une approche en matière d'investissement responsable, comme il est décrit ci-dessus, cette approche faisant partie des nombreuses composantes des stratégies de placement utilisées pour contribuer à l'atteinte de l'objectif de placement du fonds. L'approche en matière d'investissement responsable et les facteurs ESG ne font pas partie de l'objectif de placement du fonds et, par conséquent, ne constituent pas la principale stratégie du fonds.

Le fonds peut également investir jusqu'à 100 % de son actif net dans des titres d'OPC gérés par le gestionnaire ou par des tiers, y compris des fonds négociés en bourse. Lorsqu'il sélectionne des titres de fonds sous-jacents pour le fonds, le sous-gestionnaire de portefeuille évalue leur capacité à produire un rendement soutenu ajusté en fonction du risque. Les autres critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres. Le sous-gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des titres détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le sous-gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actifs que le fonds sous-jacent procurera au fonds, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) payables par le fonds pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le fonds et un fonds sous-jacent.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options (incluant les options sur swaps), des contrats à terme standardisés, des contrats de change à terme, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Le fonds peut appliquer, au gré du sous-gestionnaire de portefeuille, des stratégies de gestion du change afin de couvrir le risque lié aux fluctuations entre le dollar canadien et les devises dans lesquelles sont libellés les titres détenus par le fonds. Lorsque cette stratégie est utilisée, le fonds ne sera généralement pas touché négativement ou positivement par une fluctuation de la valeur des devises par rapport au dollar canadien. Bien que le sous-gestionnaire de portefeuille prévoit généralement utiliser une stratégie de couverture du change à l'égard du fonds, il peut choisir de ne pas le faire s'il estime que la valeur des devises auxquelles le fonds est exposé augmentera vraisemblablement par rapport à celle du dollar canadien. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds peut également conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives ou à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le sous-gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent aussi. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont les suivants :

- titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires;
- érosion du capital;
- concentration;

Fonds d'obligations canadiennes essentielles plus BNI

- contreparties;
- crédit;
- devises;
- cybersécurité;
- dérivés;
- titres de participation;
- stratégie d'intégration des facteurs ESG;
- fonds négociés en bourse;
- titres de créance à taux variable;
- prêts à taux variable;
- fonds de fonds;
- taux d'intérêt;
- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- prêts de titres;
- séries;
- spécialisation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 94.

Le niveau de risque du fonds est faible. Puisque le fonds a moins de 10 ans d'historique de rendement, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du fonds. L'indice utilisé par le gestionnaire est l'indice des obligations universelles FTSE Canada. L'indice des obligations universelles FTSE Canada est conçu pour être une vaste mesure du marché canadien des titres à revenu fixe et il suit le rendement des obligations d'État et de sociétés du Canada de bonne qualité.

Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* dans la section *Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans le présent document*.

Politique en matière de distributions

Pour les parts des *Séries Conseillers* et *F*, le fonds distribue son revenu net à la fin de chaque mois. Il distribue son revenu net du mois de décembre et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Veillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le fonds.

Portefeuille Prudent BNI

Détails du fonds

Type de fonds	Revenu fixe mondial équilibré
Type de titres offerts par ce fonds	Parts des <i>Séries Investisseurs</i> , <i>Investisseurs-2</i> , <i>F</i> , <i>R</i> et <i>R-2</i> d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de <i>Série Investisseurs</i> : 1,45 %
	Parts de <i>Série Investisseurs-2</i> : 1,25 %
	Parts de <i>Série R</i> : 1,45 %
	Parts de <i>Série R-2</i> : 1,25 %
	Parts de <i>Série F</i> : 1,05 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Portefeuille Prudent BNI a comme objectif d'assurer un revenu courant élevé et une certaine appréciation du capital à moyen terme. Pour y parvenir, il investit principalement dans un éventail diversifié d'OPC (pouvant inclure des fonds négociés en bourse (« FNB »)) qui sont des fonds de titres à revenu fixe et des fonds d'actions.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Dans des conditions normales de marché, la pondération de la fourchette de chaque catégorie d'actifs dans laquelle le fonds investit est la suivante :

- 7,50 % à 32,50 % de son actif net en titres de participation canadiens et mondiaux;
- 67,50 % à 92,50 % de son actif net en titres à revenu fixe canadiens et mondiaux.

Les placements du fonds dans des titres de participation et dans des titres à revenu fixe peuvent être constitués jusqu'à 100 % de titres étrangers.

Le gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir jusqu'à 100 % de l'actif net du fonds dans des titres d'OPC gérés par le gestionnaire ou des tiers, y compris des FNB. Le fonds peut également investir dans d'autres OPC gérés par le gestionnaire ou des tiers (les FNB et autres types d'OPC sont collectivement désignés « fonds sous-jacents »). Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Le gestionnaire de portefeuille utilise un processus d'évaluation de répartition tactique selon lequel la répartition d'actifs et le choix des fonds sous-jacents sont sujets à des modifications fréquentes en fonction de la conjoncture économique et de l'état des marchés. Lorsque la répartition d'actifs cible et le choix de fonds sous-jacents sont modifiés, le fonds est généralement rééquilibré en fonction de la nouvelle sélection.

Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des avoirs détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition aux différentes régions géographiques que le fonds sous-jacent procurera au fonds, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) payables par le fonds pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le fonds et un fonds sous-jacent.

Le fonds peut à l'occasion effectuer des placements directs dans des titres de participation canadiens et étrangers. Le fonds peut également investir dans des fonds sous-jacents qui détiennent des actions de sociétés à petite capitalisation et/ou dans des fonds sous-jacents qui détiennent des titres de participation de marchés émergents.

Le fonds peut investir jusqu'à 20 % de son actif net dans des titres de marchés émergents.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives ou à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire ou dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Portefeuille Prudent BNI

Conformément à une dispense obtenue auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut aussi investir dans les titres de certains fonds négociés en bourse gérés par Horizons ETFs Management (Canada) Inc. (précédemment connue sous la dénomination AlphaPro Management Inc.) qui ne sont pas des parts indicielles et qui ne sont pas assujettis au Règlement 81-101.

Le fonds peut également, conformément à une dispense obtenue auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, investir une portion de sa valeur liquidative dans des FNB canadiens et américains gérés activement qui ne se qualifient pas à titre de parts indicielles aux termes des lois sur les valeurs mobilières.

Pour plus d'informations au sujet de ces dispenses, se reporter à la rubrique *Renseignements supplémentaires* dans le présent prospectus.

Dans le cadre de son processus de placement, le gestionnaire de portefeuille choisit des fonds sous-jacents qui intègrent des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG », voir la section *Glossaire* pour plus de détails) à leurs stratégies de placement lorsque ses instruments de placement sous-jacents le permettent. Cette évaluation est réalisée au moyen de contrôles diligents conformes à la Politique d'investissement responsable du gestionnaire (voir la rubrique *Investissement responsable* dans la première partie du prospectus simplifié (partie A)). De plus, chaque fonds sous-jacent doit être géré par un signataire des Principes pour l'investissement responsable (« PRI », voir la section *Glossaire* pour plus de détails).

Le fonds peut employer une approche en matière d'investissement responsable, comme il est décrit ci-dessus, cette approche faisant partie des nombreuses composantes des stratégies de placement utilisées pour contribuer à l'atteinte de l'objectif de placement du fonds. L'approche en matière d'investissement responsable et les facteurs ESG ne font pas partie de l'objectif de placement du fonds et, par conséquent, ne constituent pas la principale stratégie du fonds.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Le fonds applique des stratégies de gestion du change visant à couvrir le risque lié aux fluctuations entre le dollar canadien et les devises dans lesquelles sont libellés les titres à revenu fixe détenus par le fonds (principalement le dollar américain). Lorsque cette stratégie de couverture est utilisée, la portion du fonds investie en titres à revenu fixe ne sera généralement pas touchée négativement ou positivement par une fluctuation de la valeur des devises par rapport au dollar canadien. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds et les fonds sous-jacents peuvent conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre ses objectifs de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci. À l'heure actuelle, le fonds et les fonds sous-jacents ne prévoient pas effectuer de mise en pension et de prise en pension de titres.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent aussi. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont les suivants :

- titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires;
- érosion du capital;
- concentration;
- contreparties;
- crédit;
- devises;
- cybersécurité;
- dérivés;
- placements sur les marchés émergents;
- titres de participation;
- stratégie d'intégration des facteurs ESG;

Portefeuille Prudent BNI

- fonds négociés en bourse;
- titres de créance à taux variable;
- prêts à taux variable;
- placements sur les marchés étrangers;
- fonds de fonds;
- fiducies de revenu;
- taux d'intérêt;
- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;
- placements dans des fiducies de placement immobilier;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- prêts de titres;
- séries;
- petites sociétés.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 94.

Le niveau de risque du fonds est faible. Puisque le fonds a moins de 10 ans d'historique de rendement, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du fonds. L'indice de référence est composé à 80 % de l'indice Morningstar^{MD} Canada Liquid Bond GR CAD^{MC}, à 7 % de l'indice Morningstar^{MD} Canada Large-Mid GR CAD^{MC}, à 7 % de l'indice Morningstar^{MD} US Large Cap TR CAD^{MC}, à 4 % de l'indice Morningstar^{MD} Developed Markets ex North America GR CAD^{MC} et à 2 % de l'indice Morningstar^{MD} Emerging Markets Large-Mid GR CAD^{MC}. L'indice Morningstar^{MD} Canada Liquid Bond GR CAD^{MC} offre, dans une optique de liquidité, une exposition diversifiée aux titres de créance fédéraux garantis par le gouvernement fédéral, aux titres de créance provinciaux garantis par le gouvernement provincial et aux titres de créance de sociétés libellés en dollars canadiens. Les petites émissions, celles dont les échéances sont limitées et celles dont la note de crédit est inférieure à celle des titres de première qualité sont exclues de l'indice. L'indice Morningstar^{MD} Canada Large-Mid GR CAD^{MC} mesure le rendement des marchés boursiers canadiens en visant 90 % des actions par ordre d'importance en termes de capitalisation boursière. L'indice Morningstar^{MD} US Large Cap TR CAD^{MC} mesure le rendement des actions américaines à grande capitalisation. Ces actions représentent 70 % de cet univers de placement. L'indice Morningstar^{MD} Developed Markets ex North America GR CAD^{MC} mesure le rendement des entreprises des marchés développés excluant l'Amérique du Nord. Il couvre environ 97 % de la capitalisation boursière totale des marchés développés excluant l'Amérique du Nord. L'indice Morningstar^{MD} Emerging Markets Large-Mid GR CAD^{MC} mesure le rendement des marchés émergents en visant 90 % des actions par ordre d'importance en termes de capitalisation boursière. L'indice de référence du fonds a été modifié de manière à mieux refléter la répartition d'actifs du fonds. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* dans la section *Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans le présent document*.

Au cours des 12 derniers mois, le fonds a investi jusqu'à 14,06 % de son actif net dans le Fonds d'obligations corporatives BNI, jusqu'à 10,15 % de son actif net dans le Fonds de répartition tactique d'actifs BNI, jusqu'à 22,05 % de son actif net dans le FNB Développement durable d'obligations canadiennes BNI, jusqu'à 26,86 % de son actif net dans le Fonds d'obligations BNI, jusqu'à 10,28 % de son actif net dans le Fonds de revenu fixe sans contraintes BNI et jusqu'à 10,29 % de son actif net dans le Fonds d'obligations mondiales tactique BNI. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Politique en matière de distributions

Pour les parts des *Séries Investisseurs*, *Investisseurs-2* et *F*, le fonds distribue son revenu net à la fin de chaque trimestre. Il distribue son revenu net du dernier trimestre et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Pour les parts de *Série R* et de *Série R-2*, le fonds effectue des distributions mensuelles à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont composées de revenu net et peuvent également inclure une portion importante de remboursement de capital. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de votre distribution mensuelle est

Portefeuille Prudent BNI

établi en fonction du taux de versement du fonds, de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds.

Le montant des distributions pour la *Série R* et la *Série R-2* pour une année pourrait dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales* pour plus de détails.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Veillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le fonds.

Portefeuille Conservateur BNI

Détails du fonds

Type de fonds	Revenu fixe mondial équilibré
Type de titres offerts par ce fonds	Parts des <i>Séries Investisseurs, Investisseurs-2, Conseillers-2, F-2, F, O, R</i> et <i>R-2</i> d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de <i>Série Investisseurs</i> : 1,50 %
	Parts de <i>Série Investisseurs-2</i> : 1,22 %
	Parts de <i>Série R</i> : 1,50 %
	Parts de <i>Série R-2</i> : 1,25 %
	Parts de <i>Série Conseillers-2</i> : 1,50 %
	Parts de <i>Série F-2</i> : 0,75 %
	Parts de <i>Série F</i> : 1,05 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Portefeuille Conservateur BNI a comme objectif de placement d'assurer un revenu courant élevé et une certaine appréciation du capital à long terme. Pour y parvenir, il investit principalement dans un éventail diversifié d'OPC (pouvant inclure des fonds négociés en bourse (« FNB »)) qui sont des fonds de titres à revenu fixe et des fonds d'actions.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Dans des conditions normales de marché, la pondération de la fourchette de chaque catégorie d'actifs dans laquelle le fonds investit est la suivante :

- 17,50 % à 42,50 % de son actif net en titres de participation canadiens et mondiaux;
- 57,50 % à 82,50 % de son actif net en titres à revenu fixe canadiens et mondiaux.

Les placements du fonds dans des titres de participation et dans des titres à revenu fixe peuvent être constitués jusqu'à 100 % de titres étrangers.

Le gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir jusqu'à 100 % de l'actif net du fonds dans des titres d'OPC gérés par le gestionnaire ou des tiers, y compris des FNB. Le fonds peut également investir dans d'autres OPC gérés par le gestionnaire ou des tiers (les FNB et autres types d'OPC sont collectivement désignés « fonds sous-jacents »). Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Le gestionnaire de portefeuille utilise un processus d'évaluation de répartition tactique selon lequel la répartition d'actifs et le choix des fonds sous-jacents sont sujets à des modifications fréquentes en fonction de la conjoncture économique et de l'état des marchés. Lorsque la répartition d'actifs cible et le choix de fonds sous-jacent sont modifiés, le fonds est généralement rééquilibré en fonction de la nouvelle sélection.

Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des avoirs détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition aux différentes régions géographiques que le fonds sous-jacent procurera au fonds, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) payables par le fonds pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le fonds et un fonds sous-jacent.

Le fonds peut à l'occasion effectuer des placements directs dans des titres de participation canadiens et étrangers. Le fonds peut également investir dans des fonds sous-jacents qui détiennent des actions de sociétés à petite capitalisation et/ou dans des fonds sous-jacents qui détiennent des titres de participation de marchés émergents.

Le fonds peut investir jusqu'à 20 % de son actif net dans des titres de marchés émergents.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives ou à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire ou dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Portefeuille Conservateur BNI

Conformément à une dispense obtenue auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut aussi investir dans les titres de certains fonds négociés en bourse gérés par Horizons ETFs Management (Canada) Inc. (précédemment connue sous la dénomination AlphaPro Management Inc.) qui ne sont pas des parts indicielles et qui ne sont pas assujettis au Règlement 81-101.

Le fonds peut également, conformément à une dispense obtenue auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, investir une portion de sa valeur liquidative dans des FNB canadiens et américains gérés activement qui ne se qualifient pas à titre de parts indicielles aux termes des lois sur les valeurs mobilières.

Pour plus d'informations au sujet de ces dispenses, voir la rubrique *Renseignements supplémentaires* dans le présent prospectus.

Dans le cadre de son processus de placement, le gestionnaire de portefeuille choisit des fonds sous-jacents qui intègrent des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG », voir la section *Glossaire* pour plus de détails) à leurs stratégies de placement lorsque ses instruments de placement sous-jacents le permettent. Cette évaluation est réalisée au moyen de contrôles diligents conformes à la Politique d'investissement responsable du gestionnaire (voir la rubrique *Investissement responsable* dans la première partie du prospectus simplifié (partie A)). De plus, chaque fonds sous-jacent doit être géré par un signataire des Principes pour l'investissement responsable (« PRI », voir la section *Glossaire* pour plus de détails).

Le fonds peut employer une approche en matière d'investissement responsable, comme il est décrit ci-dessus, cette approche faisant partie des nombreuses composantes des stratégies de placement utilisées pour contribuer à l'atteinte de l'objectif de placement du fonds. L'approche en matière d'investissement responsable et les facteurs ESG ne font pas partie de l'objectif de placement du fonds et, par conséquent, ne constituent pas la principale stratégie du fonds.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Le fonds applique des stratégies de gestion du change visant à couvrir le risque lié aux fluctuations entre le dollar canadien et les devises dans lesquelles sont libellés les titres à revenu fixe détenus par le fonds (principalement le dollar américain). Lorsque cette stratégie de couverture est utilisée, la portion du fonds investie en titres à revenu fixe ne sera généralement pas touchée négativement ou positivement par une fluctuation de la valeur des devises par rapport au dollar canadien. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds et les fonds sous-jacents peuvent conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre ses objectifs de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci. À l'heure actuelle, le fonds et les fonds sous-jacents ne prévoient pas effectuer de mise en pension et de prise en pension de titres.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent aussi. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont les suivants :

- titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires;
- érosion du capital;
- concentration;
- contreparties;
- crédit;
- devises;
- cybersécurité;
- dérivés;
- placements sur les marchés émergents;
- titres de participation;
- stratégie d'intégration des facteurs ESG;

Portefeuille Conservateur BNI

- fonds négociés en bourse;
- titres de créance à taux variable;
- prêts à taux variable;
- placements sur les marchés étrangers;
- fonds de fonds;
- fiducies de revenu;
- taux d'intérêt;
- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;
- placements dans des fiducies de placement immobilier;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- prêts de titres;
- séries;
- petites sociétés.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 94.

Le niveau de risque du fonds est faible à moyen. Puisque le fonds a moins de 10 ans d'historique de rendement, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du fonds. L'indice de référence utilisé est composé à 70 % de l'indice Morningstar^{MD} Canada Liquid Bond GR CAD^{MC}, à 10,50 % de l'indice Morningstar^{MD} Canada Large-Mid GR CAD^{MC}, à 10,50 % de l'indice Morningstar^{MD} US Large Cap TR CAD^{MC}, à 6 % de l'indice Morningstar^{MD} Developed Markets ex North America GR CAD^{MC} et à 3 % de l'indice Morningstar^{MD} Emerging Markets Large-Mid GR CAD^{MC}. L'indice Morningstar^{MD} Canada Liquid Bond GR CAD^{MC} offre, dans une optique de liquidité, une exposition diversifiée aux titres de créance fédéraux garantis par le gouvernement fédéral, aux titres de créance provinciaux garantis par le gouvernement provincial et aux titres de créance de sociétés libellés en dollars canadiens. Les petites émissions, celles dont les échéances sont limitées et celles dont la note de crédit est inférieure à celle des titres de première qualité sont exclues de l'indice. L'indice Morningstar^{MD} Canada Large-Mid GR CAD^{MC} mesure le rendement des marchés boursiers canadiens en visant 90 % des actions par ordre d'importance en termes de capitalisation boursière. L'indice Morningstar^{MD} US Large Cap TR CAD^{MC} mesure le rendement des actions américaines à grande capitalisation. Ces actions représentent 70 % de cet univers de placement. L'indice Morningstar^{MD} Developed Markets ex North America GR CAD^{MC} mesure le rendement des entreprises des marchés développés excluant l'Amérique du Nord. Il couvre environ 97 % de la capitalisation boursière totale des marchés développés excluant l'Amérique du Nord. L'indice Morningstar^{MD} Emerging Markets Large-Mid GR CAD^{MC} mesure le rendement des marchés émergents en visant 90 % des actions par ordre d'importance en termes de capitalisation boursière. L'indice de référence du fonds a été modifié de manière à mieux refléter la répartition d'actifs du fonds. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* dans la section *Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans le présent document*.

Au cours des 12 derniers mois, le fonds a investi jusqu'à 12,07 % de son actif net dans le Fonds d'obligations corporatives BNI, jusqu'à 25,15 % de son actif net dans le Fonds d'obligations BNI, jusqu'à 16,61 % de son actif net dans le FNB Développement durable d'obligations canadiennes BNI et jusqu'à 10,14 % de son actif net dans le Fonds de répartition tactique d'actifs BNI. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Politique en matière de distributions

Pour les parts des *Séries Investisseurs, Investisseurs-2, Conseillers-2, F, F-2* et *O*, le fonds distribue son revenu net à la fin de chaque trimestre. Il distribue son revenu net du dernier trimestre et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Pour les parts de *Série R* et de *Série R-2*, le fonds effectue des distributions mensuelles à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont composées de revenu net et peuvent également inclure une portion importante de remboursement de capital. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de votre distribution mensuelle est

Portefeuille Conservateur BNI

établi en fonction du taux de versement du fonds, de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds.

Le montant des distributions pour la *Série R* et la *Série R-2* pour une année pourrait dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales* pour plus de détails.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Veillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le fonds.

Portefeuille Pondéré BNI

Détails du fonds

Type de fonds	Équilibré mondial neutre
Type de titres offerts par ce fonds	Parts des <i>Séries Investisseurs, Investisseurs-2, F, O, R et R-2</i> d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de <i>Série Investisseurs</i> : 1,60 %
	Parts de <i>Série Investisseurs-2</i> : 1,50 %
	Parts de <i>Série R</i> : 1,60 %
	Parts de <i>Série R-2</i> : 1,50 %
	Parts de <i>Série F</i> : 1,10 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Portefeuille Pondéré BNI a comme objectif de placement d'assurer un revenu courant élevé et une appréciation du capital à long terme. Pour y parvenir, il investit principalement dans un éventail diversifié d'OPC (pouvant inclure des fonds négociés en bourse (« FNB »)) qui sont des fonds de titres à revenu fixe et des fonds d'actions.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Dans des conditions normales de marché, la pondération de la fourchette de chaque catégorie d'actifs dans laquelle le fonds investit est la suivante :

- 32,50 % à 57,50 % de son actif net en titres de participation canadiens et mondiaux;
- 42,50 % à 67,50 % de son actif net en titres à revenu fixe canadiens et mondiaux.

Les placements du fonds dans des titres de participation et dans des titres à revenu fixe peuvent être constitués jusqu'à 100 % de titres étrangers.

Le gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir jusqu'à 100 % de l'actif net du fonds dans des titres d'OPC gérés par le gestionnaire ou des tiers, y compris des FNB. Le fonds peut également investir dans d'autres OPC gérés par le gestionnaire ou des tiers (les FNB et autres types d'OPC sont collectivement désignés « fonds sous-jacents »). Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Le gestionnaire de portefeuille utilise un processus d'évaluation de répartition tactique selon lequel la répartition d'actifs et le choix des fonds sous-jacents sont sujets à des modifications fréquentes en fonction de la conjoncture économique et de l'état des marchés. Lorsque la répartition d'actifs cible et le choix de fonds sous-jacent sont modifiés, le fonds est généralement rééquilibré en fonction de la nouvelle sélection.

Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des avoirs détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition aux différentes régions géographiques que le fonds sous-jacent procurera au fonds, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) payables par le fonds pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le fonds et un fonds sous-jacent.

Le fonds peut à l'occasion effectuer des placements directs dans des titres de participation canadiens et étrangers. Le fonds peut également investir dans des fonds sous-jacents qui détiennent des actions de sociétés à petite capitalisation et/ou dans des fonds sous-jacents qui détiennent des titres de participation de marchés émergents.

Le fonds peut investir jusqu'à 20 % de son actif net dans des titres de marchés émergents.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives ou à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire ou dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Conformément à une dispense obtenue auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut aussi investir dans les titres de certains fonds négociés en bourse gérés par Horizons ETFs Management (Canada) Inc. (précédemment connue sous la dénomination AlphaPro Management Inc.) qui ne sont pas des parts indicielles et qui ne sont pas assujettis au Règlement 81-101.

Portefeuille Pondéré BNI

Le fonds peut également, conformément à une dispense obtenue auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, investir une portion de sa valeur liquidative dans des FNB canadiens et américains gérés activement qui ne se qualifient pas à titre de parts indicielles aux termes des lois sur les valeurs mobilières.

Pour plus d'informations au sujet de ces dispenses, se reporter à la rubrique *Renseignements supplémentaires* dans le présent prospectus.

Dans le cadre de son processus de placement, le gestionnaire de portefeuille choisit des fonds sous-jacents qui intègrent des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG », voir la section *Glossaire* pour plus de détails) à leurs stratégies de placement lorsque ses instruments de placement sous-jacents le permettent. Cette évaluation est réalisée au moyen de contrôles diligents conformes à la Politique d'investissement responsable du gestionnaire (voir la rubrique *Investissement responsable* dans la première partie du prospectus simplifié (partie A)). De plus, chaque fonds sous-jacent doit être géré par un signataire des Principes pour l'investissement responsable (« PRI », voir la section *Glossaire* pour plus de détails).

Le fonds peut employer une approche en matière d'investissement responsable, comme il est décrit ci-dessus, cette approche faisant partie des nombreuses composantes des stratégies de placement utilisées pour contribuer à l'atteinte de l'objectif de placement du fonds. L'approche en matière d'investissement responsable et les facteurs ESG ne font pas partie de l'objectif de placement du fonds et, par conséquent, ne constituent pas la principale stratégie du fonds.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Le fonds applique des stratégies de gestion du change visant à couvrir le risque lié aux fluctuations entre le dollar canadien et les devises dans lesquelles sont libellés les titres à revenu fixe détenus par le fonds (principalement le dollar américain). Lorsque cette stratégie de couverture est utilisée, la portion du fonds investie en titres à revenu fixe ne sera généralement pas touchée négativement ou positivement par une fluctuation de la valeur des devises par rapport au dollar canadien. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds et les fonds sous-jacents peuvent conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre ses objectifs de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci. À l'heure actuelle, le fonds et les fonds sous-jacents ne prévoient pas effectuer de mise en pension et de prise en pension de titres.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent aussi. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont les suivants :

- titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires;
- érosion du capital;
- concentration;
- contreparties;
- crédit;
- devises;
- cybersécurité;
- dérivés;
- placements sur les marchés émergents;
- titres de participation;
- stratégie d'intégration des facteurs ESG;
- fonds négociés en bourse;
- titres de créance à taux variable;
- prêts à taux variable;

Portefeuille Pondéré BNI

- placements sur les marchés étrangers;
- fonds de fonds;
- fiducies de revenu;
- taux d'intérêt;
- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;
- placements dans des fiducies de placement immobilier;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- prêts de titres;
- séries;
- petites sociétés.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 94.

Le niveau de risque du fonds est faible à moyen. Puisque le fonds a moins de 10 ans d'historique de rendement, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du fonds. L'indice de référence utilisé est composé à 55 % de l'indice Morningstar^{MD} Canada Liquid Bond GR CAD^{MC}, à 15,75 % de l'indice Morningstar^{MD} Canada Large-Mid GR CAD^{MC}, à 15,75 % de l'indice Morningstar^{MD} US Large Cap TR CAD^{MC}, à 9 % de l'indice Morningstar^{MD} Developed Markets ex North America GR CAD^{MC} et à 4,50 % de l'indice Morningstar^{MD} Emerging Markets Large-Mid GR CAD^{MC}. L'indice Morningstar^{MD} Canada Liquid Bond GR CAD^{MC} offre, dans une optique de liquidité, une exposition diversifiée aux titres de créance fédéraux garantis par le gouvernement fédéral, aux titres de créance provinciaux garantis par le gouvernement provincial et aux titres de créance de sociétés libellés en dollars canadiens. Les petites émissions, celles dont les échéances sont limitées et celles dont la note de crédit est inférieure à celle des titres de première qualité sont exclues de l'indice. L'indice Morningstar^{MD} Canada Large-Mid GR CAD^{MC} mesure le rendement des marchés boursiers canadiens en visant 90 % des actions par ordre d'importance en termes de capitalisation boursière. L'indice Morningstar^{MD} US Large Cap TR CAD^{MC} mesure le rendement des actions américaines à grande capitalisation. Ces actions représentent 70 % de cet univers de placement. L'indice Morningstar^{MD} Developed Markets ex North America GR CAD^{MC} mesure le rendement des entreprises des marchés développés excluant l'Amérique du Nord. Il couvre environ 97 % de la capitalisation boursière totale des marchés développés excluant l'Amérique du Nord. L'indice Morningstar^{MD} Emerging Markets Large-Mid GR CAD^{MC} mesure le rendement des marchés émergents en visant 90 % des actions par ordre d'importance en termes de capitalisation boursière. L'indice de référence du fonds a été modifié de manière à mieux refléter la répartition d'actifs du fonds. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* dans la section *Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans le présent document*.

Au cours des 12 derniers mois, le fonds a investi jusqu'à 19,05 % de son actif net dans le Fonds d'obligations BNI, jusqu'à 12,17 % de son actif net dans le FNB Développement durable d'obligations canadiennes BNI, jusqu'à 10,21 % de son actif net dans le Portefeuille privé d'actions américaines BNI et jusqu'à 10,12 % de son actif net dans le Fonds de répartition tactique d'actifs BNI. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Politique en matière de distributions

Pour les parts des *Séries Investisseurs, Investisseurs-2, F et O*, le fonds distribue son revenu net à la fin de chaque trimestre. Il distribue son revenu net du dernier trimestre et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Pour les parts de *Série R* et de *Série R-2*, le fonds effectue des distributions mensuelles à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont composées de revenu net et peuvent également inclure une portion importante de remboursement de capital. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de votre distribution mensuelle est établi en fonction du taux de versement du fonds, de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne

Portefeuille Pondéré BNI

demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds.

Le montant des distributions pour la *Série R* et la *Série R-2* pour une année pourrait dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales* pour plus de détails.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Veillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le fonds.

Portefeuille Équilibré BNI

Détails du fonds

Type de fonds	Équilibré mondial neutre
Type de titres offerts par ce fonds	Parts des <i>Séries Investisseurs, Investisseurs-2, Conseillers-2, F, F-2, O, R et R-2</i> d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de <i>Série Investisseurs</i> : 1,75 % Parts de <i>Série Investisseurs-2</i> : 1,50 % Parts de <i>Série Conseillers-2</i> : 1,50 % Parts de <i>Série F-2</i> : 0,75 % Parts de <i>Série R</i> : 1,75 % Parts de <i>Série R-2</i> : 1,50 % Parts de <i>Série F</i> : 1,15 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Portefeuille Équilibré BNI a comme objectif de placement d'assurer un revenu courant et une appréciation du capital à long terme. Pour y parvenir, il investit principalement dans un éventail diversifié d'OPC (pouvant inclure des fonds négociés en bourse (« FNB »)) qui sont des fonds de titres à revenu fixe et des fonds d'actions.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Dans des conditions normales de marché, la pondération de la fourchette de chaque catégorie d'actifs dans laquelle le fonds investit est la suivante :

- 47,50 % à 72,50 % de son actif net en titres de participation canadiens et mondiaux;
- 27,50 % à 52,50 % de son actif net en titres à revenu fixe canadiens et mondiaux.

Les placements du fonds dans des titres de participation et dans des titres à revenu fixe peuvent être constitués jusqu'à 100 % de titres étrangers.

Le gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir jusqu'à 100 % de l'actif net du fonds dans des titres d'OPC gérés par le gestionnaire ou des tiers, y compris des FNB. Le fonds peut également investir dans d'autres OPC gérés par le gestionnaire ou des tiers (les FNB et autres types d'OPC sont collectivement désignés « fonds sous-jacents »). Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Le gestionnaire de portefeuille utilise un processus d'évaluation de répartition tactique selon lequel la répartition d'actifs et le choix des fonds sous-jacents sont sujets à des modifications fréquentes en fonction de la conjoncture économique et de l'état des marchés. Lorsque la répartition d'actifs cible et le choix de fonds sous-jacent sont modifiés, le fonds est généralement rééquilibré en fonction de la nouvelle sélection.

Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des avoirs détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition aux différentes régions géographiques que le fonds sous-jacent procurera au fonds, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) payables par le fonds pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le fonds et un fonds sous-jacent.

Le fonds peut à l'occasion effectuer des placements directs dans des titres de participation canadiens et étrangers. Le fonds peut également investir dans des fonds sous-jacents qui détiennent des actions de sociétés à petite capitalisation et/ou dans des fonds sous-jacents qui détiennent des titres de participation de marchés émergents.

Le fonds peut investir jusqu'à 20 % de son actif net dans des titres de marchés émergents.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives ou à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire ou dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Portefeuille Équilibré BNI

Conformément à une dispense obtenue auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut aussi investir dans les titres de certains fonds négociés en bourse gérés par Horizons ETFs Management (Canada) Inc. (précédemment connue sous la dénomination AlphaPro Management Inc.) qui ne sont pas des parts indicielles et qui ne sont pas assujettis au Règlement 81-101.

Le fonds peut également, conformément à une dispense obtenue auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, investir une portion de sa valeur liquidative dans des FNB canadiens et américains gérés activement qui ne se qualifient pas à titre de parts indicielles aux termes des lois sur les valeurs mobilières.

Pour plus d'informations au sujet de ces dispenses, se reporter à la rubrique *Renseignements supplémentaires* dans le présent prospectus.

Dans le cadre de son processus de placement, le gestionnaire de portefeuille choisit des fonds sous-jacents qui intègrent des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG », voir la section *Glossaire* pour plus de détails) à leurs stratégies de placement lorsque ses instruments de placement sous-jacents le permettent. Cette évaluation est réalisée au moyen de contrôles diligents conformes à la Politique d'investissement responsable du gestionnaire (voir la rubrique *Investissement responsable* dans la première partie du prospectus simplifié (partie A)). De plus, chaque fonds sous-jacent doit être géré par un signataire des Principes pour l'investissement responsable (« PRI », voir la section *Glossaire* pour plus de détails).

Le fonds peut employer une approche en matière d'investissement responsable, comme il est décrit ci-dessus, cette approche faisant partie des nombreuses composantes des stratégies de placement utilisées pour contribuer à l'atteinte de l'objectif de placement du fonds. L'approche en matière d'investissement responsable et les facteurs ESG ne font pas partie de l'objectif de placement du fonds et, par conséquent, ne constituent pas la principale stratégie du fonds.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Le fonds applique des stratégies de gestion du change visant à couvrir le risque lié aux fluctuations entre le dollar canadien et les devises dans lesquelles sont libellés les titres à revenu fixe détenus par le fonds (principalement le dollar américain). Lorsque cette stratégie de couverture est utilisée, la portion du fonds investie en titres à revenu fixe ne sera généralement pas touchée négativement ou positivement par une fluctuation de la valeur des devises par rapport au dollar canadien. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds et les fonds sous-jacents peuvent conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre ses objectifs de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci. À l'heure actuelle, le fonds et les fonds sous-jacents ne prévoient pas effectuer de mise en pension et de prise en pension de titres.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent aussi. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont les suivants :

- titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires;
- érosion du capital;
- concentration;
- contreparties;
- crédit;
- devises;
- cybersécurité;
- dérivés;
- placements sur les marchés émergents;
- titres de participation;
- stratégie d'intégration des facteurs ESG;

Portefeuille Équilibré BNI

- fonds négociés en bourse;
- titres de créance à taux variable;
- prêts à taux variable;
- placements sur les marchés étrangers;
- fonds de fonds;
- fiducies de revenu;
- taux d'intérêt;
- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;
- placements dans des fiducies de placement immobilier;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- prêts de titres;
- séries;
- petites sociétés.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 94.

Le niveau de risque du fonds est faible à moyen. Puisque le fonds a moins de 10 ans d'historique de rendement, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du fonds. L'indice de référence utilisé est composé à 40 % de l'indice Morningstar^{MD} Canada Liquid Bond GR CAD^{MC}, à 21 % de l'indice Morningstar^{MD} Canada Large-Mid GR CAD^{MC}, à 21 % de l'indice Morningstar^{MD} US Large Cap TR CAD^{MC}, à 12 % de l'indice Morningstar^{MD} Developed Markets ex North America GR CAD^{MC} et à 6 % de l'indice Morningstar^{MD} Emerging Markets Large-Mid GR CAD^{MC}. L'indice Morningstar^{MD} Canada Liquid Bond GR CAD^{MC} offre, dans une optique de liquidité, une exposition diversifiée aux titres de créance fédéraux garantis par le gouvernement fédéral, aux titres de créance provinciaux garantis par le gouvernement provincial et aux titres de créance de sociétés libellés en dollars canadiens. Les petites émissions, celles dont les échéances sont limitées et celles dont la note de crédit est inférieure à celle des titres de première qualité sont exclues de l'indice. L'indice Morningstar^{MD} Canada Large-Mid GR CAD^{MC} mesure le rendement des marchés boursiers canadiens en visant 90 % des actions par ordre d'importance en termes de capitalisation boursière. L'indice Morningstar^{MD} US Large Cap TR CAD^{MC} mesure le rendement des actions américaines à grande capitalisation. Ces actions représentent 70 % de cet univers de placement. L'indice Morningstar^{MD} Developed Markets ex North America GR CAD^{MC} mesure le rendement des entreprises des marchés développés excluant l'Amérique du Nord. Il couvre environ 97 % de la capitalisation boursière totale des marchés développés excluant l'Amérique du Nord. L'indice Morningstar^{MD} Emerging Markets Large-Mid GR CAD^{MC} mesure le rendement des marchés émergents en visant 90 % des actions par ordre d'importance en termes de capitalisation boursière. L'indice de référence du fonds a été modifié de manière à mieux refléter la répartition d'actifs du fonds. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* dans la section *Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans le présent document*.

Au cours des 12 derniers mois, le fonds a investi jusqu'à 12,83 % de son actif net dans le Fonds d'obligations BNI, jusqu'à 13,65 % de son actif net dans le Portefeuille privé d'actions américaines BNI et jusqu'à 10,21 % de son actif net dans le Fonds de répartition tactique d'actifs BNI. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Politique en matière de distributions

Pour les parts des *Séries Investisseurs*, *Investisseurs-2*, *Conseillers-2*, *F*, *F-2* et *O*, le fonds distribue son revenu net à la fin de chaque trimestre. Il distribue son revenu net du dernier trimestre et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Pour les parts de *Série R* et de *Série R-2*, le fonds effectue des distributions mensuelles à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont composées de revenu net et peuvent également inclure une portion importante de remboursement de capital. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de votre distribution mensuelle est établi en fonction du taux de versement du fonds, de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de

Portefeuille Équilibré BNI

parts du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds.

Le montant des distributions pour la *Série R* et la *Série R-2* pour une année pourrait dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales* pour plus de détails.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Veillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le fonds.

Portefeuille Croissance BNI

Détails du fonds

Type de fonds	Équilibré mondial d'actions
Type de titres offerts par ce fonds	Parts des <i>Séries Investisseurs, Investisseurs-2, F, O et R</i> d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de <i>Série Investisseurs</i> : 1,90 %
	Parts de <i>Série Investisseurs-2</i> : 1,40 %
	Parts de <i>Série R</i> : 1,90 %
	Parts de <i>Série F</i> : 1,20 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Portefeuille Croissance BNI a comme objectif de placement d'assurer une appréciation du capital à long terme et un certain revenu courant. Pour y parvenir, il investit principalement dans un éventail diversifié d'OPC (pouvant inclure des fonds négociés en bourse (« FNB »)) qui sont des fonds de titres à revenu fixe et des fonds d'actions.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Dans des conditions normales de marché, la pondération de la fourchette de chaque catégorie d'actifs dans laquelle le fonds investit est la suivante :

- 67,50 % à 92,50 % de son actif net en titres de participation canadiens et mondiaux;
- 7,50 % à 32,50 % de son actif net en titres à revenu fixe canadiens et mondiaux.

Les placements du fonds dans des titres de participation et dans des titres à revenu fixe peuvent être constitués jusqu'à 100 % de titres étrangers.

Le gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir jusqu'à 100 % de l'actif net du fonds dans des titres d'OPC gérés par le gestionnaire ou des tiers, y compris des FNB. Le fonds peut également investir dans d'autres OPC gérés par le gestionnaire ou des tiers (les FNB et autres types d'OPC sont collectivement désignés « fonds sous-jacents »). Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Le gestionnaire de portefeuille utilise un processus d'évaluation de répartition tactique selon lequel la répartition d'actifs et le choix des fonds sous-jacents sont sujets à des modifications fréquentes en fonction de la conjoncture économique et de l'état des marchés. Lorsque la répartition d'actifs cible et le choix de fonds sous-jacent sont modifiés, le fonds est généralement rééquilibré en fonction de la nouvelle sélection.

Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des avoirs détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition aux différentes régions géographiques que le fonds sous-jacent procurera au fonds, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) payables par le fonds pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le fonds et un fonds sous-jacent.

Le fonds peut à l'occasion effectuer des placements directs dans des titres de participation canadiens et étrangers. Le fonds peut également investir dans des fonds sous-jacents qui détiennent des actions de sociétés à petite capitalisation et/ou dans des fonds sous-jacents qui détiennent des titres de participation de marchés émergents.

Le fonds peut investir jusqu'à 20 % de son actif net dans des titres de marchés émergents.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives ou à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire ou dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Conformément à une dispense obtenue auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut aussi investir dans les titres de certains fonds négociés en bourse gérés par Horizons ETFs Management (Canada) Inc. (précédemment connue sous la dénomination AlphaPro Management Inc.) qui ne sont pas des parts indicielles et qui ne sont pas assujettis au Règlement 81-101.

Portefeuille Croissance BNI

Le fonds peut également, conformément à une dispense obtenue auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, investir une portion de sa valeur liquidative dans des FNB canadiens et américains gérés activement qui ne se qualifient pas à titre de parts indicielles aux termes des lois sur les valeurs mobilières.

Pour plus d'informations au sujet de ces dispenses, se reporter à la rubrique *Renseignements supplémentaires* dans le présent prospectus.

Dans le cadre de son processus de placement, le gestionnaire de portefeuille choisit des fonds sous-jacents qui intègrent des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG », voir la section *Glossaire* pour plus de détails) à leurs stratégies de placement lorsque ses instruments de placement sous-jacents le permettent. Cette évaluation est réalisée au moyen de contrôles diligents conformes à la Politique d'investissement responsable du gestionnaire (voir la rubrique *Investissement responsable* dans la première partie du prospectus simplifié (partie A)). De plus, chaque fonds sous-jacent doit être géré par un signataire des Principes pour l'investissement responsable (« PRI », voir la section *Glossaire* pour plus de détails).

Le fonds peut employer une approche en matière d'investissement responsable, comme il est décrit ci-dessus, cette approche faisant partie des nombreuses composantes des stratégies de placement utilisées pour contribuer à l'atteinte de l'objectif de placement du fonds. L'approche en matière d'investissement responsable et les facteurs ESG ne font pas partie de l'objectif de placement du fonds et, par conséquent, ne constituent pas la principale stratégie du fonds.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Le fonds applique des stratégies de gestion du change visant à couvrir le risque lié aux fluctuations entre le dollar canadien et les devises dans lesquelles sont libellés les titres à revenu fixe détenus par le fonds (principalement le dollar américain). Lorsque cette stratégie de couverture est utilisée, la portion du fonds investie en titres à revenu fixe ne sera généralement pas touchée négativement ou positivement par une fluctuation de la valeur des devises par rapport au dollar canadien. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds et les fonds sous-jacents peuvent conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre ses objectifs de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci. À l'heure actuelle, le fonds et les fonds sous-jacents ne prévoient pas effectuer de mise en pension et de prise en pension de titres.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent aussi. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont les suivants :

- titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires;
- érosion du capital;
- concentration;
- contreparties;
- crédit;
- devises;
- cybersécurité;
- dérivés;
- placements sur les marchés émergents;
- titres de participation;
- stratégie d'intégration des facteurs ESG;
- fonds négociés en bourse;
- titres de créance à taux variable;
- prêts à taux variable;

Portefeuille Croissance BNI

- placements sur les marchés étrangers;
- fonds de fonds;
- fiducies de revenu;
- taux d'intérêt;
- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;
- placements dans des fiducies de placement immobilier;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- prêts de titres;
- séries;
- petites sociétés.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 94.

Le niveau de risque du fonds est faible à moyen. Puisque le fonds a moins de 10 ans d'historique de rendement, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du fonds. L'indice de référence utilisé est composé à 20 % de l'indice Morningstar^{MD} Canada Liquid Bond GR CAD^{MC}, à 28 % de l'indice Morningstar^{MD} Canada Large-Mid GR CAD^{MC}, à 28 % de l'indice Morningstar^{MD} US Large Cap TR CAD^{MC}, à 16 % de l'indice Morningstar^{MD} Developed Markets ex North America GR CAD^{MC} et à 8 % de l'indice Morningstar^{MD} Emerging Markets Large-Mid GR CAD^{MC}. L'indice Morningstar^{MD} Canada Liquid Bond GR CAD^{MC} offre, dans une optique de liquidité, une exposition diversifiée aux titres de créance fédéraux garantis par le gouvernement fédéral, aux titres de créance provinciaux garantis par le gouvernement provincial et aux titres de créance de sociétés libellés en dollars canadiens. Les petites émissions, celles dont les échéances sont limitées et celles dont la note de crédit est inférieure à celle des titres de première qualité sont exclues de l'indice. L'indice Morningstar^{MD} Canada Large-Mid GR CAD^{MC} mesure le rendement des marchés boursiers canadiens en visant 90 % des actions par ordre d'importance en termes de capitalisation boursière. L'indice Morningstar^{MD} US Large Cap TR CAD^{MC} mesure le rendement des actions américaines à grande capitalisation. Ces actions représentent 70 % de cet univers de placement. L'indice Morningstar^{MD} Developed Markets ex North America GR CAD^{MC} mesure le rendement des entreprises des marchés développés excluant l'Amérique du Nord. Il couvre environ 97 % de la capitalisation boursière totale des marchés développés excluant l'Amérique du Nord. L'indice Morningstar^{MD} Emerging Markets Large-Mid GR CAD^{MC} mesure le rendement des marchés émergents en visant 90 % des actions par ordre d'importance en termes de capitalisation boursière. L'indice de référence du fonds a été modifié de manière à mieux refléter la répartition d'actifs du fonds. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* dans la section *Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans le présent document*.

Au cours des 12 derniers mois, le fonds a investi jusqu'à 18,19 % de son actif net dans le Portefeuille privé d'actions américaines BNI et jusqu'à 10,25 % de son actif net dans le Fonds de répartition tactique d'actifs BNI. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Au 15 avril 2024, Société de fiducie Natcan détenait 10,56 % des parts du Portefeuille Croissance BNI. Le fonds pourrait devoir vendre ses placements à des prix défavorables afin de respecter les demandes de rachat de ce porteur de parts.

Politique en matière de distributions

Pour les parts des *Séries Investisseurs, Investisseurs-2, F et O*, le fonds distribue son revenu net à la fin de chaque trimestre. Il distribue son revenu net du dernier trimestre et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Pour les parts de *Série R*, le fonds effectue des distributions mensuelles à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont composées de revenu net et peuvent également inclure une portion importante de remboursement de capital. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de votre distribution mensuelle est établi en fonction du taux de versement du fonds, de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les

Portefeuille Croissance BNI

conditions des marchés ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds.

Le montant des distributions pour la *Série R* pour une année pourrait dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales* pour plus de détails.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Veillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le fonds.

Portefeuille Actions BNI

Détails du fonds

Type de fonds	Actions mondiales
Type de titres offerts par ce fonds	Parts des <i>Séries Investisseurs, Investisseurs-2, F, O, R et R-2</i> d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de <i>Série Investisseurs</i> : 2,00 %
	Parts de <i>Série Investisseurs-2</i> : 1,80 %
	Parts de <i>Série R</i> : 2,00 %
	Parts de <i>Série R-2</i> : 1,80 %
	Parts de <i>Série F</i> : 1,25 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Portefeuille Actions BNI a comme objectif de placement d'assurer une appréciation du capital à long terme. Pour y parvenir, il investit principalement dans un éventail diversifié d'OPC (pouvant inclure des fonds négociés en bourse (« FNB »)) qui sont des fonds de titres à revenu fixe et des fonds d'actions.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Dans des conditions normales de marché, la pondération de la fourchette de chaque catégorie d'actifs dans laquelle le fonds investit est la suivante :

- 90 % à 100 % de son actif net en titres de participation;
- 0 % à 10 % de son actif net en titres à revenu fixe canadiens et mondiaux.

Les placements du fonds dans des titres de participation et dans des titres à revenu fixe peuvent être constitués jusqu'à 100 % de titres étrangers.

Le gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir jusqu'à 100 % de l'actif net du fonds dans des titres d'OPC gérés par le gestionnaire ou des tiers, y compris des FNB. Le fonds peut également investir dans d'autres OPC gérés par le gestionnaire ou des tiers (les FNB et autres types d'OPC sont collectivement désignés « fonds sous-jacents »). Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Le gestionnaire de portefeuille utilise un processus d'évaluation de répartition tactique selon lequel la répartition d'actifs et le choix des fonds sous-jacents sont sujets à des modifications fréquentes en fonction de la conjoncture économique et de l'état des marchés. Lorsque la répartition d'actifs cible et le choix de fonds sous-jacent sont modifiés, le fonds est généralement rééquilibré en fonction de la nouvelle sélection.

Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des avoirs détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition aux différentes régions géographiques que le fonds sous-jacent procurera au fonds, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) payables par le fonds pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le fonds et un fonds sous-jacent.

Le fonds peut à l'occasion effectuer des placements directs dans des titres de participation canadiens et étrangers. Le fonds peut également investir dans des fonds sous-jacents qui détiennent des actions de sociétés à petite capitalisation et/ou dans des fonds sous-jacents qui détiennent des titres de participation de marchés émergents.

Le fonds peut investir jusqu'à 20 % de son actif net dans des titres de marchés émergents.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives ou à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire ou dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Conformément à une dispense obtenue auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut aussi investir dans les titres de certains fonds négociés en bourse gérés par Horizons ETFs Management (Canada) Inc. (précédemment connue sous la dénomination AlphaPro Management Inc.) qui ne sont pas des parts indicielles et qui ne sont pas assujettis au Règlement 81-101.

Portefeuille Actions BNI

Le fonds peut également, conformément à une dispense obtenue auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, investir une portion de sa valeur liquidative dans des FNB canadiens et américains gérés activement qui ne se qualifient pas à titre de parts indicielles aux termes des lois sur les valeurs mobilières.

Pour plus d'informations au sujet de ces dispenses, se reporter à la rubrique *Renseignements supplémentaires* dans le présent prospectus.

Dans le cadre de son processus de placement, le gestionnaire de portefeuille choisit des fonds sous-jacents qui intègrent des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG », voir la section *Glossaire* pour plus de détails) à leurs stratégies de placement lorsque ses instruments de placement sous-jacents le permettent. Cette évaluation est réalisée au moyen de contrôles diligents conformes à la Politique d'investissement responsable du gestionnaire (voir la rubrique *Investissement responsable* dans la première partie du prospectus simplifié (partie A)). De plus, chaque fonds sous-jacent doit être géré par un signataire des Principes pour l'investissement responsable (« PRI », voir la section *Glossaire* pour plus de détails).

Le fonds peut employer une approche en matière d'investissement responsable, comme il est décrit ci-dessus, cette approche faisant partie des nombreuses composantes des stratégies de placement utilisées pour contribuer à l'atteinte de l'objectif de placement du fonds. L'approche en matière d'investissement responsable et les facteurs ESG ne font pas partie de l'objectif de placement du fonds et, par conséquent, ne constituent pas la principale stratégie du fonds.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Le fonds applique des stratégies de gestion du change visant à couvrir le risque lié aux fluctuations entre le dollar canadien et les devises dans lesquelles sont libellés les titres à revenu fixe détenus par le fonds (principalement le dollar américain). Lorsque cette stratégie de couverture est utilisée, la portion du fonds investie en titres à revenu fixe ne sera généralement pas touchée négativement ou positivement par une fluctuation de la valeur des devises par rapport au dollar canadien. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds et les fonds sous-jacents peuvent conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre ses objectifs de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci. À l'heure actuelle, le fonds et les fonds sous-jacents ne prévoient pas effectuer de mise en pension et de prise en pension de titres.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent aussi. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont les suivants :

- titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires;
- érosion du capital;
- concentration;
- contreparties;
- crédit;
- devises;
- cybersécurité;
- dérivés;
- placements sur les marchés émergents;
- titres de participation;
- stratégie d'intégration des facteurs ESG;
- fonds négociés en bourse;
- titres de créance à taux variable;
- prêts à taux variable;

Portefeuille Actions BNI

- placements sur les marchés étrangers;
- fonds de fonds;
- fiducies de revenu;
- taux d'intérêt;
- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;
- placements dans des fiducies de placement immobilier;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- prêts de titres;
- séries;
- petites sociétés.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 94.

Le niveau de risque du fonds est moyen. Puisque le fonds a moins de 10 ans d'historique de rendement, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du fonds. L'indice de référence utilisé est composé à 35 % de l'indice Morningstar^{MD} Canada Large-Mid GR CAD^{MC}, à 35 % de l'indice Morningstar^{MD} US Large Cap TR CAD^{MC}, à 20 % de l'indice Morningstar^{MD} Developed Markets ex North America GR CAD^{MC} et à 10 % de l'indice Morningstar^{MD} Emerging Markets Large-Mid GR CAD^{MC}. L'indice Morningstar^{MD} Canada Large-Mid GR CAD^{MC} mesure le rendement des marchés boursiers canadiens en visant 90 % des actions par ordre d'importance en termes de capitalisation boursière. L'indice Morningstar^{MD} US Large Cap TR CAD^{MC} mesure le rendement des actions américaines à grande capitalisation. Ces actions représentent 70 % de cet univers de placement. L'indice Morningstar^{MD} Developed Markets ex North America GR CAD^{MC} mesure le rendement des entreprises des marchés développés excluant l'Amérique du Nord. Il couvre environ 97 % de la capitalisation boursière totale des marchés développés excluant l'Amérique du Nord. L'indice Morningstar^{MD} Emerging Markets Large-Mid GR CAD^{MC} mesure le rendement des marchés émergents en visant 90 % des actions par ordre d'importance en termes de capitalisation boursière. L'indice de référence du fonds a été modifié de manière à mieux refléter la répartition d'actifs du fonds. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* dans la section *Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans le présent document*.

Au cours des 12 derniers mois, le fonds a investi jusqu'à 10,39 % de son actif net dans le Fonds d'actions mondiales BNI et jusqu'à 21,43 % de son actif net dans le Portefeuille privé d'actions américaines BNI. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Politique en matière de distributions

Pour les parts des *Séries Investisseurs*, *Investisseurs-2*, *F* et *O*, le fonds distribue son revenu net à la fin de chaque trimestre. Il distribue son revenu net du dernier trimestre et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Pour les parts de *Série R* et de *Série R-2*, le fonds effectue des distributions mensuelles à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont composées de revenu net et peuvent également inclure une portion importante de remboursement de capital. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de votre distribution mensuelle est établi en fonction du taux de versement du fonds, de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds.

Portefeuille Actions BNI

Le montant des distributions pour la *Série R* et la *Série R-2* pour une année pourrait dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales* pour plus de détails.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Veillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le fonds.

Portefeuille durable prudent BNI

Détails du fonds

Type de fonds	Revenu fixe mondial équilibré
Type de titres offerts par ce fonds	Parts des <i>Séries Conseillers, Investisseurs, R, F et O</i> d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de <i>Série Conseillers</i> : 1,45 %
	Parts de <i>Série Investisseurs</i> : 1,45 %
	Parts de <i>Série R</i> : 1,45 %
	Parts de <i>Série F</i> : 0,60 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Portefeuille durable prudent BNI a comme objectif d'assurer un revenu courant élevé et une certaine appréciation du capital à moyen terme tout en respectant une approche en matière d'investissement responsable pour ses placements. Pour y parvenir, il investit principalement dans un éventail diversifié d'OPC canadiens et mondiaux (pouvant inclure des fonds négociés en bourse (« FNB »)) qui sont des fonds de titres à revenu fixe et des fonds d'actions.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Dans des conditions normales de marché, la pondération de la fourchette de chaque catégorie d'actifs dans laquelle le fonds investit est la suivante :

- 7,50 % à 32,50 % de son actif net en titres de participation canadiens et mondiaux;
- 67,50 % à 92,50 % de son actif net en titres à revenu fixe canadiens et mondiaux.

Les placements du fonds dans des titres de participation et dans des titres à revenu fixe peuvent être constitués jusqu'à 100 % de titres étrangers.

Le gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir jusqu'à 100 % de l'actif net du fonds dans des titres d'OPC gérés par le gestionnaire ou des tiers, y compris des FNB. Le fonds peut également investir dans d'autres OPC gérés par le gestionnaire ou des tiers (les FNB et autres types d'OPC sont collectivement désignés « fonds sous-jacents »). Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres. Le gestionnaire de portefeuille choisira de manière active des titres de fonds sous-jacents dont l'objectif est axé sur l'investissement responsable au sens de la rubrique *Investissement responsable* dans la première partie du prospectus simplifié (partie A).

Dans le cadre de son processus de placement, le gestionnaire de portefeuille choisit des fonds sous-jacents qui ont un objectif de placement fondamental axé sur l'investissement responsable. En plus de recourir à de l'intégration (voir la section *Glossaire* pour plus de détails sur l'intégration des facteurs ESG) de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG », voir la section *Glossaire* pour plus de détails), à des activités d'engagement actionnarial et à des exclusions, les gestionnaires de portefeuille ou sous-gestionnaires de portefeuille des fonds sous-jacents utilisent également une ou plusieurs approches en matière d'investissement responsable parmi les suivantes : le filtrage positif et/ou négatif, l'investissement ESG thématique et/ou l'investissement d'impact, au sens de la rubrique *Investissement responsable*. Ce qui précède est évalué au moyen d'un processus de diligence raisonnable qui respecte le processus de sélection et de surveillance des gestionnaires de portefeuille (se reporter à la rubrique *Investissement responsable* dans la première partie du prospectus simplifié (partie A)). Le gestionnaire de portefeuille choisit des fonds sous-jacents qui respectent sa politique en matière d'investissement responsable.

Le gestionnaire de portefeuille utilise un processus d'évaluation de répartition tactique selon lequel la répartition d'actifs et le choix des fonds sous-jacents sont sujets à des modifications fréquentes en fonction de la conjoncture économique et de l'état des marchés. Lorsque la répartition d'actifs cible et le choix de fonds sous-jacents sont modifiés, le fonds est généralement rééquilibré en fonction de la nouvelle sélection.

Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des avoirs détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition aux différentes régions géographiques que le fonds sous-jacent procurera au fonds, du rendement du fonds sous-jacent, de la considération de critères ESG (voir la section *Glossaire* pour plus de détails sur les critères ESG) et des frais (le cas échéant) payables

Portefeuille durable prudent BNI

par le fonds pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le fonds et un fonds sous-jacent.

Le fonds peut à l'occasion effectuer des placements directs dans des titres de participation canadiens et étrangers. Le fonds peut également investir dans des fonds sous-jacents qui détiennent des actions de sociétés à petite capitalisation et/ou dans des fonds sous-jacents qui détiennent des titres de participation de marchés émergents.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives ou à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire ou dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le fonds peut également, conformément à une dispense obtenue auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, investir une portion de sa valeur liquidative dans des FNB canadiens et américains gérés activement qui ne se qualifient pas à titre de parts indicielles aux termes des lois sur les valeurs mobilières.

Pour plus d'informations au sujet de ces dispenses, se reporter à la rubrique *Renseignements supplémentaires* dans le présent prospectus.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci.

Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Le fonds applique des stratégies de gestion du change visant à couvrir le risque lié aux fluctuations entre le dollar canadien et les devises dans lesquelles sont libellés les titres à revenu fixe détenus par le fonds (principalement le dollar américain). Lorsque cette stratégie de couverture est utilisée, la portion du fonds investie en titres à revenu fixe ne sera généralement pas touchée négativement ou positivement par une fluctuation de la valeur des devises par rapport au dollar canadien. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds et les fonds sous-jacents peuvent conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre ses objectifs de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci. À l'heure actuelle, le fonds et les fonds sous-jacents ne prévoient pas effectuer de mise en pension et de prise en pension de titres.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent aussi. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont les suivants :

- titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires;
- érosion du capital;
- concentration;
- contreparties;
- crédit;
- devises;
- cybersécurité;
- dérivés;
- placements sur les marchés émergents;
- titres de participation;
- fonds négociés en bourse;
- titres de créance à taux variable;
- prêts à taux variable;
- placements sur les marchés étrangers;
- fonds de fonds;

Portefeuille durable prudent BNI

- fiducies de revenu;
- taux d'intérêt;
- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;
- placements dans des fiducies de placement immobilier;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- prêts de titres;
- séries;
- petites sociétés;
- objectif d'investissement durable.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 94.

Le niveau de risque du fonds est faible. Puisque le fonds a moins de 10 ans d'historique de rendement, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du fonds. L'indice de référence est composé à 60 % de l'indice Morningstar^{MD} Canada Liquid Bond GR CAD^{MC}, à 20 % de l'indice Bloomberg Global Aggregate Bond (couvert en \$ CA), à 5 % de l'indice Morningstar^{MD} Canada Large-Mid GR CAD^{MC} et à 15 % de l'indice Morningstar^{MD} Developed Markets Large-Mid Cap GR CAD^{MC}. L'indice Morningstar^{MD} Canada Liquid Bond GR CAD^{MC} offre, dans une optique de liquidité, une exposition diversifiée aux titres de créance fédéraux garantis par le gouvernement fédéral, aux titres de créance provinciaux garantis par le gouvernement provincial et aux titres de créance de sociétés libellés en dollars canadiens. Les petites émissions, celles dont les échéances sont limitées et celles dont la note de crédit est inférieure à celle des titres de première qualité sont exclues de l'indice. L'indice Bloomberg Global Aggregate Bond (couvert en \$ CA) est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière qui est conçu pour mesurer les marchés mondiaux généraux des titres à revenu fixe, des titres adossés à des créances hypothécaires et des titres adossés à des créances émis par des sociétés, des gouvernements, des organismes gouvernementaux et des entités supranationales. L'indice Morningstar^{MD} Canada Large-Mid GR CAD^{MC} mesure le rendement des marchés boursiers canadiens en visant 90 % des actions par ordre d'importance en termes de capitalisation boursière. L'indice Morningstar^{MD} Developed Markets Large-Mid Cap GR CAD^{MC} est un sous-ensemble d'actions de sociétés à grande et à moyenne capitalisation de l'indice Morningstar^{MD} Developed Markets^{MC}, lequel est un indice large représentant 97 % de la capitalisation boursière des marchés développés. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* dans la section *Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans le présent document*.

Politique en matière de distributions

Pour les parts des *Séries Conseillers, Investisseurs, F et O*, le fonds distribue son revenu net à la fin de chaque trimestre. Il distribue son revenu net du dernier trimestre et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Pour les parts de *Série R*, le fonds effectue des distributions mensuelles à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont composées de revenu net et peuvent également inclure une portion importante de remboursement de capital. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de votre distribution mensuelle est établi en fonction du taux de versement du fonds, de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds.

Le montant des distributions pour la *Série R* pour une année pourrait dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales* pour plus de détails.

Portefeuille durable prudent BNI

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire. Veuillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le fonds.

Portefeuille durable conservateur BNI

Détails du fonds

Type de fonds	Revenu fixe mondial équilibré
Type de titres offerts par ce fonds	Parts des <i>Séries Conseillers, Investisseurs, R, F et O</i> d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de <i>Série Conseillers</i> : 1,50 %
	Parts de <i>Série Investisseurs</i> : 1,50 %
	Parts de <i>Série R</i> : 1,50 %
	Parts de <i>Série F</i> : 0,60 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Portefeuille durable conservateur BNI a comme objectif d'assurer un revenu courant élevé et une certaine appréciation du capital à long terme tout en respectant une approche en matière d'investissement responsable pour ses placements. Pour y parvenir, il investit principalement dans un éventail diversifié d'OPC canadiens et mondiaux (pouvant inclure des fonds négociés en bourse (« FNB »)) qui sont des fonds de titres à revenu fixe et des fonds d'actions.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Dans des conditions normales de marché, la pondération de la fourchette de chaque catégorie d'actifs dans laquelle le fonds investit est la suivante :

- 17,50 % à 42,50 % de son actif net en titres de participation canadiens et mondiaux;
- 57,50 % à 82,50 % de son actif net en titres à revenu fixe canadiens et mondiaux.

Les placements du fonds dans des titres de participation et dans des titres à revenu fixe peuvent être constitués jusqu'à 100 % de titres étrangers.

Le gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir jusqu'à 100 % de l'actif net du fonds dans des titres d'OPC gérés par le gestionnaire ou des tiers, y compris des FNB. Le fonds peut également investir dans d'autres OPC gérés par le gestionnaire ou des tiers (les FNB et autres types d'OPC sont collectivement désignés « fonds sous-jacents »). Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres. Le gestionnaire de portefeuille choisira de manière active des titres de fonds sous-jacents dont l'objectif est axé sur l'investissement responsable au sens de la rubrique *Investissement responsable* dans la première partie du prospectus simplifié (partie A).

Dans le cadre de son processus de placement, le gestionnaire de portefeuille choisit des fonds sous-jacents qui ont un objectif de placement fondamental axé sur l'investissement responsable. En plus de recourir à de l'intégration (voir la section *Glossaire* pour plus de détails sur l'intégration des facteurs ESG) de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG », voir la section *Glossaire* pour plus de détails), à des activités d'engagement actionnarial et à des exclusions, les gestionnaires de portefeuille ou sous-gestionnaires de portefeuille des fonds sous-jacents utilisent également une ou plusieurs approches en matière d'investissement responsable parmi les suivantes : le filtrage positif et/ou négatif, l'investissement ESG thématique et/ou l'investissement d'impact, au sens de la rubrique *Investissement responsable*. Ce qui précède est évalué au moyen d'un processus de diligence raisonnable qui respecte le processus de sélection et de surveillance des gestionnaires de portefeuille (se reporter à la rubrique *Investissement responsable* dans la première partie du prospectus simplifié (partie A)). Le gestionnaire de portefeuille choisit les fonds sous-jacents qui respectent sa politique en matière d'investissement responsable.

Le gestionnaire de portefeuille utilise un processus d'évaluation de répartition tactique selon lequel la répartition d'actifs et le choix des fonds sous-jacents sont sujets à des modifications fréquentes en fonction de la conjoncture économique et de l'état des marchés. Lorsque la répartition d'actifs cible et le choix de fonds sous-jacents sont modifiés, le fonds est généralement rééquilibré en fonction de la nouvelle sélection.

Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des avoirs détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition aux différentes régions géographiques que le fonds sous-jacent procurera au fonds, du rendement du fonds sous-jacent, de la considération de critères ESG (voir la section *Glossaire* pour plus de détails sur les critères ESG) et des frais (le cas échéant) payables par le fonds pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le fonds et un fonds sous-jacent.

Portefeuille durable conservateur BNI

Le fonds peut à l'occasion effectuer des placements directs dans des titres de participation canadiens et étrangers. Le fonds peut également investir dans des fonds sous-jacents qui détiennent des actions de sociétés à petite capitalisation et/ou dans des fonds sous-jacents qui détiennent des titres de participation de marchés émergents.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives ou à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire ou dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le fonds peut également, conformément à une dispense obtenue auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, investir une portion de sa valeur liquidative dans des FNB canadiens et américains gérés activement qui ne se qualifient pas à titre de parts indicielles aux termes des lois sur les valeurs mobilières.

Pour plus d'informations au sujet de ces dispenses, se reporter à la rubrique *Renseignements supplémentaires* dans le présent prospectus.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci.

Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Le fonds applique des stratégies de gestion du change visant à couvrir le risque lié aux fluctuations entre le dollar canadien et les devises dans lesquelles sont libellés les titres à revenu fixe détenus par le fonds (principalement le dollar américain). Lorsque cette stratégie de couverture est utilisée, la portion du fonds investie en titres à revenu fixe ne sera généralement pas touchée négativement ou positivement par une fluctuation de la valeur des devises par rapport au dollar canadien. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds et les fonds sous-jacents peuvent conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre ses objectifs de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci. À l'heure actuelle, le fonds et les fonds sous-jacents ne prévoient pas effectuer de mise en pension et de prise en pension de titres.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent aussi. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont les suivants :

- titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires;
- érosion du capital;
- concentration;
- contreparties;
- crédit;
- devises;
- cybersécurité;
- dérivés;
- placements sur les marchés émergents;
- titres de participation;
- fonds négociés en bourse;
- titres de créance à taux variable;
- prêts à taux variable;
- placements sur les marchés étrangers;
- fonds de fonds;
- fiducies de revenu;
- taux d'intérêt;

Portefeuille durable conservateur BNI

- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;
- placements dans des fiducies de placement immobilier;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- prêts de titres;
- séries;
- petites sociétés;
- objectif d'investissement durable.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 94.

Le niveau de risque du fonds est faible à moyen. Puisque le fonds a moins de 10 ans d'historique de rendement, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du fonds. L'indice de référence est composé à 52,50 % de l'indice Morningstar^{MD} Canada Liquid Bond GR CAD^{MC}, à 17,50 % de l'indice Bloomberg Global Aggregate Bond (couvert en \$ CA), à 7,50 % de l'indice Morningstar^{MD} Canada Large-Mid GR CAD^{MC} et à 22,50 % de l'indice Morningstar^{MD} Developed Markets Large-Mid Cap GR CAD^{MC}. L'indice Morningstar^{MD} Canada Liquid Bond GR CAD^{MC} offre, dans une optique de liquidité, une exposition diversifiée aux titres de créance fédéraux garantis par le gouvernement fédéral, aux titres de créance provinciaux garantis par le gouvernement provincial et aux titres de créance de sociétés libellés en dollars canadiens. Les petites émissions, celles dont les échéances sont limitées et celles dont la note de crédit est inférieure à celle des titres de première qualité sont exclues de l'indice. L'indice Bloomberg Global Aggregate Bond (couvert en \$ CA) est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière qui est conçu pour mesurer les marchés mondiaux généraux des titres à revenu fixe, des titres adossés à des créances hypothécaires et des titres adossés à des créances émis par des sociétés, des gouvernements, des organismes gouvernementaux et des entités supranationales. L'indice Morningstar^{MD} Canada Large-Mid GR CAD^{MC} mesure le rendement des marchés boursiers canadiens en visant 90 % des actions par ordre d'importance en termes de capitalisation boursière. L'indice Morningstar^{MD} Developed Markets Large-Mid Cap GR CAD^{MC} est un sous-ensemble d'actions de sociétés à grande et à moyenne capitalisation de l'indice Morningstar^{MD} Developed Markets^{MC}, lequel est un indice large représentant 97 % de la capitalisation boursière des marchés développés.

Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* dans la section *Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans le présent document*.

Politique en matière de distributions

Pour les parts des *Séries Conseillers, Investisseurs, F et O*, le fonds distribue son revenu net à la fin de chaque trimestre. Il distribue son revenu net du dernier trimestre et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Pour les parts de *Série R*, le fonds effectue des distributions mensuelles à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont composées de revenu net et peuvent également inclure une portion importante de remboursement de capital. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de votre distribution mensuelle est établi en fonction du taux de versement du fonds, de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds.

Le montant des distributions pour la *Série R* pour une année pourrait dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales* pour plus de détails.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Portefeuille durable conservateur BNI

Veillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le fonds.

Portefeuille durable pondéré BNI

Détails du fonds

Type de fonds	Équilibré mondial neutre
Type de titres offerts par ce fonds	Parts des <i>Séries Conseillers, Investisseurs, R, F</i> et <i>O</i> d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de <i>Série Conseillers</i> : 1,60 %
	Parts de <i>Série Investisseurs</i> : 1,60 %
	Parts de <i>Série R</i> : 1,60 %
	Parts de <i>Série F</i> : 0,65 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Portefeuille durable pondéré BNI a comme objectif d'assurer un revenu courant élevé et une appréciation du capital à long terme tout en respectant une approche en matière d'investissement responsable pour ses placements. Pour y parvenir, il investit principalement dans un éventail diversifié d'OPC canadiens et mondiaux (pouvant inclure des fonds négociés en bourse (« FNB »)) qui sont des fonds de titres à revenu fixe et des fonds d'actions.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Dans des conditions normales de marché, la pondération de la fourchette de chaque catégorie d'actifs dans laquelle le fonds investit est la suivante :

- 32,50 % à 57,50 % de son actif net en titres de participation canadiens et mondiaux;
- 42,50 % à 67,50 % de son actif net en titres à revenu fixe canadiens et mondiaux.

Les placements du fonds dans des titres de participation et dans des titres à revenu fixe peuvent être constitués jusqu'à 100 % de titres étrangers.

Le gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir jusqu'à 100 % de l'actif net du fonds dans des titres d'OPC gérés par le gestionnaire ou des tiers, y compris des FNB. Le fonds peut également investir dans d'autres OPC gérés par le gestionnaire ou des tiers (les FNB et autres types d'OPC sont collectivement désignés « fonds sous-jacents »). Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres. Le gestionnaire de portefeuille choisira de manière active des titres de fonds sous-jacents dont l'objectif est axé sur l'investissement responsable au sens de la rubrique *Investissement responsable* dans la première partie du prospectus simplifié (partie A).

Dans le cadre de son processus de placement, le gestionnaire de portefeuille choisit des fonds sous-jacents qui ont un objectif de placement fondamental axé sur l'investissement responsable. En plus de recourir à de l'intégration (voir la section *Glossaire* pour plus de détails sur l'intégration des facteurs ESG) de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG », voir la section *Glossaire* pour plus de détails), à des activités d'engagement actionnarial et à des exclusions, les gestionnaires de portefeuille ou sous-gestionnaires de portefeuille des fonds sous-jacents utilisent également une ou plusieurs approches en matière d'investissement responsable parmi les suivantes : le filtrage positif et/ou négatif, l'investissement ESG thématique et/ou l'investissement d'impact, au sens de la rubrique *Investissement responsable*. Ce qui précède est évalué au moyen d'un processus de diligence raisonnable qui respecte le processus de sélection et de surveillance des gestionnaires de portefeuille (se reporter à la rubrique *Investissement responsable* dans la première partie du prospectus simplifié (partie A)). Le gestionnaire de portefeuille choisit les fonds sous-jacents qui respectent sa politique en matière d'investissement responsable.

Le gestionnaire de portefeuille utilise un processus d'évaluation de répartition tactique selon lequel la répartition d'actifs et le choix des fonds sous-jacents sont sujets à des modifications fréquentes en fonction de la conjoncture économique et de l'état des marchés. Lorsque la répartition d'actifs cible et le choix de fonds sous-jacents sont modifiés, le fonds est généralement rééquilibré en fonction de la nouvelle sélection.

Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des avoirs détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition aux différentes régions géographiques que le fonds sous-jacent procurera au fonds, du rendement du fonds sous-jacent, de la considération de critères ESG (voir la section *Glossaire* pour plus de détails sur les critères ESG) et des frais (le cas échéant) payables par le fonds pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le fonds et un fonds sous-jacent.

Portefeuille durable pondéré BNI

Le fonds peut à l'occasion effectuer des placements directs dans des titres de participation canadiens et étrangers. Le fonds peut également investir dans des fonds sous-jacents qui détiennent des actions de sociétés à petite capitalisation et/ou dans des fonds sous-jacents qui détiennent des titres de participation de marchés émergents.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives ou à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire ou dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le fonds peut également, conformément à une dispense obtenue auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, investir une portion de sa valeur liquidative dans des FNB canadiens et américains gérés activement qui ne se qualifient pas à titre de parts indicelles aux termes des lois sur les valeurs mobilières.

Pour plus d'informations au sujet de ces dispenses, se reporter à la rubrique *Renseignements supplémentaires* dans le présent prospectus.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci.

Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Le fonds applique des stratégies de gestion du change visant à couvrir le risque lié aux fluctuations entre le dollar canadien et les devises dans lesquelles sont libellés les titres à revenu fixe détenus par le fonds (principalement le dollar américain). Lorsque cette stratégie de couverture est utilisée, la portion du fonds investie en titres à revenu fixe ne sera généralement pas touchée négativement ou positivement par une fluctuation de la valeur des devises par rapport au dollar canadien. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds et les fonds sous-jacents peuvent conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre ses objectifs de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci. À l'heure actuelle, le fonds et les fonds sous-jacents ne prévoient pas effectuer de mise en pension et de prise en pension de titres.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent aussi. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont les suivants :

- titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires;
- érosion du capital;
- concentration;
- contreparties;
- crédit;
- devises;
- cybersécurité;
- dérivés;
- placements sur les marchés émergents;
- titres de participation;
- fonds négociés en bourse;
- titres de créance à taux variable;
- prêts à taux variable;
- placements sur les marchés étrangers;
- fonds de fonds;
- fiducies de revenu;

Portefeuille durable pondéré BNI

- taux d'intérêt;
- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;
- placements dans des fiducies de placement immobilier;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- prêts de titres;
- séries;
- petites sociétés;
- objectif d'investissement durable.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 94.

Le niveau de risque du fonds est faible à moyen. Puisque le fonds a moins de 10 ans d'historique de rendement, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du fonds. L'indice de référence est composé à 55 % de l'indice Morningstar^{MD} Canada Liquid Bond GR CAD^{MC}, à 11,25 % de l'indice Morningstar^{MD} Canada Large-Mid GR CAD^{MC} et à 33,75 % de l'indice Morningstar^{MD} Developed Markets Large-Mid Cap GR CAD^{MC}. L'indice Morningstar^{MD} Canada Liquid Bond GR CAD^{MC} offre, dans une optique de liquidité, une exposition diversifiée aux titres de créance fédéraux garantis par le gouvernement fédéral, aux titres de créance provinciaux garantis par le gouvernement provincial et aux titres de créance de sociétés libellés en dollars canadiens. Les petites émissions, celles dont les échéances sont limitées et celles dont la note de crédit est inférieure à celle des titres de première qualité sont exclues de l'indice. L'indice Morningstar^{MD} Canada Large-Mid GR CAD^{MC} mesure le rendement des marchés boursiers canadiens en visant 90 % des actions par ordre d'importance en termes de capitalisation boursière. L'indice Morningstar^{MD} Developed Markets Large-Mid Cap GR CAD^{MC} est un sous-ensemble d'actions de sociétés à grande et à moyenne capitalisation de l'indice Morningstar^{MD} Developed Markets^{MC}, lequel est un indice large représentant 97 % de la capitalisation boursière des marchés développés. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* dans la section *Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans le présent document*.

Politique en matière de distributions

Pour les parts des *Séries Conseillers, Investisseurs, F et O*, le fonds distribue son revenu net à la fin de chaque trimestre. Il distribue son revenu net du dernier trimestre et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Pour les parts de *Série R*, le fonds effectue des distributions mensuelles à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont composées de revenu net et peuvent également inclure une portion importante de remboursement de capital. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de votre distribution mensuelle est établi en fonction du taux de versement du fonds, de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds.

Le montant des distributions pour la *Série R* pour une année pourrait dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales* pour plus de détails.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Veillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le fonds.

Portefeuille durable équilibré BNI

Détails du fonds

Type de fonds	Équilibré mondial neutre
Type de titres offerts par ce fonds	Parts des <i>Séries Conseillers, Investisseurs, R, F</i> et <i>O</i> d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de <i>Série Conseillers</i> : 1,75 %
	Parts de <i>Série Investisseurs</i> : 1,75 %
	Parts de <i>Série R</i> : 1,75 %
	Parts de <i>Série F</i> : 0,70 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Portefeuille durable équilibré BNI a comme objectif d'assurer un revenu courant et une appréciation du capital à long terme tout en respectant une approche en matière d'investissement responsable pour ses placements. Pour y parvenir, il investit principalement dans un éventail diversifié d'OPC canadiens et mondiaux (pouvant inclure des fonds négociés en bourse (« FNB »)) qui sont des fonds de titres à revenu fixe et des fonds d'actions.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Dans des conditions normales de marché, la pondération de la fourchette de chaque catégorie d'actifs dans laquelle le fonds investit est la suivante :

- 47,50 % à 72,50 % de son actif net en titres de participation canadiens et mondiaux;
- 27,50 % à 52,50 % de son actif net en titres à revenu fixe canadiens et mondiaux.

Les placements du fonds dans des titres de participation et dans des titres à revenu fixe peuvent être constitués jusqu'à 100 % de titres étrangers.

Le gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir jusqu'à 100 % de l'actif net du fonds dans des titres d'OPC gérés par le gestionnaire ou des tiers, y compris des FNB. Le fonds peut également investir dans d'autres OPC gérés par le gestionnaire ou des tiers (les FNB et autres types d'OPC sont collectivement désignés « fonds sous-jacents »). Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres. Le gestionnaire de portefeuille choisira de manière active des titres de fonds sous-jacents dont l'objectif est axé sur l'investissement responsable au sens de la rubrique *Investissement responsable* dans la première partie du prospectus simplifié (partie A).

Dans le cadre de son processus de placement, le gestionnaire de portefeuille choisit des fonds sous-jacents qui ont un objectif de placement fondamental axé sur l'investissement responsable. En plus de recourir à de l'intégration (voir la section *Glossaire* pour plus de détails sur l'intégration des facteurs ESG) de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG », voir la section *Glossaire* pour plus de détails), à des activités d'engagement actionnarial et à des exclusions, les gestionnaires de portefeuille ou sous-gestionnaires de portefeuille des fonds sous-jacents utilisent également une ou plusieurs approches en matière d'investissement responsable parmi les suivantes : le filtrage positif et/ou négatif, l'investissement ESG thématique et/ou l'investissement d'impact, au sens de la rubrique *Investissement responsable*. Ce qui précède est évalué au moyen d'un processus de diligence raisonnable qui respecte le processus de sélection et de surveillance des gestionnaires de portefeuille (se reporter à la rubrique *Investissement responsable* dans la première partie du prospectus simplifié (partie A)). Le gestionnaire de portefeuille choisit les fonds sous-jacents qui respectent sa politique en matière d'investissement responsable.

Le gestionnaire de portefeuille utilise un processus d'évaluation de répartition tactique selon lequel la répartition d'actifs et le choix des fonds sous-jacents sont sujets à des modifications fréquentes en fonction de la conjoncture économique et de l'état des marchés. Lorsque la répartition d'actifs cible et le choix de fonds sous-jacents sont modifiés, le fonds est généralement rééquilibré en fonction de la nouvelle sélection.

Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des avoirs détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition aux différentes régions géographiques que le fonds sous-jacent procurera au fonds, du rendement du fonds sous-jacent, de la considération de critères ESG (voir la section *Glossaire* pour plus de détails sur les critères ESG) et des frais (le cas échéant) payables par le fonds pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le fonds et un fonds sous-jacent.

Portefeuille durable équilibré BNI

Le fonds peut à l'occasion effectuer des placements directs dans des titres de participation canadiens et étrangers. Le fonds peut également investir dans des fonds sous-jacents qui détiennent des actions de sociétés à petite capitalisation et/ou dans des fonds sous-jacents qui détiennent des titres de participation de marchés émergents.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives ou à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire ou dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le fonds peut également, conformément à une dispense obtenue auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, investir une portion de sa valeur liquidative dans des FNB canadiens et américains gérés activement qui ne se qualifient pas à titre de parts indicelles aux termes des lois sur les valeurs mobilières. Pour plus d'informations au sujet de ces dispenses, se reporter à la rubrique *Renseignements supplémentaires* dans le présent prospectus.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci.

Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Le fonds applique des stratégies de gestion du change visant à couvrir le risque lié aux fluctuations entre le dollar canadien et les devises dans lesquelles sont libellés les titres à revenu fixe détenus par le fonds (principalement le dollar américain). Lorsque cette stratégie de couverture est utilisée, la portion du fonds investie en titres à revenu fixe ne sera généralement pas touchée négativement ou positivement par une fluctuation de la valeur des devises par rapport au dollar canadien. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds et les fonds sous-jacents peuvent conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre ses objectifs de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci. À l'heure actuelle, le fonds et les fonds sous-jacents ne prévoient pas effectuer de mise en pension et de prise en pension de titres.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent aussi. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont les suivants :

- titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires;
- érosion du capital;
- concentration;
- contreparties;
- crédit;
- devises;
- cybersécurité;
- dérivés;
- placements sur les marchés émergents;
- titres de participation;
- fonds négociés en bourse;
- titres de créance à taux variable;
- prêts à taux variable;
- placements sur les marchés étrangers;
- fonds de fonds;
- fiduciaires de revenu;

Portefeuille durable équilibré BNI

- taux d'intérêt;
- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;
- placements dans des fiducies de placement immobilier;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- prêts de titres;
- séries;
- petites sociétés;
- objectif d'investissement durable.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 94.

Le niveau de risque du fonds est faible à moyen. Puisque le fonds a moins de 10 ans d'historique de rendement, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du fonds. L'indice de référence est composé à 40 % de l'indice Morningstar^{MD} Canada Liquid Bond GR CAD^{MC}, à 15 % de l'indice Morningstar^{MD} Canada Large-Mid GR CAD^{MC} et à 45 % de l'indice Morningstar^{MD} Developed Markets Large-Mid Cap GR CAD^{MC}. L'indice Morningstar^{MD} Canada Liquid Bond GR CAD^{MC} offre, dans une optique de liquidité, une exposition diversifiée aux titres de créance fédéraux garantis par le gouvernement fédéral, aux titres de créance provinciaux garantis par le gouvernement provincial et aux titres de créance de sociétés libellés en dollars canadiens. Les petites émissions, celles dont les échéances sont limitées et celles dont la note de crédit est inférieure à celle des titres de première qualité sont exclues de l'indice. L'indice Morningstar^{MD} Canada Large-Mid GR CAD^{MC} mesure le rendement des marchés boursiers canadiens en visant 90 % des actions par ordre d'importance en termes de capitalisation boursière. L'indice Morningstar^{MD} Developed Markets Large-Mid Cap GR CAD^{MC} est un sous-ensemble d'actions de sociétés à grande et à moyenne capitalisation de l'indice Morningstar^{MD} Developed Markets^{MC}, lequel est un indice large représentant 97 % de la capitalisation boursière des marchés développés. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* dans la section *Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans le présent document*.

Politique en matière de distributions

Pour les parts des *Séries Conseillers, Investisseurs, F et O*, le fonds distribue son revenu net à la fin de chaque trimestre. Il distribue son revenu net du dernier trimestre et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Pour les parts de *Série R*, le fonds effectue des distributions mensuelles à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont composées de revenu net et peuvent également inclure une portion importante de remboursement de capital. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de votre distribution mensuelle est établi en fonction du taux de versement du fonds, de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds.

Le montant des distributions pour la *Série R* pour une année pourrait dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales* pour plus de détails.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Veillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le fonds.

Portefeuille durable croissance BNI

Détails du fonds

Type de fonds	Équilibré mondial d'actions
Type de titres offerts par ce fonds	Parts des <i>Séries Conseillers, Investisseurs, R, F et O</i> d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de <i>Série Conseillers</i> : 1,90 %
	Parts de <i>Série Investisseurs</i> : 1,90 %
	Parts de <i>Série R</i> : 1,90 %
	Parts de <i>Série F</i> : 0,80 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Portefeuille durable croissance BNI a comme objectif d'assurer une appréciation du capital à long terme et un certain revenu courant tout en respectant une approche en matière d'investissement responsable pour ses placements. Pour y parvenir, il investit principalement dans un éventail diversifié d'OPC canadiens et mondiaux (pouvant inclure des fonds négociés en bourse (« FNB »)) qui sont des fonds de titres à revenu fixe et des fonds d'actions.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Dans des conditions normales de marché, la pondération de la fourchette de chaque catégorie d'actifs dans laquelle le fonds investit est la suivante :

- 67,50 % à 92,50 % de son actif net en titres de participation canadiens et mondiaux;
- 7,50 % à 32,50 % de son actif net en titres à revenu fixe canadiens et mondiaux.

Les placements du fonds dans des titres de participation et dans des titres à revenu fixe peuvent être constitués jusqu'à 100 % de titres étrangers.

Le gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir jusqu'à 100 % de l'actif net du fonds dans des titres d'OPC gérés par le gestionnaire ou des tiers, y compris des FNB. Le fonds peut également investir dans d'autres OPC gérés par le gestionnaire ou des tiers (les FNB et autres types d'OPC sont collectivement désignés « fonds sous-jacents »). Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres. Le gestionnaire de portefeuille choisira de manière active des titres de fonds sous-jacents dont l'objectif est axé sur l'investissement responsable au sens de la rubrique *Investissement responsable* dans la première partie du prospectus simplifié (partie A).

Dans le cadre de son processus de placement, le gestionnaire de portefeuille choisit des fonds sous-jacents qui ont un objectif de placement fondamental axé sur l'investissement responsable. En plus de recourir à de l'intégration (voir la section *Glossaire* pour plus de détails sur l'intégration des facteurs ESG) de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG », voir la section *Glossaire* pour plus de détails), à des activités d'engagement actionnarial et à des exclusions, les gestionnaires de portefeuille ou sous-gestionnaires de portefeuille des fonds sous-jacents utilisent également une ou plusieurs approches en matière d'investissement responsable parmi les suivantes : le filtrage positif et/ou négatif, l'investissement ESG thématique et/ou l'investissement d'impact, au sens de la rubrique *Investissement responsable*. Ce qui précède est évalué au moyen d'un processus de diligence raisonnable qui respecte le processus de sélection et de surveillance des gestionnaires de portefeuille (se reporter à la rubrique *Investissement responsable* dans la première partie du prospectus simplifié (partie A)). Le gestionnaire de portefeuille choisit les fonds sous-jacents qui respectent sa politique en matière d'investissement responsable.

Le gestionnaire de portefeuille utilise un processus d'évaluation de répartition tactique selon lequel la répartition d'actifs et le choix des fonds sous-jacents sont sujets à des modifications fréquentes en fonction de la conjoncture économique et de l'état des marchés. Lorsque la répartition d'actifs cible et le choix de fonds sous-jacents sont modifiés, le fonds est généralement rééquilibré en fonction de la nouvelle sélection.

Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des avoirs détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition aux différentes régions géographiques que le fonds sous-jacent procurera au fonds, du rendement du fonds sous-jacent, de la considération de critères ESG (voir la section *Glossaire* pour plus de détails sur les critères ESG) et des frais (le cas échéant) payables par le fonds pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le fonds et un fonds sous-jacent.

Portefeuille durable croissance BNI

Le fonds peut à l'occasion effectuer des placements directs dans des titres de participation canadiens et étrangers. Le fonds peut également investir dans des fonds sous-jacents qui détiennent des actions de sociétés à petite capitalisation et/ou dans des fonds sous-jacents qui détiennent des titres de participation de marchés émergents.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives ou à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire ou dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le fonds peut également, conformément à une dispense obtenue auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, investir une portion de sa valeur liquidative dans des FNB canadiens et américains gérés activement qui ne se qualifient pas à titre de parts indicelles aux termes des lois sur les valeurs mobilières.

Pour plus d'informations au sujet de ces dispenses, se reporter à la rubrique *Renseignements supplémentaires* dans le présent prospectus.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci.

Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Le fonds applique des stratégies de gestion du change visant à couvrir le risque lié aux fluctuations entre le dollar canadien et les devises dans lesquelles sont libellés les titres à revenu fixe détenus par le fonds (principalement le dollar américain). Lorsque cette stratégie de couverture est utilisée, la portion du fonds investie en titres à revenu fixe ne sera généralement pas touchée négativement ou positivement par une fluctuation de la valeur des devises par rapport au dollar canadien. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds et les fonds sous-jacents peuvent conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre ses objectifs de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci. À l'heure actuelle, le fonds et les fonds sous-jacents ne prévoient pas effectuer de mise en pension et de prise en pension de titres.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent aussi. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont les suivants :

- titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires;
- érosion du capital;
- concentration;
- contreparties;
- crédit;
- devises;
- cybersécurité;
- dérivés;
- placements sur les marchés émergents;
- titres de participation;
- fonds négociés en bourse;
- titres de créance à taux variable;
- prêts à taux variable;
- placements sur les marchés étrangers;
- fonds de fonds;
- fiducies de revenu;

Portefeuille durable croissance BNI

- taux d'intérêt;
- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;
- placements dans des fiducies de placement immobilier;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- prêts de titres;
- séries;
- petites sociétés;
- objectif d'investissement durable.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 94.

Le niveau de risque du fonds est faible à moyen. Puisque le fonds a moins de 10 ans d'historique de rendement, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du fonds. L'indice de référence est composé à 20 % de l'indice Morningstar^{MD} Canada Liquid Bond GR CAD^{MC}, à 20 % de l'indice Morningstar^{MD} Canada Large-Mid GR CAD^{MC} et à 60 % de l'indice Morningstar^{MD} Developed Markets Large-Mid Cap GR CAD^{MC}. L'indice Morningstar^{MD} Canada Liquid Bond GR CAD^{MC} offre, dans une optique de liquidité, une exposition diversifiée aux titres de créance fédéraux garantis par le gouvernement fédéral, aux titres de créance provinciaux garantis par le gouvernement provincial et aux titres de créance de sociétés libellés en dollars canadiens. Les petites émissions, celles dont les échéances sont limitées et celles dont la note de crédit est inférieure à celle des titres de première qualité sont exclues de l'indice. L'indice Morningstar^{MD} Canada Large-Mid GR CAD^{MC} mesure le rendement des marchés boursiers canadiens en visant 90 % des actions par ordre d'importance en termes de capitalisation boursière. L'indice Morningstar^{MD} Developed Markets Large-Mid Cap GR CAD^{MC} est un sous-ensemble d'actions de sociétés à grande et à moyenne capitalisation de l'indice Morningstar^{MD} Developed Markets^{MC}, lequel est un indice large représentant 97 % de la capitalisation boursière des marchés développés.

Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* dans la section *Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans le présent document*.

Politique en matière de distributions

Pour les parts des *Séries Conseillers, Investisseurs, F et O*, le fonds distribue son revenu net à la fin de chaque trimestre. Il distribue son revenu net du dernier trimestre et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Pour les parts de *Série R*, le fonds effectue des distributions mensuelles à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont composées de revenu net et peuvent également inclure une portion importante de remboursement de capital. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de votre distribution mensuelle est établi en fonction du taux de versement du fonds, de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds.

Le montant des distributions pour la *Série R* pour une année pourrait dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales* pour plus de détails.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le fonds.

Portefeuille durable actions BNI

Détails du fonds

Type de fonds	Actions mondiales
Type de titres offerts par ce fonds	Parts des <i>Séries Conseillers, Investisseurs, R, F et O</i> d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de <i>Série Conseillers</i> : 2,00 %
	Parts de <i>Série Investisseurs</i> : 2,00 %
	Parts de <i>Série R</i> : 2,00 %
	Parts de <i>Série F</i> : 0,85 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Portefeuille durable actions BNI a comme objectif d'assurer une appréciation du capital à long terme tout en respectant une approche en matière d'investissement responsable pour ses placements. Pour y parvenir, il investit principalement dans un éventail diversifié d'OPC canadiens et mondiaux (pouvant inclure des fonds négociés en bourse (« FNB »)) qui sont des fonds de titres à revenu fixe et des fonds d'actions.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Dans des conditions normales de marché, la pondération de la fourchette de chaque catégorie d'actifs dans laquelle le fonds investit est la suivante :

- 90 % à 100 % de son actif net en titres de participation canadiens et mondiaux;
- 0 % à 10 % de son actif net en titres à revenu fixe canadiens et mondiaux.

Les placements du fonds dans des titres de participation et dans des titres à revenu fixe peuvent être constitués jusqu'à 100 % de titres étrangers.

Le gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir jusqu'à 100 % de l'actif net du fonds dans des titres d'OPC gérés par le gestionnaire ou des tiers, y compris des FNB. Le fonds peut également investir dans d'autres OPC gérés par le gestionnaire ou des tiers (les FNB et autres types d'OPC sont collectivement désignés « fonds sous-jacents »). Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres. Le gestionnaire de portefeuille choisira de manière active des titres de fonds sous-jacents dont l'objectif est axé sur l'investissement responsable au sens de la rubrique *Investissement responsable* dans la première partie du prospectus simplifié (partie A).

Dans le cadre de son processus de placement, le gestionnaire de portefeuille choisit des fonds sous-jacents qui ont un objectif de placement fondamental axé sur l'investissement responsable. En plus de recourir à de l'intégration (voir la section *Glossaire* pour plus de détails sur l'intégration des facteurs ESG) de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG », voir la section *Glossaire* pour plus de détails), à des activités d'engagement actionnarial et à des exclusions, les gestionnaires de portefeuille ou sous-gestionnaires de portefeuille des fonds sous-jacents utilisent également une ou plusieurs approches en matière d'investissement responsable parmi les suivantes : le filtrage positif et/ou négatif, l'investissement ESG thématique et/ou l'investissement d'impact, au sens de la rubrique *Investissement responsable*. Ce qui précède est évalué au moyen d'un processus de diligence raisonnable qui respecte le processus de sélection et de surveillance des gestionnaires de portefeuille (se reporter à la rubrique *Investissement responsable* dans la première partie du prospectus simplifié (partie A)). Le gestionnaire de portefeuille choisit les fonds sous-jacents qui respectent sa politique en matière d'investissement responsable.

Le gestionnaire de portefeuille utilise un processus d'évaluation de répartition tactique selon lequel la répartition d'actifs et le choix des fonds sous-jacents sont sujets à des modifications fréquentes en fonction de la conjoncture économique et de l'état des marchés. Lorsque la répartition d'actifs cible et le choix de fonds sous-jacents sont modifiés, le fonds est généralement rééquilibré en fonction de la nouvelle sélection.

Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des avoirs détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition aux différentes régions géographiques que le fonds sous-jacent procurera au fonds, du rendement du fonds sous-jacent, de la considération de critères ESG (voir la section *Glossaire* pour plus de détails sur les critères ESG) et des frais (le cas échéant) payables par le fonds pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le fonds et un fonds sous-jacent.

Portefeuille durable actions BNI

Le fonds peut à l'occasion effectuer des placements directs dans des titres de participation canadiens et étrangers. Le fonds peut également investir dans des fonds sous-jacents qui détiennent des actions de sociétés à petite capitalisation et/ou dans des fonds sous-jacents qui détiennent des titres de participation de marchés émergents.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives ou à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire ou dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le fonds peut également, conformément à une dispense obtenue auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, investir une portion de sa valeur liquidative dans des FNB canadiens et américains gérés activement qui ne se qualifient pas à titre de parts indicelles aux termes des lois sur les valeurs mobilières.

Pour plus d'informations au sujet de ces dispenses, se reporter à la rubrique *Renseignements supplémentaires* dans le présent prospectus.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci.

Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Le fonds applique des stratégies de gestion du change visant à couvrir le risque lié aux fluctuations entre le dollar canadien et les devises dans lesquelles sont libellés les titres à revenu fixe détenus par le fonds (principalement le dollar américain). Lorsque cette stratégie de couverture est utilisée, la portion du fonds investie en titres à revenu fixe ne sera généralement pas touchée négativement ou positivement par une fluctuation de la valeur des devises par rapport au dollar canadien. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds et les fonds sous-jacents peuvent conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre ses objectifs de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci. À l'heure actuelle, le fonds et les fonds sous-jacents ne prévoient pas effectuer de mise en pension et de prise en pension de titres.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent aussi. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont les suivants :

- titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires;
- érosion du capital;
- concentration;
- contreparties;
- crédit;
- devises;
- cybersécurité;
- dérivés;
- placements sur les marchés émergents;
- titres de participation;
- fonds négociés en bourse;
- titres de créance à taux variable;
- prêts à taux variable;
- placements sur les marchés étrangers;
- fonds de fonds;
- fiducies de revenu;

Portefeuille durable actions BNI

- taux d'intérêt;
- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;
- placements dans des fiducies de placement immobilier;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- prêts de titres;
- séries;
- petites sociétés;
- objectif d'investissement durable.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 94.

Le niveau de risque du fonds est moyen. Puisque le fonds a moins de 10 ans d'historique de rendement, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du fonds. L'indice de référence est composé à 25 % de l'indice Morningstar^{MD} Canada Large-Mid GR CAD^{MC} et à 75 % de l'indice Morningstar^{MD} Developed Markets Large-Mid Cap GR CAD^{MC}. L'indice Morningstar^{MD} Canada Large-Mid GR CAD^{MC} mesure le rendement des marchés boursiers canadiens en visant 90 % des actions par ordre d'importance en termes de capitalisation boursière. L'indice Morningstar^{MD} Developed Markets Large-Mid Cap GR CAD^{MC} est un sous-ensemble d'actions de sociétés à grande et à moyenne capitalisation de l'indice Morningstar^{MD} Developed Markets^{MC}, lequel est un indice large représentant 97 % de la capitalisation boursière des marchés développés.

Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* dans la section *Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans le présent document*.

Politique en matière de distributions

Pour les parts des *Séries Conseillers, Investisseurs, F et O*, le fonds distribue son revenu net à la fin de chaque trimestre. Il distribue son revenu net du dernier trimestre et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Pour les parts de *Série R*, le fonds effectue des distributions mensuelles à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont composées de revenu net et peuvent également inclure une portion importante de remboursement de capital. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de votre distribution mensuelle est établi en fonction du taux de versement du fonds, de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds.

Le montant des distributions pour la *Série R* pour une année pourrait dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales* pour plus de détails.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le fonds.

Fonds Jarislowsky Fraser Sélect équilibré BNI

Détails du fonds

Type de fonds	Équilibré canadien d'actions
Type de titres offerts par ce fonds	Parts des <i>Séries Conseillers, E, F, F5 et T5</i> d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de <i>Série Conseillers</i> : 1,70 % Parts de <i>Série E</i> : 0,70 % Parts de <i>Série F</i> : 0,70 % Parts de <i>Série F5</i> : 0,70 % Parts de <i>Série T5</i> : 1,70 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.
Sous-gestionnaire de portefeuille	Jarislowsky, Fraser Limitée

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds Jarislowsky Fraser Sélect équilibré BNI a comme objectif de placement d'assurer une croissance du capital modérée. Le fonds investit, directement ou indirectement, dans un portefeuille diversifié constitué principalement de titres à revenu fixe et de titres de participation canadiens.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le fonds peut investir dans des titres de participation, tels que des actions ordinaires et privilégiées. Le sous-gestionnaire de portefeuille sélectionne principalement des titres de participation de qualité supérieure d'émetteurs canadiens. Le fonds peut également investir dans des titres à revenu fixe de première qualité libellés en monnaie canadienne ou étrangère. Le sous-gestionnaire de portefeuille investit principalement cette portion du portefeuille dans des obligations de sociétés et de gouvernements. Le sous-gestionnaire de portefeuille peut également investir dans des obligations convertibles. Le fonds peut investir environ 30 % de son actif dans des titres de participation ou des titres à revenu fixe d'émetteurs étrangers.

Le fonds vise une pondération selon une fourchette de 40 % à 70 % en titres de participation et de 30 % à 60 % en titres à revenu fixe. Le sous-gestionnaire de portefeuille peut, à sa seule discrétion, réviser et rajuster la pondération de la fourchette de chaque catégorie d'actifs en fonction de la conjoncture économique et du marché.

Le sous-gestionnaire de portefeuille adopte une stratégie de placement prudente visant à préserver le capital et se concentre sur les titres de sociétés à grande capitalisation qui sont des chefs de file dans leur industrie et qui ont de fortes équipes de direction, des antécédents de revenus favorables et un niveau d'endettement raisonnable.

Le processus de sélection des titres à revenu fixe vise à maximiser le revenu tout en minimisant les risques de taux d'intérêt et de défaut. En ce qui a trait aux obligations de haute qualité, une analyse de facteurs macroéconomiques (notamment la croissance économique, l'inflation, la politique budgétaire et la politique monétaire) est effectuée afin que les échéances et la qualité de crédit des titres choisis positionnent le fonds de façon à ce qu'il puisse faire face à différentes phases du cycle économique. Les titres ayant une qualité de crédit moindre, comme les obligations de sociétés, sont analysés en utilisant une approche ascendante afin de déterminer leur valeur. L'analyse spécifique de chaque société met l'accent sur la stabilité des flux de trésorerie et sur la valeur de récupération des obligations.

Le fonds peut également investir dans du papier commercial, incluant du papier commercial adossé à des actifs. Ce fonds choisit du papier commercial noté R-1 (Faible) par DBRS Limited ou ayant reçu une note équivalente par toute autre agence de notation désignée.

Le fonds obtient une exposition aux catégories d'actifs sélectionnées en investissant directement dans de tels titres et/ou indirectement, au moyen d'un placement pouvant représenter jusqu'à 100 % de son actif net, dans des fonds sous-jacents (incluant des fonds négociés en bourse) gérés par le gestionnaire ou des tiers. Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Le sous-gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des avoirs détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le sous-gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actifs que le fonds sous-jacent fournira au fonds, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) payables par le fonds pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le fonds et un fonds sous-jacent.

Fonds Jarislowsky Fraser Sélect équilibré BNI

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation. À l'heure actuelle, le fonds n'utilise pas de dérivés directement.

Le fonds peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives ou à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le sous-gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent aussi. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont les suivants :

- titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires;
- érosion du capital;
- concentration;
- crédit;
- devises;
- cybersécurité;
- dérivés;
- titres de participation;
- fonds négociés en bourse;
- placements sur les marchés étrangers;
- fonds de fonds;
- fiducies de revenu;
- taux d'intérêt;
- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- prêts de titres;
- petites sociétés;
- séries.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 94.

Fonds Jarislowsky Fraser Sélect équilibré BNI

Politique en matière de distributions

Pour les parts des séries autres que la *Série F5* et la *Série T5*, le fonds distribue son revenu net à la fin de chaque trimestre. Il distribue son revenu net du dernier trimestre et les gains en capital net réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Dans ce cas, nous vous paierons par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Pour les parts de *Série F5* et de *Série T5*, le fonds effectue des distributions mensuelles à la fin de chaque mois. Ces distributions sont constituées de remboursement de capital et/ou de revenu net. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant mensuel des distributions est fixé en multipliant la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente (ou, si aucune part n'était offerte à la fin de l'année civile précédente, à la date à laquelle les parts sont pour la première fois offertes dans l'année courante) par 5 % et en divisant le résultat par 12. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds. Le montant des distributions pour la *Série F5* et la *Série T5* pour une année pourrait dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales* pour plus de détails.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Veillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le fonds.

Fonds de répartition tactique d'actifs BNI

Détails du fonds

Type de fonds	Équilibré tactique
Type de titres offerts par ce fonds*	Parts des <i>Séries Conseillers, F, N, NR</i> et <i>O</i> d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de <i>Série Conseillers</i> : 1,60 %
	Parts de <i>Série F</i> : 0,60 %
	Parts de <i>Série N</i> : 0,25 %
	Parts de <i>Série NR</i> : 0,25 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

* Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds de répartition tactique d'actifs BNI a comme objectif de placement d'assurer une croissance du capital à long terme. Le fonds investit principalement, de manière tactique, directement ou au moyen de placements dans des titres d'autres OPC (pouvant inclure des fonds négociés en bourse (« FNB »)), dans des titres à revenu fixe et des titres de participation à travers le monde.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le fonds investit principalement dans des OPC (pouvant inclure des FNB) offrant une exposition à des titres à revenu fixe et des titres de participation à travers le monde.

Dans des proportions moindres, le fonds peut également investir dans des fonds négociés en bourse aurifères et des OPC (pouvant inclure des FNB) offrant une exposition à ce qui suit :

- des obligations fédérales ou provinciales ou des obligations de sociétés de bonne qualité;
- des titres adossés à des créances;
- des actions ordinaires de sociétés canadiennes ou étrangères;
- des fiducies de revenu, incluant des fiducies de placement immobilier;
- des billets négociés en bourse;
- des titres de participation de marchés émergents;
- des actions de sociétés à petite capitalisation.

Le gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir jusqu'à 100 % de l'actif net du fonds dans des titres d'OPC gérés par le gestionnaire ou des tiers, y compris des FNB. Le fonds peut également investir dans d'autres OPC gérés par le gestionnaire ou des tiers (les FNB et autres types d'OPC sont collectivement désignés « fonds sous-jacents »). Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des avoirs détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actifs que le fonds sous-jacent fournira au fonds, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) payables par le fonds pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le fonds et un fonds sous-jacent.

Le fonds peut investir jusqu'à 40 % de son actif net dans des titres de marchés émergents.

Le processus de placement du fonds est fondé sur la recherche fondamentale descendante. Le gestionnaire de portefeuille sélectionne, de manière tactique, les titres de fonds en prenant en considération les perspectives économiques et en analysant les risques réels représentés par les diverses catégories d'actifs et leur niveau de corrélation.

Conformément à une dispense obtenue auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut investir dans les titres de certains fonds négociés en bourse gérés par Horizons ETFs Management (Canada) Inc. (précédemment connue sous la dénomination AlphaPro Management Inc.) qui ne sont pas des parts indicelles et qui ne sont pas assujettis au Règlement 81-101. Le fonds peut également, conformément à une dispense obtenue auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, investir une portion de sa valeur liquidative dans des fonds négociés en bourse canadiens et américains gérés activement qui ne se qualifient pas à titre de parts

Fonds de répartition tactique d'actifs BNI

indicielles aux termes des lois sur les valeurs mobilières. Pour plus d'informations au sujet de ces dispenses, voir la rubrique *Renseignements supplémentaires* dans le présent prospectus.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds peut également conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives ou à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont les suivants :

- concentration;
- crédit;
- devises;
- cybersécurité;
- dérivés;
- placements sur les marchés émergents;
- titres de participation;
- fonds négociés en bourse;
- billets négociés en bourse;
- placements sur les marchés étrangers;
- fonds de fonds;
- fiducies de revenu;
- taux d'intérêt;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;
- placements dans des fiducies de placement immobilier;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- règle 144A prise en vertu de la *Securities Act of 1933* des États-Unis;
- prêts de titres;
- séries.

Fonds de répartition tactique d'actifs BNI

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 94.

Le niveau de risque du fonds est faible à moyen. Puisque le fonds a moins de 10 ans d'historique de rendement, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du fonds. L'indice de référence utilisé est composé à 50 % de l'indice Morningstar^{MD} Canada Liquid Bond GR CAD^{MC}, à 17,5 % de l'indice Morningstar^{MD} US Large Cap TR USD^{MC}, à 17,5 % de l'indice Morningstar^{MD} Canada Large-Mid GR CAD^{MC}, à 10 % de l'indice Morningstar^{MD} Developed Markets ex North America GR CAD^{MC} et à 5 % de l'indice Morningstar^{MD} Emerging Markets Large-Mid GR CAD^{MC}. L'indice Morningstar^{MD} Canada Liquid Bond GR CAD^{MC} offre, dans une optique de liquidité, une exposition diversifiée aux titres de créance fédéraux garantis par le gouvernement fédéral, aux titres de créance provinciaux garantis par le gouvernement provincial et aux titres de créance de sociétés libellés en dollars canadiens. Les petites émissions, celles dont les échéances sont limitées et celles dont la note de crédit est inférieure à celle des titres de première qualité sont exclues de l'indice. L'indice Morningstar^{MD} US Large Cap TR USD^{MC} mesure le rendement des actions américaines à grande capitalisation. Ces actions représentent 70 % de cet univers de placement. L'indice Morningstar^{MD} Canada Large-Mid GR CAD^{MC} mesure le rendement des marchés boursiers canadiens en visant 90 % des actions par ordre d'importance en termes de capitalisation boursière. L'indice Morningstar^{MD} Developed Markets ex North America GR CAD^{MC} mesure le rendement des entreprises des marchés développés excluant l'Amérique du Nord. Il couvre environ 97 % de la capitalisation boursière totale des marchés développés excluant l'Amérique du Nord. L'indice Morningstar^{MD} Emerging Markets Large-Mid GR CAD^{MC} mesure le rendement des marchés émergents en visant 90 % des actions par ordre d'importance en termes de capitalisation boursière. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* dans la section *Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans le présent document*.

Au cours des 12 derniers mois, le fonds a investi jusqu'à 22,53 % de son actif net dans le FNB Horizons Indice S&P 500^{MD}, jusqu'à 15,09 % de son actif net dans le FNB Horizons Indice S&P/TSX plafonné composé, jusqu'à 15,01 % de son actif net dans le FNB Horizons Obligations du Trésor américain de 7 à 10 ans, jusqu'à 73,77 % de son actif net dans le FNB Horizons Univers obligations canadiennes sélectionnées et jusqu'à 12,51 % de son actif net dans le iShares Core MSCI EAFE ETF. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Politique en matière de distributions

Pour les parts des *Séries Conseillers, F, O et N*, le fonds distribue son revenu net et les gains en capital net réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront investies dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Pour les parts de *Série NR*, le fonds effectue des distributions mensuelles à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont composées de revenu net et peuvent également inclure une portion importante de remboursement de capital. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de votre distribution mensuelle est établi en fonction du taux de versement du fonds, de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront investies dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire. Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds.

Le montant total des distributions pour la *Série NR* pour une année pourrait dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales* pour plus de détails.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le fonds.

Fonds équilibré mondial de croissance BNI

Détails du fonds

Type de fonds	Équilibré mondial d'actions
Type de titres offerts par ce fonds	Parts des <i>Séries Conseillers, F, F5 et T5</i> d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de <i>Série Conseillers</i> : 1,75 %
	Parts de <i>Série F</i> : 0,75 %
	Parts de <i>Série F5</i> : 0,75 %
	Parts de <i>Série T5</i> : 1,75 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds équilibré mondial de croissance BNI a comme objectif de placement de produire une plus-value du capital à long terme et un certain revenu en investissant principalement, directement ou au moyen de placements dans des titres d'autres OPC (pouvant inclure des fonds négociés en bourse (« FNB »)), dans des titres à revenu fixe mondiaux et des titres de participation mondiaux.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Dans des conditions normales de marché, la pondération de la fourchette de chaque catégorie d'actifs dans laquelle le fonds investit est la suivante :

- 60 à 90 % de son actif net en titres de participation mondiaux;
- 10 à 40 % de son actif net en titres à revenu fixe mondiaux.

Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré réviser et rajuster la pondération de la fourchette de chaque catégorie d'actifs en fonction de la conjoncture économique et de l'état des marchés.

Le gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir jusqu'à 100 % de l'actif net du fonds dans des titres d'OPC gérés par le gestionnaire ou des tiers, y compris des FNB. Le fonds peut également investir dans d'autres OPC gérés par le gestionnaire ou des tiers (les FNB et autres types d'OPC sont collectivement désignés « fonds sous-jacents »). Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Le gestionnaire de portefeuille utilise un processus d'évaluation de répartition tactique selon lequel la répartition d'actifs et le choix des fonds sous-jacents sont sujets à des modifications fréquentes en fonction de la conjoncture économique et de l'état des marchés. Lorsque la répartition d'actifs cible et le choix de fonds sous-jacents sont modifiés, le fonds est généralement rééquilibré en fonction de la nouvelle sélection.

Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des avoirs détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres. Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition aux différentes régions géographiques que le fonds sous-jacent procurera au fonds, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) payables par le fonds pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le fonds et un fonds sous-jacent.

Le fonds peut également investir dans des fonds sous-jacents qui détiennent des actions de sociétés à petite capitalisation et/ou dans des fonds sous-jacents qui détiennent des titres de participation de marchés émergents. La pondération maximale allouée aux titres des marchés émergents est de 10 % de la valeur liquidative du fonds. Le fonds obtient une exposition aux catégories d'actifs précitées en investissant jusqu'à la totalité de son actif net dans des fonds sous-jacents (pouvant inclure des FNB) gérés par le gestionnaire ou des tiers.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives ou à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent

Fonds équilibré mondial de croissance BNI

également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent aussi. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont les suivants :

- titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires;
- érosion du capital;
- concentration;
- contreparties;
- crédit;
- devises;
- cybersécurité;
- certificats représentatifs d'actions étrangères;
- dérivés;
- placements sur les marchés émergents;
- titres de participation;
- fonds négociés en bourse;
- prêts à taux variable;
- placements sur les marchés étrangers;
- fonds de fonds;
- fiducies de revenu;
- taux d'intérêt;
- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;
- placements dans des fiducies de placement immobilier;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- prêts de titres;
- séries;
- petites sociétés;
- spécialisation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques associés aux placements dans les OPC, reportez-vous à la page 94.

Fonds équilibré mondial de croissance BNI

Le niveau de risque du fonds est faible à moyen. Puisque le fonds a moins de 10 ans d'historique de rendement, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du fonds. L'indice de référence est composé à 75 % de l'indice MSCI World et à 25 % de l'indice Bloomberg Global Aggregate Bond (couvert en \$ CA). L'indice MSCI World est composé d'actions de plus de 1 500 sociétés représentant les marchés boursiers d'environ 23 pays et mesure le rendement des marchés des actions dans les marchés développés du monde entier. L'indice Bloomberg Global Aggregate Bond (couvert en \$ CA) est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière qui est conçu pour mesurer les marchés mondiaux généraux des titres à revenu fixe, des titres adossés à des créances hypothécaires et des titres adossés à des créances émis par des sociétés, des gouvernements, des organismes gouvernementaux et des entités supranationales. L'indice de référence du fonds a été modifié de manière à mieux refléter la répartition d'actifs du fonds. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* dans la section *Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans le présent document*.

Au cours des 12 derniers mois, le fonds a investi jusqu'à 31,80 % de son actif net dans le FNB actif d'actions internationales BNI, jusqu'à 32,93 % de son actif net dans le FNB de revenu fixe sans contraintes BNI, jusqu'à 51,79 % de son actif net dans le FNB actif d'actions américaines BNI, jusqu'à 75,01 % de son actif net dans le Fonds d'actions mondiales BNI et jusqu'à 20,48 % de son actif net dans le Fonds d'obligations mondiales tactique BNI. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Politique en matière de distributions

Pour les parts de *Série Conseillers* et de *Série F*, le fonds distribue son revenu net à la fin de chaque trimestre. Il distribue le revenu net du dernier trimestre et les gains en capital nets réalisés de l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Ces distributions seront réinvesties dans des parts additionnelles de la même série du fonds, à moins que vous demandiez qu'elles soient versées en espèces par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire. Un montant minimum de distribution de 25 \$ pourrait être requis pour qu'une distribution vous soit versée en espèces.

Pour les parts de *Série F5* et de *Série T5*, le fonds effectue des distributions à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont constituées de remboursement de capital et/ou de revenu net. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé en multipliant la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente (ou, si aucune part n'était offerte à la fin de l'année civile précédente, à la date à laquelle les parts ont été offertes dans l'année courante) par 5 % et en divisant le résultat par 12. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Ces distributions mensuelles seront réinvesties dans des parts additionnelles de la même série du fonds, à moins que vous demandiez qu'elles soient versées en espèces par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire. Un montant minimum de distribution de 25 \$ pourrait être requis pour qu'une distribution vous soit versée en espèces. Le montant total des distributions pour une année pourrait dépasser le revenu et les gains en capital réalisés par le fonds au cours de l'année. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales* pour plus de détails. Le revenu net qui n'a pas été distribué auparavant durant l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds au moyen d'une distribution spéciale à la fin de l'année. Cette distribution spéciale de fin d'année doit être réinvestie dans des parts additionnelles de la même série du fonds.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le fonds.

Fonds d'actions canadiennes BNI

Détails du fonds

Type de fonds	Actions principalement canadiennes
Type de titres offerts par ce fonds*	Parts des <i>Séries Investisseurs, Conseillers, Conseillers-2, E, F, F-2, F5, O et T5</i> d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de <i>Série Conseillers</i> : 1,75 %
	Parts de <i>Série E</i> : 0,75 %
	Parts de <i>Série F</i> : 0,75 %
	Parts de <i>Série F5</i> : 0,75 %
	Parts de <i>Série T5</i> : 1,75 %
	Parts de <i>Série Investisseurs</i> : 1,75 %
	Parts de <i>Série Conseillers-2</i> : 1,70 %
	Parts de <i>Série F-2</i> : 0,70 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.
Sous-gestionnaire de portefeuille	Jarislowsky, Fraser Limitée

* Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds d'actions canadiennes BNI a comme objectif de placement de procurer une croissance du capital à long terme. Le fonds investit, directement ou indirectement, dans un portefeuille constitué principalement de titres de participation d'émetteurs canadiens à grande capitalisation.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Lorsque le sous-gestionnaire de portefeuille achète et vend des titres de participation pour le fonds, il utilise une approche fondée sur la croissance à un prix raisonnable, avec une perspective d'investissement à long terme. En fonction de l'analyse fondamentale, le sous-gestionnaire de portefeuille repère des sociétés qui présentent des perspectives de croissance supérieure à la moyenne et un risque inférieur à la moyenne. Le portefeuille est composé d'actions ordinaires et/ou privilégiées de sociétés à grande capitalisation qui sont des chefs de file dans leur industrie et qui ont de fortes équipes de direction, des antécédents de revenus favorables et un niveau d'endettement raisonnable.

Le fonds peut investir jusqu'à 49 % de son actif dans des titres d'émetteurs étrangers. Le fonds peut aussi détenir des espèces de même que des titres à revenu fixe, tels que des obligations de sociétés et de gouvernements. Le processus de sélection des titres à revenu fixe vise à maximiser le revenu tout en minimisant les risques de taux d'intérêt et de défaut. L'analyse spécifique de chaque société met l'accent sur la stabilité de ses flux de trésorerie et sur la valeur de récupération des obligations.

Le fonds obtient une exposition aux catégories d'actifs ci-dessus mentionnées en investissant directement dans de tels titres, et/ou indirectement, au moyen d'un placement pouvant représenter jusqu'à 100 % de son actif net, dans des fonds sous-jacents (incluant des fonds négociés en bourse) gérés par le gestionnaire ou des tiers. Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Le sous-gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des avoirs détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le sous-gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actifs que le fonds sous-jacent fournira au fonds, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) payables par le fonds pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le fonds et un fonds sous-jacent.

Le fonds peut également investir dans du papier commercial, incluant du papier commercial adossé à des actifs. Ce fonds choisit du papier commercial noté R-1 (Faible) par DBRS Limited ou ayant reçu une note équivalente par toute autre agence de notation désignée.

L'analyse des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG », voir la section *Glossaire* pour plus de détails) est intégrée dans le processus du sous-gestionnaire de portefeuille au moyen de son outil d'évaluation exclusif des facteurs ESG, ce qui contribue à l'évaluation de la qualité d'entreprise, des risques et des occasions associés aux émetteurs. Cependant, il ne s'agit pas d'un outil d'exclusion ou de sélection quantitative. Cet outil comprend des analyses quantitatives et qualitatives des enjeux propres à un secteur dans quatre catégories : la gouvernance (p. ex., l'indépendance du conseil et les droits de vote), la rémunération de la haute

Fonds d'actions canadiennes BNI

direction, l'environnement (p. ex., la communication de l'information relative au climat et la gestion des émissions) et les facteurs sociaux (p. ex., la santé et la sécurité, le roulement du personnel et l'attrition). Les sources peuvent notamment comprendre les rapports des sociétés, les tiers fournisseurs de données ESG et les organisations qui établissent des normes ESG.

Les approches en matière d'investissement responsable du sous-gestionnaire de portefeuille aident à orienter ses activités d'engagement actionnarial en matière d'enjeux ESG, comme le dialogue et/ou le vote par procuration (voir la section *Glossaire* pour plus de détails sur les activités d'engagement actionnarial en matière d'enjeux ESG, le dialogue et le vote par procuration). Un dialogue direct et continu avec les membres de la direction et du conseil de sociétés émettrices est intégral à son approche et à son processus de placement à long terme. Les analystes de recherche utilisent leurs connaissances pour établir les priorités d'engagement et se concentrent sur des secteurs critiques susceptibles d'être améliorés. Le sous-gestionnaire de portefeuille intervient auprès des sociétés pour mieux comprendre comment elles gèrent des sujets ESG donnés et stimulent une gouvernance renforcée, une équipe de direction alignée, l'adoption de pratiques ESG et des divulgations améliorées en matière d'enjeux ESG.

Le sous-gestionnaire de portefeuille respecte les exclusions normatives de BNI à l'égard de ce fonds, comme elles sont décrites à la rubrique *Investissement responsable* dans la première partie du prospectus simplifié (partie A). Le fonds peut employer une approche en matière d'investissement responsable, comme il est décrit ci-dessus, cette approche faisant partie des nombreuses composantes des stratégies de placement utilisées pour contribuer à l'atteinte de l'objectif de placement du fonds. L'approche en matière d'investissement responsable et les facteurs ESG ne font pas partie de l'objectif de placement du fonds et, par conséquent, ne constituent pas la principale stratégie du fonds.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation. À l'heure actuelle, le fonds n'utilise pas de dérivés directement.

Le fonds peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives ou à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le sous-gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent aussi. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont les suivants :

- titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires;
- érosion du capital;
- concentration;
- crédit;
- devises;
- cybersécurité;
- dérivés;
- titres de participation;
- stratégie d'intégration des facteurs ESG;
- fonds négociés en bourse;
- placements sur les marchés étrangers;
- fonds de fonds;

Fonds d'actions canadiennes BNI

- fiducies de revenu;
- taux d'intérêt;
- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- prêts de titres;
- petites sociétés;
- séries.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 94.

Au 15 avril 2024, le Portefeuille Équilibré BNI détenait 33,59 % des parts du Fonds d'actions canadiennes BNI, le Portefeuille Croissance BNI en détenait 18,35 % et le Portefeuille Pondéré BNI en détenait 14,90 %. Le fonds pourrait devoir vendre ses placements à des prix défavorables afin de respecter les demandes de rachat de ces porteurs de parts.

Politique en matière de distributions

Pour les parts des séries autres que la *Série F5* et la *Série T5*, le fonds distribue son revenu net et les gains en capital net réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Pour les parts de *Série F5* et de *Série T5*, le fonds effectue des distributions mensuelles à la fin de chaque mois. Ces distributions sont constituées de remboursement de capital et/ou de revenu net. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile.

Le montant mensuel des distributions est fixé en multipliant la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente (ou, si aucune part n'était offerte à la fin de l'année civile précédente, à la date à laquelle les parts sont pour la première fois offertes dans l'année courante) par 5 % et en divisant le résultat par 12. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds. Le montant des distributions pour la *Série F5* et la *Série T5* pour une année pourrait dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales* pour plus de détails.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Veillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le fonds.

Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité *SmartBeta* BNI (auparavant Fonds d'actions canadiennes *SmartBeta* BNI)

Détails du fonds

Type de fonds	Actions canadiennes
Type de titres offerts par ce fonds*	Parts des <i>Séries Investisseurs, Conseillers, F</i> et <i>O</i> d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de <i>Série Investisseurs</i> : 1,75 %
	Parts de <i>Série Conseillers</i> : 1,75 %
	Parts de <i>Série F</i> : 0,65 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

* Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité *SmartBeta* BNI a comme objectif de placement de procurer une croissance du capital à long terme.

Le fonds investit directement, ou au moyen de placements dans des titres d'autres OPC, dans un portefeuille constitué principalement de titres de participation de sociétés canadiennes sélectionnés selon une analyse quantitative des facteurs de risque.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le fonds investit dans un portefeuille constitué principalement d'actions ordinaires de sociétés canadiennes à grande capitalisation.

Le fonds peut également investir dans :

- des actions ordinaires de sociétés canadiennes à petite et à moyenne capitalisation;
- des titres convertibles en actions ordinaires, incluant des droits et bons de souscription;
- des actions ordinaires de sociétés étrangères.

Le gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir jusqu'à 10 % de l'actif net du fonds dans des fonds sous-jacents (y compris des fonds négociés en bourse) gérés par le gestionnaire ou des tiers. Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des avoirs détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actifs que le fonds sous-jacent fournira au fonds, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) payables par le fonds pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le fonds et un fonds sous-jacent.

Les placements dans des titres étrangers ne devraient pas dépasser environ 10 % de l'actif du fonds.

La notion de *SmartBeta* réfère à un ensemble de stratégies d'investissement systématiques mettant l'accent sur l'application de différents critères de sélection quantitatifs prédéterminés afin de constituer un portefeuille, par opposition aux indices traditionnels qui sont généralement basés uniquement sur le critère de la capitalisation boursière.

Aux fins de la sélection des titres du fonds, le gestionnaire de portefeuille utilise un processus de sélection quantitatif basé sur l'analyse de diverses mesures de risque afin que chaque titre constituant le portefeuille fournisse un apport de risque similaire. Le modèle privilégie les titres à bêta faible et exclut ceux dont la volatilité est élevée pour réduire la volatilité du portefeuille dans son ensemble. Le choix final des titres, de même que leur pondération dans le portefeuille, est déterminé de façon à obtenir un portefeuille diversifié sur le plan sectoriel.

Le gestionnaire de portefeuille respecte les exclusions normatives de BNI à l'égard de ce fonds, comme elles sont décrites à la rubrique *Investissement responsable* dans la première partie du prospectus simplifié (partie A).

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent

Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité *SmartBeta* BNI (auparavant Fonds d'actions canadiennes *SmartBeta* BNI)

également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation. À l'heure actuelle, le fonds n'utilise pas de dérivés directement.

Le fonds peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives ou à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire ou dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont les suivants :

- concentration;
- devises;
- cybersécurité;
- dérivés;
- titres de participation;
- fonds négociés en bourse;
- placements sur les marchés étrangers;
- fonds de fonds;
- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- prêts de titres;
- séries;
- petites sociétés.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans les OPC, reportez-vous à la page 94.

Le niveau de risque du fonds est faible à moyen. Puisque le fonds a moins de 10 ans d'historique de rendement, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du fonds. L'indice utilisé par le gestionnaire est l'indice composé S&P/TSX. L'indice composé S&P/TSX constitue un sous-ensemble du S&P/TSX et reflète les variations des cours des actions d'un groupe de sociétés inscrites à la cote de la Bourse de Toronto (TSX) et pondérées selon leur capitalisation boursière. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* dans la section *Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans le présent document*.

Au 15 avril 2024, la Caisse privée appréciation du capital non traditionnel détenait 49,77 % des parts du Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité *SmartBeta* BNI (auparavant Fonds d'actions canadiennes *SmartBeta* BNI) et le Portefeuille privé d'appréciation du capital non traditionnel BNI en détenait 46,38 %. Le fonds pourrait devoir vendre des placements à des prix défavorables afin de respecter les demandes de rachat de ces porteurs de parts.

Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité *SmartBeta* BNI (auparavant Fonds d'actions canadiennes *SmartBeta* BNI)

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et les gains en capital nets réalisés pour l'année, entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Veillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le fonds.

Fonds d'actions canadiennes toutes capitalisations BNI

Détails du fonds

Type de fonds	Actions canadiennes
Type de titres offerts par ce fonds*	Parts des <i>Séries Investisseurs, Conseillers, F, F5, O et T5</i> d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de <i>Série Investisseurs</i> : 1,85 %
	Parts de <i>Série Conseillers</i> : 1,85 %
	Parts de <i>Série F</i> : 0,70 %
	Parts de <i>Série F5</i> : 0,70 %
	Parts de <i>Série T5</i> : 1,85 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.
Sous-gestionnaire de portefeuille	Gestion de placements Manuvie limitée

* Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds d'actions canadiennes toutes capitalisations BNI a comme objectif de placement de procurer une croissance du capital à long terme. Le fonds investit directement, ou au moyen de placements dans des titres d'autres OPC, dans un portefeuille constitué principalement de titres de participation de sociétés canadiennes.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Lorsqu'il achète et vend des titres pour le fonds, le sous-gestionnaire de portefeuille analyse le potentiel de succès de chaque placement d'après une analyse fondamentale ascendante des titres, et il reconstitue et analyse les gains économiques historiques d'une société dans le but d'obtenir une compréhension éclairée de l'entreprise et de ses activités. Le sous-gestionnaire de portefeuille s'efforce de repérer les sociétés dont le ratio de productivité du capital et le rendement des flux de trésorerie disponibles ont le potentiel de générer des rendements rajustés en fonction du risque attrayants. La gestion du risque demeure un élément central de la sélection de titres et du processus de composition du portefeuille, et des considérations ainsi que des évaluations ESG sont intégrées au moment de mesurer le ratio risque-potential de rendement d'un placement par rapport à l'effet qu'il peut avoir sur le portefeuille dans son ensemble.

Le fonds investit dans un portefeuille composé principalement d'actions ordinaires de sociétés canadiennes à grande et à moyenne capitalisation.

Le fonds peut également investir dans :

- des actions ordinaires de sociétés canadiennes à petite capitalisation;
- des actions privilégiées de sociétés canadiennes;
- des titres d'OPC et de fonds négociés en bourse.

Il peut investir environ 10 % de son actif dans des titres étrangers.

Le fonds investit directement dans les différentes catégories d'actifs, et/ou indirectement, au moyen d'un placement pouvant représenter jusqu'à 100 % de son actif net, dans des fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire ou des tiers, y compris des fonds négociés en bourse. Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Le sous-gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des avoirs détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le sous-gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actifs que le fonds sous-jacent fournira au fonds, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) payables par le fonds pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le fonds et un fonds sous-jacent.

Les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG », voir la section *Glossaire* pour plus de détails) sont intégrés dans le cadre du processus de placement du sous-gestionnaire de portefeuille afin de veiller à la transparence et à la rigueur de l'évaluation de ces facteurs dans l'analyse des titres, la construction du portefeuille et la surveillance des risques. L'analyse des facteurs ESG est généralement intégrée dans trois étapes principales du processus de placement : 1) les contrôles préalables : le sous-gestionnaire de portefeuille examine les facteurs ESG qui pourraient être importants et quantifiables pour fixer son opinion à l'égard d'une société, tirant parti des données de recherche de tiers sur les facteurs ESG et de son expertise, qu'il utilise pour évaluer l'incidence éventuelle de ces facteurs sur une société; 2) la surveillance des risques : l'examen de rapports quotidiens sur les risques qui mettent en lumière les

Fonds d'actions canadiennes toutes capitalisations BNI

positions liées à des pointages ESG faibles et la tenue de réunions périodiques internes à cet égard; et 3) l'actionnariat actif : le sous-gestionnaire de portefeuille intervient auprès de sociétés à l'égard desquelles il a été déterminé qu'elles sont exposées à des risques accrus liés aux facteurs ESG. Le sous-gestionnaire de portefeuille a recours à un système de suivi des jalons qui surveille les mesures prises par une société au fil du temps en réponse à de telles interventions. Les interventions permettent également d'éclairer l'exercice des droits de vote par procuration. Il n'est pas interdit au sous-gestionnaire de portefeuille d'investir dans une société ou un secteur en raison de facteurs ESG. Il cherche plutôt à intervenir auprès des sociétés afin de comprendre leur stratégie en matière de facteurs ESG et d'améliorer leur rendement à cet égard au fil du temps.

Le sous-gestionnaire de portefeuille respecte les exclusions normatives de BNI à l'égard de ce fonds, comme elles sont décrites à la rubrique *Investissement responsable* dans la première partie du prospectus simplifié (partie A). Le fonds peut employer une approche en matière d'investissement responsable, comme il est décrit ci-dessus, cette approche faisant partie des nombreuses composantes des stratégies de placement utilisées pour contribuer à l'atteinte de l'objectif de placement du fonds. L'approche en matière d'investissement responsable et les facteurs ESG ne font pas partie de l'objectif de placement du fonds et, par conséquent, ne constituent pas la principale stratégie du fonds.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds peut également conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives ou à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le sous-gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont les suivants :

- titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires;
- érosion du capital;
- concentration;
- crédit;
- devises;
- cybersécurité;
- dérivés;
- titres de participation;
- stratégie d'intégration des facteurs ESG;
- fonds négociés en bourse;
- placements sur les marchés étrangers;
- fonds de fonds;
- fiducies de revenu;
- taux d'intérêt;
- placements importants;

Fonds d'actions canadiennes toutes capitalisations BNI

- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- règle 144A prise en vertu de la *Securities Act of 1933* des États-Unis;
- petites sociétés;
- prêts de titres;
- séries.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 94.

Au 15 avril 2024, le Portefeuille Équilibré BNI détenait 34,08 % des parts du Fonds d'actions canadiennes toutes capitalisations BNI, le Portefeuille Croissance BNI en détenait 17,87 % et le Portefeuille Pondéré BNI en détenait 15,40 %. Le fonds pourrait devoir vendre ses placements à des prix défavorables afin de respecter les demandes de rachat de ces porteurs de parts.

Politique en matière de distributions

Pour les parts des séries autres que la *Série T5* et la *Série F5*, le fonds distribue son revenu net et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Pour les parts de *Série T5* et de *Série F5*, le fonds effectue des distributions mensuelles à la fin de chaque mois. Pour les parts de *Série T5* et de *Série F5*, les distributions sont constituées de remboursement de capital et/ou de revenu net. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Pour les parts de *Série T5* et de *Série F5*, le montant mensuel des distributions est fixé en multipliant la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente (ou, si aucune part n'était offerte à la fin de l'année civile précédente, à la date à laquelle les parts sont pour la première fois offertes dans l'année courante) par 5 % et en divisant le résultat par 12. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds.

Le montant des distributions pour la *Série T5* et la *Série F5* pour une année pourrait dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales* pour plus de détails.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Veillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le fonds.

Fonds d'actions canadiennes de croissance BNI

Détails du fonds

Type de fonds	Actions principalement canadiennes
Type de titres offerts par ce fonds*	Parts des <i>Séries Investisseurs</i> , <i>Investisseurs-2</i> , <i>Conseillers</i> , <i>F</i> et <i>O</i> d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de <i>Série Investisseurs</i> : 1,75 %
	Parts de <i>Série Investisseurs-2</i> : 1,70 %
	Parts de <i>Série Conseillers</i> : 1,75 %
	Parts de <i>Série F</i> : 0,75 %
Gestionnaire de portefeuille	Corporation Financière Mackenzie

* Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds d'actions canadiennes de croissance BNI a comme objectif de placement de procurer aux investisseurs des rendements supérieurs à long terme tout en veillant à la protection de leur capital. Il investit dans un portefeuille diversifié composé principalement d'actions canadiennes.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le fonds investit principalement dans des actions canadiennes.

Le fonds peut également investir dans les types de titres suivants :

- des bons du Trésor, des billets à court terme et d'autres instruments du marché monétaire;
- des titres convertibles en actions ordinaires (y compris des droits et des bons de souscription);
- des fiducies de revenu;
- des certificats américains d'actions étrangères (CAAÉ) et certificats internationaux d'actions étrangères (CIAÉ);
- des billets négociés en bourse;
- des actions ordinaires de sociétés étrangères (y compris de sociétés situées dans les marchés émergents).

Les placements dans des titres étrangers ne devraient pas dépasser environ 49 % de l'actif net du fonds.

Le gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir environ 45 % de l'actif net du fonds dans des titres de fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire ou des tiers, y compris des fonds négociés en bourse. Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des avoirs détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actifs que le fonds sous-jacent fournira au fonds, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) payables par le fonds pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le fonds et un fonds sous-jacent.

Pour atteindre son objectif, le fonds suit un style de placement axé sur les sociétés et recherche des sociétés qui ont de fortes équipes de direction, de bonnes perspectives de croissance et une solide situation financière. Le gestionnaire de portefeuille accorde une grande importance au prix raisonnable du placement, compte tenu de la croissance des flux de trésorerie disponibles attendue des sociétés composant le portefeuille.

Conformément à une dispense obtenue auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds investit notamment dans certains fonds négociés en bourse dont les titres ne sont pas des parts indicelles aux termes des lois sur les valeurs mobilières. Ces fonds négociés en bourse visent à offrir un rendement similaire à celui d'un indice de marché ou d'un secteur d'activité. De plus, contrairement aux fonds négociés en bourse habituels, certains de ces fonds négociés en bourse utilisent des leviers financiers pour tenter d'obtenir des rendements augmentés d'un multiple ou de l'inverse d'un multiple par rapport à un point de référence donné. Le fonds n'investit pas dans des fonds négociés en bourse dont l'indice de référence est basé, directement ou indirectement par le biais d'un dérivé ou autrement, sur une marchandise physique autre que l'or. Pour plus d'informations au sujet de cette dispense, se reporter à la rubrique *Renseignements supplémentaires* dans le présent prospectus.

Fonds d'actions canadiennes de croissance BNI

La première étape du gestionnaire de portefeuille est la sélection initiale et la recherche, qui est une combinaison d'une approche descendante et ascendante pour déterminer les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG », voir la section *Glossaire* pour plus de détails). Du point de vue de l'approche descendante, le gestionnaire de portefeuille est à la recherche de changements structurels dans l'économie tels que la transition verte, évaluant les risques et les occasions connexes. Il étudie ensuite chaque société au moyen d'une approche ascendante afin de déterminer les forces et faiblesses en matière de facteurs ESG, en se fondant principalement sur les documents déposés par la société et sur la grille d'importance relative du Sustainability Accounting Standards Board (« SASB », voir la section *Glossaire* pour plus de détails) afin de cerner les enjeux importants. Le gestionnaire de portefeuille a également recours à des sources de données ESG de tiers comme Sustainalytics, S&P, Bloomberg et Trucost. Du point de vue du gestionnaire de portefeuille, l'importance relative s'entend de tout risque pouvant potentiellement avoir une incidence sur la capacité d'une société de produire des flux de trésorerie disponibles. Si les facteurs ESG ont un impact, le gestionnaire de portefeuille rajustera son évaluation de la juste valeur, si cela est possible. En règle générale, le gestionnaire de portefeuille évite les entreprises qui sont exposées à des risques ESG importants, se servant effectivement de ce critère comme un filtrage négatif. Les approches en matière d'investissement responsable du sous-gestionnaire de portefeuille aident à orienter ses activités d'engagement actionnarial en matière d'enjeux ESG, comme le dialogue et/ou le vote par procuration (voir la section *Glossaire* pour plus de détails sur les activités d'engagement actionnarial en matière d'enjeux ESG, le dialogue et le vote par procuration). Par conséquent, il échangera avec les émetteurs sur des sujets liés aux enjeux ESG, comme la gouvernance climatique au niveau du conseil et de la direction ainsi que les émissions de gaz à effet de serre (cibles, rendement, divulgations) pour mieux évaluer l'importance relative des divers facteurs ESG dans l'objectif d'améliorer le rendement ESG de l'émetteur au fil du temps. Les activités d'engagement actionnarial en matière d'enjeux ESG sont menées par l'équipe d'investissement, en collaboration avec son équipe du centre d'excellence en matière de développement durable, et sont surveillées au moins une fois par an.

Le gestionnaire de portefeuille respecte les exclusions normatives de BNI à l'égard de ce fonds, comme elles sont décrites à la rubrique *Investissement responsable* dans la première partie du prospectus simplifié (partie A). Le fonds peut employer une approche en matière d'investissement responsable, comme il est décrit ci-dessus, cette approche faisant partie des nombreuses composantes des stratégies de placement utilisées pour contribuer à l'atteinte de l'objectif de placement du fonds. L'approche en matière d'investissement responsable et les facteurs ESG ne font pas partie de l'objectif de placement du fonds et, par conséquent, ne constituent pas la principale stratégie du fonds.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Le fonds peut appliquer des stratégies de gestion du change visant à couvrir le risque lié aux fluctuations entre le dollar canadien et les devises des titres détenus par le fonds. Lorsque cette stratégie est utilisée, le fonds ne sera généralement pas touché négativement ou positivement par une fluctuation de la valeur des devises par rapport au dollar canadien. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds peut également conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives ou à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont les suivants :

- érosion du capital;
- concentration;
- titres convertibles;

Fonds d'actions canadiennes de croissance BNI

- devises;
- cybersécurité;
- certificats représentatifs d'actions étrangères;
- dérivés;
- placements sur les marchés émergents;
- titres de participation;
- stratégie d'intégration des facteurs ESG;
- fonds négociés en bourse;
- placements sur les marchés étrangers;
- fonds de fonds;
- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- prêts de titres;
- séries;
- petites sociétés.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 94.

Au 15 avril 2024, le Portefeuille Équilibré BNI détenait 26,88 % des parts du Fonds d'actions canadiennes de croissance BNI, le Portefeuille Croissance BNI en détenait 14,87 % et le Portefeuille Pondéré BNI en détenait 12,15 %. Le fonds pourrait devoir vendre ses placements à des prix défavorables afin de respecter les demandes de rachat de ces porteurs de parts.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Veillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le fonds.

Fonds de petite capitalisation BNI

Détails du fonds

Type de fonds	Actions de PME canadiennes
Type de titres offerts par ce fonds*	Parts des <i>Séries Investisseurs, Conseillers, F et O</i> d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de <i>Série Investisseurs</i> : 1,75 %
	Parts de <i>Série Conseillers</i> : 1,75 %
	Parts de <i>Série F</i> : 0,75 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.
Sous-gestionnaire de portefeuille	Corporation Fiera Capital

* Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds de petite capitalisation BNI a comme objectif de placement d'assurer une croissance du capital à long terme tout en préservant le capital. Le fonds investit principalement dans des actions ordinaires de sociétés choisies pour leur potentiel de croissance. Le fonds peut aussi investir dans des instruments du marché monétaire ainsi que dans des titres des gouvernements fédéral et provinciaux du Canada.

Les placements du fonds dans des sociétés à petite capitalisation vous fournissent un moyen d'ajouter un potentiel additionnel de croissance dynamique à un portefeuille diversifié.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le fonds investit principalement dans des titres de sociétés canadiennes à petite capitalisation.

Le fonds peut également investir dans :

- des titres de participation de sociétés canadiennes à moyenne et à grande capitalisation;
- des droits et des bons de souscription;
- des titres de participation de sociétés étrangères.

Le sous-gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir environ 45 % de l'actif net du fonds dans des titres de fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire ou des tiers, y compris des fonds négociés en bourse. Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Le sous-gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des avoirs détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le sous-gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actifs que le fonds sous-jacent fournira au fonds, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) payables par le fonds pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le fonds et un fonds sous-jacent.

Les placements dans des titres de participation étrangers ne devraient pas dépasser environ 25 % de l'actif du fonds.

Le fonds investit dans des titres de sociétés canadiennes à petite capitalisation cotées sur des marchés reconnus. Le sous-gestionnaire de portefeuille favorise la sélection des titres plutôt que la rotation de secteurs lorsqu'il choisit les placements de ce fonds. Il investit une petite proportion de l'actif du fonds dans une société présentant un potentiel de croissance des bénéfices et augmentera ensuite son placement si la société confirme ses attentes.

Le sous-gestionnaire de portefeuille évalue les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG », voir la section *Glossaire* pour plus de détails) au cours de la phase initiale de placement et surveille constamment ceux-ci pendant le reste de la période de détention. Les notes ESG provenant de fournisseurs de données externes sont utilisées, lorsqu'elles sont disponibles, pour noter les titres détenus. S'il est déterminé qu'une société a des pratiques déficientes en matière de facteurs ESG et/ou qu'elle est exposée à des risques ESG élevés, elle fera l'objet d'une analyse à l'interne avant de décider si une intervention auprès de celle-ci est nécessaire. Au besoin, des plans d'action peuvent être mis en œuvre pour résoudre la situation.

Le fonds peut employer une approche en matière d'investissement responsable, comme il est décrit ci-dessus, cette approche faisant partie des nombreuses composantes des stratégies de placement utilisées pour contribuer à l'atteinte de l'objectif de placement du fonds. L'approche en matière d'investissement responsable et les facteurs ESG ne font pas partie de l'objectif de placement du fonds et, par conséquent, ne constituent pas la principale stratégie du fonds.

Fonds de petite capitalisation BNI

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds peut également conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives ou à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le sous-gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont les suivants :

- érosion du capital;
- concentration;
- devises;
- cybersécurité;
- dérivés;
- titres de participation;
- stratégie d'intégration des facteurs ESG;
- fonds négociés en bourse;
- placements sur les marchés étrangers;
- fonds de fonds;
- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- prêts de titres;
- séries;
- petites sociétés.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 94.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le fonds.

Fonds croissance Québec BNI

Détails du fonds

Type de fonds	Actions de PME canadiennes
Type de titres offerts par ce fonds	Parts des <i>Séries Investisseurs, Conseillers</i> et <i>F</i> d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de <i>Série Investisseurs</i> : 1,75 %
	Parts de <i>Série Conseillers</i> : 1,75 %
	Parts de <i>Série F</i> : 0,75 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.
Sous-gestionnaire de portefeuille	Corporation Fiera Capital

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds croissance Québec BNI a comme objectif de placement d'assurer une croissance à long terme du capital. Le fonds investit principalement dans des titres de participation de sociétés dont le siège social ou une part substantielle des affaires est situé au Québec. Il investit dans plusieurs secteurs de l'économie québécoise, dont les communications et les médias, les conglomerats, les produits de consommation, les services financiers, les produits industriels, le commerce de détail, les métaux et minéraux, le papier et les produits forestiers, le transport ainsi que l'environnement et les services publics.

Le fonds vous donne la possibilité de participer à la croissance économique du Québec dans le cadre d'un portefeuille diversifié.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le fonds investit dans des sociétés à petite, à moyenne et à grande capitalisation.

Le sous-gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir environ 45 % de l'actif net du fonds dans des titres d'OPC gérés par le gestionnaire ou des tiers, y compris des fonds négociés en bourse. Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Le sous-gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des avoirs détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le sous-gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actifs que le fonds sous-jacent fournira au fonds, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) payables par le fonds pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le fonds et un fonds sous-jacent.

Le sous-gestionnaire de portefeuille favorise la sélection des titres plutôt que la rotation de secteurs lorsqu'il choisit les titres de ce fonds. Le sous-gestionnaire de portefeuille recherche des sociétés présentant un potentiel de croissance.

Les placements dans des titres étrangers ne devraient pas dépasser environ 10 % de l'actif du fonds.

Le sous-gestionnaire de portefeuille évalue les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG », voir la section *Glossaire* pour plus de détails) au cours de la phase initiale de placement et surveille constamment ceux-ci pendant le reste de la période de détention. Les notes ESG provenant de fournisseurs de données externes sont utilisées, lorsqu'elles sont disponibles, pour noter les titres détenus. S'il est déterminé qu'une société a des pratiques déficientes en matière de facteurs ESG et/ou qu'elle est exposée à des risques ESG élevés, elle fera l'objet d'une analyse à l'interne avant de décider si une intervention est nécessaire. Au besoin, des plans d'action peuvent être mis en œuvre pour résoudre la situation.

Le fonds peut employer une approche en matière d'investissement responsable, comme il est décrit ci-dessus, cette approche faisant partie des nombreuses composantes des stratégies de placement utilisées pour contribuer à l'atteinte de l'objectif de placement du fonds. L'approche en matière d'investissement responsable et les facteurs ESG ne font pas partie de l'objectif de placement du fonds et, par conséquent, ne constituent pas la principale stratégie du fonds.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Fonds croissance Québec BNI

Le fonds peut conclure des mises en pension ainsi que des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives ou à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le sous-gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont les suivants :

- concentration;
- devises;
- cybersécurité;
- dérivés;
- titres de participation;
- stratégie d'intégration des facteurs ESG;
- fonds négociés en bourse;
- fonds de fonds;
- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- prêts de titres;
- séries;
- petites sociétés;
- spécialisation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 94.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt dans votre compte bancaire.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le fonds.

Fonds de développement durable d'actions canadiennes BNI

Détails du fonds

Type de fonds	Fonds d'actions canadiennes
Type de titres offerts par ce fonds*	Parts des <i>Séries Conseillers, F, O, N et NR</i> d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de <i>Série Conseillers</i> : 1,60 % Parts de <i>Série F</i> : 0,60 % Parts de <i>Série N</i> : 0,20 % Parts de <i>série NR</i> : 0,20 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.
Sous-gestionnaire de portefeuille	Corporation Fiera Capital

* Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds de développement durable d'actions canadiennes BNI a comme objectif de placement de procurer une croissance du capital à long terme tout en suivant une approche de développement durable pour ses placements. Il investit, directement ou indirectement au moyen de placements dans des titres d'autres OPC, dans un portefeuille composé principalement de titres de participation de sociétés canadiennes.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif de placement, le fonds investit dans un portefeuille composé principalement de titres de participation de sociétés canadiennes à moyenne et à grande capitalisation.

Le fonds peut également investir dans :

- des bons du Trésor, des billets à court terme et d'autres instruments du marché monétaire;
- des actions ordinaires de sociétés canadiennes à petite capitalisation;
- des titres convertibles en actions ordinaires ou en actions privilégiées (y compris des droits, des bons de souscription et des reçus de souscription);
- des fiducies de revenu (y compris des fiducies de redevances et des fiducies de placement immobilier);
- des sociétés en commandite canadiennes cotées en bourse.

Le fonds peut également investir jusqu'à 100 % de son actif net dans des titres d'autres OPC, incluant des fonds négociés en bourse, gérés par le gestionnaire ou par des tiers, conformément à son objectif de placement. Lorsqu'il sélectionne des titres de fonds sous-jacents pour le fonds, le sous-gestionnaire de portefeuille évalue leur capacité à produire un rendement soutenu ajusté en fonction du risque. Les autres critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Le sous-gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des avoirs détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le sous-gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actifs que le fonds sous-jacent procurera au fonds, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) payables par le fonds pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le fonds et un fonds sous-jacent.

Le sous-gestionnaire de portefeuille aura recours à un processus de placement fondamental ascendant afin d'investir dans des sociétés rentables bien établies dont les caractéristiques de durabilité laissent présager un solide potentiel de rendements rajustés en fonction du risque. Le sous-gestionnaire de portefeuille effectue une analyse en profondeur des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG » voir la section *Glossaire* pour plus de détails) afin d'évaluer la qualité, la capacité de répartition du capital et la viabilité à long terme d'une entreprise. Les critères ESG sont évalués dans le cadre du processus de recherche fondamentale (voir la section *Glossaire* pour plus de détails sur les critères ESG). L'analyse en matière d'investissement responsable effectuée par le sous-gestionnaire de portefeuille intègre les cinq dimensions de durabilité du Sustainable Accounting Standards Board (« SASB », voir la section *Glossaire* pour plus de détails). De plus, l'analyse en matière d'investissement responsable permet à l'équipe de faire rapport quant à l'alignement des sociétés du portefeuille sur les 17 objectifs de développement durable des Nations Unies lancés en 2016. Ces objectifs portent sur les résultats sociaux et environnementaux et s'harmonisent bien avec un investissement dans des entreprises de

Fonds de développement durable d'actions canadiennes BNI

bonne qualité, bien gérées et durables. Le sous-gestionnaire de portefeuille fait un tri par exclusion lorsqu'il détermine les placements possibles du fonds.

Par exemple, le sous-gestionnaire de portefeuille cherche à exclure les titres de sociétés qui, à son avis, tirent plus que les seuils qui suivent de leurs produits d'exploitation de leur participation directe ou indirecte aux activités suivantes :

- 10 % de la fabrication d'armes à feu et de matériel militaire;
- 5 % de l'extraction minière de charbon thermique ou 10 % de la production d'électricité au moyen de charbon thermique;
- 10 % de l'offre de services de jeu;
- 10 % de la production d'alcool;
- 10 % de la production et/ou de la distribution de divertissement pour adultes;
- 5 % de la production et/ou 15 % de la distribution de produits du tabac;
- 10 % de la production de cannabis.

De plus, il vise à exclure :

- les sociétés des secteurs « producteurs de pétrole et de gaz » et « entreprises de raffinage et pipelines » qui tirent 10 % ou plus de leurs produits d'exploitation de l'extraction, du traitement et du transport de pétrole et de gaz;
- les sociétés qui participent à la fabrication d'armes controversées. Les armes controversées sont définies comme suit : les bombes à sous-munitions, les mines terrestres, les armes à l'uranium appauvri, les armes biologiques ou chimiques et les armes incendiaires;
- les sociétés qui ont violé les principes du Pacte mondial des Nations Unies (« Pacte mondial des Nations Unies », voir la section *Glossaire* pour plus de détails), en se fondant sur le cadre d'évaluation d'un fournisseur de données ESG indépendant ou sur le cadre d'évaluation ESG du sous-gestionnaire de portefeuille.

Le sous-gestionnaire de portefeuille utilise également une approche de filtrage positif, comme elle est décrite à la rubrique *Investissement responsable* dans la première partie du prospectus simplifié (partie A), pour choisir les sociétés. La sélection est fondée sur les engagements pris par le sous-gestionnaire de portefeuille dans le cadre de l'initiative Net Zero Asset Managers (« INZAM », voir la section *Glossaire* pour plus de détails) et garantit que la sélection des sociétés tient compte de l'harmonisation avec l'objectif de carboneutralité du fonds ainsi que de ses objectifs intermédiaires d'émissions fondés sur des données scientifiques.

Dans le cadre de son engagement envers l'INZAM, le sous-gestionnaire de portefeuille cherche à faire en sorte que le fonds atteigne la carboneutralité d'ici 2050 au plus tard, ce qui contribue de manière positive à l'atteinte de l'objectif n° 13, Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques, des Objectifs de développement durable des Nations Unies (les « ODDNU », voir la section *Glossaire* pour plus de détails sur les ODDNU). Le sous-gestionnaire de portefeuille évalue l'impact des entreprises sur les changements climatiques au moyen de rapports publics et il peut recourir à des activités d'engagement actionnarial, comme il est décrit à la rubrique *Investissement responsable* dans la première partie du prospectus simplifié (partie A), pour promouvoir de meilleures pratiques ESG. Dans le cadre de son programme d'activités d'engagement actionnarial, le sous-gestionnaire de portefeuille combine le dialogue, le vote par procuration et l'engagement collaboratif sur des sujets comme les objectifs de réduction des émissions, l'intensité des émissions et la communication d'information. Le sous-gestionnaire de portefeuille sélectionne des fonds sous-jacents qui respectent sa politique en matière d'investissement responsable.

Les placements dans des titres étrangers ne devraient pas dépasser environ 10 % de l'actif net du fonds.

Le fonds peut, conformément à une dispense obtenue auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, investir une portion de sa valeur liquidative dans des fonds négociés en bourse canadiens et américains gérés activement qui ne se qualifient pas à titre de parts indicelles aux termes des lois sur les valeurs mobilières. Pour plus d'informations au sujet de cette dispense, voir la rubrique *Renseignements supplémentaires* dans le présent prospectus.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation. À l'heure actuelle, le fonds n'utilise pas de dérivés directement.

Le fonds peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et également effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci. À l'heure actuelle, le fonds ne prévoit pas effectuer de mise en pension et de prise en pension de titres.

Fonds de développement durable d'actions canadiennes BNI

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives ou à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le sous-gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont les suivants :

- érosion du capital;
- concentration;
- contreparties;
- marchandises;
- crédit;
- devises;
- cybersécurité;
- dérivés;
- placements sur les marchés émergents;
- titres de participation;
- fonds négociés en bourse;
- placements sur les marchés étrangers;
- fonds de fonds;
- fiducies de revenu;
- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- prêts de titres;
- séries;
- petites sociétés;
- spécialisation;
- objectif d'investissement durable.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 94.

Le niveau de risque du fonds est moyen. Puisque le fonds a moins de 10 ans d'historique de rendement, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du fonds. L'indice utilisé par le gestionnaire est l'indice composé S&P/TSX. L'indice composé S&P/TSX est un sous-ensemble du S&P/TSX et reflète la variation du cours des actions d'un groupe de sociétés inscrites à la cote de la Bourse de Toronto et pondérées en fonction de la capitalisation boursière. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* dans la section *Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans le présent document*.

Au cours des 12 derniers mois, le fonds a investi jusqu'à 99,94 % de son actif net dans le FNB Développement durable d'actions canadiennes BNI. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Fonds de développement durable d'actions canadiennes BNI

Politique en matière de distributions

Pour les parts des séries autres que la *Série NR*, le fonds distribue son revenu net à la fin de chaque année. Il distribue son revenu net et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Pour les parts de *Série NR*, le fonds effectue des distributions mensuelles à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont composées de revenu net et peuvent également inclure une portion importante de remboursement de capital. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de votre distribution mensuelle est établi en fonction du taux de versement du fonds, de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds. Le montant des distributions pour les parts de *Série NR* pour une année pourrait dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales* pour plus de détails.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt dans votre compte bancaire.

Veillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le fonds.

Fonds d'actions mondiales à faible volatilité *SmartBeta* BNI (auparavant Fonds d'actions mondiales *SmartBeta* BNI)

Détails du fonds

Type de fonds	Actions mondiales
Type de titres offerts par ce fonds*	Parts des <i>Séries Investisseurs, Conseillers, F et O</i> d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de <i>Série Investisseurs</i> : 1,75 %
	Parts de <i>Série Conseillers</i> : 1,75 %
	Parts de <i>Série F</i> : 0,75 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

* Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds d'actions mondiales à faible volatilité *SmartBeta* BNI a comme objectif de placement de procurer une croissance du capital à long terme.

Le fonds investit directement, ou au moyen de placements dans des titres d'autres OPC, dans un portefeuille constitué principalement de titres de participation de sociétés situées à travers le monde sélectionnés selon une analyse quantitative des facteurs de risque.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le fonds investit dans un portefeuille constitué principalement d'actions ordinaires de sociétés à grande capitalisation à travers le monde, incluant des certificats américains d'actions étrangères (CAAÉ) et des certificats internationaux d'actions étrangères (CIAÉ).

Le fonds peut également investir dans :

- des actions ordinaires de sociétés à petite et à moyenne capitalisation;
- des titres convertibles en actions ordinaires, incluant des droits et des bons de souscription.

Le gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir jusqu'à 10 % de l'actif net du fonds dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds négociés en bourse, gérés par le gestionnaire ou des tiers. Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des avoirs détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actifs que le fonds sous-jacent fournira au fonds, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) payables par le fonds pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le fonds et un fonds sous-jacent.

La notion de *SmartBeta* réfère à un ensemble de stratégies d'investissement systématiques mettant l'accent sur l'application de différents critères de sélection quantitatifs prédéterminés afin de constituer un portefeuille, par opposition aux indices traditionnels, qui sont généralement basés uniquement sur le critère de la capitalisation boursière.

Aux fins de la sélection des titres du fonds, le gestionnaire de portefeuille utilise un processus de sélection quantitatif basé sur une analyse de diverses mesures de risque afin que chaque titre constituant le portefeuille fournisse un apport de risque similaire. Le modèle privilégie les titres à bêta faible et exclut ceux dont la volatilité est élevée pour réduire la volatilité du portefeuille dans son ensemble. Le choix final des titres, de même que leur pondération dans le portefeuille, est déterminé de façon à obtenir un portefeuille diversifié sur le plan sectoriel.

Le gestionnaire de portefeuille respecte les exclusions normatives de BNI à l'égard de ce fonds, comme elles sont décrites à la rubrique *Investissement responsable* dans la première partie du prospectus simplifié (partie A). Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Fonds d'actions mondiales à faible volatilité *SmartBeta* BNI (auparavant Fonds d'actions mondiales *SmartBeta* BNI)

Le fonds peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives ou à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire ou dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont les suivants :

- concentration;
- devises;
- cybersécurité;
- certificats représentatifs d'actions étrangères;
- dérivés;
- titres de participation;
- fonds négociés en bourse;
- placements sur les marchés étrangers;
- fonds de fonds;
- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- prêts de titres;
- séries;
- petites sociétés.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans les OPC, reportez-vous à la page 94.

Le niveau de risque du fonds est faible à moyen. Puisque le fonds a moins de 10 ans d'historique de rendement, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du fonds. L'indice utilisé par le gestionnaire est l'indice MSCI World. L'indice MSCI World est composé d'actions de plus de 1 500 sociétés représentant les marchés boursiers d'environ 23 pays et mesure le rendement des marchés des actions dans les marchés développés du monde entier. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* dans la section *Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans le présent document*.

Au 15 avril 2024, la Caisse privée appréciation de capital non traditionnel détenait 14,74 % des parts du Fonds d'actions mondiales à faible volatilité *SmartBeta* BNI (auparavant Fonds d'actions mondiales *SmartBeta* BNI) et le Portefeuille privé d'appréciation du capital non traditionnel BNI en détenait 82,57 %. Le fonds pourrait devoir vendre des placements à des prix défavorables afin de respecter les demandes de rachat de ces porteurs de parts.

Fonds d'actions mondiales à faible volatilité *SmartBeta* BNI (auparavant Fonds d'actions mondiales *SmartBeta* BNI)

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et les gains en capital nets réalisés pour l'année, entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Veillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le fonds.

Fonds d'actions mondiales BNI

Détails du fonds

Type de fonds	Actions mondiales
Type de titres offerts par ce fonds*	Parts des <i>Séries Investisseurs, Investisseurs-2, Conseillers, Conseillers-2, F, F-2, F5, O, T5, H et FH</i> d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de <i>Série Investisseurs</i> : 2,00 % Parts de <i>Série Investisseurs-2</i> : 1,75 % Parts de <i>Série Conseillers</i> : 2,00 % Parts de <i>Série Conseillers-2</i> : 1,75 % Parts de <i>Série F</i> : 0,75 % Parts de <i>Série F-2</i> : 0,75 % Parts de <i>Série F5</i> : 0,75 % Parts de <i>Série T5</i> : 2,00 % Parts de <i>Série H</i> : 2,00 % Parts de <i>Série FH</i> : 0,75 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.
Sous-gestionnaire de portefeuille	Gestion d'actifs PineStone inc.

* Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds d'actions mondiales BNI a comme objectif de placement d'assurer une croissance du capital à long terme. Son portefeuille diversifié est constitué d'actions ordinaires et privilégiées négociées sur des bourses reconnues.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le fonds investit son actif dans des titres de participation de sociétés situées partout dans le monde. Le fonds peut également investir dans des certificats américains d'actions étrangères (CAAÉ) et des certificats internationaux d'actions étrangères (CIAÉ). Dans le cadre de la sélection des titres du portefeuille de ce fonds, le sous-gestionnaire de portefeuille effectue une analyse macroéconomique afin de déterminer quelles régions du monde et quels secteurs de l'économie auront de bons rendements.

Le sous-gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir environ 45 % de l'actif net du fonds dans des titres de fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire ou des tiers, y compris des fonds négociés en bourse. Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Le sous-gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des avoirs détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le sous-gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actifs que le fonds sous-jacent fournira au fonds, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) payables par le fonds pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le fonds et un fonds sous-jacent.

Le sous-gestionnaire de portefeuille recherche des actions sous-évaluées dans chaque secteur et considère également la qualité et la liquidité des titres. Le sous-gestionnaire de portefeuille emploie des bases de données étendues pour examiner les titres afin de choisir les meilleures sociétés sur les marchés mondiaux.

Le sous-gestionnaire de portefeuille consacre une partie importante de sa recherche fondamentale à l'évaluation de la gouvernance des entreprises. Il évalue soigneusement la qualité des équipes de direction et du conseil d'administration des sociétés. Il cherche à repérer les personnes très engagées et possédant de vastes connaissances dont les incitatifs sont alignés sur les intérêts des actionnaires publics à long terme. Le processus du sous-gestionnaire de portefeuille intègre le concept des mises en garde sur les entreprises, qui couvre la plupart des questions liées à la gouvernance au cours de l'étape de recherche fondamentale. Les mises en garde sur les entreprises portent notamment sur l'indulgence excessive de la direction et du conseil, la non-indépendance de la présidence du conseil, les enjeux fiscaux, les structures d'actions à droits de vote multiples, l'indépendance du conseil et les conflits d'intérêts éventuels entre la direction et les actionnaires détenant le contrôle et les actionnaires publics.

Outre la gouvernance, le sous-gestionnaire de portefeuille évalue la durabilité d'une société, conformément aux facteurs propres au secteur. Pour y parvenir, il utilise un cadre d'importance relative interne pour repérer, mesurer et consigner systématiquement le

Fonds d'actions mondiales BNI

rendement des sociétés du point de vue de la durabilité. Ce cadre comporte des composantes qualitatives et quantitatives afin de fournir un point de vue global de la gestion par une société des risques associés à chaque groupe de parties prenantes.

Le sous-gestionnaire de portefeuille respecte les exclusions normatives de BNI à l'égard de ce fonds, comme elles sont décrites à la rubrique *Investissement responsable* dans la première partie du prospectus simplifié (partie A). Le fonds peut employer une approche en matière d'investissement responsable, comme il est décrit ci-dessus, cette approche faisant partie des nombreuses composantes des stratégies de placement utilisées pour contribuer à l'atteinte de l'objectif de placement du fonds. L'approche en matière d'investissement responsable et les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG », voir la section *Glossaire* pour plus de détails) ne font pas partie de l'objectif de placement du fonds et, par conséquent, ne constituent pas la principale stratégie du fonds.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives ou à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le sous-gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent aussi. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont les suivants :

- érosion du capital;
- concentration;
- devises;
- cybersécurité;
- certificats représentatifs d'actions étrangères;
- dérivés;
- titres de participation;
- stratégie d'intégration des facteurs ESG;
- fonds négociés en bourse;
- placements sur les marchés étrangers;
- fonds de fonds;
- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- prêts de titres;

Fonds d'actions mondiales BNI

- séries;
- petites sociétés.

Des dérivés sont utilisés à l'égard des parts de *Série H*, de *Série H-2*, de *Série FH* et de *Série FH-2* pour couvrir leur exposition aux devises et par conséquent, les parts de *Série H*, de *Série H-2*, de *Série FH* et de *Série FH-2* seront exposées à un risque lié aux dérivés plus important que les parts des autres séries du fonds. Les parts de *Série H*, de *Série H-2*, de *Série FH* et de *Série FH-2* seront exposées à un risque lié aux devises moindre que les autres séries du fonds puisque leur exposition aux devises est couverte. Toutefois, la stratégie de couverture du change pourrait ne pas offrir une couverture parfaite pour l'exposition aux devises des parts de *Série H*, de *Série H-2*, de *Série FH* et de *Série FH-2*. Pendant les périodes de grande tension ou de volatilité sur les marchés, le fonds pourrait ne pas être en mesure d'empêcher les pertes de la *Série H*, de la *Série H-2*, de la *Série FH* et de la *Série FH-2* résultant de l'exposition aux devises dans lesquelles les placements du fonds sont libellés.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 94.

Politique en matière de distributions

Pour les parts des séries autres que la *Série T5* et la *Série F5*, le fonds distribue son revenu net et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Pour les parts de *Série T5* et de *Série F5*, le fonds effectue des distributions mensuelles à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont constituées de remboursement de capital et/ou de revenu net. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant mensuel des distributions est fixé en multipliant la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente (ou, si aucune part n'était offerte à la fin de l'année civile précédente, à la date à laquelle les parts sont pour la première fois offertes dans l'année courante) par 5 % et en divisant le résultat par 12. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds.

Le montant des distributions pour la *Série T5* et la *Série F5* pour une année pourrait dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales* pour plus de détails.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Veillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le fonds.

Fonds mondial de petites capitalisations BNI

Détails du fonds

Type de fonds	Actions mondiales à petite et moyenne capitalisation
Type de titres offerts par ce fonds*	Parts des <i>Séries Conseillers, F, O, N, H, FH</i> et <i>NR</i> d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de <i>Série Conseillers</i> : 1,90 %
	Parts de <i>Série F</i> : 0,90 %
	Parts de <i>Série FH</i> : 0,90 %
	Parts de <i>Série H</i> : 1,90 %
	Parts de <i>Série N</i> : 0,65 %
	Parts de <i>Série NR</i> : 0,65 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.
Sous-gestionnaire de portefeuille	Gestion d'actifs PineStone inc.

* Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectif de placement

Le Fonds mondial de petites capitalisations BNI a comme objectif de placement de procurer une croissance du capital à long terme en investissant, directement ou indirectement au moyen de placements dans des titres d'autres OPC, dans un portefeuille constitué principalement de titres de participation de sociétés à petite et à moyenne capitalisation situées partout dans le monde.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le fonds investit principalement dans des titres de sociétés mondiales à petite et à moyenne capitalisation cotées sur des marchés reconnus.

Le fonds peut aussi investir dans :

- des titres de participation de sociétés mondiales à petite et à moyenne capitalisation;
- des certificats américains d'actions étrangères (CAAÉ) et des certificats internationaux d'actions étrangères (CIAÉ);
- des parts de fiducies de revenu et des parts indicelles;
- des droits et des bons de souscription;
- d'autres titres assimilables à des actions.

Le processus de placement axé sur les données fondamentales met l'accent sur la recherche ascendante sur les sociétés. Le sous-gestionnaire de portefeuille détermine si un titre donné devrait être inclus dans le portefeuille d'après les résultats de sa recherche fondamentale. Les sociétés sont choisies selon leur capacité à générer un rendement du capital investi (« RCI », voir la section *Glossaire* pour plus de détails) solide et durable et l'évaluation de leur juste valeur et de leur rendement prévu d'après le modèle d'évaluation exclusif du sous-gestionnaire de portefeuille.

Le sous-gestionnaire de portefeuille consacre une partie importante de sa recherche fondamentale à l'évaluation de la gouvernance des entreprises. Il évalue soigneusement la qualité des équipes de direction et du conseil d'administration des sociétés. Il cherche à repérer les personnes très engagées et possédant de vastes connaissances dont les incitatifs sont alignés sur les intérêts des actionnaires publics à long terme. Le processus du sous-gestionnaire de portefeuille intègre le concept des mises en garde sur les entreprises, qui couvre la plupart des questions liées à la gouvernance au cours de l'étape de recherche fondamentale. Les mises en garde sur les entreprises portent notamment sur l'indulgence excessive de la direction et du conseil, la non-indépendance de la présidence du conseil, les enjeux fiscaux, les structures d'actions à droits de vote multiples, l'indépendance du conseil et les conflits d'intérêts éventuels entre la direction et les actionnaires détenant le contrôle et les actionnaires publics. Outre la gouvernance, le sous-gestionnaire de portefeuille évalue la durabilité d'une société, conformément aux facteurs propres au secteur. Pour y parvenir, il utilise un cadre d'importance relative interne pour repérer, mesurer et consigner systématiquement le rendement des sociétés du point de vue de la durabilité. Ce cadre comporte des composantes qualitatives et quantitatives afin de fournir un point de vue global de la gestion par une société des risques associés à chaque groupe de parties prenantes.

Le sous-gestionnaire de portefeuille respecte les exclusions normatives de BNI à l'égard de ce fonds, comme elles sont décrites à la rubrique *Investissement responsable* dans la première partie du prospectus simplifié (partie A). Le fonds peut employer une approche en matière d'investissement responsable, comme il est décrit ci-dessus, cette approche faisant partie des nombreuses composantes des

Fonds mondial de petites capitalisations BNI

stratégies de placement utilisées pour contribuer à l'atteinte de l'objectif de placement du fonds. L'approche en matière d'investissement responsable ne fait pas partie de l'objectif de placement du fonds et, par conséquent, ne constitue pas la principale stratégie du fonds.

Le sous-gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir jusqu'à la totalité de l'actif net du fonds dans des titres de fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire ou des tiers, y compris des fonds négociés en bourse. Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Le sous-gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des avoirs détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le sous-gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actifs que le fonds sous-jacent procurera au fonds, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) payables par le fonds pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le fonds et un fonds sous-jacent.

Le fonds dispose de la souplesse voulue pour investir dans différents secteurs, catégories d'actifs et régions géographiques. Le fonds peut investir jusqu'à 20 % de son actif net dans des titres de marchés émergents.

Le fonds utilise des dérivés pour couvrir l'exposition de ses placements libellés en devises attribués aux parts de *Série H* et de *Série FH*. Bien que cette stratégie pourrait ne pas offrir une couverture parfaite pour l'exposition aux devises des parts de *Série H* et de *Série FH*, ces parts auront généralement un taux de rendement fondé sur le rendement des placements en portefeuille du fonds qui exclut le rendement attribuable aux fluctuations des devises par rapport au dollar canadien. Tout changement à l'utilisation de stratégies de couverture doit faire l'objet d'une approbation préalable des porteurs de parts de *Série H* et de *Série FH* du fonds.

En raison de cette stratégie, le taux de rotation des titres en portefeuille du fonds devrait être élevé. Les frais d'opérations qui en découlent sont attribués aux parts de *Série H* et *Série FH*, ce qui pourrait diminuer leur rendement.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci.

Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds peut également conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces dernières opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives ou à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le sous-gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont les suivants :

- érosion du capital;
- concentration;
- devises;
- cybersécurité;
- certificats représentatifs d'actions étrangères;
- dérivés;
- placements sur les marchés émergents;
- titres de participation;

Fonds mondial de petites capitalisations BNI

- stratégie d'intégration des facteurs ESG;
- fonds négociés en bourse;
- placements sur les marchés étrangers;
- fonds de fonds;
- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- prêts de titres;
- séries;
- petites sociétés.

Des dérivés sont utilisés à l'égard des parts de *Série H* et de *Série FH* pour couvrir leur exposition aux devises et par conséquent, les parts de *Série H* et de *Série FH* seront exposées à un risque lié aux dérivés plus important que les parts des autres séries du fonds. Les parts de *Série H* et de *Série FH* seront exposées à un risque lié aux devises moindre que les autres séries du fonds puisque leur exposition aux devises est couverte. Toutefois, la stratégie de couverture du change pourrait ne pas offrir une couverture parfaite pour l'exposition aux devises des parts de *Série H* et de *Série FH*. Pendant les périodes de grande tension ou de volatilité sur les marchés, le fonds pourrait ne pas être en mesure d'empêcher les pertes de la *Série H* et de la *Série FH* résultant de l'exposition aux devises dans lesquelles les placements du fonds sont libellés.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 94.

Le niveau de risque du fonds est moyen. Puisque le fonds a moins de 10 ans d'historique de rendement, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du fonds. Le gestionnaire a recours à l'indice MSCI World Small Cap Net (\$ CA). L'indice MSCI World Small Cap Net (\$ CA) englobe des sociétés à petite capitalisation de 23 pays à marchés développés. L'indice, qui est composé de 4 442 constituants, couvre environ 14 % de la capitalisation boursière rajustée en fonction du flottant de chaque pays. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* dans la section *Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans le présent document*.

Au 15 avril 2024, le Portefeuille Équilibré BNI détenait 17,16 % des parts du Fonds mondial de petites capitalisations BNI. Le fonds pourrait devoir vendre ses placements à des prix défavorables afin de respecter les demandes de rachat de ce porteur de parts.

Politique en matière de distributions

Pour les parts des séries autres que la *Série NR*, le fonds distribue son revenu net et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Pour les parts de *Série NR*, le fonds effectue des distributions mensuelles à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont composées de revenu net et peuvent également inclure une portion importante de remboursement de capital. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de votre distribution mensuelle est établi en fonction du taux de versement du fonds, de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds.

Le montant des distributions pour les parts de *Série NR* pour une année pourrait dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales* pour obtenir plus de détails.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Fonds mondial de petites capitalisations BNI

Veillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le fonds.

Fonds actif d'actions mondiales BNI

Détails du fonds

Type de fonds	Actions mondiales
Type de titres offerts par ce fonds	Parts des <i>Séries Conseillers, F et O</i> d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de <i>Série Conseillers</i> : 1,65 %
	Parts de <i>Série F</i> : 0,65 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.
Sous-gestionnaire de portefeuille	Placements Montrusco Bolton inc.

* Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectif de placement

Le Fonds actif d'actions mondiales BNI a comme objectif de placement de procurer une croissance du capital à long terme. Le fonds investit, directement ou indirectement au moyen de placements dans des titres d'autres organismes de placement collectif, dans un portefeuille constitué principalement d'actions ordinaires de sociétés situées partout dans le monde.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif de placement, le Fonds actif d'actions mondiales BNI investit ses actifs, soit directement, soit indirectement en investissant dans des titres d'autres OPC, dans un portefeuille composé principalement d'actions ordinaires de sociétés situées partout dans le monde. Le fonds peut aussi investir dans :

- des actions privilégiées de sociétés étrangères;
- des titres convertibles en actions ordinaires ou privilégiées, incluant des droits et des bons de souscription;
- des titres de fiducies de revenu;
- des certificats américains d'actions étrangères (CAAÉ) et des certificats internationaux d'actions étrangères (CIAÉ).

La stratégie de placement du Fonds actif d'actions mondiales BNI repose sur une approche axée sur la qualité, à conviction élevée, de type « croissance à un prix raisonnable », et ancrée dans l'analyse fondamentale et ascendante. Le sous-gestionnaire de portefeuille s'appuie sur une réflexion indépendante pour élaborer les thèses d'investissement pour chaque investissement. Le sous-gestionnaire de portefeuille prévoit les points d'inflexion, les perceptions erronées des marchés et les catalyseurs grâce à un processus reproductible qui favorise la cohérence et la durabilité de l'alpha, dans différentes conditions de marché. Veuillez vous reporter à la section *Glossaire* pour en savoir plus sur les termes « points d'inflexion », « perceptions erronées des marchés », « catalyseurs » et « alpha ».

Le sous-gestionnaire de portefeuille a recours à une grille de pointage exclusive sur la durabilité pour évaluer les sociétés selon six piliers (la planète, les gens et la société, la gouvernance, la productivité et les partenariats, les activités opérationnelles, et la divulgation de l'information) et une société doit obtenir un pointage minimal afin d'être envisagée à des fins de placement. Les résultats de la grille de pointage sont également utilisés pour repérer les sujets relatifs à l'engagement des sociétés. Ainsi, l'équipe de l'investissement du sous-gestionnaire de portefeuille aura recours à des activités d'engagement actionnarial en matière d'enjeux ESG, comme le dialogue et/ou le vote par procuration (voir la section *Glossaire* pour plus de détails sur les activités d'engagement actionnarial en matière d'enjeux ESG, le dialogue et le vote par procuration) pour améliorer le rendement ESG des émetteurs au fil du temps. Le sous-gestionnaire de portefeuille exclut des possibilités de placement les sociétés qui tirent plus de 5 % de leurs produits d'exploitation de la production et de la distribution de divertissement pour adultes et de jeux, et des activités minières et des activités liées aux sables bitumineux et à la fracturation hydraulique, à l'énergie nucléaire, au tabac et à l'alcool, et aux armes et/ou à leurs composantes essentielles.

Le sous-gestionnaire de portefeuille respecte les exclusions normatives de BNI à l'égard de ce fonds, comme elles sont décrites à la rubrique *Investissement responsable* dans la première partie du prospectus simplifié (partie A). Le fonds peut employer une approche en matière d'investissement responsable, comme il est décrit ci-dessus, cette approche faisant partie des nombreuses composantes des stratégies de placement utilisées pour contribuer à l'atteinte de l'objectif de placement du fonds. L'approche en matière d'investissement responsable et les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG », voir la section *Glossaire* pour plus de détails) ne font pas partie de l'objectif de placement du fonds et, par conséquent, ne constituent pas la principale stratégie du fonds.

Le sous-gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir jusqu'à la totalité de l'actif net du fonds dans des titres d'OPC sous-jacents gérés par le gestionnaire ou des tiers, y compris des fonds négociés en bourse. Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Fonds actif d'actions mondiales BNI

Le sous-gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des avoirs détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le sous-gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actifs que le fonds sous-jacent fournira au fonds, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) payables par le fonds pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le fonds et un fonds sous-jacent.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces dernières opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives ou à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le fonds dispose de la souplesse voulue pour investir dans différents secteurs, catégories d'actifs et régions géographiques. De façon à assurer une diversification appropriée, le fonds investira dans un nombre minimal de secteurs de la plupart des principales régions de son indice de référence, l'indice MSCI World. Le fonds peut investir jusqu'à 25 % de ses actifs dans des titres des marchés émergents.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le sous-gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont les suivants :

- concentration;
- devises;
- cybersécurité;
- certificats représentatifs d'actions étrangères;
- dérivés;
- placements sur les marchés émergents;
- titres de participation;
- stratégie d'intégration des facteurs ESG;
- fonds négociés en bourse;
- placements sur les marchés étrangers;
- fonds de fonds;
- fiducies de revenu;
- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;

Fonds actif d'actions mondiales BNI

- mises en pension et prises en pension de titres;
- prêts de titres;
- séries;
- petites sociétés.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans les OPC, reportez-vous à la page 94.

Le niveau de risque du fonds est moyen. Puisque le fonds a moins de 10 ans d'historique de rendement, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du fonds. L'indice utilisé par le gestionnaire est l'indice MSCI World. L'indice MSCI World est composé d'actions de plus de 1 500 sociétés représentant les marchés boursiers d'environ 23 pays et mesure le rendement des marchés des actions dans les marchés développés du monde entier. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* dans la section *Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans le présent document*.

Au 15 avril 2024, le Verecan Global Equity Fund détenait 34,22 % des parts du Fonds actif d'actions mondiales BNI et le Portefeuille Équilibré BNI en détenait 17,75 %. Le fonds pourrait devoir vendre ses placements à des prix défavorables afin de respecter les demandes de rachat de ces porteurs de parts.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et les gains en capital nets réalisés pour l'année, entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Veillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le fonds.

Fonds d'actions mondiales diversifié BNI

Détails du fonds

Type de fonds	Actions mondiales
Type de titres offerts par ce fonds	Parts des <i>Séries Investisseurs, Conseillers, F et O</i> d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de <i>Série Investisseurs</i> : 2,00 %
	Parts de <i>Série Conseillers</i> : 2,00 %
	Parts de <i>Série F</i> : 1,05 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds d'actions mondiales diversifié BNI a comme objectif de placement de procurer une croissance du capital à long terme. Le fonds investit directement, ou au moyen de placements dans des titres d'autres OPC, dans un portefeuille constitué principalement de titres de participation de sociétés étrangères situées à l'extérieur du Canada.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Dans des conditions normales de marché, le fonds investit jusqu'à 100 % de son actif net dans des titres de participation mondiaux (incluant des titres de participation canadiens).

Le fonds investit jusqu'à la totalité de son actif net dans des OPC et des FNB. Le fonds peut également investir dans d'autres OPC gérés par le gestionnaire ou des tiers (les FNB et autres types d'OPC sont collectivement désignés « fonds sous-jacents »). Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Le gestionnaire de portefeuille utilise un processus d'évaluation de répartition tactique selon lequel la répartition d'actifs et le choix des fonds sous-jacents sont sujets à des modifications fréquentes en fonction de la conjoncture économique et de l'état des marchés. Lorsque la répartition d'actifs cible et le choix de fonds sous-jacents est modifié, le fonds est généralement rééquilibré en fonction de la nouvelle sélection.

Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des avoirs détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition aux différentes régions géographiques que le fonds sous-jacent procurera au fonds, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) payables par le fonds pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le fonds et un fonds sous-jacent.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Le fonds peut appliquer des stratégies de gestion du change visant à couvrir le risque lié aux fluctuations entre le dollar canadien et les devises dans lesquelles sont libellés les titres à revenu fixe détenus par le fonds (principalement le dollar américain). Lorsque cette stratégie est utilisée, la portion du fonds investie en titres à revenu fixe ne sera généralement pas touchée négativement ou positivement par une fluctuation de la valeur des devises par rapport au dollar canadien. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds peut également conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives ou à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Fonds d'actions mondiales diversifié BNI

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont les suivants :

- titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires;
- concentration;
- titres convertibles;
- crédit;
- devises;
- cybersécurité;
- certificats représentatifs d'actions étrangères;
- dérivés;
- placements sur les marchés émergents;
- titres de participation;
- fonds négociés en bourse;
- placements sur les marchés étrangers;
- fonds de fonds;
- fiducies de revenu;
- taux d'intérêt;
- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;
- placements dans des fiducies de placement immobilier;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- règle 144A prise en vertu de la *Securities Act of 1933* des États-Unis;
- prêts de titres;
- séries;
- petites sociétés.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 94.

Au cours des 12 derniers mois, le fonds a investi jusqu'à 20,26 % de son actif net dans le Fonds d'actions internationales *SmartData* BNI, jusqu'à 71,27 % de son actif net dans le Fonds d'actions américaines *SmartData* BNI et jusqu'à 10,31 % de son actif net dans le Fonds indiciel d'actions internationales BNI. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Au 15 avril 2024, Société de fiducie Natcan détenait 14,71 % des parts du Fonds d'actions mondiales diversifié BNI. Le fonds pourrait devoir vendre ses placements à des prix défavorables afin de respecter les demandes de rachat de ce porteur de parts.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le fonds.

Fonds de revenu d'actifs réels mondiaux BNI

Détails du fonds

Type de fonds	Actions d'infrastructures mondiales
Type de titres offerts par ce fonds*	Parts des <i>Séries Investisseurs, Conseillers, F, F5, FH, H, O et T5</i> d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de <i>Série Investisseurs</i> : 1,80 % Parts de <i>Série Conseillers</i> : 1,80 % Parts de <i>Série F</i> : 0,80 % Parts de <i>Série F5</i> : 0,80 % Parts de <i>Série FH</i> : 0,80 % Parts de <i>Série H</i> : 1,80 % Parts de <i>Série T5</i> : 1,80 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.
Sous-gestionnaire de portefeuille	Nuveen Asset Management, LLC

* Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds de revenu d'actifs réels mondiaux BNI a comme objectif de placement de procurer un revenu et une croissance du capital à long terme tout en mettant l'accent sur la couverture contre l'inflation.

Le fonds investit directement, ou au moyen de placements dans des titres d'autres OPC, dans un portefeuille constitué principalement d'actions ordinaires de sociétés dans des secteurs d'activités associés aux actifs réels et situées à travers le monde.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le fonds investit dans un portefeuille composé principalement d'actions ordinaires de sociétés des secteurs des infrastructures et de l'immobilier situées à travers le monde.

Le fonds peut également investir dans :

- des actions ordinaires de sociétés situées partout dans le monde et exerçant leurs activités dans des secteurs autres que les infrastructures et l'immobilier;
- des titres de fiducies de revenu et de fiducies de placement immobilier (FPI);
- des certificats américains d'actions étrangères (CAAE) et des certificats internationaux d'actions étrangères (CIAE);
- des titres convertibles en actions ordinaires ou privilégiées, dont des droits et des bons de souscription;
- des actions privilégiées.

Le sous-gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir jusqu'à la totalité de l'actif net dans des titres de fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire ou des tiers, y compris des fonds négociés en bourse. Lorsqu'il sélectionne des titres de fonds sous-jacents pour le fonds, le sous-gestionnaire de portefeuille évalue leur capacité à produire un rendement soutenu ajusté en fonction du risque. Les autres critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Le sous-gestionnaire de portefeuille utilise une approche ascendante basée sur une évaluation rigoureuse des sociétés de grande qualité, tout en assurant une diversification géographique. Le portefeuille est construit pour atteindre un équilibre entre un revenu élevé et des occasions de croissance.

Le sous-gestionnaire de portefeuille a recours à certaines recherches environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG », se reporter à la section *Glossaire* pour plus de détails) et tient compte des facteurs et des risques ESG importants dans la mesure où il les juge pertinents pour la valeur économique d'un placement dans le cadre de son processus de placement général et non dans le but d'obtenir des résultats ESG distincts. Il tient compte de ces facteurs dans sa propre évaluation, qui est fondée sur une carte de pointage ESG exclusive, ainsi que dans l'engagement général des actionnaires envers la direction de la société sur les questions ESG, le cas échéant. Le processus de vote par procuration du sous-gestionnaire de portefeuille tient également compte des facteurs ESG dans la mesure jugée pertinente pour la valeur économique d'un placement. L'engagement des actionnaires et le vote par procuration aux fins des critères ESG ne devraient pas constituer des activités importantes du fonds.

Le sous-gestionnaire de portefeuille respecte les exclusions normatives de BNI à l'égard de ce fonds, comme elles sont décrites à la rubrique *Investissement responsable* dans la première partie du prospectus simplifié (partie A). Le fonds peut employer une approche

Fonds de revenu d'actifs réels mondiaux BNI

en matière d'investissement responsable, comme il est décrit ci-dessus, cette approche faisant partie des nombreuses composantes des stratégies de placement utilisées pour contribuer à l'atteinte de l'objectif de placement du fonds. L'approche en matière d'investissement responsable et les facteurs ESG ne font pas partie de l'objectif de placement du fonds et, par conséquent, ceux-ci ne constituent pas la stratégie principale du fonds.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture uniquement. Il peut utiliser de tels instruments pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé.

Le fonds utilise également des dérivés pour couvrir au maximum l'exposition de ses placements libellés en devises attribués aux parts de *Série H* et de *Série FH*. Bien que cette stratégie pourrait ne pas offrir une couverture parfaite pour l'exposition aux devises des parts de *Série H* et de *Série FH*, ces parts auront généralement un taux de rendement fondé sur le rendement des placements en portefeuille du fonds qui exclut le rendement attribuable aux fluctuations des devises par rapport au dollar canadien. Tout changement à l'utilisation de stratégies de couverture doit faire l'objet d'une approbation préalable des porteurs de parts de *Série H* et de *Série FH* du fonds.

En raison de cette stratégie, le taux de rotation des titres en portefeuille du fonds devrait être élevé. Les frais d'opérations qui en découlent sont attribués aux parts de *Série H* et *Série FH*, ce qui pourrait diminuer leur rendement.

Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds peut également conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives ou à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire ou dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le sous-gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont les suivants :

- érosion du capital;
- concentration;
- crédit;
- devises;
- cybersécurité;
- certificats représentatifs d'actions étrangères;
- dérivés;
- placements sur les marchés émergents;
- titres de participation;
- fonds négociés en bourse;
- placements sur les marchés étrangers;
- stratégie d'intégration des facteurs ESG;
- fonds de fonds;
- fiducies de revenu;
- fonds indiciels;
- taux d'intérêt;
- conseillers internationaux;
- placements importants;

Fonds de revenu d'actifs réels mondiaux BNI

- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;
- placements dans des fiducies de placement immobilier;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- règle 144A prise en vertu de la *Securities Act of 1933* des États-Unis;
- prêts de titres;
- séries;
- spécialisation;
- petites sociétés.

Des dérivés sont utilisés à l'égard des parts de *Série H* et de *Série FH* pour couvrir leur exposition aux devises et par conséquent, les parts de *Série H* et de *Série FH* seront exposées à un risque lié aux dérivés plus important que les parts des autres séries du fonds. Les parts de *Série H* et de *Série FH* seront exposées à un risque lié aux devises moindre que les autres séries du fonds puisque leur exposition aux devises est couverte. Toutefois, la stratégie de couverture du change pourrait ne pas offrir une couverture parfaite pour l'exposition aux devises des parts de *Série H* et de *Série FH*. Pendant les périodes de grande tension ou de volatilité sur les marchés, le fonds pourrait ne pas être en mesure d'empêcher les pertes de la *Série H* et de la *Série FH* résultant de l'exposition aux devises dans lesquelles les placements du fonds sont libellés.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 94.

Au cours des 12 derniers mois, le fonds a investi jusqu'à 100,00 % de son actif net dans le FNB de revenu d'actifs réels mondiaux BNI. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Le niveau de risque du fonds est moyen. Puisque le fonds a moins de 10 ans d'historique de rendement, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du fonds. L'indice utilisé par le gestionnaire est l'indice S&P Global Infrastructure. L'indice S&P Global Infrastructure est conçu pour suivre 75 sociétés de partout dans le monde choisies pour représenter l'industrie des sociétés d'infrastructures cotées en bourse. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* dans la section *Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans le présent document*.

Politique en matière de distributions

Pour les parts des séries autres que les *Séries F5* et *T5*, le fonds distribue son revenu net à la fin de chaque mois. Le fonds distribue son revenu net et les gains en capital net réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Pour les parts des *Séries F5* et *T5*, le fonds effectue des distributions mensuelles à la fin de chaque mois. Pour les parts de *Série F5* et de *Série T5*, les distributions sont constituées de remboursement de capital et/ou de revenu net. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Pour les parts de *Série F5* et de *Série T5*, le montant mensuel des distributions est fixé en multipliant la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente (ou, si aucune part n'était offerte à la fin de l'année civile précédente, à la date à laquelle les parts sont pour la première fois offertes dans l'année courante) par 5 % et en divisant le résultat par 12. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds.

Le montant des distributions pour les *Séries F5* et *T5* pour une année pourrait dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales* pour plus de détails.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le fonds.

Fonds d'actions américaines *SmartData* BNI

Détails du fonds

Type de fonds	Actions américaines
Type de titres offerts par ce fonds*	Parts des <i>Séries Conseillers</i> (également offertes en dollars américains), <i>F</i> (également offertes en dollars américains), <i>F5</i> , <i>FH</i> , <i>H</i> , <i>Investisseurs</i> (également offertes en dollars américains), <i>O</i> (également offertes en dollars américains), et <i>T5</i> d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de <i>Série Investisseurs</i> : 1,70 %
	Parts de <i>Série Conseillers</i> : 1,70 %
	Parts de <i>Série F</i> : 0,70 %
	Parts de <i>Série F5</i> : 0,70 %
	Parts de <i>Série FH</i> : 0,70 %
	Parts de <i>Série H</i> : 1,70 %
Gestionnaire de portefeuille	Goldman Sachs Asset Management, LP

* Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds d'actions américaines *SmartData* BNI a comme objectif de placement d'assurer une croissance du capital à long terme.

Ce fonds investit directement, ou au moyen de placements dans des titres d'autres OPC, dans un portefeuille composé principalement de titres de participation de sociétés américaines.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le fonds investit dans un portefeuille constitué principalement de titres de participation de sociétés américaines. Le gestionnaire de portefeuille investira généralement dans des actions ordinaires de société à grande capitalisation mais peut également investir dans des titres de sociétés à petite et à moyenne capitalisation et dans des actions privilégiées.

Le fonds peut également investir dans des titres convertibles en actions ordinaires et/ou en actions privilégiées, incluant des droits et des bons de souscription, dans des titres de fiducies de revenu et dans des certificats américains d'actions étrangères (CAAÉ).

Le gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir jusqu'à 10 % de l'actif net du fonds dans des fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire ou des tiers, y compris des fonds négociés en bourse. Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des avoirs détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actifs que le fonds sous-jacent fournira au fonds, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) payables par le fonds pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le fonds et un fonds sous-jacent.

Le gestionnaire de portefeuille exécute un processus de recherche rigoureux combinant des indications qualitatives et la technologie de l'information afin de traiter et d'analyser un grand nombre de sociétés et de données sur le marché. Le processus de recherche vise à augmenter la valeur au moyen de la sélection de titres et de la gestion des risques. Pour sélectionner les titres, le gestionnaire de portefeuille analyse les données portant sur des modèles d'affaires de grande qualité, des actions dont l'évaluation fondamentale est peu élevée ainsi que les thématiques, les tendances et l'humeur du marché. Le gestionnaire de portefeuille utilise ensuite un processus quantitatif pour sélectionner et pondérer les titres du portefeuille. Cette approche vise à composer un portefeuille bien diversifié axé sur la gestion des risques.

Des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG », voir la section *Glossaire* pour plus de détails) sont intégrés dans le processus ascendant et quantitatif de sélection des actions du gestionnaire de portefeuille. Ainsi, le gestionnaire de portefeuille ne prend aucune décision de placement fondée sur un seul facteur. Il effectue plutôt des prévisions des rendements prévus des actions de façon quotidienne au moyen de divers indicateurs de placement, qui visent à créer une évaluation plus exhaustive de chaque société. Le gestionnaire de portefeuille vise également à exclure les sociétés qui ont violé le Pacte mondial des Nations Unies (« Pacte mondial des Nations Unies », voir la section *Glossaire* pour plus de détails) ou qui présentent autrement des pratiques insatisfaisantes en matière de gouvernance. Le gestionnaire de portefeuille tire parti d'un processus visant à repérer et à évaluer les violations potentielles des pratiques

Fonds d'actions américaines SmartData BNI

et principes de ce pacte. En outre, le processus de placement du gestionnaire de portefeuille a également comme objectif de gérer l'exposition du fonds au risque lié à la transition climatique.

Le gestionnaire de portefeuille respecte les exclusions normatives de BNI à l'égard de ce fonds, comme elles sont décrites à la rubrique *Investissement responsable* dans la première partie du prospectus simplifié (partie A). Le fonds peut employer une approche en matière d'investissement responsable, comme il est décrit ci-dessus, cette approche faisant partie des nombreuses composantes des stratégies de placement utilisées pour contribuer à l'atteinte de l'objectif de placement du fonds. L'approche en matière d'investissement responsable et les facteurs ESG ne font pas partie de l'objectif de placement du fonds et, par conséquent, ne constituent pas la principale stratégie du fonds.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds utilise des dérivés pour couvrir l'exposition de ses placements libellés en devises attribués aux parts de *Série H* et de *Série FH*. Bien que cette stratégie pourrait ne pas offrir une couverture parfaite pour l'exposition aux devises des parts de *Série H* et de *Série FH*, ces parts auront généralement un taux de rendement fondé sur le rendement des placements en portefeuille du fonds, excluant le rendement attribuable aux fluctuations des devises par rapport au dollar canadien. Tout changement à l'utilisation de stratégies de couverture doit faire l'objet d'une approbation préalable des porteurs de parts de *Série H* et de *Série FH* du fonds. En raison de cette stratégie, le taux de rotation des titres en portefeuille du fonds devrait être élevé. Les frais d'opérations qui en découlent sont attribués aux parts de *Série H* et de *Série FH*, ce qui pourrait diminuer leur rendement.

Le fonds peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives ou à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont les suivants :

- érosion du capital;
- concentration;
- titres convertibles;
- devises;
- cybersécurité;
- certificats représentatifs d'actions étrangères;
- dérivés;
- titres de participation;
- stratégie d'intégration des facteurs ESG;
- fonds négociés en bourse;
- placements sur les marchés étrangers;
- fonds de fonds;
- fiducies de revenu;

Fonds d'actions américaines *SmartData* BNI

- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;
- placements dans des fiducies de placement immobilier;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- règle 144A prise en vertu de la *Securities Act of 1933* des États-Unis;
- prêts de titres;
- séries;
- petites sociétés.

Des dérivés sont utilisés à l'égard des parts de *Série H* et de *Série FH* pour couvrir leur exposition aux devises et par conséquent, les parts de *Série H* et de *Série FH* seront exposées à un risque lié aux dérivés plus important que les parts des autres séries du fonds. Les parts de *Série H* et de *Série FH* seront exposées à un risque lié aux devises moindre que les autres séries du fonds puisque leur exposition aux devises est couverte. Toutefois, la stratégie de couverture du change pourrait ne pas offrir une couverture parfaite pour l'exposition aux devises des parts de *Série H* et de *Série FH*. Pendant les périodes de grande tension ou de volatilité sur les marchés, le fonds pourrait ne pas être en mesure d'empêcher les pertes de la *Série H* et de la *Série FH* résultant de l'exposition aux devises dans lesquelles les placements du fonds sont libellés.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans les OPC, reportez-vous à la page 94.

Au 15 avril 2024, le Portefeuille Équilibré BNI détenait 33,62 % des parts du Fonds d'actions américaines *SmartData* BNI, le Portefeuille Croissance BNI en détenait 18,20 % et le Portefeuille Pondéré BNI en détenait 15,38 %. Le fonds pourrait devoir vendre ses placements à des prix défavorables afin de respecter les demandes de rachat de ces porteurs de parts.

Politique en matière de distributions

Pour les parts des séries autres que la *Série T5* et la *Série F5*, le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets réalisés de l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts de fonds additionnelles de la même série, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Pour les parts de *Série T5* et de *Série F5*, le fonds effectue des distributions mensuelles à la fin de chaque mois. Les distributions sont constituées de remboursement de capital et/ou de revenu net. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant mensuel des distributions est fixé en multipliant la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente (ou, si aucune part n'était offerte à la fin de l'année civile précédente, à la date à laquelle les parts sont pour la première fois offertes dans l'année courante) par 5 % et en divisant le résultat par 12. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds.

Le montant des distributions pour la *Série T5* et la *Série F5* pour une année pourrait dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales* pour plus de détails.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Veillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le fonds.

Fonds d'actions américaines BNI

Détails du fonds

Type de fonds	Actions américaines
Type de titres offerts par ce fonds*	Parts des <i>Séries Investisseurs</i> , <i>Conseillers</i> (également offertes en dollars américains**), <i>F</i> (également offertes en dollars américains), <i>F5</i> , <i>O</i> (également offertes en dollars américains), <i>T5</i> , <i>H</i> et <i>FH</i> d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés, à l'exception des parts en dollars américains, qui ne sont pas offertes dans le cadre des régimes enregistrés d'épargne-études.
Frais de gestion	Parts de <i>Série Investisseurs</i> : 1,75 % Parts de <i>Série Conseillers</i> : 1,75 % Parts de <i>Série F</i> : 0,65 % Parts de <i>Série F5</i> : 0,65 % Parts de <i>Série T5</i> : 1,75 % Parts de <i>Série H</i> : 1,75 % Parts de <i>Série FH</i> : 0,65 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.
Sous-gestionnaire de portefeuille	Gestion d'actifs PineStone inc.

* Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

** Seule l'option de frais de souscription initiaux est offerte pour ces parts des séries en dollars américains.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds d'actions américaines BNI a comme objectif de placement de procurer une croissance du capital à long terme. Le fonds investit directement, ou au moyen de placements dans des titres d'autres OPC, dans un portefeuille composé principalement de titres de participation de sociétés américaines.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le fonds effectue des placements principalement dans des sociétés américaines et des sociétés faisant des affaires aux États-Unis. Le fonds investit principalement dans des actions ordinaires, mais il peut aussi investir dans des actions privilégiées, des obligations et des bons du Trésor. Le fonds peut également investir dans des certificats américains d'actions étrangères (CAAÉ) et des certificats internationaux d'actions étrangères (CIAÉ). Le sous-gestionnaire de portefeuille a recours à un ensemble de stratégies pour sélectionner les placements à inclure dans le portefeuille du fonds. Le sous-gestionnaire de portefeuille recherche des actions sous-évaluées dans chaque secteur et prend également en considération la qualité et la liquidité des titres. Le sous-gestionnaire de portefeuille emploie des bases de données étendues pour examiner les titres afin de choisir les meilleures sociétés.

Jusqu'à 100 % de l'actif net du fonds peut être investi dans des titres de fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire ou des tiers, y compris des fonds négociés en bourse. Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Le sous-gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des avoirs détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le sous-gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actifs que le fonds sous-jacent fournira au fonds, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) payables par le fonds pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le fonds et un fonds sous-jacent.

Le sous-gestionnaire de portefeuille consacre une partie importante de sa recherche fondamentale à l'évaluation de la gouvernance des entreprises. Il évalue soigneusement la qualité des équipes de direction et du conseil d'administration des sociétés. Il cherche à repérer les personnes très engagées et possédant de vastes connaissances dont les incitatifs sont alignés sur les intérêts des actionnaires publics à long terme. Le processus du sous-gestionnaire de portefeuille intègre le concept des mises en garde sur les entreprises, qui couvre la plupart des questions liées à la gouvernance au cours de l'étape de recherche fondamentale. Les mises en garde sur les entreprises portent notamment sur l'indulgence excessive de la direction et du conseil, la non-indépendance de la présidence du conseil, les enjeux fiscaux, les structures d'actions à droits de vote multiples, l'indépendance du conseil et les conflits d'intérêts éventuels entre la direction et les actionnaires détenant le contrôle et les actionnaires publics.

Fonds d'actions américaines BNI

Outre la gouvernance, le sous-gestionnaire de portefeuille évalue la durabilité d'une société, conformément aux facteurs propres au secteur. Pour y parvenir, il utilise un cadre d'importance relative interne pour repérer, mesurer et consigner systématiquement le rendement des sociétés du point de vue de la durabilité. Ce cadre comporte des composantes qualitatives et quantitatives afin de fournir un point de vue global de la gestion par une société des risques associés à chaque groupe de parties prenantes.

Le sous-gestionnaire de portefeuille respecte les exclusions normatives de BNI à l'égard de ce fonds, comme elles sont décrites à la rubrique *Investissement responsable* dans la première partie du prospectus simplifié (partie A). Le fonds peut employer une approche en matière d'investissement responsable, comme il est décrit ci-dessus, cette approche faisant partie des nombreuses composantes des stratégies de placement utilisées pour contribuer à l'atteinte de l'objectif de placement du fonds. L'approche en matière d'investissement responsable et les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG », voir la section *Glossaire* pour plus de détails) ne font pas partie de l'objectif de placement du fonds et, par conséquent, ne constituent pas la principale stratégie du fonds.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds utilise des dérivés pour couvrir l'exposition de ses placements libellés en devises attribués aux parts de *Série H* et de *Série FH*. Bien que cette stratégie pourrait ne pas offrir une couverture parfaite pour l'exposition aux devises des parts de *Série H* et de *Série FH*, ces parts auront généralement un taux de rendement fondé sur le rendement des placements en portefeuille du fonds qui exclut le rendement attribuable aux fluctuations des devises par rapport au dollar canadien. Tout changement à l'utilisation de stratégies de couverture doit faire l'objet d'une approbation préalable des porteurs de parts de *Série H* et de *Série FH* du fonds. En raison de cette stratégie, le taux de rotation des titres en portefeuille du fonds devrait être élevé. Les frais d'opérations qui en découlent sont attribués aux parts de *Série H* et de *Série FH*, ce qui pourrait diminuer leur rendement.

Le fonds peut également conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives ou à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le sous-gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont les suivants :

- érosion du capital;
- concentration;
- devises;
- cybersécurité;
- certificats représentatifs d'actions étrangères;
- dérivés;
- titres de participation;
- stratégie d'intégration des facteurs ESG;
- fonds négociés en bourse;
- placements sur les marchés étrangers;
- fonds de fonds;
- placements importants;

Fonds d'actions américaines BNI

- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- prêts de titres;
- séries;
- petites sociétés.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 94.

Des dérivés sont utilisés à l'égard des parts de *Série H* et de *Série FH* pour couvrir leur exposition au risque lié aux devises et par conséquent, les parts de *Série H* et de *Série FH* seront exposées à un risque lié aux dérivés plus important que les parts des autres séries du fonds. Les parts de *Série H* et de *Série FH* seront exposées à un risque lié aux devises moindre que les autres séries du fonds puisque leur exposition aux devises est couverte. Toutefois, la stratégie de couverture du change pourrait ne pas offrir une couverture parfaite pour l'exposition aux devises des parts de *Série H* et de *Série FH*. Pendant les périodes de grande tension ou de volatilité sur les marchés, le fonds pourrait ne pas être en mesure d'empêcher les pertes de la *Série H* et de la *Série FH* résultant de l'exposition aux devises dans lesquelles les placements du fonds sont libellés.

Au cours des 12 derniers mois, le fonds a investi jusqu'à 11,23 % de son actif net dans des titres de Microsoft Corporation. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Politique en matière de distributions

Pour les parts des séries autres que la *Série T5* et la *Série F5*, le fonds distribue son revenu net et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Pour les parts de *Série T5* et de *Série F5*, le fonds effectue des distributions mensuelles à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont constituées de remboursement de capital et/ou de revenu net. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant mensuel des distributions est fixé en multipliant la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente (ou, si aucune part n'était offerte à la fin de l'année civile précédente, à la date à laquelle les parts sont pour la première fois offertes dans l'année courante) par 5 % et en divisant le résultat par 12. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds.

Le montant des distributions pour la *Série T5* et la *Série F5* pour une année pourrait dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales* pour plus de détails.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le fonds.

Fonds d'actions internationales *SmartData* BNI

Détails du fonds

Type de fonds	Actions internationales
Type de titres offerts par ce fonds*	Parts des <i>Séries Conseillers, F, F5, FH, H, Investisseurs, N, NR, O</i> (également offertes en dollars américains) et <i>T5</i> d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de <i>Série Investisseurs</i> : 1,70 %
	Parts de <i>Série Conseillers</i> : 1,70 %
	Parts de <i>Série F</i> : 0,70 %
	Parts de <i>Série F5</i> : 0,70 %
	Parts de <i>Série FH</i> : 0,70 %
	Parts de <i>Série H</i> : 1,70 %
	Parts de <i>Série N</i> : 0,30 %
	Parts de <i>Série NR</i> : 0,30 %
	Parts de <i>Série T5</i> : 1,70 %
Gestionnaire de portefeuille	Goldman Sachs Asset Management, LP

* Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds d'actions internationales *SmartData* BNI a comme objectif de placement d'assurer une croissance du capital à long terme.

Ce fonds investit directement, ou au moyen de placements dans des titres d'autres OPC, dans un portefeuille composé principalement de titres de participation de sociétés étrangères situées à l'extérieur de l'Amérique du Nord et dans des certificats américains d'actions étrangères (CAAÉ) négociés sur des bourses reconnues.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le fonds investit dans un portefeuille composé principalement de titres de participation de sociétés étrangères situées à l'extérieur de l'Amérique du Nord et dans des certificats américains d'actions étrangères (CAAÉ) négociés sur des bourses reconnues. Le gestionnaire de portefeuille investira généralement dans des actions ordinaires de société à grande capitalisation, mais il peut également investir dans des titres de sociétés à petite et à moyenne capitalisation.

Le fonds peut également investir dans des certificats internationaux d'actions étrangères (CIAÉ), des certificats européens d'actions étrangères (CAAÉ), des titres convertibles en actions ordinaires (incluant des droits et des bons de souscription) et des titres de fiducies de revenu.

Le gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir jusqu'à 10 % de l'actif net du fonds dans des fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire ou des tiers, y compris des fonds négociés en bourse. Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des avoirs détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actifs que le fonds sous-jacent fournira au fonds, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) payables par le fonds pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le fonds et un fonds sous-jacent.

Le gestionnaire de portefeuille exécute un processus de recherche rigoureux combinant des indications qualitatives et la technologie de l'information afin de traiter et d'analyser un grand nombre de sociétés et de données sur le marché. Le processus de recherche vise à augmenter la valeur au moyen de la sélection de titres et de la gestion des risques. Pour sélectionner les titres, le gestionnaire de portefeuille analyse les données portant sur des modèles d'affaires de grande qualité, des actions dont l'évaluation fondamentale est peu élevée ainsi que les thématiques, les tendances et l'humeur du marché. Le gestionnaire de portefeuille utilise ensuite un processus quantitatif pour sélectionner et pondérer les titres du portefeuille. Cette approche vise à composer un portefeuille bien diversifié axé sur la gestion des risques.

Des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG », voir la section *Glossaire* pour plus de détails) sont intégrés dans le processus ascendant et quantitatif de sélection des actions du gestionnaire de portefeuille. Ainsi, le gestionnaire de portefeuille ne prend aucune décision de placement fondée sur un seul facteur. Il effectue plutôt des prévisions des rendements prévus des actions de

Fonds d'actions internationales *SmartData* BNI

façon quotidienne au moyen de divers indicateurs de placement, qui visent à créer une évaluation plus exhaustive de chaque société. Le gestionnaire de portefeuille vise également à exclure les sociétés qui ont violé le Pacte mondial des Nations Unies (« Pacte mondial des Nations Unies », voir la section *Glossaire* pour plus de détails) ou qui présentent autrement des pratiques insatisfaisantes en matière de gouvernance. Le gestionnaire de portefeuille tire parti d'un processus visant à repérer et à évaluer les violations potentielles des pratiques et principes de ce pacte. En outre, le processus de placement du gestionnaire de portefeuille a également comme objectif de gérer l'exposition du fonds au risque lié à la transition climatique.

Le gestionnaire de portefeuille respecte les exclusions normatives de BNI à l'égard de ce fonds, comme elles sont décrites à la rubrique *Investissement responsable* dans la première partie du prospectus simplifié (partie A). Le fonds peut employer une approche en matière d'investissement responsable, comme il est décrit ci-dessus, cette approche faisant partie des nombreuses composantes des stratégies de placement utilisées pour contribuer à l'atteinte de l'objectif de placement du fonds. L'approche en matière d'investissement responsable et les facteurs ESG ne font pas partie de l'objectif de placement du fonds et, par conséquent, ne constituent pas la principale stratégie du fonds.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds utilise des dérivés pour couvrir l'exposition de ses placements libellés en devises attribués aux parts de *Série H* et de *Série FH*. Bien que cette stratégie pourrait ne pas offrir une couverture parfaite pour l'exposition aux devises des parts de *Série H* et de *Série FH*, ces parts auront généralement un taux de rendement fondé sur le rendement des placements en portefeuille du fonds qui exclut le rendement attribuable aux fluctuations des devises par rapport au dollar canadien. Tout changement à l'utilisation de stratégies de couverture doit faire l'objet d'une approbation préalable des porteurs de parts de *Série H* et de *Série FH* du fonds. En raison de cette stratégie, le taux de rotation des titres en portefeuille du fonds devrait être élevé. Les frais d'opérations qui en découlent sont attribués aux parts de *Série H* et de *Série FH*, ce qui pourrait diminuer leur rendement.

Le fonds peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et également effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives ou à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont les suivants :

- érosion du capital;
- concentration;
- titres convertibles;
- devises;
- cybersécurité;
- certificats représentatifs d'actions étrangères;
- dérivés;
- titres de participation;
- stratégie d'intégration des facteurs ESG;
- fonds négociés en bourse;

Fonds d'actions internationales *SmartData* BNI

- placements sur les marchés étrangers;
- fonds de fonds;
- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;
- placements dans des fiducies de placement immobilier;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- règle 144A prise en vertu de la *Securities Act of 1933* des États-Unis;
- prêts de titres;
- séries;
- petites sociétés.

Des dérivés sont utilisés à l'égard des parts de *Série H* et de *Série FH* pour couvrir leur exposition aux devises et par conséquent, les parts de *Série H* et de *Série FH* seront exposées à un risque lié aux dérivés plus important que les parts des autres séries du fonds. Les parts de *Série H* et de *Série FH* seront exposées à un risque lié aux devises moindre que les autres séries du fonds puisque leur exposition aux devises est couverte. Toutefois, la stratégie de couverture du change pourrait ne pas offrir une couverture parfaite pour l'exposition aux devises des parts de *Série H* et de *Série FH*. Pendant les périodes de grande tension ou de volatilité sur les marchés, le fonds pourrait ne pas être en mesure d'empêcher les pertes de la *Série H* et de la *Série FH* résultant de l'exposition aux devises dans lesquelles les placements du fonds sont libellés.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans les OPC, reportez-vous à la page 94.

Au 15 avril 2024, le Portefeuille Équilibré BNI détenait 10,16 % des parts du Fonds d'actions internationales *SmartData* BNI. Le fonds pourrait devoir vendre ses placements à des prix défavorables afin de respecter les demandes de rachat de ce porteur de parts.

Politique en matière de distributions

Pour les parts des séries autres que les *Séries NR, T5* et *F5*, le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets réalisés de l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts de fonds additionnelles de la même série, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Pour les parts des *Séries NR, T5* et *F5*, le fonds effectue des distributions mensuelles à la fin de chaque mois. Pour les parts de *Série T5* et de *Série F5*, les distributions sont constituées d'un remboursement de capital et/ou de revenu net. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Pour les parts de *Série NR* le montant de votre distribution mensuelle est établi en fonction du taux de versement du fonds, de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Pour les parts de *Série T5* et de *Série F5*, le montant mensuel des distributions est fixé en multipliant la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente (ou, si aucune part n'était offerte à la fin de l'année civile précédente, à la date à laquelle les parts sont pour la première fois offertes dans l'année courante) par 5 % et en divisant le résultat par 12. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds.

Le montant des distributions pour les *Séries NR, T5* et *F5* pour une année pourrait dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales* pour plus de détails.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Veillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le fonds.

Fonds actif d'actions internationales BNI

Détails du fonds

Type de fonds	Actions internationales
Type de titres offerts par ce fonds*	Parts des <i>Séries Conseillers, F, N et NR</i> d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de <i>Série Conseillers</i> : 1,60 %
	Parts de <i>Série F</i> : 0,60 %
	Parts de <i>Série N</i> : 0,30 %
	Parts de <i>Série NR</i> : 0,30 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.
Sous-gestionnaire de portefeuille	Placements Montrusco Bolton inc.

* Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectif de placement

Le Fonds actif d'actions internationales BNI a comme objectif de placement de procurer une croissance du capital à long terme. Il investit, directement ou indirectement au moyen de placements dans des titres d'autres organismes de placement collectif, dans un portefeuille composé principalement de titres d'actions ordinaires de sociétés internationales.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif de placement, le Fonds actif d'actions internationales BNI investit, soit directement, soit indirectement en investissant dans des titres d'autres OPC, dans un portefeuille composé principalement d'actions ordinaires de sociétés internationales à grande capitalisation négociées sur des bourses reconnues.

Le Fonds actif d'actions internationales BNI peut également investir dans :

- des actions privilégiées de sociétés internationales;
- des titres convertibles en actions ordinaires ou privilégiées, incluant des droits et des bons de souscription;
- des titres de fiducies de revenu;
- des certificats américains d'actions étrangères (CAAÉ) et des certificats internationaux d'actions étrangères (CIAÉ).

Le sous-gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir jusqu'à 100 % de l'actif net du fonds dans des titres d'OPC gérés par le gestionnaire ou des tiers, y compris des fonds négociés en bourse. Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Le processus d'investissement du Fonds actif d'actions internationales BNI repose sur une approche fondamentale ascendante. Les titres choisis pour composer le portefeuille sont ceux de sociétés axées sur la croissance, présentant des barrières à l'entrée élevées et dotées d'équipes de direction hors pair. Une connaissance approfondie des sociétés permet au sous-gestionnaire de portefeuille de gérer les risques sans dépendre d'une grande diversification et de privilégier une sélection qualitative plutôt que quantitative.

Le sous-gestionnaire de portefeuille a recours à une grille de pointage exclusive sur la durabilité pour évaluer les sociétés selon six piliers (la planète, les gens et la société, la gouvernance, la productivité et les partenariats, les activités opérationnelles, et la divulgation de l'information) et une société doit obtenir un pointage minimal afin d'être envisagée à des fins de placement. Les résultats de la grille de pointage sont également utilisés pour repérer les sujets relatifs à l'engagement des sociétés. Ainsi, l'équipe de l'investissement du sous-gestionnaire de portefeuille aura recours à des activités d'engagement actionnarial en matière d'enjeux ESG, comme le dialogue et/ou le vote par procuration (voir la section *Glossaire* pour plus de détails sur les activités d'engagement actionnarial en matière d'enjeux ESG, le dialogue et le vote par procuration) pour améliorer le rendement ESG des émetteurs au fil du temps. Le sous-gestionnaire de portefeuille exclut des possibilités de placement les sociétés qui tirent plus de 5 % de leurs produits d'exploitation de la production et de la distribution de divertissement pour adultes et de jeux, et des activités minières et des activités liées aux sables bitumineux et à la fracturation hydraulique, à l'énergie nucléaire, au tabac et à l'alcool, et aux armes et/ou à leurs composantes essentielles. Le sous-gestionnaire de portefeuille sélectionne des fonds sous-jacents qui respectent sa politique en matière d'investissement responsable.

Le sous-gestionnaire de portefeuille respecte les exclusions normatives de BNI à l'égard de ce fonds, comme elles sont décrites à la rubrique *Investissement responsable* dans la première partie du prospectus simplifié (partie A). Le fonds peut employer une approche en matière d'investissement responsable, comme il est décrit ci-dessus, cette approche faisant partie des nombreuses composantes des stratégies de placement utilisées pour contribuer à l'atteinte de l'objectif de placement du fonds. L'approche en matière d'investissement

Fonds actif d'actions internationales BNI

responsable et les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG », voir la section *Glossaire* pour plus de détails) ne font pas partie de l'objectif de placement du fonds et, par conséquent, ne constituent pas la principale stratégie du fonds.

Le sous-gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des avoirs détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le sous-gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actifs que le fonds sous-jacent procurera au fonds, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) payables par le fonds pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le fonds et un fonds sous-jacent.

Le Fonds actif d'actions internationales BNI peut utiliser des dérivés qui sont conformes à son objectif de placement et qui sont autorisés par les lois applicables. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Le Fonds actif d'actions internationales BNI peut utiliser ces instruments pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives ou à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le fonds dispose de la souplesse voulue pour investir dans différents secteurs, catégories d'actifs et régions géographiques. De façon à assurer une diversification appropriée, le fonds investira dans un nombre minimal de secteurs de la plupart des principales régions de son indice de référence, l'indice MSCI EAE0 (\$ CA). Le fonds peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs dans des titres des marchés émergents.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le sous-gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent aussi. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont les suivants :

- concentration;
- devises;
- cybersécurité;
- certificats représentatifs d'actions étrangères;
- dérivés;
- titres de participation;
- placements sur les marchés émergents;
- stratégie d'intégration des facteurs ESG;
- fonds négociés en bourse;
- placements sur les marchés étrangers;
- fonds de fonds;
- fiducies de revenu;
- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;

Fonds actif d'actions internationales BNI

- liquidité;
- perturbations de marché;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- prêts de titres;
- séries;
- petites sociétés.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 94.

Au cours des 12 derniers mois, le fonds a investi jusqu'à 99,95 % de son actif net dans le FNB actif d'actions internationales BNI. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Le niveau de risque du fonds est moyen. Puisque le fonds a moins de 10 ans d'historique de rendement, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du fonds. L'indice utilisé par le gestionnaire est l'indice MSCI EAEO (\$ CA). L'indice MSCI EAEO (Europe, Australie et Extrême-Orient) est un indice qui peut fluctuer selon la capitalisation boursière des pays industrialisés, à l'exclusion des États-Unis et du Canada. Il est composé d'indices de 21 pays industrialisés. Le rendement de l'indice est couvert en dollars canadiens, minimisant ainsi le risque lié aux fluctuations des devises entre les devises et le dollar canadien. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* dans la section *Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans le présent document*.

Politique en matière de distributions

Pour les parts des séries autres que la *Série NR*, le fonds distribue son revenu net et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront investies dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Pour les parts de *Série NR*, le fonds effectue des distributions mensuelles à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont composées de revenu net et peuvent également inclure une portion importante de remboursement de capital. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de votre distribution mensuelle est établi en fonction du taux de versement du fonds, de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds.

Le montant des distributions pour les parts de *Série NR* pour une année pourrait dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales* pour obtenir plus de détails.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire. Veuillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le fonds.

Fonds d'actions de marchés émergents diversifié BNI

Détails du fonds

Type de fonds	Actions de marchés émergents
Type de titres offerts par ce fonds*	Parts des <i>Séries Investisseurs</i> (également offertes en dollars américains), <i>Conseillers</i> (également offertes en dollars américains), <i>F</i> (également offertes en dollars américains), <i>O</i> , <i>N</i> et <i>NR</i> d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés, à l'exception des parts en dollars américains, qui ne sont pas offertes dans le cadre des régimes enregistrés d'épargne-études.
Frais de gestion	Parts de <i>Série Conseillers</i> : 1,85 %
	Parts de <i>Série F</i> : 0,85 %
	Parts de <i>Série N</i> : 0,80 %
	Parts de <i>Série NR</i> : 0,80 %
	Parts de <i>Série Investisseurs</i> : 1,85 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale Inc.
Sous-gestionnaires de portefeuille	Goldman Sachs Asset Management, L.P. Gestion d'actifs BNY Mellon Canada
Sous-gestionnaire de portefeuille de Gestion d'actifs BNY Mellon Canada	Newton Investment Management Limited

* Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds d'actions de marchés émergents diversifié BNI a comme objectif de placement de procurer une croissance du capital à long terme.

Le fonds investit directement, ou au moyen de placements dans des titres d'autres OPC, dans un portefeuille constitué principalement d'actions ordinaires d'émetteurs situés dans des marchés émergents.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le fonds investit dans un portefeuille constitué principalement d'actions ordinaires d'émetteurs situés dans des marchés émergents.

Le fonds peut également investir dans :

- des actions ordinaires et privilégiées de sociétés étrangères;
- des actions privilégiées d'émetteurs situés dans des marchés émergents;
- des fiducies de revenu;
- des titres convertibles en actions ordinaires ou privilégiées, incluant des droits, des bons de souscription et des reçus de souscription;
- des obligations participatives (*P-notes*);
- des fiducies de placement immobilier.

Le fonds peut également investir dans des certificats américains d'actions étrangères (CAAÉ), des certificats internationaux d'actions étrangères (CIAÉ) et des certificats européens d'actions étrangères (CAAÉ).

Le fonds utilise une combinaison de stratégies afin d'atteindre son objectif de placement. La stratégie de Newton Investment Management Limited s'appuie sur une approche ascendante fondamentale pour la sélection des titres dans un cadre d'investissement thématique mondial, tenant compte d'une perspective d'investissement à long terme pour générer une plus-value du capital. Cette stratégie applique une approche fondamentale, à haute conviction et agnostique en matière d'étalonnage qui met l'accent sur la qualité et la bonne gouvernance.

Goldman Sachs Asset Management, L.P. exécute un processus de recherche rigoureux combinant des indications qualitatives et la technologie de l'information afin de traiter et d'analyser un grand nombre de sociétés et de données sur le marché. Le processus de recherche vise à augmenter la valeur au moyen de la sélection de titres et de la gestion des risques. Pour sélectionner les titres, Goldman Sachs Asset Management, L.P. analyse les données portant sur des modèles d'affaires de grande qualité, des actions dont l'évaluation fondamentale est peu élevée ainsi que les thématiques, les tendances et l'humeur du marché. Goldman Sachs Asset Management, L.P. utilise ensuite un processus quantitatif pour sélectionner et pondérer les titres du portefeuille. Cette approche vise à composer un portefeuille diversifié axé sur la gestion des risques.

Fonds d'actions de marchés émergents diversifié BNI

Jusqu'à 100 % de l'actif net du fonds peut être investi dans des titres de fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire ou des tiers, y compris des fonds négociés en bourse. Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Les sous-gestionnaires de portefeuille peuvent à leur gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des avoirs détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, les sous-gestionnaires de portefeuille tiendront compte du degré d'exposition à la catégorie d'actifs que le fonds sous-jacent fournira au fonds, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) payables par le fonds pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le fonds et un fonds sous-jacent.

Le fonds peut également, conformément à une dispense obtenue auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, investir une portion de sa valeur liquidative dans des FNB canadiens et américains gérés activement qui ne se qualifient pas à titre de parts indicielles aux termes des lois sur les valeurs mobilières.

Pour plus d'informations au sujet de cette dispense, se reporter à la rubrique *Renseignements supplémentaires* dans le présent prospectus.

Des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG », voir la section *Glossaire* pour plus de détails) sont intégrés dans le processus ascendant et quantitatif de sélection des actions de Goldman Sachs Asset Management, L.P. Ainsi, Goldman Sachs Asset Management, L.P. ne prend aucune décision de placement fondée sur un seul facteur. Elle effectue plutôt des prévisions des rendements prévus des actions de façon quotidienne au moyen de divers indicateurs de placement, qui visent à créer une évaluation plus exhaustive de chaque société. Goldman Sachs Asset Management, L.P. vise également à exclure les sociétés qui ont violé le Pacte mondial des Nations Unies (« Pacte mondial des Nations Unies », voir la section *Glossaire* pour plus de détails) ou qui présentent autrement des pratiques insatisfaisantes en matière de gouvernance. Goldman Sachs Asset Management, L.P. tire parti d'un processus visant à repérer et à évaluer les violations potentielles des pratiques et principes de ce pacte. En outre, le processus de placement de Goldman Sachs Asset Management, L.P. a également comme objectif de gérer l'exposition du fonds au risque lié à la transition climatique. Goldman Sachs Asset Management, L.P. respecte les exclusions normatives de BNI à l'égard de ce fonds, comme elles sont décrites à la rubrique *Investissement responsable* dans la première partie du prospectus simplifié (partie A).

Avant qu'elle effectue, à l'échelle de la société, un placement initial dans un titre de participation, Newton Investment Management Limited (« Newton ») applique un processus de recherche en placement qui comprend la prise en compte des risques, des enjeux et des occasions environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG », voir la section *Glossaire* pour plus de détails) importants et pertinents propres à une société, ainsi qu'une analyse fondamentale et d'évaluation. Les décisions de placement ne sont pas fondées uniquement sur les considérations en matière d'enjeux ESG et Newton peut avoir recours à un certain nombre de stratégies de placement pour l'aider à réaliser l'objectif de placement du fonds. L'atteinte de résultats en matière d'enjeux ESG ne fait pas partie de l'objectif de placement du fonds et, par conséquent, les considérations en matière d'enjeux ESG ne sont pas essentielles à la stratégie de placement du fonds.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives ou à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire ou dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que les sous-gestionnaires de portefeuille peuvent acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent aussi. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont les suivants :

- érosion du capital;

Fonds d'actions de marchés émergents diversifié BNI

- concentration;
- crédit;
- devises;
- cybersécurité;
- certificats représentatifs d'actions étrangères;
- dérivés;
- placements sur les marchés émergents;
- titres de participation;
- stratégie d'intégration des facteurs ESG;
- fonds négociés en bourse;
- placements sur les marchés étrangers;
- fonds de fonds;
- fiducies de revenu;
- taux d'intérêt;
- conseillers internationaux;
- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;
- placements dans des fiducies de placement immobilier;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- règle 144A prise en vertu de la *Securities Act of 1933* des États-Unis;
- prêts de titres;
- séries;
- petites sociétés.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 94.

Le niveau de risque du fonds est moyen. Puisque le fonds a moins de 10 ans d'historique de rendement, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du fonds. L'indice utilisé par le gestionnaire est l'indice MSCI Emerging Markets. L'indice MSCI Emerging Markets mesure le rendement des marchés boursiers de pays à économie émergente. Il est fondé sur la capitalisation boursière rajustée en fonction du flottant des titres, c'est-à-dire de la proportion des actions en circulation qui peuvent être achetées par les investisseurs internationaux sur les marchés publics. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* dans la section *Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans le présent document*.

Au 15 avril 2024, le Portefeuille Équilibré BNI détenait 14,78 % des parts du Fonds d'actions de marchés émergents diversifié BNI. Le fonds pourrait devoir vendre ses placements à des prix défavorables afin de respecter les demandes de rachat de ce porteur de parts.

Politique en matière de distributions

Pour les parts des séries autres que la *Série NR*, le fonds distribue son revenu net et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Pour les parts de *Série NR*, le fonds effectue des distributions à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont composées de revenu net et peuvent également inclure une portion importante de remboursement de capital. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de votre distribution mensuelle est établi en fonction du taux de versement du fonds, de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du fonds que vous détenez

Fonds d'actions de marchés émergents diversifié BNI

au moment de la distribution. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds.

Le montant des distributions pour la *Série NR* pour une année pourrait dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales* pour plus de détails.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Veillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le fonds.

Fonds de développement durable d'actions mondiales BNI

Détails du fonds

Type de fonds	Fonds d'actions mondiales
Type de titres offerts par ce fonds	Parts des <i>Séries Conseillers, F, O, N et NR</i> d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés
Frais de gestion	Parts de <i>Série Conseillers</i> : 1,65 % Parts de <i>Série F</i> : 0,65 % Parts de <i>Série N</i> : 0,30 % Parts de <i>Série NR</i> : 0,30 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.
Sous-gestionnaire de portefeuille	AllianceBernstein Canada, Inc. a délégué ses fonctions à AllianceBernstein L.P.

* Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds de développement durable d'actions mondiales BNI a comme objectif de placement de procurer une croissance du capital à long terme tout en suivant une approche de développement durable pour ses placements. Il investit, directement ou indirectement au moyen de placements dans des titres d'autres organismes de placement collectif, dans un portefeuille composé principalement de titres de participation de sociétés situées partout dans le monde.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif de placement, le fonds investit dans un portefeuille composé principalement de titres de participation de sociétés à moyenne et à grande capitalisation situées partout dans le monde.

Le fonds peut également investir dans :

- des actions ordinaires de sociétés des marchés émergents (pour au plus 30 % de la valeur liquidative);
- des actions ordinaires de petites sociétés;
- des certificats américains d'actions étrangères (CAAÉ) et des certificats internationaux d'actions étrangères (CIAÉ);
- des fiducies de placement immobilier (FPI).

Le fonds peut également investir jusqu'à 100 % de son actif net dans des titres d'autres d'OPC, incluant des fonds négociés en bourse, gérés par le gestionnaire ou par des tiers, conformément à son objectif de placement. Lorsqu'il sélectionne des titres de fonds sous-jacents pour le fonds, le sous-gestionnaire de portefeuille évalue leur capacité à produire un rendement soutenu ajusté en fonction du risque. Les autres critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Le sous-gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des avoirs détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le sous-gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actifs que le fonds sous-jacent fournira au fonds, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) payables par le fonds pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le fonds et un fonds sous-jacent.

Le sous-gestionnaire de portefeuille détermine les sociétés envisageables pour un placement du fonds en choisissant rigoureusement des sociétés dont le chiffre d'affaires est tiré de produits et de services qui contribuent de manière positive aux Objectifs de développement durable des Nations Unies (les « ODDNU », voir la section *Glossaire* pour plus de détails sur les ODDNU) en termes de prospérité économique, de durabilité de l'environnement et d'inclusion sociale, et qui s'harmonisent avec les trois thèmes d'investissement du sous-gestionnaire de portefeuille, soit le climat, la santé et l'autonomisation. Le sous-gestionnaire de portefeuille investit exclusivement dans des thèmes qui s'imbriquent dans les ODDNU et qui pourraient tirer parti des possibilités offertes par une évolution vers une économie plus durable.

Le sous-gestionnaire de portefeuille a recours à un processus de placement qui combine les méthodes descendante et ascendante dans l'objectif de repérer, d'après ses recherches et analyses internes, les titres de sociétés à l'échelle mondiale qui correspondent aux thèmes d'investissement durable. Le sous-gestionnaire de portefeuille utilise une recherche descendante fondée sur les ODDNU dans le but de mieux comprendre les thèmes séculaires à long terme qui peuvent stimuler les perspectives du marché pour les secteurs.

Fonds de développement durable d'actions mondiales BNI

Le sous-gestionnaire de portefeuille utilise ensuite une analyse ascendante des sociétés individuelles et se concentre sur la croissance des bénéfices future, l'évaluation et la qualité de la direction de la société, et l'évaluation de l'exposition de la société aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG » voir la section *Glossaire* pour plus de détails). Les critères ESG sont évalués à l'aide d'indicateurs pertinents qui varient d'un secteur à l'autre (voir la section *Glossaire* pour plus de détails sur les critères ESG). Dans le cadre de son évaluation des critères ESG, le sous-gestionnaire de portefeuille utilise une grille exclusive sur l'importance relative qui sert de guide exhaustif à l'égard des facteurs de risque ESG importants auxquels font face tous les sous-secteurs selon la classification industrielle mondiale standard (« GICS », se reporter à la section *Glossaire* pour plus de détails). Par exemple, au sein du secteur des technologies, le sous-gestionnaire de portefeuille a établi que l'efficacité énergétique, la gestion de la main-d'œuvre, le développement du capital humain, la sécurité des produits financiers, la protection de la vie privée et des données, la gouvernance d'entreprise, l'éthique commerciale et la fraude, les pratiques anticoncurrentielles et la corruption, et l'instabilité peuvent être considérés comme des risques significatifs et des indicateurs importants. Grâce à la combinaison de ces deux perspectives de recherche, le sous-gestionnaire de portefeuille a la certitude de tirer profit des occasions de placement attrayantes qui ont un potentiel de plus-value considérable.

Bien que le sous-gestionnaire de portefeuille mette l'accent sur des critères de filtrage positifs propres à une société plutôt que sur un tri négatif de portée générale lorsqu'il évalue l'exposition d'une société aux facteurs ESG, le fonds s'abstiendra d'investir dans des sociétés qui tirent d'une participation directe plus de :

- 5 % de leurs produits d'exploitation de la production ou 15 % de la distribution de produits du tabac;
- 5 % de leurs produits d'exploitation de l'extraction minière de charbon thermique ou 10 % de la production d'électricité au moyen de charbon thermique;
- 5 % de leurs produits d'exploitation de l'exploration ou de l'extraction de pétrole et de gaz dans les régions extracôtières de l'Arctique.

Il vise également à exclure les sociétés :

- des secteurs « producteurs de pétrole et de gaz » et « entreprises de raffinage et pipelines » qui tirent 10 % ou plus de leurs produits d'exploitation de l'extraction, du traitement et du transport de pétrole et de gaz;
- qui participent (c'est-à-dire qu'elles tirent plus de 0 % de leurs produits d'exploitation) à la fabrication d'armes controversées. Les armes controversées sont : les bombes à sous-munitions, les mines terrestres, les armes à l'uranium appauvri, les armes biologiques ou chimiques et les armes incendiaires;
- qui tirent 10 % ou plus de leurs produits d'exploitation de la production, de la fabrication et de la distribution d'armes d'assaut pour civils;
- qui tirent 10 % ou plus de leurs produits d'exploitation de l'offre de services de jeu;
- qui tirent 10 % ou plus de leurs produits d'exploitation de la production et/ou de la distribution de divertissement pour adultes;
- qui tirent 10 % ou plus de leurs produits d'exploitation de la production et/ou de la distribution de cannabis récréatif.

De plus, le sous-gestionnaire de portefeuille cherche à exclure les sociétés qui ont violé les principes du Pacte mondial des Nations Unies (« Pacte mondial des Nations Unies », voir la section *Glossaire* pour plus de détails) ou qui, de l'avis du sous-gestionnaire de portefeuille, font preuve de pratiques médiocres en matière de gouvernance. Le sous-gestionnaire de portefeuille emploie un processus visant à repérer et à évaluer les violations éventuelles de ces principes et pratiques.

À titre d'exception aux critères d'exclusion relatifs aux combustibles fossiles mentionnés ci-dessus, les entités qui participent à une transition ambitieuse peuvent être envisagées aux fins de placement si leurs segments désalignés n'augmentent pas d'un point de vue structurel et si au moins 50 % de leurs dépenses en capital sont consacrées à des activités qui respectent les ODDNU. Ces entités seront assujetties à un critère de contrôle diligent supplémentaire et doivent maintenir un niveau élevé de transparence en fournissant des documents vérifiables et complets sur leurs stratégies, objectifs et progrès.

En plus de la liste d'exclusions ci-dessus, le sous-gestionnaire de portefeuille ne peut pas investir dans les sociétés qui tirent, directement ou indirectement, 10 % ou plus de leurs produits d'exploitation de ce qui suit :

- les organismes génétiquement modifiés;
- les contrats militaires;
- les prisons.

Le sous-gestionnaire de portefeuille sélectionne des fonds sous-jacents qui respectent sa politique en matière d'investissement responsable.

Dans le cadre du processus de placement, le sous-gestionnaire de portefeuille discute avec les émetteurs de plusieurs sujets dans le but d'obtenir de l'information sur les émetteurs et d'encourager des actions qui, de l'avis du sous-gestionnaire de portefeuille, seront bénéfiques pour ses clients à titre d'actionnaires. Pendant ces interventions, le sous-gestionnaire de portefeuille discute d'enjeux ESG avec les membres de la direction des sociétés, notamment de sujets comme l'empreinte écologique, une résilience améliorée envers la

Fonds de développement durable d'actions mondiales BNI

réglementation future, la taxe sur le carbone ainsi que la capacité à conserver la part du marché et à fidéliser les employés de talent. Les interventions, que les analystes et gestionnaires de portefeuille du sous-gestionnaire de portefeuille entreprennent directement auprès des émetteurs, peuvent avoir lieu à la fois avant qu'un placement initial soit fait et dans le cadre de la surveillance continue du sous-gestionnaire de portefeuille.

Lorsqu'il détermine la pondération de chaque titre du portefeuille, le sous-gestionnaire de portefeuille met l'accent sur l'apport individuel de chaque action au risque et à l'exposition du thème.

Le fonds peut, conformément à une dispense obtenue auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, investir une portion de sa valeur liquidative dans des fonds négociés en bourse canadiens et américains gérés activement qui ne se qualifient pas à titre de parts indicielles aux termes des lois sur les valeurs mobilières. Pour plus d'informations au sujet de cette dispense, se reporter à la rubrique *Renseignements supplémentaires*.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation. À l'heure actuelle, le fonds n'utilise pas de dérivés directement.

Le fonds peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci. À l'heure actuelle, le fonds ne prévoit pas effectuer de mise en pension et de prise en pension de titres.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives ou à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le sous-gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont les suivants :

- érosion du capital;
- concentration;
- contreparties;
- marchandises;
- crédit;
- devises;
- cybersécurité;
- dérivés;
- placements sur les marchés émergents;
- titres de participation;
- fonds négociés en bourse;
- placements sur les marchés étrangers;
- fonds de fonds;
- fiducies de revenu;
- placements importants;
- rachats importants;

Fonds de développement durable d'actions mondiales BNI

- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- prêts de titres;
- séries;
- petites sociétés;
- spécialisation;
- objectif d'investissement durable.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 94.

Le niveau de risque du fonds est moyen. Puisque le fonds a moins de 10 ans d'historique de rendement, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du fonds. L'indice utilisé par le gestionnaire est l'indice MSCI ACWI. L'indice MSCI ACWI est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière conçu pour procurer une vaste mesure du rendement des marchés boursiers mondiaux. Il est conçu pour représenter le rendement de l'ensemble complet des occasions dans le secteur des actions à grande et à moyenne capitalisation dans 23 marchés développés et 26 marchés émergents. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* dans la section *Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans le présent document*.

Au cours des 12 derniers mois, le fonds a investi jusqu'à 100,00 % de son actif net dans le FNB Développement durable d'actions mondiales BNI. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Politique en matière de distributions

Pour les parts des séries autres que la *Série NR*, le fonds distribue son revenu net et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Pour les parts de *Série NR*, le fonds effectue des distributions mensuelles à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont composées de revenu net et peuvent également inclure une portion importante de remboursement de capital. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de votre distribution mensuelle est établi en fonction du taux de versement du fonds, de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds. Le montant des distributions pour les parts de *Série NR* pour une année pourrait dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales* pour plus de détails.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le fonds.

Fonds d'actions internationales BNI

Détails du fonds

Type de fonds	Actions internationales
Type de titres offerts par ce fonds	Parts des <i>Séries Conseillers</i> , <i>F</i> (également offertes en dollars américains), <i>FH</i> , <i>H</i> et <i>O</i> d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les parts constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés, à l'exception des parts en dollars américains, lesquelles ne sont pas offertes dans le cadre de régimes enregistrés d'épargne-études.
Frais de gestion	Parts de <i>Série Conseillers</i> : 1,75 % Parts de <i>Série F</i> : 0,75 % Parts de <i>Série FH</i> : 0,75 % Parts de <i>Série H</i> : 1,75 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.
Sous-gestionnaire de portefeuille	Gestion d'actifs PineStone inc.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds d'actions internationales BNI a comme objectif de placement de procurer une croissance du capital à long terme. Le fonds investit, directement ou indirectement au moyen de placements dans des titres d'autres OPC, dans un portefeuille composé principalement d'actions ordinaires de sociétés situées à l'extérieur de l'Amérique du Nord sélectionnées selon une approche de placement à convictions élevées.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif de placement, le Fonds d'actions internationales BNI investit dans un portefeuille diversifié géographiquement et composé principalement d'actions ordinaires de sociétés à moyenne et à grande capitalisation situées à l'extérieur de l'Amérique du Nord.

Le fonds peut également investir dans :

- des actions ordinaires et privilégiées de sociétés américaines;
- des actions privilégiées de sociétés situées à l'extérieur de l'Amérique du Nord;
- des certificats américains d'actions étrangères (CAAÉ) et des certificats internationaux d'actions étrangères (CIAÉ).

Dans le cadre de la sélection des titres du portefeuille de ce fonds, le sous-gestionnaire de portefeuille effectue une analyse macroéconomique afin de déterminer quelles régions du monde et quels secteurs de l'économie auront de bons rendements. Le sous-gestionnaire de portefeuille recherche des actions sous-évaluées dans chaque secteur et considère également la qualité et la liquidité des titres. Le sous-gestionnaire de portefeuille s'appuie sur ses convictions afin de sélectionner les titres qui composeront le portefeuille. Dans la mise en œuvre de cette approche de placement à convictions élevées, la répartition sectorielle et géographique ainsi que la pondération de chaque titre présent dans le portefeuille sont déterminées selon les convictions du sous-gestionnaire de portefeuille sans égard au contenu des indices de référence pour ce type de fonds.

Le sous-gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir jusqu'à 100 % de l'actif net du fonds dans des fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire ou des tiers, y compris des fonds négociés en bourse. Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres. Le sous-gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des avoirs détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres. Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le sous-gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actifs que le fonds sous-jacent fournira au fonds, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) payables par le fonds pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le fonds et un fonds sous-jacent.

Le sous-gestionnaire de portefeuille consacre une partie importante de sa recherche fondamentale à l'évaluation de la gouvernance des entreprises. Il évalue soigneusement la qualité des équipes de direction et du conseil d'administration des sociétés. Il cherche à repérer les personnes très engagées et possédant de vastes connaissances dont les incitatifs sont alignés sur les intérêts des actionnaires publics à long terme. Le processus du sous-gestionnaire de portefeuille intègre le concept des mises en garde sur les entreprises, qui couvre la plupart des questions liées à la gouvernance au cours de l'étape de recherche fondamentale. Les mises en garde sur les entreprises portent notamment sur l'indulgence excessive de la direction et du conseil, la non-indépendance de la présidence du conseil, les enjeux fiscaux, les structures d'actions à droits de vote multiples, l'indépendance du conseil et les conflits d'intérêts éventuels entre la direction et les actionnaires détenant le contrôle et les actionnaires publics.

Fonds d'actions internationales BNI

Outre la gouvernance, le sous-gestionnaire de portefeuille évalue la durabilité d'une société, conformément aux facteurs propres au secteur. Pour y parvenir, il utilise un cadre d'importance relative interne pour repérer, mesurer et consigner systématiquement le rendement des sociétés du point de vue de la durabilité. Ce cadre comporte des composantes qualitatives et quantitatives afin de fournir un point de vue global de la gestion par une société des risques associés à chaque groupe de parties prenantes.

Le sous-gestionnaire de portefeuille respecte les exclusions normatives de BNI à l'égard de ce fonds, comme elles sont décrites à la rubrique *Investissement responsable* dans la première partie du prospectus simplifié (partie A). Le fonds peut employer une approche en matière d'investissement responsable, comme il est décrit ci-dessus, cette approche faisant partie des nombreuses composantes des stratégies de placement utilisées pour contribuer à l'atteinte de l'objectif de placement du fonds. L'approche en matière d'investissement responsable et les facteurs ESG ne font pas partie de l'objectif de placement du fonds et, par conséquent, ne constituent pas la principale stratégie du fonds.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé.

Le fonds utilise également des dérivés pour couvrir au maximum l'exposition de ses placements libellés en devises attribués aux parts de *Série H* et de *Série FH*. Même si cette stratégie pourrait ne pas offrir une couverture parfaite pour l'exposition aux devises des parts de *Série H* et de *Série FH*, ces parts auront généralement un taux de rendement fondé sur le rendement des placements en portefeuille du fonds qui exclut le rendement attribuable aux fluctuations des devises par rapport au dollar canadien. Tout changement à l'utilisation de stratégies de couverture doit faire l'objet d'une approbation préalable des porteurs de parts de *Série H* et de *Série FH* du fonds.

En raison de cette stratégie, le taux de rotation des titres en portefeuille du fonds devrait être élevé. Les frais d'opérations qui en découlent sont attribués aux parts de *Série H* et de *Série FH*, ce qui pourrait diminuer leur rendement.

Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives ou à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire ou dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le sous-gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent aussi. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Le fonds dispose de la souplesse voulue pour investir dans différents secteurs, catégories d'actifs et régions géographiques. De façon à assurer une diversification appropriée, le fonds investira dans un nombre minimal de secteurs de la plupart des principales régions de ses indices de référence, l'indice MSCI EAFE et l'indice MSCI EAFE 100% Hedged to CAD. Le fonds peut investir jusqu'à 25 % de ses actifs dans des titres des marchés émergents.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont les suivants :

- concentration;
- devises;
- cybersécurité;
- certificats représentatifs d'actions étrangères;
- dérivés;
- titres de participation;
- placements sur les marchés émergents;
- stratégie d'intégration des facteurs ESG;
- fonds négociés en bourse;

Fonds d'actions internationales BNI

- placements sur les marchés étrangers;
- fonds de fonds;
- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- prêts de titres;
- séries.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 94.

Des dérivés sont utilisés à l'égard des parts de *Série H* et de *Série FH* pour couvrir leur exposition aux devises et par conséquent, les parts de *Série H* et de *Série FH* seront exposées à un risque lié aux dérivés plus important que les parts des autres séries du fonds. Les parts de *Série H* et de *Série FH* seront exposées à un risque lié aux devises moindre que les autres séries du fonds puisque leur exposition aux devises est couverte. Toutefois, la stratégie de couverture du change pourrait ne pas offrir une couverture parfaite pour l'exposition aux devises des parts de *Série H* et de *Série FH*. Pendant les périodes de grande tension ou de volatilité sur les marchés, le fonds pourrait ne pas être en mesure d'empêcher les pertes de la *Série H* et de la *Série FH* résultant de l'exposition aux devises dans lesquelles les placements du fonds sont libellés.

Le niveau de risque du fonds est moyen. Puisque le fonds a moins de 10 ans d'historique de rendement, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du fonds. L'indice utilisé par le gestionnaire est l'indice MSCI EAFE et, pour les séries couvertes, l'indice MSCI EAFE 100% Hedged to CAD, dont le rendement est couvert en dollars canadiens, minimisant ainsi le risque de lié aux devises entre le dollar américain et le dollar canadien. L'indice MSCI EAFE et l'indice MSCI EAFE 100% Hedged to CAD sont des indices qui peuvent fluctuer selon la capitalisation boursière des pays industrialisés, à l'exclusion des États-Unis et du Canada. Ils sont composés d'indices de 21 pays industrialisés. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* dans la section *Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans le présent document*.

Au 15 avril 2024, le Portefeuille Équilibré BNI détenait 28,88 % des parts du Fonds d'actions internationales BNI, le Portefeuille Croissance BNI en détenait 15,93 % et le Portefeuille Pondéré BNI en détenait 13,12 %. Le fonds pourrait devoir vendre ses placements à des prix défavorables afin de respecter les demandes de rachat de ces porteurs de parts.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire. Veuillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le fonds.

Fonds de ressources BNI

Détails du fonds

Type de fonds	Actions de ressources naturelles
Type de titres offerts par ce fonds	Parts des <i>Séries Investisseurs, Conseillers et F</i> d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de <i>Série Investisseurs</i> : 1,75 %
	Parts de <i>Série Conseillers</i> : 1,75 %
	Parts de <i>Série F</i> : 0,75 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.
Sous-gestionnaire de portefeuille	Foyston, Gordon & Payne Inc.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds de ressources BNI a comme objectif de placement d'atteindre une croissance du capital en investissant principalement dans des actions de sociétés de ressources naturelles canadiennes et de sociétés qui appuient les sociétés de ressources.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le fonds s'efforce d'atteindre son objectif en investissant dans des titres de sociétés qui exercent des activités reliées aux ressources naturelles, comme les mines, le pétrole, le gaz naturel, l'énergie, les produits forestiers, les ressources en eau et la pêche, et dans des titres de sociétés appuyant ces secteurs. Le sous-gestionnaire de portefeuille utilise une combinaison de styles axés sur la croissance et la valeur ainsi qu'une combinaison de stratégies de placement pour choisir les placements en portefeuille du fonds.

Le fonds peut investir dans des fiducies de revenu et des titres étrangers de façon conforme à ses objectifs de placement. Les placements dans des titres étrangers ne devraient pas dépasser environ 30 % de l'actif du fonds.

Le sous-gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir environ 45 % de l'actif net du fonds dans des titres de fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire ou des tiers. Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Le sous-gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des avoirs détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le sous-gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actifs que le fonds sous-jacent fournira au fonds, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) payables par le fonds pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le fonds et un fonds sous-jacent.

Le fonds peut investir une partie de ses actifs dans des fonds négociés en bourse gérés par des tiers. Conformément à une dispense obtenue auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds investit notamment dans certains fonds négociés en bourse dont les titres ne sont pas des parts indicielles aux termes des lois sur les valeurs mobilières. Ces fonds négociés en bourse visent à offrir un rendement similaire à celui d'un indice de marché ou d'un secteur d'activité. De plus, contrairement aux fonds négociés en bourse habituels, certains de ces fonds négociés en bourse utilisent des leviers financiers pour tenter d'obtenir des rendements augmentés d'un multiple ou de l'inverse d'un multiple par rapport à un point de référence donné. Le fonds n'investit pas dans des fonds négociés en bourse dont l'indice de référence est basé, directement ou indirectement par le biais d'un dérivé ou autrement, sur une marchandise physique autre que l'or. Pour plus d'informations au sujet de cette dispense, se reporter à la rubrique *Renseignements supplémentaires* dans le présent prospectus.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds peut également conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises*

Fonds de ressources BNI

en pension et aux prises en pension de titres et Risques liés aux prêts de titres pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives ou à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le sous-gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont les suivants :

- marchandises;
- concentration;
- devises;
- cybersécurité;
- dérivés;
- titres de participation;
- fonds négociés en bourse;
- placements sur les marchés étrangers;
- fonds de fonds;
- fiducies de revenu;
- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- prêts de titres;
- séries;
- petites sociétés;
- spécialisation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 94.

Au cours des 12 derniers mois, le fonds a investi jusqu'à 10,87 % de son actif net dans des titres de Ressources Teck Limitée et jusqu'à 10,01 % de son actif net dans des titres de Suncor Énergie Inc. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le fonds.

Fonds de métaux précieux BNI

Détails du fonds

Type de fonds	Actions des métaux précieux
Type de titres offerts par ce fonds	Parts des <i>Séries Investisseurs, Conseillers et F</i> d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés
Frais de gestion	Parts de <i>Série Investisseurs</i> : 1,75 %
	Parts de <i>Série Conseillers</i> : 1,75 %
	Parts de <i>Série F</i> : 0,75 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.
Sous-gestionnaire de portefeuille	Foyston, Gordon & Payne Inc.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds de métaux précieux BNI a comme objectif de placement d'atteindre une croissance à long terme au moyen de placements effectués principalement dans des titres de sociétés ou des titres dont la valeur est tributaire de la valeur de l'or, de l'argent, du platine et du palladium (les « métaux précieux ») ou de métaux stratégiques (comme le rhodium, le titane, le chrome, le cobalt et l'iridium), ou encore de minerais stratégiques ou de diamants.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le fonds investit principalement dans des sociétés canadiennes et étrangères qui exercent des activités d'exploration, d'exploitation, de production ou de distribution de métaux précieux. Le sous-gestionnaire de portefeuille recherche des actions sous-évaluées dans chaque secteur et prend également en considération la qualité et la liquidité des titres. Le sous-gestionnaire de portefeuille emploie des bases de données étendues pour examiner les titres afin de choisir les meilleures sociétés. Le fonds peut également investir directement dans les métaux précieux au moyen de l'achat de lingots, de pièces ou de certificats et autres preuves d'achat. Les placements dans des titres étrangers ne devraient pas dépasser environ 30 % de l'actif du fonds.

Le sous-gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir environ 40 % de l'actif net du fonds dans des titres de fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire ou des tiers. Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Le sous-gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des avoirs détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le sous-gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actifs que le fonds sous-jacent fournira au fonds, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) payables par le fonds pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le fonds et un fonds sous-jacent.

Le fonds peut investir une partie de ses actifs dans des fonds négociés en bourse gérés par des tiers. Conformément à une dispense obtenue auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds investit notamment dans certains fonds négociés en bourse dont les titres ne sont pas des parts indicelles aux termes des lois sur les valeurs mobilières. Ces fonds négociés en bourse visent à offrir un rendement similaire à celui d'un indice de marché ou d'un secteur d'activité. De plus, contrairement aux fonds négociés en bourse habituels, certains de ces fonds négociés en bourse utilisent des leviers financiers pour tenter d'obtenir des rendements augmentés d'un multiple ou de l'inverse d'un multiple par rapport à un point de référence donné. Le fonds n'investit pas dans des fonds négociés en bourse dont l'indice de référence est basé, directement ou indirectement par le biais d'un dérivé ou autrement, sur une marchandise physique autre que l'or. Pour plus d'informations au sujet de cette dispense, voir la rubrique *Renseignements supplémentaires* dans le présent prospectus.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds peut également conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises*

Fonds de métaux précieux BNI

en pension et aux prises en pension de titres et Risques liés aux prêts de titres pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives ou à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le sous-gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont les suivants :

- concentration;
- marchandises;
- devises;
- cybersécurité;
- dérivés;
- titres de participation;
- fonds négociés en bourse;
- placements sur les marchés étrangers;
- fonds de fonds;
- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- prêts de titres;
- séries;
- petites sociétés;
- spécialisation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 94.

Au cours des 12 derniers mois, le fonds a investi jusqu'à 19,96 % de son actif net dans des titres de Société aurifère Barrick, jusqu'à 19,03 % de son actif net dans des titres de Franco Nevada Corporation, jusqu'à 16,95 % de son actif net dans des titres de Mines Agnico-Eagle Limitée, jusqu'à 10,13 % de son actif net dans des titres de Groupe Forage Major International Inc. et jusqu'à 19,08 % de son actif net dans des titres de Wheaton Precious Metals Corporation. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le fonds.

Fonds Innovations BNI

Détails du fonds

Type de fonds	Actions mondiales
Types de titres offerts par ce fonds	Parts des <i>Séries Investisseurs, Conseillers et F</i> d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés
Frais de gestion	Parts de <i>Série Investisseurs</i> : 1,75 %
	Parts de <i>Série Conseillers</i> : 1,75 %
	Parts de <i>Série F</i> : 0,75 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.
Sous-gestionnaire de portefeuille	J.P. Morgan Investment Management Inc.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds Innovations BNI a comme objectif de placement de procurer aux investisseurs, de façon audacieuse, une plus-value du capital à long terme (plus de cinq ans) en investissant principalement dans des titres de sociétés mondiales dont une partie des activités est dédiée à la recherche scientifique et technologique.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le sous-gestionnaire de portefeuille utilise une méthode de placement ascendante pour repérer des idées de placement à forte conviction dont les données fondamentales sont solides et dont l'évaluation est attrayante. Le sous-gestionnaire de portefeuille identifie des sociétés mondiales dont les activités sont partiellement centrées sur la recherche scientifique et technologique et qui sont gérées par des équipes de direction compétentes qui favorisent l'innovation et offrent une gamme de produits et services différenciés en déployant efficacement des capitaux dans la recherche et le développement (R&D) et en dépenses d'investissement.

Le sous-gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir environ 40 % de l'actif net du fonds dans des titres de fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire ou des tiers, y compris des fonds négociés en bourse. Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Le sous-gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des avoirs détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le sous-gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actifs que le fonds sous-jacent fournira au fonds, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) payables par le fonds pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le fonds et un fonds sous-jacent.

Le sous-gestionnaire de portefeuille intègre également des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG », voir la section *Glossaire* pour plus de détails) importants d'un point de vue financier dans le cadre de son processus de placement (« intégration des facteurs ESG », voir la section *Glossaire* pour plus de détails). L'intégration des facteurs ESG représente l'inclusion systématique des enjeux ESG à l'analyse de placement et aux décisions de placement. Dans le cadre de son processus de placement, le sous-gestionnaire de portefeuille cherche à évaluer les répercussions des facteurs ESG sur bon nombre d'émetteurs dans l'univers de placements dans lequel le fonds investit. L'évaluation du sous-gestionnaire de portefeuille est fondée sur une analyse des occasions et des risques clés dans l'ensemble des secteurs afin de repérer les enjeux importants d'un point de vue financier à l'égard des placements du fonds dans des titres et de déterminer les enjeux clés qui nécessitent une intervention auprès des émetteurs. Il est possible que ces évaluations ne soient pas concluantes et que les titres d'émetteurs qui sont touchés de façon négative par ces facteurs soient acquis et détenus par le fonds, alors que le fonds peut se dessaisir de titres d'émetteurs qui sont touchés de façon positive par ces facteurs ou ne pas investir dans ceux-ci. Plus particulièrement, l'intégration des facteurs ESG ne modifie pas l'objectif de placement d'un fonds, n'exclut pas certains types de secteurs ou de sociétés ni ne limite les possibilités de placement pour un fonds. Le fonds n'est pas destiné aux investisseurs qui souhaitent exclure certains types de sociétés ou de placements ou qui recherchent des fonds qui remplissent des objectifs ESG précis.

Le fonds peut employer une approche en matière d'investissement responsable, comme il est décrit ci-dessus, cette approche faisant partie des nombreuses composantes des stratégies de placement utilisées pour contribuer à l'atteinte de l'objectif de placement du fonds. L'approche en matière d'investissement responsable et les facteurs ESG ne font pas partie de l'objectif de placement du fonds et, par conséquent, ne constituent pas la principale stratégie du fonds.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments

Fonds Innovations BNI

pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds peut également conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives ou à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le sous-gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont les suivants :

- concentration;
- devises;
- cybersécurité;
- dérivés;
- titres de participation;
- stratégie d'intégration des facteurs ESG;
- fonds négociés en bourse;
- placements sur les marchés étrangers;
- fonds de fonds;
- conseillers internationaux;
- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- règle 144A prise en vertu de la *Securities Act of 1933* des États-Unis;
- prêts de titres;
- séries;
- petites sociétés;
- spécialisation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 94.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Fonds Innovations BNI

Veillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le fonds.

Fonds indiciel d'obligations canadiennes BNI

Détails du fonds

Type de fonds	Revenu fixe canadien
Type de titres offerts par ce fonds*	Parts de <i>Série O</i> d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

* Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds indiciel d'obligations canadiennes BNI a comme objectif de placement d'assurer un revenu et une croissance du capital à long terme en reproduisant le rendement de l'indice Morningstar^{MD} Canada Liquid Bond^{MC**}, un indice d'obligations de gouvernements et de sociétés canadiennes. Pour y parvenir, le fonds investit directement, ou indirectement au moyen de placements dans des titres d'autres OPC ou par l'utilisation de dérivés, dans un portefeuille composé principalement d'obligations canadiennes.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le fonds investit dans un portefeuille diversifié constitué principalement d'obligations du gouvernement canadien, des gouvernements provinciaux et d'obligations de sociétés canadiennes de bonne qualité.

Le fonds peut également investir dans :

- des titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires;
- des titres de créance à taux variable;
- des obligations de municipalités;
- des obligations de sociétés à rendement élevé;
- des obligations de sociétés étrangères de bonne qualité.

Dans le cadre de la sélection des titres du portefeuille, le gestionnaire de portefeuille suit une stratégie d'investissement passive conçue pour reproduire le rendement de l'indice Morningstar^{MD} Canada Liquid Bond^{MC**}. Le gestionnaire de portefeuille n'est pas tenu d'investir dans toutes les actions composant l'indice. Le fonds peut être géré en utilisant une technique d'« optimisation », dans le cadre de laquelle les titres sont sélectionnés pour le portefeuille de façon à reproduire certaines caractéristiques fondamentales de l'indice, ou une stratégie de reproduction intégrale, dans le cadre de laquelle le fonds détiendra généralement les mêmes placements, selon la même pondération, que l'indice cible.

Le gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir jusqu'à 100 % de l'actif net du fonds dans des fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire ou des tiers, y compris des fonds négociés en bourse. Les critères de sélections des titres des fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des avoirs détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actifs que le fonds sous-jacent fournira au fonds, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) payables par le fonds pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le fonds et un fonds sous-jacent.

Les placements dans des titres étrangers ne devraient pas dépasser environ 30 % de l'actif du fonds.

Pour la période de 12 mois précédant la date du présent prospectus, aucun titre ne représentait plus de 10 % de l'indice Morningstar^{MD} Canada Liquid Bond^{MC**}.

Conformément à deux (2) dispenses obtenues auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut investir 1) dans les titres de certains fonds négociés en bourse gérés par Horizons ETFs Management (Canada) Inc. (précédemment connue sous la dénomination AlphaPro Management Inc.) qui ne sont pas des parts indicielles et qui ne sont pas assujettis au *Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif*; et 2) une portion de sa valeur liquidative dans des FNB canadiens et américains gérés activement qui ne se qualifient pas à titre de parts indicielles aux termes des lois sur les valeurs mobilières. Pour plus d'informations au sujet de ces dispenses, se reporter à la rubrique *Renseignements supplémentaires* dans le présent prospectus.

Fonds indiciel d'obligations canadiennes BNI

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives ou à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Nous prévoyons que le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds sera relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille achètera et vendra fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmenteront, les frais d'opérations du fonds augmenteront aussi. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille pourra influencer sur le rendement du fonds.

***L'indice Morningstar^{MD} Canada Liquid Bond^{MC} est une marque de service de Morningstar, Inc. (« Morningstar ») que le gestionnaire est autorisé à utiliser à certaines fins aux termes de licences. Le fonds n'est pas parrainé, endossé, vendu ni promu par Morningstar et celle-ci ne fait aucune déclaration concernant l'opportunité d'un placement dans le fonds.*

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont les suivants :

- titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires;
- crédit;
- cybersécurité;
- dérivés;
- fonds négociés en bourse;
- titres de créance à taux variable;
- fonds de fonds;
- fonds indiciels;
- taux d'intérêt;
- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- perturbations de marché;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- prêts de titres;
- séries.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 94.

Le niveau de risque du fonds est faible. Puisque le fonds a moins de 10 ans d'historique de rendement, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du fonds. L'indice utilisé par le gestionnaire est l'indice Morningstar^{MD} Canada Liquid Bond^{MC}. Cet indice est conçu pour offrir une exposition aux obligations fédérales et provinciales, aux obligations garanties par le gouvernement et aux obligations de sociétés libellées en dollars canadiens, tout en privilégiant la liquidité. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* dans la section *Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans le présent document*.

Fonds indiciel d'obligations canadiennes BNI

Au 15 avril 2024, le Fonds de répartition tactique d'actifs BNI détenait 97,41 % des parts du Fonds indiciel d'obligations canadiennes BNI. Le fonds pourrait devoir vendre ses placements à des prix défavorables afin de respecter les demandes de rachat de ce porteur de parts.

Politique en matière de distributions

Pour les parts de *Série O*, le fonds distribue son revenu net et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Veillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le fonds.

Fonds indiciel d'actions canadiennes BNI

Détails du fonds

Type de fonds	Actions canadiennes
Type de titres offerts par ce fonds*	Parts des <i>Séries Investisseurs, F et O</i> d'une fiducie de fonds commun de placement
Frais de gestion	Parts de <i>Série Investisseurs</i> : 0,30 % Parts de <i>Série F</i> : 0,20 %
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

* Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds indiciel d'actions canadiennes BNI a comme objectif de placement d'assurer une croissance du capital à long terme en reproduisant le rendement de l'indice Morningstar^{MD} Canada^{MC**}, un indice d'actions de sociétés canadiennes d'envergure en termes de capitalisation boursière. Pour y parvenir, le fonds investit directement, ou indirectement au moyen de placements dans des titres d'autres OPC ou par l'utilisation de dérivés, dans un portefeuille composé principalement d'actions de sociétés canadiennes.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le fonds investit dans un portefeuille diversifié constitué principalement d'actions ordinaires de sociétés canadiennes.

Le fonds peut également investir dans :

- des fiducies de placement immobilier;
- des fiducies de revenu;
- des actions ordinaires de sociétés étrangères.

Dans le cadre de la sélection des titres du portefeuille, le gestionnaire de portefeuille suit une stratégie d'investissement passive conçue pour reproduire le rendement de l'indice Morningstar^{MD} Canada^{MC**}. Le gestionnaire de portefeuille n'est pas tenu d'investir dans toutes les actions composant l'indice. Le fonds peut être géré en utilisant une technique d'« optimisation », dans le cadre de laquelle les titres sont sélectionnés pour le portefeuille de façon à reproduire les pondérations par secteur, les capitalisations boursières et certaines caractéristiques fondamentales de l'indice, ou une stratégie de reproduction intégrale, dans le cadre de laquelle le fonds détiendra généralement les mêmes placements, selon la même pondération, que l'indice cible.

Le gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir jusqu'à 100 % de l'actif net du fonds dans des fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire ou des tiers, y compris des fonds négociés en bourse. Les critères de sélections des titres des fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des avoirs détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actifs que le fonds sous-jacent fournira au fonds, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) payables par le fonds pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le fonds et un fonds sous-jacent.

Les placements dans des titres étrangers ne devraient pas dépasser environ 30 % de l'actif du fonds.

Pour la période de 12 mois précédant la date du présent prospectus, aucun titre ne représentait plus de 10 % de l'indice Morningstar^{MD} Canada^{MC**}.

Conformément à deux (2) dispenses obtenues auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut investir 1) dans les titres de certains fonds négociés en bourse gérés par Horizons ETFs Management (Canada) Inc. (précédemment connue sous la dénomination AlphaPro Management Inc.) qui ne sont pas des parts indicielles et qui ne sont pas assujettis au *Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif*; et 2) une portion de sa valeur liquidative dans des FNB canadiens et américains gérés activement qui ne se qualifient pas à titre de parts indicielles aux termes des lois sur les valeurs mobilières.

Pour plus d'informations au sujet de ces dispenses, se reporter à la rubrique *Renseignements supplémentaires* dans le présent prospectus.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent

Fonds indiciel d'actions canadiennes BNI

également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives ou à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Nous prévoyons que le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds sera relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille achètera et vendra fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmenteront, les frais d'opérations du fonds augmenteront aussi. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille pourra influencer sur le rendement du fonds.

**L'indice Morningstar^{MD} Canada^{MC} est une marque de service de Morningstar, Inc. (« Morningstar ») que le gestionnaire est autorisé à utiliser à certaines fins aux termes de licences. Le fonds n'est pas parrainé, endossé, vendu ni promu par Morningstar et celle-ci ne fait aucune déclaration concernant l'opportunité d'un placement dans le fonds.*

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont les suivants :

- cybersécurité;
- dérivés;
- titres de participation;
- fonds négociés en bourse;
- fonds de fonds;
- fiducies de revenu;
- fonds indicieux;
- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- perturbations de marché;
- placements dans des fiducies de placement immobilier;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- prêts de titres;
- séries.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 94.

Le niveau de risque du fonds est moyen. Puisque le fonds a moins de 10 ans d'historique de rendement, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du fonds. L'indice utilisé par le gestionnaire est l'indice Morningstar^{MD} Canada^{MC}. L'indice Morningstar[®] Canada^{MC} mesure le rendement du marché des actions canadiennes en ciblant 97 % des sociétés les plus importantes en termes de capitalisation boursière. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* dans la section *Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans le présent document*.

Au 15 avril 2024, le Portefeuille privé tactique d'actions BNI détenait 15,84 % des parts du Fonds indiciel d'actions canadiennes BNI et le Portefeuille Actions BNI en détenait 10,75 %. Le fonds pourrait devoir vendre ses placements à des prix défavorables afin de respecter les demandes de rachat de ces porteurs de parts.

Fonds indiciel d'actions canadiennes BNI

Politique en matière de distributions

Pour les parts des *Séries Investisseurs, F et O*, le fonds distribue son revenu net et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Veillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le fonds.

Fonds indiciel d'actions américaines BNI

Détails du fonds

Type de fonds	Actions américaines
Type de titres offerts par ce fonds*	Parts des <i>Séries Investisseurs, F et O</i> d'une fiducie de fonds commun de placement
Frais de gestion	Parts de <i>Série Investisseurs</i> : 0,30 % Parts de <i>Série F</i> : 0,20 %
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

* Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds indiciel d'actions américaines BNI a comme objectif de placement d'assurer une croissance du capital à long terme en reproduisant le rendement de l'indice Morningstar^{MD} U.S. Large-Mid Cap^{MC**}, un indice d'actions des sociétés américaines les plus importantes en termes de capitalisation boursière. Pour y parvenir, le fonds investit directement, ou indirectement au moyen de placements dans des titres d'autres OPC ou par l'utilisation de dérivés, dans un portefeuille composé principalement d'actions de sociétés américaines.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le fonds investit dans un portefeuille diversifié constitué principalement de titres de participation de sociétés américaines.

Le fonds peut également investir dans :

- des certificats américains d'actions étrangères (CAAÉ) et des certificats internationaux d'actions étrangères (CIAÉ);
- des fiducies de placement immobilier.

Dans le cadre de la sélection des titres du portefeuille, le gestionnaire de portefeuille suit une stratégie d'investissement passive conçue pour reproduire le rendement de l'indice Morningstar^{MD} U.S. Large-Mid Cap^{MC**}. Le gestionnaire de portefeuille n'est pas tenu d'investir dans toutes les actions composant l'indice. Le fonds peut être géré en utilisant une technique d'« optimisation », dans le cadre de laquelle les titres sont sélectionnés pour le portefeuille de façon à reproduire les pondérations par secteur, les capitalisations boursières et certaines caractéristiques fondamentales de l'indice, ou une stratégie de reproduction intégrale, dans le cadre de laquelle le fonds détiendra généralement les mêmes placements, selon la même pondération, que l'indice cible.

Le gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir jusqu'à 100 % de l'actif net du fonds dans des fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire ou des tiers, y compris des fonds négociés en bourse. Les critères de sélections des titres des fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des avoirs détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actifs que le fonds sous-jacent fournira au fonds, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) payables par le fonds pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le fonds et un fonds sous-jacent.

Pour la période de 12 mois précédant la date du présent prospectus, aucun titre ne représentait plus de 10 % de l'indice Morningstar^{MD} U.S. Large-Mid Cap^{MC**}.

Conformément à une dispense obtenue auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut investir une portion de sa valeur liquidative dans des FNB canadiens et américains gérés activement qui ne se qualifient pas à titre de parts indicielles aux termes des lois sur les valeurs mobilières. Pour plus d'informations au sujet de cette dispense, voir la rubrique *Renseignements supplémentaires* dans le présent prospectus.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au

Fonds indiciel d'actions américaines BNI

fonds d'atteindre ses objectifs de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives ou à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Nous prévoyons que le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds sera relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille achètera et vendra fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmenteront, les frais d'opérations du fonds augmenteront aussi. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille pourra influencer sur le rendement du fonds.

***L'indice Morningstar^{MD} U.S. Large-Mid Cap^{MC} est une marque de service de Morningstar, Inc. (« Morningstar ») que le gestionnaire est autorisé à utiliser à certaines fins aux termes de licences. Le fonds n'est pas parrainé, endossé, vendu ni promu par Morningstar et celle-ci ne fait aucune déclaration concernant l'opportunité d'un placement dans le fonds.*

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont les suivants :

- devises;
- cybersécurité;
- certificats représentatifs d'actions étrangères;
- dérivés;
- titres de participation;
- fonds négociés en bourse;
- placements sur les marchés étrangers;
- fiducies de revenu;
- fonds indiciels;
- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- perturbations de marché;
- placements dans des fiducies de placement immobilier;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- prêts de titres;
- séries.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 94.

Le niveau de risque du fonds est moyen. Puisque le fonds a moins de 10 ans d'historique de rendement, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du fonds. L'indice utilisé par le gestionnaire est l'indice Morningstar^{MD} U.S. Large-Mid Cap^{MC}. Cet indice fournit un portrait élargi du rendement et des caractéristiques fondamentales du segment des actions à grande et à moyenne capitalisation du marché boursier américain, en couvrant 90 % des sociétés les plus importantes en termes de capitalisation boursière. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* dans la section *Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans le présent document*.

Au 15 avril 2024, le Portefeuille privé tactique d'actions BNI détenait 19,06 % des parts du Fonds indiciel d'actions américaines BNI et le Portefeuille Actions BNI en détenait 12,82 %. Le fonds pourrait devoir vendre ses placements à des prix défavorables afin de respecter les demandes de rachat de ces porteurs de parts.

Fonds indiciel d'actions américaines BNI

Politique en matière de distributions

Pour les parts des *Séries Investisseurs, F et O*, le fonds distribue son revenu net et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Veillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le fonds.

Fonds indiciel d'actions internationales BNI

Détails du fonds

Type de fonds	Actions internationales
Type de titres offerts par ce fonds*	Parts des <i>Séries Investisseurs, F et O</i> d'une fiducie de fonds commun de placement
Frais de gestion	Parts de <i>Série Investisseurs</i> : 0,30 % Parts de <i>Série F</i> : 0,20 %
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

* Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds indiciel d'actions internationales BNI a comme objectif de placement d'assurer une croissance du capital à long terme en reproduisant le rendement de l'indice Morningstar^{MD} Developed Markets ex-North America Large Cap^{MC**}, un indice d'actions de sociétés à grande capitalisation situées sur ces marchés. Pour y parvenir, le fonds investit directement, ou indirectement au moyen de placements dans des titres d'autres OPC ou par l'utilisation de dérivés, dans un portefeuille composé principalement d'actions de sociétés situées à l'extérieur de l'Amérique du Nord.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le fonds investit dans un portefeuille diversifié constitué principalement d'actions ordinaires de sociétés situées à l'extérieur de l'Amérique du Nord.

Le fonds peut également investir dans :

- des actions ordinaires de sociétés situées sur les marchés émergents;
- des fiducies de placement immobilier;
- des certificats américains d'actions étrangères (CAAÉ) et des certificats internationaux d'actions étrangères (CIAÉ).

Dans le cadre de la sélection des titres du portefeuille, le gestionnaire de portefeuille suit une stratégie d'investissement passive conçue pour reproduire le rendement de l'indice Morningstar^{MD} Developed Markets ex-North America Large Cap^{MC**}. Le gestionnaire de portefeuille n'est pas tenu d'investir dans toutes les actions composant l'indice. Le fonds peut être géré en utilisant une technique d'« optimisation », dans le cadre de laquelle les titres sont sélectionnés pour le portefeuille de façon à reproduire les pondérations par secteur, les capitalisations boursières et certaines caractéristiques fondamentales de l'indice, ou une stratégie de reproduction intégrale, dans le cadre de laquelle le fonds détiendra généralement les mêmes placements, selon la même pondération, que l'indice cible.

Le gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir jusqu'à 100 % de l'actif net du fonds dans des fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire ou des tiers, y compris des fonds négociés en bourse. Les critères de sélections des titres des fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des avoirs détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actifs que le fonds sous-jacent fournira au fonds, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) payables par le fonds pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le fonds et un fonds sous-jacent.

Pour la période de 12 mois précédant la date du présent prospectus, aucun titre ne représentait plus de 10 % de l'indice Morningstar^{MD} Developed Markets ex-North America Large Cap^{MC**}.

Conformément à une dispense obtenue auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut investir une portion de sa valeur liquidative dans des FNB canadiens et américains gérés activement qui ne se qualifient pas à titre de parts indicielles aux termes des lois sur les valeurs mobilières. Pour plus d'informations au sujet de cette dispense, voir la rubrique *Renseignements supplémentaires* dans le présent prospectus.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Fonds indiciel d'actions internationales BNI

Le fonds peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre ses objectifs de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives ou à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Nous prévoyons que le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds sera relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille achètera et vendra fréquemment les titres du Fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmenteront, les frais d'opérations du fonds augmenteront aussi. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille pourra influencer sur le rendement du fonds.

***L'indice Morningstar^{MD} Developed Markets ex-North America Large Cap^{MC} est une marque de service de Morningstar, Inc. (« Morningstar ») que le gestionnaire est autorisé à utiliser à certaines fins aux termes de licences. Le fonds n'est pas parrainé, endossé, vendu ni promu par Morningstar et celle-ci ne fait aucune déclaration concernant l'opportunité d'un placement dans le fonds.*

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont les suivants :

- devises;
- cybersécurité;
- certificats représentatifs d'actions étrangères;
- dérivés;
- placements sur les marchés émergents;
- titres de participation;
- fonds négociés en bourse;
- fonds de fonds;
- placements sur les marchés étrangers;
- fonds indiciels;
- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- perturbations de marché;
- placements dans des fiducies de placement immobilier;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- prêts de titres;
- séries.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 94.

Le niveau de risque du fonds est moyen. Puisque le fonds a moins de 10 ans d'historique de rendement, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du fonds. L'indice utilisé par le gestionnaire est l'indice Morningstar^{MD} Developed Markets ex-North America Large Cap^{MC}. Cet indice mesure le rendement des sociétés à grande capitalisation sur les marchés développés à l'exclusion de l'Amérique du Nord. Il couvre 70 % de la capitalisation boursière totale des marchés développés à l'extérieur de l'Amérique du Nord. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* dans la section *Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans le présent document*.

Au 15 avril 2024, le Portefeuille privé tactique d'actions BNI détenait 27,97 % des parts du Fonds indiciel d'actions américaines BNI et le Portefeuille Actions BNI en détenait 18,84 %. Le fonds pourrait devoir vendre ses placements à des prix défavorables afin de respecter les demandes de rachat de ces porteurs de parts.

Fonds indiciel d'actions internationales BNI

Politique en matière de distributions

Pour les parts des *Séries Investisseurs, F et O*, le fonds distribue son revenu net et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en argent, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en argent, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Veillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le fonds.

Portefeuille privé d'obligations canadiennes BNI

Détails du fonds

Type de fonds	Revenu fixe canadien
Type de titres offerts par ce fonds*	Parts des <i>Séries Conseillers, F, N, NR</i> et <i>O</i> d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de <i>Série Conseillers</i> : 0,70 %
	Parts de <i>Série F</i> : 0,37 %
	Parts de <i>Série N</i> : 0,10 %
	Parts de <i>Série NR</i> : 0,10 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.
Sous-gestionnaires de portefeuille	Corporation Fiera Capital AlphaFixe Capital inc.

* Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Portefeuille privé d'obligations canadiennes BNI a comme objectif de placement de procurer un revenu courant élevé tout en offrant une croissance soutenue du capital.

Le fonds investit directement, ou au moyen de placements dans des titres d'autres OPC, dans un portefeuille constitué principalement d'obligations des gouvernements et de sociétés du Canada.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le fonds investit dans un portefeuille constitué principalement d'obligations du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux du Canada et d'obligations de sociétés canadiennes de bonne qualité.

Le fonds peut également investir dans :

- des obligations de sociétés étrangères de bonne qualité;
- des titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires;
- des obligations de gouvernements étrangers;
- des obligations de sociétés à rendement élevé (jusqu'à 10 % de la valeur liquidative);
- des obligations de municipalités.

Les sous-gestionnaires de portefeuille peuvent choisir d'investir jusqu'à 100 % de l'actif net du fonds dans des titres de fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire ou des tiers, y compris des fonds négociés en bourse. Les critères de sélection des fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Les sous-gestionnaires de portefeuille peuvent à leur gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre ceux-ci, changer le pourcentage des avoirs détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, les sous-gestionnaires de portefeuille tiendront compte du degré d'exposition à la catégorie d'actifs que le fonds sous-jacent fournira au fonds, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) payables par le fonds pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le fonds et un fonds sous-jacent.

Le fonds utilise une combinaison de stratégies afin d'atteindre son objectif de placement. Le gestionnaire de portefeuille peut répartir à sa discrétion l'actif net du fonds entre les stratégies respectives des sous-gestionnaires de portefeuille selon certains facteurs, notamment la corrélation entre les stratégies et son analyse de la performance de celles-ci

Corporation Fiera Capital utilise une approche mettant l'accent sur le crédit. Les différentes stratégies employées pour influencer la sélection des titres sont la sélection sectorielle, la qualité du crédit, la courbe de rendement et la durée. La philosophie d'investissement s'articule autour des principes suivants :

- Anticipation des cycles et thématiques économiques
- Diversification des sources de rendements
- Le contrôle des risques fait partie intégrante du processus de placement.

Portefeuille privé d'obligations canadiennes BNI

Corporation Fiera Capital vise à tirer parti des anomalies du marché en négociant de façon opportuniste des obligations d'émetteurs similaires et/ou aux caractéristiques similaires et se concentre sur le rendement ajusté en fonction du risque. Bien qu'il ne s'agisse pas de sa stratégie principale, Corporation Fiera Capital combine des facteurs ESG dans son cadre d'analyse (« ESG », voir la section *Glossaire* pour plus de détails). Ces facteurs ESG comprennent, sans s'y limiter, des facteurs tels que les émissions de carbone, la composition du conseil d'administration et les pratiques de divulgation. Ce faisant, le sous-gestionnaire de portefeuille cherche à mieux comprendre la capacité d'un émetteur à gérer les risques ESG et à créer de la valeur à long terme. Si un sujet de préoccupation est relevé, le sous-gestionnaire de portefeuille évalue son incidence potentielle sur le rendement de l'émetteur et peut modifier les rendements requis pour compenser ces facteurs de risque supplémentaires. Dans le cadre de son évaluation des facteurs ESG, Corporation Fiera Capital s'appuie sur des données internes et externes ainsi que sur une note ESG interne. Le sous-gestionnaire de portefeuille interagit avec les émetteurs sur des sujets liés aux facteurs ESG dans le but d'avoir une incidence positive sur le comportement d'un émetteur.

AlphaFixe Capital inc. utilise une approche descendante pour gérer le niveau de risque du portefeuille et utilise une approche ascendante dans sa sélection de titres. Il choisit les émetteurs en fonction d'une analyse fondamentale. Il effectue également une analyse de crédit et de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG », voir la section *Glossaire* pour plus de détails) pour chaque titre. AlphaFixe Capital inc. détermine les titres envisageables pour un placement du fonds en repérant les obligations vertes, sociales ou durables (voir la section *Glossaire* pour plus de détails sur les obligations vertes, sociales et durables), conformément à son analyse interne et, lorsque disponible, à un avis d'un organisme externe (comme CICERO, Sustainalytics et Vigeo Eiris (voir la section *Glossaire* pour plus de détails)). L'analyse interne d'AlphaFixe Capital inc. se fonde sur des cadres largement reconnus (tels que les Principes applicables aux obligations vertes, les Principes applicables aux obligations sociales, les Lignes directrices applicables aux obligations durables ainsi que les Initiatives pour les obligations climats). Au moins 85 % de l'actif net de cette stratégie sera constitué d'obligations conçues pour amasser des fonds dans le but de financer des projets ou des entreprises ayant un impact environnemental et/ou social positif et/ou qui contribuent au développement durable. Les critères ESG sont évalués à l'aide d'indicateurs pertinents qui varient d'un secteur à l'autre (voir la section *Glossaire* pour plus de détails sur les critères ESG). Par exemple, les titres de sociétés qui, selon AlphaFixe Capital inc., tirent plus de 10 % de leurs revenus directs ou indirects d'activités liées à la production d'armes à feu et de matériel militaire, ainsi que les principaux producteurs de jeux, d'alcool, de divertissement pour adultes, de tabac, de cannabis et de combustibles fossiles sont exclus des placements de la stratégie. Les interventions auprès des émetteurs de titres détenus dans le portefeuille sont effectuées systématiquement par AlphaFixe Capital inc lorsqu'il s'agit d'accroître la sensibilisation aux pratiques exemplaires de divulgation de l'information liée aux facteurs ESG. Par la suite, lorsqu'elle est jugée nécessaire, une intervention à l'égard des risques ESG visant les activités et produits de l'émetteur est menée en temps opportun.

Les sous-gestionnaires de portefeuille respectent les exclusions normatives de BNI à l'égard de ce fonds, comme elles sont décrites à la rubrique *Investissement responsable* dans la première partie du prospectus simplifié (partie A). Le fonds peut employer une approche en matière d'investissement responsable, comme il est décrit ci-dessus, cette approche faisant partie des nombreuses composantes des stratégies de placement utilisées pour contribuer à l'atteinte de l'objectif de placement du fonds. L'approche en matière d'investissement responsable et les facteurs ESG ne font pas partie de l'objectif de placement du fonds et, par conséquent, ceux-ci ne constituent pas la stratégie principale du fonds.

Les placements dans des titres de créance de sociétés étrangères ne devraient pas dépasser environ 40 % de l'actif du fonds.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives ou à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que les sous-gestionnaires de portefeuille peuvent acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Portefeuille privé d'obligations canadiennes BNI

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont les suivants :

- titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires;
- érosion du capital;
- marchandises;
- concentration;
- contreparties;
- crédit;
- cybersécurité;
- dérivés;
- titres de participation;
- stratégie d'intégration des facteurs ESG;
- fonds négociés en bourse;
- placements sur les marchés étrangers;
- fonds de fonds;
- taux d'intérêt;
- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- prêts de titres;
- séries;
- spécialisation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 94.

Au cours des 12 derniers mois, le fonds a investi jusqu'à 17,05 % de son actif net dans le FNB Développement durable d'obligations canadiennes BNI. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Politique en matière de distributions

Pour les parts des séries autres que la *Série NR*, le fonds distribue son revenu net à la fin de chaque mois. Il distribue son revenu net du mois de décembre et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Pour les parts de *Série NR*, le fonds effectue des distributions mensuelles à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont composées de revenu net et peuvent également inclure une portion importante de remboursement de capital. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de votre distribution mensuelle est établi en fonction du taux de versement du fonds, de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds.

Portefeuille privé d'obligations canadiennes BNI

Le montant des distributions pour la *Série NR* pour une année pourrait dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales* pour plus de détails.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Veillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le fonds.

Portefeuille privé de revenu fixe canadien BNI

Détails du fonds

Type de fonds	Revenu fixe canadien
Type de titres offerts par ce fonds*	Parts de <i>Série O</i> d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.
Sous-gestionnaire de portefeuille	RP Investment Advisors LP

* Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Portefeuille privé de revenu fixe canadien BNI a comme objectif de placement de procurer un revenu courant élevé tout en offrant une croissance soutenue du capital.

Le fonds investit directement, ou au moyen de placements dans des titres d'autres OPC, dans un portefeuille constitué principalement d'obligations des gouvernements et de sociétés du Canada.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le fonds investit dans un portefeuille constitué principalement d'obligations du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux du Canada et d'obligations de sociétés canadiennes de bonne qualité. Le fonds peut également investir dans :

- des obligations de sociétés étrangères de bonne qualité;
- des titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires;
- des obligations de gouvernements étrangers;
- des obligations de sociétés à rendement élevé (jusqu'à 10 % de la valeur liquidative);
- des obligations de municipalités.

Le sous-gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir jusqu'à 100 % de l'actif net du fonds dans des titres de fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire ou des tiers, y compris des fonds négociés en bourse (« FNB »). Les critères de sélection des fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Le fonds peut également investir dans d'autres OPC gérés par le gestionnaire ou des tiers (les FNB et autres types d'OPC sont collectivement désignés « fonds sous-jacents »), avec une propension à sélectionner, mais sans s'y limiter, des fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire.

Le sous-gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des titres détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le sous-gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actifs que le fonds sous-jacent fournira au fonds, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) payables par le fonds pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le fonds et un fonds sous-jacent.

Le sous-gestionnaire de portefeuille a recours à un processus de placement multidisciplinaire fondé sur la recherche et l'analyse fondamentales et quantitatives en matière de crédit pour justifier l'apport d'ajustements tactiques modestes par rapport aux pondérations sectorielles et géographiques de référence dans le but de tirer profit des inefficiences dans l'établissement des prix au moyen de la sélection de titres.

Le sous-gestionnaire de portefeuille tient compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG », voir la section *Glossaire* pour plus de détails) dans le cadre de son processus général de placement et discute des enjeux ESG avec les émetteurs en conformité avec la philosophie de placement de l'ensemble de sa société et comme complément à l'analyse de la valeur relative et fondamentale. Dans le cadre de son processus général de placement, le sous-gestionnaire de portefeuille effectue de la recherche qualitative et quantitative en lien avec les facteurs ESG et des analyses des sociétés émettrices de titres à revenu fixe. Les facteurs ESG qui peuvent être pris en compte comprennent les enjeux liés aux changements climatiques, à la consommation énergétique, au rendement énergétique, aux émissions, aux déchets, à la pollution, aux questions en lien avec les droits de la personne, aux répercussions sur les communautés locales, aux pratiques de travail, aux conditions de travail des employés, à la santé et à la sécurité des employés et des membres de leur groupe, aux relations avec les employés, à la diversité des employés, à la rémunération de la haute direction, à la corruption, à l'indépendance du conseil, à la composition du conseil, à la diversité du conseil, à l'harmonisation des intérêts des hauts dirigeants avec ceux des actionnaires, aux droits des actionnaires et aux politiques des sociétés en lien avec les facteurs ESG.

Portefeuille privé de revenu fixe canadien BNI

Le sous-gestionnaire de portefeuille respecte les exclusions normatives de BNI à l'égard de ce fonds, comme elles sont décrites à la rubrique *Investissement responsable* dans la première partie du prospectus simplifié (partie A). Le fonds peut employer une approche en matière d'investissement responsable, comme il est décrit ci-dessus, cette approche faisant partie des nombreuses composantes des stratégies de placement utilisées pour contribuer à l'atteinte de l'objectif de placement du fonds. L'approche en matière d'investissement responsable et les facteurs ESG ne font pas partie de l'objectif de placement du fonds et, par conséquent, ceux-ci ne constituent pas la stratégie principale du fonds.

Le fonds investira au plus 40 % de son actif dans des fonds sous-jacents de titres à revenu fixe étrangers et dans des placements directs dans des titres de créance étrangers.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives ou à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le sous-gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont les suivants :

- titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires;
- érosion du capital;
- marchandises;
- concentration;
- contreparties;
- crédit;
- cybersécurité;
- dérivés;
- titres de participation;
- stratégie d'intégration des facteurs ESG;
- fonds négociés en bourse;
- placements sur les marchés étrangers;
- fonds de fonds;
- taux d'intérêt;
- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;

Portefeuille privé de revenu fixe canadien BNI

- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- prêts de titres;
- séries;
- spécialisation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 94.

Le niveau de risque du fonds est faible. Puisque le fonds a moins de 10 ans d'historique de rendement, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du fonds. L'indice de référence est l'indice FTSE Canada Universe Bond. L'indice FTSE Canada Universe Bond est conçu pour être une vaste mesure du marché canadien des titres à revenu fixe et il suit le rendement des obligations d'État et de sociétés du Canada de bonne qualité.

Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* dans la section *Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans le présent document*.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net à la fin de chaque mois. Il distribue son revenu net du mois de décembre et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Veillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le fonds.

Portefeuille privé d'obligations américaines BNI

Détails du fonds

Type de fonds	Revenu fixe mondial
Type de titres offerts par ce fonds*	Parts des <i>Séries F, N et NR</i> (disponibles en dollars américains seulement) d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés, mais ne sont pas offertes dans le cadre de régimes enregistrés d'épargne-études.
Frais de gestion	Parts de <i>Série F</i> : 0,40 % Parts de <i>Série N</i> : 0,15 % Parts de <i>Série NR</i> : 0,15 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.
Sous-gestionnaire de portefeuille	Corporation Fiera Capital

* Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Portefeuille privé d'obligations américaines BNI a comme objectif de placement de procurer un revenu courant tout en offrant une croissance soutenue du capital.

Le fonds investit directement, ou au moyen de placements dans des titres d'autres OPC, dans un portefeuille constitué principalement d'obligations de gouvernements ou de sociétés du Canada ou des États-Unis libellées en dollars américains.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le fonds investit dans un portefeuille constitué principalement :

- d'obligations émises ou garanties par le gouvernement fédéral américain ou les gouvernements des États américains;
- d'obligations émises ou garanties par le gouvernement fédéral canadien ou les gouvernements provinciaux canadiens libellées en dollars américains;
- d'obligations de sociétés canadiennes ou américaines de bonne qualité libellées en dollars américains;
- de titres d'organismes gouvernementaux.

Le fonds peut également investir dans :

- des titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires;
- des obligations de sociétés à rendement élevé;
- des titres à revenu fixe étrangers.

Le sous-gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir jusqu'à 100 % de l'actif net du fonds dans des titres d'OPC gérés par le gestionnaire ou des tiers, y compris des fonds négociés en bourse. Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Le sous-gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des avoirs détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le sous-gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actifs que le fonds sous-jacent fournira au fonds, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) payables par le fonds pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le fonds et un fonds sous-jacent.

Lorsque le sous-gestionnaire de portefeuille choisit des titres pour ce fonds, il prend en considération les conditions économiques aux États-Unis et l'effet de celles-ci sur les taux d'intérêt. S'il prévoit que les taux d'intérêt augmenteront, il choisira des placements à courte échéance. En revanche, s'il estime que les taux d'intérêt diminueront, il choisira des placements à plus longue échéance. Une fois la pondération des différentes échéances déterminée, le sous-gestionnaire de portefeuille procède à une analyse de crédit de chaque titre et à l'évaluation des profils de risque et du rendement relatif des titres.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent

Portefeuille privé d'obligations américaines BNI

également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives ou à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le sous-gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont les suivants :

- titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires;
- érosion du capital;
- concentration;
- contreparties;
- crédit;
- devises;
- cybersécurité;
- dérivés;
- fonds négociés en bourse;
- placements sur les marchés étrangers;
- fonds de fonds;
- taux d'intérêt;
- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- prêts de titres;
- séries.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 94.

Politique en matière de distributions

Pour les parts de *Série F* et de *Série N*, le fonds distribue son revenu net à la fin de chaque mois. Il distribue son revenu net du mois de décembre et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Portefeuille privé d'obligations américaines BNI

Pour les parts de *Série NR*, le fonds effectue des distributions à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont composées de revenu net et peuvent également inclure une portion importante de remboursement de capital. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de votre distribution mensuelle est établi en fonction du taux de versement du fonds, de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds.

Le montant des distributions pour la *Série NR* pour une année pourrait dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales* pour plus de détails.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Veillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le fonds.

Portefeuille privé d'obligations corporatives BNI

Détails du fonds

Type de fonds	Revenu fixe de sociétés canadiennes
Type de titres offerts par ce fonds*	Parts des <i>Séries Conseillers, F, N, NR</i> et <i>O</i> d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de <i>Série Conseillers</i> : 0,78 %
	Parts de <i>Série F</i> : 0,45 %
	Parts de <i>Série N</i> : 0,10 %
	Parts de <i>Série NR</i> : 0,10 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.
Sous-gestionnaire de portefeuille	Corporation Fiera Capital

* Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Portefeuille privé d'obligations corporatives BNI a comme objectif de placement de procurer une croissance du capital à long terme et de produire un revenu courant élevé.

Le fonds investit directement, ou au moyen de placements dans des titres d'autres OPC, dans un portefeuille constitué principalement de titres de créance de bonne qualité de sociétés canadiennes.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le fonds investit dans un portefeuille constitué principalement d'obligations de sociétés canadiennes de bonne qualité.

Le fonds peut également investir dans :

- des titres de créance de sociétés canadiennes ou étrangères, incluant des débetures convertibles et des obligations à rendement élevé;
- des obligations de gouvernements étrangers;
- des obligations des gouvernements fédéral et provinciaux du Canada;
- des obligations de municipalités;
- des titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires.

Le sous-gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir jusqu'à 100 % de l'actif net du fonds dans des titres d'OPC gérés par le gestionnaire ou des tiers, incluant des fonds négociés en bourse. Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Le sous-gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des avoirs détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le sous-gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actifs que le fonds sous-jacent fournira au fonds, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) payables par le fonds pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le fonds et un fonds sous-jacent.

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale. Le choix des titres en portefeuille est basé sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives de croissance. Une analyse approfondie de crédit de chaque titre et une évaluation des profils de risque, du rendement relatif et de la conjoncture sont complétées afin de confirmer la sélection et la pondération relative de chaque titre dans le portefeuille. Le sous-gestionnaire de portefeuille recherche des titres présentant un potentiel de rendement intéressant.

Le style de gestion du sous-gestionnaire de portefeuille s'appuie sur les éléments suivants : 1) saine diversification sectorielle; et 2) analyse approfondie de la solidité de l'entreprise, des tendances du marché, de la position concurrentielle de l'entreprise dans le secteur, de l'équipe de direction et du rendement offert par rapport aux risques et aux conditions du marché.

Lorsque le sous-gestionnaire de portefeuille choisit des titres pour ce fonds, il prend en considération les conditions économiques et l'effet de celles-ci sur les taux d'intérêt. S'il prévoit que les taux d'intérêt augmenteront, il choisira des placements à courte échéance. En revanche, s'il estime que les taux d'intérêt diminueront, il choisira des placements à plus longue échéance.

Portefeuille privé d'obligations corporatives BNI

Pour la partie du fonds investie dans des titres de créance, le sous-gestionnaire de portefeuille choisit des titres ayant une note d'au moins B-, établie par Standard & Poor's Ratings Services (Canada), ou toute autre note équivalente d'une ou de plusieurs agences de notation désignées. La note de crédit moyenne du portefeuille ne sera pas inférieure à BBB-.

Le fonds peut investir environ 40 % de son actif dans des titres de créance étrangers.

Le sous-gestionnaire de portefeuille combine les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG », voir la section *Glossaire* pour plus de détails) à son cadre d'analyse pour évaluer les titres à revenu fixe. Ces facteurs ESG comprennent notamment les émissions de carbone, la composition du conseil et les pratiques de divulgation de l'information. Le sous-gestionnaire de portefeuille intervient auprès d'émetteurs pour aborder des sujets liés aux facteurs ESG dans le but d'avoir une incidence positive sur le comportement d'un émetteur.

Le fonds peut employer une approche en matière d'investissement responsable, comme il est décrit ci-dessus, cette approche faisant partie des nombreuses composantes des stratégies de placement utilisées pour contribuer à l'atteinte de l'objectif de placement du fonds. L'approche en matière d'investissement responsable et les facteurs ESG ne font pas partie de l'objectif de placement du fonds et, par conséquent, ne constituent pas la principale stratégie du fonds.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds peut également conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêt de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives ou à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le sous-gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent aussi. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille d'un fonds peut influencer sur le rendement de ce fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont les suivants :

- titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires;
- érosion du capital;
- concentration;
- contreparties;
- crédit;
- devises;
- cybersécurité;
- dérivés;
- stratégie d'intégration des facteurs ESG;
- fonds négociés en bourse;
- placements sur les marchés étrangers;
- fonds de fonds;
- taux d'intérêt;
- placements importants;

Portefeuille privé d'obligations corporatives BNI

- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- prêts de titres;
- séries.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 94.

Politique en matière de distributions

Pour les parts des séries autres que la *Série NR*, le fonds distribue son revenu net à la fin de chaque mois. Il distribue le revenu net du mois de décembre et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Pour les parts de *Série NR*, le fonds effectue des distributions mensuelles à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont composées de revenu net et peuvent également inclure une portion importante de remboursement de capital. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de votre distribution mensuelle est établi en fonction du taux de versement du fonds, de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds.

Le montant des distributions pour la *Série NR* pour une année pourrait dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales* pour plus de détails.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Veillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le fonds.

Portefeuille privé de revenu fixe non traditionnel BNI

Détails du fonds

Type de fonds	Revenu fixe multisectoriel
Type de titres offerts par ce fonds*	Parts des <i>Séries F, N</i> et <i>NR</i> d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de <i>Série F</i> : 0,60 %
	Parts de <i>Série N</i> : 0,60 %
	Parts de <i>Série NR</i> : 0,60 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

* Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Portefeuille privé de revenu fixe non traditionnel BNI a comme objectif de placement de procurer un revenu courant tout en mettant l'accent sur la préservation du capital.

Le fonds investit directement, ou au moyen de placements dans des titres d'autres OPC, dans un portefeuille constitué principalement de titres à revenu fixe d'émetteurs à travers le monde sélectionnés selon différentes stratégies de placement non traditionnelles.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le fonds investit jusqu'à 100 % de son actif net dans des titres d'OPC (incluant des fonds négociés en bourse) offrant une exposition à ce qui suit :

- des obligations garanties ou émises par les différents paliers de gouvernements à travers le monde;
- des obligations de sociétés de bonne qualité de sociétés situées dans des pays développés ou émergents;
- des obligations à rendement élevé (jusqu'à 40 % de la valeur liquidative);
- des titres d'organismes gouvernementaux;
- des titres de créance à taux variable, incluant des prêts à taux variable de premier et de second rang;
- des titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires;
- des titres de créance convertibles, des droits et des bons de souscription;
- des actions privilégiées.

Le fonds peut à l'occasion investir directement dans les titres mentionnés ci-dessus.

Les OPC dans lesquels le fonds investit sont gérés par le gestionnaire ou des tiers. Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des avoirs détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actifs que le fonds sous-jacent fournira au fonds, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) payables par le fonds pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le fonds et un fonds sous-jacent.

Le processus de placement du fonds est fondé sur la sélection d'OPC offrant une exposition aux différentes catégories d'actifs mentionnées précédemment et à une combinaison de stratégies de placement non traditionnelles visant à obtenir une faible corrélation avec les indices de marchés principaux. Le gestionnaire de portefeuille sélectionne des OPC mettant en œuvre des stratégies axées sur la gestion du risque, notamment par le biais de stratégies de diversification mondiale tactique et de rotations entre les différentes catégories d'actifs. Ces stratégies sont dites non traditionnelles puisqu'elles favorisent notamment l'utilisation de pondérations d'actifs différentes de celles des indices de marchés principaux et la sélection de titres faisant partie de catégories d'actifs souvent exclues de ces indices, comme les titres de créance à taux variable, les obligations à rendement élevé et les obligations étrangères.

Le fonds peut investir jusqu'à 40 % de son actif dans des titres de marchés émergents.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments

Portefeuille privé de revenu fixe non traditionnel BNI

pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives ou à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont les suivants :

- titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires;
- érosion du capital;
- concentration;
- contreparties;
- crédit;
- devises;
- cybersécurité;
- dérivés;
- placements sur les marchés émergents;
- fonds négociés en bourse;
- titres de créance à taux variable;
- prêts à taux variable;
- placements sur les marchés étrangers;
- fonds de fonds;
- taux d'intérêt;
- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- prêts de titres;
- séries.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 94.

Le niveau de risque du fonds est faible à moyen. Puisque le fonds a moins de 10 ans d'historique de rendement, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du fonds. L'indice de référence est composé à

Portefeuille privé de revenu fixe non traditionnel BNI

67 % de l'indice Bloomberg Global Aggregate (couvert en \$ CA) et à 33 % de l'indice ICE BofA US High Yield Constrained (couvert en \$ CA). L'indice ICE BofA US High Yield Constrained, couvert en \$ CA, est composé d'obligations de sociétés à rendement élevé libellées en dollars américains, dont la valeur nominale en circulation est d'au moins 250 millions de dollars, dont la date d'échéance initiale est d'au moins 18 mois et dont l'échéance est d'au moins un an.

L'indice Bloomberg Global Aggregate (couvert en \$ CA) est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière qui est conçu pour mesurer les marchés mondiaux généraux des titres à revenu fixe, des titres adossés à des créances hypothécaires et des titres adossés à des créances émis par des sociétés, des gouvernements, des organismes gouvernementaux et des entités supranationales. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* dans la section *Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans le présent document*.

Au cours des 12 derniers mois, le fonds a investi jusqu'à 38,54 % de son actif net dans le Fonds de revenu fixe sans contraintes BNI, jusqu'à 10,05 % de son actif net dans le Fonds de revenu stratégique plus RP, jusqu'à 31,34 % de son actif net dans le Portefeuille de rendement sur titres de participation structurés Purpose II, jusqu'à 15,96 % de son actif net dans le Fonds d'obligations à rendement élevé BNI et jusqu'à 10,10 % de son actif net dans le Fonds à revenu stratégique Manuvie. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Politique en matière de distributions

Pour les parts de *Série F* et de *Série N*, le fonds distribue son revenu net à la fin de chaque mois. Il distribue son revenu net du mois de décembre et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Pour les parts de *Série NR*, le fonds effectue des distributions à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont composées de revenu net et peuvent également inclure une portion importante de remboursement de capital. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de votre distribution mensuelle est établi en fonction du taux de versement du fonds, de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds.

Le montant des distributions pour la *Série NR* pour une année pourrait dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales* pour plus de détails.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le fonds.

Portefeuille privé d'actions privilégiées canadiennes BNI

Détails du fonds

Type de fonds	Revenu fixe d'actions privilégiées
Type de titres offerts par ce fonds*	Parts des <i>Séries F</i> et <i>O</i> d'une fiducie de fonds commun de placement**
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de <i>Série F</i> : 0,55 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.
Sous-gestionnaire de portefeuille	Corporation Fiera Capital

* Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

**BNI a été informée qu'une partie importante des parts du fonds seront rachetées progressivement au cours des prochains mois. Il en résultera la liquidation progressive du portefeuille du fonds par le sous-gestionnaire de portefeuille afin de répondre aux demandes de rachat. Ces rachats obligeront le fonds à liquider les actifs de son portefeuille, de façon ordonnée, dans un avenir prévisible. La liquidation de l'actif du fonds peut faire en sorte que le fonds déroge à son objectif et à ses stratégies de placement. Par conséquent, depuis le 4 août 2023, à 23 h 59, les *Séries F* et *O* du fonds ne sont plus offertes pour les nouvelles souscriptions. Les investisseurs qui détenaient ces séries du fonds le 4 août 2023 ou vers cette date ne peuvent continuer à faire des placements additionnels dans le fonds. Veuillez communiquer avec nous ou votre courtier pour obtenir de plus amples renseignements.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Portefeuille privé d'actions privilégiées canadiennes BNI a comme objectif de placement de procurer un revenu de dividendes tout en mettant l'accent sur la préservation du capital.

Le fonds investit directement, ou au moyen de placements dans des titres d'autres OPC, dans un portefeuille constitué principalement d'actions privilégiées de sociétés canadiennes.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le fonds investit dans un portefeuille constitué principalement d'actions privilégiées de sociétés canadiennes.

Le fonds peut également investir dans :

- des actions privilégiées de sociétés américaines;
- des obligations de sociétés ou de gouvernements du Canada;
- des actions ordinaires de sociétés canadiennes et étrangères;
- des titres convertibles en actions privilégiées;
- des fiducies de revenu.

Le sous-gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir jusqu'à 100 % de l'actif net du fonds dans des titres d'OPC gérés par le gestionnaire ou des tiers, y compris des fonds négociés en bourse. Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Le sous-gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des avoirs détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le sous-gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actifs que le fonds sous-jacent fournira au fonds, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) payables par le fonds pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le fonds et un fonds sous-jacent.

Conformément à une dispense obtenue des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut investir dans certains fonds négociés en bourse gérés par Horizons ETFs Management (Canada) Inc. (précédemment connue sous la dénomination AlphaPro Management Inc.) dont les titres ne sont pas des parts indicielles et ne sont pas assujettis au Règlement 81-101. Pour plus d'informations au sujet de cette dispense, voir la rubrique *Renseignements supplémentaires* dans le présent prospectus.

Les placements dans des titres étrangers ne devraient pas dépasser environ 30 % de l'actif du fonds.

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le sous-gestionnaire de portefeuille tient également compte de facteurs quantitatifs et techniques. Le choix des titres en portefeuille est basé sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives de croissance. Une analyse approfondie du crédit de chaque titre et une évaluation des profils de risque, du rendement relatif et de la conjoncture sont complétées afin de confirmer la sélection et la pondération relative de chaque titre dans le portefeuille.

Portefeuille privé d'actions privilégiées canadiennes BNI

Le sous-gestionnaire de portefeuille combine les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG », voir la section *Glossaire* pour plus de détails) à son cadre d'analyse pour évaluer les titres à revenu fixe et les actions privilégiées. Ces facteurs ESG comprennent notamment les émissions de carbone, la composition du conseil et les pratiques de divulgation de l'information. Le sous-gestionnaire de portefeuille intervient auprès d'émetteurs pour aborder des sujets liés aux facteurs ESG dans le but d'avoir une incidence positive sur le comportement d'un émetteur.

Le fonds peut employer une approche en matière d'investissement responsable, comme il est décrit ci-dessus, cette approche faisant partie des nombreuses composantes des stratégies de placement utilisées pour contribuer à l'atteinte de l'objectif de placement du fonds. L'approche en matière d'investissement responsable et les facteurs ESG ne font pas partie de l'objectif de placement du fonds et, par conséquent, ne constituent pas la principale stratégie du fonds.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds peut également conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives ou à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le sous-gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent aussi. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont les suivants :

- érosion du capital;
- concentration;
- crédit;
- devises;
- cybersécurité;
- dérivés;
- titres de participation;
- stratégie d'intégration des facteurs ESG;
- fonds négociés en bourse;
- placements sur les marchés étrangers;
- fonds de fonds;
- fiducies de revenu;
- taux d'intérêt;
- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;

Portefeuille privé d'actions privilégiées canadiennes BNI

- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- prêts de titres;
- séries;
- spécialisation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 94.

Le niveau de risque du fonds est moyen. Puisque le fonds a moins de 10 ans d'historique de rendement depuis son changement d'objectif de placement en 2015, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du fonds. L'indice utilisé par le gestionnaire est l'indice d'actions privilégiées S&P/TSX. L'indice d'actions privilégiées S&P/TSX fait partie de la famille d'indice S&P/TSX et reflète les variations des cours des actions d'un groupe de sociétés d'actions privilégiées inscrites à la cote de la Bourse de Toronto et pondérées selon leur capitalisation boursière. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* dans la section *Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans le présent document*.

Au cours des 12 derniers mois, le fonds a investi jusqu'à 18,27 % de son actif net dans le Fonds d'obligations BNI et jusqu'à 10,86 % de son actif net dans des titres d'Enbridge Inc. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Au 15 avril 2024, le Portefeuille Équilibré BNI détenait 23,07 % des parts du Portefeuille privé d'actions privilégiées canadiennes BNI, le Portefeuille Conservateur BNI en détenait 22,86 %, le Portefeuille privé de revenu fixe non traditionnel BNI en détenait 19,77 % et le Portefeuille Pondéré BNI en détenait 18,33 %. Le fonds pourrait devoir vendre ses placements à des prix défavorables afin de respecter les demandes de rachat de ces porteurs de parts.

Politique en matière de distributions

Pour les parts de *Série F* et de *Série O*, le fonds distribue son revenu net à la fin de chaque mois. Il distribue le revenu net du mois de décembre et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le fonds.

Portefeuille privé classes d'actifs multiples BNI

Détails du fonds

Type de fonds	Actions mondiales équilibrées
Type de titres offerts par ce fonds	Parts des <i>Séries Conseillers, F, F5 et T5</i> d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de <i>Série Conseillers</i> : 1,32 %
	Parts de <i>Série F</i> : 0,32 %
	Parts de <i>Série F5</i> : 0,32 %
	Parts de <i>Série T5</i> : 1,32 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Portefeuille privé classes d'actifs multiples BNI a comme objectif de placement de procurer une appréciation du capital à long terme en investissant principalement dans des fonds négociés en bourse qui effectuent des placements dans des titres à revenu fixe et des titres de participation canadiens ou étrangers.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le fonds investit principalement dans des fonds négociés en bourse donnant une exposition à des titres à revenu fixe et à des titres de participation canadiens ou étrangers. Dans des proportions moindres, le fonds peut également investir dans :

- des obligations fédérales, provinciales ou de sociétés de bonne qualité;
- des titres adossés à des créances;
- des actions ordinaires de sociétés canadiennes ou étrangères;
- des fiducies de revenu, incluant des fiducies de placement immobilier;
- des billets négociés en bourse;
- des fonds négociés en bourse aurifères.

Pour atteindre ses objectifs de placement, le gestionnaire de portefeuille peut investir jusqu'à 25 % de l'actif net du fonds dans des titres d'OPC qui ne sont pas des fonds négociés en bourse et qui sont gérés par le gestionnaire ou des tiers. Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des avoirs détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actifs que le fonds sous-jacent fournira au fonds, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) payables par le fonds pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le fonds et un fonds sous-jacent.

Conformément à une dispense obtenue des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut investir dans certains fonds négociés en bourse gérés par Horizons ETFs Management (Canada) Inc. (précédemment connue sous la dénomination AlphaPro Management Inc.) dont les titres ne sont pas des parts indicielles et ne sont pas assujettis au Règlement 81-101.

Le fonds peut également, conformément à une dispense obtenue auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, investir une portion de sa valeur liquidative dans des fonds négociés en bourse canadiens et américains gérés activement qui ne se qualifient pas à titre de parts indicielles aux termes des lois sur les valeurs mobilières.

Pour plus d'informations au sujet de ces dispenses, voir la rubrique *Renseignements supplémentaires* dans le présent prospectus.

Le processus de placement du fonds est fondé sur la recherche fondamentale descendante. Le gestionnaire de portefeuille sélectionne les titres du fonds en considérant les perspectives économiques et en analysant les risques réels représentés par les diverses catégories d'actifs et leur niveau de corrélation.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent

Portefeuille privé classes d'actifs multiples BNI

également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds peut également conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives ou à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont les suivants :

- titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires;
- érosion du capital;
- concentration;
- crédit;
- devises;
- cybersécurité;
- dérivés;
- titres de participation;
- fonds négociés en bourse;
- placements sur les marchés étrangers;
- fonds de fonds;
- fiducies de revenu;
- taux d'intérêt;
- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;
- placements dans des fiducies de placement immobilier;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- prêts de titres;
- séries.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 94.

Le niveau de risque du fonds est faible à moyen. Puisque le fonds a moins de 10 ans d'historique de rendement, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du fonds. L'indice de référence est composé à 40 % de l'indice Morningstar^{MD} Canada Liquid Bond GR CAD^{MC1}, à 21 % de l'indice composé S&P/TSX, à 21 % de l'indice S&P 500,

¹ Avec prise d'effet le 1^{er} mars 2022, cet indice de référence a été remplacé par un indice de référence semblable offert par un fournisseur de services différent.

Portefeuille privé classes d'actifs multiples BNI

à 12 % de l'indice MSCI EAEO (\$ CA) et à 6 % de l'indice MSCI Emerging Markets. L'indice Morningstar^{MD} Canada Liquid Bond GR CAD^{MC} offre, dans une optique de liquidité, une exposition diversifiée aux titres de créance fédéraux garantis par le gouvernement fédéral, aux titres de créance provinciaux garantis par le gouvernement provincial et aux titres de créance de sociétés libellés en dollars canadiens. Les petites émissions, celles dont les échéances sont limitées et celles dont la note de crédit est inférieure à celle des titres de première qualité sont exclues de l'indice. L'indice composé S&P/TSX constitue un sous-ensemble du S&P/TSX et reflète les variations des cours des actions d'un groupe de sociétés inscrites à la cote de la Bourse de Toronto et pondérées selon leur capitalisation boursière. L'indice S&P 500 est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière rajustée selon le flottant composé de 500 sociétés qui mesure le rendement du segment des sociétés à grande capitalisation du marché américain. Le rendement de l'indice est couvert en dollars canadiens, minimisant ainsi le risque lié aux fluctuations des devises entre le dollar américain et le dollar canadien. L'indice MSCI EAEO (Europe, Australie et Extrême-Orient) est un indice qui peut fluctuer selon la capitalisation boursière des pays industrialisés, à l'exclusion des États-Unis et du Canada. Il est composé d'indices de 21 pays industrialisés. Le rendement de l'indice est couvert en dollars canadiens, minimisant ainsi le risque lié aux fluctuations des devises entre les devises et le dollar canadien. L'indice MSCI Emerging Markets mesure le rendement des marchés boursiers de pays à économie émergente. Il est fondé sur la capitalisation boursière rajustée en fonction du flottant des titres, c'est-à-dire de la proportion des actions en circulation qui peuvent être achetées par les investisseurs internationaux sur les marchés publics. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* dans la section *Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans le présent document*.

Au cours des 12 derniers mois, le portefeuille a investi jusqu'à 23,77 % de son actif net dans des titres du iShares Core Canadian Universe Bond Index ETF, jusqu'à 14,01 % de son actif net dans le FINB BMO S&P 500 et jusqu'à 11,12 % de son actif net dans le iShares Core MSCI EAFE ETF. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Au 15 avril 2024, la Financière Banque Nationale inc. détenait 14,04 % des parts du Portefeuille privé classes d'actifs multiples BNI. Le portefeuille pourrait devoir vendre ses placements à des prix défavorables afin de respecter les demandes de rachat de ce porteur de parts.

Politique en matière de distributions

Pour les parts des séries autres que la *Série F5* et la *Série T5*, le fonds distribue son revenu net à la fin de chaque trimestre. Il distribue son revenu net du dernier trimestre et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Pour les parts de *Série F5* et de *Série T5*, le fonds effectue des distributions mensuelles à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont constituées de remboursement de capital et/ou de revenu net. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant mensuel des distributions est fixé en multipliant la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente (ou, si aucune part n'était offerte à la fin de l'année civile précédente, à la date à laquelle les parts sont pour la première fois offertes dans l'année courante) par 5 % et en divisant le résultat par 12. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds.

Le montant des distributions pour la *Série F5* et la *Série T5* pour une année pourrait dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales* pour plus de détails.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le fonds.

Portefeuille privé de revenu d'actions BNI

Détails du fonds

Type de fonds	Actions canadiennes de dividendes et de revenu
Type de titres offerts par ce fonds	Parts des <i>Séries Conseillers, F, F5, O et T5</i> d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de <i>Série Conseillers</i> : 1,45 %
	Parts de <i>Série F</i> : 0,45 %
	Parts de <i>Série F5</i> : 0,45 %
	Parts de <i>Série T5</i> : 1,45 %
Gestionnaire de portefeuille	Placements Monrusco Bolton inc.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Portefeuille privé de revenu d'actions BNI a comme objectif de placement de maximiser le potentiel de croissance du capital à long terme et de produire un revenu de dividendes élevé.

Le fonds investit directement, ou au moyen de placements dans des titres d'autres OPC, dans un portefeuille composé principalement de titres de participation de sociétés canadiennes qui versent des dividendes.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le fonds investit dans un portefeuille constitué principalement d'actions ordinaires de sociétés canadiennes qui versent des dividendes.

Le fonds peut également investir dans :

- des fiducies de revenu, incluant des fiducies de placement immobilier;
- des titres de participation de sociétés canadiennes et étrangères, incluant des actions privilégiées;
- des titres convertibles en titres de participation de sociétés canadiennes et étrangères, incluant des droits et des bons de souscription.

Le fonds peut également investir dans des certificats américains d'actions étrangères (CAAÉ) et des certificats internationaux d'actions étrangères (CIAÉ).

Le gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir jusqu'à 100 % de l'actif net du fonds dans des titres d'OPC gérés par le gestionnaire ou des tiers, y compris des fonds négociés en bourse. Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des avoirs détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actifs que le fonds sous-jacent fournira au fonds, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) payables par le fonds pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le fonds et un fonds sous-jacent.

Les placements dans des titres étrangers ne devraient pas dépasser environ 30 % de l'actif du fonds.

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale ascendante axée sur la croissance du capital. Le gestionnaire de portefeuille choisit des entreprises de qualité qui versent des revenus élevés, tout en misant sur la diversification des secteurs d'activités et des régions afin d'atténuer la volatilité.

Le gestionnaire de portefeuille a recours à une grille de pointage exclusive sur la durabilité pour évaluer les sociétés selon cinq piliers (la planète, les gens et la société, la gouvernance, les activités opérationnelles et la divulgation de l'information) et une société doit obtenir un pointage minimal afin d'être envisagée à des fins de placement. Les résultats de la grille de pointage sont également utilisés pour repérer les sujets relatifs à l'engagement des sociétés. Ainsi, l'équipe de l'investissement du gestionnaire de portefeuille aura recours à des activités d'engagement actionnarial en matière d'enjeux ESG, comme le dialogue et/ou le vote par procuration (voir la section *Glossaire* pour plus de détails sur les activités d'engagement actionnarial en matière d'enjeux ESG, le dialogue et le vote par procuration) pour améliorer le rendement ESG des émetteurs au fil du temps. Le gestionnaire de portefeuille exclut des possibilités de placement les sociétés qui tirent plus de 10 % de leurs produits d'exploitation de la production et de la distribution de divertissement pour adultes et de jeux, du tabac et de l'alcool, des armes et/ou de leurs composantes essentielles.

Le gestionnaire de portefeuille respecte les exclusions normatives de BNI à l'égard de ce fonds, comme elles sont décrites à la rubrique *Investissement responsable* dans la première partie du prospectus simplifié (partie A). Le fonds peut employer une approche en matière

Portefeuille privé de revenu d'actions BNI

d'investissement responsable, comme il est décrit ci-dessus, cette approche faisant partie des nombreuses composantes des stratégies de placement utilisées pour contribuer à l'atteinte de l'objectif de placement du fonds. L'approche en matière d'investissement responsable et les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG », voir la section *Glossaire* pour plus de détails) ne font pas partie de l'objectif de placement du fonds et, par conséquent, ne constituent pas la principale stratégie du fonds.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives ou à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC ?

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont les suivants :

- érosion du capital;
- concentration;
- crédit;
- devises;
- cybersécurité;
- certificats représentatifs d'actions étrangères;
- dérivés;
- titres de participation;
- stratégie d'intégration des facteurs ESG;
- fonds négociés en bourse;
- placements sur les marchés étrangers;
- fonds de fonds;
- fiducies de revenu;
- taux d'intérêt;
- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;
- placements dans des fiducies de placement immobilier;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;

Portefeuille privé de revenu d'actions BNI

- prêts de titres;
- séries;
- petites sociétés.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 94.

Le niveau de risque du fonds est moyen. Puisque le fonds a moins de 10 ans d'historique de rendement, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du fonds. L'indice utilisé par le gestionnaire est l'indice composé S&P/TSX. L'indice composé S&P/TSX constitue un sous-ensemble du S&P/TSX et reflète les variations des cours des actions d'un groupe de sociétés inscrites à la cote de la Bourse de Toronto et pondérées selon leur capitalisation boursière. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* dans la section *Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans le présent document*.

Politique en matière de distributions

Pour les parts des séries autres que la *Série F5* et la *Série T5*, le fonds distribue son revenu net à la fin de chaque mois. Il distribue son revenu net du mois de décembre et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Pour les parts de *Série F5* et de *Série T5*, le fonds effectue des distributions à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont constituées de remboursement de capital et/ou de revenu net. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant mensuel des distributions est fixé en multipliant la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente (ou, si aucune part n'était offerte à la fin de l'année civile précédente, à la date à laquelle les parts sont pour la première fois offertes dans l'année courante) par 5 % et en divisant le résultat par 12. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds.

Le montant des distributions pour la *Série F5* et la *Série T5* pour une année pourrait dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales* pour plus de détails.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Veillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le fonds.

Portefeuille privé d'actions canadiennes BNI

Détails du fonds

Type de fonds	Actions canadiennes
Type de titres offerts par ce fonds*	Parts des <i>Séries Conseillers, F, O, F5, T5, N</i> et <i>NR</i> d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de <i>Série Conseillers</i> : 1,45 % Parts de <i>Série F</i> : 0,45 % Parts de <i>Série F5</i> : 0,45 % Parts de <i>Série N</i> : 0,20 % Parts de <i>Série NR</i> : 0,20 % Parts de <i>Série T5</i> : 1,45 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.
Sous-gestionnaire de portefeuille	Gestion de placements Manuvie limitée

* Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Portefeuille privé d'actions canadiennes BNI a comme objectif de placement de procurer une croissance à long terme du capital tout en mettant l'accent sur la préservation du capital investi.

Le fonds investit directement, ou au moyen de placements dans des titres d'autres OPC, dans un portefeuille composé principalement d'actions ordinaires de sociétés canadiennes.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le fonds investit dans un portefeuille constitué principalement d'actions ordinaires de sociétés canadiennes à moyenne et à grande capitalisation.

Le fonds peut également investir dans :

- des actions ordinaires de sociétés canadiennes à petite capitalisation;
- des actions privilégiées de sociétés canadiennes;
- des titres d'OPC et de fonds négociés en bourse.

Le sous-gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir jusqu'à 100 % de l'actif net du fonds dans des titres d'OPC gérés par le gestionnaire ou des tiers, y compris des fonds négociés en bourse. Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Le sous-gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des avoirs détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le sous-gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actifs que le fonds sous-jacent fournira au fonds, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) payables par le fonds pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le fonds et un fonds sous-jacent.

Lorsqu'il achète ou vend des titres pour le fonds, le sous-gestionnaire de portefeuille analyse le potentiel de succès de chaque placement d'après une analyse fondamentale ascendante des titres, et il reconstitue et analyse les gains économiques historiques d'une société dans le but d'obtenir une compréhension éclairée de l'entreprise et de ses activités. Le sous-gestionnaire de portefeuille s'efforce de repérer les sociétés dont le ratio de productivité du capital et le rendement des flux de trésorerie disponibles ont le potentiel de générer des rendements rajustés en fonction du risque attractifs. La gestion du risque demeure un élément central de la sélection de titres et du processus de composition du portefeuille, et des considérations ainsi que des évaluations ESG (« ESG », voir la section *Glossaire* pour plus de détails) sont intégrées au moment de mesurer le ratio risque-potential de rendement d'un placement par rapport à l'effet qu'il peut avoir sur le portefeuille dans son ensemble.

Le sous-gestionnaire de portefeuille utilise une méthode similaire pour la sélection des actions de sociétés étrangères. Les placements dans des titres étrangers ne devraient pas dépasser environ 10 % de l'actif du fonds.

Les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG », voir la section *Glossaire* pour plus de détails) sont intégrés dans le cadre du processus de placement du sous-gestionnaire de portefeuille afin de veiller à la transparence et à la rigueur de l'évaluation de ces facteurs dans l'analyse des titres, la construction du portefeuille et la surveillance des risques. L'analyse des facteurs ESG est

Portefeuille privé d'actions canadiennes BNI

généralement intégrée dans trois étapes principales du processus de placement : 1) les contrôles préalables : le sous-gestionnaire de portefeuille examine les facteurs ESG qui pourraient être importants et quantifiables pour fixer son opinion à l'égard d'une société, tirant parti des données de recherche de tiers sur les facteurs ESG et de son expertise, qu'il utilise pour évaluer l'incidence éventuelle de ces facteurs sur une société; 2) la surveillance des risques : l'examen de rapports quotidiens sur les risques qui mettent en lumière les positions liées à des pointages ESG faibles et la tenue de réunions périodiques internes à cet égard; et 3) l'actionnariat actif : le sous-gestionnaire de portefeuille intervient auprès de sociétés à l'égard desquelles il a été déterminé qu'elles sont exposées à des risques accrus liés aux facteurs ESG. Le sous-gestionnaire de portefeuille a recours à un système de suivi des jalons qui surveille les mesures prises par une société au fil du temps en réponse à de telles interventions. Les interventions permettent également d'éclairer l'exercice des droits de vote par procuration. Il n'est pas interdit au sous-gestionnaire de portefeuille d'investir dans une société ou un secteur en raison de facteurs ESG. Il cherche plutôt à intervenir auprès des sociétés afin de comprendre leur stratégie en matière de facteurs ESG et d'améliorer leur rendement à cet égard au fil du temps.

Le sous-gestionnaire de portefeuille respecte les exclusions normatives de BNI à l'égard de ce fonds, comme elles sont décrites à la rubrique *Investissement responsable* dans la première partie du prospectus simplifié (partie A). Le fonds peut employer une approche en matière d'investissement responsable, comme il est décrit ci-dessus, cette approche faisant partie des nombreuses composantes des stratégies de placement utilisées pour contribuer à l'atteinte de l'objectif de placement du fonds. L'approche en matière d'investissement responsable et les facteurs ESG ne font pas partie de l'objectif de placement du fonds et, par conséquent, ne constituent pas la principale stratégie du fonds.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives ou à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le sous-gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont les suivants :

- érosion du capital;
- concentration;
- crédit;
- devises;
- cybersécurité;
- dérivés;
- titres de participation;
- stratégie d'intégration des facteurs ESG;
- fonds négociés en bourse;
- placements sur les marchés étrangers;
- fonds de fonds;
- fiducies de revenu;

Portefeuille privé d'actions canadiennes BNI

- taux d'intérêt;
- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- prêts de titres;
- séries;
- petites sociétés.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 94.

Le niveau de risque du fonds est moyen. Puisque le fonds a moins de 10 ans d'historique de rendement, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du fonds. L'indice utilisé par le gestionnaire est l'indice composé S&P/TSX. L'indice composé S&P/TSX constitue un sous-ensemble du S&P/TSX et reflète les variations des cours des actions d'un groupe de sociétés inscrites à la cote de la Bourse de Toronto et pondérées selon leur capitalisation boursière. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* dans la section *Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans le présent document*.

Politique en matière de distributions

Pour les parts des séries autres que les *Séries F5, T5 et NR*, le fonds distribue son revenu net et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Pour les parts de *Série F5* et de *Série T5*, le fonds effectue des distributions à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont constituées de remboursement de capital et/ou de revenu net. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant mensuel des distributions est fixé en multipliant la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente (ou, si aucune part n'était offerte à la fin de l'année civile précédente, à la date à laquelle les parts sont pour la première fois offertes dans l'année courante) par 5 % et en divisant le résultat par 12. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire. Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds.

Le montant des distributions pour la *Série F5* et la *Série T5* pour une année pourrait dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales* pour plus de détails.

Pour les parts de *Série NR*, le fonds effectue des distributions à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont composées de revenu net et peuvent également inclure une portion importante de remboursement de capital. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de votre distribution mensuelle est établi en fonction du taux de versement du fonds, de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire. Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds.

Portefeuille privé d'actions canadiennes BNI

Le montant des distributions pour la *Série NR* pour une année pourrait dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales* pour plus de détails.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Veillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le fonds.

Portefeuille privé d'actions canadiennes à convictions élevées BNI

Détails du fonds

Type de fonds	Actions canadiennes
Type de titres offerts par ce fonds*	Parts des <i>Séries Conseillers, F, O, F5, T5, N et NR</i> d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de <i>Série Conseillers</i> : 1,45 %
	Parts de <i>Série F</i> : 0,45 %
	Parts de <i>Série F5</i> : 0,45 %
	Parts de <i>Série N</i> : 0,20 %
	Parts de <i>Série NR</i> : 0,20 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.
Sous-gestionnaire de portefeuille	RBC Gestion mondiale d'actifs inc.**

* Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

**Phillips, Hager & North gestion de placements^{MD}, une division de RBC Gestion mondiale d'actifs inc., est principalement responsable de l'exercice des responsabilités de RBC Gestion mondiale d'actifs inc. à titre de sous-gestionnaire de portefeuille du fonds.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Portefeuille privé d'actions canadiennes à convictions élevées BNI a comme objectif de placement de procurer une croissance à long terme du capital.

Le fonds investit directement, ou au moyen de placements dans des titres d'autres OPC, dans un portefeuille composé principalement d'actions ordinaires de sociétés canadiennes sélectionnées selon une approche de placement à convictions élevées.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, qui comprend l'étude de facteurs quantitatifs et techniques, l'examen de données économiques, sectorielles et propres aux sociétés, de même que la surveillance et l'examen des sociétés. Ultiment, les décisions quant au choix des titres sont fondées sur une appréciation de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives. Pour atteindre les objectifs de placement du fonds, le sous-gestionnaire de portefeuille emploie généralement un processus de sélection ascendant des actions afin de repérer les émetteurs de qualité qui sont sous-évalués en se fondant sur des critères comme les actifs, les bénéfices, les flux de trésorerie et les flux de trésorerie disponibles. À l'aide de sa méthode de placement axée sur la valeur (qui consiste à privilégier l'achat de titres qui sont sous-évalués), le sous-gestionnaire de portefeuille examine les statistiques financières de chaque émetteur afin d'établir si le prix du titre est inférieur à sa valeur fondamentale ou aux titres d'autres sociétés semblables et si la structure du capital convient à son modèle d'affaires. Le sous-gestionnaire de portefeuille examine des données économiques, sectorielles et propres aux sociétés afin d'évaluer les perspectives de l'émission en plus de surveiller et d'examiner les émetteurs de façon continue pour s'assurer de repérer les meilleures valeurs relatives.

Le sous-gestionnaire de portefeuille utilise une méthode similaire pour la sélection des actions de sociétés étrangères. Les placements dans des titres étrangers ne devraient pas dépasser environ 10 % de l'actif du fonds.

Le sous-gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir jusqu'à 100 % de l'actif net du fonds dans des titres d'OPC gérés par le gestionnaire ou des tiers, y compris des fonds négociés en bourse. Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Le sous-gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des avoirs détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le sous-gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actifs que le fonds sous-jacent fournira au fonds, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) payables par le fonds pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le fonds et un fonds sous-jacent.

Le sous-gestionnaire de portefeuille intègre les principaux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG », voir la section *Glossaire* pour plus de détails) dans le cadre du processus de placement du fonds afin de tenir compte de la surveillance et de la gestion de ces facteurs ESG par les émetteurs. Le sous-gestionnaire de portefeuille intègre les facteurs ESG lorsqu'il estime que ceux-ci peuvent améliorer le rendement ajusté en fonction du risque à long terme du fonds. Les facteurs ESG qui sont jugés importants

Portefeuille privé d'actions canadiennes à convictions élevées BNI

dépendent de l'émetteur en question et du secteur et des régions géographiques dans lesquels il exerce ses activités. Les facteurs ESG jugés importants pour le fonds sont à l'appréciation du sous-gestionnaire de portefeuille et peuvent comprendre notamment des grilles d'importance relative de tiers, des experts du secteur et des recherches internes et externes.

Le sous-gestionnaire de portefeuille respecte les exclusions normatives de BNI à l'égard de ce fonds, comme elles sont décrites à la rubrique *Investissement responsable* dans la première partie du prospectus simplifié (partie A). Le fonds peut employer une approche en matière d'investissement responsable, comme il est décrit ci-dessus, cette approche faisant partie des nombreuses composantes des stratégies de placement utilisées pour contribuer à l'atteinte de l'objectif de placement du fonds. L'approche en matière d'investissement responsable et les facteurs ESG ne font pas partie de l'objectif de placement du fonds et, par conséquent, ne constituent pas la principale stratégie du fonds.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives ou à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le sous-gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont les suivants :

- érosion du capital;
- concentration;
- crédit;
- devises;
- cybersécurité;
- dérivés;
- titres de participation;
- stratégie d'intégration des facteurs ESG;
- fonds négociés en bourse;
- placements sur les marchés étrangers;
- fonds de fonds;
- fiducies de revenu;
- taux d'intérêt;
- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;

Portefeuille privé d'actions canadiennes à convictions élevées BNI

- perturbations de marché;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- prêts de titres;
- séries;
- petites sociétés.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 94.

Le niveau de risque du fonds est moyen. Puisque le fonds a moins de 10 ans d'historique de rendement, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du fonds. L'indice utilisé par le gestionnaire est l'indice composé S&P/TSX. L'indice composé S&P/TSX constitue un sous-ensemble du S&P/TSX et reflète les variations des cours des actions d'un groupe de sociétés inscrites à la cote de la Bourse de Toronto et pondérées selon leur capitalisation boursière. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* dans la section *Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans le présent document*.

Politique en matière de distributions

Pour les parts des séries autres que les *Séries F5, T5* et *NR*, le fonds distribue son revenu net et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Pour les parts de *Série F5* et de *Série T5*, le fonds effectue des distributions à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont constituées de remboursement de capital et/ou de revenu net. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant mensuel des distributions est fixé en multipliant la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente (ou, si aucune part n'était offerte à la fin de l'année civile précédente, à la date à laquelle les parts sont pour la première fois offertes dans l'année courante) par 5 % et en divisant le résultat par 12. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du Fonds.

Le montant des distributions pour la *Série F5* et la *Série T5* pour une année pourrait dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales* pour plus de détails.

Pour les parts de *Série NR*, le fonds effectue des distributions mensuelles à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont composées de revenu net et peuvent également inclure une portion importante de remboursement de capital. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de votre distribution mensuelle est établi en fonction du taux de versement du fonds, de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds.

Le montant des distributions pour la *Série NR* pour une année pourrait dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales* pour plus de détails.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Veillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le fonds.

Portefeuille privé d'actions canadiennes diversifié BNI

Détails du fonds

Type de fonds	Actions canadiennes
Type de titres offerts par ce fonds	Parts des <i>Séries F, N et NR</i> d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de <i>Série F</i> : 0,30 %
	Parts de <i>Série N</i> : 0,30 %
	Parts de <i>Série NR</i> : 0,30 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

* Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Portefeuille privé d'actions canadiennes diversifié BNI a comme objectif de placement de produire une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans un éventail diversifié d'OPC qui sont des fonds d'actions canadiennes (pouvant inclure des fonds négociés en bourse (« FNB »)).

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Dans des conditions normales de marché, le fonds investit jusqu'à :

- 100 % de son actif net en titres de participation canadiens.

Le gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir jusqu'à 100 % de l'actif net du fonds dans des titres d'OPC gérés par le gestionnaire ou des tiers, y compris des FNB. Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres. Le fonds peut également investir dans d'autres OPC gérés par le gestionnaire ou des tiers (les FNB et autres types d'OPC sont collectivement désignés « fonds sous-jacents »), avec une propension à sélectionner, mais sans s'y limiter, des fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire.

Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des avoirs détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actifs que le fonds sous-jacent procurera au fonds, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) payables par le fonds pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le fonds et un fonds sous-jacent.

Le fonds peut à l'occasion investir dans des fonds sous-jacents d'actions étrangères et effectuer des placements directs dans des titres de participation et à revenu fixe canadiens et étrangers. Le fonds investira au plus 30 % de son actif dans des fonds sous-jacents d'actions étrangères et directement dans des titres de participation étrangers. Le fonds peut également investir dans des fonds sous-jacents qui détiennent des actions de sociétés à petite capitalisation.

Le fonds peut détenir une partie de son actif en espèces, en titres du marché monétaire ou en fonds du marché monétaire pendant qu'il cherche des occasions de placement ou à des fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives en fonction de l'état des marchés ou à des fins de fusion ou d'une autre opération. Par conséquent, les placements du fonds pourraient temporairement ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Le fonds applique des stratégies de gestion du change visant à couvrir le risque lié aux fluctuations entre le dollar canadien et les devises dans lesquelles sont libellés les titres à revenu fixe détenus par le fonds (principalement le dollar américain). Lorsque cette stratégie de couverture est utilisée, la portion du fonds investie en titres à revenu fixe ne sera généralement pas touchée négativement ou positivement par une fluctuation de la valeur des devises par rapport au dollar canadien. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces dernières opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises*

Portefeuille privé d'actions canadiennes diversifié BNI

en pension et aux prises en pension de titres et Risques liés aux prêts de titres pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci. À l'heure actuelle, le fonds et les fonds sous-jacents ne prévoient pas effectuer de mise en pension et de prise en pension de titres.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du portefeuille.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont les suivants :

- érosion du capital;
- marchandises;
- concentration;
- contreparties;
- crédit;
- devises;
- cybersécurité;
- dérivés;
- titres de participation;
- fonds négociés en bourse;
- placements sur les marchés étrangers;
- fonds de fonds;
- fiducies de revenu;
- taux d'intérêt;
- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- prêts de titres;
- séries;
- petites sociétés;
- spécialisation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 94.

Le niveau de risque du fonds est faible à moyen. Puisque le fonds a moins de 10 ans d'historique de rendement, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du fonds. L'indice utilisé par le gestionnaire est l'indice composé S&P/TSX. L'indice composé S&P/TSX constitue un sous-ensemble du S&P/TSX et reflète les variations des cours des actions d'un groupe de sociétés inscrites à la cote de la Bourse de Toronto (TSX) et pondérées selon leur capitalisation boursière.

Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* dans la section *Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans le présent document*.

Au 15 avril 2024, Banque Nationale Investissements inc. détenait 84,72 % des parts du Portefeuille privé d'actions canadiennes diversifié BNI. Le portefeuille pourrait devoir vendre ses placements à des prix défavorables afin de respecter les demandes de rachat de ce porteur de parts.

Portefeuille privé d'actions canadiennes diversifié BNI

Politique en matière de distributions

Pour les parts de *Série F* et de *Série N*, le fonds distribue son revenu net pour décembre et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront investies dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Pour les parts de *Série NR*, le fonds effectue des distributions à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont composées de revenu net et peuvent également inclure une portion importante de remboursement de capital. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de votre distribution mensuelle est établi en fonction du taux de versement du fonds, de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds.

Le montant des distributions pour les parts de *Série NR* pour une année pourrait dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais il réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales* pour obtenir plus de détails.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le fonds.

Portefeuille privé de dividendes nord-américains BNI

Détails du fonds

Type de fonds	Actions nord-américaines
Type de titres offerts par ce fonds	Parts des <i>Séries Conseillers, F, F5 et T5</i> d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les parts constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de <i>Série Conseillers</i> : 1,45 %
	Parts de <i>Série F5</i> : 0,45 %
	Parts de <i>Série F</i> : 0,45 %
	Parts de <i>Série T5</i> : 1,45 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.
Sous-gestionnaire de portefeuille	Jarislowky, Fraser Limitée

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Portefeuille privé de dividendes nord-américains BNI a comme objectif de placement de maximiser le potentiel de croissance du capital à long terme et de produire un revenu de dividendes élevé.

Le fonds investit directement, ou au moyen de placements dans des titres d'autres OPC, dans un portefeuille composé principalement de titres de participation de sociétés canadiennes et américaines qui versent des dividendes.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le fonds investit dans un portefeuille constitué principalement d'actions ordinaires de sociétés canadiennes et américaines à grande capitalisation qui versent des dividendes.

Le fonds peut également investir dans d'autres types de titres de participation de sociétés canadiennes, américaines et étrangères, incluant des actions privilégiées. Il peut également investir dans des titres convertibles en actions ordinaires et privilégiées, incluant des droits et des bons de souscription, ainsi que dans des fiducies de revenu, incluant des fiducies de placement immobilier.

Le fonds peut également investir dans des certificats américains d'actions étrangères (CAAÉ) et des certificats internationaux d'actions étrangères (CIAÉ).

Le sous-gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir jusqu'à 100 % de l'actif net du fonds dans des titres d'OPC gérés par le gestionnaire ou des tiers, y compris des fonds négociés en bourse. Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Le sous-gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des avoirs détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le sous-gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actifs que le fonds sous-jacent fournira au fonds, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) payables par le fonds pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le fonds et un fonds sous-jacent.

Lorsqu'il choisit des titres pour le fonds, le sous-gestionnaire de portefeuille utilise une approche de sélection basée sur la croissance à un prix raisonnable avec un horizon de placement à long terme. Il procède également à une recherche fondamentale afin de repérer des titres présentant un potentiel de croissance non reconnu par le marché et se négociant à un prix attractif.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation. À l'heure actuelle, le fonds n'utilise pas de dérivés directement.

Le fonds peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

Portefeuille privé de dividendes nord-américains BNI

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives ou à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le sous-gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont les suivants :

- érosion du capital;
- concentration;
- contreparties;
- devises;
- cybersécurité;
- certificats représentatifs d'actions étrangères;
- dérivés;
- titres de participation;
- fonds négociés en bourse;
- placements sur les marchés étrangers;
- fonds de fonds;
- fiducies de revenu;
- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;
- placements dans des fiducies de placement immobilier;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- prêts de titres;
- séries;
- petites sociétés.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 94.

Le niveau de risque du fonds est moyen. Puisque le fonds a moins de 10 ans d'historique de rendement, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du fonds. L'indice de référence est composé à 50 % de l'indice S&P 500 et à 50 % de l'indice composé S&P/TSX. L'indice S&P 500 est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière ajusté selon le flottant composé de 500 sociétés qui mesure le rendement du segment des sociétés à grande capitalisation du marché américain. L'indice composé S&P/TSX constitue un sous-ensemble du S&P/TSX et reflète les variations des cours des actions d'un groupe de sociétés inscrites à la cote de la Bourse de Toronto et pondérées selon leur capitalisation boursière. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* dans la section *Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans le présent document*.

Au 15 avril 2024, Financière Banque Nationale inc. détenait 16,37 % des parts du Portefeuille privé de dividendes nord-américains BNI. Le fonds pourrait devoir vendre ses placements à des prix défavorables afin de respecter les demandes de rachat de ce porteur de parts.

Portefeuille privé de dividendes nord-américains BNI

Politique en matière de distributions

Pour les parts des séries autres que la *Série F5* et la *Série T5*, le fonds distribue son revenu net à la fin de chaque mois. Il distribue son revenu net du mois de décembre et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Pour les parts de *Série F5* et de *Série T5*, le fonds effectue des distributions à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont constituées de remboursement de capital et/ou de revenu net. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant mensuel des distributions est fixé en multipliant la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente (ou, si aucune part n'était offerte à la fin de l'année civile précédente, à la date à laquelle les parts sont pour la première fois offertes dans l'année courante) par 5 % et en divisant le résultat par 12. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds.

Le montant des distributions pour la *Série F5* et la *Série T5* pour une année pourrait dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales* pour plus de détails.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Veillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le fonds.

Portefeuille privé d'actions américaines BNI

Détails du fonds

Type de fonds	Actions américaines
Type de titres offerts par ce fonds*	Parts des <i>Séries Conseillers**</i> , <i>F</i> , <i>F5</i> , <i>H</i> , <i>FH</i> , <i>T5**</i> , <i>N</i> , <i>NR</i> et <i>O</i> d'une fiducie de fonds commun de placement (également offertes en dollars américains)
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés, à l'exception des parts en dollars américains, lesquelles ne sont pas offertes dans le cadre de régimes enregistrés d'épargne-études.
Frais de gestion	Parts de <i>Série Conseillers</i> : 1,45 % Parts de <i>Série F</i> : 0,45 % Parts de <i>Série F5</i> : 0,45 % Parts de <i>Série N</i> : 0,30 % Parts de <i>Série NR</i> : 0,30 % Parts de <i>Série T5</i> : 1,45 % Parts de <i>Série H</i> : 1,45 % Parts de <i>Série FH</i> : 0,45 %
Gestionnaire de portefeuille	Placements Montrusco Bolton inc.

* Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

** Seule l'option de frais de souscription initiaux est offerte pour ces parts des séries en dollars américains.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Portefeuille privé d'actions américaines BNI a comme objectif de placement de procurer aux investisseurs une croissance du capital à long terme.

Le fonds investit directement, ou au moyen de placements dans des titres d'autres OPC, dans un portefeuille diversifié constitué principalement d'actions ordinaires de sociétés américaines.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le fonds investit dans un portefeuille constitué principalement d'actions ordinaires de sociétés américaines à grande capitalisation.

Le fonds peut également investir dans :

- des actions privilégiées de sociétés américaines;
- des titres convertibles en actions ordinaires ou privilégiées, incluant des droits et des bons de souscription;
- des fiducies de revenu.

Le fonds peut également investir dans des certificats américains d'actions étrangères (CAAÉ) et des certificats internationaux d'actions étrangères (CIAÉ).

Le gestionnaire de portefeuille a recours à un ensemble de stratégies pour sélectionner les placements du portefeuille du fonds et les diversifier parmi les principaux secteurs d'activités. Le gestionnaire de portefeuille choisit des sociétés de qualité qui sont orientées vers la croissance et détient leurs titres à long terme. Le gestionnaire de portefeuille a recours à un style de placement ascendant fondamental axé sur la croissance.

Le gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir jusqu'à 100 % de l'actif net du fonds dans des titres d'OPC gérés par le gestionnaire ou des tiers, y compris des fonds négociés en bourse. Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des avoirs détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actifs que le fonds sous-jacent fournira au fonds, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) payables par le fonds pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le fonds et un fonds sous-jacent.

Le gestionnaire de portefeuille a recours à une grille de pointage exclusive sur la durabilité pour évaluer les sociétés selon six piliers (la planète, les gens et la société, la gouvernance, la productivité et les partenariats, les activités opérationnelles et la divulgation de l'information) et une société doit obtenir un pointage minimal afin d'être envisagée à des fins de placement. Les résultats de la grille de pointage sont également utilisés pour repérer les sujets relatifs à l'engagement des sociétés. Ainsi, l'équipe de l'investissement du

Portefeuille privé d'actions américaines BNI

gestionnaire de portefeuille aura recours à des activités d'engagement actionnarial en matière d'enjeux ESG, comme le dialogue et/ou le vote par procuration (voir la section Glossaire pour plus de détails sur les activités d'engagement actionnarial en matière d'enjeux ESG, le dialogue et le vote par procuration) pour améliorer le rendement ESG des émetteurs au fil du temps. Le gestionnaire de portefeuille exclut des possibilités de placement les sociétés qui tirent plus de 5 % de leurs produits d'exploitation de la production et de la distribution de divertissement pour adultes et de jeux, des activités minières et des activités liées aux sables bitumineux et à la fracturation hydraulique, à l'énergie nucléaire, au tabac et à l'alcool, et aux armes et/ou à leurs composantes essentielles.

Le gestionnaire de portefeuille respecte les exclusions normatives de BNI à l'égard de ce fonds, comme elles sont décrites à la rubrique *Investissement responsable* dans la première partie du prospectus simplifié (partie A). Le fonds peut employer une approche en matière d'investissement responsable, comme il est décrit ci-dessus, cette approche faisant partie des nombreuses composantes des stratégies de placement utilisées pour contribuer à l'atteinte de l'objectif de placement du fonds. L'approche en matière d'investissement responsable et les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG », voir la section *Glossaire* pour plus de détails) ne font pas partie de l'objectif de placement du fonds et, par conséquent, ne constituent pas la principale stratégie du fonds.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds utilise des dérivés pour couvrir l'exposition de ses placements libellés en devises attribués aux parts de *Série H* et de *Série FH*. Bien que cette stratégie pourrait ne pas offrir une couverture parfaite pour l'exposition aux devises des parts de *Série H* et de *Série FH*, ces parts auront généralement un taux de rendement fondé sur le rendement des placements en portefeuille du fonds qui exclut le rendement attribuable aux fluctuations des devises par rapport au dollar canadien. Tout changement à l'utilisation des stratégies de couverture doit faire l'objet d'une approbation préalable des porteurs de parts des *Séries H* et *FH* du fonds.

En raison de cette stratégie, le taux de rotation des titres en portefeuille du fonds devrait être élevé. Les frais d'opérations qui en découlent sont attribués aux parts de *Série H* et *Série FH*, ce qui pourrait diminuer leur rendement.

Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds peut également conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives ou à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont les suivants :

- érosion du capital;
- concentration;
- crédit;
- devises;
- cybersécurité;
- certificats représentatifs d'actions étrangères;
- dérivés;
- titres de participation;
- stratégie d'intégration des facteurs ESG;

Portefeuille privé d'actions américaines BNI

- fonds négociés en bourse;
- placements sur les marchés étrangers;
- fonds de fonds;
- taux d'intérêt;
- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- prêts de titres;
- séries;
- petites sociétés.

Des dérivés sont utilisés à l'égard des parts de *Série H* et de *Série FH* pour couvrir leur exposition aux devises et par conséquent, les parts de *Série H* et de *Série FH* seront exposées à un risque lié aux dérivés plus important que les parts des autres séries du fonds. Les parts de *Série H* et de *Série FH* seront exposées à un risque lié aux devises moindre que les autres séries du fonds puisque leur exposition aux devises est couverte. Toutefois, la stratégie de couverture du change pourrait ne pas offrir une couverture parfaite pour l'exposition aux devises des parts de *Série H* et de *Série FH*. Pendant les périodes de grande tension ou de volatilité sur les marchés, le fonds pourrait ne pas être en mesure d'empêcher les pertes de la *Série H* et de la *Série FH* résultant de l'exposition aux devises dans lesquelles les placements du fonds sont libellés.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 94.

Le niveau de risque du fonds est moyen. Puisque le fonds a moins de 10 ans d'historique de rendement, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du fonds. L'indice utilisé par le gestionnaire est l'indice S&P 500. L'indice S&P 500 est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière ajusté selon le flottant composé de 500 sociétés qui mesure le rendement du segment des sociétés à grande capitalisation du marché américain. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* dans la section *Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans le présent document*.

Au 15 avril 2024, le Portefeuille Équilibré BNI détenait 22,49 % des parts du Portefeuille privé d'actions américaines BNI, le Portefeuille Croissance BNI en détenait 12,23 % et le Portefeuille Pondéré BNI en détenait 10,44 %. Le fonds pourrait devoir vendre ses placements à des prix défavorables afin de respecter les demandes de rachat de ces porteurs de parts.

Politique en matière de distributions

Pour les parts des séries autres que la *Série F5*, la *Série T5* et la *Série NR*, le fonds distribue son revenu net et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Pour les parts de *Série F5* et de *Série T5*, le fonds effectue des distributions à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont constituées de remboursement de capital et/ou de revenu net. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant mensuel des distributions est fixé en multipliant la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente (ou, si aucune part n'était offerte à la fin de l'année civile précédente, à la date à laquelle les parts sont pour la première fois offertes dans l'année courante) par 5 % et en divisant le résultat par 12. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds.

Portefeuille privé d'actions américaines BNI

Le montant des distributions pour la *Série F5* et la *Série T5* pour une année pourrait dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales* pour plus de détails.

Pour les parts de *Série NR*, le fonds effectue des distributions mensuelles à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont composées de revenu net et peuvent également inclure une portion importante de remboursement de capital. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de votre distribution mensuelle est établi en fonction du taux de versement du fonds, de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds.

Le montant des distributions pour la *Série NR* pour une année pourrait dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales* pour plus de détails.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Veillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le fonds.

Portefeuille privé d'actions américaines diversifié BNI

Détails du fonds

Type de fonds	Actions américaines
Type de titres offerts par ce fonds	Parts des <i>Séries F, N</i> et <i>NR</i> d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de <i>Série F</i> : 0,40 %
	Parts de <i>Série N</i> : 0,40 %
	Parts de <i>Série NR</i> : 0,40 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectif de placement

Le Portefeuille privé d'actions américaines diversifié BNI a comme objectif de placement de produire une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans un éventail diversifié d'OPC qui sont des fonds d'actions américaines (pouvant inclure des fonds négociés en bourse (« FNB »)).

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Dans des conditions normales de marché, le fonds investit jusqu'à :

- 100 % de son actif net en titres de participation américains.

Le gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir jusqu'à 100 % de l'actif net du fonds dans des titres d'OPC gérés par le gestionnaire ou des tiers, y compris des FNB. Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres. Le fonds peut également investir dans d'autres OPC gérés par le gestionnaire ou des tiers (les FNB et autres types d'OPC sont collectivement désignés « fonds sous-jacents »).

Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des titres détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actifs que le fonds sous-jacent procurera au fonds, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) payables par le fonds pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le fonds et un fonds sous-jacent.

Le fonds peut à l'occasion effectuer des placements directs dans des titres de participation et des titres à revenu fixe canadiens et étrangers. Le fonds peut également investir dans des fonds sous-jacents qui détiennent des actions de sociétés à petite capitalisation.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Le fonds applique des stratégies de gestion du change visant à couvrir le risque lié aux fluctuations entre le dollar canadien et les devises dans lesquelles sont libellés les titres à revenu fixe détenus par le fonds (principalement le dollar américain). Lorsque cette stratégie de couverture est utilisée, la portion du fonds investie en titres à revenu fixe ne sera généralement pas touchée négativement ou positivement par une fluctuation de la valeur des devises par rapport au dollar canadien. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces dernières opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci. À l'heure actuelle, le fonds ne prévoit pas effectuer de mise en pension et de prise en pension de titres.

Le fonds peut détenir une partie de son actif en espèces, en titres du marché monétaire ou en fonds du marché monétaire pendant qu'il cherche des occasions de placement ou à des fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives en fonction de l'état des marchés ou à des fins de fusion ou d'une autre opération. Par conséquent, les placements du fonds pourraient temporairement ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Portefeuille privé d'actions américaines diversifié BNI

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont les suivants :

- érosion du capital;
- marchandises;
- concentration;
- contreparties;
- crédit;
- devises;
- cybersécurité;
- dérivés;
- titres de participation;
- fonds négociés en bourse;
- placements sur les marchés étrangers;
- fonds de fonds;
- fiducies de revenu;
- taux d'intérêt;
- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- prêts de titres;
- séries;
- petites sociétés;
- spécialisation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 94.

Le niveau de risque du fonds est moyen. Puisque le fonds a moins de 10 ans d'historique de rendement, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du fonds. L'indice utilisé par le gestionnaire est l'indice S&P 500. L'indice S&P 500 est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière rajusté selon le flottant composé de 500 sociétés qui mesure le rendement du segment des sociétés à grande capitalisation du marché américain. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* dans la section *Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans le présent document*.

Au 15 avril 2024, Banque Nationale Investissements inc. détenait 99,78 % des parts du Portefeuille privé d'actions américaines diversifié BNI. Le portefeuille pourrait devoir vendre ses placements à des prix défavorables afin de respecter les demandes de rachat de ce porteur de parts.

Politique en matière de distributions

Pour les parts de *Série F* et de *Série N*, le fonds distribue son revenu net pour décembre et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront investies dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Portefeuille privé d'actions américaines diversifié BNI

Pour les parts de *Série NR*, le fonds effectue des distributions à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont composées de revenu net et peuvent également inclure une portion importante de remboursement de capital. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de votre distribution mensuelle est établi en fonction du taux de versement du fonds, de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds.

Le montant des distributions pour les parts de *Série NR* pour une année pourrait dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales* pour obtenir plus de détails.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Veillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le fonds.

Portefeuille privé d'actions américaines à convictions élevées BNI

Détails du fonds

Type de fonds	Actions américaines
Type de titres offerts par ce fonds*	Parts des <i>Séries Conseillers**</i> , <i>Conseillers-2****</i> , <i>F</i> , <i>F-2****</i> , <i>F5***</i> , <i>T5***</i> , <i>N</i> et <i>NR</i> d'une fiducie de fonds commun de placement (également offertes en dollars américains) et des <i>Séries O</i> , <i>H</i> , <i>FH</i> , <i>FH-2****</i> et <i>H-2****</i> d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les parts constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés, à l'exception des parts en dollars américains, lesquelles ne sont pas offertes dans le cadre de régimes enregistrés d'épargne-études.
Frais de gestion	Parts de <i>Série Conseillers</i> : 1,60 % Parts de <i>Série Conseillers-2</i> : 1,45 % Parts de <i>Série F</i> : 0,60 % Parts de <i>Série F-2</i> : 0,45 % Parts de <i>Série FH</i> : 0,70 % Parts de <i>Série FH-2</i> : 0,55 % Parts de <i>Série H</i> : 1,70 % Parts de <i>Série H-2</i> : 1,55 % Parts de <i>Série N</i> : 0,30 % Parts de <i>Série NR</i> : 0,30 % Parts de <i>Série F5</i> : 0,45 % Parts de <i>Série T5</i> : 1,45 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.
Sous-gestionnaire de portefeuille	Gestion d'actifs PineStone inc.

* Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

** Seule l'option de frais de souscription initiaux est offerte pour les parts des séries en dollars américains.

*** Avec prise d'effet le 31 mai 2023 ou vers cette date, les parts de *Série F5* et de *Série T5* du fonds ne pourront plus être souscrites par de nouveaux investisseurs. Les investisseurs qui détiennent des parts de ces séries du fonds vers le 31 mai 2023 peuvent continuer d'effectuer des placements supplémentaires dans le fonds. Veuillez communiquer avec nous ou votre courtier pour obtenir de plus amples renseignements.

**** Avec prise d'effet le 10 mars 2023 ou vers cette date, la *Série Conseillers*, la *Série F*, la *Série FH* et la *Série H* du fonds sont renommées la *Série Conseillers-2*, la *Série F-2*, la *Série FH-2* et la *Série H-2*, respectivement, et les parts de ces séries ne pourront plus être souscrites par de nouveaux investisseurs à compter du 31 mai 2023 ou vers cette date. Les investisseurs qui détiennent des parts de ces séries du fonds en date du 31 mai 2023 ou vers cette date peuvent continuer d'effectuer des placements supplémentaires dans le fonds. Veuillez communiquer avec nous ou votre courtier pour obtenir de plus amples renseignements.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Portefeuille privé d'actions américaines à convictions élevées BNI a comme objectif de placement de procurer une croissance du capital à long terme.

Le fonds investit directement, ou au moyen de placements dans des titres d'autres OPC, dans un portefeuille constitué principalement d'actions ordinaires de sociétés américaines sélectionnées selon une approche de placement à convictions élevées.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le fonds investit dans un portefeuille constitué principalement d'actions ordinaires de sociétés américaines à grande capitalisation. Le fonds peut aussi investir dans des actions privilégiées, dans des actions ordinaires de sociétés faisant des affaires aux États-Unis et dans des certificats américains d'actions étrangères (CAAÉ) et des certificats internationaux d'actions étrangères (CIAÉ).

Le sous-gestionnaire de portefeuille a recours à un ensemble de stratégies pour sélectionner les placements du portefeuille du fonds. Le sous-gestionnaire de portefeuille recherche des actions sous-évaluées dans chaque secteur et considère également la qualité et la liquidité des titres. Le sous-gestionnaire de portefeuille s'appuie sur ses convictions afin de sélectionner les titres qui composeront le portefeuille. Dans la mise en œuvre de cette approche de placement à convictions élevées, la répartition sectorielle et géographique ainsi que la pondération de chaque titre présent dans le portefeuille sont déterminées selon les convictions du sous-gestionnaire de portefeuille sans égard au contenu des indices de référence pour ce type de fonds.

Le sous-gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir jusqu'à 100 % de l'actif net du fonds dans des titres d'OPC gérés par le gestionnaire ou des tiers, y compris des fonds négociés en bourse. Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Portefeuille privé d'actions américaines à convictions élevées BNI

Le sous-gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des avoirs détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le sous-gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actifs que le fonds sous-jacent fournira au fonds, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) payables par le fonds pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le fonds et un fonds sous-jacent.

Le sous-gestionnaire de portefeuille consacre une partie importante de sa recherche fondamentale à l'évaluation de la gouvernance des entreprises. Il évalue soigneusement la qualité des équipes de direction et du conseil d'administration des sociétés. Il cherche à repérer les personnes très engagées et possédant de vastes connaissances dont les incitatifs sont alignés sur les intérêts des actionnaires publics à long terme. Le processus du sous-gestionnaire de portefeuille intègre le concept des mises en garde sur les entreprises, qui couvre la plupart des questions liées à la gouvernance au cours de l'étape de recherche fondamentale. Les mises en garde sur les entreprises portent notamment sur l'indulgence excessive de la direction et du conseil, la non-indépendance de la présidence du conseil, les enjeux fiscaux, les structures d'actions à droits de vote multiples, l'indépendance du conseil et les conflits d'intérêts éventuels entre la direction et les actionnaires détenant le contrôle et les actionnaires publics.

Outre la gouvernance, le sous-gestionnaire de portefeuille évalue la durabilité d'une société, conformément aux facteurs propres au secteur. Pour y parvenir, il utilise un cadre d'importance relative interne pour repérer, mesurer et consigner systématiquement le rendement des sociétés du point de vue de la durabilité. Ce cadre comporte des composantes qualitatives et quantitatives afin de fournir un point de vue global de la gestion par une société des risques associés à chaque groupe de parties prenantes.

Le sous-gestionnaire de portefeuille respecte les exclusions normatives de BNI à l'égard de ce fonds, comme elles sont décrites à la rubrique *Investissement responsable* dans la première partie du prospectus simplifié (partie A). Le fonds peut employer une approche en matière d'investissement responsable, comme il est décrit ci-dessus, cette approche faisant partie des nombreuses composantes des stratégies de placement utilisées pour contribuer à l'atteinte de l'objectif de placement du fonds. L'approche en matière d'investissement responsable et les facteurs ESG ne font pas partie de l'objectif de placement du fonds et, par conséquent, ne constituent pas la principale stratégie du fonds.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé.

Le fonds utilise également des dérivés pour couvrir au maximum l'exposition de ses placements libellés en devises attribués aux parts de *Série H*, de *Série FH* et de *Série FH-2*. Bien que cette stratégie pourrait ne pas offrir une couverture parfaite pour l'exposition aux devises des parts de *Série H*, de *Série FH* et de *Série FH-2*, ces parts auront généralement un taux de rendement fondé sur le rendement des placements en portefeuille du fonds qui exclut le rendement attribuable aux fluctuations des devises par rapport au dollar canadien. Tout changement à l'utilisation de stratégies de couverture doit faire l'objet d'une approbation préalable des porteurs de parts de *Série H*, de *Série FH* et de *Série FH-2* du fonds.

En raison de cette stratégie, le taux de rotation des titres en portefeuille du fonds devrait être élevé. Les frais d'opérations qui en découlent sont attribués aux parts de *Série H*, de *Série FH* et de *Série FH-2*, ce qui pourrait diminuer leur rendement.

Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds peut également conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives ou à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le sous-gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Portefeuille privé d'actions américaines à convictions élevées BNI

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont les suivants :

- érosion du capital;
- concentration;
- devises;
- cybersécurité;
- certificats représentatifs d'actions étrangères;
- dérivés;
- titres de participation;
- stratégie d'intégration des facteurs ESG;
- fonds négociés en bourse;
- placements sur les marchés étrangers;
- fonds de fonds;
- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- prêts de titres;
- séries;
- petites sociétés.

Des dérivés sont utilisés à l'égard des parts des *Séries H, H-2, FH et FH-2* pour couvrir leur exposition aux devises et par conséquent, les parts des *Séries H, H-2, FH et FH-2* seront exposées à un risque lié aux dérivés plus important que les parts des autres séries du fonds. Les parts des *Séries H, H-2, FH et FH-2* seront exposées à un risque lié aux devises moindre que les autres séries du fonds puisque leur exposition aux devises est couverte. Toutefois, la stratégie de couverture du change pourrait ne pas offrir une couverture parfaite pour l'exposition aux devises des parts des *Séries H, H-2, FH et FH-2*. Pendant les périodes de grande tension ou de volatilité sur les marchés, le fonds pourrait ne pas être en mesure d'empêcher les pertes des *Séries H, H-2, FH et FH-2* résultant de l'exposition aux devises dans lesquelles les placements du fonds sont libellés.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 94.

Le niveau de risque du fonds est moyen. Puisque le fonds a moins de 10 ans d'historique de rendement, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du fonds. L'indice utilisé par le gestionnaire est l'indice S&P 500 (et, pour les séries couvertes, l'indice S&P 500 CAD Daily Hedged, dont le rendement est couvert en dollars canadiens minimisant ainsi le risque lié aux devises entre le dollar américain et le dollar canadien). L'indice S&P 500 et l'indice S&P 500 CAD Daily Hedged sont des indices pondérés en fonction de la capitalisation boursière ajustés selon le flottant composés de 500 sociétés qui mesurent le rendement du segment des sociétés à grande capitalisation du marché américain. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* dans la section *Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans le présent document*.

Au cours des 12 derniers mois, le fonds a investi jusqu'à 11,13 % de son actif net dans des titres de Microsoft Corporation. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Politique en matière de distributions

Pour les parts des séries autres que la *Série F5*, la *Série T5* et la *Série NR*, le fonds distribue son revenu net et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties

Portefeuille privé d'actions américaines à convictions élevées BNI

dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Pour les parts de *Série F5* et de *Série T5*, le fonds effectue des distributions à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont constituées de remboursement de capital et/ou de revenu net. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant mensuel des distributions est fixé en multipliant la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente (ou, si aucune part n'était offerte à la fin de l'année civile précédente, à la date à laquelle les parts sont pour la première fois offertes dans l'année courante) par 5 % et en divisant le résultat par 12. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds.

Le montant des distributions pour la *Série F5* et la *Série T5* pour une année pourrait dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales* pour plus de détails.

Pour les parts de *Série NR*, le fonds effectue des distributions à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont composées de revenu net et peuvent également inclure une portion importante de remboursement de capital. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de votre distribution mensuelle est établi en fonction du taux de versement du fonds, de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds.

Le montant des distributions pour la *Série NR* pour une année pourrait dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales* pour plus de détails.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Veillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le fonds.

Portefeuille privé d'actions internationales à convictions élevées BNI

Détails du fonds

Type de fonds	Actions internationales
Type de titres offerts par ce fonds*	Parts des <i>Séries Conseillers</i> , <i>Conseillers-2</i> ***, <i>H</i> , <i>F</i> (également offertes en dollars américains), <i>F-2</i> *** (également offertes en dollars américains), <i>O</i> , <i>FH</i> , <i>FH-2</i> ***, <i>H-2</i> ***, <i>F5</i> **, <i>T5</i> **, <i>N</i> et <i>NR</i> d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les parts constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés, à l'exception des parts en dollars américains, lesquelles ne sont pas offertes dans le cadre de régimes enregistrés d'épargne-études.
Frais de gestion	Parts de <i>Série Conseillers</i> : 1,60 % Parts de <i>Série Conseillers-2</i> : 1,45 % Parts de <i>Série F</i> : 0,60 % Parts de <i>Série F-2</i> : 0,45 % Parts de <i>Série FH</i> : 0,70 % Parts de <i>Série FH-2</i> : 0,55 % Parts de <i>Série H</i> : 1,70 % Parts de <i>Série H-2</i> : 1,55 % Parts de <i>Série N</i> : 0,30 % Parts de <i>Série NR</i> : 0,30 % Parts de <i>Série F5</i> : 0,45 % Parts de <i>Série T5</i> : 1,45 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.
Sous-gestionnaire de portefeuille	Gestion d'actifs PineStone inc.

* Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

** Avec prise d'effet le 31 mai 2023 ou vers cette date, les parts de *Série F5* et de *Série T5* du fonds ne pourront plus être souscrites par de nouveaux investisseurs. Les investisseurs qui détiennent des parts de ces séries du fonds le 31 mai 2023 ou vers cette date peuvent continuer d'effectuer des placements supplémentaires dans le fonds. Veuillez communiquer avec nous ou votre courtier pour obtenir de plus amples renseignements.

*** Avec prise d'effet le 10 mars 2023 ou vers cette date, la *Série Conseillers*, la *Série F*, la *Série FH* et la *Série H* du fonds sont renommées la *Série Conseillers-2*, la *Série F-2*, la *Série FH-2* et la *Série H-2*, respectivement, et les parts de ces séries ne pourront plus être souscrites par de nouveaux investisseurs à compter du 31 mai 2023 ou vers cette date. Les investisseurs qui détiennent des parts de ces séries du fonds le 31 mai 2023 ou vers cette date peuvent continuer d'effectuer des placements supplémentaires dans le fonds. Veuillez communiquer avec nous ou votre courtier pour obtenir de plus amples renseignements.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Portefeuille privé d'actions internationales à convictions élevées BNI a comme objectif de placement de procurer une croissance du capital à long terme.

Le fonds investit directement, ou au moyen de placements dans des titres d'autres OPC, dans un portefeuille composé principalement d'actions ordinaires de sociétés situées à l'extérieur de l'Amérique du Nord sélectionnées selon une approche de placement à convictions élevées.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le fonds investit dans un portefeuille diversifié géographiquement et constitué principalement d'actions ordinaires de sociétés à moyenne et à grande capitalisation situées à l'extérieur de l'Amérique du Nord.

Le fonds peut également investir dans :

- des actions ordinaires et privilégiées de sociétés américaines;
- des actions privilégiées de sociétés situées à l'extérieur de l'Amérique du Nord;
- des certificats américains d'actions étrangères (CAAÉ) et des certificats internationaux d'actions étrangères (CIAÉ).

Dans le cadre de la sélection des titres du portefeuille de ce fonds, le sous-gestionnaire de portefeuille effectue une analyse macroéconomique afin de déterminer quelles régions du monde et quels secteurs de l'économie auront de bons rendements. Le sous-gestionnaire de portefeuille recherche des actions sous-évaluées dans chaque secteur et considère également la qualité et la liquidité des titres. Le sous-gestionnaire de portefeuille s'appuie sur ses convictions afin de sélectionner les titres qui composeront le portefeuille. Dans la mise en œuvre de cette approche de placement à convictions élevées, la répartition sectorielle et géographique ainsi que la

Portefeuille privé d'actions internationales à convictions élevées BNI

pondération de chaque titre présent dans le portefeuille sont déterminées selon les convictions du sous-gestionnaire de portefeuille sans égard au contenu des indices de référence pour ce type de fonds.

Le sous-gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir jusqu'à 100 % de l'actif net du fonds dans des fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire ou des tiers, y compris des fonds négociés en bourse. Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Le sous-gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des avoirs détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le sous-gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actifs que le fonds sous-jacent fournira au fonds, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) payables par le fonds pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le fonds et un fonds sous-jacent.

Le sous-gestionnaire de portefeuille consacre une partie importante de sa recherche fondamentale à l'évaluation de la gouvernance des entreprises. Il évalue soigneusement la qualité des équipes de direction et du conseil d'administration des sociétés. Il cherche à repérer les personnes très engagées et possédant de vastes connaissances dont les incitatifs sont alignés sur les intérêts des actionnaires publics à long terme. Le processus du sous-gestionnaire de portefeuille intègre le concept des mises en garde sur les entreprises, qui couvre la plupart des questions liées à la gouvernance au cours de l'étape de recherche fondamentale. Les mises en garde sur les entreprises portent notamment sur l'indulgence excessive de la direction et du conseil, la non-indépendance de la présidence du conseil, les enjeux fiscaux, les structures d'actions à droits de vote multiples, l'indépendance du conseil et les conflits d'intérêts éventuels entre la direction et les actionnaires détenant le contrôle et les actionnaires publics.

Outre la gouvernance, le sous-gestionnaire de portefeuille évalue la durabilité d'une société, conformément aux facteurs propres au secteur. Pour y parvenir, il utilise un cadre d'importance relative interne pour repérer, mesurer et consigner systématiquement le rendement des sociétés du point de vue de la durabilité. Ce cadre comporte des composantes qualitatives et quantitatives afin de fournir un point de vue global de la gestion par une société des risques associés à chaque groupe de parties prenantes.

Le sous-gestionnaire de portefeuille respecte les exclusions normatives de BNI à l'égard de ce fonds, comme elles sont décrites à la rubrique *Investissement responsable* dans la première partie du prospectus simplifié (partie A). Le fonds peut employer une approche en matière d'investissement responsable, comme il est décrit ci-dessus, cette approche faisant partie des nombreuses composantes des stratégies de placement utilisées pour contribuer à l'atteinte de l'objectif de placement du fonds. L'approche en matière d'investissement responsable et les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG », voir la section *Glossaire* pour plus de détails) ne font pas partie de l'objectif de placement du fonds et, par conséquent, ne constituent pas la principale stratégie du fonds.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé.

Le fonds utilise également des dérivés pour couvrir au maximum l'exposition de ses placements libellés en devises attribués aux parts de *Série H*, de *Série FH* et de *Série FH-2*. Même si cette stratégie pourrait ne pas offrir une couverture parfaite pour l'exposition aux devises des parts de *Série H*, de *Série FH* et de *Série FH-2*, ces parts auront généralement un taux de rendement fondé sur le rendement des placements en portefeuille du fonds qui exclut le rendement attribuable aux fluctuations des devises par rapport au dollar canadien. Tout changement à l'utilisation de stratégies de couverture doit faire l'objet d'une approbation préalable des porteurs de parts de *Série H*, de *Série FH* et de *Série FH-2* du fonds.

En raison de cette stratégie, le taux de rotation des titres en portefeuille du fonds devrait être élevé. Les frais d'opérations qui en découlent sont attribués aux parts de *Série H*, de *Série FH* et de *Série FH-2*, ce qui pourrait diminuer leur rendement.

Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives ou à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire ou dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Portefeuille privé d'actions internationales à convictions élevées BNI

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le sous-gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent aussi. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont les suivants :

- érosion du capital;
- concentration;
- devises;
- cybersécurité;
- certificats représentatifs d'actions étrangères;
- dérivés;
- placements sur les marchés émergents;
- titres de participation;
- stratégie d'intégration des facteurs ESG;
- fonds négociés en bourse;
- placements sur les marchés étrangers;
- fonds de fonds;
- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- prêts de titres;
- séries.

Des dérivés sont utilisés à l'égard des parts de *Série H*, de *Série H-2*, de *Série FH* et de *Série FH-2* pour couvrir leur exposition aux devises et par conséquent, les parts de *Série H*, de *Série H-2*, de *Série FH* et de *Série FH-2* seront exposées à un risque lié aux dérivés plus important que les parts des autres séries du fonds. Les parts de *Série H*, de *Série H-2*, de *Série FH* et de *Série FH-2* seront exposées à un risque lié aux devises moindre que les autres séries du fonds puisque leur exposition aux devises est couverte. Toutefois, la stratégie de couverture du change pourrait ne pas offrir une couverture parfaite pour l'exposition aux devises des parts de *Série H*, de *Série H-2*, de *Série FH* et de *Série FH-2*. Pendant les périodes de grande tension ou de volatilité sur les marchés, le fonds pourrait ne pas être en mesure d'empêcher les pertes de la *Série H*, de la *Série H-2*, de la *Série FH* et de la *Série FH-2* résultant de l'exposition aux devises dans lesquelles les placements du fonds sont libellés.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 94.

Le niveau de risque du fonds est moyen. Puisque le fonds a moins de 10 ans d'historique de rendement, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du fonds. L'indice utilisé par le gestionnaire est l'indice MSCI EAFE et, pour les séries couvertes, l'indice MSCI EAFE 100% Hedged to CAD, dont le rendement est couvert en dollars canadiens, minimisant ainsi le risque de lié aux devises entre le dollar américain et le dollar canadien. L'indice MSCI EAFE et l'indice MSCI EAFE 100% Hedged to CAD sont des indices qui peuvent fluctuer selon la capitalisation boursière des pays industrialisés, à l'exclusion des États-Unis et du Canada. Ils sont composés d'indices de 21 pays industrialisés. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* dans la section *Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans le présent document*.

Portefeuille privé d'actions internationales à convictions élevées BNI

Politique en matière de distributions

Pour les parts des séries autres que les *Séries F5, T5 et NR*, le fonds distribue son revenu net et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Pour les parts de *Série F5* et de *Série T5*, le fonds effectue des distributions à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont constituées de remboursement de capital et/ou de revenu net. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant mensuel des distributions est fixé en multipliant la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente (ou, si aucune part n'était offerte à la fin de l'année civile précédente, à la date à laquelle les parts sont pour la première fois offertes dans l'année courante) par 5 % et en divisant le résultat par 12. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds.

Le montant des distributions pour la *Série F5* et la *Série T5* pour une année pourrait dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales* pour plus de détails.

Pour les parts de *Série NR*, le fonds effectue des distributions à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont composées de revenu net et peuvent également inclure une portion importante de remboursement de capital. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de votre distribution mensuelle est établi en fonction du taux de versement du fonds, de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds.

Le montant des distributions pour la *Série NR* pour une année pourrait dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales* pour plus de détails.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Veillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le fonds.

Portefeuille privé d'actions internationales diversifié BNI

Détails du fonds

Type de fonds	Actions internationales
Type de titres offerts par ce fonds	Parts des <i>Séries F, N</i> et <i>NR</i> d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de <i>Série F</i> : 0,50 %
	Parts de <i>Série N</i> : 0,50 %
	Parts de <i>Série NR</i> : 0,50 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

* Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectif de placement

Le Portefeuille privé d'actions internationales diversifié BNI a comme objectif de placement de produire une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans un éventail diversifié d'OPC qui sont des fonds d'actions internationales (pouvant inclure des fonds négociés en bourse (« FNB »)).

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Dans des conditions normales de marché, le fonds investit jusqu'à :

- 100 % de son actif net dans des titres de participation internationaux (incluant des titres de participation de marchés émergents). Les actions internationales proviennent principalement de marchés situés à l'extérieur de l'Amérique du Nord.

Le gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir jusqu'à 100 % de l'actif net du fonds dans des titres d'OPC gérés par le gestionnaire ou des tiers, y compris des FNB. Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres. Le fonds peut également investir dans d'autres OPC gérés par le gestionnaire ou des tiers (les FNB et autres types d'OPC sont collectivement désignés « fonds sous-jacents »). Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des titres détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres. Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actifs que le fonds sous-jacent fournira au fonds, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) payables par le fonds pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le fonds et un fonds sous-jacent.

Le fonds dispose de la souplesse voulue pour investir dans différents secteurs, catégories d'actifs et régions géographiques. Le fonds peut investir jusqu'à 40 % de son actif dans des titres de marchés émergents. Le fonds peut également investir dans des fonds sous-jacents qui détiennent des actions de sociétés à petite capitalisation et peut à l'occasion effectuer des placements directs dans des titres de participation canadiens et américains et des titres à revenu fixe.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Le fonds applique des stratégies de gestion du change visant à couvrir le risque lié aux fluctuations entre le dollar canadien et les devises dans lesquelles sont libellés les titres à revenu fixe détenus par le fonds (principalement le dollar américain). Lorsque cette stratégie de couverture est utilisée, la portion du fonds investie en titres à revenu fixe ne sera généralement pas touchée négativement ou positivement par une fluctuation de la valeur des devises par rapport au dollar canadien. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces dernières opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci. À l'heure actuelle, le fonds ne prévoit pas effectuer de mise en pension et de prise en pension de titres.

Le fonds peut détenir une partie de son actif en espèces, en titres du marché monétaire ou en fonds du marché monétaire pendant qu'il cherche des occasions de placement ou à des fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives en fonction de l'état des marchés ou à

Portefeuille privé d'actions internationales diversifié BNI

des fins de fusion ou d'une autre opération. Par conséquent, les placements du fonds pourraient temporairement ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont les suivants :

- érosion du capital;
- marchandises;
- concentration;
- contreparties;
- crédit;
- devises;
- cybersécurité;
- dérivés;
- placements sur les marchés émergents;
- titres de participation;
- fonds négociés en bourse;
- placements sur les marchés étrangers;
- fonds de fonds;
- fiducies de revenu;
- taux d'intérêt;
- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- prêts de titres;
- séries;
- petites sociétés;
- spécialisation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 94.

Le niveau de risque du fonds est moyen. Puisque le fonds a moins de 10 ans d'historique de rendement, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du fonds. Le gestionnaire utilise l'indice MSCI EAEO (\$ CA). L'indice MSCI EAEO (Europe, Australie et Extrême-Orient) est un indice qui peut fluctuer selon la capitalisation boursière des pays industrialisés, à l'exclusion des États-Unis et du Canada. Il est composé d'indices de 21 pays industrialisés. Le rendement de l'indice est couvert en dollars canadiens, minimisant ainsi le risque lié aux fluctuations des devises entre les devises et le dollar canadien.

Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* dans la section *Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans le présent document*.

Portefeuille privé d'actions internationales diversifié BNI

Au 15 avril 2024, Banque Nationale Investissements inc. détenait 99,76 % des parts du Portefeuille privé d'actions internationales diversifié BNI. Le portefeuille pourrait devoir vendre ses placements à des prix défavorables afin de respecter les demandes de rachat de ce porteur de parts.

Politique en matière de distributions

Pour les parts de *Série F* et de *Série N*, le fonds distribue son revenu net et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Pour les parts de *Série NR*, le fonds effectue des distributions mensuelles à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont composées de revenu net et peuvent également inclure une portion importante de remboursement de capital. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de votre distribution mensuelle est établi en fonction du taux de versement du fonds, de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds.

Le montant des distributions pour les parts de *Série NR* pour une année pourrait dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales* pour obtenir plus de détails.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Veillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le fonds.

Portefeuille privé tactique d'actions BNI

Détails du fonds

Type de fonds	Actions mondiales
Type de parts offertes par ce fonds*	Parts des <i>Séries F, N et NR</i> d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de <i>Série F</i> : 0,60 %
	Parts de <i>Série N</i> : 0,25 %
	Parts de <i>Série NR</i> : 0,25 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

* Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Portefeuille privé tactique d'actions BNI a comme objectif de placement de produire une plus-value du capital à long terme. Le fonds investit de manière tactique, directement ou au moyen de placements dans des titres d'autres OPC, dans un portefeuille constitué principalement de titres de participation mondiaux.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Dans des conditions normales de marché, le fonds investit la totalité de son actif net dans des titres de participation mondiaux.

Le fonds peut obtenir une exposition à ces titres en utilisant une ou plusieurs des stratégies suivantes, ou une combinaison de celles-ci :

- de façon indirecte, en investissant jusqu'à la totalité de son actif net dans des fonds négociés en bourse (« FNB ») ou dans d'autres types d'OPC gérés par le gestionnaire ou des tiers (les FNB et autres types d'OPC sont collectivement désignés « fonds sous-jacents »);
- de façon directe, en investissant directement dans des titres de participation mondiaux (incluant des titres de participation canadiens).

Lorsqu'il investit directement dans des titres de participation, le fonds peut investir dans les types de titres suivants :

- des actions ordinaires de sociétés canadiennes et étrangères (y compris des actions de sociétés à petite capitalisation et des actions d'émetteurs situés dans des marchés émergents);
- des certificats américains d'actions étrangères (CAAÉ) et des certificats internationaux d'actions étrangères (CIAÉ);
- des fiducies de revenu et des fiducies de placements immobiliers.

Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Le gestionnaire de portefeuille utilise un processus d'évaluation de répartition tactique selon lequel le choix des titres (y compris les titres de fonds sous-jacents) est sujet à des modifications fréquentes (normalement sur une base trimestrielle) en fonction de la conjoncture économique et de l'état des marchés. Lorsque le choix des titres est modifié, le fonds est généralement rééquilibré en fonction de la nouvelle sélection.

Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les titres parmi un éventail de fonds sous-jacents de titres de participation mondiaux et/ou de titres de participation mondiaux disponibles, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des titres détenus, supprimer un titre ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir les titres dans lesquels investir (incluant les titres de fonds sous-jacents), le gestionnaire de portefeuille tient compte de différents facteurs susceptibles de lui permettre de profiter des opportunités du marché. Il peut par exemple tenir compte du degré d'exposition aux différents secteurs et aux différentes régions géographiques que le titre fournira au Fonds, du rendement du titre et des frais (le cas échéant) payables par le fonds pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le fonds et un fonds sous-jacent.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives ou à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Conformément à une dispense obtenue des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut investir dans certains fonds négociés en bourse gérés par Horizons ETFs Management (Canada) Inc. (précédemment connue sous la dénomination AlphaPro Management Inc.) dont les titres ne sont pas des parts indicelles et ne sont pas assujettis au Règlement 81-101.

Portefeuille privé tactique d'actions BNI

Pour plus d'informations au sujet de ces dispenses, voir la rubrique *Renseignements supplémentaires* dans le présent prospectus.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Le fonds applique des stratégies de gestion du change visant à couvrir le risque lié aux fluctuations entre le dollar canadien et les différentes devises. Lorsque cette stratégie est utilisée, la partie du fonds investie dans des titres à revenu fixe ne sera généralement pas touchée négativement ou positivement par une fluctuation de la valeur des devises par rapport au dollar canadien. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci. À l'heure actuelle, le fonds ne prévoit pas effectuer de mise en pension et de prise en pension de titres.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent aussi. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Dans le cas où le fonds investit dans un fonds sous-jacents, il est soumis aux risques de ce fonds dans la proportion de son placement dans celui-ci. Le fonds est donc soumis, directement ou indirectement, aux risques suivants :

- érosion du capital;
- marchandises;
- concentration;
- contreparties;
- crédit;
- devises;
- cybersécurité;
- certificats représentatifs d'actions étrangères;
- dérivés;
- placements sur les marchés émergents;
- titres de participation;
- fonds négociés en bourse;
- placements sur les marchés étrangers;
- fonds de fonds;
- fiducies de revenu;
- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;
- fiducies de placement immobilier;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- règle 144A prise en vertu de la *Securities Act of 1933* des États-Unis;

Portefeuille privé tactique d'actions BNI

- prêts de titres;
- séries;
- petites sociétés;
- spécialisation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 94.

Le niveau de risque du fonds est moyen. Puisque le fonds a un historique de rendement inférieur à 10 ans, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du fonds. Cet indice de référence est composé à 35 % de l'indice S&P/TSX Composite (\$ CA), à 35 % de l'indice S&P 500 (\$ CA), à 20 % de l'indice MSCI EAFE (\$ CA) et à 10 % de l'indice MSCI Emerging Markets (\$ CA).

L'indice S&P/TSX Composite est un sous-ensemble de l'indice S&P/TSX et reflète les variations des cours des actions d'un groupe de sociétés inscrites à la cote de la Bourse de Toronto et pondérées selon leur capitalisation boursière. L'indice S&P 500 est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière rajustée en fonction du flottant composé de 500 sociétés qui mesure le rendement du segment des sociétés à grande capitalisation du marché américain. L'indice MSCI EAFE (Europe, Australasie, Extrême-Orient) est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière rajustée en fonction du flottant et est conçu pour mesurer le rendement des marchés boursiers de pays développés, à l'exclusion des États-Unis et du Canada. L'indice MSCI EAFE est composé de 21 indices de pays développés. L'indice MSCI Emerging Markets mesure le rendement des marchés boursiers de pays à économie émergente. L'indice MSCI Emerging Markets est fondé sur la capitalisation boursière rajustée en fonction du flottant des titres, c'est-à-dire la proportion des actions en circulation qui peuvent être achetées par les investisseurs internationaux sur les marchés publics. L'indice de référence a été modifié pour mieux représenter les catégories d'actifs dans lesquelles le fonds investit. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* dans la section *Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans le présent document*.

Au cours des 12 derniers mois, le fonds a investi jusqu'à 25,06 % de son actif net dans le Fonds indicatif d'actions internationales BNI, jusqu'à 44,89 % de son actif net dans le Fonds indicatif d'actions américaines BNI et jusqu'à 45,08 % de son actif net dans le Fonds indicatif d'actions canadiennes BNI. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Politique en matière de distributions

Pour les parts de *Série F* et de *Série N*, le fonds distribue son revenu net et les gains en capital nets réalisés entre le 14 décembre et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Pour les parts de *Série NR*, le fonds effectue des distributions à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont composées de revenu net et peuvent également inclure une portion importante de remboursement de capital. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de votre distribution mensuelle est établi en fonction du taux de versement du fonds, de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds.

Le montant total des distributions pour la *Série NR* pour une année pourrait dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales* pour plus de détails.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le fonds.

Portefeuille privé d'appréciation du capital non traditionnel BNI

Détails du fonds

Type de fonds	Actions mondiales
Type de titres offerts par ce fonds*	Parts des <i>Séries F, N et NR</i> d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de <i>Série F</i> : 0,75 %
	Parts de <i>Série N</i> : 0,75 %
	Parts de <i>Série NR</i> : 0,75 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

* Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Portefeuille privé d'appréciation du capital non traditionnel BNI a comme objectif de placement de procurer une appréciation du capital à long terme.

Le fonds investit directement, ou au moyen de placements dans des titres d'autres OPC, dans un portefeuille constitué principalement de titres de participation de sociétés situées à travers le monde sélectionnés selon différentes stratégies de placement non traditionnelles.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le fonds investit jusqu'à 100 % de son actif net dans des titres d'OPC (incluant des fonds négociés en bourse) qui offrent une exposition à des actions ordinaires de sociétés situées à travers le monde et aux titres suivants :

- d'autres types de titres de participation de sociétés situées à travers le monde, incluant des actions privilégiées;
- des obligations de sociétés et de gouvernements du Canada et des États-Unis;
- des certificats américains d'actions étrangères (CAAÉ) et des certificats internationaux d'actions étrangères (CIAÉ);
- des options;
- des titres obligataires convertibles.

Le fonds peut à l'occasion effectuer des placements directs dans les titres mentionnés ci-dessus.

Le gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir jusqu'à 100 % de l'actif net du fonds dans des titres de fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire ou des tiers, y compris des fonds négociés en bourse. Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des avoirs détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actifs que le fonds sous-jacent fournira au fonds, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) payables par le fonds pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le fonds et un fonds sous-jacent.

Le processus de placement du fonds est fondé sur la sélection d'OPC offrant une exposition aux différentes catégories d'actifs mentionnées précédemment et à une combinaison de stratégies de placement non traditionnelles visant à obtenir une faible corrélation avec les indices de marchés principaux. Le gestionnaire de portefeuille sélectionne des OPC en mettant en œuvre des stratégies axées sur la gestion du risque, notamment des stratégies quantitatives et des stratégies d'options. Ces stratégies sont dites non traditionnelles puisqu'elles favorisent notamment l'utilisation de pondérations d'actifs différentes de celles des indices de marchés principaux et la sélection de titres faisant partie de catégories d'actifs souvent exclues de ces indices, comme les options.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation. À l'heure actuelle, le fonds n'utilise pas de dérivés directement.

Portefeuille privé d'appréciation du capital non traditionnel BNI

Le fonds peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives ou à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire ou dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent aussi. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont les suivants :

- érosion du capital;
- concentration;
- contreparties;
- crédit;
- devises;
- cybersécurité;
- certificats représentatifs d'actions étrangères;
- dérivés;
- titres de participation;
- fonds négociés en bourse;
- placements sur les marchés étrangers;
- fonds de fonds;
- taux d'intérêt;
- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;
- placements dans des fiducies de placement immobilier;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- prêts de titres;
- séries.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 94.

Le niveau de risque du fonds est faible à moyen. Puisque le fonds a moins de 10 ans d'historique de rendement, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du fonds. Les indices utilisés par le gestionnaire sont l'indice MSCI World (50 %) et l'indice S&P Global Infrastructure² (50 %). L'indice MSCI World est composé des actions de plus

² Avec prise d'effet le 29 mars 2023, cet indice de référence a été remplacé par un nouvel indice de référence offert par un fournisseur de services différent afin de représenter adéquatement les catégories d'actifs des fonds sous-jacents dans lesquels le fonds investit.

Portefeuille privé d'appréciation du capital non traditionnel BNI

de 1 500 sociétés représentant les marchés boursiers d'environ 23 pays et mesure le rendement des marchés boursiers de marchés développés du monde entier. L'indice S&P Global Infrastructure est conçu pour suivre 75 sociétés de partout dans le monde choisies pour représenter l'industrie des sociétés d'infrastructures cotées en bourse. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* dans la section *Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans le présent document*.

Au cours des 12 derniers mois, le fonds a investi jusqu'à 41,94 % de son actif net dans le Fonds d'actions mondiales à faible volatilité *SmartBeta* BNI (auparavant Fonds d'actions mondiales *SmartBeta* BNI), jusqu'à 50,28 % de son actif net dans le FNB de revenu d'actifs réels mondiaux BNI et jusqu'à 10,81 % de son actif net dans le Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité *SmartBeta* BNI (auparavant Fonds d'actions canadiennes *SmartBeta* BNI). Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Politique en matière de distributions

Pour les parts de *Série F* et de *Série N*, le fonds distribue son revenu net et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Pour les parts de *Série NR*, le fonds effectue des distributions à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont composées de revenu net et peuvent également inclure une portion importante de remboursement de capital. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de votre distribution mensuelle est établi en fonction du taux de versement du fonds, de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds.

Le montant des distributions pour la *Série NR* pour une année pourrait dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales* pour plus de détails.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le fonds.

Portefeuille Méritage Actions canadiennes

Détails du portefeuille

Type de portefeuille	Actions canadiennes
Types de titres offerts*	Parts de fiducie – <i>Séries Conseillers, F, F5, O et T5</i>
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les titres du portefeuille constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts des <i>Séries Conseillers</i> et <i>T5</i> : 1,80 %
	Parts des <i>Séries F</i> et <i>F5</i> : 0,80 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

* Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le portefeuille a comme objectif de placement de produire une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans un éventail diversifié d'OPC qui sont des fonds d'actions canadiennes.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par les porteurs de parts lors d'une assemblée tenue spécialement à cette fin.

Stratégies de placement

Dans des conditions normales de marché, le portefeuille investit jusqu'à :

- 100 % de son actif net dans des actions canadiennes.

Le portefeuille investit jusqu'à la totalité de son actif net dans des fonds sous-jacents (pouvant inclure des fonds négociés en bourse) gérés par le gestionnaire ou des tiers (« fonds sous-jacents »), avec une propension à sélectionner, mais sans s'y limiter, des fonds sous-jacents gérés par des tiers. Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres. Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des titres détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille tiendra compte de la capitalisation boursière du fonds sous-jacent, du rendement de celui-ci et des frais (le cas échéant) payables par le portefeuille pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le portefeuille et un fonds sous-jacent.

Le portefeuille peut à l'occasion investir dans des OPC d'actions étrangères et effectuer des placements directs dans des titres de participation et à revenu fixe canadiens et étrangers. Le portefeuille investira au plus 30 % de son actif dans des OPC d'actions étrangères et directement dans des titres de participation étrangers. Le portefeuille peut également investir dans des OPC qui détiennent des actions de sociétés à petite capitalisation.

Le portefeuille peut détenir une partie de son actif en espèces, en titres du marché monétaire ou en fonds du marché monétaire pendant qu'il cherche des occasions de placement ou à des fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives en fonction de l'état des marchés ou à des fins de fusion ou d'une autre opération. Par conséquent, les placements du portefeuille pourraient temporairement ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le portefeuille peut utiliser des dérivés (notamment des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps ou des dérivés sur mesure) à des fins de couverture contre les pertes attribuables aux fluctuations des prix des titres, des taux d'intérêt ou des taux de change. Le portefeuille peut également avoir recours à des dérivés à des fins autres que de couverture afin d'investir indirectement dans des titres ou sur des marchés des capitaux ou d'être exposé à d'autres devises, pourvu que l'utilisation de ce dérivé soit conforme à l'objectif de placement du portefeuille.

Le portefeuille peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du portefeuille de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au portefeuille d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le portefeuille pour réduire les risques liés à celles-ci. À l'heure actuelle, le portefeuille ne prévoit pas effectuer de mise en pension et de prise en pension de titres.

Portefeuille Méritage Actions canadiennes

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Le portefeuille comporte indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le portefeuille est soumis aux risques d'un fonds sous-jacent dans la proportion de son placement dans ce fonds. Les risques directs et indirects du portefeuille sont les suivants :

- érosion du capital;
- marchandises;
- concentration;
- contreparties;
- crédit;
- devises;
- cybersécurité;
- dérivés;
- titres de participation;
- fonds négociés en bourse;
- fonds de fonds;
- placements sur les marchés étrangers;
- fiducies de revenu;
- taux d'intérêt;
- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- prêts de titres;
- séries;
- vente à découvert;
- petites sociétés;
- spécialisation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans les OPC, reportez-vous à la page 94.

Au cours des 12 derniers mois, le portefeuille a investi jusqu'à 35,42 % de son actif net dans le Fonds d'actions canadiennes Beutel Goodman, jusqu'à 35,45 % de son actif net dans le Fonds de placements canadiens Manuvie et jusqu'à 30,31 % de son actif net dans le Leith Wheeler Canadian Equity Fund. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Politique en matière de distributions

Pour les parts des *Séries Conseillers, F et O*, le portefeuille distribue son revenu net et ses gains en capital nets réalisés de l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Ces distributions seront réinvesties dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille, à moins que vous demandiez qu'elles soient versées en espèces par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire. Un montant minimum de distribution de 25 \$ pourrait être requis pour qu'une distribution vous soit versée en espèces.

Pour les parts de *Série F5* et de *Série T5*, le portefeuille effectue des distributions à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont constituées de remboursement de capital et/ou de revenu net. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé en multipliant la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente (ou, si aucune part n'était offerte à la fin de l'année civile précédente, à la date à laquelle les parts ont été offertes dans l'année courante) par 5 % et en divisant le résultat par 12. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés ont une incidence importante sur la capacité du portefeuille à maintenir son taux de

Portefeuille Méritage Actions canadiennes

versement. Ces distributions mensuelles seront réinvesties dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille, à moins que vous demandiez qu'elles soient versées en espèces par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire. Un montant minimum de distribution de 25 \$ pourrait être requis pour qu'une distribution vous soit versée en espèces. Le montant total des distributions pour une année pourrait dépasser le revenu et les gains en capital réalisés par le portefeuille au cours de cette année. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales* pour plus de détails. Le revenu net qui n'a pas été distribué auparavant durant l'année de même que les gains en capital seront distribués par le portefeuille au moyen d'une distribution spéciale à la fin de l'année. Cette distribution spéciale de fin d'année doit être réinvestie dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille.

Veillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le portefeuille.

Portefeuille Méritage Actions mondiales

Détails du portefeuille

Type de portefeuille	Actions mondiales
Types de titres offerts*	Parts de fiducie – <i>Séries Conseillers, F, F5, O et T5</i>
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les titres du portefeuille constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts des <i>Séries Conseillers et T5</i> : 1,90 %
	Parts des <i>Séries F et F5</i> : 0,90 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

* Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le portefeuille a comme objectif de placement de produire une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans un éventail diversifié d'OPC qui sont des fonds d'actions mondiales.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par les porteurs de parts lors d'une assemblée tenue spécialement à cette fin.

Stratégies de placement

Dans des conditions normales de marché, le portefeuille investit jusqu'à :

- 100 % de son actif net dans des titres de participation mondiaux (incluant des titres de participation de marchés émergents).

Le portefeuille investit jusqu'à la totalité de son actif net dans des fonds sous-jacents (pouvant inclure des fonds négociés en bourse) gérés par le gestionnaire ou des tiers (« fonds sous-jacents »). Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres. Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des titres détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition aux différentes régions géographiques que le fonds sous-jacent fournira au portefeuille, de la capitalisation boursière du fonds sous-jacent, du rendement de celui-ci et des frais (le cas échéant) payables par le portefeuille pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le portefeuille et un fonds sous-jacent.

Le portefeuille peut à l'occasion effectuer des placements directs dans des titres de participation et des titres à revenu fixe canadiens et étrangers. Le portefeuille peut également investir dans des OPC qui détiennent des actions de sociétés à petite capitalisation.

Le portefeuille peut détenir une partie de son actif en espèces, en titres du marché monétaire ou en fonds du marché monétaire pendant qu'il cherche des occasions de placement ou à des fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives en fonction de l'état des marchés ou à des fins de fusion ou d'une autre opération. Par conséquent, les placements du portefeuille pourraient temporairement ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le portefeuille peut utiliser des dérivés (notamment des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps ou des dérivés sur mesure) à des fins de couverture contre les pertes attribuables aux fluctuations des prix des titres, des taux d'intérêt ou des taux de change. Le portefeuille peut également avoir recours à des dérivés à des fins autres que de couverture afin d'investir indirectement dans des titres ou sur des marchés des capitaux ou d'être exposé à d'autres devises, pourvu que l'utilisation de ce dérivé soit conforme à l'objectif de placement du portefeuille.

Le portefeuille peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du portefeuille de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au portefeuille d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le portefeuille pour réduire les risques liés à celles-ci. À l'heure actuelle, le portefeuille ne prévoit pas effectuer de mise en pension et de prise en pension de titres.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Le portefeuille comporte indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le portefeuille est soumis aux risques d'un fonds sous-jacent dans la proportion de son placement dans ce fonds. Les risques directs et indirects du portefeuille sont les suivants :

- érosion du capital;
- concentration;
- crédit;
- devises;
- cybersécurité;

Portefeuille Méritage Actions mondiales

- certificats représentatifs d'actions étrangères;
- dérivés;
- placements sur les marchés émergents;
- titres de participation;
- fonds négociés en bourse;
- placements sur les marchés étrangers;
- fonds de fonds;
- fiducies de revenu;
- taux d'intérêt;
- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- prêts de titres;
- séries;
- vente à découvert;
- petites sociétés;
- spécialisation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans les OPC, reportez-vous à la page 94.

Au cours des 12 derniers mois, le portefeuille a investi jusqu'à 25,31 % de son actif net dans le Portefeuille mondial Edgepoint, jusqu'à 25,27 % de son actif net dans le Fonds Capital Group actions mondiales (Canada), jusqu'à 20,47 % de son actif net dans le Fonds de croissance américaine AGF, jusqu'à 15,07 % de son actif net dans le Fonds d'actions outre-mer PH&N et jusqu'à 10,17 % de son actif net dans le Fonds d'actions de marchés émergents RBC. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Politique en matière de distributions

Pour les parts des *Séries Conseillers, F et O*, le portefeuille distribue son revenu net et ses gains en capital nets réalisés de l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Ces distributions seront réinvesties dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille, à moins que vous demandiez qu'elles soient versées en espèces par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire. Un montant minimum de distribution de 25 \$ pourrait être requis pour qu'une distribution vous soit versée en espèces.

Pour les parts de *Série F5* et de *Série T5*, le portefeuille effectue des distributions à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont constituées de remboursement de capital et/ou de revenu net. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé en multipliant la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente (ou, si aucune part n'était offerte à la fin de l'année civile précédente, à la date à laquelle les parts ont été offertes dans l'année courante) par 5 % et en divisant le résultat par 12. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés ont une incidence importante sur la capacité du portefeuille à maintenir son taux de versement. Ces distributions mensuelles seront réinvesties dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille, à moins que vous demandiez qu'elles vous soient payées en espèces par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire. Un montant minimum de distribution de 25 \$ pourrait être requis pour qu'une distribution vous soit versée en espèces. Le montant total des distributions pour une année pourrait dépasser le revenu et les gains en capital réalisés par le portefeuille au cours de cette année. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales* pour plus de détails. Le revenu net qui n'a pas été distribué auparavant durant l'année de même que les gains en capital seront distribués par le portefeuille au moyen d'une distribution spéciale à la fin de l'année. Cette distribution spéciale de fin d'année doit être réinvestie dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le portefeuille.

Portefeuille Méritage Actions américaines

Détails du portefeuille

Type de portefeuille	Actions américaines
Types de titres offerts	Parts de fiducie – <i>Séries Conseillers, F, F5 et T5</i>
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les titres du portefeuille constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts des <i>Séries Conseillers et T5</i> : 1,90 % Parts des <i>Séries F et F5</i> : 0,85 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le portefeuille a comme objectif de placement de produire une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans un éventail diversifié d'OPC qui sont des fonds d'actions américaines.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par les porteurs de parts lors d'une assemblée tenue spécialement à cette fin.

Stratégies de placement

Dans des conditions normales de marché, le portefeuille investit jusqu'à :

- 100 % de son actif net dans des actions américaines.

Le portefeuille investit jusqu'à la totalité de son actif net dans des fonds sous-jacents (pouvant inclure des fonds négociés en bourse) gérés par le gestionnaire ou des tiers (« fonds sous-jacents »). Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres. Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des titres détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille tiendra compte de la capitalisation boursière du fonds sous-jacent, du rendement de celui-ci et des frais (le cas échéant) payables par le portefeuille pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le portefeuille et un fonds sous-jacent.

Le portefeuille peut à l'occasion effectuer des placements directs dans des titres de participation et à revenu fixe canadiens et étrangers. Le portefeuille peut également investir dans des OPC qui détiennent des actions de sociétés à petite capitalisation.

Le portefeuille peut détenir une partie de son actif en espèces, en titres du marché monétaire ou en fonds du marché monétaire pendant qu'il cherche des occasions de placement ou à des fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives en fonction de l'état des marchés ou à des fins de fusion ou d'une autre opération. Par conséquent, les placements du portefeuille pourraient temporairement ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le portefeuille peut utiliser des dérivés (notamment des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps ou des dérivés sur mesure) à des fins de couverture contre les pertes attribuables aux fluctuations des prix des titres, des taux d'intérêt ou des taux de change. Le portefeuille peut également avoir recours à des dérivés à des fins autres que de couverture afin d'investir indirectement dans des titres ou sur des marchés des capitaux ou d'être exposé à d'autres devises, pourvu que l'utilisation de ce dérivé soit conforme à l'objectif de placement du portefeuille.

Le portefeuille peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du portefeuille de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au portefeuille d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le portefeuille pour réduire les risques liés à celles-ci. À l'heure actuelle, le portefeuille ne prévoit pas effectuer de mise en pension et de prise en pension de titres.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Le portefeuille comporte indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le portefeuille est soumis aux risques d'un fonds sous-jacent dans la proportion de son placement dans ce fonds. Les risques directs et indirects du portefeuille sont les suivants :

- érosion du capital;
- concentration;
- crédit;
- devises;

Portefeuille Méritage Actions américaines

- cybersécurité;
- dérivés;
- titres de participation;
- fonds négociés en bourse;
- placements sur les marchés étrangers;
- fonds de fonds;
- fiducies de revenu;
- taux d'intérêt;
- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- prêts de titres;
- séries;
- vente à découvert;
- petites sociétés;
- spécialisation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans les OPC, reportez-vous à la page 94.

Au cours des 12 derniers mois, le portefeuille a investi jusqu'à 20,10 % de son actif net dans le Fonds d'actions américaines Beutel Goodman, jusqu'à 35,72 % de son actif net dans le Portefeuille privé d'actions américaines BNI, jusqu'à 35,60 % de son actif net dans le Fonds de croissance américaine AGF et jusqu'à 10,11 % de son actif net dans le Fonds de moyennes sociétés américaines TD. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Politique en matière de distributions

Pour les parts de *Série Conseillers* et de *Série F*, le portefeuille distribue son revenu net et ses gains en capital nets réalisés de l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Ces distributions seront réinvesties dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille, à moins que vous demandiez qu'elles soient versées en espèces par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire. Un montant minimum de distribution de 25 \$ pourrait être requis pour qu'une distribution vous soit versée en espèces.

Pour les parts de *Série F5* et de *Série T5*, le portefeuille effectue des distributions à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont constituées de remboursement de capital et/ou de revenu net. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé en multipliant la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente (ou, si aucune part n'était offerte à la fin de l'année civile précédente, à la date à laquelle les parts ont été offertes dans l'année courante) par 5 % et en divisant le résultat par 12. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés ont une incidence importante sur la capacité du portefeuille à maintenir son taux de versement. Ces distributions mensuelles seront réinvesties dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille, à moins que vous demandiez qu'elles soient versées en espèces par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire. Un montant minimum de distribution de 25 \$ pourrait être requis pour qu'une distribution vous soit versée en espèces. Le montant total des distributions pour une année pourrait dépasser le revenu et les gains en capital réalisés par le portefeuille au cours de cette année. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales* pour plus de détails. Le revenu net qui n'a pas été distribué auparavant durant l'année de même que les gains en capital seront distribués par le portefeuille au moyen d'une distribution spéciale à la fin de l'année. Cette distribution spéciale de fin d'année doit être réinvestie dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le portefeuille.

Portefeuille Méritage Actions internationales

Détails du portefeuille

Type de portefeuille	Actions internationales
Types de titres offerts	Parts de fiducie – <i>Séries Conseillers, F, F5 et T5</i>
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les titres du portefeuille constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts des <i>Séries Conseillers et T5</i> : 2,00 % Parts des <i>Séries F et F5</i> : 0,90 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le portefeuille a comme objectif de placement de produire une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans un éventail diversifié d'OPC qui sont des fonds d'actions internationales et des fonds d'actions de marchés émergents.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par les porteurs de parts lors d'une assemblée tenue spécialement à cette fin.

Stratégies de placement

Dans des conditions normales de marché, le portefeuille investit jusqu'à :

- 100 % de son actif net dans des actions internationales et des actions de marchés émergents. Les actions internationales proviennent principalement de marchés situés à l'extérieur de l'Amérique du Nord.

Le portefeuille investit jusqu'à la totalité de son actif net dans des fonds sous-jacents (pouvant inclure des fonds négociés en bourse) gérés par le gestionnaire ou des tiers (« fonds sous-jacents »). Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres. Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des titres détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition aux différentes régions géographiques que le fonds sous-jacent fournira au portefeuille, de la capitalisation boursière du fonds sous-jacent, du rendement de celui-ci et des frais (le cas échéant) payables par le portefeuille pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le portefeuille et un fonds sous-jacent.

Le portefeuille peut à l'occasion effectuer des placements directs dans des titres de participation et des titres à revenu fixe canadiens et étrangers. Le portefeuille peut également investir dans des OPC qui détiennent des actions de sociétés à petite capitalisation.

Le portefeuille peut détenir une partie de son actif en espèces, en titres du marché monétaire ou en fonds du marché monétaire pendant qu'il cherche des occasions de placement ou à des fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives en fonction de l'état des marchés ou à des fins de fusion ou d'une autre opération. Par conséquent, les placements du portefeuille pourraient temporairement ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le portefeuille peut utiliser des dérivés (notamment des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps ou des dérivés sur mesure) à des fins de couverture contre les pertes attribuables aux fluctuations des prix des titres, des taux d'intérêt ou des taux de change. Le portefeuille peut également avoir recours à des dérivés à des fins autres que de couverture afin d'investir indirectement dans des titres ou sur des marchés des capitaux ou d'être exposé à d'autres devises, pourvu que l'utilisation de ce dérivé soit conforme à l'objectif de placement du portefeuille.

Le portefeuille peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du portefeuille de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au portefeuille d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le portefeuille pour réduire les risques liés à celles-ci. À l'heure actuelle, le portefeuille ne prévoit pas effectuer de mise en pension et de prise en pension de titres.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Le portefeuille comporte indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le portefeuille est soumis aux risques d'un fonds sous-jacent dans la proportion de son placement dans ce fonds. Les risques directs et indirects du portefeuille sont les suivants :

- érosion du capital;
- concentration;
- contreparties;
- crédit;
- devises;

Portefeuille Méritage Actions internationales

- cybersécurité;
- dérivés;
- placements sur les marchés émergents;
- titres de participation;
- fonds négociés en bourse;
- placements sur les marchés étrangers;
- fonds de fonds;
- fiducies de revenu;
- taux d'intérêt;
- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- prêts de titres;
- séries;
- vente à découvert;
- petites sociétés;
- spécialisation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans les OPC, reportez-vous à la page 94.

Au cours des 12 derniers mois, le portefeuille a investi jusqu'à 35,87 % de son actif net dans la Catégorie de société d'actions internationales CI, jusqu'à 30,65 % de son actif net dans le Fonds de placement international Manuvie et jusqu'à 35,36 % de son actif net dans le Fonds d'actions outre-mer PH&N. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Politique en matière de distributions

Pour les parts de *Série Conseillers* et de *Série F*, le portefeuille distribue son revenu net et ses gains en capital nets réalisés de l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Ces distributions seront réinvesties dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille, à moins que vous demandiez qu'elles soient versées en espèces par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire. Un montant minimum de distribution de 25 \$ pourrait être requis pour qu'une distribution vous soit versée en espèces.

Pour les parts de *Série F5* et de *Série T5*, le portefeuille effectue des distributions à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont constituées de remboursement de capital et/ou de revenu net. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé en multipliant la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente (ou, si aucune part n'était offerte à la fin de l'année civile précédente, à la date à laquelle les parts ont été offertes dans l'année courante) par 5 % et en divisant le résultat par 12. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés ont une incidence importante sur la capacité du portefeuille à maintenir son taux de versement. Ces distributions mensuelles seront réinvesties dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille, à moins que vous demandiez qu'elles soient versées en espèces par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire. Un montant minimum de distribution de 25 \$ pourrait être requis pour qu'une distribution vous soit versée en espèces. Le montant total des distributions pour une année pourrait dépasser le revenu et les gains en capital réalisés par le portefeuille au cours de cette année. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales* pour plus de détails. Le revenu net qui n'a pas été distribué auparavant durant l'année de même que les gains en capital seront distribués par le portefeuille au moyen d'une distribution spéciale à la fin de l'année. Cette distribution spéciale de fin d'année doit être réinvestie dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le portefeuille.

Portefeuille Méritage Conservateur

Détails du portefeuille

Type de portefeuille	Revenu fixe canadien équilibré
Types de titres offerts*	Parts de fiducie – <i>Séries Conseillers, F, F5 et T5</i>
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les titres du portefeuille constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts des <i>Séries Conseillers</i> et <i>T5</i> : 1,60 %
	Parts des <i>Séries F</i> et <i>F5</i> : 0,70 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

* Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le portefeuille a comme objectif de placement de produire un taux de rendement stable assorti d'un risque réduit en investissant principalement dans un éventail diversifié d'OPC qui sont des fonds de titres à revenu fixe et des fonds d'actions.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par les porteurs de parts lors d'une assemblée tenue spécialement à cette fin.

Stratégies de placement

La pondération de la fourchette de chaque catégorie d'actifs dans laquelle le portefeuille investit dans des conditions normales de marché est la suivante :

- 70 % à 90 % de l'actif net en titres à revenu fixe canadiens et mondiaux;
- 10 % à 30 % de l'actif net en titres de participation canadiens et mondiaux.

Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré réviser et rajuster la pondération de la fourchette de chaque catégorie d'actifs en fonction de la conjoncture économique et de l'état des marchés.

Le portefeuille obtient une exposition aux catégories d'actifs précitées en investissant jusqu'à la totalité de son actif net dans des fonds sous-jacents (pouvant inclure des fonds négociés en bourse) gérés par le gestionnaire ou des tiers (« fonds sous-jacents »). Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres. Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des titres détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actifs que le fonds sous-jacent fournira au portefeuille, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) payables par le portefeuille pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le portefeuille et un fonds sous-jacent.

Le portefeuille peut à l'occasion effectuer des placements directs dans des titres de participation et des titres à revenu fixe canadiens et étrangers. Le portefeuille peut également investir dans des OPC qui détiennent des actions de sociétés à petite capitalisation.

Le portefeuille peut détenir une partie de son actif en espèces, en titres du marché monétaire ou en fonds du marché monétaire pendant qu'il cherche des occasions de placement ou à des fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives en fonction de l'état des marchés ou à des fins de fusion ou d'une autre opération. Par conséquent, les placements du portefeuille pourraient temporairement ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le portefeuille peut utiliser des dérivés (notamment des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps ou des dérivés sur mesure) à des fins de couverture contre les pertes attribuables aux fluctuations des prix des titres, des taux d'intérêt ou des taux de change. Le portefeuille peut également avoir recours à des dérivés à des fins autres que de couverture afin d'investir indirectement dans des titres ou sur des marchés des capitaux ou d'être exposé à d'autres devises, pourvu que l'utilisation de ce dérivé soit conforme à l'objectif de placement du portefeuille.

Le portefeuille peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du portefeuille de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au portefeuille d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le portefeuille pour réduire les risques liés à celles-ci. À l'heure actuelle, le portefeuille ne prévoit pas effectuer de mise en pension et de prise en pension de titres.

Portefeuille Méritage Conservateur

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Le portefeuille comporte indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le portefeuille est soumis aux risques d'un fonds sous-jacent dans la proportion de son placement dans ce fonds. Les risques directs et indirects du portefeuille sont les suivants :

- érosion du capital;
- marchandises;
- concentration;
- contreparties;
- crédit;
- devises;
- cybersécurité;
- dérivés;
- placements sur les marchés émergents;
- titres de participation;
- fonds négociés en bourse;
- placements sur les marchés étrangers;
- fonds de fonds;
- fiducies de revenu;
- taux d'intérêt;
- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- prêts de titres;
- séries;
- vente à découvert;
- petites sociétés;
- spécialisation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans les OPC, reportez-vous à la page 94.

Au cours des 12 derniers mois, le portefeuille a investi jusqu'à 31,52 % de son actif net dans le Fonds d'obligations canadiennes CI et jusqu'à 31,59 % de son actif net dans le Fonds d'obligations canadiennes de base plus TD. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Politique en matière de distributions

Pour les parts de *Série Conseillers* et de *Série F*, le portefeuille distribue son revenu net à la fin de chaque trimestre. Il distribue le revenu net du dernier trimestre et les gains en capital nets réalisés de l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Ces distributions seront réinvesties dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille, à moins que vous demandiez qu'elles soient versées en espèces par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire. Un montant minimum de distribution de 25 \$ pourrait être requis pour qu'une distribution vous soit versée en espèces.

Pour les parts de *Série F5* et de *Série T5*, le portefeuille effectue des distributions à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont constituées de remboursement de capital et/ou de revenu net. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé en multipliant la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente (ou, si aucune part n'était offerte à la fin de l'année civile précédente, à la date à laquelle les parts ont

Portefeuille Méritage Conservateur

été offertes dans l'année courante) par 5 % et en divisant le résultat par 12. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés ont une incidence importante sur la capacité du portefeuille à maintenir son taux de versement. Ces distributions mensuelles seront réinvesties dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille, à moins que vous demandiez qu'elles soient versées en espèces par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire. Un montant minimum de distribution de 25 \$ pourrait être requis pour qu'une distribution vous soit versée en espèces. Le montant total des distributions pour une année pourrait dépasser le revenu et les gains en capital réalisés par le portefeuille au cours de cette année. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales* pour plus de détails. Le revenu net qui n'a pas été distribué auparavant durant l'année de même que les gains en capital seront distribués par le portefeuille au moyen d'une distribution spéciale à la fin de l'année. Cette distribution spéciale de fin d'année doit être réinvestie dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille.

Veillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le portefeuille.

Portefeuille Méritage Modéré

Détails du portefeuille

Type de portefeuille	Revenu fixe canadien équilibré
Types de titres offerts*	Parts de fiducie – <i>Séries Conseillers, F, F5 et T5</i>
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les titres du portefeuille constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts des <i>Séries Conseillers</i> et <i>T5</i> : 1,60 % Parts des <i>Séries F</i> et <i>F5</i> : 0,70 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

* Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le portefeuille a comme objectif de placement de produire un taux de rendement stable et une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans un éventail diversifié d'OPC qui sont des fonds de titres à revenu fixe et des fonds d'actions.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par les porteurs de parts lors d'une assemblée tenue spécialement à cette fin.

Stratégies de placement

La pondération de la fourchette de chaque catégorie d'actifs dans laquelle le portefeuille investit dans des conditions normales de marché est la suivante :

- 55 % à 75 % de l'actif net en titres à revenu fixe canadiens et mondiaux;
- 25 % à 45 % de l'actif net en titres de participation canadiens et mondiaux.

Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré réviser et rajuster la pondération de la fourchette de chaque catégorie d'actifs en fonction de la conjoncture économique et de l'état des marchés.

Le portefeuille obtient une exposition aux catégories d'actifs précitées en investissant jusqu'à la totalité de son actif net dans des fonds sous-jacents (pouvant inclure des fonds négociés en bourse) gérés par le gestionnaire ou des tiers (« fonds sous-jacents »). Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres. Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des titres détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actifs que le fonds sous-jacent fournira au portefeuille, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) payables par le portefeuille pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le portefeuille et un fonds sous-jacent.

Le portefeuille peut à l'occasion effectuer des placements directs dans des titres de participation et des titres à revenu fixe canadiens et étrangers. Le portefeuille peut également investir dans des OPC qui détiennent des actions de sociétés à petite capitalisation.

Le portefeuille peut détenir une partie de son actif en espèces, en titres du marché monétaire ou en fonds du marché monétaire pendant qu'il cherche des occasions de placement ou à des fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives en fonction de l'état des marchés ou à des fins de fusion ou d'une autre opération. Par conséquent, les placements du portefeuille pourraient temporairement ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le portefeuille peut utiliser des dérivés (notamment des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps ou des dérivés sur mesure) à des fins de couverture contre les pertes attribuables aux fluctuations des prix des titres, des taux d'intérêt ou des taux de change. Le portefeuille peut également avoir recours à des dérivés à des fins autres que de couverture afin d'investir indirectement dans des titres ou sur des marchés des capitaux ou d'être exposé à d'autres devises, pourvu que l'utilisation de ce dérivé soit conforme à l'objectif de placement du portefeuille.

Le portefeuille peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du portefeuille de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au portefeuille d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le portefeuille pour réduire les risques liés à celles-ci. À l'heure actuelle, le portefeuille ne prévoit pas effectuer de mise en pension et de prise en pension de titres.

Portefeuille Méritage Modéré

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Le portefeuille comporte indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le portefeuille est soumis aux risques d'un fonds sous-jacent dans la proportion de son placement dans ce fonds. Les risques directs et indirects du portefeuille sont les suivants :

- érosion du capital;
- marchandises;
- concentration;
- contreparties;
- crédit;
- devises;
- cybersécurité;
- certificats représentatifs d'actions étrangères;
- dérivés;
- placements sur les marchés émergents;
- titres de participation;
- fonds négociés en bourse;
- placements sur les marchés étrangers;
- fonds de fonds;
- fiducies de revenu;
- taux d'intérêt;
- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- prêts de titres;
- séries;
- vente à découvert;
- petites sociétés;
- spécialisation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans les OPC, reportez-vous à la page 94.

Au cours des 12 derniers mois, le portefeuille a investi jusqu'à 26,73 % de son actif net dans le Fonds d'obligations canadiennes CI et jusqu'à 26,79 % de son actif net dans le Fonds d'obligations canadiennes de base plus TD. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Politique en matière de distributions

Pour les parts de *Série Conseillers* et de *Série F*, le portefeuille distribue son revenu net à la fin de chaque trimestre. Il distribue le revenu net du dernier trimestre et les gains en capital nets réalisés de l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Ces distributions seront réinvesties dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille, à moins que vous demandiez qu'elles soient versées en espèces par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire. Un montant minimum de distribution de 25 \$ pourrait être requis pour qu'une distribution vous soit versée en espèces.

Pour les parts de *Série F5* et de *Série T5*, le portefeuille effectue des distributions à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont constituées de remboursement de capital et/ou de revenu net. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé en multipliant la valeur liquidative par part à

Portefeuille Méritage Modéré

la fin de l'année civile précédente (ou, si aucune part n'était offerte à la fin de l'année civile précédente, à la date à laquelle les parts ont été offertes dans l'année courante) par 5 % et en divisant le résultat par 12. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés ont une incidence importante sur la capacité du portefeuille à maintenir son taux de versement. Ces distributions mensuelles seront réinvesties dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille, à moins que vous demandiez qu'elles soient versées en espèces par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire. Un montant minimum de distribution de 25 \$ pourrait être requis pour qu'une distribution vous soit versée en espèces. Le montant total des distributions pour une année pourrait dépasser le revenu et les gains en capital réalisés par le portefeuille au cours de cette année. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales* pour plus de détails. Le revenu net qui n'a pas été distribué auparavant durant l'année de même que les gains en capital seront distribués par le portefeuille au moyen d'une distribution spéciale à la fin de l'année. Cette distribution spéciale de fin d'année doit être réinvestie dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille.

Veillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le portefeuille.

Portefeuille Méritage Équilibré

Détails du portefeuille

Type de portefeuille	Équilibré canadien neutre
Types de titres offerts*	Parts de fiducie – <i>Séries Conseillers, F, F5 et T5</i>
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les titres du portefeuille constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts des <i>Séries Conseillers et T5</i> : 1,85 % Parts des <i>Séries F et F5</i> : 0,70 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

* Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le portefeuille a comme objectif de placement de produire une combinaison de revenu et de plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans un éventail diversifié d'OPC qui sont des fonds de titres à revenu fixe et des fonds d'actions.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par les porteurs de parts lors d'une assemblée tenue spécialement à cette fin.

Stratégies de placement

La pondération de la fourchette de chaque catégorie d'actifs dans laquelle le portefeuille investit dans des conditions normales de marché est la suivante :

- 40 % à 60 % de l'actif net en titres à revenu fixe canadiens et mondiaux;
- 40 % à 60 % de l'actif net en titres de participation canadiens et mondiaux.

Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré réviser et rajuster la pondération de la fourchette de chaque catégorie d'actifs en fonction de la conjoncture économique et de l'état des marchés.

Le portefeuille obtient une exposition aux catégories d'actifs précitées en investissant jusqu'à la totalité de son actif net dans des fonds sous-jacents (pouvant inclure les fonds négociés en bourse) gérés par le gestionnaire ou des tiers (« fonds sous-jacents »). Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres. Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des titres détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actifs que le fonds sous-jacent fournira au portefeuille, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) payables par le portefeuille pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le portefeuille et un fonds sous-jacent.

Le portefeuille peut à l'occasion effectuer des placements directs dans des titres de participation et des titres à revenu fixe canadiens et étrangers. Le portefeuille peut également investir dans des OPC qui détiennent des actions de sociétés à petite capitalisation.

Le portefeuille peut détenir une partie de son actif en espèces, en titres du marché monétaire ou en fonds du marché monétaire pendant qu'il cherche des occasions de placement ou à des fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives en fonction de l'état des marchés ou à des fins de fusion ou d'une autre opération. Par conséquent, les placements du portefeuille pourraient temporairement ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le portefeuille peut utiliser des dérivés (notamment des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps ou des dérivés sur mesure) à des fins de couverture contre les pertes attribuables aux fluctuations des prix des titres, des taux d'intérêt ou des taux de change. Le portefeuille peut également avoir recours à des dérivés à des fins autres que de couverture afin d'investir indirectement dans des titres ou sur des marchés des capitaux ou d'être exposé à d'autres devises, pourvu que l'utilisation de ce dérivé soit conforme à l'objectif de placement du portefeuille.

Le portefeuille peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du portefeuille de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au portefeuille d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le portefeuille pour réduire les risques liés à celles-ci. À l'heure actuelle, le portefeuille ne prévoit pas effectuer de mise en pension et de prise en pension de titres.

Portefeuille Méritage Équilibré

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Le portefeuille comporte indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le portefeuille est soumis aux risques d'un fonds sous-jacent dans la proportion de son placement dans ce fonds. Les risques directs et indirects du portefeuille sont les suivants :

- érosion du capital;
- marchandises;
- concentration;
- contreparties;
- crédit;
- devises;
- cybersécurité;
- certificats représentatifs d'actions étrangères;
- dérivés;
- placements sur les marchés émergents;
- titres de participation;
- fonds négociés en bourse;
- placements sur les marchés étrangers;
- fonds de fonds;
- fiducies de revenu;
- taux d'intérêt;
- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- prêts de titres;
- séries;
- vente à découvert;
- petites sociétés;
- spécialisation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans les OPC, reportez-vous à la page 94.

Au cours des 12 derniers mois, le portefeuille a investi jusqu'à 20,11 % de son actif net dans le Fonds d'obligations canadiennes CI, jusqu'à 20,24 % de son actif net dans le Fonds d'obligations canadiennes de base plus TD, jusqu'à 11,44 % de son actif net dans le Fonds d'actions canadiennes Beutel Goodman et jusqu'à 11,52 % de son actif net dans le Leith Wheeler Canadian Equity Fund. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Politique en matière de distributions

Pour les parts de *Série Conseillers* et de *Série F*, le portefeuille distribue son revenu net à la fin de chaque trimestre. Il distribue le revenu net du dernier trimestre et les gains en capital nets réalisés de l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Ces distributions seront réinvesties dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille, à moins que vous demandiez qu'elles soient versées en espèces par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire. Un montant minimum de distribution de 25 \$ pourrait être requis pour qu'une distribution vous soit versée en espèces.

Portefeuille Méritage Équilibré

Pour les parts de *Série F5* et de *Série T5*, le portefeuille effectue des distributions à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont constituées de remboursement de capital et/ou de revenu net. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé en multipliant la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente (ou, si aucune part n'était offerte à la fin de l'année civile précédente, à la date à laquelle les parts ont été offertes dans l'année courante) par 5 % et en divisant le résultat par 12. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés ont une incidence importante sur la capacité du portefeuille à maintenir son taux de versement. Ces distributions mensuelles seront réinvesties dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille, à moins que vous demandiez qu'elles soient versées en espèces par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire. Un montant minimum de distribution de 25 \$ pourrait être requis pour qu'une distribution vous soit versée en espèces. Le montant total des distributions pour une année pourrait dépasser le revenu et les gains en capital réalisés par le portefeuille au cours de cette année. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales* pour plus de détails. Le revenu net qui n'a pas été distribué auparavant durant l'année de même que les gains en capital seront distribués par le portefeuille au moyen d'une distribution spéciale à la fin de l'année. Cette distribution spéciale de fin d'année doit être réinvestie dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille.

Veillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le portefeuille.

Portefeuille Méritage Croissance

Détails du portefeuille

Type de portefeuille	Équilibré d'actions canadiennes
Types de titres offerts*	Parts de fiducie – <i>Séries Conseillers, F, F5, O et T5</i>
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les titres du portefeuille constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts des <i>Séries Conseillers</i> et <i>T5</i> : 1,90 % Parts des <i>Séries F</i> et <i>F5</i> : 0,85 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

* Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le portefeuille a comme objectif de placement de produire une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans un éventail diversifié d'OPC qui sont des fonds de titres à revenu fixe et des fonds d'actions.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par les porteurs de parts lors d'une assemblée tenue spécialement à cette fin.

Stratégies de placement

La pondération de la fourchette de chaque catégorie d'actifs dans laquelle le portefeuille investit dans des conditions normales de marché est la suivante :

- 25 % à 45 % de l'actif net en titres à revenu fixe canadiens et mondiaux;
- 55 % à 75 % de l'actif net en titres de participation canadiens et mondiaux.

Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré réviser et rajuster la pondération de la fourchette de chaque catégorie d'actifs en fonction de la conjoncture économique et de l'état des marchés.

Le portefeuille obtient une exposition aux catégories d'actifs précitées en investissant jusqu'à la totalité de son actif net dans des fonds sous-jacents (pouvant inclure des fonds négociés en bourse) gérés par le gestionnaire ou des tiers (« fonds sous-jacents »). Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres. Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des titres détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actifs que le fonds sous-jacent fournira au portefeuille, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) payables par le portefeuille pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le portefeuille et un fonds sous-jacent.

Le portefeuille peut à l'occasion effectuer des placements directs dans des titres de participation et des titres à revenu fixe canadiens et étrangers. Le portefeuille peut également investir dans des OPC qui détiennent des actions de sociétés à petite capitalisation.

Le portefeuille peut détenir une partie de son actif en espèces, en titres du marché monétaire ou en fonds du marché monétaire pendant qu'il cherche des occasions de placement ou à des fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives en fonction de l'état des marchés ou à des fins de fusion ou d'une autre opération. Par conséquent, les placements du portefeuille pourraient temporairement ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le portefeuille peut utiliser des dérivés (notamment des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps ou des dérivés sur mesure) à des fins de couverture contre les pertes attribuables aux fluctuations des prix des titres, des taux d'intérêt ou des taux de change. Le portefeuille peut également avoir recours à des dérivés à des fins autres que de couverture afin d'investir indirectement dans des titres ou sur des marchés des capitaux ou d'être exposé à d'autres devises, pourvu que l'utilisation de ce dérivé soit conforme à l'objectif de placement du portefeuille.

Le portefeuille peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du portefeuille de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au portefeuille d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le portefeuille pour réduire les risques liés à celles-ci. À l'heure actuelle, le portefeuille ne prévoit pas effectuer de mise en pension et de prise en pension de titres.

Portefeuille Méritage Croissance

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Le portefeuille comporte indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le portefeuille est soumis aux risques d'un fonds sous-jacent dans la proportion de son placement dans ce fonds. Les risques directs et indirects du portefeuille sont les suivants :

- érosion du capital;
- marchandises;
- concentration;
- contreparties;
- crédit;
- devises;
- cybersécurité;
- certificats représentatifs d'actions étrangères;
- dérivés;
- placements sur les marchés émergents;
- titres de participation;
- fonds négociés en bourse;
- placements sur les marchés étrangers;
- fonds de fonds;
- fiducies de revenu;
- taux d'intérêt;
- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- prêts de titres;
- séries;
- vente à découvert;
- petites sociétés;
- spécialisation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans les OPC, reportez-vous à la page 94.

Au cours des 12 derniers mois, le portefeuille a investi jusqu'à 14,19 % de son actif net dans le Fonds d'obligations canadiennes CI, jusqu'à 14,19 % de son actif net dans le Fonds d'obligations canadiennes de base plus TD, jusqu'à 16,57 % de son actif net dans le Fonds d'actions canadiennes Beutel Goodman, jusqu'à 16,59 % de son actif net dans le Leith Wheeler Canadian Equity Fund et jusqu'à 10,15 % de son actif net dans le Fonds de placements canadiens Manuvie. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Politique en matière de distributions

Pour les parts des *Séries Conseillers, F et O*, le portefeuille distribue son revenu net à la fin de chaque trimestre. Il distribue le revenu net du dernier trimestre et les gains en capital nets réalisés de l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Ces distributions seront réinvesties dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille, à moins que vous demandiez qu'elles soient versées en espèces par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire. Un montant minimum de distribution de 25 \$ pourrait être requis pour qu'une distribution vous soit versée en espèces.

Portefeuille Méritage Croissance

Pour les parts de *Série F5* et de *Série T5*, le portefeuille effectue des distributions à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont constituées de remboursement de capital et/ou de revenu net. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé en multipliant la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente (ou, si aucune part n'était offerte à la fin de l'année civile précédente, à la date à laquelle les parts ont été offertes dans l'année courante) par 5 % et en divisant le résultat par 12. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés ont une incidence importante sur la capacité du portefeuille à maintenir son taux de versement. Ces distributions mensuelles seront réinvesties dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille, à moins que vous demandiez qu'elles soient versées en espèces par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire. Un montant minimum de distribution de 25 \$ pourrait être requis pour qu'une distribution vous soit versée en espèces. Le montant total des distributions pour une année pourrait dépasser le revenu et les gains en capital réalisés par le portefeuille au cours de cette année. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales* pour plus de détails. Le revenu net qui n'a pas été distribué auparavant durant l'année de même que les gains en capital seront distribués par le portefeuille au moyen d'une distribution spéciale à la fin de l'année. Cette distribution spéciale de fin d'année doit être réinvestie dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille.

Veillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le portefeuille.

Portefeuille Méritage Croissance Plus

Détails du portefeuille

Type de portefeuille	Équilibré d'actions canadiennes
Types de titres offerts*	Parts de fiducie – <i>Séries Conseillers, F, F5, O et T5</i>
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les titres du portefeuille constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts des <i>Séries Conseillers</i> et <i>T5</i> : 1,90 %
	Parts des <i>Séries F</i> et <i>F5</i> : 0,85 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

* Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le portefeuille a comme objectif de placement de produire une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans un éventail diversifié d'OPC qui sont des fonds de titres à revenu fixe et des fonds d'actions.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par les porteurs de parts lors d'une assemblée tenue spécialement à cette fin.

Stratégies de placement

La pondération de la fourchette de chaque catégorie d'actifs dans laquelle le portefeuille investit dans des conditions normales de marché est la suivante :

- 10 % à 30 % de l'actif net en titres à revenu fixe canadiens et mondiaux;
- 70 % à 90 % de l'actif net en titres de participation canadiens et mondiaux.

Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré réviser et rajuster la pondération de la fourchette de chaque catégorie d'actifs en fonction de la conjoncture économique et de l'état des marchés.

Le portefeuille obtient une exposition aux catégories d'actifs précitées en investissant jusqu'à la totalité de son actif net dans des fonds sous-jacents (pouvant inclure des fonds négociés en bourse) gérés par le gestionnaire ou des tiers (« fonds sous-jacents »). Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres. Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des titres détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actifs que le fonds sous-jacent fournira au portefeuille, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) payables par le portefeuille pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le portefeuille et un fonds sous-jacent.

Le portefeuille peut à l'occasion effectuer des placements directs dans des titres de participation et des titres à revenu fixe canadiens et étrangers. Le portefeuille peut également investir dans des OPC qui détiennent des actions de sociétés à petite capitalisation.

Le portefeuille peut détenir une partie de son actif en espèces, en titres du marché monétaire ou en fonds du marché monétaire pendant qu'il cherche des occasions de placement ou à des fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives en fonction de l'état des marchés ou à des fins de fusion ou d'une autre opération. Par conséquent, les placements du portefeuille pourraient temporairement ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le portefeuille peut utiliser des dérivés (notamment des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps ou des dérivés sur mesure) à des fins de couverture contre les pertes attribuables aux fluctuations des prix des titres, des taux d'intérêt ou des taux de change. Le portefeuille peut également avoir recours à des dérivés à des fins autres que de couverture afin d'investir indirectement dans des titres ou sur des marchés des capitaux ou d'être exposé à d'autres devises, pourvu que l'utilisation de ce dérivé soit conforme à l'objectif de placement du portefeuille.

Le portefeuille peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du portefeuille de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au portefeuille d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le portefeuille pour réduire les risques liés à celles-ci. À l'heure actuelle, le portefeuille ne prévoit pas effectuer de mise en pension et de prise en pension de titres.

Portefeuille Méritage Croissance Plus

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Le portefeuille comporte indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le portefeuille est soumis aux risques d'un fonds sous-jacent dans la proportion de son placement dans ce fonds. Les risques directs et indirects du portefeuille sont les suivants :

- érosion du capital;
- marchandises;
- concentration;
- contreparties;
- crédit;
- devises;
- cybersécurité;
- certificats représentatifs d'actions étrangères;
- dérivés;
- placements sur les marchés émergents;
- titres de participation;
- fonds négociés en bourse;
- placements sur les marchés étrangers;
- fonds de fonds;
- fiducies de revenu;
- taux d'intérêt;
- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- prêts de titres;
- séries;
- vente à découvert;
- petites sociétés;
- spécialisation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans les OPC, reportez-vous à la page 94.

Au cours des 12 derniers mois, le portefeuille a investi jusqu'à 21,53 % de son actif net dans le Leith Wheeler Canadian Equity Fund, jusqu'à 21,45 % de son actif net dans le Fonds d'actions canadiennes Beutel Goodman et jusqu'à 12,75 % de son actif net dans le Fonds de placements canadiens Manuvie. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Politique en matière de distributions

Pour les parts des *Séries Conseillers, F et O*, le portefeuille distribue son revenu net à la fin de chaque trimestre. Il distribue le revenu net du dernier trimestre et les gains en capital nets réalisés de l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Ces distributions seront réinvesties dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille, à moins que vous demandiez qu'elles soient versées en espèces par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire. Un montant minimum de distribution de 25 \$ pourrait être requis pour qu'une distribution vous soit versée en espèces.

Portefeuille Méritage Croissance Plus

Pour les parts de *Série F5* et de *Série T5*, le portefeuille effectue des distributions à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont constituées de remboursement de capital et/ou de revenu net. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé en multipliant la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente (ou, si aucune part n'était offerte à la fin de l'année civile précédente, à la date à laquelle les parts ont été offertes dans l'année courante) par 5 % et en divisant le résultat par 12. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés ont une incidence importante sur la capacité du portefeuille à maintenir son taux de versement. Ces distributions mensuelles seront réinvesties dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille, à moins que vous demandiez qu'elles soient versées en espèces par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire. Un montant minimum de distribution de 25 \$ pourrait être requis pour qu'une distribution vous soit versée en espèces. Le montant total des distributions pour une année pourrait dépasser le revenu et les gains en capital réalisés par le portefeuille au cours de cette année. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales* pour plus de détails. Le revenu net qui n'a pas été distribué auparavant durant l'année de même que les gains en capital seront distribués par le portefeuille au moyen d'une distribution spéciale à la fin de l'année. Cette distribution spéciale de fin d'année doit être réinvestie dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille.

Veillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le portefeuille.

Portefeuille Méritage revenu fixe Diversifié

Détails du portefeuille

Type de portefeuille	Revenu fixe multisectoriel
Types de titres offerts*	Parts de fiducie – <i>Séries Conseillers, F et O</i>
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les titres du portefeuille constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de <i>Série Conseillers</i> : 1,35 %
	Parts de <i>Série F</i> : 0,60 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

* *Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.*

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le portefeuille a comme objectif de placement de produire un revenu courant en investissant principalement dans un éventail diversifié d'OPC qui sont des fonds de titres à revenu fixe.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par les porteurs de parts lors d'une assemblée tenue spécialement à cette fin.

Stratégies de placement

La pondération de la fourchette de chaque catégorie d'actifs dans laquelle le portefeuille investit dans des conditions normales de marché est la suivante :

- 100 % de l'actif net en titres d'OPC à revenu fixe canadiens et mondiaux.

Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré réviser et rajuster la pondération de la fourchette de chaque catégorie d'actifs en fonction de la conjoncture économique et de l'état des marchés.

Le portefeuille obtient une exposition à la catégorie d'actifs précitée en investissant jusqu'à la totalité de son actif net dans des fonds sous-jacents (pouvant inclure des fonds négociés en bourse) gérés par le gestionnaire ou des tiers (« fonds sous-jacents »). Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres. Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des titres détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actifs que le fonds sous-jacent fournira au portefeuille, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) payables par le portefeuille pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le portefeuille et un fonds sous-jacent.

Le portefeuille peut à l'occasion effectuer des placements directs dans des titres à revenu fixe canadiens et étrangers.

Le portefeuille peut détenir une partie de son actif en espèces, en titres du marché monétaire ou en fonds du marché monétaire pendant qu'il cherche des occasions de placement ou à des fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives en fonction de l'état des marchés ou à des fins de fusion ou d'une autre opération. Par conséquent, les placements du portefeuille pourraient temporairement ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le portefeuille peut utiliser des dérivés (notamment des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps ou des dérivés sur mesure) à des fins de couverture contre les pertes attribuables aux fluctuations des prix des titres, des taux d'intérêt ou des taux de change. Le portefeuille peut également avoir recours à des dérivés à des fins autres que de couverture afin d'investir indirectement dans des titres ou sur des marchés des capitaux ou d'être exposé à d'autres devises, pourvu que l'utilisation de ce dérivé soit conforme à l'objectif de placement du portefeuille.

Le portefeuille peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du portefeuille de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au portefeuille d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le portefeuille pour réduire les risques liés à celles-ci. À l'heure actuelle, le portefeuille ne prévoit pas effectuer de mise en pension et de prise en pension de titres.

Portefeuille Méritage revenu fixe Diversifié

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Le portefeuille comporte indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le portefeuille est soumis aux risques d'un fonds sous-jacent dans la proportion de son placement dans ce fonds. Les risques directs et indirects du portefeuille sont les suivants :

- titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires;
- érosion du capital;
- concentration;
- contreparties;
- crédit;
- devises;
- cybersécurité;
- dérivés;
- placements sur les marchés émergents;
- titres de participation;
- fonds négociés en bourse;
- placements sur les marchés étrangers;
- fonds de fonds;
- taux d'intérêt;
- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- prêts de titres;
- séries;
- vente à découvert;
- spécialisation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans les OPC, reportez-vous à la page 94.

Au cours des 12 derniers mois, le portefeuille a investi jusqu'à 27,70 % de son actif net dans le Fonds d'obligations canadiennes CI, jusqu'à 30,24 % de son actif net dans le Fonds à revenu stratégique Manuvie, jusqu'à 28,11 % de son actif net dans le Fonds d'obligations canadiennes de base plus TD et jusqu'à 10,15 % de son actif net dans le Fonds de revenu stratégique plus RP. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Politique en matière de distributions

Le portefeuille effectue des distributions à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont composées de revenu net et/ou de remboursement de capital. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de votre distribution mensuelle est établi en fonction du taux de versement du portefeuille, de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du portefeuille que vous détenez au moment de la distribution. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés ont une incidence importante sur la capacité du portefeuille à maintenir son taux de versement. Ces distributions mensuelles seront réinvesties dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille, à moins que vous demandiez qu'elles soient versées en espèces par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire. Un montant minimum de distribution de 25 \$ pourrait être requis pour qu'une distribution vous soit versée en espèces.

Le revenu net qui n'a pas été distribué auparavant durant l'année de même que les gains en capital seront distribués par le portefeuille au moyen d'une distribution spéciale à la fin de l'année. Cette distribution spéciale de fin d'année doit être réinvestie dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille.

Portefeuille Méritage revenu fixe Diversifié

Le montant total des distributions du portefeuille pour une année pourrait dépasser le revenu et les gains en capital réalisés par le portefeuille au cours de cette année. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales* pour plus de détails.

Veillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le portefeuille.

Portefeuille Méritage revenu Conservateur

Détails du portefeuille

Type de portefeuille	Revenu fixe canadien équilibré
Types de titres offerts	Parts de fiducie – <i>Séries Conseillers, F et O</i>
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les titres du portefeuille constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de <i>Série Conseillers</i> : 1,45 %
	Parts de <i>Série F</i> : 0,70 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le portefeuille a comme objectif de placement de produire un revenu courant et une certaine plus-value du capital à moyen terme en investissant principalement dans un éventail diversifié d'OPC qui sont des fonds de titres à revenu fixe et des fonds d'actions.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par les porteurs de parts lors d'une assemblée tenue spécialement à cette fin.

Stratégies de placement

La pondération de la fourchette de chaque catégorie d'actifs dans laquelle le portefeuille investit dans des conditions normales de marché est la suivante :

- 70 % à 90 % de l'actif net en titres à revenu fixe canadiens et mondiaux;
- 10 % à 30 % de l'actif net en titres de participation canadiens et mondiaux.

Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré réviser et rajuster la pondération de la fourchette de chaque catégorie d'actifs en fonction de la conjoncture économique et de l'état des marchés.

Le portefeuille obtient une exposition aux catégories d'actifs précitées en investissant jusqu'à la totalité de son actif net dans des fonds sous-jacents (pouvant inclure des fonds négociés en bourse) gérés par le gestionnaire ou des tiers (« fonds sous-jacents »). Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres. Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des titres détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actifs que le fonds sous-jacent fournira au portefeuille, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) payables par le portefeuille pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le portefeuille et un fonds sous-jacent.

Le portefeuille peut à l'occasion effectuer des placements directs dans des titres de participation et des titres à revenu fixe canadiens et étrangers. Le portefeuille peut également investir dans des OPC qui détiennent des actions de sociétés à petite capitalisation.

Le portefeuille peut détenir une partie de son actif en espèces, en titres du marché monétaire ou en fonds du marché monétaire pendant qu'il cherche des occasions de placement ou à des fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives en fonction de l'état des marchés ou à des fins de fusion ou d'une autre opération. Par conséquent, les placements du portefeuille pourraient temporairement ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le portefeuille peut utiliser des dérivés (notamment des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps ou des dérivés sur mesure) à des fins de couverture contre les pertes attribuables aux fluctuations des prix des titres, des taux d'intérêt ou des taux de change. Le portefeuille peut également avoir recours à des dérivés à des fins autres que de couverture afin d'investir indirectement dans des titres ou sur des marchés des capitaux ou d'être exposé à d'autres devises, pourvu que l'utilisation de ce dérivé soit conforme à l'objectif de placement du portefeuille.

Le portefeuille peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du portefeuille de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au portefeuille d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le portefeuille pour réduire les risques liés à celles-ci. À l'heure actuelle, le portefeuille ne prévoit pas effectuer de mise en pension et de prise en pension de titres.

Portefeuille Méritage revenu Conservateur

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Le portefeuille comporte indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le portefeuille est soumis aux risques d'un fonds sous-jacent dans la proportion de son placement dans ce fonds. Les risques directs et indirects du portefeuille sont les suivants :

- érosion du capital;
- marchandises;
- concentration;
- contreparties;
- crédit;
- devises;
- cybersécurité;
- dérivés;
- placements sur les marchés émergents;
- titres de participation;
- fonds négociés en bourse;
- placements sur les marchés étrangers;
- fonds de fonds;
- fiducies de revenu;
- taux d'intérêt;
- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- prêts de titres;
- séries;
- vente à découvert;
- petites sociétés;
- spécialisation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans les OPC, reportez-vous à la page 94.

Au cours des 12 derniers mois, le portefeuille a investi jusqu'à 31,25 % de son actif net dans le Fonds d'obligations canadiennes de base plus TD et jusqu'à 31,19 % de son actif net dans le Fonds d'obligations canadiennes CI. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Politique en matière de distributions

Le portefeuille effectue des distributions à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont composées de revenu net et/ou de remboursement de capital. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de votre distribution mensuelle est établi en fonction du taux de versement du portefeuille, de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du portefeuille que vous détenez au moment de la distribution. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés ont une incidence importante sur la capacité du portefeuille à maintenir son taux de versement. Ces distributions mensuelles seront réinvesties dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille, à moins que vous demandiez qu'elles soient versées en espèces par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire. Un montant minimum de distribution de 25 \$ pourrait être requis pour qu'une distribution vous soit versée en espèces.

Portefeuille Méritage revenu Conservateur

Le revenu net qui n'a pas été distribué auparavant durant l'année de même que les gains en capital seront distribués par le portefeuille au moyen d'une distribution spéciale à la fin de l'année. Cette distribution spéciale de fin d'année doit être réinvestie dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille.

Le montant total des distributions du portefeuille pour une année pourrait dépasser le revenu et les gains en capital réalisés par le portefeuille au cours de cette année. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales* pour plus de détails.

Veillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le portefeuille.

Portefeuille Méritage revenu Modéré

Détails du portefeuille

Type de portefeuille	Revenu fixe canadien équilibré
Types de titres offerts	Parts de fiducie – <i>Séries Conseillers, F et O</i>
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les titres du portefeuille constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de <i>Série Conseillers</i> : 1,55 % Parts de <i>Série F</i> : 0,75 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le portefeuille a comme objectif de placement de produire un revenu courant et une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans un éventail diversifié d'OPC qui sont des fonds de titres à revenu fixe et des fonds d'actions.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par les porteurs de parts lors d'une assemblée tenue spécialement à cette fin.

Stratégies de placement

La pondération de la fourchette de chaque catégorie d'actifs dans laquelle le portefeuille investit dans des conditions normales de marché est la suivante :

- 55 % à 75 % de l'actif net en titres à revenu fixe canadiens et mondiaux;
- 25 % à 45 % de l'actif net en titres de participation canadiens et mondiaux.

Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré réviser et rajuster la pondération de la fourchette de chaque catégorie d'actifs en fonction de la conjoncture économique et de l'état des marchés.

Le portefeuille obtient une exposition aux catégories d'actifs précitées en investissant jusqu'à la totalité de son actif net dans des fonds sous-jacents (pouvant inclure des fonds négociés en bourse) gérés par le gestionnaire ou des tiers (« fonds sous-jacents »). Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres. Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des titres détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actifs que le fonds sous-jacent fournira au portefeuille, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) payables par le portefeuille pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le portefeuille et un fonds sous-jacent.

Le portefeuille peut à l'occasion effectuer des placements directs dans des titres de participation et des titres à revenu fixe canadiens et étrangers. Le portefeuille peut également investir dans des OPC qui détiennent des actions de sociétés à petite capitalisation.

Le portefeuille peut détenir une partie de son actif en espèces, en titres du marché monétaire ou en fonds du marché monétaire pendant qu'il cherche des occasions de placement ou à des fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives en fonction de l'état des marchés ou à des fins de fusion ou d'une autre opération. Par conséquent, les placements du portefeuille pourraient temporairement ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le portefeuille peut utiliser des dérivés (notamment des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps ou des dérivés sur mesure) à des fins de couverture contre les pertes attribuables aux fluctuations des prix des titres, des taux d'intérêt ou des taux de change. Le portefeuille peut également avoir recours à des dérivés à des fins autres que de couverture afin d'investir indirectement dans des titres ou sur des marchés des capitaux ou d'être exposé à d'autres devises, pourvu que l'utilisation de ce dérivé soit conforme à l'objectif de placement du portefeuille.

Le portefeuille peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du portefeuille de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au portefeuille d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le portefeuille pour réduire les risques liés à celles-ci. À l'heure actuelle, le portefeuille ne prévoit pas effectuer de mise en pension et de prise en pension de titres.

Portefeuille Méritage revenu Modéré

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Le portefeuille comporte indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le portefeuille est soumis aux risques d'un fonds sous-jacent dans la proportion de son placement dans ce fonds. Les risques directs et indirects du portefeuille sont les suivants :

- érosion du capital;
- marchandises;
- concentration;
- contreparties;
- crédit;
- devises;
- cybersécurité;
- dérivés;
- placements sur les marchés émergents;
- titres de participation;
- fonds négociés en bourse;
- placements sur les marchés étrangers;
- fonds de fonds;
- fiducies de revenu;
- taux d'intérêt;
- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- prêts de titres;
- séries;
- vente à découvert;
- petites sociétés;
- spécialisation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans les OPC, reportez-vous à la page 94.

Au cours des 12 derniers mois, le portefeuille a investi jusqu'à 26,90 % de son actif net dans le Fonds d'obligations canadiennes de base plus TD, jusqu'à 26,96 % de son actif net dans le Fonds d'obligations canadiennes CI, jusqu'à 15,32 % de son actif net dans le Fonds canadien de dividendes RBC et jusqu'à 10,20 % de son actif net dans le Fonds de dividendes BMO. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Politique en matière de distributions

Le portefeuille effectue des distributions à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont généralement composées de revenu net et/ou de remboursement de capital. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de votre distribution mensuelle est établi en fonction du taux de versement du portefeuille, de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du portefeuille que vous détenez au moment de la distribution. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés ont une incidence importante sur la capacité du portefeuille à maintenir son taux de versement. Ces distributions mensuelles seront réinvesties dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille, à moins que vous demandiez qu'elles soient versées en espèces par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire. Un montant minimum de distribution de 25 \$ pourrait être requis pour qu'une distribution vous soit versée en espèces.

Portefeuille Méritage revenu Modéré

Le revenu net qui n'a pas été distribué auparavant durant l'année de même que les gains en capital seront distribués par le portefeuille au moyen d'une distribution spéciale à la fin de l'année. Cette distribution spéciale de fin d'année doit être réinvestie dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille.

Le montant total des distributions du portefeuille pour une année pourrait dépasser le revenu et les gains en capital réalisés par le portefeuille au cours de cette année. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales* pour plus de détails.

Veillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le portefeuille.

Portefeuille Méritage revenu Équilibré

Détails du portefeuille

Type de portefeuille	Équilibré canadien neutre
Types de titres offerts	Parts de fiducie – <i>Séries Conseillers, F et O</i>
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les titres du portefeuille constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de <i>Série Conseillers</i> : 1,80 % Parts de <i>Série F</i> : 0,75 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le portefeuille a comme objectif de placement de produire un revenu courant élevé en investissant principalement dans un éventail diversifié d'OPC qui sont des fonds de titres à revenu fixe et des fonds d'actions.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par les porteurs de parts lors d'une assemblée tenue spécialement à cette fin.

Stratégies de placement

La pondération de la fourchette de chaque catégorie d'actifs dans laquelle le portefeuille investit dans des conditions normales de marché est la suivante :

- 40 % à 60 % de l'actif net en titres à revenu fixe canadiens et mondiaux;
- 40 % à 60 % de l'actif net en titres de participation canadiens et mondiaux.

Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré réviser et rajuster la pondération de la fourchette de chaque catégorie d'actifs en fonction de la conjoncture économique et de l'état des marchés.

Le portefeuille obtient une exposition aux catégories d'actifs précitées en investissant jusqu'à la totalité de son actif net dans des fonds sous-jacents (pouvant inclure des fonds négociés en bourse) gérés par le gestionnaire ou des tiers (« fonds sous-jacents »). Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres. Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des titres détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actifs que le fonds sous-jacent fournira au portefeuille, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) payables par le portefeuille pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le portefeuille et un fonds sous-jacent.

Le portefeuille peut à l'occasion effectuer des placements directs dans des titres de participation et des titres à revenu fixe canadiens et étrangers. Le portefeuille peut également investir dans des OPC qui détiennent des actions de sociétés à petite capitalisation.

Le portefeuille peut détenir une partie de son actif en espèces, en titres du marché monétaire ou en fonds du marché monétaire pendant qu'il cherche des occasions de placement ou à des fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives en fonction de l'état des marchés ou à des fins de fusion ou d'une autre opération. Par conséquent, les placements du portefeuille pourraient temporairement ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le portefeuille peut utiliser des dérivés (notamment des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps ou des dérivés sur mesure) à des fins de couverture contre les pertes attribuables aux fluctuations des prix des titres, des taux d'intérêt ou des taux de change. Le portefeuille peut également avoir recours à des dérivés à des fins autres que de couverture afin d'investir indirectement dans des titres ou sur des marchés des capitaux ou d'être exposé à d'autres devises, pourvu que l'utilisation de ce dérivé soit conforme à l'objectif de placement du portefeuille.

Le portefeuille peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du portefeuille de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au portefeuille d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le portefeuille pour réduire les risques liés à celles-ci. À l'heure actuelle, le portefeuille ne prévoit pas effectuer de mise en pension et de prise en pension de titres.

Portefeuille Méritage revenu Équilibré

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Le portefeuille comporte indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le portefeuille est soumis aux risques d'un fonds sous-jacent dans la proportion de son placement dans ce fonds. Les risques directs et indirects du portefeuille sont les suivants :

- érosion du capital;
- marchandises;
- concentration;
- contreparties;
- crédit;
- devises;
- cybersécurité;
- dérivés;
- placements sur les marchés émergents;
- titres de participation;
- fonds négociés en bourse;
- placements sur les marchés étrangers;
- fonds de fonds;
- fiducies de revenu;
- taux d'intérêt;
- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- prêts de titres;
- séries;
- vente à découvert;
- petites sociétés;
- spécialisation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans les OPC, reportez-vous à la page 94.

Au cours des 12 derniers mois, le portefeuille a investi jusqu'à 20,23 % de son actif net dans le Fonds d'obligations canadiennes de base plus TD, jusqu'à 20,26 % de son actif net dans le Fonds d'obligations canadiennes CI, jusqu'à 10,24 % de son actif net dans le Fonds de dividendes canadiens Beutel Goodman, jusqu'à 15,29 % de son actif net dans le Fonds canadien de dividendes RBC et jusqu'à 10,38 % de son actif net dans le Fonds de dividendes BMO. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Politique en matière de distributions

Le portefeuille effectue des distributions à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont composées de revenu net et/ou de remboursement de capital. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de votre distribution mensuelle est établi en fonction du taux de versement du portefeuille, de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du portefeuille que vous détenez au moment de la distribution. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés ont une incidence importante sur la capacité du portefeuille à maintenir son taux de versement. Ces distributions mensuelles seront réinvesties dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille, à moins que vous demandiez qu'elles soient versées en espèces par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire. Un montant minimum de distribution de 25 \$ pourrait être requis pour qu'une distribution vous soit versée en espèces.

Portefeuille Méritage revenu Équilibré

Le revenu net qui n'a pas été distribué auparavant durant l'année de même que les gains en capital seront distribués par le portefeuille au moyen d'une distribution spéciale à la fin de l'année. Cette distribution spéciale de fin d'année doit être réinvestie dans des parts de portefeuille additionnelles de la même série.

Le montant total des distributions du portefeuille pour une année pourrait dépasser le revenu et les gains en capital réalisés par le portefeuille au cours de cette année. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales* pour plus de détails.

Veillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le portefeuille.

Portefeuille Méritage revenu Croissance

Détails du portefeuille

Type de portefeuille	Équilibré d'actions canadiennes
Types de titres offerts	Parts de fiducie – <i>Séries Conseillers, F et O</i>
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les titres du portefeuille constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de <i>Série Conseillers</i> : 1,95 % Parts de <i>Série F</i> : 0,85 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le portefeuille a comme objectif de placement de produire un revenu courant élevé et une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans un éventail diversifié d'OPC qui sont des fonds de titres à revenu fixe et des fonds d'actions.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par les porteurs de parts lors d'une assemblée tenue spécialement à cette fin.

Stratégies de placement

La pondération de la fourchette de chaque catégorie d'actifs dans laquelle le portefeuille investit dans des conditions normales de marché est la suivante :

- 25 % à 45 % de l'actif net en titres à revenu fixe canadiens et mondiaux;
- 55 % à 75 % de l'actif net en titres de participation canadiens et mondiaux.

Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré réviser et rajuster la pondération de la fourchette de chaque catégorie d'actifs en fonction de la conjoncture économique et de l'état des marchés.

Le portefeuille obtient une exposition aux catégories d'actifs précitées en investissant jusqu'à la totalité de son actif net dans des fonds sous-jacents (pouvant inclure des fonds négociés en bourse) gérés par le gestionnaire ou des tiers (« fonds sous-jacents »). Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres. Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des titres détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actifs que le fonds sous-jacent fournira au portefeuille, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) payables par le portefeuille pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le portefeuille et un fonds sous-jacent.

Le portefeuille peut à l'occasion effectuer des placements directs dans des titres de participation et des titres à revenu fixe canadiens et étrangers. Le portefeuille peut également investir dans des OPC qui détiennent des actions de sociétés à petite capitalisation.

Le portefeuille peut détenir une partie de son actif en espèces, en titres du marché monétaire ou en fonds du marché monétaire pendant qu'il cherche des occasions de placement ou à des fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives en fonction de l'état des marchés ou à des fins de fusion ou d'une autre opération. Par conséquent, les placements du portefeuille pourraient temporairement ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le portefeuille peut utiliser des dérivés (notamment des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps ou des dérivés sur mesure) à des fins de couverture contre les pertes attribuables aux fluctuations des prix des titres, des taux d'intérêt ou des taux de change. Le portefeuille peut également avoir recours à des dérivés à des fins autres que de couverture afin d'investir indirectement dans des titres ou sur des marchés des capitaux ou d'être exposé à d'autres devises, pourvu que l'utilisation de ce dérivé soit conforme à l'objectif de placement du portefeuille.

Le portefeuille peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du portefeuille de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au portefeuille d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le portefeuille pour réduire les risques liés à celles-ci. À l'heure actuelle, le portefeuille ne prévoit pas effectuer de mise en pension et de prise en pension de titres.

Portefeuille Méritage revenu Croissance

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Le portefeuille comporte indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le portefeuille est soumis aux risques d'un fonds sous-jacent dans la proportion de son placement dans ce fonds. Les risques directs et indirects du portefeuille sont les suivants :

- érosion du capital;
- marchandises;
- concentration;
- contreparties;
- crédit;
- devises;
- cybersécurité;
- dérivés;
- placements sur les marchés émergents;
- titres de participation;
- fonds négociés en bourse;
- placements sur les marchés étrangers;
- fonds de fonds;
- fiducies de revenu;
- taux d'intérêt;
- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- prêts de titres;
- séries;
- vente à découvert;
- petites sociétés;
- spécialisation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans les OPC, reportez-vous à la page 94.

Au cours des 12 derniers mois, le portefeuille a investi jusqu'à 20,39 % de son actif net dans le Fonds canadien de dividendes RBC, jusqu'à 14,22 % de son actif net dans le Fonds d'obligations canadiennes de base plus TD, jusqu'à 14,24 % de son actif net dans le Fonds d'obligations canadiennes CI, jusqu'à 14,36 % de son actif net dans le Fonds de dividendes canadiens Beutel Goodman et jusqu'à 14,25 % de son actif net dans le Fonds de dividendes BMO. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Politique en matière de distributions

Le portefeuille effectue des distributions à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont composées de revenu net et/ou de remboursement de capital. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de votre distribution mensuelle est établi en fonction du taux de versement du portefeuille, de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du portefeuille que vous détenez au moment de la distribution. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés ont une incidence importante sur la capacité du portefeuille à maintenir son taux de versement. Ces distributions mensuelles seront réinvesties dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille, à moins que vous demandiez qu'elles soient versées en espèces par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire. Un montant minimum de distribution de 25 \$ pourrait être requis pour qu'une distribution vous soit versée en espèces.

Portefeuille Méritage revenu Croissance

Le revenu net qui n'a pas été distribué auparavant durant l'année de même que les gains en capital seront distribués par le portefeuille au moyen d'une distribution spéciale à la fin de l'année. Cette distribution spéciale de fin d'année doit être réinvestie dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille.

Le montant total des distributions du portefeuille pour une année pourrait dépasser le revenu et les gains en capital réalisés par le portefeuille au cours de cette année. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales* pour plus de détails.

Veillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le portefeuille.

Portefeuille Méritage revenu Croissance Plus

Détails du portefeuille

Type de portefeuille	Équilibré d'actions canadiennes
Types de titres offerts	Parts de fiducie – <i>Séries Conseillers, F et O</i>
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les titres du portefeuille constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de <i>Série Conseillers</i> : 1,95 % Parts de <i>Série F</i> : 0,85 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le portefeuille a comme objectif de placement de produire un revenu courant élevé et une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans un éventail diversifié d'OPC qui sont des fonds de titres à revenu fixe et des fonds d'actions.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par les porteurs de parts lors d'une assemblée tenue spécialement à cette fin.

Stratégies de placement

La pondération de la fourchette de chaque catégorie d'actifs dans laquelle le portefeuille investit dans des conditions normales de marché est la suivante :

- 10 % à 30 % de l'actif net en titres à revenu fixe canadiens et mondiaux;
- 70 % à 90 % de l'actif net en titres de participation canadiens et mondiaux.

Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré réviser et rajuster la pondération de la fourchette de chaque catégorie d'actifs en fonction de la conjoncture économique et de l'état des marchés.

Le portefeuille obtient une exposition aux catégories d'actifs précitées en investissant jusqu'à la totalité de son actif net dans des fonds sous-jacents (pouvant inclure des fonds négociés en bourse) gérés par le gestionnaire ou des tiers (« fonds sous-jacents »). Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres. Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des titres détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actifs que le fonds sous-jacent fournira au portefeuille, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) payables par le portefeuille pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le portefeuille et un fonds sous-jacent.

Le portefeuille peut à l'occasion effectuer des placements directs dans des titres de participation et des titres à revenu fixe canadiens et étrangers. Le portefeuille peut également investir dans des OPC qui détiennent des actions de sociétés à petite capitalisation.

Le portefeuille peut détenir une partie de son actif en espèces, en titres du marché monétaire ou en fonds du marché monétaire pendant qu'il cherche des occasions de placement ou à des fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives en fonction de l'état des marchés ou à des fins de fusion ou d'une autre opération. Par conséquent, les placements du portefeuille pourraient temporairement ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le portefeuille peut utiliser des dérivés (notamment des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps ou des dérivés sur mesure) à des fins de couverture contre les pertes attribuables aux fluctuations des prix des titres, des taux d'intérêt ou des taux de change. Le portefeuille peut également avoir recours à des dérivés à des fins autres que de couverture afin d'investir indirectement dans des titres ou sur des marchés des capitaux ou d'être exposé à d'autres devises, pourvu que l'utilisation de ce dérivé soit conforme à l'objectif de placement du portefeuille.

Le portefeuille peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du portefeuille de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au portefeuille d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le portefeuille pour réduire les risques liés à celles-ci. À l'heure actuelle, le portefeuille ne prévoit pas effectuer de mise en pension et de prise en pension de titres.

Portefeuille Méritage revenu Croissance Plus

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Le portefeuille comporte indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le portefeuille est soumis aux risques d'un fonds sous-jacent dans la proportion de son placement dans ce fonds. Les risques directs et indirects du portefeuille sont les suivants :

- érosion du capital;
- marchandises;
- concentration;
- contreparties;
- crédit;
- devises;
- cybersécurité;
- dérivés;
- placements sur les marchés émergents;
- titres de participation;
- fonds négociés en bourse;
- placements sur les marchés étrangers;
- fonds de fonds;
- fiducies de revenu;
- taux d'intérêt;
- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- prêts de titres;
- séries;
- vente à découvert;
- petites sociétés;
- spécialisation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans les OPC, reportez-vous à la page 94.

Au cours des 12 derniers mois, le portefeuille a investi jusqu'à 25,30 % de son actif net dans le Fonds canadien de dividendes RBC, jusqu'à 17,72 % de son actif net dans le Fonds de dividendes canadiens Beutel Goodman et jusqu'à 17,72 % de son actif net dans le Fonds de dividendes BMO. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Politique en matière de distributions

Le portefeuille effectue des distributions à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont composées de revenu net et/ou de remboursement de capital. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de votre distribution mensuelle est établi en fonction du taux de versement du portefeuille, de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du portefeuille que vous détenez au moment de la distribution. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés ont une incidence importante sur la capacité du portefeuille à maintenir son taux de versement. Ces distributions mensuelles seront réinvesties dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille, à moins que vous demandiez qu'elles soient versées en espèces par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire. Un montant minimum de distribution de 25 \$ pourrait être requis pour qu'une distribution vous soit versée en espèces.

Portefeuille Méritage revenu Croissance Plus

Le revenu net qui n'a pas été distribué auparavant durant l'année de même que les gains en capital seront distribués par le portefeuille au moyen d'une distribution spéciale à la fin de l'année. Cette distribution spéciale de fin d'année doit être réinvestie dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille.

Le montant total des distributions du portefeuille pour une année pourrait dépasser le revenu et les gains en capital réalisés par le portefeuille au cours de cette année. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales* pour plus de détails.

Veillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le portefeuille.

Portefeuille Méritage mondial Conservateur

Détails du portefeuille

Type de portefeuille	Revenu fixe mondial équilibré
Types de titres offerts	Parts de fiducie – <i>Séries Conseillers, F, F5 et T5</i>
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les parts du portefeuille constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts des <i>Séries Conseillers</i> et <i>T5</i> : 1,70 %
	Parts des <i>Séries F</i> et <i>F5</i> : 0,80 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le portefeuille a comme objectif de placement de produire un taux de rendement stable et une certaine plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans un éventail diversifié d'OPC (pouvant inclure des fonds négociés en bourse (« FNB »)) qui sont des fonds de titres à revenu fixe mondiaux et des fonds d'actions mondiales.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par les porteurs de parts lors d'une assemblée tenue spécialement à cette fin.

Stratégies de placement

La pondération de la fourchette de chaque catégorie d'actifs dans laquelle le portefeuille investit dans des conditions normales de marché est la suivante :

- 65 % à 85 % de l'actif net en titres à revenu fixe mondiaux;
- 15 % à 35 % de l'actif net en titres de participation mondiaux.

Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré réviser et rajuster la pondération de la fourchette de chaque catégorie d'actifs en fonction de la conjoncture économique et de l'état des marchés.

Le portefeuille obtient une exposition aux catégories d'actifs précitées en investissant jusqu'à la totalité de son actif net dans des fonds sous-jacents (pouvant inclure des FNB) gérés par le gestionnaire ou des tiers (« fonds sous-jacents »). Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres. Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des titres détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actifs que le fonds sous-jacent fournira au portefeuille, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) payables par le portefeuille pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le portefeuille et un fonds sous-jacent.

Les placements dans des fonds de titres à revenu fixe et des fonds de titres de participation canadiens ne devraient pas dépasser environ 45 % de l'actif net du portefeuille.

Le portefeuille peut à l'occasion effectuer des placements directs dans des titres de participation et des titres à revenu fixe canadiens et étrangers. Le portefeuille peut également investir dans des fonds sous-jacents qui détiennent des actions de sociétés à petite capitalisation et/ou dans des fonds sous-jacents qui détiennent des titres à revenu fixe et des titres de participation de marchés émergents.

Le portefeuille peut détenir une partie de son actif en espèces, en titres du marché monétaire ou en fonds du marché monétaire pendant qu'il cherche des occasions de placement ou à des fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives en fonction de l'état des marchés ou à des fins de fusion ou d'une autre opération. Par conséquent, les placements du portefeuille pourraient temporairement ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le portefeuille peut utiliser des dérivés (notamment des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps ou des dérivés sur mesure) à des fins de couverture contre les pertes attribuables aux fluctuations des prix des titres, des taux d'intérêt ou des taux de change. Le portefeuille peut également avoir recours à des dérivés à des fins autres que de couverture afin d'investir indirectement dans des titres ou sur des marchés des capitaux ou d'être exposé à d'autres devises, pourvu que l'utilisation de ce dérivé soit conforme à l'objectif de placement du portefeuille.

Le portefeuille peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du portefeuille de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au portefeuille d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et

Portefeuille Méritage mondial Conservateur

des stratégies qui seront utilisées par le portefeuille pour réduire les risques liés à celles-ci. À l'heure actuelle, le portefeuille ne prévoit pas effectuer de mise en pension et de prise en pension de titres.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Le portefeuille comporte indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le portefeuille est soumis aux risques d'un fonds sous-jacent dans la proportion de son placement dans ce fonds. Les risques directs et indirects du portefeuille sont les suivants :

- titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires;
- érosion du capital;
- marchandises;
- concentration;
- contreparties;
- crédit;
- devises;
- cybersécurité;
- dérivés;
- placements sur les marchés émergents;
- titres de participation;
- fonds négociés en bourse;
- placements sur les marchés étrangers;
- fonds de fonds;
- fiducies de revenu;
- taux d'intérêt;
- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- prêts de titres;
- séries;
- vente à découvert;
- petites sociétés;
- spécialisation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans les OPC, reportez-vous à la page 94.

Le niveau de risque du portefeuille est faible. Puisque le portefeuille a un historique de rendement inférieur à 10 ans, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du portefeuille, en plus de l'historique de rendement réel du portefeuille. Cet indice de référence est composé à 75 % de l'indice Bloomberg Global Aggregate Currency Hedged Bond et à 25 % de l'indice Morningstar^{MD} Developed Markets Large-Mid Cap GR CAD^{MC}. L'indice Bloomberg Global Aggregate Currency Hedged Bond reflète le rendement d'une mesure globale des marchés de titres de créance à taux fixe de qualité supérieure. L'indice Morningstar^{MD} Developed Markets Large-Mid Cap GR CAD^{MC} est un sous-ensemble d'actions de sociétés à grande et à moyenne capitalisation de l'indice Morningstar^{MD} Developed Markets^{MC}, lequel est un indice large représentant 97 % de la capitalisation boursière des marchés développés. L'indice de référence du fonds a été modifié de manière à mieux refléter la répartition d'actifs du fonds. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* dans la section *Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans le présent document*.

Portefeuille Méritage mondial Conservateur

Au cours des 12 derniers mois, le portefeuille a investi jusqu'à 25,45 % de son actif net dans le Fonds d'obligations canadiennes CI et jusqu'à 40,52 % de son actif net dans le Fonds d'obligations étrangères RBC. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Politique en matière de distributions

Pour les parts de *Série Conseillers* et de *Série F*, le portefeuille distribue son revenu net à la fin de chaque trimestre. Il distribue le revenu net du dernier trimestre et les gains en capital nets réalisés de l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Ces distributions seront réinvesties dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille, à moins que vous demandiez qu'elles soient versées en espèces par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire. Un montant minimum de distribution de 25 \$ pourrait être requis pour qu'une distribution vous soit versée en espèces.

Pour les parts de *Série F5* et de *Série T5*, le portefeuille effectue des distributions à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont constituées de remboursement de capital et/ou de revenu net. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé en multipliant la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente (ou, si aucune part n'était offerte à la fin de l'année civile précédente, à la date à laquelle les parts ont été offertes dans l'année courante) par 5 % et en divisant le résultat par 12. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés ont une incidence importante sur la capacité du portefeuille à maintenir son taux de versement. Ces distributions mensuelles seront réinvesties dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille, à moins que vous demandiez qu'elles vous soient versées en espèces par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire. Un montant minimum de distribution de 25 \$ pourrait être requis pour qu'une distribution vous soit versée en espèces. Le montant total des distributions pour une année pourrait dépasser le revenu et les gains en capital réalisés par le portefeuille au cours de cette année. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales* pour plus de détails. Le revenu net qui n'a pas été distribué auparavant durant l'année de même que les gains en capital seront distribués par le portefeuille au moyen d'une distribution spéciale à la fin de l'année. Cette distribution spéciale de fin d'année doit être réinvestie dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le portefeuille.

Portefeuille Méritage mondial Modéré

Détails du portefeuille

Type de portefeuille	Équilibré mondial neutre
Types de titres offerts	Parts de fiducie – <i>Séries Conseillers, F, F5 et T5</i>
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les parts du portefeuille constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts des <i>Séries Conseillers et T5</i> : 1,70 % Parts des <i>Séries F et F5</i> : 0,80 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le portefeuille a comme objectif de placement de produire un revenu d'intérêts et une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans un éventail diversifié d'OPC (pouvant inclure des fonds négociés en bourse (« FNB »)) qui sont des fonds de titres à revenu fixe mondiaux et des fonds d'actions mondiales. La pondération attribuée aux titres à revenu fixe sera généralement plus importante que la pondération attribuée aux titres de participation.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par les porteurs de parts lors d'une assemblée tenue spécialement à cette fin.

Stratégies de placement

La pondération de la fourchette de chaque catégorie d'actifs dans laquelle le portefeuille investit dans des conditions normales de marché est la suivante :

- 50 % à 70 % de l'actif net en titres à revenu fixe mondiaux;
- 30 % à 50 % de l'actif net en titres de participation mondiaux.

Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré réviser et rajuster la pondération de la fourchette de chaque catégorie d'actifs en fonction de la conjoncture économique et de l'état des marchés.

Le portefeuille obtient une exposition aux catégories d'actifs précitées en investissant jusqu'à la totalité de son actif net dans des fonds sous-jacents (pouvant inclure des FNB) gérés par le gestionnaire ou des tiers (« fonds sous-jacents »). Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres. Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des titres détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actifs que le fonds sous-jacent fournira au portefeuille, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) payables par le portefeuille pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le portefeuille et un fonds sous-jacent.

Les placements dans des fonds de titres à revenu fixe et des fonds de titres de participation canadiens ne devraient pas dépasser environ 45 % de l'actif net du portefeuille.

Le portefeuille peut à l'occasion effectuer des placements directs dans des titres de participation et des titres à revenu fixe canadiens et étrangers. Le portefeuille peut également investir dans des fonds sous-jacents qui détiennent des actions de sociétés à petite capitalisation et/ou dans des fonds sous-jacents qui détiennent des titres à revenu fixe et des titres de participation de marchés émergents.

Le portefeuille peut détenir une partie de son actif en espèces, en titres du marché monétaire ou en fonds du marché monétaire pendant qu'il cherche des occasions de placement ou à des fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives en fonction de l'état des marchés ou à des fins de fusion ou d'une autre opération. Par conséquent, les placements du portefeuille pourraient temporairement ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le portefeuille peut utiliser des dérivés (notamment des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps ou des dérivés sur mesure) à des fins de couverture contre les pertes attribuables aux fluctuations des prix des titres, des taux d'intérêt ou des taux de change. Le portefeuille peut également avoir recours à des dérivés à des fins autres que de couverture afin d'investir indirectement dans des titres ou sur des marchés des capitaux ou d'être exposé à d'autres devises, pourvu que l'utilisation de ce dérivé soit conforme à l'objectif de placement du portefeuille.

Le portefeuille peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du portefeuille de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au portefeuille d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le portefeuille pour réduire les risques liés à celles-ci. À l'heure actuelle, le portefeuille ne prévoit pas effectuer de mise en pension et de prise en pension de titres.

Portefeuille Méritage mondial Modéré

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Le portefeuille comporte indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le portefeuille est soumis aux risques d'un fonds sous-jacent dans la proportion de son placement dans ce fonds. Les risques directs et indirects du portefeuille sont les suivants :

- titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires;
- érosion du capital;
- marchandises;
- concentration;
- contreparties;
- crédit;
- devises;
- cybersécurité;
- dérivés;
- placements sur les marchés émergents;
- titres de participation;
- fonds négociés en bourse;
- placements sur les marchés étrangers;
- fonds de fonds;
- fiducies de revenu;
- taux d'intérêt;
- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- prêts de titres;
- séries;
- vente à découvert;
- petites sociétés;
- spécialisation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans les OPC, reportez-vous à la page 94.

Le niveau de risque du portefeuille est faible à moyen. Puisque le portefeuille a un historique de rendement inférieur à 10 ans, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du portefeuille, en plus de l'historique de rendement réel du portefeuille. Cet indice de référence est composé à 60 % de l'indice Bloomberg Global Aggregate Currency Hedged Bond, à 35 % de l'indice Morningstar^{MD} Developed Markets Large-Mid Cap GR CAD^{MC} et à 5 % de l'indice Morningstar^{MD} Canada Large-Mid GR CAD^{MC}. L'indice Bloomberg Global Aggregate Currency Hedged Bond reflète le rendement d'une mesure globale des marchés de titres de créance à taux fixe de qualité supérieure. L'indice Morningstar^{MD} Developed Markets Large-Mid Cap GR CAD^{MC} est un sous-ensemble d'actions de sociétés à grande et à moyenne capitalisation de l'indice Morningstar^{MD} Developed Markets^{MC}, lequel est un indice large représentant 97 % de la capitalisation boursière des marchés développés. L'indice Morningstar^{MD} Canada Large-Mid GR CAD^{MC} mesure le rendement des marchés boursiers canadiens en visant 90 % des actions par ordre d'importance en termes de capitalisation boursière. L'indice de référence du fonds a été modifié de manière à mieux refléter la répartition d'actifs du fonds. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* dans la section *Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans le présent document*.

Portefeuille Méritage mondial Modéré

Au cours des 12 derniers mois, le portefeuille a investi jusqu'à 30,34 % de son actif net dans le Fonds d'obligations étrangères RBC, jusqu'à 20,21 % de son actif net dans le Fonds d'obligations canadiennes CI, jusqu'à 10,24 % de son actif net dans le Fonds de croissance américaine AGF et jusqu'à 10,27 % de son actif net dans le Leith Wheeler Canadian Equity Fund. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Politique en matière de distributions

Pour les parts de *Série Conseillers* et de *Série F*, le portefeuille distribue son revenu net à la fin de chaque trimestre. Il distribue le revenu net du dernier trimestre et les gains en capital nets réalisés de l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Ces distributions seront réinvesties dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille, à moins que vous demandiez qu'elles soient versées en espèces par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire. Un montant minimum de distribution de 25 \$ pourrait être requis pour qu'une distribution vous soit versée en espèces.

Pour les parts de *Série F5* et de *Série T5*, le portefeuille effectue des distributions à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont constituées de remboursement de capital et/ou de revenu net. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé en multipliant la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente (ou, si aucune part n'était offerte à la fin de l'année civile précédente, à la date à laquelle les parts ont été offertes dans l'année courante) par 5 % et en divisant le résultat par 12. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés ont une incidence importante sur la capacité du portefeuille à maintenir son taux de versement. Ces distributions mensuelles seront réinvesties dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille, à moins que vous demandiez qu'elles vous soient versées en espèces par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire. Un montant minimum de distribution de 25 \$ pourrait être requis pour qu'une distribution vous soit versée en espèces. Le montant total des distributions pour une année pourrait dépasser le revenu et les gains en capital réalisés par le portefeuille au cours de cette année. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales* pour plus de détails. Le revenu net qui n'a pas été distribué auparavant durant l'année de même que les gains en capital seront distribués par le portefeuille au moyen d'une distribution spéciale à la fin de l'année. Cette distribution spéciale de fin d'année doit être réinvestie dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le portefeuille.

Portefeuille Méritage mondial Équilibré

Détails du portefeuille

Type de portefeuille	Équilibré mondial neutre
Types de titres offerts	Parts de fiducie - <i>Séries Conseillers, F, F5 et T5</i>
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les titres du portefeuille constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts des <i>Séries Conseillers et T5</i> : 1,95 % Parts des <i>Séries F et F5</i> : 0,85 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le portefeuille a comme objectif de placement de produire une combinaison de revenu et de plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans un éventail diversifié d'OPC qui sont des fonds de titres à revenu fixe mondiaux et des fonds d'actions mondiales.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par les porteurs de parts lors d'une assemblée tenue spécialement à cette fin.

Stratégies de placement

La pondération de la fourchette de chaque catégorie d'actifs dans laquelle le portefeuille investit dans des conditions normales de marché est la suivante :

- 35 % à 55 % de l'actif net en titres à revenu fixe mondiaux;
- 45 % à 65 % de l'actif net en titres de participation mondiaux.

Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré réviser et rajuster la pondération de la fourchette de chaque catégorie d'actifs en fonction de la conjoncture économique et de l'état des marchés.

Le portefeuille obtient une exposition aux catégories d'actifs précitées en investissant jusqu'à la totalité de son actif net dans des fonds sous-jacents (pouvant inclure des fonds négociés en bourse) gérés par le gestionnaire ou des tiers (« fonds sous-jacents »). Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres. Le portefeuille peut également investir dans des fonds sous-jacents qui détiennent des actions de sociétés à petite capitalisation et/ou dans des fonds sous-jacents qui détiennent des titres à revenu fixe et des titres de participation de marchés émergents. Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des titres détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actifs que le fonds sous-jacent fournira au portefeuille, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) payables par le portefeuille pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le portefeuille et un fonds sous-jacent.

Les placements dans des fonds de titres à revenu fixe et des fonds de titres de participation canadiens ne devraient pas dépasser environ 45 % de l'actif net du portefeuille.

Le portefeuille peut détenir une partie de son actif en espèces, en titres du marché monétaire ou en fonds du marché monétaire pendant qu'il cherche des occasions de placement ou à des fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives en fonction de l'état des marchés ou à des fins de fusion ou d'une autre opération. Par conséquent, les placements du portefeuille pourraient temporairement ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le portefeuille peut utiliser des dérivés (notamment des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps ou des dérivés sur mesure) à des fins de couverture contre les pertes attribuables aux fluctuations des prix des titres, des taux d'intérêt ou des taux de change. Le portefeuille peut également avoir recours à des dérivés à des fins autres que de couverture afin d'investir indirectement dans des titres ou sur des marchés des capitaux ou d'être exposé à d'autres devises, pourvu que l'utilisation de ce dérivé soit conforme à l'objectif de placement du portefeuille.

Le portefeuille peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du portefeuille de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au portefeuille d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le portefeuille pour réduire les risques liés à celles-ci. À l'heure actuelle, le portefeuille ne prévoit pas d'effectuer de mise en pension et de prise en pension de titres.

Portefeuille Méritage mondial Équilibré

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Le portefeuille comporte indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le portefeuille est soumis aux risques d'un fonds sous-jacent dans la proportion de son placement dans ce fonds. Les risques directs et indirects du portefeuille sont les suivants :

- titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires;
- érosion du capital;
- marchandises;
- concentration;
- contreparties;
- crédit;
- devises;
- cybersécurité;
- dérivés;
- placements sur les marchés émergents;
- titres de participation;
- fonds négociés en bourse;
- placements sur les marchés étrangers;
- fonds de fonds;
- fiducies de revenu;
- taux d'intérêt;
- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- prêts de titres;
- séries;
- vente à découvert;
- petites sociétés;
- spécialisation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans les OPC, reportez-vous à la page 94.

Le niveau de risque du portefeuille est faible à moyen. Puisque le portefeuille a un historique de rendement inférieur à 10 ans, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du portefeuille, en plus de l'historique de rendement réel du portefeuille. Cet indice de référence est composé à 45 % de l'indice Bloomberg Global Aggregate Currency Hedged Bond, à 40 % de l'indice Morningstar^{MD} Developed Markets Large-Mid Cap GR CAD^{MC} et à 15 % de l'indice Morningstar^{MD} Canada Large-Mid GR CAD^{MC}. L'indice Bloomberg Global Aggregate Currency Hedged Bond reflète le rendement d'une mesure globale des marchés de titres de créance à taux fixe de qualité supérieure. L'indice Morningstar^{MD} Developed Markets Large-Mid Cap GR CAD^{MC} est un sous-ensemble d'actions de sociétés à grande et à moyenne capitalisation de l'indice Morningstar^{MD} Developed Markets^{MC}, lequel est un indice large représentant 97 % de la capitalisation boursière des marchés développés. L'indice Morningstar^{MD} Canada Large-Mid GR CAD^{MC} mesure le rendement des marchés boursiers canadiens en visant 90 % des actions par ordre d'importance en termes de capitalisation boursière. L'indice de référence du fonds a été modifié de manière à mieux refléter la répartition d'actifs du fonds. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* dans la section *Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans le présent document*.

Portefeuille Méritage mondial Équilibré

Au cours des 12 derniers mois, le portefeuille a investi jusqu'à 10,25 % de son actif net dans le Portefeuille mondial Edgepoint, jusqu'à 10,27 % de son actif net dans le Fonds Capital Group actions mondiales (Canada), jusqu'à 35,34 % de son actif net dans le Fonds d'obligations étrangères RBC, jusqu'à 13,29 % de son actif net dans le Fonds de croissance américaine AGF et jusqu'à 10,30 % de son actif net dans le Leith Wheeler Canadian Equity Fund. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Politique en matière de distributions

Pour les parts de *Série Conseillers* et de *Série F*, le portefeuille distribue son revenu net à la fin de chaque trimestre. Il distribue son revenu net du dernier trimestre et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Ces distributions seront réinvesties dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille, à moins que vous demandiez qu'elles soient versées en espèces par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire. Un montant minimum de distribution de 25 \$ pourrait être requis pour qu'une distribution vous soit versée en espèces.

Pour les parts de *Série F5* et de *Série T5*, le portefeuille effectue des distributions à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont constituées de remboursement de capital et/ou de revenu net. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé en multipliant la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente (ou, si aucune part n'était offerte à la fin de l'année civile précédente, à la date à laquelle les parts ont été offertes dans l'année courante) par 5 % et en divisant le résultat par 12. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés ont une incidence importante sur la capacité du portefeuille à maintenir son taux de versement. Ces distributions mensuelles seront réinvesties dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille, à moins que vous demandiez qu'elles soient versées en espèces par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire. Un montant minimum de distribution de 25 \$ pourrait être requis pour qu'une distribution vous soit versée en espèces. Le montant total des distributions pour une année pourrait dépasser le revenu et les gains en capital réalisés par le portefeuille au cours de cette année. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales* pour plus de détails. Le revenu net qui n'a pas été distribué auparavant durant l'année de même que les gains en capital seront distribués par le portefeuille au moyen d'une distribution spéciale à la fin de l'année. Cette distribution spéciale de fin d'année doit être réinvestie dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le portefeuille.

Portefeuille Méritage mondial Croissance

Détails du portefeuille

Type de portefeuille	Équilibré d'actions mondiales
Types de titres offerts	Parts de fiducie – <i>Séries Conseillers, F, F5, O et T5</i>
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les parts du portefeuille constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts des <i>Séries Conseillers</i> et <i>T5</i> : 1,95 % Parts des <i>Séries F</i> et <i>F5</i> : 0,85 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le portefeuille a comme objectif de placement de produire une plus-value du capital à long terme et un certain revenu en investissant principalement dans un éventail diversifié d'OPC (pouvant inclure des fonds négociés en bourse (« FNB »)) qui sont des fonds de titres à revenu fixe et mondiaux et des fonds d'actions mondiales.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par les porteurs de parts lors d'une assemblée tenue spécialement à cette fin.

Stratégies de placement

La pondération de la fourchette de chaque catégorie d'actifs dans laquelle le portefeuille investit dans des conditions normales de marché est la suivante :

- 20 % à 40 % de l'actif net en titres à revenu fixe mondiaux;
- 60 % à 80 % de l'actif net en titres de participation mondiaux.

Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré réviser et rajuster la pondération de la fourchette de chaque catégorie d'actifs en fonction de la conjoncture économique et de l'état des marchés.

Le portefeuille obtient une exposition aux catégories d'actifs précitées en investissant jusqu'à la totalité de son actif net dans des fonds sous-jacents (pouvant inclure des FNB) gérés par le gestionnaire ou des tiers (« fonds sous-jacents »). Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres. Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des titres détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actifs que le fonds sous-jacent fournira au portefeuille, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) payables par le portefeuille pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le portefeuille et un fonds sous-jacent.

Les placements dans des fonds de titres à revenu fixe et des fonds de titres de participation canadiens ne devraient pas dépasser environ 45 % de l'actif net du portefeuille.

Le portefeuille peut à l'occasion effectuer des placements directs dans des titres de participation et des titres à revenu fixe canadiens et étrangers. Le portefeuille peut également investir dans des fonds sous-jacents qui détiennent des actions de sociétés à petite capitalisation et/ou dans des fonds sous-jacents qui détiennent des titres à revenu fixe et des titres de participation de marchés émergents.

Le portefeuille peut détenir une partie de son actif en espèces, en titres du marché monétaire ou en fonds du marché monétaire pendant qu'il cherche des occasions de placement ou à des fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives en fonction de l'état des marchés ou à des fins de fusion ou d'une autre opération. Par conséquent, les placements du portefeuille pourraient temporairement ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le portefeuille peut utiliser des dérivés (notamment des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps ou des dérivés sur mesure) à des fins de couverture contre les pertes attribuables aux fluctuations des prix des titres, des taux d'intérêt ou des taux de change. Le portefeuille peut également avoir recours à des dérivés à des fins autres que de couverture afin d'investir indirectement dans des titres ou sur des marchés des capitaux ou d'être exposé à d'autres devises, pourvu que l'utilisation de ce dérivé soit conforme à l'objectif de placement du portefeuille.

Le portefeuille peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du portefeuille de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au portefeuille d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le portefeuille pour réduire les risques liés à celles-ci. À l'heure actuelle, le portefeuille ne prévoit pas effectuer de mise en pension et de prise en pension de titres.

Portefeuille Méritage mondial Croissance

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Le portefeuille comporte indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le portefeuille est soumis aux risques d'un fonds sous-jacent dans la proportion de son placement dans ce fonds. Les risques directs et indirects du portefeuille sont les suivants :

- titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires;
- érosion du capital;
- marchandises;
- concentration;
- contreparties;
- crédit;
- devises;
- cybersécurité;
- certificats représentatifs d'actions étrangères;
- dérivés;
- placements sur les marchés émergents;
- titres de participation;
- fonds négociés en bourse;
- placements sur les marchés étrangers;
- fonds de fonds;
- fiducies de revenu;
- taux d'intérêt;
- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- prêts de titres;
- séries;
- vente à découvert;
- petites sociétés;
- spécialisation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans les OPC, reportez-vous à la page 94.

Le niveau de risque du portefeuille est faible à moyen. Puisque le portefeuille a un historique de rendement inférieur à 10 ans, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du portefeuille, en plus de l'historique de rendement réel du portefeuille. Cet indice de référence est composé à 30 % de l'indice Bloomberg Global Aggregate Currency Hedged Bond, à 55 % de l'indice Morningstar^{MD} Developed Markets Large-Mid Cap GR CAD^{MC} et à 15 % de l'indice Morningstar^{MD} Canada Large-Mid GR CAD^{MC}. L'indice Bloomberg Global Aggregate Currency Hedged Bond reflète le rendement d'une mesure globale des marchés de titres de créance à taux fixe de qualité supérieure. L'indice Morningstar^{MD} Developed Markets Large-Mid Cap GR CAD^{MC} est un sous-ensemble d'actions de sociétés à grande et à moyenne capitalisation de l'indice Morningstar^{MD} Developed Markets^{MC}, lequel est un indice large représentant 97 % de la capitalisation boursière des marchés développés. L'indice Morningstar^{MD} Canada Large-Mid GR CAD^{MC} mesure le rendement des marchés boursiers canadiens en visant 90 % des actions par ordre d'importance en termes de capitalisation boursière. L'indice de référence du fonds a été modifié de manière à mieux refléter la répartition d'actifs du fonds. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* dans la section *Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans le présent document*.

Portefeuille Méritage mondial Croissance

Au cours des 12 derniers mois, le portefeuille a investi jusqu'à 11,73 % de son actif net dans le Portefeuille mondial Edgepoint, jusqu'à 22,84 % de son actif net dans le Fonds d'obligations étrangères RBC, jusqu'à 11,97 % de son actif net dans le Fonds Capital Group actions mondiales (Canada), jusqu'à 16,24 % de son actif net dans le Fonds de croissance américaine AGF et jusqu'à 12,73 % de son actif net dans le Leith Wheeler Canadian Equity Fund. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Politique en matière de distributions

Pour les parts des *Séries Conseillers, F et O*, le portefeuille distribue son revenu net à la fin de chaque trimestre. Il distribue le revenu net du dernier trimestre et les gains en capital nets réalisés de l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Ces distributions seront réinvesties dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille, à moins que vous demandiez qu'elles soient versées en espèces par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire. Un montant minimum de distribution de 25 \$ pourrait être requis pour qu'une distribution vous soit versée en espèces.

Pour les parts de *Série F5* et de *Série T5*, le portefeuille effectue des distributions à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont constituées de remboursement de capital et/ou de revenu net. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé en multipliant la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente (ou, si aucune part n'était offerte à la fin de l'année civile précédente, à la date à laquelle les parts ont été offertes dans l'année courante) par 5 % et en divisant le résultat par 12. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés ont une incidence importante sur la capacité du portefeuille à maintenir son taux de versement. Ces distributions mensuelles seront réinvesties dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille, à moins que vous demandiez qu'elles soient versées en espèces par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire. Un montant minimum de distribution de 25 \$ pourrait être requis pour qu'une distribution vous soit versée en espèces. Le montant total des distributions pour une année pourrait dépasser le revenu et les gains en capital réalisés par le portefeuille au cours de cette année. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales* pour plus de détails. Le revenu net qui n'a pas été distribué auparavant durant l'année de même que les gains en capital seront distribués par le portefeuille au moyen d'une distribution spéciale à la fin de l'année. Cette distribution spéciale de fin d'année doit être réinvestie dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le portefeuille.

Portefeuille Méritage mondial Croissance Plus

Détails du portefeuille

Type de portefeuille	Équilibré d'actions mondiales
Types de titres offerts	Parts de fiducie – <i>Séries Conseillers, F, F5, O et T5</i>
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les parts du portefeuille constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts des <i>Séries Conseillers</i> et <i>T5</i> : 2,00 % Parts des <i>Séries F</i> et <i>F5</i> : 0,90 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le portefeuille a comme objectif de placement de produire une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans un éventail diversifié d'OPC (pouvant inclure des fonds négociés en bourse (« FNB »)) qui sont des fonds de titres à revenu fixe mondiaux et des fonds d'actions mondiales.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par les porteurs de parts lors d'une assemblée tenue spécialement à cette fin.

Stratégies de placement

La pondération de la fourchette de chaque catégorie d'actifs dans laquelle le portefeuille investit dans des conditions normales de marché est la suivante :

- 5 % à 25 % de l'actif net en titres à revenu fixe mondiaux;
- 75 % à 95 % de l'actif net en titres de participation mondiaux.

Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré réviser et rajuster la pondération de la fourchette de chaque catégorie d'actifs en fonction de la conjoncture économique et de l'état des marchés.

Le portefeuille obtient une exposition aux catégories d'actifs précitées en investissant jusqu'à la totalité de son actif net dans des fonds sous-jacents (pouvant inclure des FNB) gérés par le gestionnaire ou des tiers (« fonds sous-jacents »). Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres. Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des titres détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actifs que le fonds sous-jacent fournira au portefeuille, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) payables par le portefeuille pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le portefeuille et un fonds sous-jacent.

Les placements dans des fonds de titres à revenu fixe et des fonds de titres de participation canadiens ne devraient pas dépasser environ 45 % de l'actif net du portefeuille.

Le portefeuille peut à l'occasion effectuer des placements directs dans des titres de participation et des titres à revenu fixe canadiens et étrangers. Le portefeuille peut également investir dans des fonds sous-jacents qui détiennent des actions de sociétés à petite capitalisation et/ou dans des fonds sous-jacents qui détiennent des titres à revenu fixe et des titres de participation de marchés émergents.

Le portefeuille peut détenir une partie de son actif en espèces, en titres du marché monétaire ou en fonds du marché monétaire pendant qu'il cherche des occasions de placement ou à des fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives en fonction de l'état des marchés ou à des fins de fusion ou d'une autre opération. Par conséquent, les placements du portefeuille pourraient temporairement ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le portefeuille peut utiliser des dérivés (notamment des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps ou des dérivés sur mesure) à des fins de couverture contre les pertes attribuables aux fluctuations des prix des titres, des taux d'intérêt ou des taux de change. Le portefeuille peut également avoir recours à des dérivés à des fins autres que de couverture afin d'investir indirectement dans des titres ou sur des marchés des capitaux ou d'être exposé à d'autres devises, pourvu que l'utilisation de ce dérivé soit conforme à l'objectif de placement du portefeuille.

Le portefeuille peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du portefeuille de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au portefeuille d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le portefeuille pour réduire les risques liés à celles-ci. À l'heure actuelle, le portefeuille ne prévoit pas effectuer de mise en pension et de prise en pension de titres.

Portefeuille Méritage mondial Croissance Plus

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Le portefeuille comporte indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le portefeuille est soumis aux risques d'un fonds sous-jacent dans la proportion de son placement dans ce fonds. Les risques directs et indirects du portefeuille sont les suivants :

- titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires;
- érosion du capital;
- marchandises;
- concentration;
- contreparties;
- crédit;
- devises;
- cybersécurité;
- certificats représentatifs d'actions étrangères;
- dérivés;
- placements sur les marchés émergents;
- titres de participation;
- fonds négociés en bourse;
- placements sur les marchés étrangers;
- fonds de fonds;
- fiducies de revenu;
- taux d'intérêt;
- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- prêts de titres;
- séries;
- vente à découvert;
- petites sociétés;
- spécialisation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans les OPC, reportez-vous à la page 94.

Le niveau de risque du portefeuille est faible à moyen. Puisque le portefeuille a un historique de rendement inférieur à 10 ans, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du portefeuille, en plus de l'historique de rendement réel du portefeuille. Cet indice de référence est composé à 15 % de l'indice Bloomberg Global Aggregate Currency Hedged Bond, à 70 % de l'indice Morningstar^{MD} Developed Markets Large-Mid Cap GR CAD^{MC} et à 15 % de l'indice Morningstar^{MD} Canada Large-Mid GR CAD^{MC}. L'indice Bloomberg Global Aggregate Currency Hedged Bond reflète le rendement d'une mesure globale des marchés de titres de créance à taux fixe de qualité supérieure. L'indice Morningstar^{MD} Developed Markets Large-Mid Cap GR CAD^{MC} est un sous-ensemble d'actions de sociétés à grande et à moyenne capitalisation de l'indice Morningstar^{MD} Developed Markets^{MC}, lequel est un indice large représentant 97 % de la capitalisation boursière des marchés développés. L'indice Morningstar^{MD} Canada Large-Mid GR CAD^{MC} mesure le rendement des marchés boursiers canadiens en visant 90 % des actions par ordre d'importance en termes de capitalisation boursière. L'indice de référence du fonds a été modifié de manière à mieux refléter la répartition d'actifs du fonds. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* dans la section *Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans le présent document*.

Portefeuille Méritage mondial Croissance Plus

Au cours des 12 derniers mois, le portefeuille a investi jusqu'à 15,40 % de son actif net dans le Portefeuille mondial Edgepoint, jusqu'à 15,30 % de son actif net dans le Fonds Capital Group actions mondiales (Canada), jusqu'à 20,53 % de son actif net dans le Fonds de croissance américaine AGF, jusqu'à 15,30 % de son actif net dans le Leith Wheeler Canadian Equity Fund, jusqu'à 10,15 % de son actif net dans le Fonds d'obligations étrangères RBC et jusqu'à 10,10 % de son actif net dans le Fonds d'actions outre-mer PH&N. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Politique en matière de distributions

Pour les parts des *Séries Conseillers, F et O*, le portefeuille distribue son revenu net à la fin de chaque trimestre. Il distribue le revenu net du dernier trimestre et les gains en capital nets réalisés de l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Ces distributions seront réinvesties dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille, à moins que vous demandiez qu'elles soient versées en espèces par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire. Un montant minimum de distribution de 25 \$ pourrait être requis pour qu'une distribution vous soit versée en espèces.

Pour les parts de *Série F5* et de *Série T5*, le portefeuille effectue des distributions à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont constituées de remboursement de capital et/ou de revenu net. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé en multipliant la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente (ou, si aucune part n'était offerte à la fin de l'année civile précédente, à la date à laquelle les parts ont été offertes dans l'année courante) par 5 % et en divisant le résultat par 12. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés ont une incidence importante sur la capacité du portefeuille à maintenir son taux de versement. Ces distributions mensuelles seront réinvesties dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille, à moins que vous demandiez qu'elles soient versées en espèces par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire. Un montant minimum de distribution de 25 \$ pourrait être requis pour qu'une distribution vous soit versée en espèces. Le montant total des distributions pour une année pourrait dépasser le revenu et les gains en capital réalisés par le portefeuille au cours de cette année. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales* pour plus de détails. Le revenu net qui n'a pas été distribué auparavant durant l'année de même que les gains en capital seront distribués par le portefeuille au moyen d'une distribution spéciale à la fin de l'année. Cette distribution spéciale de fin d'année doit être réinvestie dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le portefeuille.

Portefeuille Méritage FNB tactique Modéré

Détails du portefeuille

Type de portefeuille	Équilibré tactique
Types de titres offerts*	Parts de fiducie – <i>Séries Conseillers, F, F5 et T5</i>
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les parts du portefeuille constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts des <i>Séries Conseillers</i> et <i>T5</i> : 1,15 %
	Parts des <i>Séries F</i> et <i>F5</i> : 0,40 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

* Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le portefeuille a comme objectif de placement de produire un taux de rendement stable et une plus-value du capital à long terme en investissant principalement, de manière tactique, dans un éventail diversifié de fonds négociés en bourse (« FNB ») qui sont des fonds de titres à revenu fixe et des fonds d'actions.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par les porteurs de parts lors d'une assemblée tenue spécialement à cette fin.

Stratégies de placement

La pondération de la fourchette de chaque catégorie d'actifs dans laquelle le portefeuille investit dans des conditions normales de marché est la suivante :

- 40 % à 80 % de l'actif net en titres à revenu fixe canadiens et mondiaux;
- 20 % à 60 % de l'actif net en titres de participation canadiens et mondiaux.

Le portefeuille obtient une exposition aux catégories d'actifs précitées en investissant jusqu'à la totalité de son actif net dans des FNB. Le portefeuille peut également investir dans d'autres types d'OPC gérés par le gestionnaire ou des tiers (les FNB et autres types d'OPC sont collectivement désignés « fonds sous-jacents »). Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Le gestionnaire de portefeuille utilise un processus d'évaluation de répartition tactique selon lequel la répartition d'actifs et le choix des fonds sous-jacents sont sujets à des modifications fréquentes (normalement sur une base trimestrielle) en fonction de la conjoncture économique et de l'état des marchés. Lorsque la répartition d'actifs cible et le choix des fonds sous-jacents sont modifiés, le portefeuille est généralement rééquilibré en fonction de ces nouvelles cibles.

Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des titres détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actifs que le fonds sous-jacent fournira au portefeuille, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) payables par le portefeuille pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le portefeuille et un fonds sous-jacent.

Le portefeuille peut à l'occasion effectuer des placements directs dans des titres de participation et des titres à revenu fixe canadiens et étrangers. Le portefeuille peut également investir dans des fonds sous-jacents qui détiennent des actions de sociétés à petite capitalisation et/ou dans des fonds sous-jacents qui détiennent des titres à revenu fixe et des titres de participation de marchés émergents.

Le portefeuille peut investir jusqu'à 20 % de son actif net dans des titres de marchés émergents.

Le portefeuille peut détenir une partie de son actif en espèces, en titres du marché monétaire ou en fonds du marché monétaire pendant qu'il cherche des occasions de placement ou à des fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives en fonction de l'état des marchés ou à des fins de fusion ou d'une autre opération. Par conséquent, les placements du portefeuille pourraient temporairement ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le portefeuille peut, conformément à une dispense obtenue auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, investir une portion de sa valeur liquidative dans des FNB canadiens et américains gérés activement qui ne se qualifient pas à titre de parts indicelles aux termes des lois sur les valeurs mobilières.

Pour plus d'informations au sujet de cette dispense, voir la rubrique *Renseignements supplémentaires* dans le présent prospectus.

Le portefeuille peut utiliser des dérivés (notamment des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps ou des dérivés sur mesure) à des fins de couverture contre les pertes attribuables aux fluctuations des prix des titres, des taux d'intérêt ou des taux de change. Le portefeuille peut également avoir recours à des dérivés à des fins autres que de couverture afin

Portefeuille Méritage FNB tactique Modéré

d'investir indirectement dans des titres ou sur des marchés des capitaux ou d'être exposé à d'autres devises, pourvu que l'utilisation de ce dérivé soit conforme à l'objectif de placement du portefeuille.

Le portefeuille peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du portefeuille de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au portefeuille d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le portefeuille pour réduire les risques liés à celles-ci. À l'heure actuelle, le portefeuille ne prévoit pas effectuer de mise en pension et de prise en pension de titres.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce portefeuille peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du portefeuille. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du portefeuille augmentent aussi. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du portefeuille.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Le portefeuille comporte indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le portefeuille est soumis aux risques d'un fonds sous-jacent dans la proportion de son placement dans ce fonds. Les risques directs et indirects du portefeuille sont les suivants :

- titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires;
- érosion du capital;
- marchandises;
- concentration;
- contreparties;
- crédit;
- devises;
- cybersécurité;
- dérivés;
- placements sur les marchés émergents;
- titres de participation;
- fonds négociés en bourse;
- placements sur les marchés étrangers;
- fonds de fonds;
- fiducies de revenu;
- taux d'intérêt;
- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- prêts de titres;
- séries;
- petites sociétés;
- spécialisation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans les OPC, reportez-vous à la page 94.

Portefeuille Méritage FNB tactique Modéré

Le niveau de risque du portefeuille est faible à moyen. Puisque le portefeuille a un historique de rendement inférieur à 10 ans, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du portefeuille, en plus de l'historique de rendement réel du portefeuille. L'indice de référence utilisé est composé à 60 % de l'indice Morningstar^{MD} Canada Liquid Bond GR CAD^{MC}, à 14 % de l'indice Morningstar^{MD} Canada Large-Mid GR CAD^{MC}, à 14 % de l'indice Morningstar^{MD} US Large Cap TR CAD^{MC}, à 8 % de l'indice Morningstar^{MD} Developed Markets ex North America GR CAD^{MC} et à 4 % de l'indice Morningstar^{MD} Emerging Markets Large-Mid GR CAD^{MC}. L'indice Morningstar^{MD} Canada Liquid Bond GR CAD^{MC} offre, dans une optique de liquidité, une exposition diversifiée aux titres de créance fédéraux garantis par le gouvernement fédéral, aux titres de créance provinciaux garantis par le gouvernement provincial et aux titres de créance de sociétés libellés en dollars canadiens. Les petites émissions, celles dont les échéances sont limitées et celles dont la note de crédit est inférieure à celle des titres de première qualité sont exclues de l'indice. L'indice Morningstar^{MD} Canada Large-Mid GR CAD^{MC} mesure le rendement des marchés boursiers canadiens en visant 90 % des actions par ordre d'importance en termes de capitalisation boursière. L'indice Morningstar^{MD} US Large Cap TR CAD^{MC} mesure le rendement des actions américaines à grande capitalisation. Ces actions représentent 70 % de cet univers de placement. L'indice Morningstar^{MD} Developed Markets ex North America GR CAD^{MC} mesure le rendement des entreprises des marchés développés excluant l'Amérique du Nord. Il couvre environ 97 % de la capitalisation boursière totale des marchés développés excluant l'Amérique du Nord. L'indice Morningstar^{MD} Emerging Markets Large-Mid GR CAD^{MC} mesure le rendement des marchés émergents en visant 90 % des actions par ordre d'importance en termes de capitalisation boursière. L'indice de référence du fonds a été modifié de manière à mieux refléter la répartition d'actifs du fonds. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* dans la section *Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans le présent document*.

Au cours des 12 derniers mois, le portefeuille a investi jusqu'à 48,38 % de son actif net dans le FINB BMO obligations totales, jusqu'à 10,61 % de son actif net dans le Schwab U.S. Broad Market ETF, jusqu'à 10,30 % de son actif net dans le FINB BMO obligations provinciales à long terme et jusqu'à 10,25 % de son actif net dans le FINB BMO S&P/TSX composé plafonné. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Politique en matière de distributions

Pour les parts de *Série Conseillers* et de *Série F*, le portefeuille distribue son revenu net à la fin de chaque trimestre. Il distribue le revenu net du dernier trimestre et les gains en capital nets réalisés de l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Ces distributions seront réinvesties dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille, à moins que vous demandiez qu'elles soient versées en espèces par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire. Un montant minimum de distribution de 25 \$ pourrait être requis pour qu'une distribution vous soit versée en espèces.

Pour les parts de *Série F5* et de *Série T5*, le portefeuille effectue des distributions à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont constituées de remboursement de capital et/ou de revenu net. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé en multipliant la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente (ou, si aucune part n'était offerte à la fin de l'année civile précédente, à la date à laquelle les parts ont été offertes dans l'année courante) par 5 % et en divisant le résultat par 12. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés ont une incidence importante sur la capacité du portefeuille à maintenir son taux de versement. Ces distributions mensuelles seront réinvesties dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille, à moins que vous demandiez qu'elles soient versées en espèces par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire. Un montant minimum de distribution de 25 \$ pourrait être requis pour qu'une distribution vous soit versée en espèces. Le montant total des distributions pour une année pourrait dépasser le revenu et les gains en capital réalisés par le portefeuille au cours de cette année. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales* pour plus de détails. Le revenu net qui n'a pas été distribué auparavant durant l'année de même que les gains en capital seront distribués par le portefeuille au moyen d'une distribution spéciale à la fin de l'année. Cette distribution spéciale de fin d'année doit être réinvestie dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le portefeuille.

Portefeuille Méritage FNB tactique Équilibré

Détails du portefeuille

Type de portefeuille	Équilibré tactique
Types de titres offerts*	Parts de fiducie – <i>Séries Conseillers, F, F5 et T5</i>
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les parts du portefeuille constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts des <i>Séries Conseillers</i> et <i>T5</i> : 1,40 % Parts des <i>Séries F</i> et <i>F5</i> : 0,40 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

* Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le portefeuille a comme objectif de placement de produire une combinaison de revenu et de plus-value du capital à long terme en investissant principalement, de manière tactique, dans un éventail diversifié de fonds négociés en bourse (« FNB ») qui sont des fonds de titres à revenu fixe et des fonds d'actions.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par les porteurs de parts lors d'une assemblée tenue spécialement à cette fin.

Stratégies de placement

La pondération de la fourchette de chaque catégorie d'actifs dans laquelle le portefeuille investit dans des conditions normales de marché est la suivante :

- 25 % à 65 % de l'actif net en titres à revenu fixe canadiens et mondiaux;
- 35 % à 75 % de l'actif net en titres de participation canadiens et mondiaux.

Le portefeuille obtient une exposition aux catégories d'actifs précitées en investissant jusqu'à la totalité de son actif net dans des FNB. Le portefeuille peut également investir dans d'autres types d'OPC gérés par le gestionnaire ou des tiers (les FNB et autres types d'OPC sont collectivement désignés « fonds sous-jacents »). Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Le gestionnaire de portefeuille utilise un processus d'évaluation de répartition tactique selon lequel la répartition d'actifs et le choix des fonds sous-jacents sont sujets à des modifications fréquentes (normalement sur une base trimestrielle) en fonction de la conjoncture économique et de l'état des marchés. Lorsque la répartition d'actifs cible et le choix des fonds sous-jacents sont modifiés, le portefeuille est généralement rééquilibré en fonction de ces nouvelles cibles.

Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des titres détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actifs que le fonds sous-jacent fournira au portefeuille, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) payables par le portefeuille pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le portefeuille et un fonds sous-jacent.

Le portefeuille peut à l'occasion effectuer des placements directs dans des titres de participation et des titres à revenu fixe canadiens et étrangers. Le portefeuille peut également investir dans des fonds sous-jacents qui détiennent des actions de sociétés à petite capitalisation et/ou dans des fonds sous-jacents qui détiennent des titres à revenu fixe et des titres de participation de marchés émergents.

Le portefeuille peut investir jusqu'à 20 % de son actif net dans des titres de marchés émergents.

Le portefeuille peut détenir une partie de son actif en espèces, en titres du marché monétaire ou en fonds du marché monétaire pendant qu'il cherche des occasions de placement ou à des fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives en fonction de l'état des marchés ou à des fins de fusion ou d'une autre opération. Par conséquent, les placements du portefeuille pourraient temporairement ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le portefeuille peut, conformément à une dispense obtenue auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, investir une portion de sa valeur liquidative dans des FNB canadiens et américains gérés activement qui ne se qualifient pas à titre de parts indicelles aux termes des lois sur les valeurs mobilières.

Pour plus d'informations au sujet de cette dispense, voir la rubrique *Renseignements supplémentaires* dans le présent prospectus.

Le portefeuille peut utiliser des dérivés (notamment des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps ou des dérivés sur mesure) à des fins de couverture contre les pertes attribuables aux fluctuations des prix des titres, des taux d'intérêt ou des taux de change. Le portefeuille peut également avoir recours à des dérivés à des fins autres que de couverture afin

Portefeuille Méritage FNB tactique Équilibré

d'investir indirectement dans des titres ou sur des marchés des capitaux ou d'être exposé à d'autres devises, pourvu que l'utilisation de ce dérivé soit conforme à l'objectif de placement du portefeuille.

Le portefeuille peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du portefeuille de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au portefeuille d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le portefeuille pour réduire les risques liés à celles-ci. À l'heure actuelle, le portefeuille ne prévoit pas effectuer de mise en pension et de prise en pension de titres.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce portefeuille peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du portefeuille. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du portefeuille augmentent aussi. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du portefeuille.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Le portefeuille comporte indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le portefeuille est soumis aux risques d'un fonds sous-jacent dans la proportion de son placement dans ce fonds. Les risques directs et indirects du portefeuille sont les suivants :

- titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires;
- érosion du capital;
- marchandises;
- concentration;
- contreparties;
- crédit;
- devises;
- cybersécurité;
- dérivés;
- placements sur les marchés émergents;
- titres de participation;
- fonds négociés en bourse;
- placements sur les marchés étrangers;
- fonds de fonds;
- fiducies de revenu;
- taux d'intérêt;
- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- prêts de titres;
- séries;
- petites sociétés;
- spécialisation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans les OPC, reportez-vous à la page 94.

Portefeuille Méritage FNB tactique Équilibré

Le niveau de risque du portefeuille est faible à moyen. Puisque le portefeuille a un historique de rendement inférieur à 10 ans, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du portefeuille, en plus de l'historique de rendement réel du portefeuille. L'indice de référence utilisé est composé à 45 % de l'indice Morningstar^{MD} Canada Liquid Bond GR CAD^{MC}, à 19,25 % de l'indice Morningstar^{MD} Canada Large-Mid GR CAD^{MC}, à 19,25 % de l'indice Morningstar^{MD} US Large Cap TR CAD^{MC}, à 11 % de l'indice Morningstar^{MD} Developed Markets ex North America GR CAD^{MC} et à 5,50 % de l'indice Morningstar^{MD} Emerging Markets Large-Mid GR CAD^{MC}. L'indice Morningstar^{MD} Canada Liquid Bond GR CAD^{MC} offre, dans une optique de liquidité, une exposition diversifiée aux titres de créance fédéraux garantis par le gouvernement fédéral, aux titres de créance provinciaux garantis par le gouvernement provincial et aux titres de créance de sociétés libellés en dollars canadiens. Les petites émissions, celles dont les échéances sont limitées et celles dont la note de crédit est inférieure à celle des titres de première qualité sont exclues de l'indice. L'indice Morningstar^{MD} Canada Large-Mid GR CAD^{MC} mesure le rendement des marchés boursiers canadiens en visant 90 % des actions par ordre d'importance en termes de capitalisation boursière. L'indice Morningstar^{MD} US Large Cap TR CAD^{MC} mesure le rendement des actions américaines à grande capitalisation. Ces actions représentent 70 % de cet univers de placement. L'indice Morningstar^{MD} Developed Markets ex North America GR CAD^{MC} mesure le rendement des entreprises des marchés développés excluant l'Amérique du Nord. Il couvre environ 97 % de la capitalisation boursière totale des marchés développés excluant l'Amérique du Nord. L'indice Morningstar^{MD} Emerging Markets Large-Mid GR CAD^{MC} mesure le rendement des marchés émergents en visant 90 % des actions par ordre d'importance en termes de capitalisation boursière. L'indice de référence du fonds a été modifié de manière à mieux refléter la répartition d'actifs du fonds. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* dans la section *Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans le présent document*.

Au cours des 12 derniers mois, le portefeuille a investi jusqu'à 14,74 % de son actif net dans des titres de Schwab U.S. Broad Market ETFTM, jusqu'à 14,24 % de son actif net dans des titres du FINB BMO S&P/TSX composé plafonné et jusqu'à 37,85 % de son actif net dans le FINB BMO obligations totales. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Politique en matière de distributions

Pour les parts de *Série Conseillers* et de *Série F*, le portefeuille distribue son revenu net à la fin de chaque trimestre. Il distribue le revenu net du dernier trimestre et les gains en capital nets réalisés de l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Ces distributions seront réinvesties dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille, à moins que vous demandiez qu'elles soient versées en espèces par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire. Un montant minimum de distribution de 25 \$ pourrait être requis pour qu'une distribution vous soit versée en espèces.

Pour les parts de *Série F5* et de *Série T5*, le portefeuille effectue des distributions à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont constituées de remboursement de capital et/ou de revenu net. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé en multipliant la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente (ou, si aucune part n'était offerte à la fin de l'année civile précédente, à la date à laquelle les parts ont été offertes dans l'année courante) par 5 % et en divisant le résultat par 12. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés ont une incidence importante sur la capacité du portefeuille à maintenir son taux de versement. Ces distributions mensuelles seront réinvesties dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille, à moins que vous demandiez qu'elles soient versées en espèces par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire. Un montant minimum de distribution de 25 \$ pourrait être requis pour qu'une distribution vous soit versée en espèces. Le montant total des distributions pour une année pourrait dépasser le revenu et les gains en capital réalisés par le portefeuille au cours de cette année. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales* pour plus de détails. Le revenu net qui n'a pas été distribué auparavant durant l'année de même que les gains en capital seront distribués par le portefeuille au moyen d'une distribution spéciale à la fin de l'année. Cette distribution spéciale de fin d'année doit être réinvestie dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le portefeuille.

Portefeuille Méritage FNB tactique Croissance

Détails du portefeuille

Type de portefeuille	Équilibré tactique
Types de titres offerts*	Parts de fiducie – <i>Séries Conseillers, F, F5 et T5</i>
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les parts du portefeuille constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts des <i>Séries Conseillers et T5</i> : 1,40 % Parts des <i>Séries F et F5</i> : 0,40 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

* Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le portefeuille a comme objectif de placement de produire une combinaison de revenu et de plus-value du capital à long terme en investissant principalement, de manière tactique, dans un éventail diversifié de fonds négociés en bourse (« FNB ») qui sont des fonds de titres à revenu fixe et des fonds d'actions. La pondération attribuée aux titres de participation sera généralement plus importante que la pondération attribuée aux titres à revenu fixe.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par les porteurs de parts lors d'une assemblée tenue spécialement à cette fin.

Stratégies de placement

La pondération de la fourchette de chaque catégorie d'actifs dans laquelle le portefeuille investit dans des conditions normales de marché est la suivante :

- 10 % à 50 % de l'actif net en titres à revenu fixe canadiens et mondiaux;
- 50 % à 90 % de l'actif net en titres de participation canadiens et mondiaux.

Le portefeuille obtient une exposition aux catégories d'actifs précitées en investissant jusqu'à la totalité de son actif net dans des FNB. Le portefeuille peut également investir dans d'autres types d'OPC gérés par le gestionnaire ou des tiers (les FNB et autres types d'OPC sont collectivement désignés « fonds sous-jacents »). Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Le gestionnaire de portefeuille utilise un processus d'évaluation de répartition tactique selon lequel la répartition d'actifs et le choix des fonds sous-jacents sont sujets à des modifications fréquentes (normalement sur une base trimestrielle) en fonction de la conjoncture économique et de l'état des marchés. Lorsque la répartition d'actifs cible et le choix des fonds sous-jacents sont modifiés, le portefeuille est généralement rééquilibré en fonction de ces nouvelles cibles.

Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des titres détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actifs que le fonds sous-jacent fournira au portefeuille, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) payables par le portefeuille pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le portefeuille et un fonds sous-jacent.

Le portefeuille peut à l'occasion effectuer des placements directs dans des titres de participation et des titres à revenu fixe canadiens et étrangers. Le portefeuille peut également investir dans des fonds sous-jacents qui détiennent des actions de sociétés à petite capitalisation et/ou dans des fonds sous-jacents qui détiennent des titres à revenu fixe et des titres de participation de marchés émergents.

Le portefeuille peut investir jusqu'à 20 % de son actif net dans des titres de marchés émergents.

Le portefeuille peut détenir une partie de son actif en espèces, en titres du marché monétaire ou en fonds du marché monétaire pendant qu'il cherche des occasions de placement ou à des fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives en fonction de l'état des marchés ou à des fins de fusion ou d'une autre opération. Par conséquent, les placements du portefeuille pourraient temporairement ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le portefeuille peut, conformément à une dispense obtenue auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, investir une portion de sa valeur liquidative dans des FNB canadiens et américains gérés activement qui ne se qualifient pas à titre de parts indicelles aux termes des lois sur les valeurs mobilières.

Pour plus d'informations au sujet de cette dispense, voir la rubrique *Renseignements supplémentaires* dans le présent prospectus.

Le portefeuille peut utiliser des dérivés (notamment des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps ou des dérivés sur mesure) à des fins de couverture contre les pertes attribuables aux fluctuations des prix des titres, des taux d'intérêt ou des taux de change. Le portefeuille peut également avoir recours à des dérivés à des fins autres que de couverture afin

Portefeuille Méritage FNB tactique Croissance

d'investir indirectement dans des titres ou sur des marchés des capitaux ou d'être exposé à d'autres devises, pourvu que l'utilisation de ce dérivé soit conforme à l'objectif de placement du portefeuille.

Le portefeuille peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du portefeuille de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au portefeuille d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le portefeuille pour réduire les risques liés à celles-ci. À l'heure actuelle, le portefeuille ne prévoit pas effectuer de mise en pension et de prise en pension de titres.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce portefeuille peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du portefeuille. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du portefeuille augmentent aussi. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du portefeuille.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Le portefeuille comporte indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le portefeuille est soumis aux risques d'un fonds sous-jacent dans la proportion de son placement dans ce fonds. Les risques directs et indirects du portefeuille sont les suivants :

- titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires;
- érosion du capital;
- marchandises;
- concentration;
- contreparties;
- crédit;
- devises;
- cybersécurité;
- dérivés;
- placements sur les marchés émergents;
- titres de participation;
- fonds négociés en bourse;
- placements sur les marchés étrangers;
- fonds de fonds;
- fiducies de revenu;
- taux d'intérêt;
- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- prêts de titres;
- séries;
- petites sociétés;
- spécialisation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans les OPC, reportez-vous à la page 94.

Portefeuille Méritage FNB tactique Croissance

Le niveau de risque du portefeuille est faible à moyen. Puisque le portefeuille a un historique de rendement inférieur à 10 ans, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du portefeuille, en plus de l'historique de rendement réel du portefeuille. L'indice de référence utilisé est composé à 30 % de l'indice Morningstar^{MD} Canada Liquid Bond GR CAD^{MC}, à 24,50 % de l'indice Morningstar^{MD} Canada Large-Mid GR CAD^{MC}, à 24,50 % de l'indice Morningstar^{MD} US Large Cap TR CAD^{MC}, à 14 % de l'indice Morningstar^{MD} Developed Markets ex North America GR CAD^{MC} et à 7 % de l'indice Morningstar^{MD} Emerging Markets Large-Mid GR CAD^{MC}. L'indice Morningstar^{MD} Canada Liquid Bond GR CAD^{MC} offre, dans une optique de liquidité, une exposition diversifiée aux titres de créance fédéraux garantis par le gouvernement fédéral, aux titres de créance provinciaux garantis par le gouvernement provincial et aux titres de créance de sociétés libellés en dollars canadiens. Les petites émissions, celles dont les échéances sont limitées et celles dont la note de crédit est inférieure à celle des titres de première qualité sont exclues de l'indice. L'indice Morningstar^{MD} Canada Large-Mid GR CAD^{MC} mesure le rendement des marchés boursiers canadiens en visant 90 % des actions par ordre d'importance en termes de capitalisation boursière. L'indice Morningstar^{MD} US Large Cap TR CAD^{MC} mesure le rendement des actions américaines à grande capitalisation. Ces actions représentent 70 % de cet univers de placement. L'indice Morningstar^{MD} Developed Markets ex North America GR CAD^{MC} mesure le rendement des entreprises des marchés développés excluant l'Amérique du Nord. Il couvre environ 97 % de la capitalisation boursière totale des marchés développés excluant l'Amérique du Nord. L'indice Morningstar^{MD} Emerging Markets Large-Mid GR CAD^{MC} mesure le rendement des marchés émergents en visant 90 % des actions par ordre d'importance en termes de capitalisation boursière. L'indice de référence du fonds a été modifié de manière à mieux refléter la répartition d'actifs du fonds. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* dans la section *Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans le présent document*.

Au cours des 12 derniers mois, le portefeuille a investi jusqu'à 12,09 % de son actif net dans des titres du iShares Core MSCI EAFE ETF, jusqu'à 18,81 % de son actif net dans des titres du Schwab U.S. Broad Market ETFTM, jusqu'à 18,17 % de son actif net dans des titres du FINB BMO S&P/TSX composé plafonné et jusqu'à 27,38 % de son actif net dans des titres du FINB BMO obligations totales. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Au 15 avril 2024, Financière Banque Nationale inc. détenait 15,34 % des parts du Portefeuille Méritage FNB tactique Croissance. Le portefeuille pourrait devoir vendre ses placements à des prix défavorables afin de respecter les demandes de rachat de ce porteur de parts.

Politique en matière de distributions

Pour les parts de *Série Conseillers* et de *Série F*, le portefeuille distribue son revenu net à la fin de chaque trimestre. Il distribue le revenu net du dernier trimestre et les gains en capital nets réalisés de l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Ces distributions seront réinvesties dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille, à moins que vous demandiez qu'elles soient versées en espèces par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire. Un montant minimum de distribution de 25 \$ pourrait être requis pour qu'une distribution vous soit versée en espèces.

Pour les parts de *Série F5* et de *Série T5*, le portefeuille effectue des distributions à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont constituées de remboursement de capital et/ou de revenu net. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé en multipliant la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente (ou, si aucune part n'était offerte à la fin de l'année civile précédente, à la date à laquelle les parts ont été offertes dans l'année courante) par 5 % et en divisant le résultat par 12. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés ont une incidence importante sur la capacité du portefeuille à maintenir son taux de versement. Ces distributions mensuelles seront réinvesties dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille, à moins que vous demandiez qu'elles soient versées en espèces par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire. Un montant minimum de distribution de 25 \$ pourrait être requis pour qu'une distribution vous soit versée en espèces. Le montant total des distributions pour une année pourrait dépasser le revenu et les gains en capital réalisés par le portefeuille au cours de cette année. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales* pour plus de détails. Le revenu net qui n'a pas été distribué auparavant durant l'année de même que les gains en capital seront distribués par le portefeuille au moyen d'une distribution spéciale à la fin de l'année. Cette distribution spéciale de fin d'année doit être réinvestie dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le portefeuille.

Portefeuille Méritage FNB tactique Actions

Détails du portefeuille

Type de portefeuille	Actions mondiales
Types de titres offerts*	Parts de fiducie – <i>Séries Conseillers, F, F5 et T5</i>
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les parts du portefeuille constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts des <i>Séries Conseillers et T5</i> : 1,40 % Parts des <i>Séries F et F5</i> : 0,40 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

* Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le portefeuille a comme objectif de placement de produire une plus-value du capital à long terme en investissant principalement, de manière tactique, dans un éventail diversifié de fonds négociés en bourse (« FNB ») procurant une exposition à des titres de participation mondiaux (incluant des titres de participation canadiens).

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par les porteurs de parts lors d'une assemblée tenue spécialement à cette fin.

Stratégies de placement

Dans des conditions normales de marché, le portefeuille investit jusqu'à :

- 100 % de son actif net en titres de participation mondiaux (incluant des titres de participation canadiens).

Le portefeuille investit jusqu'à la totalité de son actif net dans des FNB. Le portefeuille peut également investir dans d'autres types d'OPC gérés par le gestionnaire ou des tiers (les FNB et autres types d'OPC sont collectivement désignés « fonds sous-jacents »). Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Le gestionnaire de portefeuille utilise un processus d'évaluation de répartition tactique selon lequel le choix des fonds sous-jacents est sujet à des modifications fréquentes (normalement sur une base trimestrielle) en fonction de la conjoncture économique et de l'état des marchés. Lorsque le choix des fonds sous-jacents est modifié, le portefeuille est généralement rééquilibré en fonction de la nouvelle sélection.

Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des titres détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition aux différentes régions géographiques que le fonds sous-jacent fournira au portefeuille, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) payables par le portefeuille pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le portefeuille et un fonds sous-jacent.

Le portefeuille peut à l'occasion effectuer des placements directs dans des titres de participation canadiens et étrangers. Le portefeuille peut également investir dans des fonds sous-jacents qui détiennent des actions de sociétés à petite capitalisation et/ou dans des fonds sous-jacents qui détiennent des titres à revenu fixe et des titres de participation de marchés émergents.

Le portefeuille peut investir jusqu'à 20 % de son actif net dans des titres de marchés émergents.

Le portefeuille peut détenir une partie de son actif en espèces, en titres du marché monétaire ou en fonds du marché monétaire pendant qu'il cherche des occasions de placement ou à des fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives en fonction de l'état des marchés ou à des fins de fusion ou d'une autre opération. Par conséquent, les placements du portefeuille pourraient temporairement ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le portefeuille peut, conformément à une dispense obtenue auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, investir une portion de sa valeur liquidative dans des FNB canadiens et américains gérés activement qui ne se qualifient pas à titre de parts indicielles aux termes des lois sur les valeurs mobilières.

Pour plus d'informations au sujet de cette dispense, voir la rubrique *Renseignements supplémentaires* dans le présent prospectus.

Le portefeuille peut utiliser des dérivés (notamment des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps ou des dérivés sur mesure) à des fins de couverture contre les pertes attribuables aux fluctuations des prix des titres, des taux d'intérêt ou des taux de change. Le portefeuille peut également avoir recours à des dérivés à des fins autres que de couverture afin d'investir indirectement dans des titres ou sur des marchés des capitaux ou d'être exposé à d'autres devises, pourvu que l'utilisation de ce dérivé soit conforme à l'objectif de placement du portefeuille.

Portefeuille Méritage FNB tactique Actions

Le portefeuille peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du portefeuille de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au portefeuille d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le portefeuille pour réduire les risques liés à celles-ci. À l'heure actuelle, le portefeuille ne prévoit pas effectuer de mise en pension et de prise en pension de titres.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce portefeuille peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du portefeuille. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du portefeuille augmentent aussi. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du portefeuille.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Le portefeuille comporte indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le portefeuille est soumis aux risques d'un fonds sous-jacent dans la proportion de son placement dans ce fonds. Les risques directs et indirects du portefeuille sont les suivants :

- érosion du capital;
- marchandises;
- concentration;
- contreparties;
- crédit;
- devises;
- cybersécurité;
- dérivés;
- placements sur les marchés émergents;
- titres de participation;
- fonds négociés en bourse;
- placements sur les marchés étrangers;
- fonds de fonds;
- fiducies de revenu;
- placements importants;
- rachats importants;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- liquidité;
- perturbations de marché;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- prêts de titres;
- séries;
- petites sociétés;
- spécialisation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans les OPC, reportez-vous à la page 94.

Le niveau de risque du portefeuille est moyen. Puisque le portefeuille a un historique de rendement inférieur à 10 ans, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du portefeuille, en plus de l'historique de rendement réel du portefeuille. L'indice de référence utilisé est composé à 35 % de l'indice Morningstar^{MD} Canada Large-Mid GR CAD^{MC}, à 35 % de l'indice Morningstar^{MD} US Large Cap TR CAD^{MC}, à 20 % de l'indice Morningstar^{MD} Developed Markets ex North America GR CAD^{MC} et à 10 % de l'indice Morningstar^{MD} Emerging Markets Large-Mid GR CAD^{MC}. L'indice Morningstar^{MD} Canada Large-Mid GR CAD^{MC} mesure le rendement des marchés boursiers canadiens en visant 90 % des actions par ordre d'importance en

Portefeuille Méritage FNB tactique Actions

termes de capitalisation boursière. L'indice Morningstar^{MD} US Large Cap TR CAD^{MC} mesure le rendement des actions américaines à grande capitalisation. Ces actions représentent 70 % de cet univers de placement. L'indice Morningstar^{MD} Developed Markets ex North America GR CAD^{MC} mesure le rendement des entreprises des marchés développés excluant l'Amérique du Nord. Il couvre environ 97 % de la capitalisation boursière totale des marchés développés excluant l'Amérique du Nord. L'indice Morningstar^{MD} Emerging Markets Large-Mid GR CAD^{MC} mesure le rendement des marchés émergents en visant 90 % des actions par ordre d'importance en termes de capitalisation boursière. L'indice de référence du fonds a été modifié de manière à mieux refléter la répartition d'actifs du fonds. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* dans la section *Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans le présent document*.

Au cours des 12 derniers mois, le portefeuille a investi jusqu'à 20,16 % de son actif net dans des titres du iShares Core MSCI EAFE ETF, jusqu'à 31,24 % de son actif net dans des titres du FINB BMO S&P/TSX composé plafonné, jusqu'à 21,59 % de son actif net dans des titres du Schwab U.S. Broad Market ETFTM, jusqu'à 12,42 % de son actif net dans des titres du FINB BMO MSCI américaines de haute qualité et jusqu'à 11,01 % de son actif net dans des titres du FNB BMO d'actions canadiennes à faible volatilité. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Politique en matière de distributions

Pour les parts de *Série Conseillers* et de *Série F*, le portefeuille distribue son revenu net et ses gains en capital nets réalisés de l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Ces distributions seront réinvesties dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille, à moins que vous demandiez qu'elles soient versées en espèces par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire. Un montant minimum de distribution de 25 \$ pourrait être requis pour qu'une distribution vous soit versée en espèces.

Pour les parts de *Série F5* et de *Série T5*, le portefeuille effectue des distributions à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont constituées de remboursement de capital et/ou de revenu net. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé en multipliant la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente (ou, si aucune part n'était offerte à la fin de l'année civile précédente, à la date à laquelle les parts ont été offertes dans l'année courante) par 5 % et en divisant le résultat par 12. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés ont une incidence importante sur la capacité du portefeuille à maintenir son taux de versement. Ces distributions mensuelles seront réinvesties dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille, à moins que vous demandiez qu'elles soient versées en espèces par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire. Un montant minimum de distribution de 25 \$ pourrait être requis pour qu'une distribution vous soit versée en espèces. Le montant total des distributions pour une année pourrait dépasser le revenu et les gains en capital réalisés par le portefeuille au cours de cette année. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales* pour plus de détails. Le revenu net qui n'a pas été distribué auparavant durant l'année de même que les gains en capital seront distribués par le portefeuille au moyen d'une distribution spéciale à la fin de l'année. Cette distribution spéciale de fin d'année doit être réinvestie dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Description des parts offertes par les fonds* pour de plus amples renseignements sur les parts offertes par le portefeuille.

Glossaire

Action ordinaire

Titre qui représente la propriété d'une société. Les propriétaires d'actions ordinaires ont habituellement le droit de voter sur les affaires de l'entreprise. Lorsque vous êtes propriétaire d'actions ordinaires, vous vous attendez à partager les bénéfices de la société au moyen de paiements de dividendes. Vous pouvez également vous attendre à réaliser un profit en vendant les actions ordinaires à un prix plus élevé.

Action privilégiée

Titre qui représente la propriété d'une société. Les propriétaires d'actions privilégiées reçoivent un dividende annuel déterminé. Ils ont, de plus, la priorité sur les actions ordinaires en cas de liquidation des actifs de la société.

Activités d'engagement actionnarial en matière d'enjeux ESG

Le ou les gestionnaires de portefeuilles et sous-gestionnaires de portefeuille utilisent leur influence pour promouvoir une meilleure gestion des enjeux ESG et améliorer la création de valeur à long terme pour les actionnaires.

Alpha

Le rendement excédentaire d'une stratégie (ou d'un instrument de placement) par rapport au rendement d'un indice de référence découlant d'une gestion active et d'une sélection de titres.

Autorités canadiennes en valeurs mobilières

Forum composé des 13 organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières des provinces et des territoires du Canada.

Bon du Trésor

Titre de créance émis par les gouvernements, habituellement pour une période allant de trois mois à un an.

Capital

Montant d'argent ou bien utilisé pour procéder à des transactions commerciales. Pour un investisseur, le capital est le montant total investi dans des titres et dans d'autres éléments d'actif, majoré de l'encaisse.

Capitalisation boursière

Valeur totale de toutes les actions émises par une société qui sont détenues par des investisseurs. Ainsi, une société qui a émis 10 millions d'actions négociées à 10 \$ chacune possède une capitalisation boursière de 100 millions de dollars (10 \$ x 10 millions d'actions).

Catalyseurs

Événement ou autres nouvelles qui font monter ou baisser drastiquement le cours d'une action. Parmi les exemples de catalyseurs, citons les communiqués sur les résultats, les changements législatifs, les poursuites, ou les fusions et acquisitions.

Certificats américains d'actions étrangères (CAAÉ)

Voir *Certificats représentatifs d'actions étrangères*

Certificats internationaux d'actions étrangères (CIAÉ)

Voir *Certificats représentatifs d'actions étrangères*

Certificats représentatifs d'actions étrangères

Les certificats représentatifs d'actions étrangères sont des titres négociables émis par des banques dépositaires et représentent habituellement un nombre donné d'actions d'une société étrangère cotée en bourse.

Les certificats représentatifs d'actions étrangères émis par des banques dépositaires américaines sont généralement désignés certificats américains d'actions étrangères (CAAÉ). Les CAAÉ sont libellés en dollars américains et peuvent être négociés comme des actions régulières. Les CAAÉ ont été conçus expressément pour faciliter l'achat, la détention et la vente de titres non américains par un investisseur des États-Unis.

Les certificats émis par des banques dépositaires internationales sont généralement désignés certificats internationaux d'actions étrangères (CIAÉ). Les CIAÉ sont couramment utilisés par des investisseurs provenant de marchés développés pour investir dans des sociétés provenant de marchés en développement ou émergents.

CICERO

CICERO Shades of Green est l'un des principaux fournisseurs d'opinions secondaires relativement aux cadres d'obligations vertes. Elle fournit des évaluations environnementales indépendantes des cadres d'obligations vertes et durables et des procédures de gouvernance interne pertinentes de l'émetteur.

Contrat à terme de gré à gré

Achat ou vente d'instruments de placement avec livraison et paiement à une date précise à venir.

Contrat à terme standardisé

Convention d'achat ou de vente d'un instrument de placement ou d'une marchandise à un prix précisé et à une date à venir déterminée. Les contrats à terme standardisés sont négociés sur certaines bourses de commerce, dont la Bourse de Montréal.

Couverture

Stratégie de placement utilisée pour contrebalancer ou réduire les risques liés à de futures fluctuations de prix, de taux d'intérêt et de taux de change.

Critères ESG

Les critères ESG peuvent inclure notamment des éléments tels que l'efficacité énergétique, les émissions de gaz à effet de serre, la gestion de l'eau, la gestion des déchets, le capital humain, la diversité et l'inclusion, la santé et la sécurité, la composition du conseil d'administration, la rémunération et la gouvernance financière.

Débeture

Type d'obligation émise par des sociétés et des municipalités. Une débeture est une promesse de payer de l'intérêt et de rembourser le capital, qui n'est pas garanti par des éléments d'actif de l'émetteur.

Dérivé

Instrument de placement dont la valeur est calculée en fonction d'un actif, d'un indice ou d'un autre placement sous-jacent.

Dialogue

Interventions des actionnaires auprès des sociétés à l'égard de divers enjeux ESG, que ce soit directement ou collectivement, pour communiquer leurs points de vue et leurs attentes et pour surveiller et influencer les pratiques et communications de la société. Le dialogue peut également comprendre la collaboration avec d'autres parties prenantes. Parallèlement aux activités internes de BNI en matière d'engagement, nous incitons également les gestionnaires de portefeuille et sous-gestionnaires de portefeuille à engager le dialogue avec les sociétés dans le but d'améliorer les pratiques de celles-ci en matière d'enjeux ESG, sur une base individuelle ou au moyen d'initiatives de collaboration, et à faire rapport sur ces activités chaque année.

Distribution

Versements effectués par un organisme de placement collectif aux investisseurs à partir des revenus d'intérêts ou de dividendes ou des profits tirés de la vente de titres.

Dividende

Montant qu'une société distribue aux actionnaires à partir de ses bénéfices, en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent. Le montant d'un dividende provenant d'actions privilégiées est habituellement fixe, alors que le montant d'un dividende provenant d'actions ordinaires varie selon les bénéfices de la société. Une société n'est pas légalement tenue de verser des dividendes.

Duration

La duration permet d'évaluer la sensibilité du cours d'un titre aux fluctuations des taux d'intérêt. Plus la duration d'un titre est longue, plus ce dernier sera sensible aux fluctuations des taux d'intérêt. Un portefeuille qui affiche une duration négative subit généralement une perte lorsque les taux d'intérêt et les rendements baissent.

Durée

Période de temps jusqu'à l'échéance d'une obligation.

Échéance

Date à laquelle une obligation, une débeture ou un prêt est remboursable et doit être réglé.

ESG

L'abréviation ESG fait référence aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance liés à un placement. Ils représentent trois grands facteurs non financiers utilisés pour identifier les risques importants et/ou les opportunités de croissance dans divers investissements. Le critère environnemental évalue les risques/opportunités environnementaux auxquels une entreprise peut être confrontée et la manière dont elle les gère. Il peut concerner divers sujets tels que la consommation d'énergie, les déchets, la pollution, les terrains contaminés ou le traitement des animaux. Le critère social couvre les relations de l'entreprise avec les clients, les fournisseurs, les employés, la communauté et toute autre partie prenante pertinente. Les conditions de travail des employés, les programmes de dons ou la présence locale dans les petites communautés sont des exemples d'aspects sociaux évalués par ce critère. Enfin, le critère gouvernance évalue la structure de l'entreprise. La transparence, la composition du conseil d'administration, la rémunération des dirigeants, les normes éthiques, la gestion des conflits d'intérêts ou les contributions politiques peuvent être divers exemples de cette mesure.

Fiducie de placement immobilier

Les fiducies de placement immobilier possèdent et gèrent des immeubles productifs de revenus. Dans le but d'amasser les sommes requises à l'acquisition des différents immeubles, la fiducie de placement immobilier émet des parts auprès d'investisseurs. Une partie des bénéfices de la fiducie de placement immobilier est normalement distribuée aux investisseurs sur une base régulière.

Gain ou perte en capital

Bénéfice ou perte découlant de la vente d'éléments d'actif qui constituent des immobilisations au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les immobilisations comprennent les actions.

GICS (classification industrielle mondiale standard)

GICS est une norme commune de classification mondiale utilisée par des milliers d'intervenants du marché dans l'ensemble des principaux groupes qui prennent part aux processus de placement, y compris les gestionnaires d'actifs, les courtiers (d'investisseurs institutionnels et de particuliers), les dépositaires, les consultants, les équipes de recherche et les bourses, afin de refléter l'étendue, la profondeur et l'évolution des secteurs industriels. MSCI et S&P Dow Jones Indices ont conjointement élaboré la GICS en 1999.

Indice

Un indice suit le rendement d'un certain nombre d'actions ou d'autres titres et sert à mesurer le rendement de l'économie ou de différents types de placements.

INZAM (Initiative Net Zero Asset Managers)

Un groupe international de gestionnaires d'actifs qui s'est engagé à appuyer l'objectif de carboneutralité des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 ou avant, conformément aux efforts à l'échelle mondiale visant à limiter le réchauffement climatique à 1,5 degré Celsius, de même qu'à réaliser des placements alignés sur l'objectif de carboneutralité d'ici 2050 ou avant.

Intégration des facteurs ESG

L'inclusion de considérations en matière d'enjeux ESG dans les analyses financières et les décisions de placement. Elle peut se faire de diverses façons, adaptées au style et à l'approche de placement du gestionnaire de portefeuille ou du sous-gestionnaire de portefeuille.

Note de crédit

Évaluation de la solvabilité d'une personne ou d'une entreprise, qui est établie en fonction de la capacité de rembourser les dettes et de l'historique de remboursement des dettes.

Obligation

Titre de créance émis par des sociétés, des gouvernements et des organismes gouvernementaux. L'émetteur d'une obligation s'engage à verser de l'intérêt tout au long de la durée d'une obligation à des dates précises et à rembourser le capital à l'échéance.

Obligations durables

Les obligations durables sont des obligations dont le produit sera exclusivement affecté au financement ou au refinancement d'une combinaison de projets verts et sociaux.

Obligations sociales

Les obligations sociales sont des obligations dont le produit sera affecté à la levée de fonds pour des projets, nouveaux et existants, ayant des retombées sociales positives. Les projets sociaux comprennent notamment les infrastructures de base abordables, l'accès aux services essentiels, les logements abordables, la création d'emplois et la sécurité alimentaire.

Obligations vertes

Les obligations vertes sont un type d'instrument à revenu fixe qui est spécifiquement destiné à l'adaptation au changement climatique et/ou à l'atténuation de celui-ci, aux énergies renouvelables et à d'autres projets respectueux de l'environnement.

ODDNU

En septembre 2015, les 193 États membres des Nations Unies (ou « NU ») ont adopté un plan visant à assurer un avenir meilleur pour tous et se sont mis d'accord sur 17 objectifs mondiaux (officiellement connus sous le nom d'Objectifs de développement durable ou ODD) – définissant une voie à suivre au cours des 15 prochaines années pour mettre fin à l'extrême pauvreté, lutter contre les inégalités et l'injustice, et protéger notre planète.

Option

Titre qui confère à l'investisseur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre certains titres à un prix défini, dans une période de temps précise.

Pacte mondial des Nations Unies

Initiative volontaire fondée sur les engagements des chefs de la direction visant à mettre en œuvre des principes universels en matière de développement durable et à prendre des mesures pour appuyer les objectifs des Nations Unies.

Papier commercial

Titre de créance à court terme émis par une société. Le papier commercial n'est habituellement pas garanti par les éléments d'actif d'une société.

Perceptions erronées des marchés

Interprétation différente des marchés adoptée par un sous-gestionnaire de portefeuille quant aux répercussions des manchettes sur les entreprises. Parmi les exemples de perceptions erronées des marchés, citons la différence de perception quant au bénéfice par action prévu par le secteur financier ou quant à l'évaluation d'une société.

Placement présumé sûr au sens du Code civil du Québec

Un placement présumé sûr a le sens attribué à ce terme à l'article 1339 du *Code civil du Québec*, dans sa version modifiée à l'occasion. La législation québécoise ne définit pas ce qu'est un placement présumé sûr; l'article 1339 énumère plutôt les placements présumés sûrs et présente les particularités propres à chaque type de placement. Les placements dans ce qui suit sont notamment présumés sûrs : i) les obligations ou autres titres d'emprunt émis ou garantis par le Québec, le Canada ou une province canadienne, les États-Unis d'Amérique ou l'un des États membres, une municipalité ou une commission scolaire au Canada; ii) les actions ordinaires émises par une société qui

satisfait depuis trois ans aux obligations d'information continue définies par la *Loi sur les valeurs mobilières*, dans la mesure où elles sont inscrites à la cote d'une bourse reconnue et où la capitalisation boursière de la société excède la somme alors fixée par le gouvernement; et iii) les titres d'un fonds d'investissement à la condition que 60 % de son portefeuille soit composé de placements présumés sûrs et que le fonds satisfasse depuis trois ans aux obligations d'information continue définies par la *Loi sur les valeurs mobilières*.

Points d'inflexion

Mouvement favorable soudain qui entraîne un changement important dans l'évolution d'une société ou d'un secteur d'activité. Parmi les exemples de points d'inflexion, citons les changements influençant la croissance historique d'une société à la suite de la conclusion d'une nouvelle convention de placement, les changements apportés à la direction d'une société ou les modifications d'ordre législatif.

Prêts à taux variable

Les prêts à taux variable sont des titres à revenu fixe productif d'intérêts à des taux qui varient ou qui peuvent être ajustés périodiquement, généralement en fonction d'un taux de base reconnu, d'un taux préférentiel ou d'un autre taux utilisé par les banques. Les prêts à taux variable sont habituellement mis en place et gérés par une institution financière qui agit à titre d'agent des prêteurs participant au prêt. Les prêts à taux variable peuvent être acquis directement par le biais de l'agent, par une cession d'un autre emprunteur détenant une participation directe dans le prêt à taux variable ou par une participation dans la portion du prêt à taux variable détenue par un autre prêteur.

Premier rang

Les prêts de premier rang détiennent le rang le plus élevé dans la structure du capital d'une entité commerciale et sont généralement garantis par une garantie particulière et sont assortis d'un droit sur les actifs et/ou les actions de l'emprunteur qui est supérieur à celui dont disposent les porteurs de titres de créance subordonnés et les actionnaires de l'emprunteur.

PRI

Les Principes pour l'investissement responsable sont un organisme indépendant appuyé par les Nations Unies, mais qui n'en fait pas partie, et le chef de file mondial en matière de promotion de l'investissement responsable.

Relation familiale directe

Dans le cadre du service de Gestion privée de patrimoine BNI, « relation familiale directe » s'entend de la relation entre l'investisseur principal et sa famille directe, à savoir son/sa conjoint(e) résidant à la même adresse, ses enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants, ses parents, grands-parents et arrière-grands-parents, ainsi que, si il/elle réside à la même adresse, leur conjoint(e) respectif(ve). Elle comprend également la famille directe du conjoint ou de la conjointe de l'investisseur principal ainsi que toute autre personne ou entité choisie à la discrétion de Banque Nationale Investissements. Il n'est pas nécessaire de résider à la même adresse que l'investisseur principal (à l'exception de son/sa conjoint(e)) afin de se qualifier à titre de membre de la famille directe.

Rendement

Revenu ou gain en capital dégagé par un placement.

SASB

SASB s'entend du Sustainability Accounting Standards Board, qui oriente la communication par les sociétés à leurs investisseurs de l'information en matière de durabilité importante d'un point de vue financier. Les normes du SASB permettent de repérer le sous-ensemble des enjeux ESG qui sont les plus pertinents quant au rendement financier dans chaque secteur.

Second rang

Les prêts assortis d'une sûreté de second rang sont subordonnés ou non garantis et, par conséquent, d'une priorité moindre quant au paiement par rapport aux prêts de premier rang. Ils sont assujettis au risque additionnel que les flux de trésorerie de l'emprunteur et les biens garantissant le prêt ou la dette, s'il en est, soient insuffisants pour verser les paiements prévus après avoir pris en compte les obligations garanties de premier rang de l'emprunteur.

Style — Approche ascendante (actions)

Cette approche se concentre sur les sociétés, sans accorder une grande importance au secteur dans lequel elles évoluent. Contrairement à l'approche descendante, les tenants de ce style croient qu'une société démontrant une qualité distinctive offrira un rendement supérieur à long terme, peu importe son secteur d'activité ou son pays.

Style — Approche descendante (actions)

Selon cette approche, une analyse macroéconomique est utilisée par l'équipe de gestion de portefeuille pour repérer les secteurs ou les pays (dans le cas d'une gestion internationale) qui sont susceptibles d'offrir les meilleurs rendements. Les tenants de cette approche considèrent que la croissance générale d'un secteur ou d'un pays aura une forte influence sur la croissance d'une action donnée. Autrement dit, il serait préférable d'opter pour les actions d'une société œuvrant dans un secteur ou une économie en croissance, plutôt que pour les titres d'une autre société qui, prise individuellement, semble de meilleure qualité, mais exerce ses activités dans un environnement défavorable.

Style axé sur la croissance (actions)

Les gestionnaires de portefeuille préconisant cette approche sont prêts à payer un prix plus élevé pour les bénéfices futurs, car les perspectives de croissance du titre sont supérieures à la moyenne. Contrairement au style axé sur la valeur, le potentiel de la société est

bien connu du marché, ce qui fait que le prix de l'action est relativement élevé par rapport aux bénéfices enregistrés. Par conséquent, un ratio cours/bénéfices plus élevé est généralement observé pour les gestionnaires de portefeuille favorisant ce style.

Style axé sur la valeur (actions)

Les gestionnaires de portefeuille privilégiant ce style recherchent des sociétés dont le ratio cours/bénéfices est, selon eux, sous-évalué. Une hausse du prix d'actions de telles sociétés découlera d'une hausse du ratio cours/bénéfices de la société au fur et à mesure que la valeur de celle-ci sera reconnue par le marché. Cette reconnaissance ne sera pas le fait d'une augmentation notable de la valeur, mais plutôt d'éléments autres, tels qu'une position concurrentielle avantageuse, une technologie supérieure ou une équipe de direction exceptionnelle.

Sustainalytics

Sustainalytics, une société de Morningstar, fournit des recherches, des évaluations et des données analytiques de haute qualité sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) aux investisseurs institutionnels et aux entreprises.

Titre

Instrument de placement offert par une société, un gouvernement ou un autre organisme. Parmi les titres, mentionnons les actions ordinaires et privilégiées, les titres de créance et les parts d'organismes de placement collectif.

Titre de créance

Titre par lequel l'investisseur prête de l'argent à l'émetteur qui promet de rembourser le capital, majoré des intérêts. Parmi les titres de créance, mentionnons les obligations, les débentures, les bons du Trésor et le papier commercial.

Titres adossés à des créances avec flux groupés (CLO)

Les titres adossés à des créances avec flux groupés (CLO) sont une forme de titrisation aux termes de laquelle des paiements provenant de plusieurs prêts commerciaux sont regroupés et attribués à différentes catégories d'investisseurs selon diverses tranches reflétant différents rangs afin de correspondre à des profils risques/rendements variés. Ces tranches, ou catégories, déterminent le taux d'intérêt reçu par chaque investisseur. L'investisseur prenant le plus grand risque obtiendra généralement plus de paiements d'intérêts que les investisseurs des autres tranches. Un CLO est un type de titre adossé à des créances.

Titres adossés à des créances hypothécaires avec flux groupés (CMO)

Les titres adossés à des créances hypothécaires avec flux groupés (CMO) sont un type de titre adossé à des créances hypothécaires aux termes desquels les remboursements de capital sont organisés selon leurs échéances et en différentes catégories en fonction du risque. Les hypothèques agissent à titre de garantie. Les investisseurs détenant des CMO achètent des obligations émises par une entité à vocation particulière et reçoivent des paiements prélevés sur le revenu généré par les hypothèques. Le revenu reçu sur les hypothèques est transmis aux investisseurs selon un ensemble de paramètres préétablis et les investisseurs reçoivent des sommes d'argent en fonction de la tranche d'hypothèque particulière dans laquelle ils ont investi.

Valeur marchande

Montant auquel serait probablement vendu un actif dans un marché libre.

Vigeo Eiris

Vigeo Eiris est un fournisseur international indépendant de services et de recherche environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) pour les investisseurs et les organisations publiques et privées. Ce fournisseur réalise des évaluations de risques et évalue le niveau d'intégration des facteurs de durabilité dans la stratégie et les opérations des organisations.

Volatilité

Taux de variation du prix d'un titre au cours d'une période précise.

Vote par procuration

Exercice des droits de vote rattachés aux actions qui appartiennent à un investisseur. Le vote par procuration permet aux actionnaires de participer aux décisions de gouvernance. Les gestionnaires de portefeuille et les sous-gestionnaires de portefeuille ont comme mandat d'exercer leurs droits de vote dans le meilleur intérêt de leurs investisseurs et en conformité avec la stratégie de placement du fonds et leurs politiques internes en matière de vote par procuration.

Fonds BNI

Banque Nationale Investissements inc.

800, rue Saint-Jacques, bureau 43671, Montréal (Québec) H3C 1A3

Téléphone : 514 871-2082 ou 1 888 270-3941

ou le 1 866 603-3601 (pour les Fonds Jarislowsky Fraser BNI et les Portefeuilles Méritage)

Vous trouverez d'autres renseignements au sujet des Fonds BNI dans les états financiers, les aperçus du fonds et les rapports de la direction sur le rendement du fonds annuels et intermédiaires. Ces documents sont intégrés par renvoi dans les présentes, de sorte qu'ils en font partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée.

Vous pouvez obtenir sans frais un exemplaire des états financiers et des rapports de la direction sur le rendement du fonds annuels et intermédiaires en communiquant avec votre courtier ou en nous faisant parvenir un message par courrier électronique à l'adresse investissements@bnc.ca. Vous pouvez également les obtenir, dans le cas des Fonds Jarislowsky Fraser BNI et des Portefeuilles Méritage, en appelant au numéro sans frais 1 866 603-3601 ou en consultant le site Internet des fonds au www.bninvestissements.ca ou, dans le cas de tous les autres Fonds BNI, en appelant le Service-conseil Banque Nationale Investissements au 514 871-2082 ou sans frais au 1 888 270-3941 ou en consultant le site Internet des fonds au www.bninvestissements.ca.

➤ Vous pouvez, de plus, consulter ces documents (ainsi que les circulaires de sollicitation de procurations et les contrats importants) et obtenir d'autres renseignements sur les fonds au www.sedarplus.ca.

- Fonds de marché monétaire BNI
- Fonds de revenu à taux variable BNI
- Fonds d'obligations BNI
- Fonds de revenu BNI
- Fonds d'obligations mondiales tactique BNI
- Fonds de revenu fixe sans contraintes BNI
- Fonds d'obligations corporatives BNI
- Fonds d'obligations à rendement élevé BNI
- Fonds de revenu d'actions privilégiées BNI
- Fonds d'actions privilégiées BNI
- Fonds Jarislowsky Fraser Sélect de revenu BNI
- Fonds de placements présumés sûrs BNI
- Fonds de développement durable d'obligations canadiennes BNI
- Fonds d'obligations canadiennes essentielles plus BNI
- Portefeuille Prudent BNI
- Portefeuille Conservateur BNI
- Portefeuille Pondéré BNI
- Portefeuille Équilibré BNI
- Portefeuille Croissance BNI
- Portefeuille Actions BNI
- Portefeuille durable prudent BNI
- Portefeuille durable conservateur BNI
- Portefeuille durable pondéré BNI
- Portefeuille durable équilibré BNI
- Portefeuille durable croissance BNI
- Portefeuille durable actions BNI
- Fonds Jarislowsky Fraser Sélect équilibré BNI
- Fonds de répartition tactique d'actifs BNI
- Fonds équilibré mondial de croissance BNI
- Fonds d'actions canadiennes BNI
- Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité *SmartBeta* BNI (auparavant Fonds d'actions canadiennes *SmartBeta* BNI)
- Fonds d'actions canadiennes toutes capitalisations BNI
- Fonds d'actions canadiennes de croissance BNI
- Fonds de petite capitalisation BNI
- Fonds croissance Québec BNI
- Fonds de développement durable d'actions canadiennes BNI
- Fonds d'actions mondiales à faible volatilité *SmartBeta* BNI (auparavant Fonds d'actions mondiales *SmartBeta* BNI)
- Fonds d'actions mondiales BNI
- Fonds mondial de petites capitalisations BNI
- Fonds actif d'actions mondiales BNI
- Fonds d'actions mondiales diversifié BNI
- Fonds de revenu d'actifs réels mondiaux BNI
- Fonds d'actions américaines *SmartData* BNI
- Fonds d'actions américaines BNI
- Fonds d'actions internationales *SmartData* BNI
- Fonds actif d'actions internationales BNI
- Fonds d'obligations de marchés émergents diversifié BNI
- Fonds de développement durable d'actions mondiales BNI
- Fonds d'actions internationales BNI
- Fonds de ressources BNI
- Fonds de métaux précieux BNI
- Fonds Innovations BNI
- Fonds indiciel d'obligations canadiennes BNI
- Fonds indiciel d'actions canadiennes BNI
- Fonds indiciel d'actions américaines BNI
- Fonds indiciel d'actions internationales BNI
- Portefeuille privé d'obligations canadiennes BNI
- Portefeuille privé de revenu fixe canadien BNI
- Portefeuille privé d'obligations américaines BNI
- Portefeuille privé d'obligations corporatives BNI
- Portefeuille privé de revenu fixe non traditionnel BNI
- Portefeuille privé d'actions privilégiées canadiennes BNI
- Portefeuille privé classes d'actifs multiples BNI
- Portefeuille privé de revenu d'actions BNI
- Portefeuille privé d'actions canadiennes BNI
- Portefeuille privé d'actions canadiennes à convictions élevées BNI
- Portefeuille privé d'actions canadiennes diversifié BNI
- Portefeuille privé de dividendes nord-américains BNI
- Portefeuille privé d'actions américaines BNI
- Portefeuille privé d'actions américaines diversifié BNI
- Portefeuille privé d'actions américaines à convictions élevées BNI
- Portefeuille privé d'actions internationales à convictions élevées BNI
- Portefeuille privé d'actions internationales diversifié BNI
- Portefeuille privé tactique d'actions BNI
- Portefeuille privé d'appréciation du capital non traditionnel BNI
- Portefeuille Méritage Actions canadiennes
- Portefeuille Méritage Actions mondiales
- Portefeuille Méritage Actions américaines
- Portefeuille Méritage Actions internationales
- Portefeuille Méritage Conservateur
- Portefeuille Méritage Modéré
- Portefeuille Méritage Équilibré
- Portefeuille Méritage Croissance
- Portefeuille Méritage Croissance Plus
- Portefeuille Méritage revenu fixe Diversifié
- Portefeuille Méritage revenu Conservateur
- Portefeuille Méritage revenu Modéré
- Portefeuille Méritage revenu Équilibré
- Portefeuille Méritage revenu Croissance
- Portefeuille Méritage revenu Croissance Plus
- Portefeuille Méritage mondial Conservateur
- Portefeuille Méritage mondial Modéré
- Portefeuille Méritage mondial Équilibré
- Portefeuille Méritage mondial Croissance
- Portefeuille Méritage mondial Croissance Plus
- Portefeuille Méritage FNB tactique Modéré
- Portefeuille Méritage FNB tactique Équilibré
- Portefeuille Méritage FNB tactique Croissance
- Portefeuille Méritage FNB tactique Actions